





HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME, ETC.



IMPRIMERIE MOREAU, RUE MONTMARTRE, N°. 39.

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME,

ET DES MAISONS PRINCIÈRES DE L'EUROPE,

PRÉCÉDÉE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE FRANCE;

Par M. le Chevalier DE COURCELLES,
Ancien Magistrat, Chevalier et Historiographe de plusieurs Ordres, et l'un des Continuateurs de l'*Art de vérifier les Dates*.



Sæpè ego audivi civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cùm *majorum imagines intuerentur*, vehementissimè sibi animum ad virtutem accendi : scilicet *memoria rerum gestarum* eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque priùs sedari, quàm *virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit*.

SALLUST., *de bello Jugurthino*.



TOME TROISIÈME.

PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue de Sèvres, n°. 111, faubourg Saint-Germain ;
ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 23;
TREUTTEL et WURTZ, Libraires, rue de Bourbon, n°. 17.

M. DCCC. XXIV.

TABLE



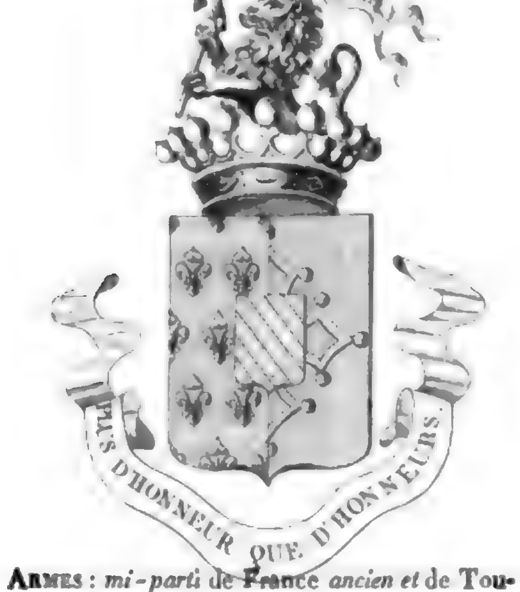
DES GÉNÉALOGIES CONTENUES DANS CE VOLUME.

NOTA. Il y a à la fin de ce volume quelques additions et corrections essentielles à consulter.

D'ADHÉMAR,

PREMIERS COMTES HÉRÉDITAIRES D'ORANGE; SEIGNEURS SUZERAINS DE MONTEIL OU MONTÉLIMAR, DE LA GARDE ET DE GRIGNAN; SEIGNEURS ET BARONS D'APS, DE ROCHEMAURE, DE LOMBERS; SEIGNEURS DE LA GARINIE, DE MONTFALCON, DE PANAT, DE CRANSAC, DE LANTAGNAC, ETC., EN DAUPHINÉ ET EN LANGUEDOC.





ARMES : *mi-parti de France ancien et* de Toulouse; *et sur le tout d'or, à 3 bandes d'azur. Couronne de comte. Cimier: un lion d'or issant du timbre, et portant une lance, au fer de laquelle est attachée une banderolle portant cette légende :* lancea sacra. *Devise* : plus d'honneur que d'honneurs.

La maison D'ADHÉMAR (1) est du petit nombre de celles qui ont l'avantage de tirer leur origine directe des anciens grands feudataires de la couronne. Outre le comté d'Orange, que la branche-mère possédait héréditairement dès la fin du dixième

(1) Les branches languedociennes de cette maison ont alternativement écrit leur nom *Azémar*, *Adémar* et *Adhémar;* cette dernière orthographe, ayant exclusivement prévalu depuis plusieurs générations dans ces mêmes branches, est la seule qu'on ait cru devoir suivre dans tout le cours de cette généalogie. On fera observer, à cette occasion, que le nom *Azémar* est commun à plusieurs autres familles de la même province, qui n'ont aucune affinité avec la maison d'Adhémar, qui fait l'objet de cette généalogie. Parmi ces familles se trouve

siècle, plusieurs chefs de différentes lignes puînées furent apanagés de domaines considérables, que leurs descendants gouvernèrent pendant une longue suite de générations, avec tous les attributs de la souveraineté. Ces diverses branches primordiales ont elles-mêmes formé un grand nombre de rameaux qui se sont répandus successivement en Dauphiné, en Provence, au Comtat-Venaissin et en Languedoc, et qui, par leurs alliances, leurs possessions, et leurs services, ont toujours soutenu l'éclat de leur première origine, et figuré au rang de la principale noblesse du royaume.

On peut diviser en deux séries les nombreux témoignages historiques qui attestent à la fois la haute antiquité et la splendeur de cette maison. Dans la première, on comprend les auteurs qui, par le défaut de liaison dans les faits cités ou l'impossibilité d'en vérifier l'exactitude sur les chartes originales, ne peuvent être considérés que comme des autorités traditionnelles : tels sont Gui Allard, Jacques de Bergame, Odon de Gissey, Bouche, l'Hermite-Souliers, etc. Dans la seconde série, on classe tous les auteurs qui ont fait mention de cette maison, à partir de la fin du dixième siècle, tems depuis lequel sa filiation est diplomatiquement prouvée.

Gui Allard, dans son Nobiliaire du Dauphiné, fait remonter l'origine de cette maison jusqu'au septième siècle, et Honoré Bouche, dans sa Chorographie de Provence (*t.* 1, *p.* 900, *édit. de* 1664), a la même opinion, et donne la filiation des Adhémar, depuis les premiers ducs de Gênes, seigneurs souverains de Monteil. Nostradamus, Rebattu et Louvet, ont émis le même sentiment.

---

celle des seigneurs de Saint-Maurice de Cazevielle, vicomtes d'Héran, qui, par ordonnance royale du 18 juin 1817, avait été autorisée à quitter le nom *d'Azémar*, pour prendre celui *d'Adhémar*, comme descendants de l'ancienne maison de ce nom; mais, sur l'opposition des comtes d'Adhémar de Lantagnac et d'Adhémar de Panat, cette autorisation fut révoquée par autre ordonnance du roi du 2 juin 1819. (*Bulletin des lois*, 289, *n°.* 6834.) Il existait, en 1700, près de Trebas, dans l'Albigeois, une famille *d'Adhémar*, seigneurs de Fulkan, d'Hortoulx et de Vires, qui, par lettres du roi François Ier., du 2 avril 1516, avait été reconnue descendre de l'ancienne race des *Adhémar*.

Jacques de Bergame, dans ses Chroniques, imprimées à Venise en 1522, avance qu'un Giraud Adhémar fut créé duc de Gênes, en 814, par l'empereur Charlemagne, dont il était parent, et que ce comte avait chassé les Sarrasins de l'île de Corse. Ces mêmes faits se trouvent consignés dans l'*Histoire de Louis XI*, par M. Duclos, t. 1, p. 100, et dans l'*Histoire de la république de Gênes*, in-12, 1742, t. 1, p. 7.

Odon de Gissey, auteur des *Révolutions de Gênes* (*ch.* 25, *fol.* 315); Feron, fol. 64; Chenu, p. 98; Nogué, *Historia Tolosana*, p. 7; *Author Diaconi Pauli tertii ad annum* 1538; Sleidam, dans son Histoire; tous parlent de la maison d'Adhémar, comme des premiers souverains de l'état de Gênes, de la principauté d'Orange, de la baronnie de Grignan, et de la ville de Montélimar.

I. Giraud Adhémar, Ier. du nom, premier comte propriétaire d'Orange, vivant en l'an 1000, est le premier auteur connu de toutes les branches de la maison d'Adhémar. (*Art de vérifier les dates*, *édit. de* 1819, *in-*4°, *t.* 3, *p.* 254; *Pithon-Curt*, *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin*, *t.* 4, *p.* 8; *Bouche*, *Histoire de Provence*, *p.* 879.) Outre le comté d'Orange, Giraud possédait toutes les terres situées entre le Rhône et la mer, appelées *Terres de l'empire*, et plus de trente villages ou villes, au nombre desquelles celle de *Monteil* en Dauphiné, nommée depuis *Monteil-Adhémar*, et par corruption *Montélimar*, était une souveraineté, au rapport de Nostradamus et de plusieurs autres auteurs. Giraud Ier. eut deux fils: N. . . . . .

1°. Rambauld, dont l'article suit;
2°. Giraud-Hugues, auteur de la branche des *seigneurs de Monteil et de Grignan*, rapportée ci-après.

II. Rambauld Adhémar, comte d'Orange, en 1040, eut pour fils et successeur: N. . . . .

III. Bertrand Adhémar, comte d'Orange, en 1060, sous le pontificat d'Alexandre II. Il épousa *Adélaïde*, qui fut inhumée dans l'abbaye de Saint-Florent d'Orange, à laquelle elle avait fait de grands biens. (*Pithon-Curt*, *p.* 8.) Il fut père de Rambauld II, qui suit. N. . . .

N. . . . IV. Rambauld Adhémar, comte d'Orange, fit le voyage de la Terre-Sainte, en 1097, sous Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, et mourut dans cette expédition, laissant :

1°. Giraud Adhémar, IIe. du nom, comte d'Orange, qui consentit à l'élection de Bérenger, évêque d'Orange, faite en sa présence dans le bourg de Sorgues, vers l'an 1107, et mourut sans postérité avant l'an 1115;
2°. Tiburge Adhémar, comtesse d'Orange en 1115, mariée, vers l'an 1130, avec Guillaume *de Montpellier*, seigneur d'Omelas, dans la maison duquel est passé le comté d'Orange. Il fut porté par mariage, en 1173, dans la maison des princes de Baux, d'où il passa, en 1393, dans la maison de Châlons, et en 1530, dans celle de Nassau-d'Issenbourg. Louis XIV confisqua le comté d'Orange, en 1673, et il fut uni au Dauphiné, par arrêt du conseil, du 13 décembre 1714.

SEIGNEURS DE MONTEIL ET DE GRIGNAN, *éteints.*

N. . . . II. Giraud-Hugues Adhémar, seigneur de Monteil, en 1045, qui, suivant l'ordre des tems, devait être fils de Giraud Ier., comte d'Orange, et frère du comte Rambauld Ier. Il eut pour fils :

1°. Giraud II, dont l'article suit ;
2°. Aimar Adhémar, évêque du Puy en 1087. Le pape Urbain II, ayant fait publier la croisade dans le concile de Clermont, le 18 novembre 1095, nomma Adhémar de Monteil son légat en Orient. Guillaume de Tyr, dans son histoire de la guerre sainte, relève beaucoup la valeur, la piété et le zèle que ce prélat fit paraître dans les différentes expéditions de cette guerre. Il se distingua particulièrement à la bataille d'Antioche, où il portait la lance sacrée, et où, dit-on, 100,000 Sarrasins perdirent la vie, le 3 juin 1098. Ce prélat mourut dans cette ville de la contagion, le 3 août suivant, universellement regretté par ses hautes vertus politiques et guerrières, par son éloquence, sa modération et sa piété. (*Monuments de la monarchie française, par le P. Montfaucon*);
3°. Gaucher Adhémar, premier abbé d'Aiguebelle;
4°. Guillaume-Hugues Adhémar, prieur de la Garde et de Donzère, qui se croisa en 1095;
5°. Hugues Adhémar, seigneur de Lombers, en Albigeois, par le partage du 26 décembre 1095. Il paraît avoir eu pour fils:
   A. Pierre Adhémar, qui fut présent, en 1117, à un accord passé entre Richard, archevêque de Narbonne, et Hugues, abbé de Saint-Paul de cette ville, et en 1158, à la concession des priviléges de l'abbaye d'Aiguemortes par le comte de Toulouse. Il fut père de :

a. Raimond Adhémar, vivant en 1138;
b. Guillaume Adhémar ou de Monteil, vivant en 1138 et 1152;
c. Izarn Adhémar, qui passa un compromis, en 1152, entre les mains de Raimond Trencavel, vicomte de Beziers, sur les droits qu'il avait au château d'Auriac, avec les autres seigneurs pariagers de ce bien. L'ordre des tems le fait présumer père de :
I. Pons Adhémar, } qui firent des libéralités à l'abbaye
II. Raimond Adhémar, } de Candeil en 1181 et 1192;

B. Raimond Adhémar, qui se rendit caution de Gausbert du Rieu, lorsqu'avec les chevaliers et les nobles de la vicomté de Carcassonne, il reconnut l'autorité du vicomte Bernard-Aton, en 1124;
C. Guillaume-Hugues, surnommé de Monteil, vivant en 1130. On le croit auteur de la maison *de Monteil* en Dauphiné.

III. Giraud Adhémar, IIe. du nom, seigneur de Monteil, de la Garde, de Grignan, de Nions, d'Aix, de Montauban, de Montclus, de Pierrelate, de Montpensier, de la Tour, de Donzère, de Châteauneuf-du-Rhône, de Tulette en Dauphiné, de Valréas, de Vizan, de Rousset et de la Palud, au Comtat-Venaissin, mourut avant l'an 1095, laissant quatre fils : N.....

1°. Lambert Adhémar, qui fut tué au siége de Jérusalem, le 16 juillet 1099;
2°. Giraud III, dont l'article suit;
3°. Giraudet Adhémar, auteur de la branche des *seigneurs de la Garde*, rapportée ci-après;
4°. Giraudonnet Adhémar, seigneur de Privas, de Rochemaure, de Burry et de plusieurs autres terres, par le partage du 26 décembre 1095, tué au siége de Jérusalem en 1099.

IV. Giraud Adhémar, IIIe. du nom, co-seigneur de Monteil, de la Garde, de Nions, d'Aix, de Grignan, etc., affranchit avec son frère, le 21 mars 1094, leurs vassaux de Monteil, nommé depuis Montélimar, ne se réservant que l'hommage à chaque mutation de pape et de seigneur. Ils partagèrent les biens de Giraud II, leur père, par l'entremise d'Aimar Adhémar, évêque du Puy, leur oncle, par acte passé dans l'église de Notre-Dame du Puy, le 26 décembre 1095. Giraud servit avec ses frères dans la première croisade, et ils firent des dépenses considérables pour subvenir aux frais de cette guerre; car, outre une somme de 30,000 florins d'or, dont Jean de Pampelone, leur agent, leur

avait fait l'avance sur le revenu de six ans de plusieurs de leurs terres, ils empruntèrent, à Antioche, une pareille somme de 30,000 florins d'or couronnés, d'Humbert Savelly, tant pour leur usage particulier que pour les frais des funérailles d'Aimar Adhémar, évêque du Puy, leur oncle, ce qui est justifié par une charte datée de Pierrelatte, le 25 avril 1104, qui contient l'engagement d'une partie de leurs revenus pour trois ans. Giraud et Giraudet Adhémar, à leur retour de la Terre-Sainte, récompensèrent quelques-uns de leurs vassaux, qui les avaient accompagné dans cette expédition, par un acte scellé de leurs sceaux en plomb, et daté de l'église de Sainte-Croix de Monteil. On voit par ce titre qu'ils donnèrent à Philippe de Mons, le fief de la bastide de Saint-Georges de Léna, avec sa tour et sa forteresse, situé dans le mandement de Savasse, sous la réserve de la justice et de l'hommage-lige; à Humbert de Marsane le fief de Saint-Geniès, au terroir de Sauzet; à Hugues Raimond, le fief de la Combe du Flesc, au terroir de Valaurie; à Hugues Ripert, le fief de la Bâtie du Verre, avec sa tour et forteresse, situé dans le mandement de Mirmande; à Pierre de Spenella, la tour et forteresse de Condillac en Valentinois, etc. Le lendemain, 22 du même mois de septembre, Giraud et Giraudet Adhémar renouvelèrent les priviléges qu'ils avaient accordés, en 1094, à leurs vassaux de Monteil. (*Pithon-Curt*, *pp.* 18, 19 *et* 20.) Giraud
N. . . . ne vivait plus en 1120. Il eut deux fils :

1°. Giraud IV, qui suit ;
2°. Raimond Adhémar, qui souscrivit le partage de la Provence, fait, en 1125, entre Alphonse, comte de Toulouse, et Raimond Bérenger, comte de Barcelonne.

V. Giraud ADHÉMAR, IVe. du nom, co-seigneur de Monteil et de Grignan, seigneur de Nions, d'Aix, de Montclus, etc., passa une transaction, le 27 mars 1128, avec Guillaume-Hugues Adhémar, co-seigneur de Monteil et seigneur de la Garde, et
N. . . . . Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, en Vivarais. Giraud IV eut deux fils et deux filles :

1°. Giraud V, dont l'article suit ;
2°. Guillaume Adhémar, qui cultiva la poésie provençale et célébra la

comtesse de Die, dame de la Cour d'Amour à Sigue et à Pierrefeu, qui, après la mort de ce poëte, se fit religieuse à Tarascon ;

3°. Rohaise Adhémar, qui, par acte du mois de janvier 1164, vendit, avec son frère aîné, le château de Roinac, à Josserand de Saint-Romain, pour la somme de 6000 sous viennois ;

4°. Pétronille Adhémar, dame d'Aleirac et de Mirmande, mariée, en 1168, avec Pierre *des Armands*.

VI. Giraud ADHÉMAR, Ve. du nom, co-seigneur de Monteil, seigneur de Grignan, reçut de l'empereur Frédéric *Barberousse*, l'investiture des seigneuries de sa maison, avec la cession des droits que les empereurs avaient sur le mandement du Puy-Saint-Martin, sous le seul hommage de l'empire, par bulles données à San-Salvatori, près Pavie, le 22 avril 1164. (*Pithon-Curt, p.* 21.) Il avait épousé, vers 1160, *Agnès*, dont il eut : N. . . .

1°. Giraud VI, dont l'article suit ;

2°. Giraudet Adhémar, qui fut légataire de son père.

VII. Giraud ADHÉMAR, VIe. du nom, co-seigneur de Monteil, de Grignan et de Mouteaux, accorda, avec Lambert Adhémar, son cousin, aussi co-seigneur de Monteil, des priviléges à leurs vassaux de Monteil, par charte de l'an 1198, dont la substance atteste l'indépendance de ces seigneurs. Ce titre, important pour les habitants de Montélimar, fut gravé sur une planche de cuivre enchâssée dans la muraille de la maison commune de cette ville, où on le voyait encore avant la révolution. Giraud et Lambert Adhémar y sont représentés à cheval, armés de toutes pièces, le casque en tête, tenant d'une main l'épée haute, et de l'autre un bouclier aux armes de leur maison. (*Pithon-Curt, pp.* 22, 23.) Giraud VI eut de violents démêlés avec ses vassaux de Montségur : mais ils furent terminés par la médiation de Guillaume des Armands, damoiseau, le 7 décembre 1200. Au mois de juillet 1210, Raimond VI, comte de Toulouse, lui donna l'investiture du château de Faujaux, en Vivarais. Il épousa Mabille, vicomtesse en partie DE MARSEILLE, fille du vicomte Guillaume, surnommé le Gros. Elle lui apporta des domaines considérables, savoir : les terres de Saint-Julien, d'Artignosc, Rions, Vinon, Porcieulx, Rasset, Porrières, Manosque et Cereste, du chef de Laure, sa mère, et les terres de

DE MARSEILLE : de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or

Gardane, Roquevaire, Géménos, le tiers d'Aubagne et du château, du chef de Romelin, vicomte de Marseille, son oncle, qui se fit moine à Saint-Victor. Giraud VI fit son testament en 1232, et eut pour enfants :

1°. Giraud Adhémar, seigneur de Grignan, mort sans postérité après l'an 1230;
2°. Aimar, qui continue la descendance;
3°. Giraudet Adhémar, seigneur de Nions, père d'autre Giraudet Adhémar, seigneur de Grignan, mort sans enfants en 1240;
4°. Aimar de Monteil, archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en 1230;
5°. Barral Adhémar, seigneur de Montauban, en 1229;
6°. Guillaume Adhémar, seigneur d'Aix, en Dauphiné;
7°. Giraude Adhémar, mariée avec Guillaume *Anselme*, seigneur puissant, auquel le vicomte Romelin avait engagé une partie du port de Marseille;
8°. Aldéarde Adhémar, mariée, le 13 octobre 1200, avec Bertrand *de Baux de Meyrargues;*
9°. Rixende Adhémar, religieuse à l'abbaye du Bouchet;
10°. Marie Adhémar,
11°. Garcende Adhémar,
12°. Barcende Adhémar, } dont on ne trouve que les noms.

VIII. Aimar Adhémar, devint seigneur de Grignan et de Monteil en partie, après la mort de Giraudet, son neveu, en 1240. Par acte passé à Tarascon en 1257, il rendit volontairement hommage, pour sa baronnie de Grignan, à Charles d'Anjou, comte de Provence, et à Béatrix, son épouse, et promit d'être leur homme-lige, et de les servir en tems de guerre, avec hommes et chevaux à ses dépens, depuis l'Isère jusqu'à la Durance seulement. Le comte et la comtesse lui conservèrent le droit qu'il avait de créer des notaires dans ses terres et d'imposer des subsides sur ses vassaux, et lui assigna une rente de 50 livres viennoises sur le domaine de Marseille, dont la maison de Grignan a toujours joui. (*Ib. p.* 26.)
N. . . . . Aimar fit son testament à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 5 des ides de janvier 1273, et laissa de *Clémence*, sa femme:

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Aimar, religieux bénédictin au Pont-Saint-Esprit;
3°. Mabille Adhémar, mariée avec Bertrand-Rambauld *de Simiane*, coseigneur d'Apt, dont elle était veuve en 1281;

4°. Laure Adhémar, qui vivait en 1272, avec Raimond *de Baux*, prince d'Orange, son mari;
5°. Walpurge Adhémar, femme de Jean, seigneur *de Verfeuil;*
6°. Guiramande-Adhémar, qui vendit, en 1262, la troisième partie d'Aubagne, et tout ce qu'elle possédait dans le territoire de cette seigneurie à Barral de Baux, vicomte de Marseille.

IX. Guillaume Adhémar, surnommé *le Gros*, baron de Grignan, co-seigneur de Monteil, rendit hommage pour les seigneuries de Monteil, Sauzet, Condillac, la Calmette et Correcte, à Amédée, évêque de Valence, la veille des nones d'avril 1280. Il fit son testament, le 19 octobre 1282, et laissa de *Garcende*, sa femme : N. . . . :

1°. Giraud VII, qui suit;
2°. Aimar Adhémar, religieux bénédictin, doyen de Colonzelle, en 1282;
3°. Barral Adhémar, chevalier de la milice du Temple;
4°. René Adhémar, religieux, cordelier au couvent de Grasse;
5°. Giraude Adhémar, mariée, avant 1282, avec Bertrand *de Taulignan;*
6°. Laure Adhémar, religieuse à l'abbaye du Bouchet.

X. Giraud Adhémar, VIIe. du nom, baron de Grignan, seigneur en partie de Monteil, épousa Blonde de Deux-Chiens, dame d'Aps et de Verfeuil, en Valentinois, de laquelle il eut : de Deux-Chiens:

1°. Giraud Adhémar, baron de Grignan, mort sans enfants, après l'an 1310;
2°. Giraudet, qui continue la descendance;
3°. Yves Adhémar,
4°. Galburge Adhémar,
5°. Marone Adhémar,
} dont on ignore la destinée.

Filles naturelles de Giraud VII:

a. Marguerite, *bâtarde* de Grignan, mariée avec Jean *du Buis;*
b. Victoire, *bâtarde* de Grignan, femme de Jacques *de Marsane.*

XI. Giraudet Adhémar, baron de Grignan, co-seigneur de Monteil, seigneur de la Palud, de Fabrègues, d'Aps, de Saint-Pons, fut un des seigneurs qui, en 1311, garantirent la dot que le dauphin Jean donna à sa sœur Catherine, en la mariant avec Robert de Bologne. Il rendit hommage pour Grignan, en 1316, et fournit le dénombrement de ses terres d'Aps et de Saint-Pons,

à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, le 3 septembre 1324. Il s'allia, 1°. le 19 mars 1312, avec Cécile ADHÉMAR, qui testa le 26 avril 1326. Elle était fille de Hugues Adhémar, seigneur de la Garde, et de Mabille du Puy; 2°. avec Dalmase DE SABRAN, fille de Bermond de Sabran, vicomte d'Uzès, et de Douceline de Sabran d'Ausouis, sa seconde femme. Giraudet Adhémar eut pour enfants :

ADHÉMAR : d'or, à trois bandes d'azur.

DE SABRAN : de gueules, au lion d'argent.

Du premier lit :

1°. Giraud VIII, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Briande Adhémar, mariée 1°. le 25 janvier 1342, avec Raimond *de Baux*, seigneur de Puyricard, dont elle était veuve en 1350; 2°. le 7 juillet 1354, avec Raimond *de Nogaret*, seigneur de Calvisson et de Massillargues.

XII. Giraud ADHÉMAR, VIII°. du nom, baron de Grignan et d'Aps, co-seigneur de Monteil, et seigneur de Chantemerle, épousa Décane DE SABRAN-UZÈS, sœur de la seconde femme de son père, laquelle était veuve et avait, le 5 août 1345, la garde de ses enfants, savoir :

DE SABRAN : comme ci-dessus.

1°. Giraud IX, qui suit;
2°. Jean Adhémar, mort, à l'âge de 14 ans, des chagrins que lui causa l'assassinat de sa mère;
3°. Cécile Adhémar, mariée, le 21 mars 1346, avec Guillaume *de Laudun;*
4°. Garcende Adhémar, femme de Bertrand *de Taulignan;*
5°. Burlette Adhémar, femme de Louis, seigneur *de Morières;*
6°. Dalmase Adhémar,
7° Clémence Adhémar,
8°. Galburge Adhémar,
} religieuses au monastère du Bouchet.

XIII. Giraud ADHÉMAR, IX°. du nom, baron de Grignan et d'Aps, seigneur de Chantemerle, Viguier de Marseille en 1368, avait rendu hommage, le 3 mai 1352, à Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, en Vivarais, pour la baronnie d'Aps, et fait un échange, le 7 août 1354, avec Raimond de Chantemerle, son vassal, par lequel il avait affranchi les héritages que ce dernier possédait dans cette seigneurie. Giraud IX épousa 1°. en 1343, Jeanne DE JOYEUSE, fille de Bernard, baron de Joyeuse, en Vi-

DE JOYEUSE : palé, d'or et d'azur; au chef de gueules, chargé de 3 hydres d'or.

varais, et d'Alexandrine de Peyre; 2°. Jeanne DE BRION; 3°. Philippine DE MORGES. Ses enfants furent:

DE BRION: de gueules, à l'aigle éployée d'or.
DE MORGES: d'azur, à trois têtes de lion couronnées d'or, lampassées de gueules.

Du premier lit:

1°. Giraud Adhémar, baron de Grignan et d'Aps, mort, après l'an 1401, sans enfants de Catherine d'*Agoult*, dame de la Vallée de Luc, son épouse;
2.° Aimar Adhémar, religieux bénédictin;
3°. Guyot, qui continue la descendance;
4°. Cécile Adhémar, femme de Bertrand, seigneur *de Tournoire*, en Auvergne;
5°. Blonde Adhémar, alliée 1°. avec Bertrand *de Baux*, seigneur de Gigondas; 2°. avec Guillaume *de Laudun*, seigneur de Montfaucon;

Du troisième lit:

6°. Giraudet Adhémar, qui fit don de tous ses biens à Guyot, son frère du premier lit;
7°. Guyot Adhémar, } dont on ignore la destinée;
8°. Yves Adhémar, }
9°. Décane Adhémar, qui épousa, le 3 août 1373, Guillaume *de Morges*, seigneur du Châtelard;
10°. Catherine Adhémar, femme de Raimond *Bernard*, surnommé *le Flamenc*;
11°. Billette Adhémar, religieuse à l'abbaye du Bouchet.

XIV. Guyot ADHÉMAR, baron de Grignan et d'Aps, seigneur de Marsane, transigea, le 5 janvier 1410, avec les habitants de Montségur, représentés par leurs députés et par Antoine des Armands, leur seigneur, dont il reçut l'hommage pour Montségur et Chantemerle, le 4 avril 1415. Guyot Adhémar mourut peu de tems après, le 9 mai 1417, date d'un dénombrement que lui fournit Aimar d'Albignac. Il avait épousé, le 16 juin 1400, Miracle DE COMBRET DE BROQUIÈS, dont il eut:

DE COMBRET:

1°. Giraud X, qui suit;
2°. Dauphine Adhémar, que Lancelot, *bâtard* de Poitiers, seigneur de Châteauneuf de Mozens, enleva, et qu'il épousa ensuite, en 1421.

Fils naturel de Guyot:

Antoine, *bâtard* de Grignan.

XV. Gérard ADHÉMAR, X°. du nom, baron de Grignan et

d'Aps, seigneur de Marsane, etc., reçut, le 21 janvier 1433, l'hommage du seigneur d'Albignac, et rendit lui-même le sien au comte de Provence, en 1467. Il avait épousé, le 8 août 1422, Blanche DE PIERREFORT DE GANGES, de laquelle il eut :

DE PIERREFORT : d'or, à la bordure de gueules.

1°. Giraud Adhémar, baron de Grignan, marié, le 21 mars 1470, avec Aglaé *de Lestrange*, dont il n'eut pas d'enfants ;

2°. Gaucher, dont l'article suit ;

3°. Guillaume Adhémar, élu évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 23 mai 1482. Il fit le pélérinage de Jérusalem en 1505, fit son testament au mois de juillet 1516, et fut inhumé dans la chapelle de l'Assomption de son église ;

4°. Bertrand Adhémar, baron d'Aps, seigneur de Marsane et de Clansayes, marié, le 31 août 1486, avec Béatrix *Aleman de Toligny*, dont il eut :

A. François Adhémar, mort en bas âge ;

B. Catherine Adhémar, baronne d'Aps et de Marsane, mariée, en 1508, avec Jacques *Brunier*, seigneur de Larnage, dont les descendants ont pris le nom d'*Adhémar* ;

C. Diane Adhémar, mariée, en 1517, avec Renaud *de Fay*, seigneur de Gerlande, en Dauphiné ;

5°. Guyot Adhémar, protonotaire apostolique, et chanoine de Saint-Paul ;

6°. Louis Adhémar, seigneur de Saint-Auban, tué au siége de Perpignan, en 1484 ;

7°. Jeanne Adhémar, mariée, le 21 mars 1439, avec Pierre *de Glandevès*, seigneur de Faucon et de Châteauneuf, en Provence, grand échanson du roi René ;

8°. Alisette Adhémar, femme de Catherine *d'Anciac*, seigneur de Dième ;

9°. Louise Adhémar,, mariée, le 26 janvier 1445, avec Antoine *de Rie de Varambon*, seigneur de Charrieux, en Franche-Comté ;

10°. Catherine Adhémar, mariée, 1°. le 5 juin 1455, avec Henri *de Rie de Varambon*, seigneur de Costebonne ; 2°. avec Antoine *de Clermont* ;

11°. Isabelle Adhémar, femme d'Antoine *de Viarron*, co-seigneur de Velleron, au Comtat ;

12°. Antoinette Adhémar, mariée, le 7 mars 1472, avec Antoine *d'Urre*, seigneur de Verceiran, en Dauphiné ;

13°. Jeanne Adhémar, alliée, le 2 septembre 1475, avec Louis *Louet de Nogaret*, baron de Calvisson, en Languedoc ;

14°. Marguerite Adhémar, mariée, le 13 juillet 1477, avec Claude, seigneur de *Pierregourde*, en Vivarais.

XVI. Gaucher ADHÉMAR, baron de Grignan, épousa, le 29 novembre 1450, Diane DE MONTFORT, fille et héritière de Nicolas de Montfort, duc de Termoli, comte de Campobasso, au royaume de Naples, et d'Altabella de Sangro. Gaucher Adhémar et sa femme fondèrent, en 1515, le chapitre de Saint-Sauveur de Grignan, soumis immédiatement au Saint-Siége, qui confirma cette fondation en 1522. Gaucher avait fait son testament le 18 août 1506, et sa femme fit le sien le 22 septembre 1537, étant veuve depuis l'année 1519. Leurs enfants furent :

DE MONTFORT : de gueules, au lion d'argent, ayant la queue nouée et passée en sautoir ; au franc canton d'hermine.

1°. Giraud Adhémar, mort sans postérité, avant son père ;
2°. Louis, dont l'article suit ;
3°. Anne Adhémar, femme de Jean *de Beaumont*, seigneur de Brison, en Vivarais, qui fit son testament le 2 mai 1520 ;
4°. Blanche Adhémar, mariée, le 6 janvier 1498, avec Gaspard *de Castelane*, baron d'Entrecasteaux, dans la maison duquel sont passés tous les biens de la branche d'Adhémar de Grignan. Leurs descendants ont ajouté à leur nom celui d'Adhémar, et ont écartelé leurs armes de celles de cette maison ;
5°. Gabrielle Adhémar, mariée, le 17 septembre 1506, avec Claude *d'Urre de Cornillan*, seigneur du Puy-Saint-Martin ;
6°. François Adhémar, alliée, le 4 juillet 1509, avec François, seigneur *de la Queuille*, en Auvergne.

XVII. Louis ADHÉMAR DE MONTEIL, comte de Grignan, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général au gouvernement de Provence, en 1541, gouverneur de Marseille, des forts de la Garde et d'If, surintendant des galères et vaisseaux de la mer du Levant, depuis lieutenant-général au gouvernement de Lyonnais, Forès, Beaujolais, haute et basse Marche, conseiller et chambellan du roi, gentilhomme de la chambre de S. M., intendant de la maison, et chevalier d'honneur de la Dauphine et de Mesdames de France, filles du roi François Ier., obtint l'érection de la baronnie de Grignan en titre de comté, par lettres du mois de juin 1558. Il fut nommé ambassadeur à la diète de Worms, pour y ménager les intérêts du roi François Ier., qui prétendait à l'empire d'Allemagne. Il avait épousé, le 4 octobre 1504, Anne DE SAINT-PRIEST, fille de Jean de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond, premier baron de Lyonnais, et de Jeanne de Tournon. N'ayant pas eu d'enfants de ce mariage,

DE SAINT-PRIEST : à cinq points d'or, équipolés à quatre d'azur.

il disposa de tous ses biens en faveur de François de Lorraine, duc de Guise, son ami particulier. Mais cette donation n'eut point d'effet; car, après sa mort, arrivée en 1559, Gaspard de Castellane, son neveu, revendiqua cette succession du chef de sa mère, et elle lui fut adjugée par arrêt définitif du parlement de Toulouse du 27 mars 1563.

SEIGNEURS DE LA GARDE, *éteints*.*

IV. Giraudet ADHÉMAR, troisième fils de Giraud II, seigneur de Monteil et de Grignan, eut, par le partage qu'il fit avec ses frères, le 26 décembre 1095, la moitié de Monteil, la seigneurie de la Garde, la Chaux et plusieurs autres terres. Gui Allard ajoute que, par une transaction qu'il passa avec Giraud III, son frère aîné, en 1119, il eut encore les terres de Pierrelatte, Donzère, Montpensier, Châteauneuf, Tulette et Venterol, en Dauphiné, Valréas et Rousset, au Comtat-Venaissin. Il avait épousé, le 18 avril 1104, Alix DE POLIGNAC, sœur d'Héracle, vicomte de Polignac, de laquelle il eut;

DE POLIGNAC: fascé d'argent et de gueules.

1°. Guillaume-Hugues, dont l'article suit;

2°. Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, de Mirmande et de Condillac en 1140, marié avec Tiburge *de Pelet d'Alais*, qui le rendit père de :

A. Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, co-seigneur de Monteil, qui fit son testament en 1232, et laissa de Meraude *de Belvèze*, sa femme :

a. Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, de Mirmande, de Condillac, etc., co-seigneur de Monteil, qui fit son testament en 1262. Il avait épousé Tiburge *Amic de Sabran*, dont sont provenus :

I. Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, marié avec Marguerite *Pelet de Narbonne*, qui mourut sans enfants, le 30 mai 1272. Elle était fille d'Aimeri IV, vicomte de Narbonne, et de Marguerite de Montmorency. Giraud mourut après l'an 1277;

(1) Cette branche portait pour armoiries *de gueules, à trois croix de Toulouse d'or*.

II. Giraudet Adhémar, mort après le 12 juin 1323, sans enfants de Dragonette *de Montdragon*, sa femme, veuve de Bertrand de Baux, comte d'Avelino et seigneur de Pertuis;

III. Guigonnet Adhémar, mort en bas âge;

IV. Guillaume Adhémar, } religieux de l'ordre de Saint-
V. Aimar Adhémar, } François;

VI. Méraude Adhémar, femme de Lambert *Adhémar*, seigneur de la Garde, auquel passèrent tous les biens de cette branche;

VII. Aimare Adhémar, mariée avec Guillaume, seigneur *de Tournon;*

VIII. Rossoline Adhémar, alliée avec Guillaume Amic *de Sabran*, seigneur de Châteauneuf, au Comtat;

IX. Giraudette Adhémar, femme, en 1279, de François *Aleman*, seigneur d'Uriage, en Dauphiné;

X. Tiburge Adhémar, }
XI. Agnès Adhémar, } qui furent religieuses;
XII. Laurette Adhémar, }

b. Guillaume Adhémar, chevalier de la milice du Temple;

c. Aimar Adhémar, moine à l'abbaye de l'Isle-Barbe;

d. Laure Adhémar, religieuse à l'abbaye de Géménos, au diocèse de Marseille;

B. Giraude Adhémar, femme de Bermond, seigneur d'*Uzès;*

C. Aimare Adhémar, mariée, en 1198, avec Berlion, seigneur de *Moirenc*, en Dauphiné;

D. Autre Giraude Adhémar, dont on ignore la destinée;

E. Garcende Adhémar, qui fut religieuse;

3°. Briande Adhémar, mariée, vers l'an 1125, avec Hugues-Sacristin *des Porcelets.*

V. Guillaume-Hugues ADHÉMAR, seigneur de la Garde et de la moitié de Monteil, transigea avec Giraud, son frère, et fit donation de quelques héritages aux frères Templiers de Richerenclus, en 1156. Il avait épousé Laure DE GENÈVE, de laquelle il laissa :

DE GENÈVE : à cinq points d'or, équipolés à quatre d'azur.

1°. Lambert Ier., dont l'article suit;

2°. Aimar Adhémar, abbé d'Aiguebelle;

3°. Hugues Adhémar, qui fut tué en défendant le château de la Garde, assiégé par son frère aîné, avant l'année 1173;

4°. Josserane Adhémar.

VI. Lambert ADHÉMAR (1), Ier. du nom, seigneur de la Garde et co-seigneur de Monteil, se révolta contre son père, et l'assiégea dans le château de la Garde. Cette action dénaturée porta Guillaume-Hugues à déshériter son fils, et à donner la ville de Monteil à Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, son frère, par acte du 19 mars 1177, approuvé par l'empereur Frédéric Ier., le 20 août 1178. Il se joignit à Raimond VII, *dit* le Jeune, comte de Toulouse, en 1216, pour aider ce prince à recouvrer le comté Venaissin, dont Simon de Montfort s'était emparé, et contribua à la défense de Toulouse, sous le comte Raimond VI, *dit* le Vieux. Il avait épousé Tiburge DE BAUX, fille de Bertrand, sire de Baux, et de Tiburge de Montpellier-Omelas, princesse d'Orange. De ce mariage sont issus :

DE BAUX : de gueules, à l'étoile à 16 rais d'argent.

1°. Hugues Ier., dont l'article suit;
2°. Lambert II, auteur de la branche des *seigneurs de Lombers et de Villelongue*, rapportée ci-après;
3°. Briande Adhémar, mariée 1°. avec Lambert *de Thurey*, chevalier, seigneur de Lombers, en Albigeois, terre que Simon de Montfort lui avait donnée, après l'avoir conquise sur la maison d'Adhémar. Cette terre revint à ses premiers possesseurs par la donation que Lambert de Thurey en fit à sa femme; 2°. avec Gui *de Montfort*, seigneur de la Ferté-Aleps, en Beauce, frère de Simon, comte de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois. Elle en eut un fils, nommé Gui de Montfort, mort sans postérité.

VII. Hugues ADHÉMAR, Ier. du nom, seigneur de la Garde, co-seigneur de Monteil, en 1216, épousa Alix DE BELVÈZE, à laquelle Mainfroi, seigneur de Belvèze et de Montgislard, au diocèse de Toulouse, son frère, fit une donation le 25 mars 1237. Hugues fit son testament le 11 avril 1268, et laissa :

DE BELVÈZE :

1°. Lambert II, qui suit;
2°. Roger Adhémar, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;
3°. Guillaume-Hugues Adhémar, abbé d'Aiguebelle.

VIII. Lambert ADHÉMAR, IIe. du nom, seigneur de la Garde,

(1) C'est à partir de ce degré que la branche d'Adhémar de Lantagnac a fait les preuves pour les honneurs de la cour, en 1764 et 1781, devant MM. *de Beaujon* et *Chérin*, généalogistes des ordres du roi.

de Valaurie, de la Chaux, etc., co seigneur de Monteil, rendit hommage à Alfonse de France, comte de Toulouse et de Venaissin, le 22 juillet 1271, et fit son testament le 28 juin 1290. Il avait épousé Meraude ADHÉMAR, dame de Rochemaure, fille et héritière de Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, et de Tiburge de Sabran. Leurs enfants furent :

ADHÉMAR : d'or, à trois bandes d'azur.

1°. Lambert Adhémar, seigneur de la Chaux, mort sans enfants du mariage qu'il avait contracté avec Galburge *de Mévouillon*, fille de Raimond, seigneur de Mévouillon, en Dauphiné ;

2°. Hugues II, qui continue la descendance ;

3°. Autre Hugues Adhémar, seigneur de Rochemaure, décédé sans avoir été marié ;

4°. Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, en 1296. Il servit parmi les chevaliers de la sénéchaussée de Beaucaire dans l'*Ost* de Flandre, avec 20 hommes d'armes et 500 sergents à pied en 1304, et fit son testament le 3 novembre 1310. Il laissa d'Artaude, sa femme :

A. Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, co-seigneur de Monteil, marié, le 17 février 1318, avec Alix *de Poitiers*, fille de Guillaume de Poitiers, seigneur de Chassene, et de Lucie, dame de Beaudiner. Il fit son testament le 8 mai 1346. Ses enfants sont :

a. Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure et en partie de Monteil, qui mourut avant le 17 juin 1360, laissant, de Tassite *de Baux*, fille de Guillaume de Baux, seigneur de Puyricard, et de Béatrix d'Anduze de la Voute :

I. Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, co-seigneur de Monteil, qui succéda à son père en 1355, et mourut célibataire ;

II. Sybille Adhémar, mariée 1°. avec Louis *d'Anduze*, seigneur de la Voute ; 2°. le 15 octobre 1366, avec Jean *de Ponteves*, seigneur de Bargême, qui fit son testament le 7 mars 1410 ;

b. Amédée Adhémar, abbé de Saint-Michel et évêque de Grasse en 1363 ;

c. Louis Adhémar, seigneur de Rochemaure après son neveu ;

d. Aimar Adhémar, seigneur de Rochemaure après son frère. Il fit son testament le 7 septembre 1378, et fut père de Philippon Adhémar, mort à l'âge de quinze ans ;

e. Guigues Adhémar, qui hérita de son frère Louis, et fit son testament le 11 septembre 1374 ;

f. Tiburge Adhémar, mariée, le 9 mai 1333, avec Raimond *de Laudun*, seigneur de Montfaucon ;

g. Marguerite Adhémar, alliée 1°. avec Liotaud, seigneur *de Solignac*, qui fit son testament le 14 septembre 1357; 2°. Odillon-Guérin *de Châteauneuf*, seigneur du Tournel, qu'elle institua son héritier par le testament qu'elle fit le 9 mai 1363;

h. Paule ou Polie Adhémar, qui fut religieuse à l'abbaye de Bonlieu-lès-Marsane;

B. Hugues Adhémar, élu évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 10 septembre 1328, mort en 1340;

C. Guigonnet Adhémar, dont la destinée est ignorée;

D. Guillaume Adhémar, qui céda une partie de la ville de Monteil au pape Benoît XII;

E. Mabille Adhémar;

F. Maragde Adhémar, femme de Jourdain *d'Urre*;

5°. Guigues Adhémar, maître de la milice du Temple, en Provence, en 1290;

6°. Tiburge Adhémar, femme d'Eustache, seigneur *de Montboissier*;

7°. Vachette Adhémar, femme de Raimond *Bérenger*, seigneur de Pont de Royans, en Dauphiné.

DE MÉVOUILLON: d'azur, à 3 têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules.

DU PUY: d'or, au lion de gueules, lampassé et vilainé d'azur.

IX. Hugues ADHÉMAR, II°. du nom, seigneur de la Garde, co-seigneur de Monteil, souscrivit et scella du sceau de ses armes la donation qu'Aime, dauphine de Viennois, fit de ses états à Jean de la Tour du Pin, son fils, le 13 juillet 1292. Il comparut avec sa compagnie, composée de 20 hommes d'armes et de 1000 sergents à pied, pour servir dans l'*Ost* (armée) de Flandre, en 1304, et mourut après l'an 1306. Il avait épousé, 1°. Mabille DE MÉVOUILLON, sœur de Galburge, femme de son frère; 2°. le 30 décembre 1296, Mabille DU PUY, fille de Gaucher du Puy, seigneur des Tours. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1°. Hugues III, dont l'article suit;

2°. Agoult Adhémar, seigneur de la Chaux, dans le Gapençais;

Du second lit:

3°. Cécile Adhémar, qui fut mariée, le 29 mars 1312, avec Giraud *Adhémar*, seigneur de Grignan, et fit son testament le 26 avril 1326.

X. Hugues ADHÉMAR, III°. du nom, nommé *Hugonnet*, du vivant de son père, seigneur de la Garde, co-seigneur de Monteil, en 1291, reçut un hommage le 9 mars 1335. Il avait épousé,

1°. le 25 janvier 1280, Constance DE POITIERS, fille d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et de Marguerite de Genève; 2°. Etiennette DE BAUX, fille de Raimond de Baux, prince d'Orange, et de Béatrix de Genève, dame de Mirebel. Ses enfants furent:

DE POITIERS: d'azur, à 6 besants d'argent; au chef d'or.

DE BAUX: écartelé, aux 1 et 4 *de Baux*; aux 2 et 3 d'or, au cor de chasse d'azur, lié de gueules, qui est *d'Orange*.

Du premier lit:

1°. Lambert III, dont l'article suit;

2°. Aimar Adhémar, archidiacre de Reims, prieur de Saint-Pierre du Palais, près Châteauneuf-du-Rhône, élu évêque de Metz en 1327. L'année suivante, ce prélat fit la guerre au duc de Lorraine, et par la force des armes acquit plusieurs terres considérables à son église; mais il fut moins heureux dans une nouvelle guerre qu'il fit au même prince en 1348. En 1356, il reçut avec beaucoup de magnificence l'empereur Charles IV, et ce fut dans son palais épiscopal que ce monarque promulgua la fameuse bulle d'or. Il mourut à Metz, le 12 mai 1361, et fut inhumé dans la cathédrale, en la chapelle des évêques;

3°. Gaucher Adhémar, co-seigneur de Monteil, qui obtint, de l'empereur Charles IV, par disposition du 21 décembre 1346, le privilége de faire battre monnaie d'or et d'argent à son coin, dans toute l'étendue de ses terres, et ce monarque confirma en outre toutes les prérogatives dont les ancêtres de Gaucher avaient joui. Il avait épousé, le 12 mars 1337, Jeanne *d'Aspremont*, fille de Godefroi, comte d'Aspremont en Lorraine, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il fit son testament le 9 novembre 1360, en faveur de Hugues Adhémar, son neveu. Il eut un fils naturel nommé:

Jean Adhémar, *bâtard*, de la Garde, *écuyer de son père en 1347;*

4°. Mabille Adhémar, femme de Rambauld, seigneur *de Mévouillon*. Elle donna quittance de sa dot en 1334;

5°. Éléonore Adhémar, dame de Mévouillon, par donation de sa sœur, mariée, 1°. avec Pierre *de Barres*, dans la Marche; 2°. avec Pierre *de la Chaux*. Elle imposa aux enfants issus de son second mariage l'obligation de porter le nom *de Mévouillon;*

Du second lit:

6°. Hugonnet Adhémar, seigneur de la Garde, époux de Rossoline *d'Agoult*, fille de Raimond d'Agoult, baron de la Vallée de Sault, et de Léonore de Baux. Il n'en eut point d'enfants, et fit son testament le 17 avril 1350, en faveur de Gaucher, son frère;

7°. Amédée Adhémar, mort en bas âge;

8°. Eléonore Adhémar, femme de Jean *de Montluel*, en Bresse;

9°. Mabille Adhémar, femme de Géraud, seigneur *de Crussol*, en Vivarais;

10° Béatrix Adhémar, femme de Guillaume *de Crussol*, frère de Géraud;

11°. Catherine Adhémar, morte jeune.

XI. Lambert ADHÉMAR, IIIe. du nom, co-seigneur de Monteil, seigneur de Vers et de Montfroc, puis de la Garde, obtint les deux premiers fiefs, avec ceux du Revest-d'Albion et de Curel, du dauphin Humbert II, par acte du 11 juillet 1337, passé en présence de Lambert Adhémar, seigneur de la Chaux, et de plusieurs autres seigneurs. Il avait épousé, le 12 avril 1325, Douce GAUCELIN DE GRAVESON, dont il eut plusieurs enfants qu'il nomme dans son testament du 9 novembre 1360, savoir :

GAUCELIN : d'azur, au croissant versé d'argent.

1°. Hugues IV, dont l'article suit;
2°. Louis Adhémar, mort à l'âge de quatorze ans;
3°. Raimond Adhémar, prieur de l'église cathédrale de Metz. Il quitta l'état ecclésiastique et se maria avec Fauconne *Roux*, veuve de Gui de Morges, seigneur de Rosans, laquelle donna quittance de sa dot à Guillaume de Morges, seigneur de l'Espine, neveu et héritier de Gui, dont elle n'eut point d'enfants. Le 2 septembre 1389, Raimond fut père de
Gaucher Adhémar, seigneur de Saint-Gervais, en 1392, dont le fils :
Raimond ou Baudon Adhémar, seigneur de Saint-Gervais, épousa Béatrix *de Vaësc*, fille de Guillaume de Vaësc, seigneur d'Espeluche, et de Catherine, *bâtarde* de Poitiers-Valentinois. Il fut père de deux filles :
A. Blanche Adhémar, dame de Saint-Gervais, mariée avec Aimar *d'Urre-Berlion*, seigneur d'Ourches et de la Sablière;
B. Catherine Adhémar, mariée, en 1492, avec Antoine *de Clermont*, baron de Montoison;
4°. Lambert Adhémar, marié avec Isoarde *de Baux*, mort sans postérité, après avoir disposé de ses biens en faveur de Raimond son frère;
5°. Marguerite Adhémar, femme de Géraud *Amic de Sabran*, seigneur de Châteauneuf. Elle fit son testament le 26 septembre 1387;
6°. Catherine Adhémar, mariée, en 1366, avec Guillaume *Roger*, comte de Beaufort et d'Alais, dont elle était veuve le 24 juillet 1383;
7°. Eléonore Adhémar, } religieuses.
8°. Alexine Adhémar, }

Enfants naturels de Lambert III.

I. Jean Adhémar, *bâtard* de la Garde, } *vivants en* 1360.
II. Sybille Adhémar, *bâtarde* de la Garde, }

XII. Hugues ADHÉMAR, IVe. du nom, seigneur de la Garde, co-seigneur de Monteil, transigea, le 12 mars 1340, avec Hugues Aimeri, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sur les droits de

péage, d'entrée, etc. qu'ils avaient dans leurs terres respectives. Il épousa, le 26 octobre 1349, Mabille DU PUY, fille de Rastel du Puy, seigneur de Montbrun, et de Marguerite de Montauban. De ce mariage sont provenus :

DU PUY: comme à la page 18.

1°. Lambert Adhémar, qui fut déshérité par son père, à cause des mauvais traitements qu'il lui avait fait éprouver ; mais Lambert s'empara de vive force des châteaux de la Garde, de Monteil et de la Chaux, dont il jouissait paisiblement en 1372. Il épousa, le 26 octodre 1375, Constance *de Trian*, fille de Louis de Trian, vicomte de Tallard, neveu du pape Jean XXII, et de Mabille d'Agoult, sa seconde femme. Il fit son testament le 17 décembre 1404, en faveur de Guyot Adhémar, baron d'Aps, son parent, n'ayant eu qu'une fille, nommée :
   Dauphine Adhémar, laquelle mourut avant son père ;
2°. Louis, qui continue la descendance ;
3°. Hugues Adhémar,
4°. Gaucher Adhémar,
5°. Baudouin Adhémar,
6°. Mabille Adhémar,
} dont on ignore la destinée ;
7°. Aimar Adhémar, qui mourut en bas âge.

XIII. Louis ADHÉMAR, seigneur des paréries de Monteil et de Savasse, en 1422, transigea avec ses frères, le 23 juin 1432. Il avait épousé, le 1er. avril 1406, Dauphine DE GLANDEVEZ, qui fit un codicille au château de la Garde, le 9 février 1434. Elle était fille d'Isnard, surnommé *le Grand*, seigneur de Glandevez, de Cuers et de Porrières, et d'Aude d'Anduze-de-la-Voûte. Elle le rendit père de :

DE GLANDEVEZ: fascé d'or et de gueules.

1°. Hugues V, qui suit ;
2°. Isnard Adhémar, à qui son père fit une donation, le 2 avril 1426;
3°. Marguerite Adhémar, mariée, le 22 avril 1434, avec Bertholdo *Baschi*, seigneur du Castelar, de Choard, de Barra et de Saint-Estève ;
4°. Françoise Adhémar, mariée, 1°. avec André *du Puy ;* 2°. avec Galéas *de Salusse ;*
5°. Billette Adhémar,
6°. Laure Adhémar,
} dont on ne connaît que les noms ;
7°. Perrade Adhémar,
8°. Dauphine Adhémar,
9°. Louis Adhémar,
} qui donnèrent leurs biens à Antoine, Pierre et Thadée Baschi, leurs neveux, par testaments des 28 mars 1443 et 5 mars 1448.

XIV. Hugues ADHÉMAR, Ve. du nom, surnommé *Gonon*,

D'AGOULT : d'or, au loup ravissant d'azur, lampassé et armé d'azur.

baron de la Garde, seigneur de la Chaux, co-seigneur de Monteil, fut marié, le 17 septembre 1422, avec Catherine D'AGOULT, fille de Raimond d'Agoult, seigneur de Mison, et de Louise de Glandevez. Leurs enfants furent :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Jeanne Adhémar, mariée, le 31 décembre 1456, avec Thibaud *de Beziers*, seigneur de Vénéjan;
3°. Louise Adhémar, mariée, le 9 juillet 1461, avec Barthélemi *Marquis*, de la ville d'Arles.

DE ROMIEU : d'or, à la gibecière d'azur, garnie et frangée de gueules, et chargée en cœur d'une coquille d'argent.

XV. Charles ADHÉMAR, baron de la Garde et de la Chaux, viguier d'Arles, épousa Marguerite DE ROMIEU, laquelle demeura veuve de lui avant le mois de novembre 1496. Elle était fille d'Etienne de Romieu, seigneur de Maillane, et de Catherine de Montainard. Ils laissèrent :

1°. Christophe, dont l'article suit;
2°. Jean Adhémar, religieux de l'ordre de Saint-Antoine;
3°. Etienne Adhémar, chanoine de Viviers, et depuis religieux du même ordre que son frère;
4°. Anne Adhémar, mariée, 1°. avec Philippe *de Robiac*; 2°. en 1505, avec Antoine *Boche*, seigneur de Vers, de la ville d'Arles;
5°. Marthe Adhémar, mariée, le 9 septembre 1476, avec Thibaud *de Beziers*, seigneur de Vénéjan;
6°. Jeanne Adhémar, abbesse de Saint-Césaire d'Arles, en 1501, morte le 11 janvier 1521;
7°. Marguerite Adhémar, } religieuses à la même abbaye.
8°. Antoinette Adhémar, }

Fils naturel de Charles.

Pierre Adhémar, *bâtard* de la Garde, *légitimé le 27 janvier* 1474.

DE MONTCHENU : de gueules, à la bande engrêlée d'or.

DE LA BOISSIÈRE :

XVI. Christophe ADHÉMAR, baron de la Garde, épousa, 1°. le 10 février 1481, Nicole DE MONTCHENU, autorisée par Jean de Montchenu, évêque de Viviers, et par Amédée et Lancelot de Montchenu, ses frères. Elle était fille de Philibert, seigneur de Montchenu, et de Bonne de Rivoire; 2°. Louise DE LA BOISSIÈRE. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean Adhémar, baron de la Garde, qui fut marié, le 22 juin 1511,

avec Anne *Quiqueran*, fille de Gaucher Quiqueran, seigneur de Beaujeu, et de Louise de Castellane. Il fit son testament en 1513, et mourut à Paris sans postérité;

2°. Louis Adhémar, baron de la Garde, en 1513, gouverneur du château de Roda, au royaume de Naples, tué par les Suisses dans les guerres de François Ier;

3°. Antoine, dont l'article suit;

4°. Thomas Adhémar, protonotaire apostolique, prieur de Notre-Dame-du-Val-des-Nymphes, près de la Garde, et de Saint-Martin-du-Miseré, près de Grenoble;

5°. Charles Adhémar, mort à l'âge de dix ans;

6°. Gabrielle Adhémar, mariée, le 30 janvier 1509, avec Robert *Arbalestrier*, seigneur de Beaufort;

7°. Louise Adhémar, morte sans alliance;

Du second lit :

8°. Talabard Adhémar, seigneur de Rac, mort célibataire.

XVII. Antoine ADHÉMAR, baron de la Garde, après ses deux frères aînés, seigneur de la Chaux, de Rac et d'Aygalaies, épousa, le 30 novembre 1525, Geneviève ODOARD, fille d'Arnaud Odoard, seigneur de Barcelonne et de Montboucher, en Valentinois, et de Jeanne d'Hostun. Etant sur le point de passer les monts pour aller servir le roi François Ier. dans le Milanais, il fit son testament le 10 octobre 1527, et fut tué à la tête d'une légion dont il avait le commandement. Il n'eut point d'enfants légitimes, mais laissa de Catherine Viager, du lieu de la Garde, sa maîtresse, cinq enfants naturels :

ODOARD : de gueules, à trois molettes d'éperon d'or; au chef du même, chargé d'un lion léopardé de sable.

I. Jacques, bâtard de la Garde,
II. Guillaume, bâtard de la Garde,
III. Nicole, bâtarde de la Garde,
IV. Claudine, bâtarde de la Garde,
V. Duénoue, bâtarde de la Garde,
} auxquels leur père fit divers legs par son testament du 10 octobre 1527.

SEIGNEURS ET BARONS DE LOMBERS, *en Albigeois* (1);
puis seigneurs de Villongue et de la Garinie.

VII. Lambert ADHÉMAR OU DE MONTEIL-ADHÉMAR, IIe. du

(1) Les armes de cette branche sont les mêmes qu'on voit gravées en tête

nom, chevalier, second fils de Lambert Adhémar, Ier. du nom, seigneur de la Garde et co-seigneur de Monteil, et de Tiburge de Baux, devint seigneur de Lombers, en Albigeois, en 1256, après la mort de Gui de Montfort, son neveu, et en partie de Clansayes ou Clarensayes et de Châteauneuf-sur-le-Rhône, en Dauphiné, par l'inféodation que Hugues Adhémar, seigneur de la Garde, son frère aîné, lui en fit, le 17 des calendes d'octobre 1233. Par cet acte, où Lambert II est nommé *Azémar*, et Hugues *Adémar*, le premier déclare renoncer à tous ses droits dans les successions paternelle et maternelle. En 1268, Lambert fut un des seigneurs des Albigeois que le sénéchal de Carcassonne invita, de la part du roi, à se rendre dans cette ville avec leurs femmes et leurs enfants et le nombre de chevaliers dus pour le service de l'armée, à raison des terres qu'ils tenaient de S. M. Il est nommé, avec Vacquerie, sa fille, dans l'état dressé l'année suivante de ceux qui s'étaient rendus à cette invitation. Il se rendit caution d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, dans le traité, que celui-ci fit en 1270, avec Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère du roi saint Louis; mit sous la protection de Bertrand *de Clansayes*, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la sixième partie de la terre de Clansayes, et en fit hommage à ce prélat, le 2 novembre 1294. Il ne vivait plus en 1293. (*Histoire de Languedoc, t. III, p.* 479.) Il eut de *Bérengère*, sa femme:

N. . . . . :

1°. Hugues Adhémar, nommé aussi *Azémar* et de Monteil-Adhémar, chevalier, seigneur de Lombers, en Albigeois, et de plusieurs autres terres, qui fut maintenu dans la suzeraineté qu'il avait sur le château de Berens, par arrêt du parlement du roi, tenu à la Chandeleur 1273. Il plaidait, en 1278 et 1279, conjointement avec Briand son frère, Bernard Berenguier, chevalier, et Guillaume Berenguier, damoiseau, frères, contre Bègue de Barrière, damoiseau, seigneur des châteaux de Peirelès et de Villelongue, *aliàs* Malemort, au sujet de l'hommage qu'ils lui devaient, comme ses feudataires, et qu'ils lui refusaient; mais, par sentence du sénéchal de Rodez, du lundi avant la fête de saint Michel

---

de cette généalogie. Voyez dans l'Histoire générale du Languedoc, tom. V, planche 7e, n°. 100, le sceau de Lambert de Monteil-Adhémar, seigneur de Lombers.

1278, confirmée par arrêt de la cour du roi, rendu à Paris au mois d'août 1279, ils furent tous condamnés à rendre cet hommage au même Bègue de Barrière. Dans cet arrêt, Hugues a cinq fois le nom d'*Adhémar* et une fois celui d'*Azémar*. Le jeudi après la fête de saint Michel 1292, il fut sommé, par Guigues Adhémar de la Garde, de lui rendre hommage de la terre de Clansayes, conformément aux stipulations arrêtées, le 17 des calendes d'octobre 1233, entre Hugues Adhémar, seigneur de la Garde, aïeul du demandeur, et Lambert, seigneur de Lombers, père du seigneur de Clansayes. Ce dernier plaidait, en 1293, avec Eléonore, comtesse de Vendôme, sœur et héritière de Jean de Montfort, seigneur de Castres, au sujet de la baronnie de Lombers: ce procès fut terminé par une transaction du jeudi avant la circoncision 1304, où il fut convenu que Marguerite Adhémar, sa fille unique, épouserait Pierre ou Jean de Vendôme, frère du comte Jean et de la comtesse Eléonore. (*Chambre des comptes de Montpellier, armoire des titres particuliers de Lombers, n°. 1.*) Hugues Adhémar, seigneur de Lombers, fut l'un des douze barons qui, avec Amalric, vicomte de Narbonne, servirent d'assesseurs à Jean d'Auner, sénéchal de Carcassonne, dans la sentence qu'il prononça, au mois de septembre 1304, contre les consuls du bourg de Carcassonne, condamnés à être pendus pour avoir voulu livrer la ville à l'infant de Mayorque. Hugues mourut en 1307. Il avait épousé, 1°. Elise *de Lautrec*, fille de Gui de Lautrec, surnommé *l'Albigeois*; elle est nommée dans la transaction de 1304; 2°. Agnès *de Penne*, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants. Il laissa du premier lit:

Marguerite Adhémar, dame de Lombers, qui avait été promise à l'un des fils de Jean, comte de Vendôme, en 1304. Ce mariage n'ayant pas eu lieu, elle épousa, par contrat du 8 des ides de janvier 1309, Gui *de Comminges*, fils de Bernard VI, comte de Comminges, auquel elle porta la baronnie de Lombers, et mourut en 1313;

2°. Briand, qui continue la descendance;

3°. Tiburge, *dite* de Clansayes, vivante en 1304;

4°. Vacquerie-Adhémar, ou de Monteil-Adhémar, dame de Berens, de Montans, d'Alayrac, de Saint-Félix et d'Ourban, par le partage qu'elle fit avec ses frères. Elle épousa, 1°. Pierre, vicomte *de Lautrec*, mort sans enfants en 1267; 2°. Jourdain IV, baron *de l'Isle-Jourdain*, chevalier, surnommé *le Vieux*. Ils ne vivaient plus au mois d'août 1332.

VIII. Briand Adhémar, chevalier, co-seigneur de Lombers et de Villelongue, *aliàs* Malemort, fut condamné, avec Hugues, son frère aîné, en 1278 et 1279, à rendre hommage à Bègue de Barrière, pour raison de ce qu'ils tenaient de ce dernier dans la

4

mouvance de ses châteaux de Peirelès et de Villelongue, *aliàs* Malemort, au diocèse de Rodez. Il soutint, avec le même Hugues, le procès qui s'était élevé entre eux et les Montfort, au sujet de la baronnie de Lombers. Ce procès donna lieu à la transaction de 1304, rapportée plus haut. Mais le mariage de Marguerite Adhémar, fille unique de Hugues, avec un des fils d'Éléonore, comtesse de Vendôme, n'ayant pas eu lieu, par des raisons qui nous sont inconnues, le procès recommença et continua jusqu'en 1332, époque à laquelle les enfants de Vacquerie Adhémar et de Jourdain IV, baron de l'Isle-Jourdain, furent condamnés, par arrêt de la cour du roi, du mois d'août de cette année, à rendre à Éléonore la moitié du tiers du château de Lombers et d'autres terres. Briand ne vit pas la fin de ce procès, étant décédé peu de
N....... tems avant l'an 1293. On ne lui connaît qu'un fils, qui suit.

IX. Adhémar DE CLANSAYES, co-seigneur de Lombers et de Villelongue, ne prend que le surnom de Clansayes dans les actes, sans doute à cause de la portion qu'il possédait dans la terre de ce nom, qui faisait partie des domaines de Lambert Adhémar de Monteil, son aïeul, en 1274. La filiation d'Adhémar de Clansayes est prouvée par le contrat de mariage de Marguerite Adhémar avec Gui de Comminges, auquel il fut témoin, et où cette dame le qualifie son cousin germain (*consanguinei mei germani*). Adhémar de Clansayes céda, vers 1313, à la même Marguerite Adhémar, sa cousine germaine, la part qu'il avait dans la baronnie de Lombers, et mourut avant le 27 août 1355, époque à laquelle
DE RATIER: Fine DE RATIER, sa veuve, en qualité de tutrice de Galvan, leur fils, reçut quittance de Pierre Riberi, rentier de l'église paroissiale de Sainte-Marie du château de Lombers, d'une somme de 15 écus qu'Adhémar de Clansayes avait léguée à cette église, pour la rédemption de son ame et de celles de nobles hommes Hugues Adémar, Briand, et tous autres morts de sa maison (*de genere suo*). On ne connaît à Adhémar d'autre enfant que Galvan, qui suit.

X. Galvan ADHÉMAR ou AZEMAR, surnommé ainsi alternativement dans tous ses actes, était mineur lors du décès de son père, et fut comme lui co-seigneur du château de Villelongue, *aliàs* Malemort. Il assista avec cette qualité à la constitution faite,

le 10 juillet 1396, par noble Gaillard, seigneur de Servières, à Marquise de Servières, sa fille, en faveur de son mariage avec noble Geraud de Barrière, seigneur de Fermy. Le 14 juillet 1399, Galvan Adhémar fit hommage à Guillaume de Barrière, seigneur de Castelnau de Peyralès, au diocèse de Rodez, pour raison de ce qu'il tenait de lui dans le château de Villelongue. Il avait épousé, 1°. Hélène DE BERENGUIER, dame en partie de Malemort, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2°. Helipde ADHÉMAR qui, étant veuve, fit donation à Rigal Adhémar, son fils, de tout ce qu'elle possédait au mandement de Brossa, près de Bouquière, par acte du 2 janvier 1424.

DE BERENGUIER : coticé d'or et d'azur en barres.

ADHÉMAR : d'or, à 3 bandes d'azur.

XI. Rigal ADHÉMAR, damoiseau, seigneur de Villelongue, de la Roque-Rocozel, en Albigeois, de Pons et de plusieurs autres terres, qualifié *noble et puissant homme*, épousa, par contrat du 13 août 1411, noble Cébélie DE BARRIÈRE, dame de Fermy, fille de Geraud de Barrière, seigneur de Fermy, et de Marquise de Servières, et petite-nièce de Pierre de Barrière, cardinal, évêque d'Autun. Le 23 février 1420, Rigal fit hommage à Guillaume de Solages, chevalier, seigneur de Tholet et de Castelnau de Peyralès, des château et forteresse de Villelongue, avec ses faubourgs, mandements et dépendances, juridiction haute et basse, etc. On voit, par un acte du 21 décembre 1428, qu'il faisait construire une tour ronde à son hôtel de Fermy. Cébélie de Barrière fit son testament le 11 décembre 1461; Rigal fit le sien le 12 mai 1473, et y fit une fondation dans une chapelle de l'église paroissiale de Trebas, au diocèse d'Albi, pour le rachat de tous ses péchés et de ceux de noble Fine de Ratier, son aïeule. Ses enfants furent :

DE BARRIÈRE : d'or, à 2 fasces de gueules, accompagnées de 6 fleurs de lys d'azur.

1°. Jean d'Adhémar, chevalier, seigneur de Fermy, qualifié *noble et puissant homme*, institué héritier universel de ses père et mère. Il épousa, 1°. le 21 janvier 1457, Marguerite *de la Tour*, fille de Bernard de la Tour, seigneur de Claravans; 2°. Bourguine *d'Hérail de Lugan*. Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. Gaspard d'Adhémar, chevalier, seigneur de Fermy, qui s'allia, 1°. avec Jeanne *d'Hérail*; 2°. avec Dauphine *de Durfort*, fille d'An-

toine de Durfort, baron de Boissières et de Salviac, seigneur de Saint-Germain et de Léobard. Ses enfants furent :

(*Du premier lit :*)

a. Jean d'Adhémar,
b. Pierre d'Adhémar, } morts jeunes;
c. Louise d'Adhémar,

(*Du second lit :*)

d. Jean d'Adhémar, qui fit son testament en faveur de sa mère ;

B. Galvan d'Adhémar, qui plaidait contre Dauphine de Durfort, le 5 avril 1530, au sujet de la succession de Gaspard, qu'elle avait recueillie après la mort de Jean d'Adhémar, son fils. Galvan fit son testament le 10 septembre 1531, et légua tous ses biens à Gaspard d'Adhémar, son cousin germain, fils de Pierre *le Jeune*, seigneur de Cransac ;

Du second lit :

C. Louise d'Adhémar, qui fut religieuse;

2°. Pierre Adhémar *le Vieux*, seigneur de la Roque-Rocozel, par testament de son père. Sa postérité s'est éteinte dans la personne d'Isabeau d'Adhémar, dame de la Roque-Rocozel, fille de Jacques d'Adhémar, seigneur de la Roque-Rocozel et de Nages, et de Jeanne *d'Arjac*, laquelle fut mariée, le 17 avril 1582, avec noble Jean-Pierre *de Montazet*, seigneur de la Motte, auquel elle porta tous ses biens, que ses descendants possédaient encore avant la révolution ;

3°. Guillaume, dont l'article suit ;

4°. Pierre d'Adhémar *le Jeune*, auteur de la branche des *seigneurs de Cransac*, rapportée en son rang ;

5°. Rigaud d'Adhémar, religieux au monastère de Conques, en 1473 ;

6°. Elipde d'Adhémar, qui fut mariée, le 4 février 1445, avec Olivier *de Martin*, chevalier, seigneur d'Esplas, de Camarès et de Fenairols, en Rouergue ;

7°. Marquise d'Adhémar, mariée, le 26 février 1445, avec Bertrand *de Martin*, fils d'Olivier, mari d'Elipde, sa sœur ;

8°. Jeanne d'Adhémar, qui épousa, le 3 février 1445, Jean *Gran*, du bourg de Salès. Ils vivaient en 1473 ;

9°. Jeanne d'Adhémar, femme de noble Adémar *du Mas* ;

10°. Bertrande d'Adhémar, femme de N.... *de Saint-Antoine ;*

11° Fine d'Adhémar, épouse d'Antoine *de Belloc ;*

12°. Marguerite d'Adhémar, légataire de son père, ainsi que ses sœurs Fine, Bertrande, Elipde et Marquise, le 12 mai 1473.

XII. Guillaume D'ADHÉMAR, écuyer, seigneur de la Garinie,

légataire de ses père et mère, épousa, par contrat du 29 décembre 1475, Souveraine DE SALGUES, dame de la Garinie, qu'elle lui apporta en dot. Elle était veuve de Pierre Mercier, écuyer, et fille de Jean, seigneur de Salgues, au diocèse de Rodez. Guillaume d'Adhémar ne vivait plus le 23 novembre 1491. Il eut deux fils :

DE SALGUES :

1°. Raimond, dont l'article suit;

2°. Marc d'Adhémar, qui fit ses preuves de noblesse, le 7 mai 1506, pour être reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le procès-verbal de ces preuves porte qu'il était de très-ancienne et très-bonne maison, tant du côté paternel que du côté maternel. Le 4 du même mois, Marc avait fait donation à Raimond, son frère, de tous les biens qui lui appartenaient dans les successions de leurs père et mère, à condition que Raimond payerait son passage, et lui fournirait les vêtements et harnais nécessaires, un hocqueton, appelé soubreveste, de satin cramoisi, avec les manipules pour l'ornement des chevaliers.

XIII. Raimond D'ADHÉMAR, seigneur de la Garinie, épousa, 1°. par contrat du 23 novembre 1491, Claire DE PEYRUSSE, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants. Elle était fille de Bègue de Peyrusse, seigneur du Repaire, de la Caze et de Bèz, près de Rignac, en Rouergue; 2°. Elipde DE SÉGUY, qui vivait encore le 14 avril 1538. Il fit son testament le 12 mars 1542, et eut pour enfants :

DE PEYRUSSE : d'argent, au lion de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

DE SÉGUY : de gueules, au lévrier passant d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile d'or.

1°. Balthazar Ier., dont l'article suit;

2°. Marc d'Adhémar, religieux à Moissac;

3°. Charles d'Adhémar, chanoine de la collégiale de Conques;

4°. Jean d'Adhémar, prieur de Colonges;

5°. Marie d'Adhémar, femme de Bérenger *de Saint-Paul*, seigneur de Bonneval, en Albigeois;

6°. N..... d'Adhémar, femme, en 1530, de Jean *de Corbière*, seigneur du Mas.

XIV. Balthazar D'ADHÉMAR, Ier. du nom, seigneur de la Garinie, épousa, par contrat du 21 juin 1526, Catherine DE GLANDIÈRES, fille de noble Antoine de Glandières, seigneur de Prades et co-seigneur de Balsac, au diocèse de Rodez. Le 15 juillet 1532, Balthazar, passa avec Gaspard d'Adhémar, seigneur de Cransac, un accord au sujet des biens de Fermy, donnés en

DE GLANDIÈRES :

mariage par Rigal d'Adhémar et Cébélie de Barrière, à Jean d'Adhémar, leur fils aîné, et au sujet desquels ils plaidaient au parlement de Toulouse, contre Dauphine de Durfort, veuve de Gaspard d'Adhémar, seigneur de Fermy, fils aîné du même Jean, à laquelle ils cédèrent tous leurs droits sur cette succession, moyennant une somme de huit cents livres, par transaction du 14 avril 1538. Balthazar fit son testament au château de la Garinie, le 1er. mai 1553, et voulut être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs, en la chapelle de Saint-Antoine, de l'église paroissiale de Saint-Gérand de Montbazens. Catherine de Glandières était veuve lorsqu'elle fit le sien le 21 février 1571. Leurs enfants furent :

1°. Antoine d'Adhémar, seigneur de la Garinie, qui, en 1569, était homme d'armes dans la compagnie du duc de Genevois. Il mourut sans postérité;
2°. Marc, qui continue la descendance;
3°. Jean d'Adhémar, légataire de son père en 1553;
4°. Pierre d'Adhémar, qui fut écuyer du roi Henri IV;
5°. Flore d'Adhémar, femme de Jean *de la Filholie;*
6°. Anne d'Adhémar,
7°. Françoise d'Adhémar,
8°. Antoinette d'Adhémar,
9°. Adrienne d'Adhémar,
} auxquelles leur père fit divers legs, le 1er. mai 1553.

DE NARBONNE : de gueules plein.

XV. Marc D'ADHÉMAR, écuyer, seigneur de la Garinie, légataire de son père et héritier universel de sa mère le 21 février 1571, épousa, par contrat du 6 novembre 1572, Françoise DE NARBONNE, fille de Balthazar de Narbonne, seigneur et baron de Puylionès, et de N.... de Saint-Géry. Marc d'Adhémar mourut avant le 15 décembre 1592, époque à laquelle sa veuve, en qualité de tutrice de Jean d'Adhémar, leur fils, fit une donation pareille à celle qu'avait faite au même Jean, Pierre d'Adhémar, son oncle, d'une somme de cinq cents livres.

DE LA GARDE : d'azur, à l'épée d'argent en bande.

XVI. Jean D'ADHÉMAR, écuyer, seigneur de la Garinie, épousa, par contrat du 6 octobre 1603, Isabeau DE LA GARDE DE SAIGNES, fille de René de la Garde, seigneur de Saignes, de Parlan, de Reilhan, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Madelaine de Gaulejac. Le 8 décembre 1644, il

donna quittance, au nom de René-Marc et Balthazar, ses fils, d'une somme de cent quarante livres qui leur revenait dans celle de huit mille livres accordée par le roi aux gentilshommes et officiers qui avaient soutenu le siége de Villefranche de Rouergue, contre les *Croquants*. Ses enfants furent :

1°. Pierre Ier., dont l'article suit ;
2°. René-Marc d'Adhémar, auteur de la branche des *seigneurs de Panat*, rapportée plus loin ;
3°. Louis d'Adhémar, capitaine au régiment de Vailhac, mort au service ;
4° Balthazar d'Adhémar, seigneur de la Borie, lieutenant de la compagnie de Pierre, son frère, au régiment de Vailhac, en 1644. Il concourut à la défense de Villefranche contre les *Croquants*.

XVII. Pierre D'ADHÉMAR, Ier. du nom, seigneur de la Garinie, de Montfalcon, de Saint-Circq et autres lieux, servait, en 1644, en qualité de capitaine d'une compagnie dans le régiment de Vailhac, fut nommé aide-de-camp des armées du roi le 3 mai 1657, et lieutenant de roi de la citadelle de Perpignan, le 30 août 1662, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 26 avril 1668. Il avait épousé, par contrat du 21 septembre 1642, Dorothée DE TUBIÈRES, fille de François de Tubières, seigneur de Vacaresse, auteur de la branche des comtes de Caylus. Elle fit son testament le 25 septembre 1656, et laissa deux fils :

DE TUBIÈRES : d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or ; au chef du même.

1°. René, dont l'article suit ;
2°. Balthazar Adhémar, auteur de la branche des *seigneurs de Montfalcon*, mentionnée ci-après.

XVIII. René D'ADHÉMAR, seigneur de la Garinie et de Montfalcon, légataire de sa mère le 25 septembre 1656, épousa, par contrat du 29 janvier 1671, Jeanne DE SÉGUY, fille de noble Antoine de Séguy, seigneur de Lasmariés, et d'Anne de Sales. De ce mariage sont issus :

DE SÉGUY : comme à la pag. 29.

1°. Pierre II, dont l'article suit ;
2°. Balthazar d'Adhémar, seigneur de Saint-Circq, marié, par contrat du 6 février 1723, avec Louise *de Sausses de Montblanc*, fille de Jacques de Sausses, seigneur de Montblanc, et de Gabrielle de Faleret. Il mourut le 9 mars 1744, et sa femme le 12 juin de la même année, laissant :

A. Balthazar-François d'Adhémar, né le 26 septembre 1723, garde-du-corps du roi, compagnie de Noailles, en 1770;

B. Louis d'Adhémar, né le 20 septembre 1728, décédé volontaire dans le régiment d'Aubigny, dragons;

C. Marc-Antoine d'Adhémar, né le 23 juillet 1730, major du régiment de Chartres, infanterie;

D. Antoine d'Adhémar, né le 8 août 1733, garde-du-corps du roi, compagnie de Noailles, en 1770.

DE BONNES: de gueules, à la bande d'or, chargée d'un ours de sable.

XIX. Pierre D'ADHÉMAR, IIe. du nom, seigneur de la Garinie, né en 1676, capitaine d'infanterie, mort le 2 décembre 1744, avait épousé, par contrat du 7 juillet 1719, Anne DE BONNES, fille de Sébastien de Bonnes, seigneur de Rouet, en Rouergue, et de Marie-Madelaine de Puel de Parlan. Leurs enfants furent:

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Joseph d'Adhémar, né le 1er. avril 1730, chanoine de l'église cathédrale de Rodez;

3°. Pierre d'Adhémar, né le 7 juin 1731, volontaire au régiment de Bourbonnais, en 1770;

4°. Marie-Anne d'Adhémar, née le 18 mai 1720, mariée avec ...... ;

5°. Louise d'Adhémar, née le 19 mai 1726;

6. Jeanne d'Adhémar, née le 20 octobre 1732, mariée à noble François *d'Orsal*, seigneur de la Soulière;

7°. Cathérine d'Adhémar, née le 27 avril 1734, religieuse à l'abbaye du Buis, près Aurillac.

XX. Louis D'ADHÉMAR, chevalier, seigneur de la Garinie et de Montfalcon, né le 5 février 1725, entra au service en 1745, se trouva à la bataille de Fontenoy, et, au mois d'octobre de la même année, il entra dans les gardes-du-corps du roi, campagnie de Noailles, où il fit toutes les campagnes jusqu'en 1770, étant connu dans ce corps sous le nom de *Montfalcon.*

SEIGNEURS DE MONTFALCON, *éteints.*

XVIII. Balthazar D'ADHÉMAR, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Montfalcon et de Saint-Circq, second fils de Pierre d'Adhémar, Ier. du nom, seigneur de la Garinie, et de Dorothée de Tubières, fut brigadier des gardes-du-corps du roi, commandant pour S. M. de la ville et citadelle de Nismes, chevalier de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, après avoir passé soixante-quinze ans au service du roi. Il avait épousé, par contrat du 10 octobre 1679, Jeanne D'AGNEAU, fille de Jean d'Agneau, de la ville de Pontoise, de laquelle il eut:

D'AGNEAU:

1°. Bathazar III, dont l'article suit;
2°. François d'Adhémar de la Borie, exempt des gardes-du-corps du roi, mort sans postérité;
3°. N..... d'Adhémar, grand archidiacre de l'église de Nismes;
4°. N..... d'Adhémar, } morts au service;
5°. N..... d'Adhémar }
6°. Marie-Catherine d'Adhémar, } reçues à Saint-Cyr en 1693;
7°. Jeanne-Angélique d'Adhémar, }
8°. Jeanne d'Adhémar, reçue à Saint-Cyr en 1704.

XIX. Balthazar D'ADHÉMAR, IIIe. du nom, chevalier, seigneur de Montfalcon, de la Barbin, de Vagnerolles, etc., major de la citadelle de Nismes, mourut en 1761, après avoir servi pendant plus de cinquante ans. Il avait épousé, 1°. le 29 novembre 1723, Marie DU BOUSQUET; 2°. le 29 avril 1735, Marie DE CAMBIS DE FONS, fille de Jean-Louis de Cambis, baron de Fons, et de Gabrielle de Ranchin. Ses enfants furent:

DU BOUSQUET: d'or, à la croix vidée et clêchée de gueules.

DE CAMBIS: d'azur, au pin fruité d'or, accosté de deux lions affrontés du même.

Du premier lit:

1°. N..... d'Adhémar de Montfalcon, capitaine au régiment de Saint-Chamans, ci-devant Noailles, tué à la bataille de Rosback;

Du second lit:

2°. Jean-Balthazar, qui suit.

XX. Jean-Balthazar, vicomte D'ADHÉMAR DE MONTFALCON, seigneur de Vagnerolles et de la Barbin, entra, en 1746, enseigne au régiment de Rosen, passa lieutenant dans celui de Rouergue, en 1747, y fut fait capitaine en 1755, et aide-major en 1757. Il fut nommé, en 1762, major de la citadelle de Nismes, et en 1765, colonel-lieutenant du régiment de Chartres, infanterie, qu'il commanda jusqu'en 1778, ambassadeur extraordinaire, d'abord en Hollande, puis en Angleterre, chevalier de Saint-Louis, brigadier d'infanterie le 1er. mars 1780, et maréchal-de-camp le 5 décembre

1781. Il fit, au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, les preuves pour monter dans les carrosses du roi (1), et fut admis à jouir de cet honneur le 4 mars 1765. Il fut également présenté au roi par monseigneur le duc de Chartres, le 13 juin de la même année. (*Voyez la Gazette de France des* 8 *mars et* 17 *juin* 1765, *art. Versailles.*) Le vicomte d'Adhémar de Montfalcon est mort sans

---

(1) On croit devoir rapporter à cette occasion la copie d'une lettre écrite par M. de Beaujon, généalogiste des ordres du Roi, à M. le comte de Noailles.

A Paris, le 4 décembre 1764.

« MONSIEUR,

» La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour M. d'Adhémar, » m'engage à avoir celui de vous faire part de l'examen que j'ai fait de ses » titres, et dont je n'aurais pas autant différé de vous instruire, si mon devoir » ne m'eût obligé à suspendre mon jugement, jusqu'à ce qu'il m'eût rapporté » les originaux des titres qu'il ne m'avait d'abord produits qu'en expéditions, » qui étaient, à la vérité, revêtues des plus grandes formalités, mais que je » n'ai pu admettre, parce que ce n'est alors juger que par les yeux d'autrui. » M. d'Adhémar a satisfait à ma demande, et il est maintenant si parfaitement » prouvé qu'il descend de l'ancienne maison d'Adhémar, originaire du Dau- » phiné, qu'il n'est plus possible d'en former aucun doute, et qu'on ne pouvait » sans injustice lui en refuser le témoignage. Je l'ai prié de communiquer » les titres des divers rameaux qu'a formés sa branche, afin de les rappeler dans » le mémoire qui sera donné à Sa Majesté ; et, comme ce nouvel ouvrage de- » mandera encore quelque tems, je ne prévois pas pouvoir le composer que » dans le courant du mois prochain ; je souhaite, par l'intérêt que vous prenez » à M. d'Adhémar, et qu'il m'a aussi inspiré par son esprit et par son hon- » nêteté, qu'il en retire tout le fruit qu'il en peut désirer.

» J'ai l'honneur d'être avec respect,

» *Signé* BEAUJON. »

N. B. Les preuves faites pardevant M. de Beaujon, en 1764, ont été communes aux branches de la Garinie, de Montfalcon, de Panat, de Cransac et de Lantagnac. Ces preuves avaient pour but principal de relever une erreur grave, accréditée par les ouvrages de Mme. de Sévigné, qui a avancé que la maison d'Adhémar s'était fondue dans celle de Castellane, qui en a pris le nom. On a vu plus haut qu'en effet la branche de Grignan a porté tous ses biens dans la maison de Castellane. Mme. de Sévigné, en s'exprimant ainsi, ignorait assurément l'existence des diverses branches puînées, établies en Languedoc, et descendues des seigneurs de Lombers, en Albigeois, issus eux-mêmes des seigneurs de la Garde et de Monteil, en Dauphiné.

postérité de N..... DE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, veuve de Joseph-Ignace, marquis de Valbelle, chevalier de Saint-Louis, enseigne des gendarmes de la garde du roi, et fille de Louis-Léon de Bouthillier de Chavigny, comte de Beaujeu, et de Lucie Goddes de Varennes.

DE BOUTHILLIER : d'azur, à 3 losanges d'or, accolées en fasce.

SEIGNEURS DE PANAT.

XVII. René-Marc D'ADHÉMAR, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Saint-Circq, de Panat et de Cap-de-Naguet, second fils de Jean d'Adhémar, seigneur de la Garinie, et d'Isabeau de la Garde de Saignes, fut aide-de-camp des armées du roi et lieutenant-colonel du régiment de Vailhac, après avoir fait vingt-deux campagnes dans les grades d'enseigne, de lieutenant et de capitaine. Il servait, en 1644, à la défense de Villefranche de Rouergue, contre les *Croquants*. Il épousa, par contrat du 14 avril 1648, Delphine DE FONTANGES, fille de Jean-Pierre de Fontanges, seigneur de Cap-de-Naguet et de Panat, et de Louise de Buscaylet. Elle fit son testament le 12 mars 1663. René-Marc d'Adhémar fut maintenu dans sa noblesse, avec Pierre-Balthazar, son frère, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 26 avril 1668, et fit son testament le 21 mai 1686. Ses enfants furent :

DE FONTANGES : de gueules, au chef d'or, chargé de trois fleurs de lys d'azur.

1°. Pierre-Jean, dont l'article suit ;
2°. Charles d'Adhémar, chevalier de Panat, capitaine au régiment de Crussol, tué à la bataille de Nerwinde, sans avoir été marié ;
3°. Pierre d'Adhémar, écuyer, seigneur de la Serre, écuyer de main de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, marié, le 5 février 1690, avec Susanne *de Trécourt*, de laquelle il eut :
   A. N..... d'Adhémar, page de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, puis officier au régiment de Conty, infanterie, tué au siége de Fontarabie, en 1719 ;
   B. François d'Adhémar de Panat, comte de la Serre, seigneur de Marsan, d'abord page de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, ensuite successivement sous-lieutenant au régiment du Roi, en 1711 ; lieutenant en 1712 ; aide-major avec rang de capitaine, au même régiment, en 1717 ; aide-major-général de l'infanterie de l'armée d'Italie, en 1733 ; capitaine de grenadiers au régiment du Roi, en 1734, en conservant son grade d'aide-major-général ; breveté colonel d'infanterie, en 1735 ; major de son régiment en

1743; brigadier d'infanterie en 1744; lieutenant-colonel du régiment du Roi, la même année; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 5 novembre 1745; maréchal-de-camp, en 1748; commandant à Namur, puis à Dunkerque, en 1749; gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, en 1753; lieutenant-général des armées du roi, le 1er. mai 1758; et, le 9 septembre suivant, inspecteur-général d'infanterie; grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, le 1er. avril 1761. Dès l'an 1747, il avait obtenu la permission de porter les insignes de ce grade. Le comte de Panat a fait toutes les campagnes depuis 1712 jusqu'en 1748, s'est trouvé à vingt-quatre siéges et à onze batailles et combats, et est décédé, sans avoir eu d'enfants (1) de Marie-Josephe *d'Aigneville de Millancourt*, son épouse;

4°. Balthazar d'Adhémar, capitaine au régiment de Crussol, mort sans postérité;

5°. François-René d'Adhémar de Raucourt, capitaine au régiment de Crussol, qui mourut, sans postérité, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à la jambe d'un coup de canon, au siége de Namur. Il avait légué tous ses biens à Ignace d'Adhémar, son frère, par le testament qu'il fit le 5 août 1693;

6°. Ignace d'Adhémar,
7°. Dorothée d'Adhémar, } légataires de leur père le 21 mai 1686.

XVIII. Pierre-Jean D'ADHÉMAR, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Panat, de Cap-de-Naguet et de Bruéjouls, baptisé le 4 février 1649, fut nommé sergent-major du régiment de Milice du marquis de Bournazel, le 1er. janvier 1689; et, étant prêt à partir pour le service du roi, il donna une procuration pour gérer ses affaires, le 14 avril 1690. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec René d'Adhémar, seigneur de la Garinie et de Montfalcon, son cousin germain, par jugement de M. Sanson, intendant de la généralité de Montauban, du 23 janvier 1698. Il avait épousé, par contrat du 29 novembre 1680, Marie DE SENNETERRE, fille de François de Senneterre, chevalier, seigneur de Veyrières, de Veysannes et autres lieux, et de Françoise de Thezal. De ce mariage sont provenus:

DE SENNETERRE: d'azur, à cinq fusées d'argent en fasce.

(1) On peut voir le détail des services et campagnes du comte de la Serre, du vicomte d'Adhémar de Montfalcon et du chevalier de Panat, dans le tome Ier. du *Dictionnaire historique des généraux français*, par M. de Courcelles, publié en 1820, p. 20.

1°. René-Marc II, qui suit;
2°. Charles d'Adhémar, chevalier de Panat, capitaine au régiment du Roi, dragons, mort célibataire;
3°. Pierre-Jean d'Adhémar, mort jeune;
4°. Louis d'Adhémar, prieur-commendataire de Saint-Pantaléon, en Limosin, puis chanoine de la cathédrale de Beziers, en 1737, et de celle de Rodez, en 1769.

XIX. René-Marc D'ADHÉMAR, II°. du nom, chevalier, seigneur de Panat, de Cap-de-Naguet et de Bruéjouls, fut d'abord mousquetaire du roi dans la seconde compagnie, puis capitaine au régiment de Gondrin, ci-devant Crussol. Il épousa, par contrat du 27 février 1713, Claudine D'ALBIGNAC, fille de Jean-François d'Albignac, chevalier, seigneur de Saint-Gervais et de Triadou, gouverneur de la ville de Meyrueis, en Languedoc, et de Lucrèce de Lastic de Saint-Jal. Il mourut en 1751, laissant de son mariage :

D'ALBIGNAC : d'azur, à 3 pommes de pin d'or; au chef du même.

1°. Pierre-Jean II, qui suit;
2°. François-Louis d'Adhémar, chevalier de Panat, né en 1715. Il entra aux pages du roi, dans la grande écurie, en 1732; passa, en 1735, cornette du régiment devenu Royal-Navarre; fut fait lieutenant en 1739, aide-major en 1741, major et chevalier de Saint-Louis en 1746, breveté lieutenant-colonel le 1er. mai 1748, nommé, au mois de juillet 1764, commandant en chef de l'école de cavalerie établie à Metz, et lieutenant-colonel du régiment royal-cavalerie, au mois d'août de la même année. Il fut créé ensuite mestre-de-camp du 1er. régiment de chevau-légers; brigadier de cavalerie, le 16 avril 1767; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 août 1779, et maréchal-de-camp, le 1er. mars 1780. Il fut député de la noblesse de Rouergue aux États-Généraux, en 1789. Il mourut sans avoir été marié, en 1791, commandant une division de la noblesse à l'armée des princes;
3°. René-François d'Adhémar, prêtre, docteur de Sorbonne, aumônier de LL. AA. RR. mesdames Henriette et Adélaïde, tantes du roi, et abbé de l'abbaye royale et séculière de Sainte-Foi de Conques;
4°. Elisabeth d'Adhémar, religieuse à l'abbaye royale de Saint-Cernin, au diocèse de Rodez;
5°. Charlotte d'Adhémar, morte sans alliance.

XX. Pierre-Jean D'ADHÉMAR, II°. du nom, chevalier, comte de Panat, seigneur de Bruéjouls, de Cap-de-Naguet, de Saint-Christophe, de Saint-Georges de Savignac, de Grandval, de Pra-

delles, d'Abbas, de Cavignac et du Cailleret, reçu page du roi en la grande écurie, au mois de mai 1729, servit ensuite dans le régiment Dauphin, infanterie, et était, en 1764, lieutenant des maréchaux de France, et commissaire de la noblesse de la sénéchaussée de Rodez. Il épousa, par contrat du 6 juillet 1737, Marie-Jeanne-Félicie DE CORN D'AMPARE, fille de Louis-Armand de Corn, chevalier, marquis d'Ampare, baron de Lieucamp et de la Chapelle-Saint-Gerand, lieutenant des maréchaux de France, et d'Aimée-Françoise de Bar. De ce mariage est issu :

DE CORN : d'azur, à 3 cornets d'or, enguichés, liés et virolés de gueules.

XXI. Louis-Élisabeth, comte D'ADHÉMAR DE PANAT, né à Panat, le 31 mars 1746, qui a été page du roi en la petite écurie, puis mousquetaire dans la seconde compagnie.

SEIGNEURS DE CRANSAC.

XII. Pierre D'ADHÉMAR, Ier. du nom, dit *le Jeune*, seigneur de Cransac, quatrième fils de Rigal d'Adhémar, damoiseau, seigneur de Villelongue, et de Cébélie de Barrière, fut institué légataire particulier de sa mère, le 11 décembre 1461, et son père lui légua, le 12 mai 1473, quatre cents moutons d'or au coin de Montpellier. Le 17 septembre de cette dernière année, il donna quittance de cent ducats d'or à compte sur ce legs, à noble et puissant messire Jean d'Adhémar, chevalier, son frère aîné, et passa avec lui une transaction le 29 décembre 1474. Pierre d'Adhémar ne vivait plus le 10 septembre 1531, date du testament de Galvan d'Adhémar, son neveu. Il avait épousé Marie DE BRUYÈRES, et eut pour fils, Gaspard, qui suit.

DE BRUYÈRES : d'or, au lion de sable, ayant la queue fourchée, nouée et passée en sautoir.

XIII. Gaspard D'ADHÉMAR, écuyer, seigneur de Cransac, étant sur le point d'épouser noble Louise DE VALETTE, fille de feu noble Antoine de Valette, chevalier, seigneur de Toulonjac, de Ginal et d'Algouze, le 23 janvier 1523, donna quittance à noble Guillot de Valette, seigneur de Toulonjac, frère de ladite Louise, d'une somme de mille livres, en déduction de la dot constituée par ce dernier à sa sœur. Il est nommé dans l'arrêt du parlement de Toulouse, du 5 avril 1530, qui maintint Dauphine de Durfort, veuve de Gaspard d'ADHÉMAR, seigneur de Fermy, et Galvan d'Adhémar, beau-frère de Dauphine, dans la possession provisoire

DE VALETTE : de gueules, au gerfaut d'argent, ayant la pate dextre levée.

des biens donnés par Rigal d'Adhémar et Cébélie de Barrière, à Jean d'Adhémar, fils aîné de la même Dauphine. Gaspard d'Adhémar, seigneur de Cransac, fut institué héritier universel de Galvan, son cousin germain, le 10 septembre 1531, et passa, le 5 juillet 1532, avec Balthazar d'Adhémar, seigneur de la Garinie, son neveu à la mode de Bretagne, un compromis, par lequel ils convinrent de poursuivre à frais communs le procès qu'ils avaient au parlement de Toulouse, contre Dauphine de Durfort, veuve de Gaspard d'Adhémar, au sujet des biens et place de Fermy, qui avaient appartenu à Rigal d'Adhémar et à Cébélie de Barrière, et de les partager par moitié, dans le cas où ces biens seraient adjugés à l'un d'eux. Le 23 février 1537, Gaspard obtint des lettres royaux qui le reçurent opposant à l'exécution d'un arrêt du grand-conseil, du 18 septembre 1532, surpris contre lui par Dauphine de Durfort, par lequel, à l'aide de faux témoins, il avait été condamné à avoir la tête tranchée, pendant qu'il était absent pour le service du roi, au-delà des monts, puis en-deçà, où, en qualité de lieutenant du sénéchal de Rouergue, il avait, à la tête de mille hommes de pied, pris d'assaut la ville de Barcelonne. Il mourut vers l'an 1541, laissant de Louise de Valette, sa femme, Guillot d'Adhémar, qui suit.

XIV. Guillot d'Adhémar, seigneur de Cransac, fut substitué à Gaspard, son père, par le testament de Galvan d'Adhémar, son oncle à la mode de Bretagne, du 10 septembre 1531; transigea, en qualité de fils unique du même Gaspard, le 23 mars 1563, avec Jacques de Gayrac, seigneur de Montayral, héritier universel de Dauphine de Durfort, au sujet des biens donnés par Rigal d'Adhémar et Cébélie de Barrière. On voit par une enquête faite à sa requête, le 15 février 1565, qu'il avait servi dans les armées du roi, successivement sous les ordres du comte de Tende, de M. de Cypières, du baron de Bournazel et d'autres capitaines. Par lettres patentes du mois de mai 1567, le roi fit don à Guillot, en récompense de ses services et de ceux rendus par ses ancêtres, des biens meubles et immeubles qui avaient été confisqués sur Gaspard, son père, par arrêt du grand-conseil, du 18 septembre 1532. Il épousa, le 2 février de la même année, Antoinette d'Albade, dite *de la Motte*, fille de noble Armand D'Albade:

d'Albade, *dit* de la Motte, et d'Antoinette de la Garde. Il en eut deux fils :

1°. Charles Ier., dont l'article suit ;
2°. Antoine d'Adhémar, co-seigneur de Cransac, marié, par contrat du 25 février 1615, avec Charlotte *de Rigaud de Vaudreuil*, fille de Jean de Rigaud, chevalier, seigneur et baron de Vaudreuil, de Graniague et d'Auriac, et de Louise de Verneuil, dame de Beaupuy. Il vivait encore le 4 février 1638.

XV. Charles D'ADHÉMAR, Ier. du nom, seigneur de Cransac, co-seigneur d'Aubin et d'Auzitz, présenta, au mois d'octobre 1599, à la chambre mi-partie de Castres, une requête tendant à obtenir l'exécution d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 5 avril 1530, qui avait maintenu Galvan d'Adhémar, seigneur de Fermy, dont il était petit-neveu à la mode de Bretagne et héritier, dans la possession provisoire des biens donnés par Rigal d'Adhémar et Cébélie de Barrière, sa femme, à Jean d'Adhémar, leur fils aîné. Charles transigea, conjointement avec Antoine d'Adhémar, son frère, le 26 juillet 1601, avec Marie de Luzignem, dame de Pilles, mère et tutrice de Samuel de Clermont, baron de Pilles, au sujet des mêmes biens, et ces deux frères abandonnèrent toutes leurs prétentions à cette dame, moyennant une somme de mille écus sol. Charles avait épousé, par contrat du 3 janvier 1595, Jeanne DU BOUSQUET, fille de noble Jean du Bousquet, co-seigneur de Montastruc, et de Marguerite Jagot, nièce de Jean Jagot, évêque de Lescar. Elle resta veuve avant le 14 février 1638, et fit son testament au château de la Roquette du Puy d'Escarpy, en Rouergue, le 3 mai 1643. Leurs enfants furent :

DU BOUSQUET : comme à la pag 33.

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. François d'Adhémar, sieur de Lantagnac, nommé exempt des gardes-du-corps du roi, au mois d'octobre 1641, puis sergent-major de Monthulin, en Boulonnais, le 12 mai 1644 ;
3°. Pierre d'Adhémar, auteur de la branche des *seigneurs de Lantagnac*, rapportée ci-après ;
4°. Guillaume d'Adhémar, chevalier, seigneur de Cransac, capitaine au régiment de Linières, nommé, le 9 juin 1651, sergent-major de la ville de Saint-Quentin, marié, par contrat du 7 mars 1654, avec Marguerite *de Grave*, veuve de Jean de Mégille, capitaine de la compagnie de chevau-légers du duc de Guise ;

5°. Madelaine d'Adhémar, femme de Jacques *Baroust*, sieur de la Roquette;

6°. Marguerite d'Adhémar, } légataires de leur mère, le 3 mai 1643;
7°. Jeanne d'Adhémar, }

8°. Dauphine d'Adhémar, femme de noble Etienne *de Gastoy*, seigneur de Cambiac.

XVI. Jean d'Adhémar, écuyer, seigneur de Cransac, épousa, par contrat du 14 février 1638, Claude de Milanès, fille de noble Claude de Milanès, seigneur de Beauven, et de Gonnaine de Gontz; fut institué héritier universel de sa mère, le 3 mai 1643; fit son testament le 7 juillet 1653, et ne vivait plus le 6 novembre 1680. Il laissa de son mariage:

De Milanès:

1°. Joseph Ier., dont l'article suit;
2°. Jeanne d'Adhémar,
3°. Marie d'Adhémar,
4°. Madelaine d'Adhémar,
5°. Charlotte d'Adhémar,
6°. Gabrielle d'Adhémar,
} légataires de leur père, le 7 juillet 1653.

XVII. Joseph d'Adhémar, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Cransac, capitaine de grenadiers au régiment de Languedoc, le 6 novembre 1677, puis lieutenant-colonel d'infanterie, avait été maintenu dans sa noblesse, avec Pierre et Guillaume d'Adhémar, ses oncles, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 13 janvier 1670. Il s'allia, par contrat du 16 novembre 1680, avec Jacquette de Roquette, fille de Jean-Pierre de Roquette, écuyer, seigneur de Canet, et d'Hyppolite de Maurisy. Il mourut le 20 janvier 1725, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Clément de la ville de Montfort, au diocèse de Lectoure. Sa veuve fit son testament à Toulouse, le 23 mai 1744. Leurs enfants furent:

De Roquette: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent; aux 2 et 3 d'or, à 2 fasces de gueules.

1°. Charles II, dont l'article suit;
2°. Joseph d'Adhémar, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;
3°. Antoinette d'Adhémar, baptisée le 13 juin 1684, mariée avec Jules-César *d'Izarn*, dont elle était veuve en 1718.

XVIII. Charles d'Adhémar, IIe. du nom, chevalier, seigneur

de Cransac, de Beauven et de Grissolles, né le 6 décembre 1687, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Flèche et dans celui de Luynes, puis de Brancas, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, par contrat du 5 octobre 1715, Sabine DE MACKAU, fille de François-Guillaume de Mackau, préteur de la ville de Strasbourg, et de Catherine-Barbe d'Istresheim. Charles fit son testament à Toulouse, le 14 décembre 1763, mourut le 13 janvier 1764, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Fronton. Il avait eu de son mariage :

DE MACKAU : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au cheval de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à la couronne antique d'or.

1°. Antoine-Guillaume d'Adhémar de Cransac, né le 31 octobre 1718, capitaine au régiment Royal-Lorraine, et lieutenant-colonel de cavalerie, par commission du 21 mai 1766 ;
2°. Jean-Baptiste-Pierre d'Adhémar, né le 23 juin 1732, nommé commandant d'un bataillon de volontaires étrangers, le 22 mars 1759 ;
3°. Joseph-Charles-Emmanuel, qui suit ;
4°. Marie-Elisabeth d'Adhémar, légataire de son père, le 14 décembre 1763.

XIX. Joseph-Charles-Emmanuel, chevalier D'ADHÉMAR DE CRANSAC, né le 15 octobre 1724, légataire particulier de son père, le 14 décembre 1763, avait épousé à la Martinique, le 10 juin 1754, Jeanne-Rose LYNCH, nièce de l'évêque de Québec, et fille de Gauthier Lynch, habitant de la même île, et de Madelaine-Rose Masson. De ce mariage sont issus :

LYNCH : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même ; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules ; un croissant de sable, brochant sur la cime du chevron et sur le chef.

1°. Guillaume-Jean-Baptiste-Charles d'Adhémar de Cransac, né à la Dominique, le 25 août 1765, qui servit dans l'armée de Condé, et fut tué à la Martinique, en défendant la cause royale, sous les ordres de M. de Béhague, gouverneur pour le roi ;
2°. Jean-Baptiste-Antoine-Emmanuel, comte d'Adhémar de Cransac, frère jumeau du précédent, baptisé, comme lui, à Saint-Pierre de la Martinique, le 30 mai 1773. Il a servi, avec ses frères, et à l'armée de Condé, est retraité chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
3°. Jean-Baptiste-Joseph, dont l'article suit ;
4°. Marie-Charlotte d'Adhémar de Cransac, née à la Dominique, en mars 1760 ;
5°. Marie-Marthe-Elisabeth d'Adhémar de Cransac, aussi née à la Dominique ;
6°. Marie-Rose d'Adhémar de Cransac, née à la Dominique, le 14 mai 1769.

XX. Jean-Baptiste-Joseph, vicomte D'ADHÉMAR DE CRANSAC, colonel d'état-major, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Saint-Domingue, le 6 mai 1767, a émigré avec ses frères, et a servi à l'armée de Condé. Il a épousé, en 1792, Thérèse-Philippine DE VANDERMAESEN, dont sont issus :

DE VANDERMAESEN :

1°. Guillaume-Charles-Joseph d'Adhémar de Cransac, né le 19 mai 1793, adjudant-major de la légion des Deux-Sèvres ;
2°. Jean-Ferdinand-Auguste d'Adhémar de Cransac, né le 12 juin 1794, sous-lieutenant dans les dragons de la Seine.

XVIII. Joseph D'ADHÉMAR DE CRANSAC, IIe. du nom, écuyer, second fils de Joseph d'Adhémar, seigneur de Cransac, et de Jacquette de Roquette, naquit le 9 juin 1693. Il fut nommé, en 1718, lieutenant de cavalerie au régiment de Luynes, et s'allia, par contrat du 18 août 1728, avec Jeanne DE BÉRAT, fille de noble Jean-Baptiste de Bérat, écuyer, co-seigneur de la ville de Calogne, au diocèse de Toulouse, et d'Isabeau d'Arson. Il mourut le 16 septembre 1779, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Peyrolières. Il eut, entr'autres enfants :

DE BÉRAT : de gueules, à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

1°. Charles-Dominique d'Adhémar, né le 28 décembre 1732 ;
2°. Paul-Marie d'Adhémar, né le 10 décembre 1734 ;
3°. Simon d'Adhémar, né le 18 avril 1736 ;
4°. Denis-Joseph-Marie, qui suit ;
5°. Guillaume-Marie d'Adhémar, né le 3 octobre 1746 ;
6°. Dorothée d'Adhémar, née en 1729 ;
7°. Marie-Thérèse d'Adhémar, née le 12 novembre 1749.

XIX. Denis-Joseph-Marie D'ADHÉMAR, écuyer, né le 18 avril 1739, ingénieur de la province de Languedoc, épousa, par contrat du 7 avril 1774, Marie-Rose DE LOYETTE, fille d'Armand de Loyette, ancien capitoul de Toulouse, et de Marie-Anne du Prat. Il en eut :

DE LOYETTE :

1°. Simon-Joseph-Louis d'Adhémar, né le 5 août 1779 ;
2°. Anne-Marie-Charlotte-Guillemette d'Adhémar, née le 9 février 1777 ;
3°. Victoire d'Adhémar, née le 2 novembre 1780 ;
4°. Flavie-Françoise d'Adhémar, née le 3 mai 1782.

SEIGNEURS DE LANTAGNAC.

XVI. Pierre D'ADHÉMAR, IIe. du nom, écuyer, seigneur des Caves et de Saint-Salvy, capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, troisième fils de Charles d'Adhémar, Ier. du nom, seigneur de Cransac, et de Jeanne du Bousquet, fut fait légataire particulier de sa mère, le 3 mai 1643. Il s'allia, par contrat du 13 octobre 1647, avec Anne DE RIGAUD, fille de Jean-Louis de Rigaud, seigneur et baron de la ville d'Auriac, de Vaudreuil, etc., et de Marie de Châteauverdun; et fut maintenu dans sa noblesse, avec Guillaume d'Adhémar, son frère, et Joseph d'Adhémar, son neveu, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 13 janvier 1670. Anne de Rigaud fit son testament le 10 mars de la même année. Pierre d'Adhémar fit le sien le 31 mars 1677, décéda le 2 avril 1683, et fut inhumé à côté de son épouse, dans l'église paroissiale de Saint-Salvy. Il fut père de:

DE RIGAUD: d'argent, au lion couronné de gueules.

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Antoine d'Adhémar, auteur de la *seconde branche de Lantagnac*, rapportée ci-après;
3°. Jean-Pierre d'Adhémar, né le 12 août 1658, mort avant le testament de son père;
4°. Arnaud-Ambroise d'Adhémar, né le 7 avril 1662, maintenu dans sa noblesse le 13 janvier 1670, vivant en 1677;
5°. Joseph d'Adhémar, né le 11 octobre 1665, marié, par contrat du 15 avril 1693, avec Denise *Barbé*, fille de Thomas Barbé, écuyer, seigneur de Kerbeuf, et de Marie le Jumel. Il n'en eut point d'enfants;
6°. Thomas-Balthazar d'Adhémar, né le 16 octobre 1668;
7°. Marie-Anne d'Adhémar, mariée, avant l'an 1713, avec noble Jean *de Peyrolles*;
8°. Anne d'Adhémar, légataire de son père en 1677;
9°. Marie d'Adhémar, } religieuses professes au monastère de Notre-
10°. Jeanne-Marie d'Adhémar, } Dame-du-Refuge, à Toulouse, en 1677.

XVII. Jean D'ADHÉMAR, écuyer, seigneur de Lantagnac, né le 30 octobre 1651, fut maintenu dans sa noblesse, avec son père et ses frères, le 13 janvier 1670. Il était premier capitaine dans le régiment du Roi, et servait dans l'armée de Flandre, lorsque son père l'institua son héritier universel, le 31 mars 1677. Il

épousa, par contrat du 11 février 1683, Françoise DE MONTREDON, fille de messire Jacques de Montredon, seigneur de la Bastide-Paredon, et de Madelaine Renaut. Il fit son testament le 27 août 1720, et laissa de son mariage :

DE MONTREDON : d'azur, au lion d'or; à la bordure crénelée d'argent.

1°. Hyacinthe d'Adhémar, écuyer, seigneur de Lantagnac, allié, par contrat du 1er. juin 1711, avec Marie *de Boisset*, fille de noble Jean-François de Boisset, lieutenant-colonel des milices bourgeoises du diocèse d'Alby, et d'Anne de Bouginac. On ignore s'il a eu des enfants (1);
2°. Charles II, qui continue la descendance.

XVIII. Charles D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Pechpeyrou, près Castelnau de Montratier, en Quercy, né le 27 juillet 1687, épousa, le 26 janvier 1716, Marie-Anne DE CAHUZAC, fille de noble Jean de Cahuzac, seigneur de Fonclamouze, et de Marie de Turpin de Saint-Martin. Il fut fait légataire particulier de son père, le 27 août 1720; fit son testament le 22 avril 1766; mourut le 26 octobre 1768, et fut

DE CAHUZAC : d'azur, au chef cousu de gueules, chargé de trois lionceaux d'or.

---

(1) On croit que Jean d'Adhémar, dont on va parler, était issu de cette branche, ou de l'une des trois qui précèdent. Voici la notice que la *Biographie moderne*, t. I, p. 10, a consacrée à la mémoire de ce brave et estimable officier.

« Jean d'Adhémar, lieutenant-colonel au régiment de Cambrésis, chevalier » de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, issu d'une famille ancienne et » illustrée par une foule d'exploits dont l'histoire fait mention, suivit la route » qui lui était tracée par ses aïeux, et entra de bonne heure au service du roi ; il se » trouvait déjà un des officiers supérieurs de son régiment à l'époque de nos trou- » bles politiques. Attaché au sol qui l'avait vu naître, et persuadé qu'il y aurait » bientôt des occasions de servir le roi, Adhémar resta en France, maintenant, » le plus qu'il fut possible, la discipline et l'esprit d'ordre parmi les soldats » du régiment qu'il commandait. Il était en garnison, en 1791, lorsque la révo- » tion prit un caractère des plus alarmants. Le départ ne fit qu'irriter les révo- » lutionnaires; Adhémar, qui ne pouvait professer leurs principes, devint, » par sa position, un ennemi dangereux ; et, soit qu'il eût correspondu avec les » Espagnols, dans l'intention de servir son prince, soit que ce fut un prétexte » inventé pour le perdre, il n'en fut pas moins accusé par les autorités civiles » de la ville de Perpignan, d'avoir voulu livrer la citadelle aux Espagnols. » Un décret d'accusation fut rendu contre lui, le 9 janvier 1792, et il fut en » conséquence traduit dans les prisons de la haute-cour, à Orléans; les deux » fils qui servaient dans le même corps, et qui n'avaient pas voulu quitter leur » père, partagèrent aussi sa proscription. Ils furent massacrés tous trois à Ver- » sailles, le 9 septembre 1792, avec d'autres prisonniers. »

inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Granéjouls. Marie-Anne de Cahuzac fit son testament le 20 avril 1769. Leurs enfants furent :

1°. Antoine-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Marie d'Adhémar, épouse de Jean-François *Chabert*, qui en resta veuf avant le 20 avril 1769;
3°. Marie-Anne d'Adhémar, qui était mariée, en 1769, avec N..... *Rozat* ;
4°. Charlotte d'Adhémar,
5°. Rose d'Adhémar,
6°. Susanne d'Adhémar,
7°. Madelaine d'Adhémar,
8°. Hyppolite d'Adhémar,
} légataires de leur mère, le 25 janvier 1769. On ignore si elles ont été mariées.

XIX. Antoine-Joseph D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 15 décembre 1740, entra en qualité d'enseigne à drapeau au régiment de Poitou, infanterie, le 1er. février 1763, et se retira du service à l'époque du mariage qu'il contracta, le 4 mai 1768,
DE VERDUN : avec Marguerite DE VERDUN, fille de noble Jean de Verdun de Fontès, et de Marguerite de Verdun. Elle mourut au château de Fonclamouze, le 30 septembre 1777, et fut inhumée dans l'église de Grénajouls. Antoine-Joseph a depuis embrassé l'état ecclésiastique. Il a eu pour fils :

1°. Jean-Joseph d'Adhémar de Lantagnac, né le 5 mai 1769 ;
2°. Guillaume-Alexandre d'Adhémar de Lantagnac, né le 6 juillet 1770 ;
3°. Jacques-Charles-Auguste d'Adhémar de Lantagnac, né le 10 juillet 1771 ;
4°. Jean-Victor d'Adhémar de Lantagnac, né le 21 octobre 1773 ;
5°. Joseph-Henri d'Adhémar de Lantagnac, né le 17 novembre 1774 ;
6°. Jean-Pierre-Joseph d'Adhémar de Lantagnac, né le 20 novembre 1775 ;
7°. Charlotte-Marguerite d'Adhémar de Lantagnac, née le 31 août 1772 ;
8°. Madelaine-Julie d'Adhémar de Lantagnac, née le 21 mai 1777.

SECONDE BRANCHE DE LANTAGNAC.

XVII. Antoine D'ADHÉMAR, chevalier de Lantagnac, né le 21 février 1656, second fils de Pierre II d'Adhémar, seigneur de Lantagnac, et d'Anne de Rigaud de Vaudreuil, fut maintenu dans sa noblesse, avec son père et ses frères, le 13 janvier 1670, et nommé légataire particulier de ses père et mère. Il était, en

1677, capitaine au régiment de Languedoc, infanterie. Il fut nommé par le roi commandant des troupes de la ville et du fort de Menton, et gouverneur de cette ville pour le prince de Monaco, en 1707. Il mourut le 13 décembre 1759, et fut inhumé en l'église paroissiale de Saint-Michel, de Menton. Il avait épousé, par contrat du 6 septembre 1678, Jeanne DE TRUCHI, fille de François de Truchi, procureur-général du prince de Monaco. Elle mourut le 20 septembre 1739, laissant :

DE TRUCHI : d'azur, au palmier d'or, accosté de deux lions affrontés du même.

1°. Louis-Antoine, dont l'article suit ;
2°. Catherine d'Adhémar de Lantagnac, à laquelle son père fit une donation, le 26 février 1737.

XVIII. Louis-Antoine D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 3 octobre 1702, capitaine-lieutenant de la compagnie franche de Monaco, en 1728, et gouverneur de la ville et forteresse de Menton, en 1734, en survivance de son père, épousa, par contrat du 16 février 1729, Françoise DE VOISINES, des seigneurs de Château-Landon et de Chaussepoix, en Gatinais, fille d'Eustache de Voisines, écuyer, seigneur de Chaussepoix et autres lieux, et de Marie-Françoise Alexandre. Il mourut le 15 décembre 1759, et fut inhumé dans l'église de Menton. Ses enfants furent :

DE VOISINES : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

1°. Pierre-Antoine-Alexandre, qui suit ;
2°. Pierre-Antoine d'Adhémar, chevalier de Lantagnac, né le 4 février 1732, chevalier de Saint-Louis, qui était, en 1777, premier factionnaire au régiment de Cambrésis, passa depuis en garnison au môle Saint-Nicolas, île de Saint-Domingue ;
3°. Antoine-Philippe d'Adhémar de Lantagnac, né le 25 février 1733, nommé lieutenant au régiment de Monaco, le 1er. mai 1747, enseigne dans celui de Belsunce, le 27 octobre 1750, lieutenant le 10 juin 1751, capitaine le 20 juin 1758, et passé avec le même grade dans le régiment de Flandre, le 18 octobre 1765 ;
4°. Félicité d'Adhémar de Lantagnac, morte jeune ;
5°. Marie-Catherine d'Adhémar de Lantagnac, née le 17 juillet 1744, reçue élève de la maison royale de Saint-Cyr, par brevet du roi, du 1er. février 1756, puis mariée à Augustin *Muccari*.

XIX. Pierre-Antoine-Alexandre D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, chevalier, né le 25 octobre 1730, fut nommé capitaine d'une compagnie de nouvelle levée au régiment de Monaco, le 30 octobre 1746 ; passa dans celui de Belsunce, et fut fait chevalier de

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 14 février 1759; fut pourvu, le 22 novembre 1764, après la mort de son père, de la charge de gouverneur de la ville de Menton, et d'adjoint à celle de gouverneur-général de la principauté de Monaco, le 10 août 1773. Il avait épousé, par contrat du 1er. octobre 1766, Rose

DANIEL: DANIEL, fille d'illustrissime seigneur Jean-Balthazar Daniel. De ce mariage sont issus :

1°. Maurice, dont l'article suit ;
2°. Antoine-Pierre-Louis d'Adhémar de Lantagnac, né le 6 mai 1774, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a émigré et fait les campagnes dans l'armée des princes français ;
3°. Joseph-Louis, vicomte d'Adhémar de Lantagnac, né le 9 février 1778, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;
4°. Charles-Joseph-Antoine-Camille d'Adhémar de Lantagnac, né le 9 février 1779, ancien officier dans les gardes-du-corps du roi, de la prévôté de l'hôtel. Il a émigré et a fait les campagnes de l'armée des princes ;
5°. Camille-Eléonore d'Adhémar de Lantagnac, née le 17 mars 1768 ;
6°. Baptistine-Charlotte d'Adhémar de Lantagnac, née le 26 août 1769;
7°. Rose-Anne-Françoise d'Adhémar de Lantagnac, née le 3 janvier 1771.

XX. Maurice, comte D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 12 juin 1772, colonel du 35e. régiment de ligne, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était page du roi Louis XVI en 1789. Il ne voulut point quitter ce prince lors des attentats des 5 et 6 octobre. Émigré ensuite, il devint officier dans la cavalerie noble de l'armée de Condé, et se fit remarquer en plusieurs occasions par sa bravoure. Rentré en France quelques années avant S. M. Louis XVIII, il refusa toutes les propositions qui lui furent faites pour entrer au service de Napoléon Buonaparte, et fut un des premiers à arborer la cocarde blanche, le 31 mars 1814, et à provoquer hautement l'expression des sentiments du peuple en faveur de la dynastie légitime. Le roi le nomma colonel d'infanterie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a suivi S. M. à Gand, en 1815; et, après la seconde chute de l'usurpateur, il est rentré en France avec le roi, qui l'a nommé colonel-commandant de la légion du Haut-Rhin, aujourd'hui 35e. régiment de ligne. Il commande, en 1823, ce régiment à l'armée d'Espagne.



D'ALIGRE,

SEIGNEURS DE LA RIVIÈRE ET DE CHONVILLIERS, COMTES DE MARANS, MARQUIS D'ALIGRE, PAIRS DE FRANCE, BARONS DE LA MOTTE-SAINT-LIÉ, AUX PAYS CHARTRAIN ET D'AUNIS, EN ORLÉANAIS ET A PARIS.





ARMES : *Burelé d'or et d'azur; au chef d'azur, chargé de trois soleils d'or. L'écu environné du manteau de pair, et timbré de la couronne de marquis.*

La maison D'ALIGRE, illustrée par deux chanceliers et gardes-des-sceaux de France, et par une suite non interrompue de services éminents rendus depuis plus de trois siècles dans les premières dignités de la magistrature et dans les armées, est originaire du pays Chartrain. Elle a formé deux branches principales, dont l'aînée s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui toutes deux ont pour auteur commun :

I. Guillemin D'ALIGRE, lequel épousa Marguerite SAVARD, dont il eut, entr'autres enfants : SAVARD :

1°. Etienne Ier., dont l'article suit;
2°. Guillaume d'Aligre, auteur de la branche des *barons de la Motte-Saint-Lié et marquis d'Aligre*, rapportée ci-après;
3°. Michel d'Aligre, conseiller au siége présidial de Chartres, dont la postérité s'est éteinte dans ses petits-enfants;
4°. Jean d'Aligre, décédé sans enfants de Marion *le Cocq*, son épouse.

II. Étienne D'ALIGRE, Ier. du nom, qualifié écuyer, seigneur de Chonvilliers et de la Motte, dans les preuves faites à Malte, en 1631 et 1644, par ses arrière-petits-fils, mourut après l'an

ÉDELINE : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille entre deux dauphins adossés de sable, et accompagnée de trois roses d'argent.

1475. Il avait épousé Jeanne ÉDELINE, de laquelle il laissa, entr'autres enfants :

1°. Raoul, dont l'article suit ;
2°. Florent d'Aligre, mort sans enfants ;
3°. Jean d'Aligre, chanoine de l'église de Chartres ;
4°. Girard d'Aligre, mort sans postérité ;
5°. Claude d'Aligre, seigneur de la Brosse, de Beville, de Ponthoux, de la Motte, du Mesnil-Guérin et du Verger, l'un des cent gentilhommes de la maison du Roi, auquel Henri II accorda des lettres-patentes, le 2 octobre 1548. Il épousa Marie *le Lieur*, fille de Germain le Lieur, seigneur de Chesnoy, laquelle se remaria avec Jean de Haise, chevalier de l'ordre du Roi. Elle eut de son premier mari :
   A. Jean d'Aligre, écuyer, seigneur et baron de la Brosse, vivant en 1582, époux de Marie *d'Auvergne*, fille de François d'Auvergne, sieur de Dampont, conseiller au trésor, et de Marguerite Hubert, et père de :
      a. François d'Aligre, baron de la Brosse, marié avec Anne *de Beaufils*, fille de Claude de Beaufils, seigneur de Villepion, et d'Anne des Cartes ;
      b. Denise d'Aligre, femme de Guillaume *de Rubentel*, seigneur de Maudétour, conseiller au parlement de Paris, décédé en 1617, fils de Denis de Rubentel, conseiller au même parlement, et de Françoise Maulevault ;
      c. Jeanne d'Aligre, mariée, le 28 février 1585, avec Jean *de Longueil*, vicomte d'Argeville, baron d'Erissé, maître des requêtes, mort au château d'Argeville, en 1607. Il était fils de Charles de Longueil, seigneur de la Grange, de la Noue et de Villaine, et d'Isabelle Hubert, dame d'Argeville. Jeanne d'Aligre décéda le 11 décembre 1635 ;
   B. Jacques d'Aligre, sieur de Piverle, mort sans postérité ;
   C. Denise d'Aligre, épouse de Barthélemi *de l'Isle*, seigneur d'Andresis, près de Courtenay ;
   D. Claude d'Aligre, religieuse ;
   E. Catherine d'Aligre, femme de Hugues *de Forceville*, seigneur de Pontault, en Champagne ;
6°. Marie d'Aligre, femme de Balthazar *Hesselin*, avocat au parlement ;
7°. Anne d'Aligre, épouse de Pierre *Joly*.

III. Raoul D'ALIGRE, seigneur de la Rivière, de Chonvilliers et des Hayes, commandait au siége de Chartres, sous Henri IV, suivant des mémoires conservés dans la famille. Il épousa Jeanne

LAMBERT, fille de Pierre Lambert, écuyer, sieur des Hayes, et de Marie de la Saussaye de Pontgoin. Leurs enfants furent:

LAMBERT: de gueules, au sautoir engrêlé d'or.

1°. Raoul d'Aligre, mort sans postérité;
2°. Etienne II, dont l'article suit;
3°. Marie d'Aligre, qui était veuve, avant le 27 avril 1599, de Louis *de Mineray*, seigneur de la Grange, président au siége présidial de Chartres.

IV. Étienne D'ALIGRE, II°. du nom, chevalier, seigneur de la Rivière et de Chonvilliers, garde-des-sceaux et chancelier de France, naquit en 1559. Nommé d'abord président au siége présidial de Chartres, il prêta serment pour cette charge au parlement de Paris, le 4 septembre 1587. Depuis il fut conseiller au grand conseil, et nommé, en 1610, chef du conseil et intendant de la maison de Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui le nomma tuteur honoraire de Louis de Bourbon, son fils. Henri IV, ayant apprécié ses lumières et son intégrité, l'avait désigné pour présider le parlement de Bretagne; mais une maladie grave ne lui permit pas de remplir cette importante fonction. Louis XIII le fit entrer dans son conseil d'état. Le 6 janvier 1624, il fut nommé garde-des-sceaux, puis chancelier de France, par lettres du mois d'octobre de la même année. Des intrigues de cour lui firent retirer les sceaux le 1er. juin 1626, et il fut exilé dans sa terre de la Rivière, où il mourut le 11 décembre 1635, avec la réputation *d'un des plus hommes de bien de la robe*. Il avait épousé Marie-Élisabeth CHAPELIER DE BUSCASTEL, fille de Jean-Jacques Chapelier, seigneur de Buscastel et de Saint-Cyr, conseiller d'état, et de Madeleine le Boulanger de Misery. De ce mariage sont issus:

CHAPELIER: d'or, au chevron de gueules, chargé de trois roses d'argent, et accompagné de trois aubifoins ou bluets d'azur, tigés et feuillés de sinople.

1°. Etienne III, dont l'article suit;
2°. Louis d'Aligre, seigneur de Chonvilliers, mort célibataire;
3°. Nicolas d'Aligre, abbé de Saint-Evroul de Lisieux, et de Saint-Jacques de Provins, mort en Espagne, le 26 octobre 1638;
4°. Marguerite d'Aligre, } religieuses au prieuré de Bellomer, ordre de
5°. N..... d'Aligre, } Fontevrault;
6°. N..... d'Aligre, religieuse en l'abbaye de Gif;
7°. Elisabeth d'Aligre, épouse de François *de Courseulles*, baron de Rouvray et de Dampierre, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de la vénerie et gentilhomme de la chambre de S. M., fils de Jean de Courseulles, baron de Rouvray, et de Marie de Hatto.

V. Étienne d'Aligre, IIIe. du nom, chevalier, seigneur de la Rivière, de Chonvilliers, de la Forêt et de la Lande, né à Chartres, le 13 juillet 1592, fut reçu conseiller au grand conseil, après son père, le 4 juillet 1616. Peu d'années après, le roi Louis XIII l'envoya en ambassade à Venise, et, à son retour, le nomma conseiller d'état en 1635, puis intendant de Caen en 1638. Il tint les états de Languedoc, en 1645; fut nommé conseiller d'honneur au parlement de Paris, le 20 février 1652, et exerça, pendant six mois, en 1653, la charge de surintendant des finances, sous le titre de directeur. En 1654, il fut établi chef du conseil de la marine. En 1661, Louis XIV ayant établi son conseil royal des finances, Étienne d'Aligre fut nommé le premier des commissaires qui devaient le composer. Étant devenu doyen du conseil, et le roi voulant tenir lui-même les sceaux, après la mort du chancelier Séguier, il fut le premier des commissaires nommés pour y assister, avec voix délibérative. Quelque temps après, le roi, s'étant mis à la tête de ses armées, pourvut Étienne d'Aligre de la charge de garde-des-sceaux, par lettres du mois d'avril 1672, et il en prêta serment le 24. Le 8 janvier 1674, S. M. l'éleva à la dignité de chancelier de France, dont il prêta serment le 10, et dans l'exercice de laquelle il mourut à Versailles, le 25 octobre 1677. Il avait épousé 1°. le 5 février 1617, Jeanne Lhuillier, fille de François Lhuillier, seigneur d'Interville, secrétaire du conseil d'état, et d'Anne Brachet de Pontmorand, dame de Frauville, sa première femme; 2°. Geneviève Guinet, veuve de Jean du Gué de Villetaneuse, maître des comptes, et fille de Nicolas Guinet, conseiller au grand conseil, et de Geneviève Gasteau, sa première femme. Elle mourut sans enfants au mois de septembre 1657; 3°. Élisabeth Lhuillier, morte sans enfants le 8 février 1685, fille de Jérôme Lhuillier, seigneur d'Interville, procureur général en la chambre des comptes de Paris, et d'Isabelle Dreux. Les enfants issus du premier lit sont :

Lhuillier : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croissants du même.

Guinet : de gueules, à trois macles d'or.

Lhuillier : comme ci-dessus.

1°. Louis, marquis d'Aligre, qui, après avoir été abbé de Saint-Jacques de Provins, prit le parti des armes, et fut fait capitaine au régiment de Normandie, le 23 janvier 1643. Il commanda sa compagnie aux siéges de Trin et de la citadelle d'Ast, la même année; de Sant-Ya et du château d'Ast, en 1644; au siége de Roses, en 1645; à celui d'Orbitello, à la prise de l'île de Procida et à l'escalade de Salerne, en 1648.

Créé mestre-de camp d'un régiment de cavalerie, le 7 juillet 1650, il défit complétement un corps de 800 hommes au mois d'octobre, et fut créé maréchal-de-camp le 18 novembre suivant. En 1651, il contribua à la défense de Barcelonne, et donna les plus grandes preuves de valeur à la prise de la ville et de l'église de Terrasse, le 28 janvier 1652. Il avait été nommé pour commander la cavalerie de l'armée d'Italie, dès le 12 septembre 1651. Il y fit les campagnes de 1652 et 1653, et mourut le 12 août 1654 (1), sans avoir été marié;

2°. François d'Aligre, né le 24 décembre 1620, qui fit profession, le 24 décembre 1636, chez les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin de la congrégation de France. Le 12 février 1643, il obtint, sur la démission de son frère, l'abbaye de Saint-Jacques de Provins, diocèse de Sens, qu'il posséda en régale. Nommé, en 1668, à l'évêché d'Avranches, il n'accepta point ce siége. Son père ayant été nommé garde-des-sceaux, en 1672, et ensuite chancelier de France, il sortit de sa retraite pour venir soulager, en le partageant, le poids de ces éminentes fonctions. Il montra, dans cette circonstance, des lumières dignes d'être comparées à sa haute piété et à sa charité inépuisable. Après la mort de son père, il retourna dans son abbaye, où il mourut le 12 janvier 1712, après avoir fait plusieurs fondations pour le soulagement des pauvres et pour la commodité de la ville de Provins. Cette ville honore encore sa mémoire; la bibliothèque, fondée par lui, a été détruite par un incendie en 1821;

3°. Michel, dont l'article suit;

4°. Etienne d'Aligre, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, le 7 juin 1631, tué, le 24 septembre 1644, dans un combat naval gagné par les galères de Malte sur les Turcs, et où l'on s'empara du galion de la sultane-mère;

5°. Charles d'Aligre, abbé de Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens. Il fut reçu conseiller au parlement de Paris, le 21 mai 1660; nommé conseiller d'état ordinaire en 1672, et conseiller d'honneur au parlement, lorsque son père fut nommé garde-des-sceaux. Il mourut à Paris, le 20 mai 1695, et fut inhumé dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, au tombeau de sa famille. Il avait abandonné les revenus de son abbaye de Saint-Riquier, de la valeur de 20,000 livres, aux moines de cette maison, qui firent bâtir une belle église;

6°. Jean d'Aligre, né le 1er. mai 1632, reçu chevalier de Malte le 1er. décembre 1644, commandeur de Beauvoir-lès-Abbeville, mort le 15 octobre 1710;

7°. Marie d'Aligre, née à Venise, morte jeune;

---

(1) *Diction. hist. et biographique des généraux français*, depuis le onzième siècle jusqu'en 1823, par M. le chevalier de Courcelles, t. I, p. 77.

8°. Elisabeth d'Aligre, née à Venise, morte abbesse des Bénédictines de Saint-Cyr, près Versailles;

9°. Anne d'Aligre, religieuse à Bellomer, puis co-adjutrice de sa sœur en l'abbaye de Saint-Cyr, morte le 1er. avril 1669;

10°. Marie d'Aligre, alliée 1°., en 1654, avec Michel *de Verthamon*, marquis de Manœuvre, baron de Breau, maître des requêtes, puis conseiller d'état; 2°. le 9 juin 1678, avec Godefroi, comte *d'Estrades*, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Dunkerque, et plénipotentiaire à la paix de Nimègue. Elle mourut le 2 février 1724;

11°. Hélène d'Aligre, alliée, le 4 février 1655, avec Claude *de l'Aubespine*, marquis de Verderonne en Beauce, fils de Charles de l'Aubespine, seigneur du même lieu, et de Marie le Bret, dame de Villevrard. Elle mourut le 16 mars 1712;

12°. Susanne d'Aligre,
13°. Geneviève d'Aligre, } mortes jeunes;

14°. Françoise d'Aligre, co-adjutrice, puis, en 1717, abbesse de Saint-Cyr, morte le 3 février 1719;

15°. Marguerite d'Aligre, mariée 1°., en 1658, avec Charles-Bonaventure, marquis *de Manneville*, au pays de Caux, mort au mois de mars 1684, fils de Jacques, seigneur de Manneville, gentilhomme de la chambre du Roi, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et de Catherine de Gaiber, dame de Charleménil; 2°. le 23 juillet 1685, avec Louis-Charles *d'Albert*, duc de Luynes, pair de France, chevalier des ordres du Roi, fils de Charles d'Albert, duc de Luynes, pair et connétable de France, et de Marie de Rohan-Montbazon. Elle mourut le 26 septembre 1722.

VI. Michel D'ALIGRE, chevalier, seigneur de Villenesle et de Bois-Landry, d'abord abbé de Saint-Jacques de Provins, quitta l'état ecclésiastique, et devint successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes le 28 novembre 1653, et intendant de justice en la généralité de Caen, et mourut le 10 août 1661. Il avait épousé 1°. au mois de mars 1651, Catherine DE MACHAULT, morte le 10 juillet de la même année, fille de Jean de Machault, seigneur de la Boursière, de Saint-Suplex et en partie de Valenton, correcteur en la chambre des comptes, et de Marie des Cordes; 2°. Marie ARRAGONET, laquelle n'eut qu'un fils, décédé en bas âge, et mourut le 16 mars 1657. Elle était fille d'Antoine Arragonet, trésorier des gardes françaises, et de Jeanne le Gendre; 3°. le 25 février 1659, Madeleine BLONDEAU, morte le 12 février 1696, fille de Gilles Blondeau, président en la cham-

DE MACHAULT: d'argent, à 3 têtes de corbeau de sable, allumées et arrachées de gueules.

ARRAGONET:

BLONDEAU: d'or, au chevron d'azur, chargé d'un croissant d'argent, et accompagné de trois œillets de gueules, tigés de sinople.

bre des comptes, et de Madeleine le Boultz. De ce dernier mariage sont issus :

1°. Etienne IV, dont l'article suit ;
2°. Gilles d'Aligre, seigneur de Bois-Landry, conseiller au parlement de Metz, puis à celui de Paris, mort le 12 avril 1711. Il avait épousé, au mois d'août 1686, Catherine *Turgot de Saint-Clair*, fille d'Antoine Turgot de Saint-Clair, maître des requêtes, et de Jeanne-Marie du Tillet. Elle se remaria, en 1711, avec Charles-Claude Hatte de Chevilly, capitaine aux gardes-françaises. Elle eut de son premier mariage:
Jeanne-Elisabeth d'Aligre, née le 21 septembre 1691, morte le 2 avril 1692.

VII. Étienne D'ALIGRE, IV°. du nom, chevalier, seigneur de la Rivière, de la Forêt, du Favril, de Bois-Landry, de Frétigny, de Vieux-Château, etc., né le 3 janvier 1660, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 7 mai 1683, maître des requêtes le 10 avril 1688, conseiller d'honneur au parlement, en 1689, et enfin président à mortier le 19 décembre 1701. Il mourut à Aix-la-Chapelle, le 15 juin 1725. Il avait épousé 1°. le 3 avril 1684, Marie-Madeleine LE PELLETIER, morte de la petite vérole, au château de la Rivière, le 19 septembre 1702, fille de Claude le Pelletier, chevalier, seigneur de Villeneuve-le-Roy, de Montmélian et de Morfontaine, contrôleur-général des finances, ministre d'état, président à mortier au parlement de Paris, et surintendant des postes, en 1691, et de Marguerite Fleuriau d'Armenonville; 2°. le 6 août 1708, Marie-Anne FONTAINE DES MONTÉES, morte en couches le 1er. juin 1711, fille d'Antoine Fontaine, seigneur des Montées et des Bordes, et de Françoise Boyetet, et sœur d'Antoine Fontaine des Montées, évêque de Nevers; 3°. le 17 septembre 1711, Madeleine-Catherine BOIVIN DE BONNETOT, fille de feu Jean-Baptiste Boivin, chevalier, seigneur de Bonnetot et de Bacqueville, premier président en la chambre des comptes et cour des aides de Normandie, et de Jeanne-Marie Mallet. Étienne d'Aligre eut pour enfants :

LE PELLETIER : d'azur, à la croix patée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules, accosté de deux molettes d'éperon de sable, et accompagné en pointe, sur la branche de la croix, d'une rose de gueules, boutonnée d'or.

FONTAINE : d'or, au rencontre de cerf de sable.

BOIVIN : d'azur, à 3 croisettes d'or.

Du premier lit :

1°. Étienne d'Aligre, né en 1686, mort en bas âge ;
2°. Étienne-Claude, dont l'article suit ;
3°. Marie-Madeleine-Françoise d'Aligre, née le 2 août 1690, abbesse de Saint-Cyr en 1719, morte le 1er. mai 1747 ;
4°. Marie-Madeleine-Geneviève d'Aligre, née le 19 mars 1693, qui fit pro-

fession aux religieuses de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, à Paris, le 25 janvier 1711;

5°. Madeleine-Louise d'Aligre, née le 25 juillet 1697, mariée, le 14 septembre 1711, avec Guillaume *de Lamoignon*, chevalier, seigneur de Blancmesnil, de Malesherbes, et de Cerisay, avocat général au parlement de Paris (depuis successivement président à mortier en 1723, premier président de la cour des aides en 1746, et chancelier de France en 1750), fils de Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Basville, président au parlement, et de Marie-Anne Voisin, dame de Cerisay. Madeleine-Louise d'Aligre mourut le 8 janvier 1714;

Du second lit :

6°. Marie-Anne d'Aligre, née le 1er. et morte le 13 juin 1711;

Du troisième lit :

7°. Etienne-Jean-François-Marie d'Aligre, chevalier, seigneur de Bois-Landry, né le 19 janvier 1717, avocat du roi au châtelet de Paris, le 17 février 1737, conseiller au parlement le 31 mai 1740, maître des requêtes le 19 janvier 1742, président au grand conseil, le 5 mai 1745, intendant d'Auch au mois de janvier 1749, ensuite de Pau, puis d'Amiens en 1751 jusqu'en 1754, époque à laquelle il se démit de l'intendance de Picardie. Le roi le gratifia d'une pension de 6,000 livres, au mois de septembre de la même année. Il mourut, maître des requêtes honoraire, le 3 septembre 1757, sans avoir eu d'enfants du mariage qu'il avait contracté, le 10 mai de la même année, avec Anne-Louise *Masson*, veuve de Jacques-Philippe Thibert des Martrais, président des enquêtes, et fille de Philippe-François-Gaspard Masson, président aux enquêtes, et de Marie-Marguerite Chevalier;

8°. Jeanne-Madeleine-Catherine d'Aligre, née le 18 octobre 1712, mariée, le 15 juin 1736, avec Henri-François *de Bretagne*, baron d'Avaugour, premier baron de Bretagne, comte de Vertus et de Goello, ancien colonel d'un régiment d'infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle mourut à Paris le 14 avril 1738;

9°. Marie-Catherine d'Aligre, née le 30 décembre 1713, mariée, le 21 février 1735, avec Anne-Louis-Michel *le Pelletier de Saint-Fargeau*, conseiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes, fils de Michel-Robert le Pelletier des Forts, seigneur de Saint-Fargeau, ministre d'état, contrôleur-général des finances, et de Marie-Louise de Lamoignon.

VIII. Étienne-Claude d'Aligre, chevalier, comte de Marans, au pays d'Aunis, seigneur de la Rivière, de la Forêt, du Favril, de la Lande et du Plessis, né le 26 mai 1694, fut reçu conseiller

au parlement le 30 décembre 1716, et président à mortier le 25 novembre 1724, et mourut le 8 avril 1752. Il avait épousé, 1°. le 21 février 1726, Marie-Louise-Adélaïde DUREY DE VIEUXCOURT, morte le 10 avril 1740, fille de Jean-Baptiste Durey de Vieuxcourt, marquis de Meinières, seigneur de Bourneville, président au grand conseil, et de Louise le Gendre; 2°. le 30 mai 1741, Henriette-Geneviève PARENT, morte le 29 décembre 1742, fille d'Armand-Louis Parent, conseiller au parlement de Paris, et de Barbe-Geneviève Bourbon. Il n'eut de ce second mariage qu'une fille décédée en bas âge. Les enfants du premier furent:

DUREY: écartelé, aux 1 et 4 de sable, au rocher d'argent, qui est *de Durey*; aux 2 et 3 d'azur, à 3 gerbes d'or, qui est de *du Blé*.

PARENT: d'azur, à 2 bâtons d'épine d'or, passés en sautoir, cantonnés d'un croissant d'argent et de trois étoiles du second émail.

1°. Etienne-François, dont l'article suit;
2°. Etienne-Jean-Baptiste d'Aligre, le 16 août 1729, mort en 1740;
3°. Marie-Madeleine d'Aligre, née le 27 août 1731, mariée, le 26 février 1748, avec Charles-Jean-Baptiste *des Gallois de la Tour*, chevalier, vicomte de Glené, premier président du parlement d'Aix et intendant de Provence, fils de Jean-Charles des Gallois de la Tour, aussi président au même parlement et intendant de Provenee, et de Jeanne-Charlotte du Pré de la Grange.

IX. Étienne-François, marquis D'ALIGRE, comte de Marans, seigneur de la Rivière, du Favril, de la Forêt, de Bois-Landry, de la Lande, du Plessis, etc.; né le 17 juillet 1727, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 3 septembre 1745, président à mortier le 8 juillet 1752, premier président le 12 novembre 1768, puis commandeur des Ordres du Roi; se démit, en 1788, de sa charge de premier président, après avoir obtenu du roi une audience particulière, où, en présence du ministre Necker, il avait fait lecture à S. M. d'un mémoire dans lequel il annonçait, avec courage et énergie, la nature des événements qui se préparaient, et les dangers qui menaçaient la monarchie. Il émigra en 1789, et se retira à Londres, d'où étant repassé sur le continent, il mourut à Brunswick, en 1798. Il avait épousé 1°. le 30 janvier 1748, Françoise-Madeleine TALON, morte sans enfants le 9 décembre 1767, fille unique de Louis-Denis-Omer Talon, marquis du Boulay, président à mortier au parlement de Paris, et de Françoise-Madeleine Chauvelin de Grisenoy; 2°. le 31 janvier 1769, Anne-Catherine-Louise BAUDRY DE VILLENES, veuve de Louis de Beauvarlet, chevalier, seigneur de Bommicourt et de la Barre,

TALON: d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 épis de blé, mouvants chacun d'un croissant, le tout du même émail.

BAUDRY: d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

et fille d'André Baudry de Villênes, conseiller au parlement de Paris, grand-maître des eaux et forêts de l'Artois. De ce mariage est issu :

Etienne V, dont l'article suit.

X. Étienne, V^e^. du nom, marquis D'ALIGRE, pair de France, né le 20 février 1770, président du collége électoral du département d'Eure-et-Loir, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a épousé 1°. Marie-Adélaïde-Charlotte GODEFROY DE SENNEVILLE; 2°. Louise-Charlotte-Aglaé CAMUS DE PONTCARRÉ, fille de Louis Camus de Pontcarré, premier président au parlement de Rouen, et de Madeleine de la Tour. Le marquis d'Aligre n'a eu qu'une fille issue de son premier mariage, et nommée :

GODEFROY :

CAMUS : d'azur, à 3 croissants d'argent, et une étoile d'or en abîme.

Etiennette d'Aligre, mariée avec Michel, marquis de *Pomereu*, chevalier héréditaire de l'ordre de Malte, ancien président au parlement de Normandie, fils d'Armand-Michel de Pomereu, marquis de Riceys, président à mortier au parlement de Rouen, et d'Anne-Marie-Françoise le Roux d'Esneval.

SECONDE BRANCHE.

Barons de la Motte-Saint-Lié et marquis d'Aligre, éteints.

II. Guillaume D'ALIGRE, second fils de Guillemin d'Aligre, et de Marguerite Savard, épousa Anne BOUFFINEAU, fille de Pierre Bouffineau, et de Jeanne le Mazier. Il en eut, entr'autres enfants :

BOUFFINEAU :

1°. Miles d'Aligre, licencié en droit, mort sans postérité;
2°. Jacques, dont l'article suit.

III. Jacques D'ALIGRE, élu en l'élection de Chartres, épousa Michelle SACHET, fille d'Antoine Sachet, et de Jeanne Trouillard. Leurs enfants furent :

SACHET :

1°. Jacques d'Aligre, époux de Saincete *Everard*, et père de :
A. Jacques d'Aligre, maréchal-des-logis du roi, mort sans postérité ;
B. Claude d'Aligre, épouse de N..... *Geslain*, conseiller en l'élection de Chartres;
2°. Jean, dont l'article suit;

3°. Catherine d'Aligre, épouse de Jean *du Val*;

4°. Marie d'Aligre, femme de Guillaume *de Lespine*, maréchal-des-logis de la reine de Navarre.

IV. Jean D'ALIGRE, valet-de-chambre du roi, épousa 1°. Marie LE FEVRE, morte sans enfants; 2°. Catherine TROUILLARD, de laquelle il laissa: LE FEVRE: TROUILLARD:

1°. Jacques d'Aligre, époux de Marie *Bourget*, et père de:
- *A.* Jean d'Aligre,
- *B.* Claude d'Aligre,
- *C.* Jacques d'Aligre,

} dont on ignore la destinée;

2°. Michel, dont l'article suit.

V. Michel D'ALIGRE, chevalier, baron de la Motte Saint-Lié, près d'Orléans, successivement trésorier général des Menus-Plaisirs du roi, intendant de justice, police et finances en Catalogne et Roussillon, en 1651, puis en Alsace, en 1653, intendant des finances et général des vivres en Allemagne, et conseiller d'état, mort en 1675, avait épousé, le 17 septembre 1639, Marie PEROU, qui le rendit père de: PEROU:

1°. Philippe-François d'Aligre, lieutenant général des armées navales. Il fit les campagnes sous le célèbre Duquesne, et fut blessé dans deux combats que cet amiral avait livrés à Ruyter, l'un près de Melazzo, le 8 janvier 1676, l'autre le 22 avril de la même année. Pendant la campagne de 1693, il commanda le vaisseau *l'Eclatant*, faisant partie de l'escadre de l'amiral de Tourville, qui incendia celle de l'ennemi, réfugiée dans le port de Malaga. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1694. En 1701, il coula à fond une des galiotes des corsaires de Salé, d'où il parvint à sauver et à rendre à la liberté douze esclaves chrétiens. Le roi le nomma chef d'escadre en 1705. Le 18 février 1714, Philippe V, roi d'Espagne, le nomma capitaine général de ses armées navales, avec ordre à tous ses officiers et autres gens de mer de lui obéir, en cas d'absence ou de maladie du sieur du Casse, lieutenant général de la mer. Louis XIV le nomma lieutenant général de ses armées navales, le 5 août 1715. Il mourut à Toulon, le 31 octobre 1720, sans avoir été marié;

2°. Etienne-Armand, qui a continué la lignée;

3°. Marie-Thérèse d'Aligre, mariée, le 15 juin 1697, avec Claude-Louis-Hyacinthe *Ploumier*, chevalier, seigneur de la Boulaye, commissaire ordonnateur de la marine.

GAUVRIET:

VI. Étienne-Armand D'ALIGRE, chevalier, baron de la Motte-Saint-Lié, lieutenant des vaisseaux du roi, mort en 1724, avait épousé, en 1693, Marie GAUVRIET, de laquelle sont issus, entr'autres enfants :

1°. Michel-César, dont l'article suit ;

2°. René-Pierre, chevalier d'Aligre, né au mois d'avril 1712, marié, au mois de septembre 1756, avec N..... *Théard du Bordage;*

3°. Gui, *dit* l'abbé d'Aligre, né le 2 février 1718, prieur de Fosse-Bellay et de Moussy-le-Neuf.

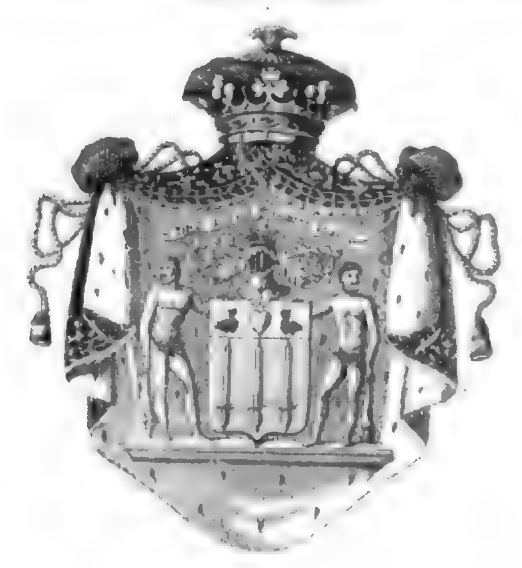
DE ROFFIAC : d'argent, à 3 bandes de pourpre.
BAUDRY : comme à la p. 9.

VII. Michel-César, marquis D'ALIGRE, né le 7 août 1711, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé mestre-de-camp de cavalerie par brevet du 2 février 1757, exempt de la première compagnie (écossaise) des gardes-du-corps du roi, mourut sans postérité en 1769. Il avait épousé 1°. Madeleine-Catherine-Françoise DE ROFFIAC ; 2°. le 12 février 1754, Philiberte-Catherine BAUDRY DE VILLENES, fille d'André Baudry de Villênes, conseiller au parlement, grand-maître des eaux et forêts au département de l'Artois et des pays conquis, et de Catherine Lorancher.



D'ANGOSSE,

SEIGNEURS DE PEIROUSE, DE GER, ETC., MARQUIS D'ANGOSSE, PAIRS DE FRANCE, EN BÉARN ET A PARIS.





ARMES : *d'azur, à trois épées rangées d'argent; au chef d'or, chargé d'un cœur de gueules, accostéde deux merlettes af frontées de sable, couronnées d'argent. Tenants : deux sauvages. Casque taré de front à onze grilles, orné de ses lambrequins et timbré d'une couronne de marquis. Cimier : un dextrochère tenant une épée d'argent. Devise :* Deo duce, comite gladio. *L'écu environné du manteau de pair, sommé de la couronne de marquis.*

La famille D'ANGOSSE, qui a porté primitivement et jusques à la fin du 16e. siècle le nom D'ESTORNEZ, est originaire de Bigorre, et s'est transportée depuis en Béarn, où l'appelaient diverses substitutions féodales qu'elle avait recueillies par suite d'alliances contractées avec les maisons les plus distinguées de ce pays. Les titres et documents de ses archives et les preuves faites dans les chapitres nobles établissent sa filiation d'une manière suivie depuis Jean, dont on va parler.

I. Jean D'ESTORNEZ D'ANGOSSE, que les mémoires de famille disent avoir été fait prisonnier à la bataille de Navarette, en 1366, combattant sous Bertrand du Guesclin, contre Pierre le

N. . . . . Cruel, roi de Castille, laissa de sa femme, dont le nom est ignoré, Hector, qui suit.

II. Hector D'ESTORNEZ D'ANGOSSE suivit, comme son père, la profession des armes, ainsi qu'on le voit par plusieurs extraits de montres et de revues militaires, déposés aux archives du trésor de Pau. Hector accensa divers fiefs à plusieurs de ses vassaux, en 1402, et vivait encore en 1420. Il avait épousé Isabeau DE LAXAGA, d'une des principales maisons de la Navarre, de laquelle il laissa, entr'autres enfants :

DE LAXAGA :

III. François D'ESTORNEZ D'ANGOSSE, qui fut blessé au siége de Lectoure, en 1465, et mourut quelques années après des suites de ses blessures, laissant en bas âge, de sa femme, qui n'est point nommée dans les actes :

N. . . . .

1°. Jean-Baptiste-Philippe, qui suit ;
2°. Pierre d'Estornez d'Angosse, } dont on ignore la destinée.
3°. Madeleine d'Estornez d'Angosse, } dont on ignore la destinée.

IV. Jean-Baptiste-Philippe D'ESTORNEZ D'ANGOSSE épousa, par contrat passé à Maubourguet, en Bigorre, en 1495, et où se trouve rappelé son père, Marie DE RIVIÈRE, des vicomtes de Labatut, une des plus illustres maisons du comté de Bigorre. De ce mariage sont issus :

DE RIVIÈRE : d'or, à trois épées de gueules, soutenant une couronne fermée du même.

1°. Antoine, dont l'article suit ;
2°. Jeanne d'Estornez d'Angosse, femme de Jean-Pierre, seigneur *de Bégole*.

V. Antoine D'ESTORNEZ D'ANGOSSE donna une procuration, le 15 mai 1542, à Guillaume, son fils, pour la vente de divers biens-fonds. On ignore le nom de sa femme, et on ne lui connaît que deux fils :

N. . . . .

1°. Guillaume dont l'article suit ;
2°. Jean d'Estornez d'Angosse, religieux, puis abbé de Saint-Pé de Generest, au diocèse de Tarbes, depuis 1570 jusqu'en 1611.

VI. Guillaume D'ESTORNEZ D'ANGOSSE servit avec distinction dans toutes les guerres de son temps, et fut successivement capitaine d'une compagnie au régiment de Montluc, gouverneur pour le roi de la ville de Saint-Pé, et du pays de Rivierousse, en 1568, et nommé, le 12 septembre de la même année, capitaine

de 100 hommes de cavalerie. Il se trouva au siége de Navarreins, en 1569, ainsi qu'on le voit dans l'histoire de Béarn, par Olhagaray. Grièvement blessé à ce siége, Guillaume fut transporté à Oléron, où il fit son testament le 1er. juillet de la même année, devant Ribens, notaire, et mourut des suites de sa blessure. Il avait épousé, par contrat passé au château d'Aure, devant Bertrand Dufour, notaire de Tarbes, le 15 octobre 1566, Jeanne D'ANTIN, assistée de haut et puissant seigneur messire Arnaud d'Antin, chevalier, seigneur d'Antin, sénéchal et gouverneur de Bigorre, son frère. Elle survécut à son mari, et fut mère de Bernard, qui suit.

D'ANTIN : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois lions issants d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à trois tourteaux de gueules; sur le tout d'or, à la clef couronnée de sable.

VII. Bernard D'ESTORNEZ D'ANGOSSE fut convoqué à l'assemblée de la noblesse du pays de Bigorre, le 26 novembre 1585. Il fut depuis lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du marquis d'Antin; et, lors des guerres de religion, il fut chargé de la défense de la cathédrale de Tarbes, dont on avait été obligé de faire une place d'armes, ainsi qu'il est constaté dans les archives du chapitre de cette église. Bernard fit son testament le 2 mars 1605. Il avait épousé, par contrat passé devant Lana, notaire, le 26 mars 1595, en présence de Jean d'Estornez d'Angosse, son oncle, abbé de Saint-Pé, Françoise DE RIVIÈRE, sa cousine au quatrième degré, dont il eut Henri, qui suit.

DE RIVIÈRE : comme à la page précédente.

VIII. Henri D'ANGOSSE, nommé successivement capitaine de cent hommes de guerre à pied dans le régiment de vingt enseignes sous le titre de Béarn, commandé par le comte de Toulongeon, en 1635, et la même année capitaine de deux cents mousquetaires à cheval, puis commandant de Rivierousse, fut élu, le 20 juin 1662, syndic du corps de la noblesse du pays et comté de Bigorre, et produisit ses titres généalogiques devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er. juin 1667. Il avait fait son testament devant Baye, notaire de Saint-Pé, le 4 février 1664, et avait épousé, 1°. par contrat passé devant le même notaire, le 3 mars 1611, Henriette DE LA MOTHE, assistée de noble Jean de la Mothe, seigneur de Pardies, en Béarn; 2°. N.... DE CAULET. Ses enfants furent :

DE LA MOTHE : d'argent, à 3 cyprès terrassés de sinople.

DE CAULET : de gueules, au lion d'or; à la fasce de sable, chargée de 3 étoiles d'argent, brochante sur le tout.

Du premier lit :

1°. Jean-Hector, dont l'article suit;
2°. Philibert d'Angosse;
3°. Marie d'Angosse;

4°. Léonore d'Angosse ;
5°. Angélique d'Angosse ;
6°. Antoinette d'Angosse ;
7°. Diane d'Angosse ;
8°. Henriette d'Angosse ;

Du second lit :

9°. Bernard d'Angosse, }
10°. Henri d'Angosse, } dont on ignore la destinée ;

11°. Jean d'Angosse, qui a formé un rameau, dont était Justin d'Angosse, d'abord page du duc d'Orléans, régent, ensuite capitaine dans le régiment d'Orléans, cavalerie, mort sans postérité ;

12°. Henriette d'Angosse,
13°. Marguerite d'Angosse,
14°. Adrienne d'Angosse,
15°. Léonore d'Angosse,
16°. Marie d'Angosse,
} auxquelles leur père fit divers legs le 4 février 1664.

IX. Jean-Hector d'Angosse, seigneur de Peirouse, nommé capitaine de cent hommes, par brevet du 14 février 1644, ensuite capitaine et major du régiment de Harcourt, et enfin commandant au Carlat, dans le comté de Foix, s'était acquis une grande réputation par sa bravoure et son intelligence. Chargé d'une expédition secrète et importante, on mit sous ses ordres pour l'effectuer les régiments de Poitou, de Mazarin, de Noirmoutiers et de Nouailles, par commission du 19 mars 1653. S. M., pour marque de la satisfaction qu'elle avait de ses services, adressa un ordre exprès au marquis de Saint-Luc, lieutenant-général des armées, et gouverneur de Guienne, portant exemption de logement de tous les gens de guerre pour les habitants du village de Peirouse. Jean-Hector d'Angosse fut élu syndic du corps de la noblesse de Bigorre, par délibération des états du 30 mai 1669. Il avait épousé,
de Sabiac : en 1653, Germaine de Sabiac, fille et héritière de Guicharnaud de Sabiac, et sœur de N.... de Sabiac, épouse de N.... de Casaubon. Elle lui apporta en dot la terre de Ger et les fiefs nobles de la vallée de Batesurguère en Bigorre. Leurs enfants furent :

1°. Philibert, dont l'article suit ;
2°. Justin d'Angosse, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie, vivant le 9 mars 1729 ;
3°. N.... d'Angosse, épouse de N.... *d'Antin*, seigneur d'Ouron ;
4°. N..... d'Angosse, femme de N.... *de Soréac de Villambits.*

X. Philibert D'ANGOSSE, seigneur de Peirouse, de Ger et de la vallée de Batesurguère, épousa, par contrat passé devant Bonnemaison, notaire public à Nay, en Béarn, le 13 février 1684, Marie-Marguerite DE CORBÈRES, assistée de messire Étienne, baron de Corbères, son frère, seigneur de Portet, Castel-Pugon et autres lieux, après la mort duquel elle devint héritière des biens de cette famille, qui sont entrés, par suite de cette alliance, dans la maison d'Angosse. Philibert fit son testament le 28 avril 1725, devant Joseph Raviel, notaire royal à Peirouse, et eut pour enfants :

DE CORBÈRES :

1°. Etienne, dont l'article suit ;
2°. Jacques d'Angosse, mort commandant d'un bataillon dans le régiment de Normandie ;
3°. N.... d'Angosse, mariée à Louis *Durfort* ;
4°. Trois autres filles, religieuses aux couvents de Nay et de Sainte-Marie en Béarn ;
5°. N.... *dite* mademoiselle d'Angosse, morte sans alliance.

XI. Étienne d'ANGOSSE, seigneur de Peirouse et autres lieux, servit pendant quelques années dans la seconde compagnie des mousquetaires du roi, et épousa, par contrat passé devant d'Allement et de Nay, notaires en Béarn, le 9 mars 1729, Marie D'INCAMPS ou D'INQUANDS DE LOUBIE, fille de messire Paul d'Incamps, marquis de Lou bie. De ce mariage sont issus :

D'INQUANDS : d'or, au pin de sinople, fruité de six pommes du champ; en pointe deux lévriers, l'un sur l'autre, de sable, courant après un lièvre du même : au chef d'azur, chargé d'une aigle d'argent.

1°. Jean-Paul, dont l'article suit ;
2°. Philippine d'Angosse, morte en bas-âge ;
3°. Catherine d'Angosse, abbesse de l'abbaye royale de Neufbourg, au diocèse d'Évreux, en Normandie ;
4°. Marie-Madeleine d'Angosse, mariée, en 1764, au marquis *de Luppe*.

XII. Jean-Paul, *dit* le marquis D'ANGOSSE, maréchal des camps et armées du roi, grand sénéchal et gouverneur d'Armagnac, et député de la noblesse du Béarn aux États-Généraux, entra, en 1752, dans la première compagnie des mousquetaires, d'où il passa, en 1752, dans le régiment du Roi, infanterie. Il fit les campagnes de la guerre *dite* de sept ans, et se trouva aux batailles d'Hastembeck, en 1757, de Minden et de Crewelt, en 1758, et de Corbach le 10 juillet 1760. Le marquis d'Angosse fut nommé successivement mestre de camp à la suite de la cavalerie, au mois d'octobre 1768,

colonel du régiment provincial de Rhodez, colonel en second du régiment d'Angoumois, colonel du 3e. régiment d'état-major, mestre de camp du régiment de Cambrésis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier d'infanterie des armées du roi, le 1er. mars 1780, et maréchal de camp, le 1er. janvier 1784, et mourut, à Orthès, le 3 mars 1798. Il avait épousé, par contrat passé au château de Bonnac, devant Mouna, notaire royal à Toulouse, le 20 novembre 1768, Louise-Pétronille D'USSON DE BONNAC, fille de François-Armand d'Usson, marquis de Bonnac, seigneur du pays souverain de Donezan, baron de Beaufort et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, commandant en chef dans la province de Foix, ci-devant ambassadeur extraordinaire de S. M. auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, chevalier de l'ordre de Saint-André de Russie, et de Pétronille Bidé de la Grandville. De ce mariage sont issus :

D'USSON-BONNAC : de gueules, au lion d'argent.

1°. Pierre-Constant-Charles-Joseph, qui suit ;

2°. Mathieu-Armand d'Angosse, baron de Corbères, chevalier de Malte, né à Orthès, le 27 février 1776, ancien président du collége électoral de Pau, marié, par contrat du 24 mars 1805, avec Henriette-Françoise-Cécile *de Lambert*, née à Paris, le 9 juillet 1780, fille de Henri-Joseph, marquis de Lambert, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien membre du conseil de la guerre, puis inspecteur-général de cavalerie, et lors de ce mariage et depuis 1792, officier-général au service de Russie, et de Marie Anisson du Perron. De ce mariage est issue :

A. Louise-Charlotte-Armandine d'Angosse, née le 18 septembre 1809;

3°. Bernard-Hippolyte d'Angosse, mort en bas-âge ;

4°. Claude-Alexandre-Casimir d'Angosse, né au mois de mai 1779 ;

5°. Pierre-Paul d'Angosse, mort en 1813.

XIII. Pierre-Constant-Charles-Joseph, marquis D'ANGOSSE, a été nommé pair de France le 5 mars 1819, et est officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.





BATAILLE DE MANDELOT,

SEIGNEURS, PUIS COMTES DE MANDELOT, EN BOURGOGNE.



ARMES : *d'argent, à trois flammes de gueules, mouvantes du bas de l'écu* (1). *Couronne de marquis. Cri de guerre :* Bataille pour Dieu. *L'écu posé sur un cartouche.*

Le nom de BATAILLE, qui paraît n'avoir été originairement qu'un surnom de guerre, devenu héréditaire par suite de quelque action glorieuse, est cité dans les fastes de l'ancienne chevalerie dès l'antiquité la plus reculée. On le voit répandu *en Languedoc* dès l'an 1062, avec des caractères d'illustration qui semblent faire remonter son origine à l'établissement même des fiefs; *en Normandie*, dès l'an 1200 et jusques vers l'an 1400; *en Artois* et *aux Pays-Bas*, depuis l'an 1230, et jusques après l'an 1420; *en Bourgogne*, depuis le commencement du quatorzième siècle; *en Bretagne*, depuis le milieu du quatorzième siècle jusqu'à la fin du quinzième; *en l'Ile-de-France* et *en Brie*, depuis le milieu de ce dernier siècle jusqu'après 1630; *en Champagne*, depuis l'an 1500 jusqu'après le dix-huitième siècle; enfin *en Dauphiné*, depuis l'an 1580. Le nom de BATAILLE a été porté avec une égale distinction dans toutes ces provinces, et partout il présente des personnages

---

(1) Les héraldistes blasonnent : *d'argent, à trois pals flamboyants de gueules.* Cette version est la plus conforme aux règles de l'art.

illustrés par des emplois éminents, soit dans l'exercice des armes, soit dans les hautes fonctions de la magistrature, et même dans les premières dignités de la couronne, ayant produit un premier écuyer du corps et maître de l'écurie du roi Charles-le-Bel en 1321, et un grand-queux de l'hôtel du roi Philippe de Valois.

Le défaut de liaison qui existe dans les titres et documents historiques au-delà du treizième siècle, ne nous permettant pas d'établir la jonction littérale de ces diverses branches, qui toutes, ainsi que leur nom, paraissent homonymes, et procéder d'une même souche, nous nous restreindrons à la généalogie de celle des seigneurs, puis comtes de Mandelot, qui subsiste en Bourgogne depuis le commencement du quatorzième siècle, et qui, par la nature et la multiplicité de ses services, a répandu le plus d'éclat sur ce nom antique et respectable.

I. Jean Bataille, Ier. du nom, chevalier, seigneur justicier de Saint-Gilles, est nommé, avec ces qualités, précédées de l'épithète de *monseigneur* (inhérente à la chevalerie réelle ou militaire), dans une sentence du bailliage de Montcénis, près d'Autun, du lundi après la nativité de Saint-Jean-Baptiste, 1324. Il est nommé, avec les mêmes qualités, dans le rôle des seigneurs qui, l'an 1340, tenaient des biens en fief de la dame de Beaujeu, dans l'enclave de Blanzy, près de Montcénis. Il assista comme témoin, avec plusieurs autres chevaliers, à une charte de l'abbaye de Cluny, de l'an 1343. On le voit qualifié écuyer d'écurie du duc de Bourgogne (Philippe-le-Hardi), dans une montre qu'il fit en 1364, avec un écuyer à sa suite, étant *monté sur un cheval gris pommelé, armé entier*. Jean Ier. est nommé, comme possédant le fief du Moloy dans l'Auxois, près du Tillot, dans un dénombrement de la terre de Chevigny, de l'an 1365; il ne vivait plus en 1369. (*Chambre des comptes de Bourgogne, fol. 8 de l'inventaire des affaires mêlées*). Il est rappelé dans une inscription sépulcrale de l'an 1583; dans un arrêt du grand conseil, du 19 août 1604, et dans les preuves faites par ses descendants pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1521, 1643, 1755 et 1775. Il paraît avoir épousé une héritière d'une branche de l'illustre maison de Marchamp, en Beaujolais, et laissa, entr'autres enfants :

de Marchamp : d'argent, au chef bandé de gueules et d'hermine,

1°. Jean II, qui suit;

2°. Guillaume Bataille, mort sans postérité avant le 15 juillet 1387. Béatrix, sa veuve, était alors remariée à Guillaume de Morges, damoiseau;

3°. Ernoulet Bataille, dont la postérité sera rapportée ci-après.

II. Jean BATAILLE, II°. du nom, dit *de Marchamp*, chevalier, seigneur de Saint-Gilles, de la Farge, en Autunois, et de plusieurs autres fiefs dans l'Auxois et près de Montcénis, paraît comme témoin, avec la qualité de chevalier, le 23 juin 1383, à la quittance de la dot qui avait été constituée à demoiselle Yolande de Saint-Romain, fille de messire Jean de Saint-Romain, lors de son mariage, en 1352, avec messire Jacques de Vanoise, fils de messire Jean de Vanoise, chevalier. Il est qualifié Jean de Marchamp, *aliàs* Bataille, damoiseau, dans l'acte du 15 juillet 1387, par lequel il vendit à noble homme Guyard de Sessey, damoiseau, ce qui lui appartenait dans la maison seigneuriale, le domaine et la justice de Saint-Gilles, du chef de Jean Bataille, son père, chevalier, et ce qui lui est échu par le décès sans postérité de Guillaume Bataille, son frère. La même année 1387, il fit sa reprise de fief, au duc de Bourgogne, de la seigneurie qu'il possédait à Blanzy. Il est nommé Jean dit *Bataillard de Marchamp*, dans une vente qu'il fit, vers le même temps, à noble Jean de Busseuil, échanson du duc de Bourgogne, de diverses propriétés féodales qu'il avait à Chaugy, dans l'Autunois; aliénation rappelée dans le dénombrement fourni, en 1398, au duc de Bourgogne, par Guillemette, veuve du même Jean de Busseuil. (*Chambre des comptes*, *affaires mêlées*, *fol.* 76, *verso*, *cotes* 279 et 377, *layettes* 12 *et* 112; *archives du marquisat de Drie*, *layette Vanoise*). Il avait épousé damoiselle Catherine DE LA SURINE, fille de messire Jacques de la Surine, chevalier. Elle ne vivait plus en 1399, époque à laquelle il rendit hommage pour ce qu'il tenait à Blanzy du duc de Bourgogne, au nom de ses trois enfants: DE LA SURINE.

1°. Antoine Bataille, dont on ignore la destinée;

2°. Jean III, qui suit;

3°. Jeannette Bataille, dont l'alliance est inconnue.

Dans le même temps vivaient:

a. Pierre Bataille, chevalier, qui fut envoyé secrètement, vers l'an 1414, par le duc Jean de Bourgogne, pour reconnaître le pays où ce prince devait passer pour se rendre à Cambray;

b. Colin Bataille, écuyer, qui servit en cette qualité le duc de Bourgogne, en la compagnie de Thibaut de Neufchâtel. Il fit montre à Beauvais, le dernier août 1417.

III. Jean BATAILLE, IIIe. du nom, dit *de Marchamp*, damoiseau, seigneur de la Farge, est nommé, avec ces noms et qualités, dans l'aveu et dénombrement qu'il fournit, en 1404, au duc de Bourgogne, pour ce qu'il tenait de ce prince en fief près de Blanzy, à Estivan-Sauvage et à Montauloup, relevant du château de Montcénis. (*Chambre des comptes, affaires mêlées, fol.* 156.)

N. . . . . . On ignore s'il s'est marié et s'il a eu des enfants.

II. Ernoulet BATAILLE, écuyer, troisième fils de Jean Ier., chevalier, seigneur de Saint-Gilles, servit dans les guerres de son temps en qualité de l'un des quarante écuyers de la compagnie de messire Jean, bâtard de Châlons, chevalier-bachelier, au service du duc de Bourgogne, laquelle fit montre à Hesdin, le 13 septembre 1369. (*Archives de la chambre des comptes.*) Il eut,

N. . . . . . entr'autres enfants, Guillaume Ier. qui suit.

Dans le même temps vivaient :

a. Guichard Bataille, damoiseau, qui vendit, en 1399, 1400 et 1401, la tour de Varennes, près Mâcon, et la maison forte de Bussière ;

b. Colin Bataille, qui avait épousé Marguerite *de Verdun*, veuve de lui avant le 14 septembre 1410, comme il appert d'un ordre donné par les généraux-conseillers de lui payer la somme de 50 livres tournois qu'elle avait prêtée au roi à cette époque, et dont elle donna quittance en 1412.

III. Guillaume BATAILLE (1), Ier. du nom, chevalier, seigneur du Drosson et du Tillot, près du Moloy, surnommé de son temps le *Grand Bataille* (2), né vers l'an 1350, servit avec honneur et pendant une longue et active carrière dans les armées et les conseils des ducs de Bourgogne, et dans les emplois les plus éminents de l'administration publique. Dès l'an 1387, on le voit au nombre des écuyers de la compagnie du prince de Mornay, chevalier-bachelier, sénéchal de Périgord, laquelle fit montre à Poitiers et

---

(1) La filiation est rigoureusement prouvée par surabondance de titres, à partir de ce degré.

(2) La plupart des témoins de l'enquête de 1487 ne lui donnent pas d'autre denomination.

à Premodon, les 15 mai et 15 juin. L'an 1389, il fut préposé par le duc Philippe-le-Hardi, pour recueillir dans l'Autunois les fouages qui avaient été établis pour acquitter les 25,000 livres que les états de la province lui avaient accordées. Par lettres du 14 février 1390, le même prince le nomma grand trésorier, receveur général de ses finances dans ses duché et comté de Bourgogne. On le voit employé en qualité de capitaine-châtelain de Talant, depuis le 5 février 1392 jusqu'au 25 juillet 1393 (*vieux style*). Par lettres du 27 mars 1393, il fut nommé gruyer de Bourgogne aux bailliages d'Autun, Châlons, Montcénis et Charolles, à 120 livres d'appointements. Le duc l'établit, le 9 novembre 1393 (*v. s.*), son conseiller et avocat dans les bailliages dont il régissait la gruerie, « à la charge d'être conseiller pour mondit seigneur avant tous » les autres, et de aider à voir et garder ses droits ». Il fut nommé capitaine-châtelain du château de Sauvignes, le 6 avril 1396. Il fut chargé, l'an 1404, de porter en la chambre des comptes de Bourgogne, pour les y faire enregistrer, les lettres originales de la donation que le duc de Berry avait faite au duc Philippe-le-Hardi, son frère, du comté d'Etampes et des châtellenies de Gien et de Dourdan. Vers la même année, Guillaume Bataille fut nommé gruyer général ou grand gruyer de Bourgogne, et en cette qualité, il devint membre-né des conseils du duc. (*Archives d'Epinac.*) Il siégea aux états de Bourgogne en 1405, en vertu de lettres expresses de convocation du duc Jean Sans-Peur, qui, l'an 1407, l'établit capitaine-châtelain de Courtevaix. Il accompagna ce prince dans la guerre de 1411; et, ayant été fait prisonnier à l'attaque de Saint-Cloud par le comte de King, le duc de Bourgogne le racheta pour une rançon de 800 écus. (*Hist. de Bourgogne*, *tome III*, *page* 336.) Guillaume Bataille, qui, dès le 7 février 1393, avait été nommé conseiller particulier du duc Philippe-le-Hardi, charge qu'il avait conservée jusqu'en 1395, fut nommé par le duc Jean Sans-Peur, par lettres-patentes, données à Salins le 3 février 1414, conseiller au grand conseil de ce prince, et bailli de l'Autunois, et prêta serment pour sa nouvelle dignité entre les mains du chancelier, le 15 juin 1415. (*Chambre des comptes.*)

Guillaume Bataille, au témoignage de l'enquête de 1487, vivait

encore vers 1430, étant alors dans un âge avancé. Il avait épousé Béatrix DE LA BAUME, de la branche des seigneurs de Marcellois, près Vitteaux, en Bourgogne, de laquelle sont issus, entr'autres enfants :

DE LA BAUME : d'or, à la bande vivrée d'azur.

1°. Mathieu, dont l'article suit;
2°. Pierre Ier., qui fonda la seconde branche, rapportée ci-après.

IV. Mathieu BATAILLE, chevalier, seigneur du Drosson et du Tillot, servit, ainsi que Pierre son frère, dans toutes les guerres des ducs de Bourgogne, et tous deux périrent en 1408, sous les yeux de Guillaume, leur père, dans la bataille meurtrière que les Bourguignons livrèrent aux Liégeois. (*Archives d'Epinac; enquête de* 1487). Cette circonstance fut d'autant plus remarquable dans la destinée de ces deux frères, que tous deux s'étaient mariés le même jour, en 1393, avec deux sœurs de la maison DE GELAN, filles de messire Pierre de Gelan, chevalier, chambellan du duc Jean Sans-Peur, et son gruyer, en 1415, des bailliages de Dijon, d'Auxois et de la Montagne. Mathieu ne laissa qu'un fils, nommé Guillaume II, qui suit.

DE GELAN : de gueules, au chef d'or chargé de trois étoiles de sable.

V. Guillaume BATAILLE, IIe. du nom, dit *le Jeune*, chevalier, seigneur du Drosson et du Tillot, servait, dès l'an 1417, dans les montres de la noblesse de Bourgogne, au service du duc Jean. On le trouve la même année parmi les écuyers de la suite de ce prince, qui l'accompagnèrent en armes, sous la bannière de Charles de Lens, dans son voyage à Paris. Il est qualifié chevalier dans une lettre datée de Troyes, du 4 juin 1418, et adressée au duc de Bourgogne, dans laquelle on dit que Guillaume Bataille, fait prisonnier au siége de Paris, était renfermé à la Bastille avec plusieurs autres seigneurs du parti bourguignon. (*Hist. de Bourgogne, et chambre des comptes*). Il tarda peu à recouvrer sa liberté, puisqu'en qualité de chevalier-bachelier, on le voit faire montre à Saint-Sauveur, le 1er. septembre de la même année 1418, de sa compagnie, composée d'un écuyer-banneret et de dix-sept écuyers. Le 28 décemre subivant, il fit à Ruffec une semblable revue, avec treize écuyers. (*Archives de Saint-Martin-des-Champs*). On le voit, en 1431, au nombre des hommes d'armes de la compagnie de Gui de Bar, chevalier, seigneur de Praëlles, et au nombre de ceux qui, le 19 juin 1433, faisaient partie de la

compagnie d'Olivier de Longwy, chevalier-banneret. (*Chambre des comptes*, *affaires mêlées*, *n*°. 184). Dès le 24 avril de l'année précédente, il avait repris de fief et fait la foi et hommage au duc de Bourgogne. Un témoin de l'enquête de 1487 rapporte l'anecdote suivante, relative au siége de Belleville, en 1434, dans la guerre que faisait le duc de Bourgogne au duc de Bourbon. « Ce » Philippe, dit-il, avait donné congé à feu Guillaume Bataille, » pour venir voir son hôtel, jusqu'à certain jour qu'il lui avait » ordonné de retourner; ledit jour avenu, et que feu mondit » seigneur le duc savait qu'il devait retourner, dit par ruse à plu- » sieurs des gens de sa maison qu'il leur était nécessaire d'eux » d'autre garde; car cedit jour, ils devaient avoir Bataille, disant, » il nous faut avoir d'autre garde, car je suis sûr que nous aurons » aujourd'hui Bataille; et ledit même jour, ledit Guillaume » Bataille arriva en loit au siége, et vint à la personne de mondit » seigneur; et quand il fut venu, mondit seigneur dit à sesdites » gens, qu'il leur avait bien dit qu'ils auraient ledit jour Bataille, » entendant dudit Guillaume Bataille. » Philippe-le-Bon le nomma, par lettres-patentes du 7 octobre 1435, receveur des droits particuliers qu'il avait pour le fait de la guerre, dans le diocèse et l'élection d'Autun. Charles VII confirma cette nomination le 3 novembre suivant. Guillaume Bataille mourut vers l'an 1453, à Autun, où était le tombeau du grand Bataille. Il avait épousé Jeanne Éperon, sœur de messire Alexandre Éperon, abbé de Vezelay, laquelle se remaria avec Létard de Blancheraut, dont elle n'eut pas d'enfants. Ceux de son premier lit furent: ÉPERON.

1°. Guyot, dont l'article suit;
2°. Guigonne Bataille, dame du Drosson, mariée à Louis *Garnier*, d'Autun, mort sans enfants;
3°. Marie Bataille, dame de Tillot, alliée, vers 1450, avec Jacques *Magnien*, écuyer, de la même ville; 2°. avec Philippe *de Bournonville*, écuyer, seigneur de Chaussigny, auquel elle transféra la terre du Tillot.

VI. Guyot Bataille, écuyer, seigneur du Drosson, était coseigneur, en 1460 (sous la tutelle de sa mère), de la terre du Tillot avec messire de la Trémoille, et en 1470, avec messire de Craon. L'enquête de 1487 rapporte qu'il ne quitta pas les enseignes militaires, qu'il servit sous les ducs Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, et se trouva aux journées de Granson et

de Morat. Dès le 4 janvier 1454, il avait obtenu du premier de ces princes, la permission de faire relever le signe patibulaire de sa justice du Drosson ; et, le 5 mars 1473, il en porta foi et hommage au duc Charles, qui, par letres du 28 avril 1474, retira la main-mise que ses officiers avaient apposée sur ce fief, pour omission jusqu'alors du devoir féodal. Guyot avait eu, en 1467, une contestation sur des bois de la même seigneurie, avec Marie de Vienne, abbesse de Saint-Andoche. Ce différent fut terminé par l'arbitrage de parents, au nombre desquels se trouvait Jean de Bournonville, agissant pour Jean Bataille. En 1471, Guyot Bataille marcha avec les hommes d'armes du bailliage d'Auxois, et passa en revue pour le service du duc Charles, le 19 mai de cette année. Il fit partie de la compagnie de messire Hugues de Thoisy ; et, ayant suivi le prince dans ses guerres contre les Suisses, il fut tué, le 22 juin 1476, à la funeste bataille de Morat. (*Chambre des comptes*, *affaires mêlées*, *cote* 2056; *enquête de* 1487). N'ayant pas eu de postérité, les seigneuries du Drosson et du Tillot passèrent à ses deux sœurs.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Pausy et de Flaigny, éteints.

IV. Pierre BATAILLE, Ier. du nom, écuyer, seigneur de l'éminage d'Arnay-le-Duc, du chef de Béatrix de la Baume, sa mère, était dans cette ville avec son père, lorsque ce dernier en occupait le château et la prévôté. On le voit parmi les écuyers de la compagnie de Jean d'Eps, dit Malestant, qui accompagnèrent le duc Jean dans le voyage que ce prince fit d'Arras à Paris, et de Paris à Chartres, aux mois de février et de mars 1408. Il faisait partie, le 15 septembre 1408, de la compagnie d'hommes d'armes de Gérard de la Guiche, et périt, avec son frère, Mathieu Bataille, à la sanglante journée d'Othey, près de Liége, le 23 du même mois. (*Ibid.* *n°*. 183; *archives d'Epinac*; *enquête de* 1487.) Il avait épousé à Arnay, l'an 1393, demoiselle Pernette DE GELAN, fille de messire Pierre de Gelan, chevalier, chambellan du duc Jean Sans-Peur, laquelle se remaria dans la maison de Rolin, qui a produit un chancelier de Bourgogne. Elle laissa de son premier mari:

DE GELAN : comme à la page 6.

1°. Jean II, qui suit;

2°. Perrette Bataille, femme de Nicolas *Heliot*, seigneur de Sarrigny, près de Beaune.

V. Jean Bataille, II°. du nom, chevalier, seigneur de l'éminage d'Arnay-le-Duc, et de divers biens situés près de Flaulières, dans le territoire d'Arnay, sous la mouvance de Geoffroi de Thoisy, seigneur de Mimeure, servait, en 1417, parmi les écuyers de la compagnie de Charles de Lens, chevalier-banneret, et accompagna le duc Jean dans le voyage que ce prince fit cette année à Paris. Il fit montre à Beauvais la même année; et il montait à cheval et fournissait sa lance, toutes les fois que les autres chevaliers étaient mandés (termes de l'enquête de 1487). Il fut fait capitaine-châtelain de la place d'Ornecey, près de Clamecy, en Nivernais. (*Chambre des comptes, et hist. de Bourgogne*). Il avait épousé demoiselle Marie de la Chasse, sœur de messire Aubert de la Chasse, abbé de Vezelay. Elle mourut avant son mari, l'an 1492, et fut inhumée en l'église cathédrale de Dijon, où se voit sa tombe, sur laquelle existent encore ses noms, la date de sa mort, et les vestiges de l'écusson des armes de Jean Bataille. De leur mariage sont provenus: De la Chasse:

1°. Jean Bataille, chevalier, seigneur d'Anôst au bailliage d'Avallon, qui servit avec distinction dans toutes les guerres de son temps, et fut, ainsi que son père, capitaine-châtelain de la place d'Ornecey, et que le duc de Bourgogne, en récompense de ses services militaires, établit forestier-ducal en la châtellenie de Montréal, emploi qu'il remplit depuis 1469 jusqu'à l'année 1473, qu'il le résigna. Il eut en même temps la lieutenance au gouvernement de Lille sous Montréal, sous messire Antoine de Mandelot, chevalier, qui en avait le commandement pour le roi. Jean Bataille fut encore nommé capitaine-châtelain de la place et forteresse de Château-Girard et de ses dépendances, par lettres du duc Charles, datées de Malines, le 10 mars 1474. Il se retrouva avec ses cousins, en 1476, aux funestes journées de Granson et de Morat, où les Suisses remportèrent la victoire sur les Bourguignons, et prêta serment de fidélité au roi Louis XI, et au dauphin, son fils, en 1478, avec la noblesse du bailliage d'Avallon. Ce monarque, pour lui donner de nouvelles marques de sa satisfaction, le nomma, en 1490, son conseiller et son trésorier de Dôle, en Franche-Comté; et, en 1494, il le fit capitaine-châtelain de Beaune. Il mourut sans postérité;

2°. Pierre II, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

3°. Guillaume II, auteur de la troisième branche, mentionnée ci-après.

VI. Pierre BATAILLE, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Pansy, au bailliage d'Avallon, servit avec son frère sous les bannières de Hugues de Thoisy et d'Antoine de Mandelot, pour les ducs de Bourgogne et le roi Louis XI. Il fit aussi partie de la compagnie du seigneur de Besvres, au service de la princesse Marie, et fut établi par le roi capitaine-châtelain de la Roche, aujourd'hui la Rochepot. (*Enquête de* 1487, *chambre des comptes*). D'une alliance qui n'est pas connue, il laissa un fils, qui suit :

N....

VII. Jean BATAILLE, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Pansy, successivement homme d'armes, capitaine-châtelain de la Rochepot, près de Saint-Romain, en 1517, sous MM. de Montmorency, ainsi qu'il est constaté par les lettres de la réunion de cette seigneurie sous la main du roi, du 26 mai de cette année, passa deux actes d'acquêt les 8 janvier 1520 et 4 décembre 1521 (*v. s.*), pardevant Bretin, notaire, à Nolay. Il avait épousé, la même année 1520, Reine DU PIN, fille unique de noble homme Etienne du Pin, écuyer, capitaine de la Roche. Elle vivait encore en 1553, et eut pour enfants :

DU PIN : de sable, à la fasce d'or accompagnée de roses du même, trois rangées en chef, et trois posées 2 et 1 en pointe.

1°. Pierre Bataille, écuyer, capitaine-châtelain de la Rochepot, en 1553. On ignore sa destinée ;
2°. Jean IV, qui suit ;
3°. Autre Jean Bataille,
4°. Nicole Bataille,
5°. Jeanne Bataille,

qui, avec Pierre et Jean l'aîné, leurs frères, firent une acquisition par acte passé devant Niot, notaire, le 4 juin 1546. Nicole épousa, en 1549, Jean *d'Estagny*, écuyer, fils de Mathieu d'Estagny, IIe. du nom, écuyer, capitaine (gouverneur) d'Antigny-le-Châtel, et d'Anne Gubel.

VIII. Jean BATAILLE, IVe. du nom, écuyer, seigneur de Pansy, qualifié homme d'armes dans la compagnie de M. de Tavannes, dans l'acte d'une acquisition qu'il fit le 22 février 1577, pardevant Barolet, notaire, fut après son père capitaine-châtelain de la Rochepot, près de Saint-Romain. Il épousa, la même année 1577, demoiselle Claudine DE BOURNONVILLE, sœur de messire Philippe de Bournonville, seigneur de Chaussigny. Il en eut un fils, de même nom que lui, qui suit.

DE BOURNONVILLE : de sable, au lion d'argent couronné d'or.

IX. Jean BATAILLE, Ve. du nom, écuyer, seigneur de Flagny, épousa, par contrat du 19 juin 1614, reçu par Repoux, notaire à Luzy, demoiselle Bénédicte DE CHARGÈRES, fille d'Antoine de

DE CHARGÈRES : de gueules, au chevron d'argent, chargé d'une rose de sable, et accom-

Chargères, écuyer, seigneur de Tourny et du Breuil, homme d'armes des ordonnances du roi, et de Marguerite de Vingles, sa première femme. Il eut pour fille unique :

pagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un lion d'or.

Claudine de Bataille, mariée, avant le 7 juin 1638, avec noble Louis *de Lanty*, écuyer, seigneur de Railly et de la Gorge, premier gendarme de monseigneur le prince de Condé. Elle se dit veuve de lui dans un acte d'échange du 29 octobre 1640.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs, puis comtes de Mandelot.

VI. Guillaume BATAILLE, II.e du nom, écuyer, troisième fils de Jean II, seigneur de Pansy et de Marie de la Chasse, fut nommé par lettres royales données à la Victoire, le 25 mars 1478, l'un des douze conseillers de la nouvelle cour de parlement que Louis XI venait de créer, en réunissant le duché de Bourgogne à la couronne. Les habitants de la ville de Beaune, qui avaient embrassé sans frein les intérêts de la princesse Marie, fille du dernier duc, contre ceux du Roi, ne tardèrent pas à troubler Guillaume Bataille dans l'exercice de sa charge et la possession de ses biens. Sa maison, assaillie par les séditieux, fut livrée au pillage, et tous ses titres furent brûlés ou dispersés. Par lettres du 28 avril de la même année, Charles d'Amboise, gouverneur du duché, lui donna, au nom de Louis XI, pour le récompenser de sa loyauté, et l'indemniser des pertes qu'il avait souffertes à son service, une part des confiscations faites sur les ennemis de son autorité, et situées tant à Nuits qu'ailleurs. Guillaume Bataille prêta serment pour sa charge, le 2 octobre 1480, et en exerça les fonctions pour le duché et le comté, jusqu'à l'époque où cette dernière province fut cédée à l'empereur Maximilien, qui avait épousé Marie de Bourgogne, et, pour le duché, jusqu'à l'époque de sa mort. (*Chambre des comptes*). Il avait épousé, par contrat du 19 septembre 1474, Marguerite BONVALOT, fille de noble homme Regnaut Bonvalot, et de damoiselle Marguerite Guédon. Marguerite Bonvalot eut en constitution de dot, le droit de patronage et de nomination à la chapelle de Saint-Étienne de Mercurey, dans le Châlonnais. Le 26 septembre 1482, Guillemette Bonvalot, cousine de Marguerite, qui n'avait pas d'enfants, fit donation à cette dernière et à son mari, de tout ce qui lui appartenait dans

BONVALOT : d'argent, à trois jumelles de gueules.

la succession de feu damoiselle Catherine de Corbéton, sa tante. Les 18 avril et 26 septembre de la même année, Louis XI accorda à Guillaume Bataille des lettres de sauve-garde pour lui et sa famille, et une garde de possession. Par acte du 3 décembre 1486, Guillaume Bataille et Marguerite Bonvalot, sa femme, firent une acquisition de biens de noble homme Guillaume de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Lugny, et de damoiselle Jeanne de Mypont, son épouse. Les habitants de Beaune n'avaient point vu avec indifférence les biens de l'un de leurs concitoyens confisqués pour félonie par le roi, passer dans les mains de Guillaume Bataille, en indemnité des dommages qu'ils lui avaient faits. Comme il était né à Arnay, et qu'il y avait peu de temps qu'il s'était fixé dans la ville de Beaune, aux environs de laquelle était située la majeure partie de ses propriétés, les habitants l'attaquèrent sur le fait de sa noblesse, et voulurent le faire imposer aux charges du tiers-état. Guillaume Bataille, dépouillé de ses titres, lors du pillage de sa maison, eut recours à la notoriété publique; et, par une enquête juridique faite le 29 juin 1487, cent témoins de tous rang, âge et conditions, des bailliages de Dijon, Beaune, Autun, Arnay-le-Duc et Avallon, attestèrent que Guillaume Bataille était issu de race noble, de nom et d'armes, et qu'il descendait du grand Guillaume Bataille, homme de grand renom, lequel était noble de race de toute ancienneté, *tenu et réputé tel de tous gens d'armes et de nom*, que ses armoiries sont *d'argent, à trois flammes de gueules*, qu'elles sont gravées sur la vaisselle et les tapisseries anciennes de la famille, etc., etc. A la suite de cette enquête, il intervint un jugement du bailli de Dijon, du 3 mai 1488, et un arrêt du parlement, du 1.er février 1489, qui confirment et maintiennent Guillaume Bataille dans la possession pleine et entière de ses prérogatives de noblesse ancienne, d'extraction de nom et d'armes, et condamnent la ville de Beaune aux dépens. Guillaume Bataille ne garda aucun ressentiment contre les habitants; car en 1493, on le voit traiter avec ceux qui l'avaient aussi injustement troublé, pour les dommages qui lui avaient été adjugés. Il leur en fit remise; et, en retour, la ville l'affranchit, sa vie durant, des droits de giefs et de fortifications, dont les nobles n'étaient pas exempts. En 1496, le roi Charles VIII accorda à Guillaume Bataille des lettres de sauve-

garde spéciale, semblables à celles que Louis XI lui avait précédemment données. Il mourut à Beaune, le 12 février 1499, âgé de cinquante-neuf ans, ayant eu de Marguerite Bonvalot, son épouse :

1°. Guillaume Bataille, né à Beaune, le 10 octobre 1475, mort le 2 février suivant ;
2°. Jean Bataille, né à Beaune, le 14 septembre 1476 ;
3°. Pierre Bataille, né à Beaune, le 28 septembre 1478, mort en 1481 ;
4°. Louis Bataille, né à Beaune, le 21 février 1479, mort en 1501 ;
5°. Philippe Ier., qui continue la descendance, et dont l'article suit ;
6°. Antoine Bataille, né à Dijon, le 7 octobre 1481, mort en bas-âge ;
7°. Guillaume Bataille, né à Beaune, au mois de décembre 1484, reçu, le 15 septembre 1521, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Rhodes. Il se trouva, en 1522, au mémorable siége de cette île, sous le grand-maître Villiers-de-l'Ile-Adam, contre Soliman II, empereur des Turcs, et mourut à Malte en 1527. (*Attestation de Hugues de Loubens-Verdalle, grand-maître de l'ordre, du 17 janvier* 1590 ;)
8°. Claude Bataille, né à Beaune, en 1486, mort au berceau ;
9°. Marguerite Bataille, née le 9 septembre 1477, décédée peu de [illegible] après.

VII. Philippe BATAILLE, Ier. du nom, écuyer, seigneur d'Epertully et de Varennes, épousa, 1.° damoiselle Françoise GARIN, fille de noble homme Guillaume Garin, seigneur de Créot, près Conches, et de damoiselle Anne de Faletans. Elle lui avait apporté en dot des fiefs et chevances sis à Chevisat, Sailly et lieux voisins, qu'il céda par acte du 19 février 1528, dans lequel il est qualifié noble homme Philippe Bataille, docteur ès-droits, seigneur d'Épertully, etc. Hugonin Simonet offrit de leur rendre le devoir féodal pour raison de cet acquêt, par acte du 4 janvier 1530. Françoise Garin étant décédée, Guillaume Bataille épousa, 2.° damoiselle Anne BAILLET, sœur de Jean Baillet, chevalier, baron de Saint-Germain, seigneur de Vaugrenant, de Givry, d'Authume, etc., premier président du parlement de Bourgogne. Philippe Bataille exerça, le 21 décembre 1531, son droit de patronage à la chapelle de Saint-Étienne de Mercurey, qui lui appartenait du chef de sa mère. Il fut élu maïeur de Beaune, en 1536 ; et, trois ans après, le 31 juillet 1539, les habitants de cette ville attestèrent par un acte solennel que noble homme et sage messire Philippe Bataille, seigneur d'Épertully, et Guillaume, son fils, étaient nobles et vivaient noblement, qu'eux et leurs prédécesseurs étaient gen-

GARIN : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une rose, le tout du même.

BAILLET : d'argent, à trois chardons de sinople, fleuris de gueules.



tilshommes, et qu'ils étaient tenus et réputés être issus de nobles et notables progénitures. Philippe I.er fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Bourgogne, par lettres du roi François Ier, du 22 novembre 1540; et, par lettres royales du 31 mars 1544, ce prince lui accorda, et à sa famille, les protection, défense, sauve-garde spéciale, libertés et franchises, que les rois Louis XI et Charles VIII, avaient données à Guillaume, son père, et dont avaient joui ses ancêtres. Les magistrats de la ville de Châlons, à l'exemple de ceux de Beaune, lui donnèrent, le 26 octobre 1551, une attestation constatant que Guillaume Bataille, conseiller, son père, était noble et issu de noble race et lignée. Il mourut à Beaune le 16 octobre 1571, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Fiacre de l'église Saint-Pierre, de cette ville, où Philippe II, son petit-fils, lui fit ériger une tombe, sur laquelle sont rappelés ses aïeux, jusqu'au-delà de l'année 1300. Il laissa pour enfants :

1°. Guillaume III, qui suit;
2°. Léonard Bataille, grand-prieur de Moustier-Saint-Jean, prieur de Saint-Étienne de Beaune, et sacristain de Saint-Bénigne de Dijon mort à Beaune, le 25 décembre 1580, et inhumé dans le chœur du prieuré de Saint-Étienne;
3°. Prudence Bataille, écuyer, qui eut la seigneurie de Varennes, par la donation que lui en fit son père, le 21 mars 1557. Le 26 du même mois, il en fit la reprise féodale, et rendit foi et hommage au roi en sa chambre des comptes. Il fut nommé commandant d'une légion de 400 hommes, formée des compagnies de Bourgogne, Champagne et Nivernais, par lettres royales de Henri II, du 19 mai 1558. Il servit sous ce prince, sous François II et Charles IX, et fut exempté du ban et arrière-ban, par lettres du 16 juin 1558, à raison du choix que Sa Majesté avait fait de lui pour la capitainerie et conduite de la compagnie de 400 hommes. Il servait, le 26 février 1561, sous M. de Tavannes, et mourut à Lyon, à l'âge de 39 ans, des blessures qu'il avait reçues à la tête de sa légion, le 18 février 1562, en combattant contre les religionnaires. Il avait épousé damoiselle Prudence *de Mypont*, dont il n'eut qu'un fils, qui ne lui survécut que six mois, et mourut âgé seulement de deux ans;
4°. Jean Bataille, écuyer, co-seigneur de la Chaume, de Prémeaux, de Dicogne, puis de Varennes, en faveur duquel son père résigna son office de conseiller au parlement, dont Jean fut pourvu le 28 novembre 1547. Il fut nommé, en 1558, conseiller au grand conseil, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il siégea aux états de Bourgogne, en 1560, dans la chambre de la noblesse. Son père, auquel la seigneurie de Varennes était revenue, après la mort de Prudence, lui en fit don

par préciput, ainsi qu'à Philippe, fils de Guillaume II; et Léonard, prieur de Moustier-Saint-Jean, leur fit cession, le 29 décembre 1573, de l'usufruit qui lui avait été réservé. Jean fit la reprise au roi de cette seigneurie le 12 février 1574, ainsi que de celle de la Chaume. Il avait épousé, avant le 23 avril 1560, damoiselle Léonarde *de Beaumont*, dame de la Chaume et de Dicogne en Châlonnais. Il mourut le 2 juin 1574, et fut inhumé dans le chœur du prieuré de Saint-Étienne de Beaune. Sa femme, qui lui survécut jusqu'en 1596, fut inhumée dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Corgelain, au bailliage de Nuits. On y voit cette inscription sur sa tombe : « Ci-gît damoiselle » Léonarde de Beaumont, dame de la Chaume, et dame Marie Bataille, » sa fille, aussi dame de la Chaume, femme de messire Guillaume *de* » *Grandrier*, seigneur de la Montagne, chevalier de l'ordre du roi, » gentilhomme ordinaire de sa chambre, et ambassadeur pour S. M. » en Turquie, laquelle trépassa le 3 janvier 1596. » Marie Bataille était le seul fruit du mariage de Jean Bataille et de Léonarde de Beaumont;

5°. Philippe Bataille, écuyer, qui fut tué par trahison dans la guerre contre les Turcs, en 1558, et n'eut pas de postérité;

6°. Antoinette Bataille, mariée avec Jacques *de Grivel*, écuyer, seigneur d'Outrecorne. Ils ne vivaient plus, lorsque leurs enfants vinrent par représentation au partage des biens de Philippe Bataille, leur aïeul, par acte du 18 janvier 1572.

VIII. Guillaume BATAILLE, III.e du nom, écuyer, seigneur d'Épertully, né en 1513, fut docteur ès-droits, conseiller et avocat du roi François I.er, au bailliage de Châlons. Il épousa, par contrat du 13 novembre 1536, en présence de messire Prudence de Mypont, prieur d'Anzy, et de messire Jean de Bournonville, seigneur de Chaussigny, ses parents, damoiselle Marguerite LE GOUX DE LA BERCHÈRE, fille de feu noble homme Pierre Le Goux, et de damoiselle Anne Baillet. Marguerite apporta en dot le droit de patronage et de présentation à la chapelle presbytérale de Saint-Paul, de Beaune, et à celle de Saint-Claude, en l'église succursale de Saint-Pierre, de la même ville. Guillaume Bataille nomma le 27 octobre 1547, à la chapelle de Mercurey, et mourut le 4 mai 1557, laissant pour enfants :

LE GOUX : d'argent, à une tête de more de sable, bandée d'argent, et accompagnée de 3 molettes d'éperon de gueules.

1°. Philippe II, qui suit;

2°. Louise Bataille, mariée par contrat passé devant Simon, notaire à Beaune, le 8 juin 1567, avec noble homme Charles *des Forges*, écuyer, seigneur du Rosey, maréchal-des-logis de la compagnie d'hommes d'armes du duc d'Aumale;

3°. Jeanne Bataille, mariée, avant le 18 janvier 1572, avec noble homme

Adrien *Languet de Rochefort*, dont sont issus messire Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens, et messire Languet de Rochefort, son frère, conseiller d'honneur au parlement de Bourgogne, qui, dans son testament, légua un diamant de mille livres à messire Michel Bataille, son parent, arrière-petit-fils de Guillaume;

4°. Philiberte Bataille, mariée 1°. avec noble hommes Gui *de Busseroles;* 2°. avec noble homme Edme *Lantin*.

Sire : d'azur, à deux brochets d'argent, l'un sur l'autre, en fasce.

IX. Philippe Bataille, II.e du nom, écuyer, seigneur de Varennes, de Dicogne, de Villars et de Mypont, né en 1537, fut premier conseiller du bailliage de Châlons, et exerça cet office sous les rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Il s'allia, par contrat passé devant Sédillon, notaire à Beaune, le 26 septembre 1574, avec damoiselle Geneviève Sire, veuve de noble homme Léonard de Marchief, fille de noble homme Jean-Baptiste Sire, écuyer, co-seigneur haut-justicier de Prondeveaux, et de damoiselle Marie de Reure de Beauvoisin. Philippe II vendit la seigneurie de Varennes, en 1575; et, la même année, il exerça le retrait lignager sur la terre et seigneurie de Dicogne, qui avait été vendue par messire Guillaume de Grandrier, chevalier de l'ordre du roi, à noble seigneur Hugues de Malain, écuyer, seigneur de la Marche, comme provenant de dame Marie Bataille, sa cousine germaine, épouse dudit Guillaume de Grandrier. Geneviève Sire, femme de Philippe, lui fit donation de ses biens, le 29 novembre 1577. Les magistrats de Châlons, ayant cru pouvoir le comprendre dans une cotisation extraordinaire, faite pour le paiement des reitres, et dont tous les privilégiés de cette ville n'avaient point été exempts, Philippe Bataille donna sa plainte; et, par arrêt du grand conseil rendu contradictoirement le 19 août 1604, il fut fait défenses expresses à la ville de Châlons, de plus comprendre à l'avenir ledit Philippe Bataille, écuyer, dans une cotisation pour semblables impositions. Cet arrêt, motivé sur la noblesse de nom et d'armes de Philippe Bataille, et non sur sa charge de magistrature, rappelle l'enquête de 1487, et la sentence du bailliage de Montcénis, de l'an 1324. Par acte du 1.er novembre 1607, Philippe Bataille exerça un second retrait lignager sur la seigneurie de Villars, que noble Pierre d'Hoges avait acquise de dame Anne-Théophile de Béthune, veuve de messire Étienne-Saladin d'Anglure, et de Nicolas d'Anglure, son fils, parent du seigneur

retrayant. Ce fut Philippe II, qui, dès l'an 1583, fit placer dans la chapelle de Saint-Fiacre, à Beaune, sur le tombeau de ses aïeux, cette inscription dont nous avons déjà parlé, et qui remonte son ascendance jusqu'au-delà de l'an 1300. Il mourut fort âgé, laissant de son mariage avec Geneviève Sire :

1°. Léonard Bataille, qui fut prieur commandataire de St.-Étienne de Beaune, et céda son prieuré pour l'établissement d'un monastère de Carmélites en cette ville ;

2°. Jean Bataille, qui, en 1615, était marié avec Judith *Perrault*, dont il n'eut qu'un fils, nommé :

Claude Bataille, époux de Jeanne *Malloud*, et père d'une fille morte en bas-âge ;

3°. Guillaume Bataille, écuyer, seigneur de Mypont et de Villars, qui épousa Catherine *Gaudey*, dont il eut :

A. Abraham Bataille, *B.* Jean Bataille, } morts jeunes et sans postérité ; l'un fut page du grand Condé, et fut tué au siége de Fontarabie ;

C. Marie Bataille, mariée avec noble Pierre *Rigoley*, conseiller au parlement de Bourgogne ;

4°. Philippe III, qui continue la descendance ;

5°. Catherine Bataille, femme de noble Claude *Panessot* ;

6°. Jeanne Bataille, alliée à noble Pierre *Parigot* ; dont elle eut Marguerite Parigot, religieuse carmélite à Beaune, dite la bienheureuse Marguerite du Saint-Sacrement, morte en odeur de sainteté, en 1648.

Dans le même temps vivait :

Barbe Bataille, alliée, en 1608, avec Jacques *de Han*, écuyer, fils de Jacques de Han, écuyer, et d'Anne Comeau.

X. Philippe Bataille, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Mandelot, de Lancey, de Cussy-la-Colonne, de Grange, de Villars, de Taisey, de Cortelain, de Gamay et de la Tour-de-Melin-sur-Orche, né en 1592, fut mis, avec ses frères et sœurs, sous la garde noble de son père, par acte du bailliage de Châlons du 15 mai 1597. Il fut enseigne au régiment de Vaubecourt, depuis 1614 jusqu'en 1619. Il passa capitaine d'une compagnie au régiment d'Uxelles, et fut nommé, le 3 avril 1628, capitaine d'un détachement de cent hommes d'infanterie, pour le conduire en Italie, au secours du duc de Mantoue, père du duc de Nevers. Le 4 septembre 1636, le prince de Condé lui expédia une commission pour lever des troupes dans le bailliage de Châlons, pour mettre en sûreté la province. Le marquis d'Uxelles, son cousin,

lui écrivit le 14 février 1637, pour l'inviter à le venir joindre, armé et accompagné le mieux qu'il pourrait, à l'effet de défendre la Bourgogne contre les ennemis du roi. La famille conserve les lettres de cachet que les rois Louis XIII et Louis XIV, lui écrivirent, en 1639, 1648, 1656 et 1662, pour se trouver aux états de Bourgogne. Il fut dégagé du ban et arrière-ban, par acte du bailliage de Châlons, du 15 juillet 1639, comme étant sergent-major de la citadelle de Châlons, premier capitaine du régiment d'Uxelles, etc., etc. Il fut fait capitaine-major de la citadelle de Châlons, par le marquis d'Uxelles, le 7 mai 1641; reprit de fief, et fit foi et hommage au roi pour les seigneuries de Taisey, et de Cortelain, le 14 décembre 1646; en fournit l'aveu et dénombrement en 1648, et mourut en 1666, après cinquante années de services militaires, passées dans des guerres presque continuelles, durant lesquelles il avait reçu de nombreuses blessures, et perdu un œil. Il avait épousé, 1°. par contrat du 27 juillet 1611, damoiselle Jeanne DE PONTOUX, morte en 1625, fille de noble Jean de Pontoux, seigneur de Grange, et de damoiselle Anne Clerc; 2°. par contrat du 7 novembre 1626, demoiselle Marguerite DU BLÉ, morte en 1656, fille de feu messire Charles du Blé, chevalier, seigneur de Cussy-la-Colonne, et de demoiselle Claudine de la Boutière. Messire Claude du Blé, seigneur de Mandelot, Cussy-la-Colonne, Mavilly et Lancey, n'ayant pas eu d'enfants, fit son testament en 1660, et substitua tous ses biens aux enfants mâles de Philippe Bataille et de Marguerite du Blé, cousine du testateur. Les enfants de Philippe furent :

DE PONTOUX : de sable, fretté d'or.

DU BLÉ : de gueules, à trois chevrons d'or

Du premier lit :

1°. Léonard Bataille, mort avant d'avoir été marié;
2°. Jeanne Bataille, qui, après la mort de sa mère, se fit carmélite;

Du second lit :

3°. Jacques Bataille, mort en bas âge;
4°. Jean Bataille, enseigne volontaire au régiment d'Uxelles, tué au siége de Crémone, en Italie, en 1648;
5°. Philippe Bataille, enseigne de la colonnelle, puis capitaine au même régiment, mort au champ d'honneur en Italie;
6°. Léonard Bataille, décédé en bas âge;
7°. Louis Bataille, seigneur de Cussy, reçu de minorité, le 22 novembre 1646 (sur preuves et procès-verbal signés le 18 juin), che-

valier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au grand prieuré de Champagne. Le bref de minorité avait été délivré dès le 22 juillet 1640. Louis Bataille fut cornette au régiment d'Uxelles, cavalerie, et fut tué à l'âge de vingt-un ans, le 25 août 1654, à la journée d'Arras, lorsque les maréchaux de Turenne, de la Ferté et de Hocquincourt forcèrent les lignes des Espagnols, et leur firent lever le siége de cette ville;

8°. Charles Bataille, chevalier, baron de Saint-Germain-des-Bois, seigneur de Cussy-la-Colonne, de Taisey, de Cortelain et de Sienne, capitaine au régiment de Navarre, puis capitaine-major au régiment de Bourgogne, marié, par contrat du 24 avril 1656, avec damoiselle Françoise *de Rouvray*, dame de Saint-Germain, fille de messire Antoine de Rouvray, chevalier, comte de Rouvray, et de dame Françoise Damas de Marcilly. Il mourut au retour de la campagne de Hollande, en sa garnison à Saint-Quentin, en Picardie, en 1668, laissant deux filles;

A. Françoise-Philippe Bataille, mariée, le 10 septembre 1676, avec messire François *de Royer*, comte de Saint-Micaut, capitaine au régiment de Condé infanterie;

B. Charlotte Bataille, mariée, le 6 juillet 1684, avec messire Edme Bernard-Madelon *de Royer*, seigneur d'Effondrie, frère du précédent;

9°. Michel Bataille, qui continue la descendance, et dont l'article suit;

10°. Claudine Bataille, religieuse carmélite à Beaune;

11°. Marguerite-Thérèse-Marie Bataille, alliée, le 29 avril 1658, à messire Jacques *de Thiard*, comte de Bragny, capitaine de chevau-légers, grand-oncle du cardinal de Bissy;

12°. Jeanne-Marie Bataille, femme de messire Ponthus *du Bec*, chevalier, seigneur de Boyer, en Beaujolais.

XI. Michel Bataille de Mandelot, chevalier, seigneur de Mandelot, Mavilly, Lancey, la Chaux, Dampierre, St.-Aubin et Gamay, en partie, né le 30 janvier 1637, servit d'abord comme volontaire, et fut ensuite cornette au régiment de Bissy cavalerie, avec lequel il fit les guerres d'Italie, ainsi que plusieurs autres campagnes. (*Certificats du prince de Conti, du* 25 *août* 1657, *et du comte de Bissy, du* 12 *février* 1666.) Il reprit de fief en la chambre des comptes, le 16 juillet 1663, pour la moitié des terres de Mandelot, Mavilly et Lancey, acquise de dame Lazare Rousseau, veuve de messire Jean du Blé, et pour l'autre moitié qui lui venait de Philippe Bataille, son père, et de la succession de messire Claude du Blé, fils de Jean, et traita sur la succession paternelle, avec messire Charles Bataille, son frère, baron de St.-Germain-des-Bois, dame Marguerite-Thérèse-Marie, sa sœur, épouse de Jac-

ques de Thiard, seigneur de Bragny, et dame Jeanne-Marie, son autre sœur, femme de Ponthus du Bec, seigneur de Boyer. Le 25 août de la même année 1664, il épousa damoiselle Anne-Colombe LE GOUX, fille de feu Zacharie le Goux, et de dame Anne Pelley, alors femme de Raymond de Truffery, écuyer, seigneur de Trapenard et d'Outrecorne, capitaine-enseigne de la citadelle de Châlons. Charles Bataille, baron de St.-Germain, étant décédé, il y eut, le 12 décembre 1668, un acte de tutelle et curatelle noble de ses deux filles, dans lequel on voit que Charles avait institué Françoise-Philippe Bataille, sa fille aînée, son héritière universelle, lui substituant Jacques Bataille, fils aîné de son frère Michel, sur la terre de Colonne, et Claude de Thiard, fils de Jacques de Thiard, et de Marguerite-Thérèse-Marie Bataille, pour ses autres terres. Michel siégea aux états de Bourgogne pendant les années 1665, 1676, 1691, 1695, 1696 et 1703, et fut alcade de la chambre de la noblesse. Il fut nommé lieutenant cornette de la compagnie des gentilshommes de l'arrière-ban du Châlonnais, sous le commandement de M. de Fussey-Chazel, le 16 septembre 1674. Un certificat de M. D'Argouges, intendant en Bourgogne, du 8 janvier 1691, porte que Michel Bataille, *issu d'une noblesse très-ancienne de Bourgogne*, avait dix enfants, dont quatre étaient alors en qualité d'officiers au service du roi, l'un servant sur mer en qualité de volontaire dans Royal-Comtois, et blessé dans la guerre contre les Anglais. Louis XIV, par une lettre du 31 janvier 1695, confirma le sieur de Mandelot dans le choix que les états de Bourgogne avaient fait de lui, pour être un des commissaires de la noblesse dans la répartition de la capitation entre les gentilshommes des bailliages de Dijon, Beaune, Nuits, St.-Jean-de-Lône et Auxonne. Michel Bataille fut maintenu dans son *ancienne noblesse*, par ordonnance de l'intendant de Bourgogne, du 11 avril 1698, et par arrêt du conseil d'état du roi, du 22 avril 1700, où se trouvent rappelés, entr'autres choses, l'enquête de 1487, et les réceptions dans l'ordre de St.-Jean de Jérusalem de Guillaume Bataille, en 1521, et de Louis Bataille, en 1646. Michel Bataille mourut le 19 septembre 1700, laissant de son mariage avec Anne-Colombe le Goux :

LE GOUX : comme à la page 15.

1°. Jacques Bataille de Mandelot, lieutenant de dragons au régiment de

Tessé, puis premier capitaine au même régiment, qui prit le nom de Senneterre, blessé au combat de Leuse, et mort à Lyon des suites de ses blessures au mois de mai 1702 ;

2°. Raimond Bataille de Mandelot, qui fut d'abord lieutenant au régiment Royal-Comtois, et reçut deux blessures à la bataille de Steinkerque. La paix ayant mis fin aux hostilités, en 1697, il entra au service des Vénitiens en guerre contre les Turcs, en qualité de lieutenant de la compagnie de Roucy, commandée par Son Excellence Aquila Valéir Contro Moy Morto, et fut emporté d'un coup de canon dans un combat naval qui eut lieu, en 1698, contre la flotte ottomane. Il n'eut pas de postérité ;

3°. Philippe IV, qui continue la descendance, et dont l'article viendra ;

4°. Pierre Bataille, page du prince de Condé, puis garde-marine, enseigne des vaisseaux du Roi, et d'une compagnie franche, mort à Toulon, le 30 mai 1705, à l'âge de 27 ans, des blessures qu'il avait reçues au siége de Gibraltar ;

5°. André Bataille de Lancey, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il entra au service de mer comme volontaire, en 1691; fut fait garde-marine en 1692, et parvint successivement jusqu'au grade de capitaine de vaisseau, qu'il obtint en 1738. (*Gazette de France du* 5 *avril*). Il se distingua dans plus de 40 campagnes par sa bravoure et ses talents militaires, et reçut plusieurs blessures graves, notamment au siége de Barcelonne en 1697. Monté sur le vaisseau le *Diamant*, de 50 canons, il résista à un vaisseau anglais de 74, et, après un combat opiniâtre, le coula à fond. Ce fut par allusion à cette action glorieuse que Louis XV répondit à des seigneurs de sa cour qui, en lui parlant de diamants de prix, lui en avaient cité les plus beaux et les plus estimés. « J'en connais un bien supérieur, et qui jette plus de feu: c'est mon vaisseau le *Diamant*, monté par Lancey. » André Bataille mourut à Toulon en 1759, après 68 ans de service, et ne laissa point de postérité ;

6°. François Bataille, dit le comte de Dampierre, chevalier, seigneur de Dampierre, de Tapery et d'Aloyse, d'abord page de la princesse de Condé, puis de madame la duchesse de Bourgogne et ensuite sous-lieutenant au régiment de Tournon, d'où il passa capitaine au régiment de Poitou. Il se retira, après 40 années de services, honoré de la croix de Saint-Louis, et d'une pension du Roi. Il avait épousé, le 17 février 1716, par contrat passé devant Mazuyer, notaire à Bellevèvre, en Bresse, damoiselle Marie-Madeleine *de Scorailles*, fille de Messire Louis de Scorailles, seigneur de Pleure, et de dame Anne du Crest. Il eut de cette alliance :

Henri Bataille, titré marquis de Dampierre, né le 13 octobre 1719, qui servit pendant cinq ans dans la marine, dans les grades de volontaire, garde-marine, ainsi que dans ceux de sous-brigadier et brigadier,

auquel il fut nommé en 1746, et qui, à la suite de plusieurs campagnes, étant menacé de perdre la vue, en perdit bientôt entièrement l'usage, et fut contraint de quitter la marine. Le roi lui donna le gouvernement de la ville de Flavigny, en Bourgogne, dont il prêta le serment le 27 mars 1752. Il reprit de fief, le 23 février 1768, pour la seigneurie de Vénarey, et assista aux états de Bourgogne le 13 mai 1775. Il avait épousé, par contrat du 11 août 1751, passé devant Vorle, notaire à Flavigny, dame Charlotte *Damas de Vellerot*, fille de messire Louis, comte de Damas, seigneur de Vellerot, et de dame Catherine de Chaugy. Il eut deux fils et une fille:

a. André-Anne Bataille, né le 3 juillet 1752, page de madame la Dauphine, mère de Louis XVIII, puis, après la mort de cette princesse, page de la reine Marie Leczinska, ensuite premier page de la Dauphine Marie-Antoinette. Il entra capitaine au régiment Dauphin, cavalerie, et fit hommage au roi, le 16 décembre 1777, pour la seigneurie de Venarey, qui lui avait été cédée par son père. Il avait épousé, par contrat passé devant Bresson, notaire à Arnay, le 14 octobre 1776, damoiselle Agathe *de Jaucourt d'Autrey*, fille de messire Louis-Charles, comte de Jaucourt, chevalier, seigneur d'Arconcey, et de dame Félicité-Amicie de Sercey. Il n'en a pas eu de postérité masculine;

b. François-Charles Bataille, né le 2 octobre 1753. Il entra dans l'ordre de Malte, au grand prieuré de Champagne, en 1775; fut major des vaisseaux de l'ordre, et se distingua dans plusieurs actions navales. En 1788, avec une chaloupe, un canot et 30 hommes d'équipage, il prit à l'abordage un corsaire de 16 canons, et força le port de Vitulos, dans la Morée. Nommé commandeur à l'époque de la révolution, et commissaire de l'ordre, il est mort à Paris, le 22 avril 1819, officier général de marine;

c. Marie-Françoise Bataille, chanoinesse-comtesse de Neuville, morte à Paris, le 13 avril 1821;

7°. Louis Bataille, seigneur de Mavilly, qui fut page de la chambre du roi, servit ensuite dans le régiment de Tournon, d'où il passa capitaine au régiment de Grancey, infanterie, qui prit le nom de la Chenelaie, se retira, après 40 ans de service, décoré de la croix de Saint-Louis, et pensionné du roi, et mourut le 22 décembre 1742. Du mariage qu'il avait contracté avec N..... de *Montbéliard du Mauny*, il n'eut qu'une fille.

N..... Bataille de Mavilly, morte sans alliance;

8°. Henri Bataille, seigneur de la Chaux, qui servit d'abord sur mer, et ensuite dans l'infanterie; il fut frappé d'une surdité qui le rendit

bientôt incapable de remplir des fonctions militaires. Il mourut en 1743, à l'âge de soixante ans, sans avoir eu d'enfants d'Anne *Venot*, son épouse;

9°. Pierrette Bataille, religieuse bénédictine en l'abbaye de Lancharre de Châlons, morte le 1er. octobre 1729;

10°. Marie Bataille, mariée, 1°. en 1698, avec messire Louis-Nicolas, comte *de Tournon*, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, fils de Frédéric de Tournon, et de dame Louise-Christine de Montrichard; 2°. en décembre 1715, avec messire Antoine *Damas de Marcilly*, dit le marquis de Thianges, et morte sans enfants en 1747.

XII. Philippe Bataille, IVe du nom, dit le comte de Mandelot, chevalier, seigneur de Mandelot, Mavilly, Lancey, la Chaux, etc., né le 30 janvier 1671, eut en partage ces quatre terres par le réglement que fit, le 12 janvier 1708, devant Barraut, notaire à Châlons, entre lui et ses frères et sœurs, dame Anne-Colombe Le Goux, leur mère. Philippe servit d'abord dans la marine sous M. de Tourville, et fut blessé, en 1690, sur le vaisseau l'*Illustre*, commandé par le chevalier de Rosmadec, dans le combat naval qui fut livré à la flotte combinée d'Angleterre et de Hollande. Il se trouva encore au combat de la Hogue; se distingua à la prise des forts de Boucacica et de St.-Lazare, à l'assaut d'Héliman et à la prise de Carthagène. Au bombardement de Barcelonne et d'Alicante, il sauva l'équipage de la frégate *la Mutine*, de 40 canons, enveloppée par la flotte ennemie, et la ramena dans les ports de France. (*Certificat du* 28 *août* 1697.) Passé ensuite au service de terre, il fut fait aide-major au régiment de Tournon, infanterie, au mois de juin 1704, puis nommé capitaine au même régiment le 16 avril 1706. Il quitta le service, après une carrière de vingt-deux ans, dont quatorze passés dans la marine. Le 5 janvier 1709, il rendit, en la chambre des comptes de Dijon, les foi et hommage qu'il devait au Roi pour ses fiefs et seigneuries de Mandelot, Mavilly et Lancey, dont il était devenu seul possesseur, en fournit l'aveu et dénombrement le 4 février 1713, et, par lettres royales du 4 mars 1714, eut main-levée de la saisie que le délai du devoir féodal avait jusqu'alors occasionée. Dès le 22 novembre 1712, il avait siégé en la chambre de la noblesse des états de Bourgogne. Il prêta serment de fidélité au Roi Louis XV, le 1er juillet 1722, pour son joyeux avènement à la couronne. Deux certificats des 8 et 10 novembre 1729, signés par M. David de Beaufort, écuyer, ancien receveur des

états de Bourgogne à Beaune, et par M. Pierre Gilet, conseiller du roi, maire de la même ville, portent « que Philippe Bataille de Mandelot, fils de Michel, et ses frères, sont d'une des plus anciennes noblesses du duché de Bourgogne, toujours au service du roi. » Philippe mourut en 1755. Il avait épousé, par contrat passé devant Jobert, notaire à Saint-Micaut, damoiselle Louise DE VALLEROT, fille de haut et puissant seigneur messire Antoine de Vallerot, chevalier, comte de Masoncle, seigneur de Chassigneux et du Petit-Bois, et de dame Marie de Chaugy. De ce mariage sont issus :

DE VALLEROT : d'or, à cinq oiseaux d'azur.

1°. Henri-Charles, qui suit ;
2°. Charles-Claude Bataille, dit le baron de Mandelot, né le 5 octobre 1720, seigneur du Petit-Bois, capitaine de cavalerie au régiment de Berry en 1745, qui fit ses preuves pour Malte en 1755, et entra dans cet ordre en 1756, au prieuré de Champagne ;
3°. Nicolas Bataille, né le 4 novembre 1721, entré page de la petite écurie du roi en 1738, premier page en 1743, sortit en 1744, et entra lieutenant dans le régiment de Picardie, infanterie, où l'année suivante il fut fait lieutenant de la compagnie-colonelle, et capitaine en 1748. Il est mort en 1761, décoré de la croix de Saint-Louis, à Fulde, des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans ses campagnes. Il ne s'était point marié ;
4°. Marie-Louise-Charlotte Bataille, née le 3 octobre 1711, mariée, par contrat du 4 mars 1726, avec messire Pierre *Venot*, écuyer, seigneur de Verissey et de Noirey ;
5°. Louise-Marie-Andrée-Béatrix Bataille, dite Mademoiselle de Lancey, née le 24 octobre 1712, morte sans alliance ;
6°. Jeanne-Marguerite-Bernarde Bataille, née le 18 octobre 1718, reçue, le 11 août 1730, parmi les dames de Saint-Cyr, où elle mourut en 1736 ;
7°. Marie-Anne Bataille, née le 16 mars 1733, religieuse aux dames de la Visitation à Châlons, décédée à Lyon, le 13 décembre 1815.

XIII. Henri-Charles BATAILLE, chevalier, comte de Mandelot, seigneur de Mandelot, Mavilly, Lancey, la Chaux, etc., né en 1713, entra au service dans la marine, le 6 avril 1729. Il fut fait enseigne des vaisseaux du roi, en 1735, lieutenant au mois de janvier 1746, et ensuite capitaine, et fut décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fut nommé, en quittant la marine, lieutenant de roi au gouvernement des ville et citadelle de Châlons-sur-Saône. Il reprit de fief en la chambre des comptes de Dijon, le 2 février 1752,

pour les seigneuries de Mandelot, Mavilly et Lancey; assista aux états de Bourgogne en 1745, et en 1754 et mourut à Toulon en 1762. Il avait épousé, par contrat passé, le 19 décembre 1751, devant Vorle, notaire à Flavigny, damoiselle Françoise-Étiennette DAMAS (remariée, le 7 avril 1772, avec Louis Claude de Clermont-Montoison, baron de Chagny, chevalier de St.-Louis et brigadier des armées du roi), fille mineure de feu haut et puissant seigneur messire Louis Damas, chevalier, comte de Vallerot, seigneur de Saint Pierre-en-Vaux, Arnée, etc., et de haute et puissante dame Catherine de Chaugy. Il en eut :

DAMAS : d'or, à la croix ancrée de gueules.

1°. Henri-Camille-Sophie, qui suit ;
2°. Catherine-Nicole Bataille, née à Flavigny, le 29 janvier 1755, morte au berceau.

XIV. Henri-Camille-Sophie BATAILLE, chevalier, comte de Mandelot, seigneur de Mandelot, Mavilly, Lancey, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Flavigny le 2 mars 1753. Entré aux pages du Roi en la petite écurie en 1767, il en sortit, en 1770, pour entrer sous-lieutenant au régiment de Damas, dragons. Il fut fait capitaine à la suite en 1771 et capitaine en pied en 1772, de ce même régiment, qui prit le nom d'Artois de celui de son colonel (*aujourd'hui* MONSIEUR). Il y devint capitaine-commandant, et en était premier chef d'escadron à l'époque de la révolution. Dès le 28 juillet 1767, il avait fait la reprise de fief et foi et hommage au roi en sa chambre des comptes pour ses terres et seigneuries de Mandelot, de Mavilly et de Lancey ; et avait siégé en la chambre de la noblesse des états de Bourgogne en 1775. Il a émigré en 1791 et a fait les campagnes de l'armée des princes et celle de Condé. Il a épousé, par contrat du 7 avril 1772, damoiselle Marie-Louise-Philiberte DE CLERMONT-MONTOISON (décédée le 12 mars 1817), fille de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis-Claude de Clermont-Montoison, baron de Chagny, brigadier des armées du roi, et de feu très-haute et très-puissante dame Anne-Charlotte de Levis. Il a eu deux fils de ce mariage :

DE CLERMONT : de gueules, à deux clefs d'argent, passées en sautoir.

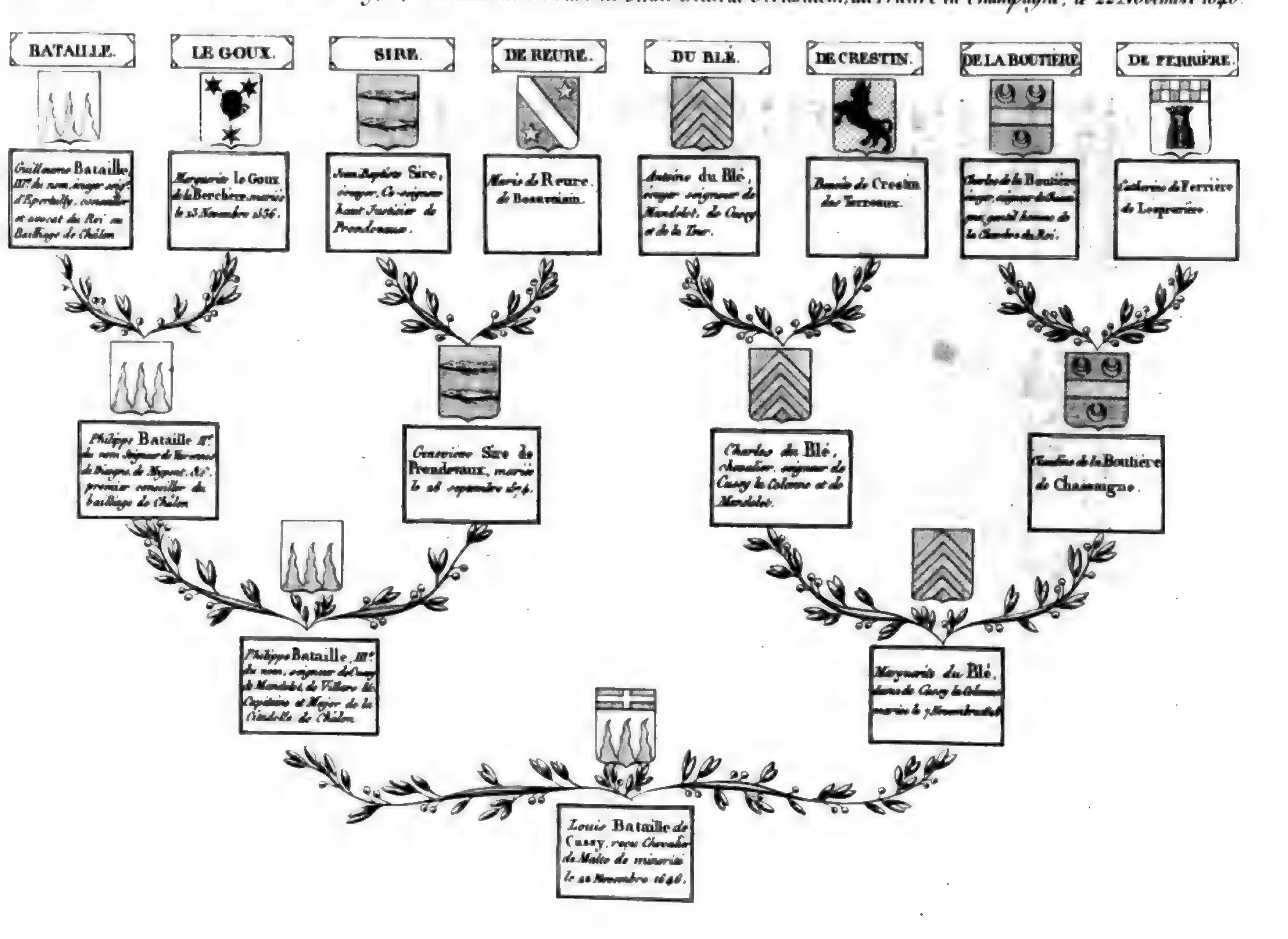
1°. Alphonse-Louis-Henri-Catherine Bataille de Mandelot, né au château de Chagny, le 13 novembre 1783, marié, le 30 mars 1803, avec Mélanie-Joséphine *de la Rue-Mareilles*, mort le 2 janvier 1806, laissant :

Camille-Joséphine Bataille de Mandelot, née le premier janvier 1804, décédée le 16 juin 1807;

2°. André-Adolphe-François Bataille de Mandelot, né le 15 septembre 1785, reçu chevalier de Malte dès le berceau, marié, le 6 novembre 1810, avec Cécile-Adèle *Guillemin de Courchamp*, morte le 20 avril 1813. Il lui reste de ce mariage un fils unique

Camille-Marguerite-Sosthène Bataille de Mandelot, né le 18 janvier 1813.

PREUVES de Louis Bataille de Cussy, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, au Prieuré de Champagne, le 22 Novembre 1646.



EXPLICATION DES QUARTIERS ET ARMOIRIES.

Louis *Bataille de Cussy*, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré de Champagne, le 22 novembre 1646, était fils de Philippe *Bataille*, 3me. du nom, écuyer, seigneur de Mandelot, de Cussy-la-Colonne, de Grange, de Lancey et de Villars, capitaine et major de la citadelle de Châlons, mort en 1666, et de Marguerite *du Blé*, dame de Cussy-la-Colonne. Philippe III était fils de Philippe *Bataille*, 2e. du nom, écuyer, seigneur de Varennes, de Dicogne, de Villars et de Mypont, premier conseiller du bailliage de Châlons, et de Geneviève *Sire de Prondevaux*, fille de Jean-Baptiste *Sire*, écuyer, coseigneur haut justicier de Prondevaux, et de Marie *de Reure de Beauvoisin*. Philippe II était fils de Guillaume *Bataille*, 3e. du nom, écuyer, seigneur d'Epertully, conseiller et avocat du roi François Ier. au bailliage de Châlons, mort le 4 mai 1557, et de Marguerite *le Goux de la Berchère*.

Marguerite *du Blé*, mère du présenté, était fille de feu Charles *du Blé*, chevalier, seigneur de Cussy-la-Colonne, et de Claudine *de la Boutière*, fille de Charles *de la Boutière*, écuyer, seigneur de Chassaigne, gentilhomme de la chambre du roi, et de Catherine *de Ferrière de Lespruvière*. Charles était fils d'Antoine *du Blé*, écuyer, seigneur de Mandelot, de Cussy-la-Colonne et de la Tour, et de Benoîte *de Crestin des Terreaux*.

Bataille : D'argent, à trois flammes de gueules, mouvantes du bas de l'écu.

Le Goux : D'argent, à une tête de more de sable, bandée d'argent, et accompagnée de trois molettes d'éperon de gueules.

Sire : D'azur, à deux brochets d'argent, l'un sur l'autre en fasce.

De Reure : D'azur, à la bande d'argent, accostée de deux étoiles du même.

Du Blé : De geules, à trois chevrons d'or.

De Crestin : D'or, au taureau furieux de sable, colleté de gueules.

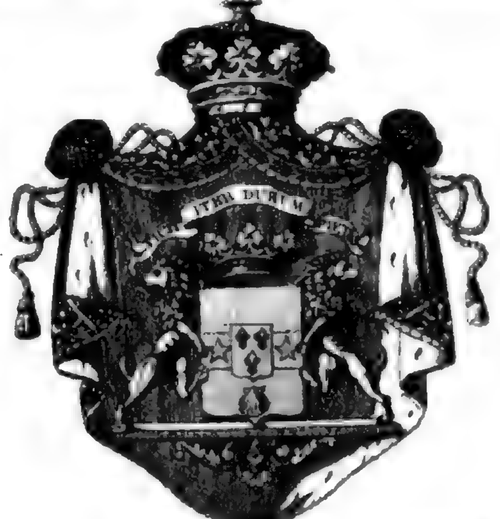
La Boutière : D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croissants du même.

De Ferrière : D'argent, à la tour de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de deux tires.



DE BESIADE D'AVARAY,

ANCIENS SEIGNEURS DE MUNEIN, D'AURIOUS ET DE SAINT-GLADIÉ, EN BÉARN, ET ENSUITE SEIGNEURS D'AVARAY, DE LESTIOU, DE COURBOUZON, ET DE LA BROSSE-MONTMORT, BARONS DE LASSAY, MARQUIS, PUIS DUCS D'AVARAY, EN ORLÉANAIS.





ARMES : *d'azur, à la fasce d'or, chargée de deux étoiles de gueules, et accompagnée en pointe d'une coquille d'or; à l'écusson de France, brochant sur la fasce. L'écu environné du manteau de pair et timbré de la couronne de duc. Supports : deux lions. Devise :* Vicit iter durum pietas.

LA famille DE BESIADE D'AVARAY, qui, dans le cours de trois générations, compte cinq officiers généraux, un brigadier des armées et plusieurs colonels, est originaire de la province de Béarn, où elle est connue, par tradition, depuis le douzième siècle, et par filiation suivie depuis Amanieu, qui suit.

I. Amanieu DE BESIADE, Ier. du nom, reçut, le 5 janvier 1314, (n. st.) de Louis X, alors roi de Navarre, une donation de 30 liv. tournois en récompense des services militaires qu'il avait rendus à ce prince; donation qui fut faite sous le bon plaisir du roi Philippe le Bel. Amanieu Ier. eut pour fils : N.......

II. Amanieu DE BESIADE, IIe. du nom, décédé le 14 février 1391, laissant, entr'autres enfants, Amanieu-Donat, qui suit. N.......

III. Amanieu-Donat DE BESIADE, épousa Jeanne DE CARNOU, de laquelle il eut deux fils et une fille : DE CARNOU :

1°. Raimond-Amanieu, dont l'article suit ;

2°. Jean de Besiade, religieux aux carmes de Sauveterre, au diocèse de Dax. Il fit son testament en 1428, et mourut au mois d'avril 1433;
3°. Jeanne de Besiade, dont on ignore la destinée.

DE BARSUN:

IV. Raimond-Amanieu DE BESIADE, co-seigneur de Munein (1), épousa noble Miramonde DE BARSUN, fille de N.... seigneur de Barsun, près de Pau. L'an 1469, il fit une donation de 50 sous morlas de rente annuelle au couvent des carmes de Sauveterre, en présence de Jean de Besiade, son frère, à prélever sur la redevance de la terre seigneuriale de Munein, et sur le revenu du pont de la ville de Sauveterre, dit *de Besiade*, où se voyait apposé le panonceau de ses armoiries. Raimond-Amanieu eut pour fils unique Arnaud-Ramond, qui suit.

D'AUGA: écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 fasces de gueules; aux 2 et 3 d'or, au levrier contourné de gueules.

V. Arnaud-Ramond DE BESIADE, co-seigneur de Munein, eut pour femme noble Jeanne D'AUGA, laquelle épousa en secondes noces Jean, seigneur de Barsun. Elle était fille de Mathieu, seigneur d'Auga, près de Pau, et de Jeanne Puyan, et sœur de Nicolas d'Auga, évêque de Mende et chancelier de Navarre. Arnaud-Ramond fit son testament le 26 février 1509. Ses enfants furent:

1°. Jean de Besiade, co-seigneur de Munein, institué par son père son héritier universel de tous ses biens nobles et autres, et nommé exécuteur de ses volontés testamentaires. Il mourut sans postérité;
2°. Ramond, dont l'article suit;
3°. Peyrot de Besiade, légataire de son père, le 26 février 1509. Sa destinée ultérieure n'est pas connue.

DE CAUSIT:

VI. Ramond DE BESIADE, co-seigneur de Munein, épousa, par contrat du 6 août 1513, noble Ramonde DE CAUSIT, fille de Biban de Causit, écuyer. Il vivait encore en 1539, et eut, entr'autres enfants, Jean qui suit.

VII. Jean DE BESIADE, Ier. du nom, co-seigneur de Munein, prêta serment de fidélité, et rendit hommage, le 6 février 1538, dans la maison épiscopale de Lescar, entre les mains de l'évêque de cette ville, commissaire du roi de Navarre pour recevoir les hommages et serments de fidélité des nobles du pays de Béarn.

(1) *Munein*, au diocèse de Dax, est un village situé sur la Gave, à une demi-lieue S. E. de Sauveterre.

Par cet hommage que Jean de Besiade rendit au nom de son père, il reconnut devoir à ce prince *un fer de lance* de redevance pour la seigneurie de Munein, et cinq sous morlas pour la coutume qu'il avait sur le pont de Sauveterre, dit *de Besiade*. Assisté du même Ramond, son père, et de Jean, prieur d'Ordios, son oncle maternel, Jean de Besiade épousa, par contrat du 6 août 1539, demoiselle Bernardine DE CAMPANHE DE CASTIGBON, fille de noble Jean de Campanhe de Castigbon, et de demoiselle Jeannette de la Salle. Il fit son testament le 6 mai 1580, et laissa de son mariage : DE CAMPANHE:

1°. Arnaud, qui continue la descendance ;
2°. Jacob de Besiade,
3°. Bernardine de Besiade, } lesquels vivaient, non encore mariés, en 1575.
4°. Jeanne de Besiade,

VIII. Arnaud DE BESIADE, seigneur de Munein et d'Aurious, (1) épousa, par contrat du 13 juin 1575, Jeanne DE BACHOÉ, fille de noble Jacob de Bachoé, seigneur d'Andrein, près d'Orthès. De ce mariage est issu, entr'autres enfants, Jean de Besiade qui suit. DE BACHOÉ:

IX. Jean DE BESIADE, II°. du nom, seigneur de Munein et d'Aurious, reçut une commission de la reine, mère du roi Louis XIII, pour lever une compagnie de cent hommes d'armes, datée d'Angers, le 20 juillet 1620. Il avait épousé, par contrat du 23 avril 1613, demoiselle Anne D'ARRIDOLE, fille de Jean d'Arridole, seigneur d'Arrocain, et en eut : D'ARRIDOLE :

1°. Jacques de Besiade, chevalier, seigneur de Munein, de St.-Martin, d'Aurious et de Saint-Gladié (2), mort après le 28 juillet 1661, sans postérité ;
2°. Théophile, dont l'article suit :
3°. Marie de Besiade, alliée, par contrat du 5 janvier 1635, avec Jean *de Gassion*, président à mortier au parlement de Pau, conseiller d'état en 1636, frère aîné de Jean de Gassion, maréchal de France, et fils de Jacques de Gassion, président au conseil souverain de Navarre et de Béarn, et de Marie d'Esclaux.

---

(1) *Aurious*, village de cinquante-cinq habitants, situé à sept lieues de Pau.

(2) *Saint-Gladié*, paroisse et domaine seigneurial, distant de trois lieues et demie d'Orthès, en la sénéchaussée de Sauveterre.

X. Théophile DE BESIADE, chevalier, marquis d'Avaray, (1) seigneur du Tertre, et de Lestiou, (2) partagea la succession paternelle avec son frère aîné, le 28 juillet 1661. Il fut nommé, le 26 avril 1667, grand bailli d'épée d'Orléans, sous les ordres du maréchal de Créquy, lors de la convocation de l'arrière-ban, en 1674. Il avait épousé, 1°. par contrat du 18 mars 1652, Marie DES ETANGS, fille de Théodoric des Etangs, chevalier, seigneur d'Escrennes, et de dame Anne Bigot; 2°. par contrat du 21 juillet 1665, Dorothée BARTHON DE MONTBAS, dont il n'eut point d'enfants. Elle était fille de François Barthon, vicomte de Montbas, lieutenant-général des armées du roi, et de dame Denise de Maillé de Benehart. Du premier mariage sont issus :

DES ETANGS:

BARTHON : d'azur, au cerf d'or en repos; au chef échiqueté d'argent et de gueules de trois tires.

1°. Claude-Théophile, dont l'article suit :

2°. Marie-Charlotte de Besiade, épouse de François *d'Escoubleau*, marquis de Sourdis, seigneur de Gaujac et d'Estillac, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées, fils de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du roi, et d'Anne, dame de Carmain. Ils n'eurent qu'une fille unique, mariée, le 24 mars 1702, avec François-Gilbert Colbert, marquis de St.-Pouange et de Chabanais, maréchal-des-camps et armées du roi.

XI. Claude-Théophile DE BESIADE, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay (3), seigneur de Lestiou, de Courbouzon (4) et de la Brosse-Montmort (5), chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit le 2 mai 1655. La succession de son père lui étant parvenue surchargée de dettes, il fut obligé de se défaire d'une partie de ses terres, et vendit celles qu'il possédait en Béarn au

(1) *Avaray*, en Orléanais, paroisse de cent quarante-trois feux, située sur la rive droite de la Loire, à deux lieues de Baugency.

(4) *Lestiou*, en Orléanais, paroisse de cent quarante-neuf feux, située sur la rive droite de la Loire, à une lieue S. O. de Baugency.

(3) *Lussay*, en Orléanais, l'une des anciennes baronnies du comté de Blois, comprend cinquante feux, ou environ deux cent cinquante habitants.

(4) *Courbouzon*, paroisse de cent quarante-sept feux, distante de deux lieues S. O. de Baugency.

(5) *La Brosse-Montmort*, en Blaisois, à deux lieues N. O. de Baugency, paroisse de vingt-trois feux, ou environ soixante-dix habitants.

marquis de Gassion, son cousin-germain. Entré aux pages de *Monsieur*, frère de Louis XIV, il en sortit pour entrer en qualité de cornette au régiment de Sourdis, cavalerie, le 1er. octobre 1672. Il fit ses premières armes dans la guerre de Hollande, se trouva au siège et à la prise de Maestricht, le 1er. juillet 1673; à la défaite du prince d'Orange, à Seneff, le 11 août 1674, sous le grand Condé, et au corps d'observation qui couvrit, en 1675, les siéges de Dinant, de Huy et de Limbourg. Le 9 septembre de cette dernière année, il fut nommé capitaine d'une compagnie dans le même régiment. Il la commanda l'année suivante aux siéges de Condé, de Bouchain et d'Aire; à celui de Valenciennes; à la bataille de Cassel; à la prise de Saint Omer, en 1677; aux siéges de Gand et d'Ypres, et à la bataille de Saint-Denys, près Mons, en 1678. Sa compagnie ayant été licenciée, le 8 août 1679, il passa capitaine réformé à la suite du régiment de Grignan, et leva, par commission du 7 mars 1682, une nouvelle compagnie de cavalerie qu'on incorpora, le 22 juin, dans le régiment de Saint-Sylvestre. La même année, le marquis d'Avaray servit aux camps de la Sarre et de l'Escaut, et en 1683, au siège de Courtray, à la prise de Dixmude et au bombardement d'Oudenarde. En 1684, il fit partie de l'armée qui couvrit le siège de Luxembourg, et servit au camp de la Saône depuis l'année 1685, jusqu'au 12 août 1688. Le 20 du même mois, il fut nommé mestre-de-camp d'un régiment de dragons de son nom, *(d'Avaray)*, qu'il commanda au camp de M. de Calvo, en 1689. Créé brigadier de cavalerie, le 28 avril 1694, le marquis d'Avaray servit, la même année, à l'armée de Flandre, sous M. le Dauphin, et en 1695, sous le maréchal de Villeroy; à l'armée de la Meuse, sous le maréchal de Boufflers, en 1696, et à l'armée de Flandres, sous le maréchal de Villeroy, en 1697. Louis XIV le nomma maréchal de ses camps et armées par brevet du 29 janvier 1702; et le 19 juillet suivant, il lui donna commission pour commander à Naples, pendant l'absence du comte de Marchin, sous l'autorité du vice-roi. Promu au grade de lieutenant-général des armées, par pouvoir du 10 février 1704, le marquis d'Avaray continua de commander à Naples jusqu'au 1er. août 1705, époque à laquelle on lui expédia des lettres pour joindre en Espagne l'armée du roi, dans laquelle il fut employé

sous le maréchal de Tessé. Il fit partie du corps qui, chargé de secourir Badajoz, força, le 16 octobre, le général marquis de Las-Minas de lever le siége de cette place, après avoir essuyé plusieurs échecs considérables. Employé dans la même armée, sous le maréchal de Berwick, en 1706 et 1707, sous le duc d'Orléans, en 1708, et sous le maréchal de Bezons en 1709, il contribua à la prise de Carthagène, le 18 octobre 1706, et eut la plus grande part à la victoire remportée à Almanza, dans la Nouvelle-Castille, le 25 avril 1707, contre les troupes alliées, commandées par milord Galloway. Le marquis d'Avaray ne contribua pas moins à la soumission de toutes les places fortes des royaumes de Valence et d'Aragon. Le 21 juin, chargé de l'attaque du fort qui couvrait la tête de pont de Tortose, il emporta ce poste l'épée à la main. Il servit au siége et à la prise de Lérida, qui capitula le 13 octobre, et à la réduction de la citadelle qui ouvrit ses portes, le 11 novembre, et devant laquelle avaient échoué précédemment nos plus grands capitaines. En considération des services importants que le marquis d'Avaray avait rendus dans ces dernières campagnes, Louis XIV lui assigna une pension de 4000 livres sur son trésor, le 10 février 1708. La même année, il fut employé au siège de Tortose, où il monta à la tranchée, les 22 juin et 3 juillet. Il contribua ensuite à la prise de Pons, d'Alos, d'Ager et de Montaguana. Rentré en France en 1709, il fut employé à l'armée de Flandre sous les maréchaux de Villars et de Montesquiou, en 1710, 1711 et 1712. Le 24 juillet de cette dernière année, il eut part à la victoire de Denain, à la prise du fort de Scarpe, le 26 août, et de Douay le 8 septembre; à la réduction du Quesnoy, le 4 octobre, et à la prise de Bouchain, le 19 du même mois. Employé à l'armée du Rhin, en 1713, sous les maréchaux de Villars et de Bezons, le marquis d'Avaray commanda un corps au siége de Landau, que le duc de Wurtemberg rendit le 20 août. Il contribua aussi à la défaite du général Vaubonne, dont les Français forcèrent le camp retranché le 20 septembre, et à la prise de la ville, du château et des forts de Fribourg, qui capitulèrent les 1er. et 16 novembre de la même année. Nommé par Louis XV ambassadeur en Suisse, il arriva à Soleure le 6 novembre 1716. Il fut nommé, le 23 décembre 1718,

lieutenant-général du gouvernement de Picardie au département du pays de Santerre, et gouverneur particulier des villes de Péronne, de Montdidier et de Roye. Le 3 juillet 1719, il fut pourvu de provisions pour la sixième place de grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et par une distinction aussi flatteuse qu'honorable, le roi voulut bien, en considération des ses nombreux services, le dispenser de passer par le grade de commandeur, l'autorisant à prendre immédiatement le titre et les marques distinctives de grand'croix de cet ordre, dont S. M. lui accorda la pension de 6000 livres, en 1722. Ayant été remplacé dans son ambassade en Suisse, par le marquis de Bonnac, il quitta Soleure, le 11 septembre 1726, et revint en France. Ce fut alors que Louis XV lui fit l'honneur de lui écrire qu'*étant satisfait de ses services, il était résolu de l'associer à son ordre du Saint-Esprit, dans la première promotion.* Le 8 octobre 1733, il eut des pouvoirs pour commander dans toute l'étendue des provinces de Flandre et de Hainaut, fut nommé chevalier des ordres du roi, le 2 février 1739, et reçu le jour de la Pentecôte suivant. Il mourut à Paris le 6 avril 1745, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dont il avait passé soixante-deux dans les camps (1). Il avait épousé, par contrat du 6 novembre 1691, demoiselle Catherine-Angélique FOUCAULT, sœur de Nicolas-Joseph Foucault, marquis de Magny, conseiller d'état, chef du conseil de madame, duchesse d'Orléans, et fille de Joseph Foucault, conseiller d'état, secrétaire du conseil et directeur des finances de S. M. et intendant de Caen, et de dame Marie de Mettezeau. La marquise d'Avaray, mourut à Paris le 28 avril 1728. Ses enfants furent :

FOUCAULT : de sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules, couronné d'or.

1°. Jean-Théophile de Besiade, comte d'Avaray, brigadier d'infanterie des armées du roi, né le 29 octobre 1696. Il entra aux mousquetaires en 1713, et fit la campagne de cette année sur le Rhin, sous le maréchal de Villars. Il fut nommé, le 2 janvier 1714, capitaine d'une compagnie

(1) Voyez le tome II du *Dictionnaire historique des généraux français* depuis le onzième siècle jusqu'en 1820, par M. le chevalier de Courcelles, où sont aussi mentionnés les services de Charles-Théophile et de Claude-Antoine, marquis, puis ducs d'Avaray, d'Antoine-Louis-François, duc d'Avaray et de **Joseph-Théophile-Parfait, comte d'Avaray.**

de cavalerie dans le régiment Dauphin. Cette compagnie ayant été réformée, le 6 octobre suivant, il obtint l'agrément du roi, le 13 avril 1717, pour servir en Hongrie, sous le prince Eugène, contre les Turcs. Il y fit cette campagne et celle de 1718, et se trouva au siège et à la bataille de Bellegrade. Après son retour en France, il fut nommé colonel du régiment de Nivernais, infanterie, le 6 mars 1719. La guerre ayant éclaté entre la France et l'empereur Charles VI, en 1733, au sujet du trône de Pologne, auquel avait été élu Stanislas Leczinski, dont Louis XV voulait appuyer les droits, le comte d'Avaray fut employé à l'armée d'Italie, sous le maréchal de Villars. Il commanda son régiment aux sièges de Gerra d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan, qui capitulèrent au mois de novembre de la même année ; à la prise du château de Sarravalle, le 5 janvier ; de Novarre, le 7 ; de Tortose, le 28 et du château, le 5 février ; à l'attaque de Colorno et à la bataille de Parme, sous le maréchal de Coigny, au mois de juin, et fut promu au grade de brigadier d'infanterie, le 1er. août suivant. Il combattit vaillamment à la bataille de Guastalla, le 10 octobre de la même année : mais il ne survécut pas aux blessures mortelles qu'il reçut dans cette glorieuse action et emporta les regrets de toute l'armée ;

2°. Charles-Théophile, qui continue la descendance ;

3°. Catherine-Angélique de Besiade d'Avaray, mariée, le 3 décembre 1719, avec Jean-Louis, baron *de Boeil* ;

4°. Olympe de Besiade d'Avaray, épouse d'André *le Picard*, chevalier, seigneur d'Aubercourt.

XII. Charles-Théophile DE BESIADE, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de Lestiou, de Courbouzon et de la Brosse-Montmort, maréchal des camps et armées du roi, grand-bailli d'épée d'Orléans, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, qu'il quitta pour entrer aux mousquetaires, en 1712. Il fut nommé successivement lieutenant réformé au régiment de dragons d'Orléans, le 17 septembre 1720 ; capitaine réformé au même régiment, le 2 octobre 1721, puis dans celui de la Reine, dragons, le 15 avril 1722, et enfin capitaine au régiment de dragons d'Armenonville, le 31 août 1725. Il commanda sa compagnie au camp de la Meuse, en 1727. Nommé deuxième cornette de la première compagnie des mousquetaires, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, le 9 février 1729, il fit la campagne d'Allemagne, en 1734, et se trouva au siège de Philisbourg, qui ouvrit ses portes au marquis d'Asfel, le 18 juillet, sans que le prince Eugène, quoi qu'à la tête d'une armée nombreuse, pût secourir cette place. Le

23 octobre de la même année, le marquis d'Avaray fut nommé colonel du régiment de Nivernais, infanterie, vacant par la mort de son frère, et se démit de la charge de cornette des mousquetaires. Ayant rejoint son régiment en Italie, il le commanda aux siéges de Reveré, de Reggio et de Reggiolo, en 1735. Rentré en France par suite du traité de Vienne, au mois d'août 1736, il fit partie de l'expédition de Corse, au mois de janvier 1738, servit avec distinction dans plusieurs combats et s'empara de plusieurs postes des rebelles. Créé brigadier d'infanterie, le 1er. janvier 1740, il rentra en France au mois d'avril 1741, après l'entière soumission des Corses à la république de Gênes. Il fut employé à l'armée de Flandre, en 1742. L'année suivante, il servit sur le Mein, et combattit à Dettingen, le 27 juin. Il finit la campagne en Basse-Alsace, sous le maréchal de Noailles, et passa à l'armée de Flandre en 1744. Le 7 juin, il fut déclaré maréchal des camps et armées du roi, dont le brevet lui avait été expédié le 2 mai précédent. Il servit au siège de Menin, qu'on investit le 17 mai, et qui ouvrit ses portes au roi le 7 juin; et à ceux d'Ypres et de Furnes. Le marquis d'Avaray monta la tranchée les 24 juin et 9 juillet. Il était passé, dès le 1er. de ce mois, à l'armée que commandait le maréchal de Saxe. Il se démit de son régiment, et finit la campagne au camp de Courtray. Il fut employé à Dunkerque, par ordre du 20 février 1745, et, par lettres du 1er. avril, à l'armée du Rhin, où l'on se tint sur la défensive. Il commanda en Picardie pendant l'hiver, par ordre du premier novembre; fut employé à l'armée de Flandre, par lettres du 1er mai 1746, et mourut de la petite vérole à Anvers, le 30 du même mois. Le marquis d'Avaray avait épousé, par contrat du 12 décembre 1735, demoiselle Marguerite-Elisabeth MEGRET-D'ÉTIGNY, fille de François-Nicolas Megret, chevalier, seigneur d'Etigny, de Passy et autres lieux, conseiller d'état, grand audiencier de France, et de dame Marguerite de Beaucousin. De ce mariage sont issus:

MEGRET: d'azur, à 3 besants d'argent; au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules.

1°. Charles-Théophile de Besiade, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de la Brosse-Montmort, grand-bailli d'Orléans, fut nommé colonel au corps des grenadiers de France, en 1754, puis aide-maréchal-général-des-logis de l'armée commandée par le prince de Soubise, en Westphalie, en 1757, mourut le 17 avril de cette année, dans la vingt-unième de son âge, ne laissant point d'enfants de

demoiselle Elisabeth-Guillelmine-Charlotte de Baschi de Thoard, qu'il avait épousée le 1er. juillet 1754. Elle était fille de François, comte de Baschi-Saint-Estève, chevalier des ordres du roi, conseiller d'état d'épée, ambassadeur de S. M. à la cour de Lisbonne, et de dame Charlotte-Victoire Le Normand;

2°. Claude-Antoine, dont l'article suit.

XII. Claude-Antoine DE BESIADE, marquis, puis duc d'Avaray, pair de France, baron de Lussay, seigneur de Lestiou, de Courbouzon et de la Brosse-Montmort, lieutenant-général des armées du roi, est né le 16 juillet 1740. Il entra au service dans les chevau-légers de la garde du roi, au mois d'août 1755. En 1757, il obtint la charge de grand bailli d'épée d'Orléans, vacante par la mort de son frère aîné. Nommé capitaine dans le régiment de Mestre de camp général de la cavalerie, le 13 avril 1759, il fit la guerre *dite* de sept ans en Allemagne, et fut blessé, le 1er. août, à la bataille de Minden. Le marquis d'Avaray fut nommé colonel au corps des grenadiers de France en 1765, puis colonel du régiment de la Couronne, le 22 juin 1767, et chevalier de Saint-Louis en 1770. Le roi le pourvut, en 1771, de la charge de maître de la garde-robe de *Monsieur*, comte de Provence, aujourd'hui Louis XVIII. Il fut créé brigadier d'infanterie le 1er. mai 1780, et maréchal de camp le 5 décembre 1781. Élu député de la noblesse du baillage d'Orléans aux états-généraux du royaume, en 1789, il proposa un projet de déclaration des *Devoirs* de l'homme, pour faire suite à celle des *Droits*. Il signa les mémoires et protestations des 24 juin et 6 octobre 1790, 30 mars, 4 mai, 29 juin, 31 août, 15 et 29 septembre 1791, contre les actes de l'assemblée constituante.

Ayant fait partir ses trois fils et ses deux gendres, pour aller rejoindre l'armée des princes, il se disposait à les suivre à la fin de la session de l'assemblée constituante, en octobre 1791; mais, attaqué d'une maladie longue et douloureuse, il fut retenu en France, et ne put aller aux Tuilleries offrir ses services à Louis XVI, qu'au mois de juin 1792. En 1793, il partagea le sort de tous les amis de la monarchie restés en France. Il passa neuf mois en prison avec sa femme, attendant à tout moment la mort qui les menaçait. Après qu'il eut recouvré sa liberté, il fut obligé d'abandonner à la nation la moitié de ses biens, à cause de l'émigration

de ses trois fils. A la rentrée de *Monsieur* à Paris, (1) le 12 avril 1814, il eut ordre de ce prince de se rendre auprès du roi, son frère, à Arthwell, en Angleterre, pour informer S. M. du discours du sénat à *Monsieur* le soir de son arrivée, et de la réponse que le prince avait faite. A Son arrivée à Arthwell, avec le seul fils qui lui reste, le roi lui exprima, avec bonté, ses regrets sur la mort de son fils aîné. Retourné à Londres le lendemain, S. M. le présenta au prince régent en lui disant : *voilà le père de mon libérateur.* Le prince lui prit la main et lui dit : *votre fils a été un bien bon et fidèle serviteur de son roi : je l'ai bien regretté.* Le roi présenta aussi M. d'Avaray à la reine d'Angleterre, et cette princesse lui dit : *nous avons bien regretté votre fils; c'était notre bien bon ami.* Il fut pourvu de la charge de maître de la garde-robe à la rentrée du roi en France; fut nommé lieutenant-général le 13 août 1814, et élevé à la dignité de pair de France, le 17 août 1815. Il a été créé duc par ordonnance royale du 6 août 1817 (2), et lettres-patentes du 6 décembre de la même année, pour jouir, lui et ses descendants, en ligne directe et masculine, par ordre de primogéniture et en légitime mariage, des honneurs et prérogatives attachés à ce rang. S. M. a nommé le duc d'Avaray, chevalier commandeur de

---

(1) Le premier soin du marquis d'Avaray fut de présenter à ce prince le projet d'une souscription pour le rétablissement de la statue équestre de Henri IV, et de s'engager à souscrire le premier, pour une somme de 3000 fr. Le Moniteur du 7 mai 1814 a consigné ce fait en ces termes : « En donnant de » justes éloges au sentiment national qui, partagé par toutes les classes des » citoyens, va restituer à la capitale un des monuments qui lui étaient les plus » chers, il est juste de remarquer que c'est M. le marquis d'Avaray qui, le len- » demain de l'arrivée de *Monsieur* à Paris, a, le premier, adressé une lettre à » S. A. R. pour lui exprimer le vœu du rétablissement de la statue de Henri IV » par voie de souscription, et que lui-même a souscrit pour une somme de » 3000 francs. »

(2) Le considérant de cette ordonnance est ainsi conçu :

« Voulant reconnaître les bons et loyaux services du marquis d'Avaray, » pair de France, et lui donner en même tems un témoignage du souvenir que » nous conservons des marques de zèle et de dévouement que nous avons » reçues, dans les circonstances les plus difficiles, du feu duc d'Avaray, nous » avons résolu de faire revivre, en la personne du père, le titre et les honneurs » que nous nous étions plu à conférer au fils. »

DE MAILLY: d'or, à trois maillets de sinople.

l'ordre du Saint-Esprit, le 30 septembre 1820. Il a épousé, par contrat signé de LL. MM. et de la famille royale, les 2 et 3 avril 1758, mariage célébré le 5, demoiselle Angélique-Adélaïde-Sophie DE MAILLY DE NESLE, dame pour accompagner madame la comtesse d'Artois, fille de Louis, comte de Mailly-Rubempré, marquis de Nesle, chevalier commandeur des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, premier écuyer de madame la dauphine, mère du roi, et de dame Anne-Elisabeth Arbaleste de Melun. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine-Louis-François de Besiade, comte, puis duc d'Avaray, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, né à Paris le 8 janvier 1759. Il entra au service en 1774, avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment de la Couronne, commandé alors par le marquis d'Avaray son père, et y fut nommé capitaine en 1777. En 1779, il fut fait aide-maréchal-général-des-logis du corps d'armée commandé par le maréchal de Vaux, et qui était destiné à effectuer une descente en Angleterre. La même année, le comte d'Avaray obtint la survivance de la charge de maître de la garde-robe de *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Louis XVIII), dont son père était pourvu. En 1782, il servit au siége de Gibraltar, en qualité d'aide-de-camp du duc de Crillon. Embarqué à bord de la batterie flottante du prince de Nassau, il fut témoin, le 13 septembre, du danger que la garnison de cette batterie courait de périr par l'effet d'un boulet rouge qui, ayant pénétré d'un pied dans le bordage, y avait mis le feu, sans qu'aucun effort pût donner l'espoir de l'éteindre. Comme il n'y avait aucune précaution de prise pour faciliter la retraite de ces immenses machines, le prince de Nassau envoya le comte d'Avaray à Algésiras solliciter des secours : on expédia des chaloupes qui sauvèrent la garnison de la batterie. Revenu en France, après cette expédition infructueuse, à la suite de laquelle on fut contraint de convertir le siége de Gibraltar en blocus, il fut nommé colonel en second du régiment de Boulonais, le 11 novembre 1782, et devint, en 1788, colonel commandant du même régiment, qui fit partie de la brigade d'Angoulême, commandée par son père, au camp de Saint-Omer. Le comte d'Avaray passa en Angleterre à la fin de 1788, et revint en France en 1789. La fermentation révolutionnaire qui commençait alors ayant amené l'insubordination dans les troupes, la majeure partie du régiment de Boulonais, qui se trouvait en garnison à Cambray, déserta pour aller grossir les rangs des patriotes, et tous les efforts que fit alors le comte d'Avaray ne purent arrêter cette licence. Il parvint cependant à recompléter son régiment, en 1790. Au mois de juin 1791, le roi s'étant déterminé à

quitter Paris, et ayant donné rendez-vous à *Monsieur*, à Montmédy, ce dernier prince confia au comte d'Avaray son projet de départ, et le chargea d'en faire secrètement tous les préparatifs. *Monsieur* partit dans la nuit du 20 au 21 juin, accompagné seulement du comte d'Avaray, de M. Perronnet, alors garçon de la garde-robe, aujourd'hui premier valet de chambre du roi, et du nommé Sayer, Anglais, valet de chambre du comte d'Avaray, qui n'apprit qu'à la frontière qu'il avait suivi le frère du roi. Arrivé à Maubeuge, place de guerre sur l'extrême frontière du nord, *Monsieur* se trouva dans un extrême embarras, n'ayant pas de passeport avec lequel il pût aller plus loin. Le comte d'Avaray parvint, par sa présence d'esprit, à sauver le prince, en obtenant adroitement des chevaux de poste qui le conduisirent par des chemins détournés jusqu'à Mons. *Monsieur* le pourvut, le 14 juillet suivant, de la charge de capitaine de ses gardes, et ce fut en cette qualité que le comte d'Avaray fit la campagne de 1792. Il fut nommé maréchal-de-camp en 1795, et capitaine de la compagnie écossaise des gardes du corps, en 1796. Le 9 janvier de cette dernière année, le roi lui donna l'expectative du grand baillage de Haguenau, dont était pourvu le prince de Montbarrey, son oncle. Par lettres-patentes datées de Vérone, le 1er. juillet 1795, S. M. Louis XVIII accorda au comte d'Avaray, en récompense de ses importants services, la concession de l'écu de France, ajouté à ses armes, avec faculté de perpétuer cette distinction honorable dans ses descendants mâles (1). En 1799, le comte d'Avaray obtint du roi des lettres-patentes portant érection du comté de l'Isle-Jourdain en *duché-pairie*, sous la dénomination de *duché d'Avaray*. Le 26 janvier 1800,

---

(1) Voici la copie des lettres-patentes accordées par le roi et écrites de sa main, au comte d'Avaray.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre amé et » féal Antoine-Louis-François de Besiade, comte d'Avaray, salut.

» Un des premiers devoirs des rois est de récompenser les grands services par » de grands honneurs, et nos prédécesseurs ont toujours su faire usage de ce » genre de récompense, si convenable au caractère de la nation française ; voulant imiter leur exemple, et suivre en même tems les mouvements de » notre cœur, nous avons résolu de reconnaître, par un témoignage éclatant, » et qui passe jusqu'à la postérité la plus reculée, l'important service que vous » nous avez rendu, lorsque, par votre attachement à notre personne, votre » courage, et votre infatigable activité, vous nous délivrâtes, le 21 juin 1791, » de la captivité où nous étions détenu.

» A ces causes et autres, à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et » de notre pleine puissance, certaine science et autorité royale, voulons et » nous plaît, que vous et vos descendants, en ligne masculine, issue de légitime mariage, portiez à l'avenir, dans l'écusson de vos armes, l'écusson de

Paul Ier., empereur de Russie, lui donna le brevet de commandeur de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem. En 1801, attaqué, à Varsovie, d'une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau, le roi lui ordonna d'aller passer l'hiver en Italie, où il séjourna pendant les années 1801 et 1802. Ce fut à l'occasion de cette maladie que S. M. Louis XVIII lui accorda de nouvelles lettres-patentes, pour l'autoriser à transmettre le droit de porter, dans ses armes, l'écu de France, à celui des parents de son nom qu'il voudrait choisir. En conséquence de cette autorisation, le duc d'Avaray disposa de ce droit, par son testament, en faveur de son père. De retour auprès du roi, il suivit ce prince en Angleterre, en 1807. Les médecins du duc d'Avaray ayant déclaré, en 1810, qu'à cause de ses vomissements de sang, il y avait péril imminent à lui laisser passer l'hiver en Angleterre, le roi lui ordonna de nouveau de quitter ce pays. Il se rendit dans l'île de Madère, d'où il se disposait à revenir auprès du roi, lorsqu'enfin il succomba, le 4 juin 1811. Le duc d'Avaray n'avait point été marié (1);

» France, *d'azur, à 3 fleurs de lys d'or*, et que vous preniez pour devise ces » mots : *Vicit iter durum pietas.*

» A l'effet de quoi, nous vous avons adressé ces présentes, écrites et signées » de notre main, auxquelles nous avons fait apposer notre scel, pour les rendre » fermes et stables à jamais, et sur lesquelles seront toutes autres lettres néces- » saires expédiées sans difficulté ni délai. Donné à Véronne, le 1er. jour du » mois de juillet l'an de grâce 1795, et de notre règne le premier. *Signé* Louis.

Au bas du sceau des armes de France, en cire noire, est écrit ce qui suit, de la main de S. M. Louis XVIII :

» Cette empreinte est celle du cachet du Roi, mon frère, dont ses assassins » ont donné la description, et que, du fond de la tour du Temple, la Reine » trouva le moyen de me faire parvenir. Je conserve avec respect, sans en » faire usage, cette sainte dépouille : mais aujourd'hui, j'ai voulu qu'elle mît » le sceau à cet acte de ma reconnaissance. *Signé* Louis.

(1) Voyez la *Notice sur la vie du feu duc d'Avaray, imprimée en tête de la relation des derniers événements de la captivité de* Monsieur, *frère du roi Louis XVI, et de sa délivrance par M. le comte d'Avaray, le* 21 *juin* 1791, brochure in-8°, Paris, 1823. Cette *Relation* écrite par S. M. Louis XVIII, est précédée de ces mots touchants, si dignes de caractériser la générosité et la grandeur d'ame du prince :

A Antoine-Louis-François d'Avaray,
son libérateur,
Louis-Stanislas-Xavier de France,
plein de reconnaissance; salut.

« Je sais, mon cher ami, que vous travaillez à tracer le détail de ce qui »

2°. Armand-Louis-Théophile de Besiade, vicomte d'Avaray, né le 11 septembre 1766, chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, tué à Quiberon, combattant pour la cause du roi, en 1795;

3°. Joseph-Théophile-Parfait, dont l'article suit;

4°. Adélaïde-Henriette-Élisabeth de Besiade d'Avaray, née le 2 février 1762, dame pour accompagner madame la comtesse d'Artois, sous le nom de *comtesse Henriette d'Avaray;* mariée, en 1761, avec Edme-Charles-François, marquis *de Grave*, tué à Quiberon, colonel des chasseurs de Guienne et aide-de-camp de *Monsieur* (S. M. Louis XVIII), fils de François, comte de Grave, seigneur de Durefort et de Combebelle, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne-Eléonore de Grave de Solas, sa cousine. Il n'ont eu qu'une fille, Zoé de Grave, mariée au marquis de Guerry, tué, en 1815, en combattant à Muzillac, près de Vannes, pour la cause du roi;

5°. Augustine-Olympe-Sophie de Besiade d'Avaray, née le 7 juillet 1765, dame pour accompagner *Madame*, épouse de S. M. Louis XVIII, mariée, le 4 juin 1784, avec Antoine-René *d'Escoubleau*, marquis de Sourdis, maréchal-des-camps et armées du roi, inspecteur de cavalerie, commandant la 2ᵉ. subdivision de la 6ᵉ. division militaire, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. Elle est morte en 1809.

XIV. Joseph-Théophile-Parfait DE BESIADE, comte, puis marquis d'Avaray, maréchal des camps et armées du roi, né le 23 octobre 1770, est entré au service, en 1787, dans les gardes-du-corps de *Monsieur*, (aujourd'hui S. M. Louis XVIII). En 1788, il servit au camp de St.-Omer, en qualité d'aide-de-camp du marquis d'A-

---

» précédé et accompagné le moment où vous m'avez rendu la liberté; personne n'est plus en état que vous de bien faire connaître votre ouvrage. Cependant je l'entreprends aussi; il est possible que votre modestie vous empêche de vous rendre entièrement justice, et c'est pour moi un devoir aussi sacré que doux à remplir de parer à cet inconvénient. Ce serait me rendre ingrat de souffrir que qui que ce fût au monde, même vous, osât ravir à mon libérateur la moindre partie de la gloire qui lui est due. C'est donc bien plus dans cette vue que pour me rappeler le souvenir d'événements qui seront toujours présents à ma pensée, que j'écris cette Relation. Recevez-la comme un gage de ma tendre amitié, comme un monument de ma reconnaissance. Puisse-t-elle servir à acquitter une partie de la dette qu'il m'a été si doux de contracter, et dont il m'est encore plus doux de penser que je serai éternellement chargé! »



varay, son père. Ayant émigré, en 1791, il fit la campagne de 1792, à l'armée des princes, dans la compagnie des gardes-du-corps de *Monsieur*. Après la dislocation de cette armée, il entra au régiment du duc de Mortemart, au service de la Grande-Bretagne, et devint colonel d'infanterie, en 1798. Le roi le nomma, en 1814, après la restauration, lieutenant de la compagnie des chevau-légers de sa garde, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Nommé maréchal de camp le 3 août de la même année; il fut employé en cette qualité dans la 22e. division militaire, en 1816, et dans la 11e. division en 1818; il a commandé le département du Pas-de-Calais, dans la 16e. division militaire, depuis 1818 jusqu'en 1820, époque à laquelle il a été nommé au commandement du département de Loir-et-Cher, dans la 4e division militaire, auparavant la 22e. Le marquis d'Avaray a épousé, le 25 février 1800, Aimée-Julie MICHEL DE THARON, dont sont issus :

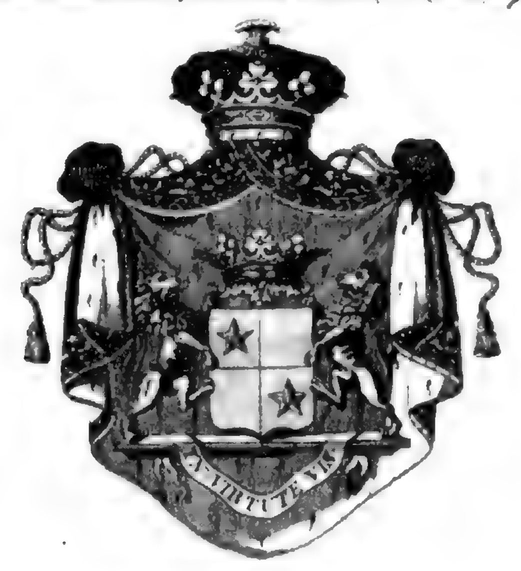
MICHEL DE THARON: d'or, au sautoir de vair, cantonné de 4 étoiles de gueules.

1°. Ange-Edouard-Théophile de Besiade, comte d'Avaray, né en 1802;
2°. Louis de Besiade d'Avaray, né le 26 avril 1818;
3°. Sophie-Angélique-Laure-Rosalbe de Besiade d'Avaray, née en 1801 mariée, en 1819, à M. *Shakerley*, gentilhomme anglais.



DE BOISGELIN,

SEIGNEURS DE BOISGELIN, DE LA GARENNE, DE KERDU, DE KERGOMAR, DE KERGOET, VICOMTES DE PLEHÉDEL, SEIGNEURS DE KERABEL, DE KERSALIOU, DE LA NOEMAIN, DE LA TOISE, DE LA VILLEMARQUÉ, DE PONTRIVILLY, VICOMTES DE MESNEUF, MARQUIS DE CUCÉ, BARONS DE LA ROCHE-BERNARD, MARQUIS ET COMTES DE BOISGELIN, PAIRS DE FRANCE, EN BRETAGNE ET A PARIS.





ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules; à la molette d'éperon d'argent à 5 rais; aux 2 et 3, d'azur plein. L'écu environné du manteau de pair, et timbré de la couronne de marquis.* Supports : *deux lions.* Devise : In virtute vis.

« La maison DE BOISGELIN, originaire de Bretagne, et dont » un des membres était, aux derniers états, président de la no» blesse de cette province, réunit à un grand nombre d'illustra» tions politiques et militaires, les caractères de la noblesse de » nom et d'armes ou d'ancienne chevalerie. (1) »

Elle tire son origine de Geoffroi, vicomte de Pléhédel, au diocèse de Saint-Brieuc, qui vivait en 1166, et auquel cette maison se réunit par une filiation prouvée et non interrompue de plus de six cents ans.

« Elle a pris son nom de la terre seigneuriale de Boisgelin,

(1) Extrait du mémoire fait par M. Cherin, pour la réception de Louis-Bruno, comte de Boisgelin dans l'ordre du Saint-Esprit, en 1778.

« membre de la vicomté de Pléhédel, qui, à cette époque reculée,
» était possédée par ce même Geoffroi, et qui est encore aujour-
» d'hui dans les mains de cette famille, après une possession
» consécutive de près de sept siècles. »

On donne la généalogie qui va suivre :

1°. D'après les différentes productions faites par cette maison, lors des réformations de la noblesse de Bretagne.

2°. D'après les preuves de cour, faites en 1760.

3°. D'après celles faites par devant M. Chérin, en 1778, pour la réception, comme chevalier des ordres, de Louis Bruno, comte de Boisgelin, maître de la garde-robe du roi.

4°. D'après les preuves faites, en 1779, par Vincent-Alexandre, chevalier de Boisgelin, pour être reçu dans l'ordre de Saint-Lazare.

5°. D'après celles faites par Eugénie de Boisgelin et Zoé de Boisgelin, l'une comtesse de Gramont, et l'autre marquise de Chabannes, lors de leur réception dans le chapitre noble de Remiremont.

6°. Et enfin d'après les titres originaux sur lesquels toutes ces preuves ont été faites, et qui se trouvent aujourd'hui réunis en totalité entre les mains de M. le marquis de Boisgelin, pair de France.

I. Geoffroi, Ier. du nom, vicomte DE PLÉHÉDEL, seigneur *de Boisgelin*, fit hommage de sa vicomté, en 1166. Il avait épousé Sybille DE LÉON, fille d'Hervé II, vicomte de Léon, de laquelle il eut deux fils :

DE LÉON : d'or, au lion de gueules.

1°. Raoul, vicomte de Pléhédel, qui jura l'assise du comte Geoffroi (1), et mourut sans postérité ;

2°. Alain, qui continue la descendance, et dont l'article suit.

II. Alain, Ier. du nom, seigneur DE BOISGELIN, chevalier, eut

---

(1) Ordonnance féodale que rendit, en 1185, Geoffroi d'Angleterre, duc de Bretagne, pour régler le partage des successions des barons, des bannerets et des chefs de race de chevalerie de son duché, et par laquelle il fut statué que le fief principal, décoré du titre de baronnie, ou de chevalerie, appartiendrait désormais à l'aîné, à la charge par lui de pourvoir à la subsistance de ses juveigneurs, suivant leur condition.

cette terre en juveigneurie, par le partage qu'il fit avec son frère aîné, et mourut avant le 30 octobre 1213, laissant d'Yvonne DE CORNOUAILLE, sa femme :

DE CORNOUAILLE : d'argent, fretté d'azur; au croissant de gueules, brochant en chef.

1°. Raoul, dont l'article suit;
2°. Raimond, qui fut apanagé suivant l'assise du comte Geoffroi, et mourut sans alliance.

III. Raoul, seigneur DE BOISGELIN, chevalier, succéda à son oncle dans la vicomté de Pléhédel. Il régla le partage de son frère puîné, le 30 octobre 1213, et en scella le contrat du sceau de ses armoiries. Il est rappelé dans un acte de 1294, par lequel on voit qu'il avait épousé la fille de Geoffroi DE MONTFORT, chevalier, et qu'il en avoit eu deux fils :

DE MONTFORT : d'argent, à une force de sable.

1°. Thomas, vicomte de Pléhédel, chevalier, qui eut pour successeur en cette vicomté Alain *de Kerraoul*, chevalier, lequel était son gendre. En 1294, Alain eut un différend avec Henri d'Avaugour, sur le service qu'il devait à l'ost du duc, que Henri prétendait être d'un chevalier. Alain de Kerraoul lui déclara, par lettre du samedi avant la Saint-Jean-Baptiste de la même année, qu'il n'était point tenu à ce service, quoiqu'il possédât la vicomté de Pléhédel, de la succession du vicomte Thomas, et que, s'il persistait dans sa prétention, il le traduirait devant le duc, et même devant le roi, s'il était nécessaire;
2°. Geoffroi II, qui suit.

IV. Geoffroi, IIe du nom, seigneur DE BOISGELIN, eut en partage les terre et château de ce nom, avec les dîmes de treize villages, pour les tenir de la vicomté de Pléhédel de la même manière qu'Alain, son aïeul, les avait tenus de Raoul, son grand-oncle, c'est-à-dire en juveigneurie. L'an 1261, Geoffroi se rendit garant d'une convention faite entre Henri de Montfort, chevalier, et l'abbaye de Beaufort, qui confinait la terre de Boisgelin, et paraît être décédé avant le mois de février 1276. Il avait épousé Vilaine DE LA ROCHE-JAGU, qui vivait encore en 1298, et de laquelle est issu :

DE LA ROCHE-JAGU : (ancien) de gueules, à sept annelets d'or.

V. Guillaume, Ier. du nom, seigneur DE BOISGELIN, chevalier, qui fut gouverneur du château de Cesson, place alors importante, située au bord de la mer, au diocèse de Saint-Brieuc. Il passa une transaction avec André de Montfort, fils de Henri,

au mois de février 1276. Dans un procès qu'il eut à soutenir en 1296, contre le curé de Pléhédel, au sujet des dîmes de Boisgelin, il prouva que ces dîmes avaient été données à son père par Thomas, vicomte de Pléhédel, son oncle, et qu'elles étaient nommées dîmes de Boisgelin, non à cause des lieux où elles étaient perçues, mais parce qu'elles étaient possédées de tems immémorial par les seigneurs de Boisgelin. Il fut confirmé dans leur possession par une sentence prononcée, le vendredi avant la Pentecôte de la même année, par Even de Kerraoul, chevalier, et autres arbitres. Il scella du sceau de ses armoiries un acte du samedi après la fête de sainte Lucie, vierge, de l'an 1302. Il eut pour femme Jeanne DE BOISBILLY, et pour fils Geoffroi III, qui suit.

DE BOISBILLY : de sable, à 9 étoiles d'or.

VI. Geoffroi, IIIe. du nom, seigneur DE BOISGELIN, mourut avant le mois de novembre 1333, laissant de sa femme, dont le nom est ignoré :

N.......

1°. Alain II, qui suit;
2°. Guillot de Boisgelin, qui fut père d'Eon de Boisgelin, vivant en 1418.

VII. Alain, IIe. du nom, seigneur DE BOISGELIN, est rappelé dans deux actes des 19 août 1409 et 6 février 1418. Il avait épousé Jeanne DE L'ISLE, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

DE L'ISLE : de gueules, à dix billettes d'or.

1°. Olivier, dont l'article suit;
2°. Guillaume, ou plutôt Guillemot de Boisgelin, auteur de la branche des *seigneurs de Pontrivilly*, *vicomtes de Mesneuf*, *et marquis de Cucé*, rapportée à son rang;
3°. Geoffroi de Boisgelin, qui servait, en 1378, dans la compagnie de Geoffroi de Kerimel, chevalier, sous le connétable du Guesclin;
4°. Jean de Boisgelin, qui servait avec son frère, en 1378 et en 1385, sous Jean du Hallay, chevalier.

N.......

VIII. Olivier, seigneur DE BOISGELIN, partagea, suivant l'assise du comte Geoffroi, avec Guillemot, son juveigneur, et mourut avant le 19 août 1409. Il eut pour fils :

1°. Richard, qui suit;
2°. Pierre de Boisgelin, qui accompagna le duc Jean VI dans deux voyages qu'il fit en France, en 1425, et avait été nommé queu de ce prince, vers l'an 1423.

IX. Richard, seigneur DE BOISGELIN, fit un accord, le 19 août 1409, avec Geoffroi de Boisgelin, son cousin-germain, fils de Guillemot, frère puîné d'Olivier, père de ce même Richard, au sujet du réglement de partage à viage des biens d'Alain de Boisgelin, leur aïeul commun. Richard mourut le 6 février 1418. Il avait épousé Sybille DE HILLION, et laissa, entr'autres enfants :

DE HILLION : de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois rencontres de cerf de sable, et accostée de six coquilles d'or.

1°. Geoffroy IV, dont l'article suit;
2°. Silvestre de Boisgelin, auteur de la branche des *seigneurs de la Garenne*, et de celle des *seigneurs de Boisgelin*, dans laquelle se trouvent aujourd'hui la pairie et la terre de Boisgelin, rapportée ci-après;
3°. Catherine de Boisgelin, femme de Jean *le Serre*, sieur de Keremprat, avec lequel elle vivait le 11 avril 1407.

X. Geoffroi, IVe. du nom, seigneur DE BOISGELIN, fit un échange avec Silvestre de Boisgelin, son frère, le 30 août 1417, et comparut à la montre des nobles de la paroisse de Pléhédel, lors de la réformation de la noblesse, en l'année 1426, la plus ancienne de toutes celles qui ont été faites en Bretagne. On le voit encore compris le premier parmi les nobles de cette paroisse dans les réformations de 1428 et 1441. (*Cabinet de l'ordre du St.-Esprit, vol.* 3, *de Bretagne, fol.* 738.) Il épousa Susanne DE LANLOUP, et fut père de Guillaume II, qui suit.

DE LANLOUP : d'azur, à 6 annelets d'argent.

XI. Guillaume, IIe. du nom, seigneur DE BOISGELIN, qui vivait en 1479, laissa de Margelie DE KERASCOET, son épouse :

DE KERASCOET : de gueules, à deux billettes d'argent en chef, et une gourde d'or en pointe.

1°. Jean de Boisgelin, qui, en 1489, était capitaine des arbalétriers de la duchesse Anne. Il mourut sans postérité d'Aliette *de la Forest*, sa femme, laquelle était veuve de lui en 1502;
2°. Guillaume III, qui suit;
3°. Jeanne de Boisgelin, femme d'Artur *de Liscoët*, écuyer, fis de Roland de Liscoët, seigneur de Kernabat, et d'Isabeau Hamonneau.

XII. Guillaume, IIIe. du nom, seigneur DE BOISGELIN, servait en 1481, en qualité d'archer de la garde du corps du duc François II, et fut du nombre de ceux auxquels on distribua, en 1488, diverses sommes d'argent pour le deuil de ce prince. Dès le 7 décembre 1482, il avait partagé noblement les successions de ses père et mère, avec Jean de Boisgelin, son frère aîné. En 1489,



il fut chargé par la duchesse Anne d'assembler un corps de troupes qu'elle projetait d'opposer aux Français descendus en Bretagne. Il servit la même année au siége de Guinguamp et au combat de Pontrieu. (*Hist. de Bretagne*, *par D. Taillandier*, *t. II*, *p.* 197; *Mémoires pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, *par D. Morice*, *t. III*, *col.* 390, 391, 606, 627 *et* 641.) Il épousa Anne DE VIEUXCHASTEL, dont il eut une fille unique, nommée

DE VIEUXCHASTEL : d'azur, au château d'argent.

Claude, dame de Boisgelin, laquelle comparut à la réformation de la noblesse du diocèse de Saint-Brieuc, en l'année 1535, avec plusieurs de ses parents. (*Cabinet du St.-Esprit*, *vol. III*, *de Bret.*, *fol.* 818.) Elle mourut sans avoir été mariée, et eut pour héritière, dans la terre de Boisgelin, Françoise de Botloy, sa proche parente, femme de Gilles de Boisgelin, tige de la branche de Bellefontaine et de Boisgelin.

SEIGNEURS DE LA GARENNE.

Silvestre DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de la Noeverte, second fils de Richard, seigneur de Boisgelin, fit un échange avec Pierre du Cosquer, le 27 février 1416; partagea, selon l'assise du comte Geoffroi, avec Eon de Boisgelin, fils de Guillot, le 6 février 1418, et fut du nombre des nobles qui prêtèrent serment de fidélité au duc Jean VI, en 1437. (*Mémoires pour servir à l'hist. de Bretagne*, *t. III*, *col.* 307, 308.) Il laissa quatre fils de Marguerite GESLIN, sa femme :

GESLIN : d'or, à 6 merlettes de sable.

1°. Prigent de Boisgelin (1), écuyer, seigneur de la Noeverte, qui s'allia avec Tiphaine *de Trelever*, dont il eut :

A. François de Boisgelin, écuyer, seigneur de la Noeverte, en 1469, mort avant le 23 novembre 1503, sans enfants, d'Anne *de la Noë;*

B. Marguerite de Boisgelin, épouse 1°. d'Yves *Pinart;* 2°. de Jacques *de Boisgelin*, et mère de :

---

(1) L'un de ces deux frères Prigent ou Mathelin, fut la tige des deux rameaux de Kervegan et de Kerveret, alliés aux maisons de Coatarel-Kervandour, de Poences, du Plessis, du Tertre-Kervegan, de Botmiliau, Le Corgne, etc., et maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, le 24 décembre 1671. Le rameau de Kervegan, après avoir survécu quelque tems à celui de Kerveret, s'est éteint au commencement du 18e. siècle.

Jeanne de Boisgelin, dame de la Noeverte, femme de Pierre *Ruffault*, écuyer;

C. Marie de Boisgelin, mariée, avant l'an 1503, avec Rolland *Roquel*, écuyer;

2°. Mathelin ou Mathurin de Boisgelin, qui fut père de:

A. Yvon de Boisgelin, écuyer, vivant en 1469;

B. Jeanne de Boisgelin, femme de Jean *Phelippe*, qui avait la garde noble d'Aliette et de Jeanne Phelippe, leurs filles, en 1469;

3°. Guillaume, dont l'article suit;

4°. Philippe de Boisgelin, auteur de la branche des *seigneurs de Kerabel et de Kersaliou*, rapportée en son rang;

5°. Bertrand de Boisgelin, mort sans postérité.

XI. Guillaume DE BOISGELIN, IIe. du nom, écuyer, fit, conjointement avec son père et ses deux frères aînés, serment au duc de Bretagne, en 1437; se trouve mentionné dans deux actes des années 1446 et 1459, et rendit un aveu au vicomte de Coetmen, le 18 juin 1476. Il avait épousé Jeanne DE TRÉVIDIC, avec laquelle il passa un acte d'échange, le 7 mai 1477, et dont il eut, entr'autres enfants:

DE TRÉVIDIC:

1°. Tristan de Boisgelin, dont l'article suit;

2°. Jean de Boisgelin, cité avec son frère dans un acte du 9 septembre 1466, portant ratification d'une vente faite, le 11 février précédent, par Jean Eder à Jean, seigneur de Saint-Poul.

XII. Tristan DE BOISGELIN, seigneur de la Garenne, ne vivait plus le 13 avril 1478. Il avait épousé Jeanne BOUESSEL, laquelle en qualité de mère et tutrice de Jean de Boisgelin, qui va suivre, passa trois actes, les 13 avril 1478, 31 mai et 23 juin 1482, et se remaria avec Pierre Le Gascoing, qu'elle rendit père de Louis Le Gascoing, dont on va parler au degré suivant.

BOUESSEL: d'argent, à 3 boisseaux de sable.

XIII. Jean DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de la Garenne, du Bot, de Kergournault et de Bellefontaine, fit un échange avec Jean Le Cardinal, le 27 juin 1497; transigea, le 9 novembre 1515, avec Louis Le Gascoing, son frère utérin; acquit la terre de Bellefontaine de Jean de Crenan et d'Olive Groinec, sa femme, le 15 mars 1520, et fut compris dans la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1535. Il avait épousé, par contrat du 1er. mai 1522, Jacquette LE FLOCH, dame du Bot, fille et pré-

LE FLOCH: de gueules, à trois rencontres de cerf d'or.

somptive héritière de noble Jean le Floch, écuyer, seigneur de Thenocquenel et du Bot, et de Marie Le Daim. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. Robert Ier, dont l'article suit;
2°. Gilles de Boisgelin, auteur de la branche des *seigneurs, puis comtes de Boisgelin*, rapportée ci-après;
3°. Thibaut de Boisgelin, seigneur du Bot; } vivants le 2 décembre 1554;
4°. Jean de Boisgelin, seigneur de Kergournault; }
5°. Jeanne de Boisgelin, mariée, 1°., vers l'an 1545, avec Jean *Chrétien*, vicomte de Pommorio, fils de Vincent Chrétien, vicomte de Pommorio, et de Marguerite le Cozic; 2°. avant l'an 1554, avec Jean *de Suasse*, sieur du Colledo;
6°. Isabeau de Boisgelin, femme d'Olivier *Le Page*, seigneur de l'Etang. Elle ne vivait plus en 1554.

LE PAGE : d'argent, à l'aigle éployée de sable, armée de gueules.

XIV. Robert DE BOISGELIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Garenne et de Thenocquenel, épousa, en 1553, Jeanne LE PAGE DE LA VILLE-AUBERT; fit le partage noble des biens maternels avec Gilles, Thibaut-Jean et Jeanne de Boisgelin, ses frères et sœur, le 2 décembre 1554; et, par un autre partage du 6 janvier 1555, il donna à Gilles de Boisgelin la maison et le manoir noble de Bellefontaine, et divers autres biens; il ne vivait plus en 1588. Il eut, entr'autres enfants :

1°. François, dont l'article suit;
2°. Jean de Boisgelin, écuyer, seigneur en partie de la Garenne, mort sans enfants d'Yolande *Budes*, son épouse, fille de François Budes, chevalier, seigneur du Tertre-Jouan et de la Noesèche, et d'Anne de Saint-Aubin de Tromarsin, sa seconde femme;
3°. Jeanne de Boisgelin, mariée vers 1580, avec Renaud *Courson*, fils de François Courson, seigneur de Kervescop, et de Jeanne Loz de Coetcourhault;
4°. Gabrielle de Boisgelin, femme d'Antoine *Giraut*, écuyer, seigneur de Clermont.

CONEN : coupé d'or et d'argent; au lion de l'un à l'autre, lampassé, armé et couronné de gueules.

XV. François DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de la Garenne et du Bot, épousa Claude CONEN DU PRÉCRÉHANT, fille de Jean Conen, seigneur de Précréhant, et de Jeanne Geslin. De ce mariage sont issus :

1°. Robert II, qui suit;
2°. René de Boisgelin, écuyer, seigneur du Bot, marié avec Mauricette

le Lart, fille de François le Lart, écuyer, seigneur du Ros, et de Françoise de Kerraoul;

3°. Marguerite de Boisgelin, mariée, en 1613, avec Raoul *Jehannot*, seigneur de Kergistin.

XVI. Robert DE BOISGELIN, II[e]. du nom, écuyer, seigneur de la Garenne et du Bot, fut présent, le 6 novembre 1634, au contrat de mariage de Robert, seigneur de Boisgelin, avec Radegonde Garrouet de la Longraye. Il épousa Louise DE MORDELLES, fille de Réné de Mordelles, écuyer, seigneur de la Motte et de la Ville-Ballin. Ses enfans furent:

DE MORDELLES: de gueules, au croissant d'or.

1°. Robert III, dont l'article suit;
2°. Gilles de Boisgelin, auteur de la branche des *seigneurs de Kerdu*, rapportée ci-après;
3°. René de Boisgelin, écuyer, seigneur du Bot, vivant en 1669;
4°. Augustine de Boisgelin, mariée avec Yves *de Launay*, seigneur de Keruran, fils de Martin de Launay, écuyer, seigneur de Keruran, et de Jeanne de Rechon.

XVII. Robert DE BOISGELIN, III[e]. du nom, écuyer, seigneur de la Garenne, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, conjointement avec ses frères, par arrêt du 15 décembre 1668. Il avait épousé, en 1646, Anne DE FOLNAYS, dame de Kerhoc, fille de Jean de Folnays, écuyer, seigneur de Kerhoc, et de Louise de Monstrou. Il en eut, entr'autres enfants:

DE FOLNAYS: d'argent, à 3 bandes d'azur.

1°. Gilles, dont l'article suit;
2°. Marie de Boisgelin, femme de François *de la Lande*, écuyer, seigneur de Caslan et de la Villemarqué.

XVIII. Gilles DE BOISGELIN, chevalier, seigneur de la Garenne, épousa, 1°. Françoise DE LA BOURDONNAYE de Keroset, fille de Julien de La Bourdonnaye, écuyer, seigneur de Keroset; 2°. Françoise-Pélagie JALLET DES PLANTES. De ce dernier mariage est issu Louis-Marcel qui suit.

DE LA BOURDONNAYE: de gueules, à trois bourdons d'argent.

JALLET:

XIX. Louis-Marcel DE BOISGELIN, chevalier, seigneur de la Garenne, épousa Agnès-Nathalie DE BOISBAUDRY DE LANGAN, de laquelle il eut, entr'autres enfants:

DE BOISBAUDRY: d'or, à deux fasces de sable, chargées de 5 besants d'argent, 3 sur la première et 2 sur la seconde.

XX. Pierre-Marc-Fidèle, titré marquis DE BOISGELIN, seigneur de la Garenne, a épousé Céleste-Félicité DE BAUDE, et en a eu, entr'autres enfants;

DE BAUDE:

XXI. Armand DE BOISGELIN, aujourd'hui capitaine de grenadiers au sixième régiment d'infanterie de ligne, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

SEIGNEURS DE KERDU.

XVII. Gilles DE BOISGELIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Kerdu, second fils de Robert de Boisgelin, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Garenne et du Bot, et de Louise de Mordelles, épousa, en 1655, Perronnelle GOURDEL, fille de Jérôme Gourdel, écuyer, seigneur de Kerjolet, et de Françoise Guillier. Il en eut, entr'autres enfants, Robert qui suit.

GOURDEL : de gueules, au croissant d'argent, accompagné de trois roses du même.

XVIII. Robert DE BOISGELIN, chevalier, seigneur de Kerdu, épousa Jeanne AUDREN, dame de Kerantour, de laquelle il eut :

AUDREN : d'azur, à trois têtes de levrier d'argent, colletées de gueules, et bouclées d'or.

1°. Gilles, dont l'article suit;

2°. Pierre-Antoine de Boisgelin, auteur du rameau des *seigneurs de Kergomar*, éteint dans la personne de Jean-Baptiste, vicomte de Boisgelin, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Lazare, gentilhomme de la manche de monseigneur le duc de Bourgogne, de monseigneur le duc de Berry (depuis Louis XVI), de monseigneur le comte de Provence et de monseigneur le comte d'Artois, puis chambellan de *Monsieur*, (aujourd'hui S. M. Louis XVIII).

XIX. Gilles DE BOISGELIN, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Kerdu, épousa Marie-Roberte AUDREN, de laquelle il eut, entr'autres enfants, Claude-Jean-Marie, dont l'article suit.

AUDREN : comme ci-dessus.

XX. Claude-Jean-Marie, comte DE BOISGELIN DE KERDU, épousa Jeanne-Renée-Emmanuelle DU HALLAY, fille d'Emmanuel du Hallay, sire de Retiers, seigneur du Hallay et de la Borderie, et de Marie de Sévigné de Montmoron. De ce mariage sont issus :

DU HALLAY : de gueules, fretté d'argent.

1°. Gilles-Dominique-Jean-Marie, dont l'article suit;

2°. Thomas-Pierre-Antoine, abbé de Boisgelin, agent général du clergé de France, massacré dans l'église des Carmes, à Paris, le 2 septembre 1792;

3°. Toussaint de Boisgelin, capitaine de vaisseau, qui se distingua dans plusieurs combats, sous les ordres de M. de Suffren. Il épousa mademoiselle N. . . . *de la Vieſville*, dont il eut une fille unique, mariée à Louis-Spiridion *Frain*, comte de la Villegontier, pair de France;

4°. Pierre-Marie-Louis, chevalier de Boisgelin, officier au régiment du Roi, puis colonel du régiment Royal-Louis, levé à Toulon, et chevalier de Malte, mort sans enfants;

5°. Marie-Josephe-Catherine de Boisgelin, chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Bouxières.

XXI. Gilles-Dominique-Jean-Marie, vicomte DE BOISGELIN DE KERDU, colonel du régiment de Béarn, autrefois Boisgelin, puis maréchal de camp, a péri sous la hache révolutionnaire, le 3 juillet 1794. Il avait épousé Marguerite-Henriette-Adélaïde DE LAURENS DE PEYROLLES. De ce mariage sont issus :

DE LAURENS : d'or, au laurier de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

1°. Jean-de-Dieu-Raimond-Raoul, dont l'article suit;
2°. Armand de Boisgelin;
3°. Joseph de Boisgelin;
4°. Amélie de Boisgelin, femme de Mr. le marquis *de Lioux*;
5°. Polixène de Boisgelin, femme de Mr. le comte *de Coriolis*.

XXIII. Jean-de-Dieu-Raimond-Raoul, vicomte DE BOISGELIN DE KERDU, major d'infanterie, aujourd'hui existant, est établi en Provence, avec cette branche de la famille.

SEIGNEURS, PUIS COMTES DE BOISGELIN.

XIV. Gilles DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de Boisgelin et de Bellefontaine, second fils de Jean de Boisgelin, écuyer, seigneur du Bot, de la Garenne et de Kergournault, et de Jacquette le Floch, partagea noblement avec Robert de Boisgelin, son frère aîné, le 2 décembre 1554, et passa une transaction, le 5 décembre 1572, avec noble homme Alain Donnoal, époux de Jacquette de Botloy. Il avait épousé, au mois d'avril 1571, Françoise DE BOTLOY, dame de Boisgelin, du chef de Claude de Boisgelin, sa proche parente, dont elle fut héritière. Elle était veuve d'Yves Rolland, sieur des Landes, et fille de Silvestre de Botloy, et de Marguerite le Bozet. Immédiatement après les obsèques de Gilles de Boisgelin, qui se firent en *grande congrégation de grands et notables personnages*, *ses parents et alliés*, Françoise de Botloy fut nommée, par acte exercé en la cour du bourg paroissial de Pléhédel, le 14 mars 1579, tutrice de ses enfants mineurs, qui étaient :

DE BOTLOY : écartelé d'or et d'azur.

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Françoise de Boisgelin, dame de la Soraye, mariée, avant le 5 mars 1596, avec Vincent *Ollivier*, écuyer, sieur de Corleguen.

DE KERNECHRIOU : écartelé d'argent et de sable.

XV. Pierre, seigneur DE BOISGELIN et de Bellefontaine, écuyer, né en 1574, partagea noblement, avec Françoise de Boisgelin, sa sœur, les successions de leurs père et mère, les 5 mars 1596 et 13 février 1602; rendit aveu de sa terre et seigneurie de Boisgelin, le 10 septembre 1612, et ne vivait plus au mois de septembre 1628. Il avoit épousé Mauricette DE KERNECHRIOU, laquelle fit son testament le 6 février 1632, et voulut être inhumée dans l'église paroissiale de Pléhédel, sous l'une des tombes dépendantes du lieu et manoir de Boisgelin. Elle avait alors pour enfants :

1°. Robert, dont l'article suit;
2°. Autre Robert de Boisgelin, légataire de sa mère;
3°. Gabrielle de Boisgelin, à laquelle sa mère légua 8,000 livres qu'elle avait mises en dépôt chez François de Boisgelin, sieur de Saint-Mandé, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Brieuc. Elle épousa, le 12 février 1632, René *Pinart*, chevalier, seigneur de Cadoualan, maître en la chambre des comptes de Bretagne, fils de Philippe Pinart, seigneur de Cadoualan, et d'Olive Bertho de Cargoet.

GARROUET : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 coquilles du même.

XVI. Robert, seigneur DE BOISGELIN, de Kergouat, de Kergouadon, etc., né le 16 mai 1616, rendit un aveu, le 16 novembre 1649, à la seigneurie de Coadelan, pour quelques héritages qu'il possédait du chef de sa mère. Il avoit épousé, par contrat du 6 novembre 1634, Radegonde GARROUET, fille unique de messire Mathurin Garrouet, chevalier, seigneur de la Longraye, et de feu dame Renée de Boisgelin. Parmi les parents du côté maternel qui furent présents à ce contrat, figurent Yves de Boisgelin, seigneur de la Toise, Jean de Boisgelin, seigneur de Kersaliou, et Robert de Boisgelin, seigneur de la Garenne. De ce mariage sont issus :

1°. Gabriel, dont l'article suit;
2°. François de Boisgelin, seigneur de Kerascoet, père de Claude de Boisgelin, lequel vivait le 9 octobre 1698;
3°. Maurice de Boisgelin, écuyer, sieur de Kerneven, vivant le 10 octobre 1695;
4°. Gilles de Boisgelin, écuyer, sieur de la Sourdière et de la Longraye, qui était, en 1667, capitaine garde-côte général de l'évêché de Saint-Brieuc;

5°. René de Boisgelin, écuyer; }
6°. Pierre de Boisgelin, écuyer, seigneur de Ker-gouat; } vivants le 27 juin 1667;

7°. Radegonde de Boisgelin, mariée, en 1650, avec Christophe *de Guernizac*, seigneur de Pontcroix, fils d'autre Christophe de Guernizac, seigneur de Kerbaut, et de Jeanne de Kersalguen;

8°. Françoise de Boisgelin, }
9°. Claude de Boisgelin, }
10°. Gabrielle de Boisgelin, } mentionnées dans un acte du 27 juin 1667. Gabrielle était, en 1698, religieuse à Sainte-Claire.

XVII. Gabriel DE BOISGELIN, chevalier, seigneur de Boisgelin, de Kergouadon, de Kerberzeau, de la Longraye, et des maisons nobles du Pommet, de la Ville-Josselin et de Levenereuc, né le 14 mars 1636, fut maintenu dans son ancienne extraction chevaleresque, sur preuves remontées à Geoffroi de Boisgelin, vicomte de Pléhédel, et Sybille de Léon, son épouse, par arrêt de la chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 3 juin 1669. Il fut pourvu, par commission du 18 octobre 1677, de la charge de capitaine garde-côte général de l'évêché de Saint-Brieuc, vacante par le décès du seigneur de la Longraye, son frère. Depuis il fut nommé commissaire du ban et arrière-ban. Il avait épousé, par contrat du 21 novembre 1668, Guillemette ORIOT, dame de Kerochiou, fille de Jean Oriot, écuyer, seigneur de Runiou, de Kervesiou, etc., et de Catherine le Borgne, et sœur de Maurice Oriot, seigneur de Kergoat, et de René Oriot, seigneur de la Ville-Basse, prévôt de l'église collégiale et royale de Notre-Dame-du-Mur. De ce mariage sont issus : ORIOT :

1°. Mathurin-Joseph, dont l'article suit;
2°. Radegonde de Boisgelin, qui était encore sous l'administration de Gilles de Boisgelin, son oncle, seigneur de la Sourdière, le 10 octobre 1695, époque à laquelle son frère lui donna, pour ses droits dans les successions paternelle et maternelle, la maison noble de la Longraye, celles du Pommet, de la Ville-Josselin, de Levenereuc et de Kergouadon, avec les prééminences dans les églises d'Erquy et de Prat. Elle épousa depuis N. . . . . *Pinart*, seigneur de Cadoualan.

XVIII. Mathurin-Joseph, comte DE BOISGELIN, chevalier, seigneur de la Longraye et de Kergoet, né le 29 février 1670, capitaine-garde-côte de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1713, et depuis

GUERIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 3 besants du même ; à la bordure engrêlée d'argent.

colonel du même évêché, épousa, par contrat du 14 février 1694, Anne-Jeanne GUERIN DE SAINT-BRICE, fille de messire Anne Guérin, chevalier, seigneur et marquis de Saint-Brice, et de dame Jeanne Geslin. De ce mariage sont issus :

1°. René-Joseph, dont l'article suit ;

2°. Gervais-Alexandre, chevalier de Boisgelin, né le 4 janvier 1696, mort à Parme, en 1734, étant capitaine dans le régiment d'Orléans, infanterie ;

3°. René-Gilles de Boisgelin, né le 3 novembre 1700, enseigne de vaisseau au mois de mars 1727, lieutenant le 25 mars 1738, et capitaine de vaisseau, le 23 mai 1754 ;

4°. Anne-Jeanne-Eugénie de Boisgelin, née le 7 juin 1704 ;

5°. Hélène-Marie-Jeanne de Boisgelin, née le 14 octobre 1713.

DES NOS : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

XIX. René-Joseph, comte DE BOISGELIN, chevalier, seigneur châtelain des châtellenies de Kerereven, de la Villeneuve et de Kergoet, seigneur de Kerbezeau et du Tran, né à Rennes le 16 novembre 1694, fut nommé, par brevet du 3 octobre 1711, cornette de la compagnie de Fontenay, dans le régiment de Toulouse, cavalerie ; fit, avec ce régiment, les campagnes en Flandre et en Allemagne, et mourut le 18 février 1752. Il avait épousé, par contrat du 4 novembre 1725, Charlotte-Suzanne DES NOS DE LA FEUILLÉE, fille de feu messire Gilles-Charles des Nos, chevalier, seigneur, comte de la Feuillée, et de dame Renée Viel de Torbechet, dame de l'Espronnière et de Princé. De ce mariage sont issus :

1°. René-Gabriel, dont l'article suit ;

2°. Charles-Eugène, rapporté après son frère aîné ;

3°. Vincent-Alexandre, chevalier de Boisgelin, né le 28 mars 1730. Il entra au service, comme gentilhomme à drapeau au régiment des Gardes-Françaises, le 24 décembre 1744 ; y devint enseigne à drapeau, le 19 février 1745 ; enseigne à pique le 5 juin suivant ; sous-lieutenant, le 2 septembre 1753 ; sous-aide-major, le 13 mars 1757, et lieutenant, le 22 février 1761. Le roi, qui l'avait décoré de la croix de Saint-Louis, au mois d'avril 1759, en considération de ses talents militaires, le nomma colonel d'infanterie, le 1er. mai 1768. Il fut fait capitaine d'une des deux compagnies de grenadiers du régiment des Gardes-Françaises, le 19 mai 1771 ; obtint, le 13 décembre 1778, la 2e. compagnie vacante par la retraite du sieur de Barbançois de Ville-Gongis, et fut reçu chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de

Jérusalem au mois de mars 1779. Le chevalier de Boisgelin fut créé brigadier d'infanterie, le 5 décembre 1781, et maréchal des camps, et armées du roi le 9 mars 1788;

4°. Jeanne-Susanne de Boisgelin, née le 14 décembre 1732;

5°. Vincente-Françoise de Boisgelin, née le 20 mai 1735.

XX. René-Gabriel, comte DE BOISGELIN, vicomte de Pléhédel, né le 2 août 1726, fut sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, puis capitaine au régiment de la Reine, cavalerie. En 1758, il fut nommé colonel d'un régiment d'infanterie de son nom. Il fut nommé brigadier des armées du roi, le 25 juillet 1762, se distingua d'une manière particulière à l'affaire de Friedberg, le 20 août suivant, et fut chargé d'en porter la nouvelle au roi, qui lui accorda une pension de 1200 liv. Il fut nommé colonel du régiment de Béarn, et mourut sans enfants au château de Lanteuil, près de Bayeux, le 24 novembre 1764. Il avait épousé, le 22 février 1762, Charlotte-Antoinette TURGOT DE ST.-CLAIR, fille de Benoît-Antoine Turgot, seigneur de St.-Clair et de Congy, conseiller honoraire en la grand'chambre du parlement de Paris.

TURGOT: d'hermine, treillissée de gueules.

XX. Charles-Eugène, comte DE BOISGELIN, vicomte de Pléhédel, succéda à René-Gabriel son frère jumeau, étant né aussi le 2 août 1726. Il fut fait enseigne de vaisseau en 1757, puis nommé successivement lieutenant de vaisseau, le 17 avril 1757, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis le 1er mai 1763, capitaine de frégate le 1er. octobre 1764, puis capitaine de vaisseau, enfin le 25 avril 1773, gouverneur de la ville de St.-Brieuc. Il se distingua particulièrement à la prise des forts de Terre-Neuve, en 1762, par l'expédition qui était sous ses ordres. Il épousa, 1°. N... DE FLEURIOT DE LANGLE, morte en 1758, et dont il n'eut point d'enfants; 2°. Sainte DE BOISGELIN, fille de Renaud-Gabriel de Boisgelin, marquis de Cucé, et de Jeanne-Marie du Roscoet. De ce mariage sont issus :

DE FLEURIOT: d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 quintefeuilles d'azur.

DE BOISGELIN: comme à la page 1.

1°. Bruno-Gabriel-Paul, qui suit:

2°. Alexandre-Joseph, comte de Boisgelin, né le 15 avril 1770, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1783; maréchal de camp; aide-major des Gardes-du-corps du Roi; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur; élu à la chambre des députés, en 1815, par le collége électoral de Paris, et en 1817, par le département d'Ille-

et-Vilaine; appelé à la pairie, par ordonnance du Roi du 1er août 1817, en cas de non-descendance mâle du marquis de Boisgelin, son frère. Il a épousé, en novembre 1800, Anne-Charlotte-Victorine *de Harcourt*, fille de M. le marquis de Harcourt, pair de France. De ce mariage sont issus :

A. Édouard-Raymond-Marie de Boisgelin, né le 17 octobre 1801;
B. Charlotte de Boisgelin;

3°. Gabrielle-Charlotte-Eugénie de Boisgelin, reçue chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Remiremont, puis femme de M. le comte *de Gramont d'Aster*, dont est issu Antoine de Gramont d'Aster, pair de France;

4°. Cornélie-Vitaline-Zoé de Boisgelin, reçue chanoinesse-comtesse du même chapitre de Rémiremont. Elle a épousé Jean-Baptiste-Marie, marquis *de Chabannes*, pair de France.

DE HARCOURT : de gueules, à deux fasces d'or.

XXI Bruno-Gabriel-Paul, marquis DE BOISGELIN, pair de France, premier chambellan, maître de la garde-robe du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a été nommé, en 1814, commissaire extraordinaire pour le roi dans la 8e. division militaire, à Toulon. Il a épousé, en 1788, Cécile-Marie-Antoinette-Gabrielle DE HARCOURT, fille de M. le duc de Beuvron. De ce mariage est issue :

Cécile de Boisgelin, veuve en premières nôces de M. le comte *de Bérenger*, dont elle a un fils et une fille en bas âge, et épouse en secondes noces de M. le comte Alexis *de Noailles*, ministre d'état.

SEIGNEURS DE KERABEL ET DE KERSALIOU, *éteints*.

N......

XI. Philippe DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de Kerabel, quatrième fils de Silvestre de Boisgelin, écuyer, seigneur de la Noeverte, et de Jeanne de Trévidic, eut, entr'autres enfants :

1°. Thomas, dont l'article suit;
2°. Jean de Boisgelin, qui servait, en 1481, parmi les 200 lances de la garde du duc de Bretagne, sous le commandement de M. d'Avaugour.

RICHARD : d'azur, au rencontre de cerf d'or, accompagné eu chef d'une rose de gueules, et en pointe de deux tourteaux du même.

XII. Thomas DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de Kerabel, fut présent, le 31 mai 1482, à un bail à cens consenti par Jeanne Bouessel, mère et tutrice de Jean de Boisgelin, en faveur d'Étienne le Floch, et s'allia avec Catherine RICHARD, fille de Jean Richard,

écuyer, seigneur de la Roche, et de Marguerite de Brehand. De ce mariage sont issus :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Jeanne de Boisgelin, femme de Bertrand *Boullays*, seigneur de Kerdreux ;
3°. Marie de Boisgelin, épouse d'Yvon *David*, seigneur de Kerandraon, fils de Guillaume David, seigneur de Kerandraon, et d'Adelice Pierres.

XIII. Jacques DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de Kerabel, épousa, 1°. Jeanne DU CHATEL ; 2°. en 1532, Marie DE BREHAND, fille d'Eonnet de Brehand, damoiseau, seigneur de Belle-Issue, de Beaulieu, de la Ville-Corbin et du Clos, et de Marguerite le Breton. Jacques eut pour enfants :

DU CHATEL : fascé d'or et de gueules.

DE BREHAND : de gueules, au léopard d'argent.

Du premier lit :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Jeannette de Boisgelin, vivante en 1574 ;

Du second lit :

3°. Anne de Boisgelin, mariée avec Robert *Boullays*, écuyer, seigneur de Saint-Sauveur ;
4°. Pleson de Boisgelin, femme d'Olivier *de Keroignant*, écuyer, fils de Maurice de Keroignant, écuyer, et de Simonne le Segaller ;
5°. Marguerite de Boisgelin, mariée avec Etienne *Goures*, seigneur de la Villelouays, fils de Jacques Goures, sieur de la Villemain, et de Julienne Conen ;
6°. Isabeau de Boisgelin, femme de Jean *Lesparler*, seigneur de Coetcaric, vivant en 1583, fils d'Yves Lesparler, seigneur de Coetcaric, et de Françoise de Kerguich.

XIV. Pierre DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de Kersaliou, fut présent, le 14 mars 1579, à l'acte de tutelle des enfants mineurs de feu Gilles, seigneur de Boisgelin et de Bellefontaine, et de Françoise de Botloy. Il épousa Gabrielle DE CARNÉ, fille de Jérôme de Carné, chevalier, et d'Adelice de Kerloagan, et petite-fille de Marc, seigneur de Carné, vice-amiral et grand-maître des eaux et forêts de Bretagne. De ce mariage sont issus :

DE CARNÉ : d'or à 2 fasces de gueules.

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Alain de Boisgelin, écuyer, seigneur de la Carte, vivant le 26 septembre 1615.

XV. Jean DE BOISGELIN, chevalier, seigneur du Plessis et de Kersaliou, épousa, le 12 juillet 1621, Claudine DE COETLOGON, fille

DE COETLOGON : de gueules à 3 écussons d'hermine.

de François de Coetlogon, chevalier, vicomte de Méjusseaume, seigneur d'Ancremel, de Kerveguen, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de la Lande, dame de Kerbriac. Il n'en eut qu'une fille unique :

Jeanne de Boisgelin, maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, le 13 avril 1669. Elle épousa Louis *Rogon*, seigneur de Carcaradec.

SEIGNEURS DE PONTRIVILLY,
Vicomtes de Mesneuf et marquis de Cucé.

VIII. Guillaume, ou Guillemot DE BOISGELIN, IIe. du nom, écuyer, second fils d'Alain, IIe. du nom, seigneur de Boisgelin, et de Jeanne de l'Isle, est rappelé, comme défunt, dans un accord du 19 août 1409, rapporté ci-après, sur le degré de Geoffroi, son fils. Il avait épousé Jeanne DE GUYMARCH, dame de la Jaille, laquelle fit un échange, conjointement avec le même Geoffroi, le 24 mars 1400.

DE GUYMARCH :

IX. Geoffroi DE BOISGELIN, IVe du nom, écuyer, mentionné dans des actes de 1400 et 1401, passa un accord, le 19 août 1409, avec Richard, seigneur de Boisgelin, son cousin germain, sur le partage à viage des biens de leur aïeul commun, et une transaction sur le même objet, le mardi après Pâques de l'année 1411. Il épousa Catherine CONEN, laquelle vivait encore en 1444, fille d'Éon Conen, écuyer, seigneur de Précréant, et de Jeanne de Coetmahan. Il en eut, entr'autres enfants, Éonnet qui suit.

CONEN : comme à la page 8.

X. Éonnet, *aliàs* Yvon DE BOISGELIN, écuyer, fit serment au duc Jean VI, en 1437, avec Prigent, Mathelin et Guillaume de Boisgelin, ses parents. (*Mémoires pour servir à l'Hist. de Bret.*, *t.* II, *col.* 1308). Éonnet mourut en 1497. Il avait épousé Marguerite LE BORGNE, fille de Jean le Borgne, écuyer, seigneur de la Ville-Ballain, et de Marie de Keranrais. Elle fit son testament en 1488, et eut, entr'autres enfants :

LE BORGNE : d'argent, au chef denché de gueules.

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Marguerite de Boisgelin, mariée, vers 1480, avec Guillaume *de Rosmar*, écuyer.

XI. Jean DE BOISGELIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Pontrivilly, comparut à la montre des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc, en l'année 1480, armé de brigandine, salade,

gorgerette, épée, vouge, et avec un page et deux chevaux; fournit un dénombrement à la cour du Pordic, le 11 février 1498, et mourut avant l'année 1512. Il avait épousé, au mois de juillet 1486, Margelie DE ROSMAR DE KERDANIEL, dame de Pontrivilly, fille de Guillaume de Rosmar, seigneur de Kerdaniel, et de Françoise d'Auray, dame de Kermadio. Ils eurent, entr'autres enfants :

DE ROSMAR : d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

1°. Amauri de Boisgelin, dont l'article suit;
2°. Pierre de Boisgelin, nommé, avec Alain, en 1522, tuteur des enfants mineurs d'Amauri, leur frère aîné. Il servait parmi les hommes d'armes et archers de l'évêché de Tréguier, vers 1550;
3°. Alain de Boisgelin, écuyer, marié avec Françoise *Epinault*, dame de la Noëmain, dont il eut Yves de Boisgelin, seigneur de la Noëmain, époux de Gillette *du Halgoet*, et père de François de Boisgelin, qui s'allia avec Mathurine *d'Yrodouet*, et eut pour fils Toussaint de Boisgelin, écuyer, seigneur de la Noëmain. Ce dernier eut pour femme Françoise *de Callac*. François-Benjamin de Boisgelin, leur fils, seigneur de la Noëmain, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 7 décembre 1668. Ce rameau est éteint.
4°. Jean de Boisgelin,
5°. Bertrande de Boisgelin,
6°. Catherine de Boisgelin,
7°. Jeanne de Boisgelin,
} nommés dans une convention de partage entre Margelie de Rosmar, Amaury, et Alain de Boisgelin, du 12 octobre 1518.

XII. Amauri DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de Pontrivilly, comparut, en équipage de guerre, à la réformation des nobles, de l'année 1513. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, vol. III, fol.* 792). Il mourut en 1522. Il avait épousé, au mois de janvier 1507, Françoise CONEN DE PRÉCRÉANT, sa parente, de laquelle il laissa deux fils et une fille :

CONEN : comme à la page 8.

1°. Christophe, dont l'article suit;
2°. Jean de Boisgelin, dont on ignore la destinée;
3°. Catherine de Boisgelin, qui partagea avec Christophe, son frère, le 16 mars 1541. Elle était alors mariée avec Vincent *de Tanouarn*, écuyer, seigneur de Kernabat et de Couvran;

XIII. Christophe DE BOISGELIN, seigneur de Pontrivilly et de la Ville-Robert, partagea avec Jean, son juveigneur, le 17 mai 1546, suivant l'assise du comte Geoffroi, et fit son testament le 19 juin 1561. Il avait épousé Marie DE BREHAND, fille de Thibaut de Brehand, seigneur de la Roche. De ce mariage sont issus :

DE BREHAND : comme à la p. 17.

1°. Thibaut, dont l'article suit;

2°. François de Boisgelin, seigneur de la Villemarqué et d'Équivy, qui s'allia avec Anne *de Percevaux de la Guerche*, et en eut :

A. Gilles de Boisgelin, écuyer, seigneur de la Villemarqué, époux de Renée *le Coniac*, et père de Claude de Boisgelin, seigneur de la Villemarqué, maintenu par arrêt du 7 décembre 1668. Il avait épousé, en 1646, Julienne *Berthou*, fille de Jean Berthou, écuyer, seigneur de Kerversio, et de Jeanne Turcelin. Ce rameau est éteint ;

B. Claude de Boisgelin, femme de René *Becmeur*, sieur de Loquetais ;

3°. Yves de Boisgelin, écuyer, seigneur de la Toise, qui vivait encore le 6 novembre 1634. Il épousa Françoise *Olivier du Bouredon*, laquelle le rendit père de François de Boisgelin, seigneur de la Toise, grand-prévôt de Bretagne, marié, en 1653, avec Anne *Conen*, fille de Toussaint Conen, seigneur de Précréhant, grand-prévôt de Bretagne, et de Barbe le Cardinal. Leur fils, Toussaint de Boisgelin, écuyer, seigneur de la Toise, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 7 décembre 1668, et s'allia, en 1670, avec Marguerite *de Farey*, fille de François de Farey, écuyer, sieur de Saint-Laurent, gouverneur des ville et château de Vitré, et de Claude Uzille. Ce rameau est éteint ;

4°. Charles de Boisgelin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte ;

5°. Louise de Boisgelin, alliée, 1°. vers 1565, avec Louis *Gallays*, seigneur de Lestang, fils de François Gallays, écuyer, seigneur de Châteaucrocq, et de Guillemette de la Noë ; 2°. en 1578, avec Pierre *de Besné*, seigneur de la Haye, fils de Pierre de Besné, écuyer, seigneur du même lieu, et de Jacquette de Mareil, sa seconde femme.

XIV. Thibaut DE BOISGELIN, écuyer, seigneur de Pontrivilly et de la Ville-Robert, vicomte de Mesneuf (1), enseigne d'une compagnie de gendarmes des ordonnances du Roi, en 1590, sous la charge du seigneur de Carnavalet, signala son courage et son attachement au service de Henri IV, dans les troubles de la Bretagne, et fut fait prisonnier et imposé à une forte rançon, par un parti du duc de Mercœur, chef de la ligue en cette province. On conserve deux lettres honorables que lui écrivit Henri de Bourbon-Montpensier, prince de Dombes, sous les ordres duquel il servait, datées des 1er. juillet et 27 août 1590, et dans la première desquelles ce prince le qualifie de son affectionné ami. Il mourut le 12 juin 1613, et avait épousé, en 1582, Radegonde DE ROSMADEC, fille d'Étienne de Rosmadec,

DE ROSMADEC : palé d'argent et d'azur.

(1) Thibaut, ainsi que le firent depuis tous ses descendants, prenait, dans ses actes, les qualités de noble et puissant, et de haut et puissant.

conseiller au parlement de Rennes, et sœur de Guillaume de Rosmadec, chevalier de l'ordre du Roi, et gouverneur de Vitré. De ce mariage sont issus :

1°. Barthélemi de Boisgelin, vicomte de Mesneuf, mort sans postérité, avant l'an 1612;
2°. Jean Ier., qui suit;
3°. Vincent de Boisgelin, seigneur de la Passée, destiné à l'ordre de de Malte, en 1607;
4°. Pierre de Boisgelin, seigneur de la Ville-Hélo;
5°. Gilles de Boisgelin, chanoine de Saint-Brieuc;
6°. François de Boisgelin, sieur de Saint-Mandé, scolastique en l'église cathédrale de Saint-Brieuc;
7°. Renée de Boisgelin, femme de Mathurin *Garrouet*, écuyer, seigneur de la Longraye;
8°. Geneviève de Boisgelin, prieure de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.

XV. Jean DE BOISGELIN, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Pontrivilly, vicomte de Mesneuf, après son frère, et châtelain de Buhen, prit la charge de conseiller au parlement de Bretagne, auparavant exercée par Étienne de Rosmadec, son aïeul maternel. Il épousa, le 7 décembre 1616, Gilonne MARTIN, fille de Raoul Martin, alloué de Rennes, et de Julienne Forgeays, sieur et dame de la Balluère. Il mourut en 1643, laissant Jean II, qui suit.

MARTIN : d'argent à 3 fasces ondées d'azur.

XVI. Jean DE BOISGELIN, IIe. du nom, chevalier, vicomte de Mesneuf, seigneur de Cucé, châtelain de Buhen, seigneur de la Ville-Sallon, de la Ville-Robert et autres lieux, né en 1618, président à mortier au parlement de Bretagne, et conseiller d'état, obtint, au mois de septembre 1644, des lettres-patentes, qui furent registrées le 17 juin 1645, portant érection de la châtellenie d'Orgères en titre de baronnie. Il fut déclaré noble d'ancienne extraction, et maintenu dans la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 7 décembre 1668. Il épousa, 1°. le 4 octobre 1647, Renée PÉPIN DU FRETAY, fille de René Pépin, seigneur du Fretay, de Sévigné, de Partenay et de la Brulonnays, et d'Hélène de Brehand, sa première femme; 2°. le 10 avril 1664, Marguerite D'ESPINOSE, veuve de Jean de Rosnyvinem, chevalier, seigneur de Piré, et fille de Michel d'Espinose, seigneur des Renaudières, président aux enquêtes. Jean de Boisgelin eut pour enfants :

PEPIN : d'azur, au chevron componé d'argent et de gueules, accompagné de trois pommes de pin d'or.

D'ESPINOSE : tiercé en fasce au 1 d'azur, à la croix fleuronnée d'or; au 2 d'or, au cœur de gueules; au 3 d'argent, à l'arbre arraché de sinople, au griffon de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.

Du premier lit :

1°. Gabriel, dont l'article suit;

2°. Charles de Boisgelin, vivant en 1664;

Du second lit :

3°. Claire-Brune de Boisgelin, mariée avec N. . . . *de Lys*, fils d'Eustache de Lys, sénéchal de Rennes, et de Jeanne Gourio, dame de Lezireu.

XVII. Gabriel DE BOISGELIN, chevalier, marquis de Cucé (1), vicomte de Mesneuf, seigneur des Loges, de Buhen, de Lantic, de Kerdrioly, des Gailleules, de Malleville et d'Acigné, président à mortier au parlement de Bretagne, épousa, le 29 juillet 1672, Anne DE LA BOURDONNAYE-COÉTION, fille de Louis de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur, vicomte de Coétion, baron de Blossac, conseiller du roi en tous ses conseils, et conseiller au parlement de Bretagne, et de feu dame Anne du Bot. Elle était veuve dès 1734, et mourut au château de Maurepas, le 19 janvier 1743. De ce mariage sont issus :

DE LA BOURDONNAYE : comme à la p. 9.

1°. Renaud-Gabriel, dont l'article suit;

2°. Marguerite-Louise de Boisgelin, mariée, le 10 février 1710, avec Louis-René *le Sénéchal*, marquis de Carcado, vicomte d'Apigné, fils de Barthélemi-Hyacinthe-Anne le Sénéchal, baron de Carcado, et de Louise-Renée de Lannion.

XVIII. Renaud-Gabriel DE BOISGELIN, chevalier, marquis de Cucé, baron de la Roche-Bernard, et en cette qualité pair de Bretagne, et président-né des états de cette province, comte de Mesneuf, vicomte de Buhen, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Rennes, mourut le 19 septembre 1774. Il avait épousé, 1°. le 19 novembre 1723, Jeanne-Françoise-Marie DU ROSCOET, décédée le 15 janvier 1743, fille unique de Henri, comte du Roscoet, et de Marie-Jeanne-Ursule de Boisbaudry; 2°. en 1748, Thérèse-Pauline LE PRESTRE DE CHATEAUGIRON, fille de Jacques-René le Prestre, comte de Châteaugiron, président à mortier au parlement de Bretagne, et de Louise-Jeanne de Robien. Du premier lit sont issus trois fils et plusieurs filles :

DU ROSCOET : d'argent, à 3 roses de gueules tigées de sinople.

LE PRESTRE : de gueules, à 3 écussons d'hermine; l'écu entouré d'une bordure engrêlée d'or.

1°. N. . . . . de Boisgelin, marquis de Cucé, enseigne de la première

(1) Cette terre, que Gabriel acquit de la maison de Bourgneuf, avait été érigée en marquisat par lettres-patentes du mois de décembre 1643, registrées le 4 août 1644.

compagnie des Mousquetaires du roi. Les Anglais ayant fait une descente sur la plage de Saint-Cast, en Bretagne, il fut du nombre des gentilshommes qui, à la tête du régiment de Boulonnais, marchèrent à l'ennemi et le forcèrent de se rembarquer, le 11 septembre 1758, après un combat très-vif, dans lequel les Anglais perdirent plus de 3,000 hommes. Le marquis de Cucé mourut des blessures qu'il reçut dans cette action ;

2°. Jean-de-Dieu-Raimond de Boisgelin, né à Rennes, le 27 février 1732, grand-vicaire de Rouen, abbé commendataire de l'abbaye royale de Vauluisant, en 1760, évêque de Lavaur, en 1765, archevêque d'Aix, en 1770. La révolution n'a point effacé le souvenir des bienfaits que ce prélat a répandus dans ces deux diocèses. Il fit bâtir un pont à Lavaur; fit construire, en Provence, un canal qui porte son nom, et forma plusieurs établissements utiles, entr'autres, à Lambesc, une maison d'éducation pour les demoiselles pauvres. Une disette affreuse, fruit des premiers désordres révolutionnaires, menaçait la ville d'Aix; M. de Boisgelin fit don de 100,000 fr. pour achat de grains, et par cette générosité préserva la ville des plus grands malheurs. Élu député du clergé aux états-généraux, en 1789, il eut plusieurs fois l'occasion d'y montrer la sagesse et la pureté de ses principes et la modération de son caractère. Lors de la persécution dirigée contre le clergé et la noblesse, il quitta l'assemblée constituante et se retira en Angleterre. Rentré en France, après la réconciliation avec le saint-siége, il fut nommé à l'archevêché de Tours, en 1802, et peu de temps après cardinal. Ce prélat mourut le 22 août 1804, âgé de 72 ans. Il avait été nommé membre de l'académie française dès l'année 1776. Il a laissé quelques pièces de poésies sacrées, et des oraisons où l'on remarque une éloquence aisée, gracieuse et touchante. Ce fut aussi M. de Boisgelin qui prononça le discours du sacre de Louis XVI ;

3°. Louis-Bruno, dont l'article suit ;

4°. Jeanne-Madeleine-Eugénie de Boisgelin, mariée, le 21 février 1757, avec Charles-François-Emmanuel *de Cahideuc*, comte du Bois de la Motte, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 5 juin 1766, fils d'Emmanuel-Auguste de Cahideuc, comte du Bois de la Motte, grand'croix de Saint-Louis, vice-amiral de France, ancien gouverneur, et lieutenant-général des îles Sous le Vent de l'Amérique, et de Jeanne-Françoise d'Andigné de la Châsse ;

5°. Marie-Joséphine de Boisgelin, épouse d'Alain-Marie, comte *de Kergorlay*, maréchal des camps et armées du roi ;

6°. Sainte de Boisgelin, née le 1er. novembre 1738, mariée avec Charles-Eugène, comte de Boisgelin, vicomte de Pléhédel, capitaine de vaisseau, puis gouverneur de St.-Brieuc.

7°. Marie de Boisgelin, chanoinesse comtesse de Remiremont ;

8°. Claire-Eugénie de Boisgelin, religieuse professe du second monastère de la ville de Rennes, en 1776.

XIX. Louis-Bruno, comte DE BOISGELIN, marquis de Cucé, baron de la haute baronnie de la Roche-Bernard, pair des états de Bretagne, seigneur de Lesturgant, de Kerhulué, de Botmar, du Porzo, du Lié, de Talhoet, du Kerisoet, du Trechef, de Keridec, et autres lieux, chevalier des ordres du Roi, maréchal-de-camp, entra enseigne à drapeau au régiment des Gardes-Françaises, le 3 novembre 1748, y fut nommé enseigne à pique, puis cornette de la 1re. compagnie des Mousquetaires, avec brevet de colonel, le 12 octobre 1758. Il obtint la charge de maître de la garde-robe du roi, le 24 mars 1760; fut nommé, le 25 septembre, colonel du régiment Gardes-Lorraines, et l'un premiers gentilshommes de la chambre du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Il obtint de ce prince, le 27 du même mois, un brevet de retenue de 40,000 livres sur son régiment, en faveur de son épouse, qui, le 1er. décembre suivant, fut nommée dame pour accompagner *Mesdames*. Il fut élu président de l'ordre de la noblesse, aux états de Bretagne, le 4 novembre de la même année. Le 29 mars 1761, il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et le 1er. décembre, il reçut du maréchal duc de Broglie l'ordre de se rendre, avec son régiment, à Gœttingen. Les 23 mars et 23 octobre 1766, il fut gratifié de deux pensions de 4000 livres chacune; la première, en qualité de premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, et l'autre, comme colonel du régiment des Gardes de ce prince. Il fut nommé brigadier d'infanterie en 1769; ministre plénipotentiaire auprès du duc de Parme, en juin 1770; gouverneur des ville et château de Saint-Mihiel, le 19 octobre 1773; reconnu, en 1775, président de l'ordre de la noblesse de Bretagne, sans élection, en sa qualité de baron de la Roche-Bernard; chevalier des ordres du Roi, en 1778; et maréchal de camp, en 1780. Le comte de Boisgelin a péri sous la hache révolutionnaire, le 7 juillet 1794. Il avait épousé, en 1760, Louise-Julie DE BOUFFLERS, présentée à la cour le 30 novembre de la même année. Elle était fille de François de Boufflers, marquis de Remiencourt, et de Françoise-Catherine de Beauvau-Craon.

DE BOUFFLERS: d'argent, à neuf croix, recroisetées de gueules, 3, 3 et 3, et trois molettes d'éperon de même, 2 et 1.

Il est mort sans enfants, et le dernier de cette branche.



DE BONNAY,

SEIGNEURS, PUIS COMTES ET MARQUIS DE BONNAY, PAIRS DE FRANCE, EN NIVERNAIS.



ARMES : *d'azur, au chef d'or; au lion couronné de gueules, brochant sur le tout. Supports : deux griffons. Devise :* Oncques ne dévie.

La maison DE BONNAY a pris son nom d'une terre située en Berry, sur les confins du Bourbonnais. Son ancienneté, qui remonte aux temps de la chevalerie, est constatée par les chartes depuis l'an 1111, époque à laquelle vivait Jean, seigneur de Bonnay. Hugues, son fils, seigneur de Bonnay, fut témoin, en 1147, à une charte promulguée par Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre, en faveur du prieuré de la Charité. Nous donnons ici la généalogie de la maison de Bonnay, d'après les preuves qui ont été faites au cabinet du Saint-Esprit, pour les honneurs de la cour, au mois d'avril 1783, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi.

I. Arnoux, Ier. du nom, seigneur DE BONNAY, chevalier, frère de Constantin de Bonnay, damoiseau, qui, l'an 1298, fit le retrait d'un fief situé dans sa mouvance, passa, le samedi, après la fête de saint Barthélemi, apôtre, (29 août) 1293, une transaction avec l'abbé et les religieux de la Maison-Dieu, sur Cher, (nommée depuis abbaye de Noirlac), près Saint-Amand, en Berry,

au sujet d'une rente que le même seigneur de Bonnay, chevalier, devait à ces religieux, à cause de Radin du Saulzay, écuyer, son beau-père. (*Titre original.*) Arnoux de Bonnay avait épousé, en 1263, Jeanne DU SAULZAY, rappelée comme défunte dans l'acte de 1293. Il en eut deux fils :

DU SAULZAY : d'azur, à la tour d'argent.

1°. Guillaume, dont l'article suivra;

2°. Jean de Bonnay, qui vivait en 1308, et fut père de : — Girard de Bonnay, écuyer, décédé dans un âge avancé, après l'an 1386, laissant, entr'autres enfants : — Jean de Bonnay, chevalier banneret, seigneur de Menetou-Salon et de Villeneuve-Comtal, chambellan des rois Charles VI et Charles VII, sénéchal de Toulouse depuis 1415 jusqu'en 1418, époque où son dévouement au Dauphin (depuis Charles VII), durant les funestes divisions de Bourgogne et d'Armagnac, le fit destituer de cette charge par la reine Isabeau de Bavière. Dès le mois de mai de l'année précédente, Jean de Bonnay s'était distingué au siége de la Réole, contre les Anglais, à la tête des milices de sa sénéchaussée. Il défendit ensuite le château de Buzet sur le Tarn, et fut rétabli solennellement dans sa charge de sénéchal de Toulouse, par le Dauphin, régent du royaume, le 4 mars 1419 (v. st.). Le même prince, étant parvenu au trône, nomma Jean de Bonnay, le 5 janvier 1424 (v. st.), pour le servir en Languedoc, sous le gouvernement du comte de Foix, avec quatre-vingts hommes d'armes et quarante hommes de trait. L'année suivante, il commanda trois chevaliers bacheliers, soixante-seize écuyers et quarante arbalêtriers; et, en 1426, il eut le commandement de cent hommes d'armes (cinq cents chevaux). Au mois d'octobre 1435, il défendit Castel-Sarrasin contre les Anglais, et il exerçait encore la charge de sénéchal de Toulouse en 1439. (*Hist. générale de Languedoc, par D. Vaissète, t. IV, pp.* 445, 446, 451, 465, 466, 483, 489.) Jean de Bonnay avait épousé, le 21 décembre 1421, Jeanne *de Montesquiou*, fille d'Arsieu, baron de Montesquiou, et de Gaillarde d'Espagne de Montespan. Il en eut : — Jeanne de Bonnay, femme de Hugues, vicomte *de Carmain*.

II. Guillaume, seigneur DE BONNAY, damoiseau, et Jean de Bonnay, son frère, firent foi et hommage, le jeudi après la Trinité (29 mai) 1308, de certaines dîmes de la terre de Bonnay qu'ils possédaient conjointement, à Raoul Chaillou, seigneur du Cluzet. Le nom de la femme de Guillaume de Bonnay n'est pas connu; mais on sait qu'il fut père d'Arnoux II, qui suit.

N ....

III. Arnoux, IIᵉ. du nom, chevalier, seigneur DE BONNAY,

de Pougues, de Bermieu, de Chazerat et de Champallement en Nivernais, fit diverses acquisitions de biens fonds en 1336 et 1344. Il servit contre les Anglais, combattit, le 26 août 1346, à la malheureuse journée de Crécy, où il eut un cheval tué sous lui, et à la suite de laquelle il fut armé chevalier. En 1369, il servait le roi Jean à la tête d'une compagnie de douze écuyers, et il donna, le 12 août de cette année, une quittance de ses appointements militaires, qu'il scella du sceau de ses armoiries. Il est qualifié *maréchal de Berry*, dans un acte du 1er. février 1371 (v. st.), relatif à la commission qu'il avait, de faire la revue de cinquante hommes d'armes, ordonnés pour la défense de cette province. Le 27 juin 1374, Arnoux de Bonnay assista au mariage de Beraud, dauphin d'Auvergne, avec Marguerite, fille de Jean, comte de Sancerre; et il ne vivait plus le 11 février 1385. Il avait épousé, en 1356, Isabeau DE SANCERRE, dame de Précy et de Menetou-Salon, fille de Louis de Sancerre, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Mornay, dame de Saint-Cyr, de Précy et de la Boissière (1). De ce mariage sont issus :

DE SANCERRE : d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices contrepotencées d'or; au lambel de gueules.

1°. Robert, seigneur de Bonnay, de Menetou-Salon, de la Garde, de la Bussière et de Quantilly, chevalier bachelier, maréchal héréditaire de Berry, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon. Il servit dans les armées des rois Charles V et Charles VI, avec des compagnies plus ou moins nombreuses, formées de chevaliers bacheliers et d'écuyers, et fut, en Languedoc et en Guienne, lieutenant de Louis de Champagne, comte de Sancerre, maréchal, puis connétable de France. Robert de Bonnay est qualifié *maréchal* de l'armée de ce prince (sans doute comme maréchal de Berry), dans un acte de serment de fidélité que fit, en sa présence, le 5 mars 1391 (v. st.), Guichard Dulphe, sénéchal de Quercy, à Aimeri de Peyrat, abbé de Moissac. (*Hist. de Languedoc, t. IV, p.* 404.) Robinet, seigneur de Quantilly, n'ayant point d'enfants, institua Robert de Bonnay, héritier de tous ses biens. Ce dernier vivait encore le 24 février 1414 (n. st.);

2°. Philippe Ier., qui continue la descendance;

3°. Pierre de Bonnay, qui servait, en 1386, en qualité d'écuyer, dans la compagnie du maréchal de Sancerre.

---

(1) Isabeau de Sancerre avait pour bisaïeul Louis Ier., comte de Sancerre, époux de Blanche de Courtenay, et pour cinquième aïeul Thibaut-le-Grand, comte de Champagne et de Brie.

IV. Philippe, Ier. du nom, seigneur DE BONNAY, de Pougues, de Bermieu, de Précy, etc., chevalier, chambellan du roi Charles VI, bailli de Mâcon, et sénéchal de Lyon, après Robert de Bonnay, son frère aîné, est qualifié, dans ses actes *noble et puissant homme*. Il commandait, le 1er. octobre 1379, une compagnie de deux chevaliers bacheliers et de dix écuyers. En 1396, il passa un compromis avec ses frères; fit, au mois de décembre 1396, l'aveu de la maison forte (châtellenie) de Précy, et vivait encore en 1415. Il avait épousé, par contrat du 11 janvier 1385, Galianne de MONTURUC, fille d'Etienne de Monturuc, chevalier, seigneur de Meauce, de laquelle il laissa, entr'autres enfants :

DE MONTURUC :

1°. Pierre Ier., dont l'article suit;

2°. Arnoux de Bonnay, qui fut père de : — Colombe de Bonnay, épouse de Renaud *de Dormans*, chevalier, seigneur de Nozay, de Saint-Remy et de Herpont, maître des requêtes, ambassadeur du roi à Rome, décédé le 11 novembre 1472, fils de Pierre de Dormans, seigneur de Nozay, et de Marguerite de Louan. Colombe de Bonnay fit son testament le 14 janvier 1478, et mourut la même année.

V. Pierre, Ier. du nom, seigneur DE BONNAY, de Pougues, de Précy, de Bermieu, de Savigny, etc., chevalier, qualifié *noble et puissant seigneur* dans divers actes qu'il passa dans le cours des années 1437, 1439 et 1444, ne vivait plus le 23 mai 1460. Il avait épousé, en 1435, Jeanne DE GRAÇAY, fille de Jean de Graçay, seigneur de la Maisonfort. Il en eut six fils dont trois seulement sont connus :

DE GRAÇAY : d'azur, au lion d'or.

1°. Jean, seigneur de Bonnay et de Précy, chevalier, mort sans postérité;
2°. Philippe II, qui continue la descendance;
3°. Pepin de Bonnay, écuyer, seigneur de Précy et du Coudray, vivant en 1483. Il épousa Catherine *de Chaugy*, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants.

VI. Philippe DE BONNAY, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Précy et de Bessay, qualifié *noble et puissant seigneur*, épousa, en 1452, Perronnelle DE DEMORET, fille unique et héritière de Philippe, seigneur de Demoret en Bourbonnais, et de Marguerite de Sully, dame de Bessay. Philippe mourut jeune, avant son père, laissant de son mariage :

DE DEMORET :

1°. Pierre II, qui suit;

2°. Jacqueline de Bonnay, mariée, en 1475, avec Hugues *le Long*, seigneur de Chenillac et des Fongis.

VII. Pierre, IIe. du nom, seigneur DE BONNAY, de Précy, du Chatelier, de Demoret, de Dienne, de Buy, de Bessay, de Pougues, etc., chevalier, conseiller et chambellan de Jean et Pierre, ducs de Bourbon et comtes d'Auvergne, passa une transaction, en 1483, avec Pepin de Bonnay, son oncle, au sujet de la succession de Pierre Ier., seigneur de Bonnay, son aïeul, et mourut le 21 novembre 1533, âgé de quatre-vingts ans. Il avait épousé, 1°. Huette DE POUILLAC; 2°. par contrat du 17 juin 1499, Anne DE BIGNY, veuve de Jean de Rochechouart, seigneur de Jars, et fille de Charles, seigneur de Bigny, de Valnoy et de Crezançay, grand écuyer de France; et de Jeanne Aramite, dame de la Gorce en Auvergne. Pierre eut pour enfants:

DE POUILLAC: écartelé, aux 1 et 4 d'or plein; aux 2 et 3 de sable, au lion d'or.

DE BIGNY: d'azur, semé de chabots d'or; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.

Du premier lit:

1°. Jacqueline de Bonnay, femme d'Itier *d'Aubigny*, seigneur de Genzat;

Du second lit:

2°. Gilbert, qui continue la descendance;

3°. Marc, auteur de la branche des *seigneurs de Bessay, comtes et marquis de Bonnay*, rapportée en son rang;

4°. Perronnelle de Bonnay, mariée, en 1516, avec Bertrand *du Chaussin*, sieur de Chafreville;

5°. Nicole de Bonnay, mariée, en 1524, avec Jean *de la Varenne*, seigneur de Vesvres;

6°. Birille de Bonnay, mariée, en 1532, au sieur *du Couldray*;

7°. Louise de Bonnay, alliée, au mois de novembre 1539, avec Louis *de Thélis*, seigneur de Lespinasse, fils d'Antoine de Thélis, seigneur de Lespinasse, du Son et de Valprivas, et de Jeanne de Saint-Romain.

VIII. Gilbert DE BONNAY, écuyer, seigneur de Demoret, épousa Marguerite DE BAR DE BAUGY, fille de François de Bar, chevalier, seigneur de Baugy, de Chantelou, des Essarts, d'Etrechy, etc., baron de la Guierche, vicomte de Savigny, et de Renée de Montberon. Il en eut:

DE BAR: fascé ou retiercé de 9 pièces d'or, d'argent et d'azur.

1°. Pierre III, dont l'article suit;

2°. Perronnelle de Bonnay, mariée, en 1548, avec Gilbert *le Maréchal*, seigneur des Noix;

3°. Anne de Bonnay, mariée, en 1556, avec Archambault, seigneur *de Vesores*, de la Salle et de la Ville-Sauzay.

DE LA PERRIÈRE: d'argent, à la fasce de gueules, surmontée de 3 têtes de léopard du même, couronnées d'or.

DE MARCELLANGES: d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

IX. Pierre DE BONNAY, III°. du nom, écuyer, seigneur de Demoret, épousa, 1°. Jacqueline DE LA PERRIÈRE, fille de Gabriel de la Perrière, écuyer, seigneur de Billy, de Frasnay, de Saint-Franchy, de Bazoches, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Charlotte de Montmorillon; 2°. Claude DE MARCELLANGES, fille de Claude de Marcellanges, écuyer, seigneur de la Grange et de Ferrières, en Nivernais, et de Gilberte de Murat. Du premier lit est issu Edme de Bonnay, qui suit.

DAMAS: d'or, à la croix ancrée de gueules.

X. Edme DE BONNAY, chevalier, seigneur de Demoret, épousa Antoinette DAMAS D'ANLEZY, fille de Jean Damas, IV°. du nom, baron d'Anlezy et de Crux, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de S. M. au gouvernement de Nivernais, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et enseigne de la compagnie d'ordonnance du comte de Nevers et d'Edmée de Crux. De ce mariage sont issus:

1°. N...... de Bonnay, mort à l'âge de vingt ans;

2°. Edmée de Bonnay, dame de Demoret, mariée 1°., en 1608, avec Edme-Paul *de Bonnay*, chevalier, seigneur de Bessay, son parent; 2°. avec Gaspard *de Monestay*, chevalier, seigneur de Graveron et de la Grillière, fils de Jean de Monestay, chevalier, seigneur de Chazeron, et de Louise de Rochefort de Salvert.

SEIGNEURS DE BESSAY, COMTES ET MARQUIS DE BONNAY.

DE LORRIS: d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de 3 aiglettes de gueules.

VIII. Marc DE BONNAY, écuyer, seigneur de Bessay, de Dienne, de Buy, de Pougues, de Saint-Léger, etc., second fils de Pierre II, seigneur de Bonnay, et d'Anne de Bigny, sa seconde femme, fit un partage avec sa mère, le 30 octobre 1534, et une acquisition en 1547, et mourut avant le 9 septembre 1574. Il avait épousé, par contrat du 10 avril 1535, Jeanne DE LORRIS, dame en partie de Vomas, veuve d'Antoine des Serpens, seigneur de Baignoux, et fille de Gilbert de Lorris, seigneur de Vomas, et de Madeleine des Ser-

pens; elle fit son testament le 20 février 1588, et fut mère de deux fils et deux filles :

1°. Antoine Ier., dont l'article suit;

2°. François de Bonnay, auteur de la branche des *seigneurs de Vomas*, rapportée ci-après;

3°. Marie de Bonnay, épouse de Claude *Agnot*, seigneur de Châteauregnard et de Montgeraud, fils de Jean Agnot, écuyer, seigneur de Châteauregnard, et de Fleurie de Châtillon;

4°. Anne de Bonnay, morte sans alliance.

IX. Antoine DE BONNAY, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Bessay, de Buy, de Jay et de Montlevé, lieutenant pour le roi à l'arsenal de Picardie, est nommé, le 9 janvier 1571, dans l'acte par lequel son père et sa mère firent le partage de leurs biens entre lui et François de Bonnay, son frère puîné. Il fit son testament le 20, et mourut le 25 juillet 1588. Il avait épousé, par contrat du 9 septembre 1574, Anne DE LA PERRIÈRE, sœur de Jacqueline de la Perrière, épouse de Pierre III de Bonnay, seigneur de Demoret. De ce mariage sont provenus: DE LA PERRIÈRE : comme à la p. 6.

1°. Thomas, dont l'article suit;

2°. Edme-Paul de Bonnay, chevalier, seigneur de Bessay, de Buy, de Bure et de Montlevé, capitaine de cent hommes d'armes dans les premières guerres de Piémont, ensuite guidon de la compagnie des gendarmes du prince de Piémont et son aide-de-camp. Il épousa, en 1608, Edmée *de Bonnay*, sa parente, dont il eut :

A. Antoine de Bonnay, page du comte de Saint-Géran, mort au premier voyage d'Italie;

B. Pierre de Bonnay, page du comte de St.-Géran, tué en Lorraine;

3°. Antoine de Bonnay, religieux au monastère de Septfons;

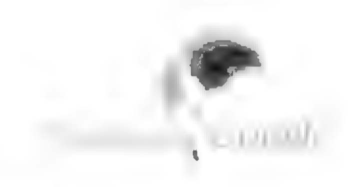
4°. Antoinette de Bonnay, femme de Jean *de Saint-Aubin*, écuyer, seigneur de l'Epine;

5°. Jeanne de Bonnay, dont le sort est ignoré;

6°. Anne de Bonnay, religieuse au couvent de la Fermeté;

7°. Edmée de Bonnay, religieuse au couvent de Reconfort.

X. Thomas DE BONNAY, chevalier, seigneur de Bessay, de Buy,



de Montlevé, de Jay, etc., chevalier de l'ordre du Roi, conseiller aux conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M., capitaine de cinquante hommes d'armes, et lieutenant de la compagnie du prince de Savoie (1), fut député de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier aux états-généraux de 1614, et mourut en 1632. Il avait épousé, par contrat du 13 novembre 1600, Catherine DE DORNE, fille de Florimond, seigneur de Dorne, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de S. M., bailli et gouverneur de Saint-Pierre-le-Moutier, et de Claude de Saint-Mémin. Elle fit son testament le 27 septembre 1623, et eut pour enfants :

DE DORNE : d'azur, au chevron, accompagné en pointe d'une étoile, le tout d'or; au chef denché du même.

1°. Antoine IIe., qui suit;

2°. Claude de Bonnay, baptisée le 12 août 1606, et mariée, le 4 février 1633, avec Jacques *d'Apchon*, chevalier, baron de Saint-Germain. Elle était, à l'époque de ce mariage, fille d'honneur de la duchesse de Savoie.

XI. Antoine DE BONNAY, IIme. du nom, chevalier, baron de Bessay, du Peray et d'Entrains, baptisé le 25 juillet 1607, s'engagea, en 1632, à payer au curé de Lucenay une rente pour une fondation faite dans son église par Anne de la Perrière, son aïeule. Il épousa, par contrat du 28 juin 1638, Marie BLONDET, fille d'Edme Blondet, héraut d'armes du roi, et de dame Anne Bourgoing. Il mourut avant le 31 mars 1672, et eut pour fils Henri, qui suit.

BLONDET :

---

(1) Thomas de Bonnay, et Edme-Paul, son frère, ayant suivi la fortune des ducs de Savoie, même pendant leur rupture avec la France, firent presque toujours leur résidence à Turin, où ils vécurent avec magnificence. Durant leur absence, leurs affaires se dérangèrent; leurs terres furent saisies; Antoine de Bonnay, fils de Thomas, fut obligé d'en vendre la plus grande partie pour acquitter les dettes de son père, et il ne resta à Henri de Bonnay, son fils, que deux petits fiefs appelés *la Quenouille* et *Presle*. C'est ainsi que, pendant plus de cent ans, les descendants de Thomas de Bonnay se virent réduits à une fortune trop modique pour pouvoir reprendre à la cour et dans les armées le rang que leurs ancêtres y avaient occupé jusque-là. Charles-François de Bonnay, né en 1750, et dont on verra l'article plus bas, fut le premier qui commença à rendre à sa famille son ancienne illustration.

XII. Henri DE BONNAY, chevalier, seigneur de la Quenouille et de Presle, dont il fit hommage au duc de Nevers en 1683, avait épousé, par contrat du 2 mars 1677, Marie LUCQUET, fille d'Antoine Lucquet de la Grange, écuyer, seigneur de Presle, Frédry, Touellay, Souig, etc., et d'Anne de la Rivière; elle fit son testament le 16 décembre 1685, et fut inhumée dans l'église paroissiale d'Avril. Henri de Bonnay fit le sien le 15 janvier 1693, mourut avant le 4 mai 1695, et fut père de François qui suit.

LUCQUET :

XIII. François DE BONNAY, chevalier, seigneur de Presle, de la Vallée et de la Quenouille, fit hommage pour la première de ces terres en 1695, et mourut en 1725. Il avait épousé, par contrat du 15 février 1707, Edmée FAVRE DE DARDAGNY, fille de Jacob Favre, chevalier, seigneur de Dardagny, et de Madeleine de Cossay. De ce mariage sont provenus :

FAVRE : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

1°. Gilbert, comte de Bonnay, chevalier, né le 13 mars 1712, décédé le 3 mars 1754. Il s'était allié, par contrat du 24 août 1743, avec Charlotte-Thérèse *Dormy de Beauchamps*, fille de Jean-Charles Dormy, chevalier, comte de Neuvy, baron de Beauchamps, seigneur de Geugnon, Rigny et la Chapelle, et de Jeanne Durandeau. Elle vivait encore le 29 juin 1777, et elle a eu pour enfants :

A. Charles-Louis, comte de Bonnay, chevalier, seigneur en partie du Reray, du Plessis, des Lillaux, de Guichy, etc., né le 8 juin 1744. Il entra au service, le 31 juillet 1760, en qualité de lieutenant, dans le bataillon de Bourg en Bresse, et passa, le 1er. décembre 1765, dans le régiment de Limosin, infanterie. Il épousa, par contrat du 16 janvier 1776, Elisabeth-Emilie *de Nuchèse*, chanoinesse-comtesse de Neufville, fille de Michel-Claude, baron de Nuchèze, ancien capitaine au régiment de Saluces, cavalerie, et de Louise Farjonnel d'Aubigny;

B. Augustin de Bonnay, né le 15 septembre 1747, prêtre, bachelier de Sorbonne, reçu chanoine de l'église de Nevers, le 30 septembre 1768, puis doyen de l'église royale et collégiale de Moutiers, et vicaire-général du diocèse de Mâcon;

2°. Marc-Antoine, dont l'article suit.

XIV. Marc-Antoine, comte DE BONNAY, chevalier, seigneur de Presle, de Laumoy, de la Grange, de Cossay, etc.; capitaine

au régiment de Quercy, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit hommage au duc de Nivernais, le 2 septembre 1758, pour les terres de la Grange, de Monmartange et du moulin de Varennes. Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1748, Françoise Gabrielle DE MARCELLANGES, fille d'Edme-Isabeau de Marcellanges, chevalier, seigneur de la Grange, de Cossay, de Laumoy, de Ris, etc., et d'Anne-Marie-Elisabeth de la Mouilly. De ce mariage sont issus :

DE MARCELLANGES : comme à la p. 6.

1°. Charles-François, dont l'article suit ;

2°. Louise de Bonnay, née au mois d'août 1752, religieuse aux dames de Sainte-Marie de Moulins, morte en 1804 ;

3°. Charlotte-Marguerite de Bonnay, née au mois d'octobre 1763, élevée et morte à Saint-Cyr ;

4°. Françoise-Hélène, comtesse de Bonnay, née en 1757, chanoinesse, morte en 1816.

XV. Charles-François, marquis DE BONNAY, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, ministre d'état et membre du conseil privé de Sa Majesté, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, gouverneur du château royal de Fontainebleau, est né le 22 juin 1750. Il fut d'abord nommé page du roi Louis XV, le 1er juillet 1765. Il sortit des pages au mois de mars 1768, pour entrer sous-lieutenant au régiment du Roi, dragons. Le 1er. février 1774, il fut nommé exempt des gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy, avec brevet de capitaine de cavalerie ; puis sous-lieutenant lors de la réorganisation de ce corps, au 1er. janvier 1776, et ensuite mestre-de-camp de cavalerie le 30 septembre 1779. Député suppléant de la noblesse du Nivernais aux états généraux du royaume en 1789, il y remplaça, au mois d'août de la même année, le comte de Damas d'Anlezy, qui avait donné sa démission. Appelé plusieurs fois à la présidence, le marquis de Bonnay fut un de ceux qui, dans des temps aussi orageux, remplirent cette fonction éminente avec le plus de talent, d'impartialité et de courage. Au mois de juin 1791, au moment de la rentrée du roi dans les Tuileries, accusé par le comité des recherches d'avoir été instruit du projet de départ de

Louis XVI, il monta à la tribune, et commença par prouver qu'il n'avait pas pu l'être. « Mais, poursuivit-il, si c'est ma façon de » penser que l'on veut connaître, je la dirai tout entière. Si le » roi m'avait consulté sur ce départ, je ne le lui aurais peut-être » pas conseillé ; mais, s'il m'avait ordonné de le suivre, j'aurais » obéi avec transport, et je serais mort à ses côtés, en me glo- » rifiant d'une telle mort. » L'exaspération démagogique était alors au comble ; et, dès le 5 juillet suivant, c'est-à-dire, dès que les jours du roi et de la famille royale cessèrent d'être publiquement menacés, le marquis de Bonnay écrivit au président de l'assemblée nationale, pour le prévenir que ses principes ne lui permettaient plus de prendre part aux délibérations, ni même d'assister aux séances de cette assemblée, qui fut dissoute le 1er. octobre 1791. Le 7 du même mois, le marquis de Bonnay alla rejoindre, à Coblentz, les princes, frères du roi, fit avec LL. AA. RR. la campagne de 1792, et reçut d'elles plusieurs missions. Quand la mort de l'infortuné Louis XVII fit passer à S. M. Louis XVIII ses droits à la couronne de France, le marquis de Bonnay accompagna M. le maréchal de Castries à Vérone, auprès du nouveau roi. Depuis cette époque, il ne cessa d'être employé par ce prince, tantôt au loin, pour sa correspondance, et tantôt auprès de sa personne, où il eut la direction de son cabinet pendant son séjour à Varsovie et à Mittau. En partant pour l'Angleterre, en 1807, le roi renvoya le marquis de Bonnay à Vienne, où il avait déjà été pendant six ans son agent politique, et il l'en rappela en 1814, aussitôt après sa rentrée en France. Au mois de juillet 1814, il l'envoya comme ministre en Danemark, le créa pair de France le 17 août 1815, et le nomma, le 2 mars 1816, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse. Enfin, le 22 juin 1820, le marquis de Bonnay, ayant atteint 70 ans, crut devoir demander son rappel, qui lui fut accordé au bout de quelques mois. (Son successeur, à Berlin, fut le vicomte de Chateaubriand.) Le préambule de l'ordonnance royale du 26 novembre 1820, qui le nomma ministre d'état et membre du conseil privé du roi, est ainsi conçu : « Le » sieur marquis de Bonnay, pair de France, notre envoyé extra- » ordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de



» Prusse, nous ayant représenté que son âge et l'état de sa santé » lui faisaient désirer que nous missions un terme aux fonctions » que nous lui avons confiées, voulant, en acceptant sa démis- » sion, lui donner un témoignage de notre satisfaction pour la » manière dont il les a constamment remplies, et récompenser » en même temps la fidélité et le dévouement dont il nous a » donné tant de preuves, ainsi que les longs et importants ser- » vices qu'il a rendus à nous et à l'état, nous avons ordonné et » ordonnons, etc. » Le 26 mai 1821, le roi le nomma gouverneur du château royal de Fontainebleau. Dès l'année 1783, le marquis de Bonnay avait fait au cabinet des ordres du Roi les preuves de son ancienne extraction noble de nom et d'armes, certifiées par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, et d'après ces preuves, il avait eu l'honneur de monter dans les carosses de S. M. Par contrat de mariage du 20 novembre 1769, le marquis de Bonnay a épousé en premières noces Marie-Louise Razoir de Croix, fille de Nicolas-Joseph-Arnould Razoir de Croix, chevalier, seigneur de Forets, Villers-au-Bois, Remaucourt, etc., prévôt chef en exercice des magistrats de la ville de Valenciennes, et de Marie-Catherine-Françoise de la Chaussée de Boisville. Devenu veuf le 18 février 1815, il a épousé en secondes noces, le 18 novembre 1816, Catherine O'Neill, de l'une des familles d'Irlande les plus illustres (1). Du premier mariage du marquis de Bonnay sont issus :

Razoir de Croix : d'azur, à 3 flèches d'or en bandes.

O'Neill : d'argent, à une main dextre de carnation, coupée de gueules, accostée de deux lions affrontés d'or, et surmontée de trois étoiles du même ; en pointe une mer de sinople, chargée d'un saumon de sable (à enquerre).

1°. Marc-Antoine-Tiburce de Bonnay, né le 19 avril 1771, mort au collége de Juilly ;
2°. Joseph-Amédée, dont l'article suit ;
3°. Hélène-Camille de Bonnay, née le 4 mai 1784, et mariée, le 7 mai 1803, à Pierre-Claude *Dorat de Chatellus*, ancien officier au régiment de Saintonge et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XVI. Joseph-Amédée, comte de Bonnay, né le 3 septembre 1773, reçu chevalier de Malte de minorité, par bref du 15 avril

(1) Les O'Neall, O'Nile ou O'Neill (car ce nom s'est écrit différemment dans les différents siècles) étaient jadis souverains de la plus grande partie du nord-est de l'Isle, et ils ne se sont entièrement soumis à la couronne d'Angleterre que sous le règne de la reine Elisabeth.

1776, a épousé, le 27 avril 1801 (7 floréal an IX), Jeanne-Marie DE GAUDRY, fille de Pierre de Gaudry, gouverneur des pages de madame la comtesse d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Sébastienne-Françoise-Antoinette de Vétie. De ce mariage sont issus :

DE GAUDRY :

1°. Louis-Pierre de Bonnay, né le 18 avril 1806 ;
2°. Françoise-Louise-Léonide de Bonnay, née le 22 août 1809 ;
3°. Edwige-Gabrielle de Bonnay, née le 3 avril 1811.

SEIGNEURS DE VOMAS.

IX. François DE BONNAY, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Vomas et des Augères, second fils de Marc de Bonnay, seigneur de Bessay, et de Jeanne de Lorris, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de M. de la Guiche, et depuis capitaine de cent hommes d'armes et maréchal de camp dans les armées de Poitou. Le 20 décembre 1580, il transigea avec le seigneur de Saint-Geran. Il avait épousé Marie DAMAS D'ANLEZY, fille de Jean Damas, IIIe. du nom, baron d'Anlezy, de Crux, de Montigny et de Saint-Parise, de Jeanne de Bar de Baugy. Elle mourut le 4 août 1626, laissant :

DAMAS : d'or, à la croix ancrée de gueules.

1°. Antoine, dont l'article suit ;
2°. Philibert de Bonnay, reçu, le 20 décembre 1596, chanoine-comte de Lyon, décédé au service de la reine Marguerite ;
3°. Claude de Bonnay, abbé de Septfons, en 1602, décédé le 6 octobre 1649, et inhumé dans le chœur de cette abbaye ;
4°. Plusieurs filles, dont on ignore la destinée.

X. Antoine DE BONNAY, chevalier, seigneur de Vomas et de Frasnay, épousa Jeanne DE LA PERRIÈRE, fille de Simon de la Perrière, écuyer, seigneur de Veaux et de Mont-de-Prix, et de Jeanne de Las de Valotte. Il fut père de François II qui suit.

DE LA PERRIÈRE : comme à la p. 6.

XI. François DE BONNAY, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Vomas et des Augères, épousa Jeanne DE BABUTTE, fille de Guillaume de Babutte, seigneur de Verneuil, gentilhomme de la chambre du roi, et échanson ordinaire de S. M. Il en eut :

DE BABUTTE : palé d'or et d'azur de 8 pièces.

1°. Gilbert, dont l'article suit ;
2°. Jean de Bonnay, reçu chanoine-comte de Lyon, le 10 janvier 1643.

XII. Gilbert DE BONNAY, chevalier, seigneur de Vomas et des
N. . . . . Augères, a eu pour fils :

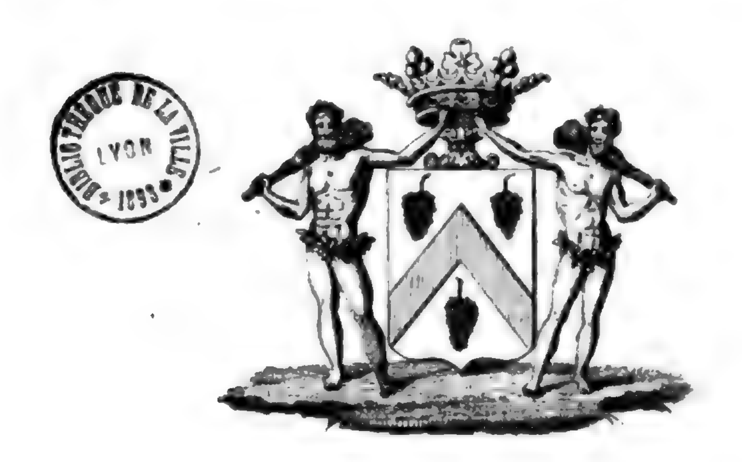
XIII. François DE BONNAY, III[e]. du nom, chevalier, seigneur
N. . . . . de Vomas, père de :

XIV. François DE BONNAY, IV[e]. du nom, chevalier, seigneur de Vomas, qui était, en 1765, capitaine au régiment Dauphin, cavalerie. Il eut rang de lieutenant-colonel, en 1768; fut nommé, en 1773, lieutenant-colonel du régiment Royal-Picardie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fut créé brigadier de cavalerie le 1[er]. mars 1780, et maréchal-de-camp le 1[er]. janvier 1784.



DE BUDÉ,

SEIGNEURS D'YÈRES, DE VILLIERS-SUR-MARNE, DE MARLY-LA-VILLE, DE FLEURY, DE VERACE, DE BOISY ET DE FERNEY, COMTES DE MONTRÉAL, BARONS DE MONTFORT, ETC., EN L'ILE DE FRANCE, EN CHAMPAGNE ET AU PAYS DE GEX.



ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin d'azur, tigées et feuillées de sinople. L'écu timbré d'une couronne de marquis. Tenants : deux sauvages.*

La maison DE BUDÉ, établie à Paris, dès le règne du roi Charles V, et répandue successivement en diverses provinces du royaume, a donné un grand nombre de personnages recommandables dans la magistrature, les sciences et la diplomatie; et plusieurs officiers distingués, entr'autres trois généraux d'armée et des colonels de régiments de leur nom. La généalogie de cette maison a été donnée par Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey, édition de* 1650, *troisième partie*, *p.* 251; par Blanchard, en son recueil des *Généalogies des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi*, *édit. de* 1670, *p.* 167; par Bayle, *édit. de* 1715, *t. I*, *p.* 744, et enfin, d'une manière incomplète, par Moreri, *édit. de* 1759, *t. II*, p. 356. Celle qu'on reproduit ici jusqu'à nos jours a pour bases les preuves de cette famille, faites en 1667, devant M. de Caumartin, intendant de la province de Champagne, et une généalogie manuscrite in-fol. de 88 pages, dressée sur les titres, et signée par M. Charles d'Hozier, le 27 décembre 1721.

N.....

I. Guillaume BUDÉ, Ier. du nom (1), mentionné dans un registre de la chambre des comptes de Paris, de l'an 1340, (*Blanchard*, *p.* 167.) eut, d'une femme dont on ignore le nom, quatre fils:

1°. Jean Ier., qui suit;

2°. Guillaume Budé, auquel furent communes les lettres-patentes données à lui et à son frère, au mois de septembre 1399. Il mourut sans postérité en 1429;

3°. Louis Budé, } vivants en 1399.
4°. Simon Budé, }

II. Jean BUDÉ, Ier. du nom, notaire et secrétaire du roi Charles VI, et contrôleur de la chancellerie, obtint de ce monarque des lettres d'anoblissement, datées de Maubuisson, près Pontoise, au mois de septembre 1399. Il passa divers actes en 1403, 1410, 1422 et 1428. Il avait épousé, 1°. Isabeau LAUBIGEOIS, fille de Jean Laubigeois, grenetier de la ville d'Auxerre, et de Jeanne Porcher; 2°. Marie LA GODDE (2), dont il n'eut point d'enfants. Ceux de son premier lit furent:

LAUBIGEOIS: d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une fasce de gueules.

LA GODDE; d'azur, à 3 coupes couvertes d'or.

1°. Dreux Ier., dont l'article suit;

2°. Jean Budé, chanoine de Langres en 1410, puis conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, charge dont il fut pourvu par lettres-patentes du 27 mars 1440, et dans laquelle il fut reçu, le 3 mai 1441, à la place de Jacques de Montmorin, évêque d'Agde.

III. Dreux BUDÉ, Ier. du nom, seigneur d'Yères, d'Evry, de Brégy, de Bretoche, de la Motte-Saint-Merry, de Sarçay, de Trancy, de Mandre, de Bellegrand, de Gentilly, et de Villiers-sur-Marne, en 1445, de Grigny en l'Ile de France, et de Marly-la-Ville en 1463, notaire et secrétaire du roi, créé garde des chartes et titres de S. M. en 1449, grand audiencier de la chancellerie en 1452, fut élu, le 19 août de cette année, prévôt des marchands de la ville de Paris, et réélu en 1414. Le roi lui avait permis, en 1448, de fortifier la maison noble de Villiers, et lui accorda, en 1450, la haute justice, avec permission d'établir un garde du scel aux contrats. Il acheta la châtellenie d'Yères, l'an 1452. Charles VII étant

(1) Il est nommé *Jean* dans la généalogie dressée par M. d'Hozier, en 1721.

(2) Cette seconde femme est la seule dont il soit fait mention dans le mémoire de M. d'Hozier.

décédé à Mehun-sur-Yèvre, le 23 juillet 1461, Dreux Budé, chargé du convoi de ce prince, qui l'avait nommé exécuteur de son testament, avec Étienne Chevalier, son gendre, fut arrêté à Montargis et détenu prisonnier. Le roi Louis XI le fit remettre en liberté et le confirma dans ses charges. Il vivait encore le 15 septembre 1474, et avait épousé, par contrat du 29 juin 1422, Jeanne PESCHART, fille de Jean Peschart, écuyer, et de Jeanne Gencien, de laquelle il eut :

PESCHART : d'or, au dragon ou basilic de gueules.

1°. Jean II, dont l'article suit ;

2°. Jacquette Budé, mariée, le 3 août 1441, avec Antoine *Raguier*, seigneur de Thionville et d'Esternay, conseiller du roi et trésorier des guerres, frère de Louis Raguier, évêque de Troyes, et fils de Hémon Raguier, trésorier de la reine Isabeau de Bavière, et de Gillette de la Fontaine ;

3°. Catherine Budé, dame de Grigny et du Plessis-le-Comte, mariée, en 1444, avec Étienne *Chevalier*, seigneur des Prunes, nommé maître des comptes en 1449, seul trésorier de France sous Charles VII, secrétaire de ce prince, trésorier de ses finances et l'un des exécuteurs de son testament.

IV. Jean BUDÉ, II[e] du nom, seigneur d'Yères, de Villiers-sur-Marne, de Marly-la-Ville, de Bagnaux, en 1471, de Bois-le-Vicomte et de plusieurs autres terres, notaire et secrétaire des rois Louis XI et Charles VIII, trésorier, garde des chartes et grand audiencier en la chancellerie de France après son père, obtint, en 1481, des lettres-patentes portant établissement d'une foire annuelle, et d'un marché toutes les semaines, dans sa châtellenie d'Yères ; fit son testament au mois de février 1499, et mourut le 28 février 1501. Il avait épousé, en 1454, Catherine LE PICART, fille de Jean le Picart, seigneur de Plateville, de la Rousselière, de la Roche-Chauveau et autres lieux, conseiller et secrétaire de Charles VII, maître des comptes et général des finances, et de Catherine Poncher. Elle mourut le 1[er]. août 1506, et fut inhumée, à côté de son mari, dans le chœur de l'église des Célestins, à Paris. Leurs enfants furent :

LE PICART : d'azur, au lion d'or.

1°. Dreux II, qui suit ;

2°. Étienne Budé, archidiacre de Pont-Audemer, en l'église de Lisieux, et grand vicaire de Jacques Raguier, évêque de Troyes, son cousin germain ;

3°. Jacques Budé, sieur de Sarçay, élu à Noyon, décédé en 1521, laissant un fils, nommé Jean Budé, seigneur de Sarçay, mort célibataire;

4°. Louis Budé, archidiacre d'Aron en l'église de Meaux;

5°. Guillaume II, auteur de la branche des *seigneurs de Marly, de Vérace, puis de Boisy et de Ferney*, rapportée ci-après;

6°. Jean Budé, seigneur de Perthes, élu de Gisors, décédé le 25 août 1522, sans enfants de Marguerite *Mesnard*, laquelle vivait encore en 1523;

7°. Mathieu Budé, } seigneurs d'Irancy, morts sans alliance;
8°. Jean Budé, }

9°. Marie Budé, femme de Bertrand *du Terme*, secrétaire du roi;

10°. Etiennette Budé, mariée, 1°. en 1471, avec Jean *d'Orgères*, secrétaire du roi; 2°. avec Nicolas *de la Chesnaye*, maître d'hôtel du roi, capitaine (gouverneur) de la ville et du château de Compiègne;

11°. Jeanne Budé, mariée, par contrat du 6 juin 1479, avec Clérambault *de Champanges*, écuyer, seigneur d'Attilly, et d'Aubervilliers, en Brie, conseiller du roi, secrétaire-général de l'artillerie de France, fils de Clérambault de Champanges, écuyer, seigneur de Vers, et de Barbe de l'Espine;

12°. Catherine Budé, dame d'Evry, mariée, le 11 mars 1482, avec Jean *le Charon*, sieur de la Charonière, conseiller au parlement;

13°. Antoinette Budé, mariée, par contrat du 1er. mai 1496, avec Germain *de Valenciennes*, écuyer, conseiller au parlement;

14°. Jacquette Budé, mariée, l'an 1499, avec Antoine *Hodon*, seigneur de Varannes et du Val de Charnières, secrétaire du roi, fils d'Adam Hodon, seigneur de Château-Mayet, et de Marie Bonnard, dame du Val;

15°. Radegonde Budé, alliée, en 1500, avec Guillaume *le Sueur*, seigneur de Biergy, d'Aulny et de Mulcien, conseiller du roi et général des monnaies.

V. Dreux Budé, *dit* Drouet, IIe du nom, seigneur de Villiers, d'Yères, de Bagnaux, de Montgeron et du Châtelet, notaire et secrétaire du roi, trésorier des chartes et grand audiencier de France, épousa Guillemette de Thumery, fille de Denis de Thumery, seigneur de Boissise, conseiller au parlement de Paris, président aux enquêtes du palais, et de Françoise de Longueil de Maisons. Ayant été institué héritier de Catherine Poncher, son aïeule, il présenta, le 30 janvier 1508, à la chapelle de Poncher, fondée en l'église de Saint-Thibault de Joigny, et mourut en 1528. Ses enfants furent :

De Thumery : d'azur, à la croix écartelée d'or et d'argent, engrêlée, cantonnée de quatre boutons de rose au naturel.

1°. Jean III, qui suit;

2°. Gui Budé, écuyer, seigneur de Villiers-sur-Marne, nommé secrétaire du roi en 1527;

3°. Nicolas Budé, chanoine de Troyes;

4°. François Budé, } chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,
5°. Jacques Budé, } dit de Malte, en 1519;

6°. Louis Budé, seigneur de Montgeron, marié avec Anne *de Valenciennes*, dame de Villabé, qui le fit père de

A. Louis Budé, mort sans alliance;

B. Annibal Budé, seigneur de Montgeron, époux de Louise *de Martines*, et père de deux fils et de deux filles :

a. Louis Budé, seigneur de Montgeron, vivant en 1585;

b. Annibal Budé, écuyer, seigneur de Villabé, allié avec Louise *Bernardin*, laquelle était mariée en secondes noces, dès 1618, avec Michel Cherier. Elle avait eû de son premier mari:

Anne Budé, qui épousa, le 16 mai 1618, Martin *Chopin*, écuyer, sieur du Plessis;

c. Lucrèce Budé, mariée, le 5 septembre 1585, avec Jean *Bachelier*, seigneur de Montigny et de Moiselles;

d. Elisabeth Budé, mariée, le 23 juillet 1623, avec François *de Chantelou*, écuyer, seigneur de Neufvilly et de Goussancourt, fils de François de Chantelou, seigneur des mêmes lieux et de Lihus, et de Madelaine de Condé;

C. Lucrèce Budé, dont on ignore la destinée;

7°. Dreux Budé, mort sans alliance;

8°. Catherine Budé, femme, en 1510, d'Etienne *le Blanc*, trésorier provincial des guerres, et contrôleur général de l'épargne, en 1550;

9°. Madelaine Budé, femme de Jean *Courtin*, seigneur de Gournay-sur-Aronde et d'Emevilliers, auditeur des comptes;

10°. Françoise Budé, alliée, le 16 octobre 1539, avec Jean *d'Argouges*, seigneur de Vaux et de la Jarraye, fils de Jean d'Argouges, seigneur des mêmes terres, et de Martine Ragueneau de Millerieux.

VI. Jean BUDÉ, III[e] du nom, seigneur d'Yères, de Bagnaux et de Villiers, conseiller et secrétaire du roi, trésorier et garde des chartes de France, épousa Jacqueline DE BAILLY, fille de Jean de Bailly, seigneur d'Ozereau, conseiller du roi, correcteur et grand rapporteur en la chancellerie, et de Marie de Feugerais. Il mourut le 16 juillet 1547, laissant de Jacqueline de Bailly, qui vivait encore le 19 octobre 1560:

DE BAILLY: de gueules, à la croix équipolée de cinq points d'or à quatre d'azur, cantonnée de quatre bustes de femmes d'argent

1°. Dreux III, qui continue la descendance;

2°. Pierre Budé, seigneur de Fleury et de Villiers, conseiller du roi, correcteur des comptes, maître et rapporteur des eaux et forêts de France, en l'Ile de France, et échanson du roi Charles IX, marié, le 18 août 1563,



avec Anne *Brachet*, fille de Jean Brachet, seigneur de Néry, conseiller au parlement et commissaire aux requêtes du palais, et de Marie le Cirier. Il en eut :

A. Nicolas Budé, écuyer, seigneur de Villiers-sur-Marne, conseiller du roi, maître d'hôtel ordinaire de S. M., chevalier de l'ordre de St.-Michel en 1618, mort en 1647. Il avait épousé Barbe *Florette*, fille puînée de Guillaume Florette, seigneur de Bussy, en Mâconnois, conseiller au parlement, et commissaire aux requêtes du palais et de Charlotte le Charon. De ce mariage sont issus trois fils et une fille :

a. Guillaume Budé, seigneur de Villiers, élevé page du roi, capitaine, puis lieutenant-colonel au régiment de Picardie, qui n'eut de N.... *Bernardin*, son épouse, qu'une fille unique, morte jeune ;

b. Jacques Budé, mort à 18 ans, prieur du Vivier, en Champagne ;

c. Jean Budé, seigneur de Nazelles, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, marié, 1°. avec N.... *Mauduit;* 2°. avec N.... *Blany*. Il eut du premier lit :

I. Marie Budé, épouse de Philippe *de Carvoisin*, chevalier, seigneur d'Achy, en Picardie ;

II. Autre Marie Budé, femme de Charles *du Vivier*, qui devint, par cette alliance, seigneur de Villiers-sur-Marne ;

d. Catherine Budé, morte à l'âge de treize ans ;

B. Pierre Budé, seigneur de Fleury, maréchal-des-logis de la compagnie mestre de camp de la cavalerie légère, mort en 1633. Il avait épousé Françoise *du Lac*, morte le 30 novembre 1633, fille de François du Lac, conseiller au parlement, et de Marie de Machault, dont naquirent :

a. François Budé, seigneur de Fleury, mort sans alliance ;

b. Charlotte Budé, mariée, le 26 février 1634, avec Charles *de Lespez*, chevalier, seigneur de l'Hostelneau, sergent-major au régiment des gardes, et sergent de bataille, fils de Jean de Lespez, chevalier, seigneur de l'Hostelneau, mestre de camp du régiment de Guienne, et de Blanche de Malbès ;

c. Isabelle Budé, femme de Henri, marquis *de Grignols*, en Gascogne, fils de Jean III, marquis de Grignols, et d'Antoinette d'Esparbez de Lussan ;

C. Anne Budé, dame de Fleury, près Meudon, seconde femme, en

1598, de François *de Machault*, seigneur de l'Arbre-au-Vivier et de Saint-Suplex, conseiller aux requêtes du palais, et procureur-général de la cour des aides, puis conseiller d'état en 1641. Elle mourut en 1651 ;

D. Isabelle Budé, femme de Nicolas *de Givès*, écuyer, seigneur de Pouilly, conseiller du roi et correcteur des comptes ;

E. Marie Budé, religieuse à Yères.

VII. Dreux BUDÉ, IIIᵉ du nom, seigneur châtelain d'Yères et de Bagnaux, conseiller et secrétaire du roi, et l'un des quatre notaires de la cour du parlement de Paris, conseiller de cette ville en 1574, mort en 1578, avait épousé, 1°. Marie BRACHET, morte sans enfants, fille de Jean Brachet, sieur de Néry en Valois, et de Villiers en Beauce, conseiller au parlement, et commissaire aux requêtes du palais, et de Marie le Cirier ; 2°. Marie ALLEGRIN, fille d'Eustache Allegrin, seigneur d'Herbelay-sur-Seine, conseiller du roi et correcteur en la chambre des comptes de Paris, et de Françoise Larcher ; 3°. Marie NEVEU, veuve de Gérard de Brion, écuyer, seigneur d'Orcheux, en Champagne, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du second lit furent :

BRACHET : d'azur, au chien braque assis d'or.

ALLEGRIN : parti d'argent et de gueules, à la croix ancrée de l'un à l'autre.

NEVEU : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois pommes de pin d'or ; aux 2 et 3 d'argent, à la croix échiquetée d'or et de sable.

1°. Eustache Budé, seigneur châtelain d'Yères, conseiller du roi, correcteur en la chambre des comptes, époux d'Anne *Florette de Bussy*, sœur de Barbe Florette, de laquelle il eut un fils et trois filles :

A. Charlotte Budé, femme de Marc *du Faultray*, conseiller en la cour de parlement, décédée à Yères, le 7 septembre 1623 ;

B. Marie Budé, épouse de Louis *le Musnyer*, chevalier, seigneur de Villeserin, écuyer ordinaire de la reine de la Grande-Bretagne, morte sans enfants en 1622 ;

C. Isabelle Budé, mariée à Florent *Pasquier*, sieur de Valgrand, procureur général du roi au grand conseil ;

2°. Michel Budé, écuyer, seigneur de Bruyères, qui fit son testament sous-seing privé, le 12 août 1631, et mourut sans postérité en 1659 ;

3°. Jacques, dont l'article suit ;

4°. Jean Budé, écuyer, conseiller du roi, contrôleur provincial des guerres, qui fut maintenu dans sa noblesse avec Florent, son fils, et Dreux Budé, son neveu, par arrêt du conseil d'état du roi, du 3 août 1668, sur la production de leurs titres, remontant à l'an 1399. Il avait épousé Marie *Foucher*, fille de Hardouin Foucher, sieur de la Feuillée, conseiller au parlement de Paris, et de Valentine le Pilleur. Il fut père d'un fils et de deux filles :



A. Florent Budé, écuyer, sieur des Marchais, qui s'allia, le 13 août 1667, avec Angélique-Marie *de Lumagne*, fille de Marc-Antoine de Lumagne, seigneur d'Espois et de Villers, et de Madelaine Thomassière, dont il eut :

Marie Budé, née au mois d'avril 1698 ;

B. Valentine Budé ;

C. Catherine Budé, } légataires de Michel Budé, leur oncle, en 1658;
D. Justine Budé, }

5°. Augustin Budé, écuyer, conseiller du roi et trésorier de l'extraordinaire des guerres. Il s'allia avec Anne *Malon*, fille de Claude Malon, écuyer, seigneur de Montrieux et de Jusseaux, conseiller au parlement, et d'Anne le Charon. De ce mariage sont provenus :

A. Eustache Budé, mort jeune ;

B. Dreux Budé, seigneur d'Yères, pourvu de la charge de son père en 1658, marié, le 25 mai 1666, avec Antoinette-Madelaine *Chassebras*, fille de Remi Chassebras, secrétaire du roi, et de Madeleine d'Archambauld. Il eut pour fils :

Jean-Baptiste Budé, qui n'était pas encore marié en 1698 ;

C. Charlotte Budé, religieuse à Fontaine-lès-Nonains ;

D. Isabelle Budé, } mortes sans alliance ;
E. Anne Budé, }

F. Jacques Budé, augustin déchaussé ;

6°. Marie Budé, femme de Robert *d'Arry*, seigneur de la Roche, et d'Ermont, conseiller du roi, lieutenant général de Beauvais, fils de Nicolas d'Arry, seigneur d'Ermont, et d'Anne de Biville.

VIII. Jacques BUDÉ, écuyer, seigneur de Bagnaux, dont il fournit l'aveu le 2 mars 1613, et rendit hommage le 10 mars 1628, conseiller du roi, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, puis contrôleur général de la maison de la reine, partagea, le 4 mai 1602, les successions de ses père et mère avec Jean, Eustache, Michel, Augustin et Denise Budé, ses frères et sœur, et épousa, par contrat du 15 novembre 1609, Anne DE LA BRUYÈRE, qui en était veuve en 1679. Elle était fille de Pierre de la Bruyère, écuyer, seigneur du Val-de-Deuil et de la Grande-Maison, trésorier de l'argenterie du roi, et de Marie Payot. Il fit son testament le 13, et mourut le 16 novembre 1646, et sa femme fit le sien le 9 novembre 1651. De ce mariage sont issus :

DE LA BRUYÈRE : d'or, à 3 rameaux de bruyère de sinople.

1°. Pierre Budé, mort en bas âge ;

2°. Charles Budé, écuyer, seigneur de Bagnaux et de Villergennes, décédé en 1660. Il avait été marié, le 14 janvier 1657, avec Françoise *de Pigney*,

fille de Louis de Pigney, secrétaire de la chambre du roi, et avocat au parlement, et de Catherine Boursier, et il en eut :

A. Geneviève-Charlotte Budé, née en 1658, laquelle épousa, par contrat du 19 janvier 1681, Jean *Sandrier*, sieur de Mitry, commissaire des guerres ;

B. Jeanne-Marguerite Budé, née en 1659 ;

3°. Augustin Budé, écuyer, qui fut enseigne au régiment de Migneux, et se maria avec Susanne-Agnès *le Febvre* ;

4°. François Budé, mort chanoine régulier ;

5°. Jacques Budé, } morts jeunes ;
6°. Marc Budé, }
7°. Claude Budé, }

8°. Marie-Charlotte Budé, dont on ignore la destinée ;

9°. Catherine Budé, mariée, le 26 avril 1636, avec Antoine *le Redde*, écuyer, sieur du Breuil, trésorier des Ponts-et-Chaussées de Normandie ;

10°. Marguerite Budé, religieuse à Fontaine-lès-Nonains ;

11°. Marie Budé, } religieuses à Compiègne ;
12°. Madelaine Budé. }

13°. Anne Budé, religieuse aux Filles bleues, à Saint-Denis, près Paris ;

14°. Angélique Budé, aussi religieuse à Compiègne.

SEIGNEURS DE MARLY ET DE VERACE,

puis de Boisy et de Ferney.

V. Guillaume BUDÉ, IIe du nom, chevalier, seigneur de Marly-la-Ville, et de Villeneuve, né en 1467, cinquième fils de Jean II, seigneur d'Yères, et de Catherine le Picart de Plateville, fut reçu, le 21 août 1522, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, bibliothécaire de S. M., et maître de la librairie, enfin prévôt des marchands de la ville de Paris, en 1522. Il mourut le 23 août 1540, et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Ce fut, au rapport de Bayle et de Moréri, l'homme de son temps le plus savant en France dans la littérature et les langues anciennes (1). Il avait épousé, en 1503, Roberte LE

LE LIEUR : d'or, à la croix partie denchée d'argent et de gueules, cantonnée de 4 têtes de léopard d'azur.

(1) Erasme le surnommait *le Prodige de la France ;* Charles Dumoulin l'appelle *Doctrinarum omnium Splendor*, et Scaliger *le plus grand grec de l'Europe ; un phénix qui ne renaîtra point de ses cendres.* Ses vertus ne le rendirent pas moins recommandable que ses profondes connaissances, et les rois Charles VIII,

LIEUR, fille de Roger le Lieur, seigneur de Bois-Bernard et de Mallemains, et d'Isabelle de Lailly. Leurs enfants furent :

1°. Dreux Budé, seigneur de Marly-la-Ville, secrétaire du roi, avocat de S. M. aux requêtes de l'hôtel, marié avec Barbe *Paillard*, fille de Jean Paillard, seigneur de Jumeauville, et de Jeanne de Vitry, dont il eut :

A. Gui Budé, } décédés jeunes et sans avoir été mariés ;
B. Guillaume Budé, }

C. Marguerite Budé, femme de Pierre *de Saint-André*, chevalier, seigneur de Montbrun, en Languedoc, conseiller au parlement de Paris et président aux enquêtes du palais, fils de François, seigneur Saint-André et de Montbrun, président au même parlement, et de Marie de Guetteville;

2°. Jean III, qui continue la descendance ;

3°. Mathieu Budé, mort célibataire;

4°. Antoine Budé, écuyer, seigneur de Trocy et de Brissy, marié, le 12 mai 1556, avec Marie *le Blanc*, morte en 1591, fille d'Etienne le Blanc, seigneur de Beaulieu, contrôleur général de l'épargne, et de Marguerite Anjorrant de Cloye. Il mourut en 1590. Ses enfants furent ;

A. Etienne Budé, écuyer, seigneur de Trocy et de la Motte-Saint-Loup, près de Nogent-sur-Seine, mort au siége de Paris, portant les armes pour le service du roi. Il avait épousé, le 13 novembre 1583, Agnès *Courtin*, fille de Jean Courtin, seigneur de la Motte-Saint-Loup, conseiller du roi et receveur général des finances en la généralité d'outre Seine et Yonne, et trésorier de M. le duc de Nemours, et d'Anne Menisson, dame de la Motte-Saint-Loup. Agnès Courtin se remaria avec Gédéon de Maupuis. Elle eut de son premier mari :

Etienne Budé, seigneur de la Motte-Saint-Loup, marié, le 17 juillet 1627, avec Simonne *Brisson*, fille de François Brisson, seigneur de la Grange et de la Callière, secrétaire du roi, et de Simonne Chapelain. Leurs enfants furent :

a. Salomon Budé, mort sans alliance ;

b. Etienne Budé, écuyer seigneur, de la Motte-Saint-Loup, marié, le 9 septembre 1663, avec Jeanne *de Berchault*, fille de Pierre de Berchault, écuyer, seigneur de Juiveau, de Marthe et d Artaize ;

Louis XII et François Ier. l'honoraient de leur estime. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages latins et des *Lettres grecques*, dont la pureté de style fut, dit-on, admirée par les grecs eux-mêmes.

c. Daniel Budé, dont le sort est ignoré ;

d. Marie Budé, femme de Charles *de Branné*, écuyer, seigneur de Bourdillon ;

e. Jeanne Budé, dont on ignore la destinée ;

B. Mathieu Budé, écuyer, mort au service, sous le maréchal de Biron, en Franche-Comté ;

C. Anne Budé, mariée, en 1582, avec Charles *de Barthelemy*, seigneur de Bienville et de Chambly, morte en 1588 ;

D. Marie Budé, femme de Philippe, seigneur *du Wez* en Vermandois, écuyer ;

E. Antoinette Budé,
F. Madelaine Budé,
G. Elisabeth Budé, } mortes sans avoir été mariées.

Fils naturel d'Antoine Budé et de Guionne de la Roche :

Antoine Budé, *légitimé en février* 1578 ;

4°. François Budé, écuyer, seigneur de Villeneuve, valet de chambre du roi, en 1540, qui se retira à Genève, avec Jean Budé, son frère. Il laissa de Marguerite *Morel,* sa femme, deux filles :

A. Jeanne Budé, femme de Jean *Huiart;*

B. Judith Budé, épouse de Louis *de Saint-Remy*, de Grenoble ;

5°. Louis Budé, écuyer, sieur de la Motte, qui n'eut point d'enfants de Barbe *le Bouch,* qu'il avait épousée le 9 août 1550, et qui était fille de Jean le Bouch, écuyer, seigneur de la Bourdonnière en Berry, et de Jeanne de Prégremau ;

6°. Étienne Budé, mort jeune ;

7°. Catherine Budé, femme de Jean *Anjorrant*, seigneur de Cloye et de Juilly, conseiller au parlement et président aux enquêtes ;

8°. Marguerite Budé, femme, de Guillaume *de Trie*, écuyer, seigneur de Varennes, mort en 1567 ;

9°. Isabeau Budé, religieuse à Saint-Martin d'Yèvre, en 1562 ;

10°. Anne Budé, morte sans alliance.

VI. Jean Budé, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Vérace, cultiva les lettres avec succès. Ayant embrassé la religion réformée, il se retira à Genève avec sa famille, en 1549, et y prit des lettres de bourgeoisie en 1555. En 1559, il fut fait conseiller du grand conseil. Il fut envoyé, en 1565, auprès de l'électeur palatin, et, en 1567, auprès de l'amiral Châtillon et des cantons évangéliques.

DE JOUAN : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe de 3 larmes du même, 2 et 1.

Il avait épousé, en 1549, Marie DE JOUAN, fille de Rogerin de Jouan, seigneur de Jonvilliers, en Beauce, issu d'une ancienne famille de Guienne, et de Madelaine Imbault. De ce mariage sont issus :

1°. Jean IV, dont l'article suit ;
2°. Jacques ou Jacob Budé, mort sans enfants, à Genève, en 1584 ;
3°. Elisabeth Budé, femme de Jean *de Saussure*, écuyer, seigneur de Dommartin, en Lorraine ;
4°. Marie Budé, femme de Jean *Faure*, écuyer, seigneur du Lac, en Auvergne ;
5°. Jeanne Budé, morte sans avoir été mariée.

VII. Jean BUDÉ, IVᵉ du nom, seigneur de Vérace et de Balaison, gentilhomme ordinaire du roi Henri IV, se distingua, le 17 septembre 1591, à la bataille de Pontcharra, où il commanda les coureurs, étant alors lieutenant de la compagnie de gendarmes du sieur de Briquemault. Il fut créé conseiller d'état de la ville et république de Genève, en 1599, député à Lyon auprès de Henri IV, en 1600, et la même année auprès du connétable de Lesdiguières, gouverneur de Dauphiné. Il fut nommé syndic de la république en 1603, et mourut au mois de mai 1610.

D'ALINGES : de gueules, à la croix d'or.

Il avait épousé, en juin 1602, Esther D'ALINGES, fille de Bernard d'Alinges, chevalier, baron de Coudrée, de Servette, de Colombiers, de Balaison, de Montfort et de Larringes, en Genevois, et de Françoise de Mionax, dame de Beauregard. De ce mariage sont issus :

1°. Bernard Iᵉʳ., dont l'article suit ;
2°. Jean-Antoine Budé, mort dans les guerres de Piémont, en 1629 ;
3°. François Budé, mort au service du roi de Suède, en 1632 ;
4°. Françoise Budé, mariée, en 1628, avec Isaac *de Martines*, seigneur de Borjou, au pays de Vaud ;
5°. Jacqueline Budé, mariée, en 1628, avec Deodato *Deodati*, noble lucquois, conseiller d'état à Genève.

TURRETINI : fascé d'or et de gueules.

VIII. Bernard BUDÉ, chevalier, seigneur de Vérace, de Bois-Beauregard et de Veuillerans, décédé en 1667, avait épousé, au mois d'octobre 1631, Marie TURRETINI, fille de François Turretini, et de Camille Burlamachi, nobles lucquois. De ce mariage sont issus cinq fils et cinq filles :

1°. Isaac Budé, seigneur de Vérace, de Boisy et de Balaison, né en fé-

vrier 1642, et qui n'a point laissé d'enfants d'Aimée *du Monier*, son épouse, fille de Charles du Monier, seigneur du Mesnil et du Metz, et de Susanne de Frotté de Couterne;

2°. Guillaume III, qui suit;
3°. Bernard Budé, } morts en bas âge;
4°. Jean Budé, }
5°. Autre Bernard Budé, nommé, en 1663, lieutenant dans le régiment du baron d'Eulamberg, puis, en 1664, capitaine dans celui du colonel Bakre. Il passa, dans cette dernière année, en Amérique, et prit part à la descente effectuée à la Martinique. A son retour, il servit au siége de Graves: il entra alors dans un régiment wallon. Obligé, par suite d'un duel, de passer en Hollande, en 1679, il fut rappelé en 1683, et fut breveté lieutenant-colonel. Plus tard, le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, le créa grand-maître de la maison de Marie Stuart. Les états-généraux lui assurèrent une pension de mille livres et lui donnèrent une compagnie. Il quitta tous ces avantages en 1688, pour se retirer à Genève, où il mourut sans alliance;
6°. Camille Budé;
7°. Madelaine Budé;
8°. Marie-Claire Budé;
9°. Esther Budé;
10°. Elisabeth Budé.
} On ignore les alliances et la destinée de ces cinq enfants.

IX. Guillaume BUDÉ, III[e] du nom, né en juin 1643, seigneur de Ferney, de Beauregard et de Boisy, servit dans sa jeunesse aux gardes du corps de Charles XI, roi de Suède, ensuite sous le maréchal de la Feuillade, au siége de Candie. En 1679, il fut député par le corps de la noblesse du pays de Gex, près du prince de Condé, à son entrée dans ce pays. Il épousa, 1°. le 19 juillet 1671, Françoise SALADIN, fille de Jacques Saladin et de Françoise Trembley; 2°. en 1689, Andrienne FAVRE, fille de noble Jean-Jacques Favre, conseiller d'état de la ville de Genève, et de Marguerite de la Croix. Ses enfants furent:

SALADIN: d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois croissants d'or, et accompagnée de deux casques de sable.

FAVRE: d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de maures de sable, tortillées d'argent.

Du premier lit:

1°. Bernard Budé, comte de Montréal, seigneur de Ferney, né le 21 octobre 1676, qui servit en France, en qualité de premier lieutenant de la colonelle dans les gardes suisses, et mourut en son château de Ferney, en 1755, sans postérité d'Isabelle *de Bons*, qu'il perdit six mois après son mariage; elle était fille d'Elie de Bons, et de Marguerite de Cambiague du Marteret;

2°. Jacob Budé, né le 15 septembre 1687, tué en Flandre, d'un coup de canon, au siége d'Hust, étant lieutenant dans le régiment de Surbeck;
3°. Anne-Elisabeth Budé, née le 31 mai 1679, mariée, le 12 novembre 1698, à noble Marc *Pictet*, fils de Jacques Pictet, premier syndic de la ville de Genève, et général de l'artillerie. Elle fut mère du comte Jacques Pictet, lieutenant général des armées de S. M. le roi de Sardaigne;

Du second lit :

4°. Isaac Ier., dont l'article suit;
5°. Vincent Budé, mort en bas âge;
6°. Jacob Budé, né le 15 mars 1693, général-major et propriétaire d'un régiment suisse en Hollande, mort sans postérité en 1776;
7°. Guillaume Budé, baron de Montfort, né le 21 mai 1699, général dans les armées de S. M. le roi de Sardaigne, et colonel d'un régiment de son nom, mort sans postérité en 1771;
8°. Marguerite Budé, née le 20 août 1690, mariée au comte *de Portes*, seigneur de Crassier et autres lieux, général au service de S. M. Sarde, colonel d'un régiment de son nom et gouverneur de la ville et citadelle d'Alexandrie.

X. Isaac BUDÉ, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Vérace, et de Boisy, né le 29 décembre 1691, homme recommandable par son rare mérite, qui lui valut des distinctions flatteuses de plusieurs cours étrangères, épousa Marie DU PAN, fille de N... du Pan, seigneur, premier syndic de la ville et république de Genève. De ce mariage sont issus :

DU PAN : parti de gueules et d'argent, à 2 lions léopardés de l'un à l'autre.

1°. Jean-Louis, dont l'article suit;
2°. Jacob Budé, né en 1737, général au service d'Angleterre, décédé en 1818, sans laisser de postérité;
3°. Georges Budé, né en 1745, mort, en 1768, au service de Hesse-Cassel, colonel au régiment des gardes;
4°. Andrienne Budé, morte sans alliance.

XI. Jean-Louis BUDÉ, seigneur de Boisy et de Balaison, né en 1729, servit dans les armées du roi de Sardaigne, et épousa Jeanne-Remie SOLLIER, fille de Jacques Sollier, et d'Élisabeth de Gaudrie. De ce mariage sont issus :

SOLLIER :

1°. Isaac II, qui suit;
2°. Jacques-Louis, mentionné ci-après;
3°. Marie-Françoise, née en octobre 1759, mariée, en 1783, à noble Abraham-Auguste *Saladin*, seigneur, ancien syndic de la ville et république de Genève;

4°. Isabelle Budé, née en 1761, non mariée.

XII. Isaac DE BUDÉ, IIe du nom, seigneur de Boisy, né le 11 novembre 1756, a servi en France et est décédé en 1811. Il avait épousé Catherine ROLAZ DU ROSEY, dont sont issus :

ROLAZ :

1°. Jules de Budé, né le 19 septembre 1795, servant dans les gardes du corps en France ;

2°. Eugène de Budé, né le 10 décembre 1800, qui est au service du grand-duc de Bade ;

3°. Cécile de Budé, née le 11 novembre 1792, mariée, le 31 mars 1813, avec Jean-Jacques, comte *de Sellon*, né le 20 janvier 1782.

XII. Jacques-Louis, comte DE BUDÉ, seigneur de Ferney-Voltaire, né en avril 1758, ancien colonel des gardes hanovriennes, s'est marié quatre fois : 1°. avec N... BICKER, Hollandaise ; 2°. en mars 1791, avec Anne DE THÉLUSSON ; 3°. en 1802, avec Claudine-Henriette DE PERRAULT DE FEUILLASSE, fille de Charles-Antoine de Perrault, chevalier de Jotemps de Feuillasse, seigneur de Ruthet, de Matignin, de Cointrins, etc., officier de la noblesse du pays de Gex, et de Louise-Claudine de Fabry ; 4°. au mois de mars 1822, avec Charlotte DE MAY, de la ville de Berne. Le comte de Budé a eu pour enfants :

BICKER :

DE THÉLUSSON :

DE PERRAULT : parti au 1 d'azur, à la croix patriarcale d'or, accompagnée en pointes de 3 annelets du même ; au 2 d'azur, à 3 bandes d'or.

DE MAY : palé d'or et d'azur ; au chef d'or, chargé de deux lionceaux affrontés de gueules.

Du premier lit :

1°. Henri-Maximilien de Budé, né en 1784, marié, en 1807, avec Amélie *de Lullin*, dont il a deux filles :

A. Marie de Budé ;

B. Augusta de Budé ;

2°. Agnès-Louise-Catherine de Budé, née en 1782, mariée, en 1802, avec le marquis Edouard *Brandoin de Ballaguier de Beaufort d'Hautpoul*, colonel du génie. Leurs enfants sont :

A. Charles-Marie de Beaufort d'Hautpoul, né le 9 novembre 1804, qui est au service de France ;

B. Marie-Louise-Emma de Beaufort d'Hautpoul, née au château de Ferney, le 19 juin 1803 ;

3°. Wilhelmine-Isabelle de Budé, née en 1783, mariée avec Othon *de Pougny*, baron de Monthoux, seigneur d'Annemasse et autres lieux, ancien officier supérieur, chevalier de Malte, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;

Du second lit :

4°. Auguste-Jules de Budé, né en janvier 1791, marié, en 1819, avec Marie-Hortense-Laurence *de Gramont*, dont sont issus :

A. Louis-Auguste-Edgard de Budé, né le 6 juillet 1820 ;

B. Cécile-Augusta-Mathilde de Budé, née le 19 mars 1822 ;

Du troisième lit :

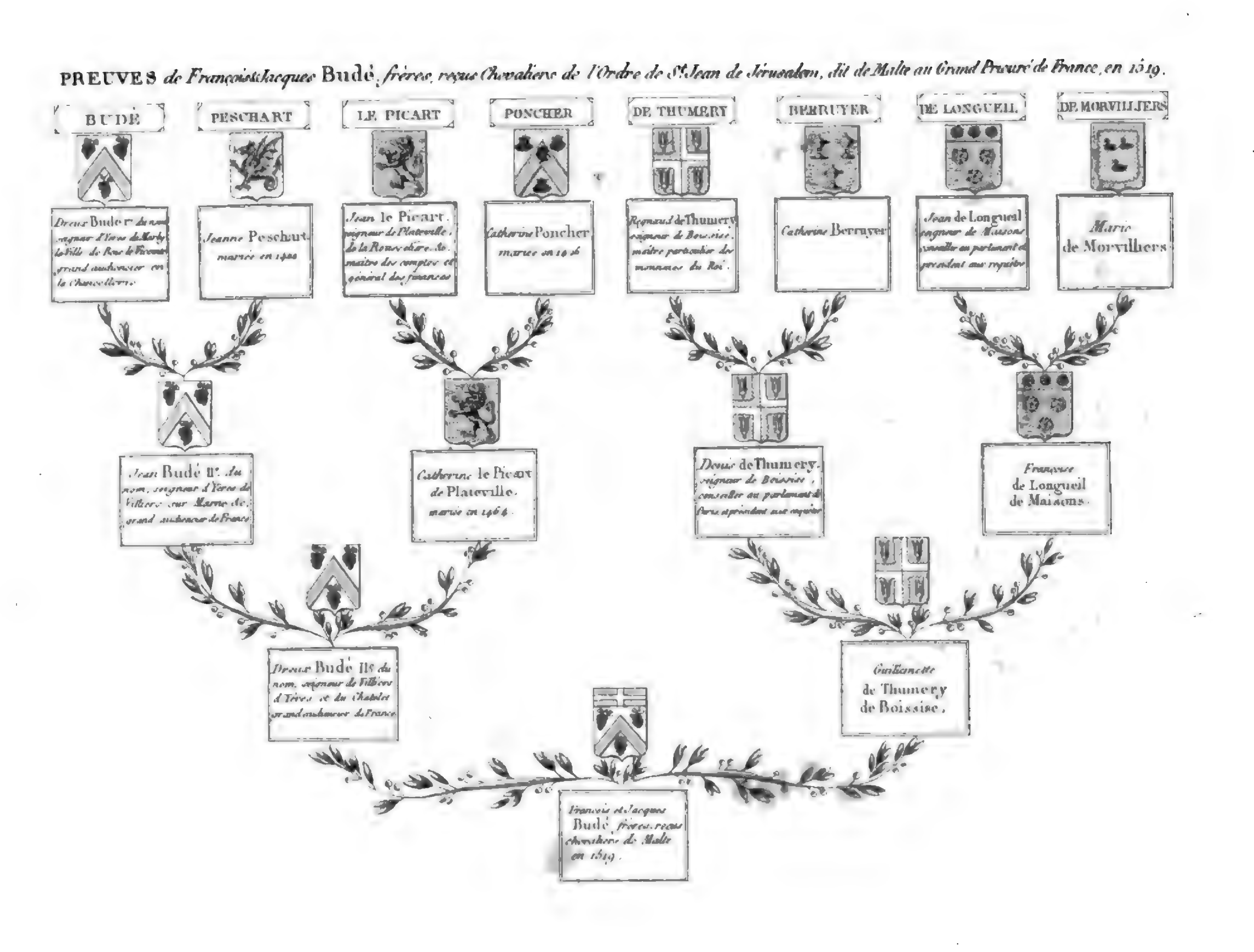
5°. Edouard-Louis de Budé, né en 1805, entré à l'École royale et militaire de Saint-Cyr au mois de décembre 1822 ;

6°. Marie-Louis de Budé, né en 1806 ;

7°. Louise-Zoé de Budé, née au mois de mai 1803 ;

Du quatrième lit :

8°. Charles-Victor-Rodolphe de Budé, né le 8 février 1822.


PREUVES de François et Jacques Budé, frères, reçus Chevaliers de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, dit de Malte au Grand Prieuré de France, en 1519.
BUDÉ
PESCHART
LE PICART
PONCHER
DE THUMERY
BERRUYER
DE LONGUEIL
DE MORVILLIERS
Dreux Budé Ier du nom
Jeanne Peschart
mariée en 1400
Jean le Picart
seigneur de Plateville
maître des comptes et
général des finances
Catherine Poncher
Regnaud de Thumery
seigneur de Boissise
maître particulier des
monnoies du Roi.
Catherine Berruyer
Jean de Longueil
seigneur de Maisons
conseiller au parlement et
président aux requêtes
Marie
de Morvilliers
Jean Budé IIe. du
nom, seigneur d'Yerre de
Villiers sur Marne &c.
grand audiencier de France
Catherine le Picart
de Plateville
mariée en 1464.
Denis de Thumery
seigneur de Boissise,
conseiller au parlement de
Paris et président aux requêtes
Françoise
de Longueil
de Maisons
Dreux Budé IIIe. du
nom, seigneur de Villiers
d'Yerre et du Chatelet
grand audiencier de France
Guillemette
de Thumery
de Boissise.
François et Jacques
Budé, frères, reçus
chevaliers de Malte
en 1519.

EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

François et Jacques *Budé*, reçus chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au grand-prieuré de France, en 1519, étaient fils de Dreux *Budé*, IIe. du nom, seigneur de Villiers, d'Yères et du Châtelet, trésorier des chartes et grand audiencier de France, et de Guillemette *de Thumery de Boissise*. Dreux était fils de Jean *Budé*, IIe. du nom, seigneur d'Yères, de Villiers-sur-Marne et de Marly-la-Ville, garde des chartes et grand audiencier en la chancellerie de France, et de Catherine *le Picart de Plateville*, fille de Jean le Picart, seigneur de Plateville, de la Rousselière, de la Roche-Chauveau, et autres lieux, conseiller et secrétaire de Charles VII, maître des comptes, et général des finances, et de Catherine *Poncher*. Jean *Budé* était fils de Dreux *Budé*, seigneur d'Yères, de Marly, de Villiers et de Bois-le-Vicomte, garde des chartes et titres du roi, grand audiencier de la chancellerie, et de Jeanne *Peschart*.

Guillemette *de Thumery de Boissise*, mère, était fille de Denis de Thumery, seigneur de Boissise, conseiller au parlement de Paris, président aux enquêtes du palais, et de Françoise *de Longueil de Maisons*. Denis était fils de Regnaud de Thumery, maître particulier des monnaies du roi, et de Catherine Berruyer. Regnaud était fils de Gobert *de Thumery*, seigneur de Boissise-le-Roi, et de Jeanne *le Compasseur*, sa première femme. Françoise *de Longueil* était fille de Jean *de Longueil*, chevalier, seigneur de Maisons, de Varangeville, d'Offrainville et du Rancher, et de Marie *de Morvilliers*, sœur du chancelier de France, et fille de Philippe *de Morvilliers*, président au parlement de Paris, et de Jeanne *du Drac*.

Budé : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin d'azur, tigées et feuillées de sinople.

Peschart : d'or, au dragon ou basilic de gueules.

Le Picart : d'azur, au lion d'or.

Poncher : d'or, au chevron de gueules, chargé d'une tête de maure au naturel, tortillée d'argent, et accompagnée de trois coquilles de sable.

De Thumery : d'azur, à la croix écartelée d'or et d'argent, engrêlée et cantonnée de quatre boutons de rose au naturel.

Berruyer : d'azur, à trois coupes couvertes d'argent.

De Longueil : d'azur, à trois roses d'argent ; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.

De Morvilliers : d'or, à trois merlettes de sable, à la bordure engrêlée de gueules.

DE CANOLLE,

SEIGNEURS DE LESCOURS, DE LA LANDE, D'ANDRON, etc., EN GUIENNE.





ARMES : *d'azur, au lion léopardé d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'une tour d'argent, accostée de deux croissants, l'un tourné, l'autre contourné, chacun accompagné en croix de quatre croisettes, le tout d'argent. Couronne de marquis. Supports : deux griffons.*

La maison DE CANOLLE, dont le nom s'écrivait anciennement *Knolle*, *Knolles*, *Knowles*, *Cnolle* et *Canolle* (1), est originaire d'Angleterre, où, dès le milieu du 14ᵉ. siècle, elle subsistait en plusieurs branches, qui toutes étaient décorées de la chevalerie. On voit en effet, dès l'an 1355, un Édouard *Knolle* au nombre des chevaliers qui, le 15 juillet, obtinrent une sauvegarde pour passer en France (2). Il servait au siège de Calais, l'an 1357; et, le 20 juin, il reçut des ordres, conjointement avec Roger Loreng, Walter de Boyngton et Nicolas

---

(1) Les historiens anglais suivent les deux premières manières, que les français ont traduites par *Cnolle* ou *Canolle*. On peut voir pour ces variantes l'Histoire de Bretagne, par d'Argentré; celle de D. Morice, t. I, colonne 1101; l'Histoire de Languedoc, par D. Vaissète, t. IV, p. 303; Anquetil; le Dict. Historique de Chaudon et Delandine; la Biographie Universelle, t. XXII, etc., et l'Histoire de Bertrand du Guesclin, in-12; Paris, 1817, t. Iᵉʳ. p. 46.

(2) *Catalogue des rôles gascons et normands, conservés dans les archives de la Tour de Londres*, t. II, p. 58.

Danmary, aussi chevaliers, relativement aux munitions dont il fallait se pourvoir pour activer ce siége (1). Il avait pour contemporain, et sans doute pour très-proche parent, Edmond *Knolle*, qui obtint également des lettres de sauvegarde, pour venir servir en France, le 24 mai 1356 (2).

Quelque tems avant ces deux chevaliers, Robert *Knolle*, l'un des plus illustres rejetons de cette famille, avait passé les mers pour venir combattre en France, sous les bannières britanniques. Ses nombreux exploits rendirent bientôt son nom redoutable, et l'élevèrent rapidement à divers commandements généraux. Il servit utilement les rois Édouard III, Richard II et Henri IV, et remplit de souvenirs glorieux une carrière de plus de soixante années de service, dans des guerres actives et meurtrières. Dès l'an 1351, on le voit au nombre des trente chevaliers et hommes d'armes anglais, qui combattirent à outrance contre un pareil nombre de Bretons, à peu de distance de Ploërmel ; action dont l'histoire a transmis le souvenir sous le nom de *Combat des Trente*. Robert *Knolle* y fut fait prisonnier (3). Il ne resta pas long-tems captif, puisque, le 14 septembre 1355, Édouard III lui donna ordre de recevoir, comme son lieutenant-général en France, Henri, duc de Lancastre, et de lui remettre les places et vivres qu'il avait à sa disposition. Il servit, sous ce prince, au siége de Rennes, commencé le 3 octobre 1356, et que du Guesclin força de lever après deux mois d'attaques infructueuses. L'an 1359, Robert *Knolle*, à la tête de trois mille hommes, pénétra dans le Berry et dans l'Auvergne ; mais cette expédition n'eut d'autre résultat que de nombreux dégats, les Français l'ayant forcé de se retirer (4). Il fit vers le même tems un voyage en Angleterre, ainsi qu'on le voit par des lettres de sauvegarde, pour *Constance* sa femme, des 8 août 1359 et 1er. avril 1360. Dans ces dernières, il lui est alloué, pour sa garde, dix écuyers et vingt archers pour re-

---

(1) *Catalogue des rôles gascons et normands conservés dans les archives de la Tour de Londres*, t. II, p. 64.

(2) *Ibid.* p. 60.

(3) *Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. Ier., pp. 280, 281, 282.

(4) *Ibid.* pp. 286, 296.

joindre son mari en Angleterre (1). Il y fit de fréquents voyages pour les affaires du roi, puisque, dans la seule année 1361, il lui fut expédié des lettres de passage et des vaisseaux (2). L'an 1363, Robert *Knolle* fut l'un des chefs qui soutinrent le siége de Bécherel contre Bertrand du Guesclin, et il commanda l'année suivante l'un des corps de l'armée anglaise et bretonne qui défit à Auray, le 29 septembre, celle de Charles de Blois, compétiteur de Jean de Montfort au duché de Bretagne; action meurtrière où périt Charles, et où Bertrand du Guesclin fut fait prisonnier. Ce fut en considération des services éminents que rendit en cette occasion Robert *Knolle* au duc Jean de Montfort, que ce prince lui fit don, l'an 1365, des terres de Derval et de Rougé (3). Il a le titre de lieutenant du roi d'Angleterre en France, dans des lettres du 8 juillet 1370, qui lui associent Alain de Buxhill, chambrier, Thomas de Granson et Jean Bourchiers, chevaliers (4), et le nomment pour commander en Picardie. Ayant appris que les Français cherchaient à reprendre l'Aquitaine, qu'il avait aidé le prince de Galles à conquérir, il s'embarqua à la tête d'une troupe choisie et armée à ses propres frais, et se rendit à Angoulême, où le prince tenait sa cour. Il y fut reçu avec distinction et nommé maître-gouverneur de ses écuyers. Le prince de Galles, voulant lui donner une preuve de son estime, lui offrit le commandement de tous les gendarmes, auparavant sous les ordres de trois autres chefs: mais *Knolle* refusa ce poste honorable (5). Il se mit immédiatement à faire des courses contre les Français, et les poussa jusqu'aux portes de Paris, brûlant et saccageant tout ce qui osait résister. Mais du Guesclin arrêta bientôt le cours de ses exploits. Ayant atteint, la même année (1370), à Pontvallain, l'armée que *Knolle* commandait, conjointement avec Granson, il la mit dans une déroute complète, et Robert *Knolle* ne parvint qu'après bien des périls à échapper à ce désastre (6). Il alla

(1) *Catalogue des rôles français et gascons*, t. II, pp. 71, 76.
(2) *Ibid.* pp. 82, 83.
(3) *Histoire de Bretagne*, t. Ier., pp. 300, 308, 309, 319.
(4) *Catalogue des rôles français et gascons*, *Ibid.* p. 102.
(5) *Biographie universelle*, t. XXII, pp. 494, 495.
(6) *Histoire de Bretagne*, t. Ier., p. 334.

s'enfermer dans son château de Derval, en Bretagne. Le duc Jean de Montfort, pressé par les Français, étant forcé de s'embarquer, le 28 avril 1373, pour aller chercher des secours en Angleterre, confie à Robert *Knolle* le gouvernement de ses états. Ce dernier fait fortifier le château de Derval, et va se jeter dans Brest pour défendre cette place contre l'armée de du Guesclin. Derval, pressé de toute part, fait une convention, par laquelle la garnison promet de rendre le château, s'il n'est point secouru dans le délai de deux mois. Robert *Knolle*, instruit de cette convention, souscrit les mêmes conditions pour la ville de Brest, et donne des otages pour garants de sa parole. Mais le comte de Salisbury ayant ravitaillé Brest, Robert *Knolle* courut se jeter dans Derval. Le duc d'Anjou et Clisson, prévoyant son dessein, l'investirent immédiatement, et le sommèrent de rendre la place aux termes de la capitulation. Mais, comme elle n'avait point été souscrite par Robert *Knolle*, et que Derval était sa propriété, il déclara le traité nul. Pour se venger de cette infraction, Clisson fit amener les otages devant le château et leur fit trancher la tête. *Knolle*, en représailles, en usa de même envers trois chevaliers et un écuyer qu'il tenait prisonniers, fit immédiatement une sortie, dans laquelle Olivier de Clisson fut grièvement blessé, et se maintint dans Derval, dont le duc et le connétable levèrent le siége (1). Peu de tems après, les Anglais firent une trève avec la France; et, le 28 septembre 1376, le roi d'Angleterre fit expédier des lettres patentes à Robert *Knolle*, Thomas Moriaux, Guillaume de Farindon, et autres chevaliers, pour faire observer par leurs troupes l'exécution de ce traité (2). Durant cette trève, Robert *Knolle* passa en Angleterre et fit partie de l'armement destiné à attaquer la flotte espagnole au port de l'Écluse. Mais il faillit périr dans cette expédition, une partie de la flotte ayant été submergée dans une tempête, et l'autre dispersée, et obligée de rentrer dans les ports (3). Ayant obtenu, le 28 juin 1379, des lettres pour accompagner en France le roi de Castille, duc

(1) *Histoire de Bretagne*, t. I[er]., pp. 345, 346, 348.
(2) *Rôles français et gascons*, tome II, p. 118.
(3) *Histoire de Bretagne*, *Ibid.* p. 355.

de Lancastre (1), il servit au siége de Nantes, en 1380 (2). Le duc de Bretagne, l'année suivante, fit la paix avec le roi Charles VI. Les Anglais, en vertu de ce traité, ayant été obligés d'évacuer la Bretagne, Robert *Knolle* repassa en Angleterre avec le duc de Buckingham. Sa présence ne fut pas moins utile à sa patrie et au salut du jeune roi Richard II, successeur d'Édouard. Une insurrection alarmait le trône par ses violences et ses progrès rapides. Le péril était si imminent que Richard ne crut pas devoir refuser une conférence à Wat-Tyler, leur chef. Ce dernier s'anima tellement dans cette entrevue qu'il osa menacer le roi, en agitant son épée. Watworth, maire de Londres, indigné de cette insolence, l'étendit mort aux pieds du roi, et Robert *Knolle* mit dans une déroute complète l'armée des factieux, que la présence d'esprit et la fermeté d'Édouard avaient su contenir (3). Au commencement du règne de Henri IV, ci-devant duc de Lancastre, élu roi d'Angleterre en 1399, Robert *Knolle* était grand-sénéchal de Guienne. Les Gascons s'étant soulevés, la même année, dans toute l'étendue de son gouvernement, il parvint par sa prudence et sa modération à les contenir dans le devoir et à assoupir tout esprit de révolte (4). Peu de tems après cette pacification, il revint en Angleterre, et mourut l'an 1407, dans ses terres du comté de Kent, emportant l'admiration de ses compatriotes, et la réputation d'un des plus illustres guerriers du quatorzième siècle. Il avait consacré les dernières années de sa vie à acquérir une gloire plus solide encore, par la fondation de plusieurs monuments de piété, de charité et de munificence, dont quelques-uns, dit-on, subsistent encore de nos jours (5).

La descendance d'Édouard, d'Edmond et de Robert *Knolle* s'est perpétuée en plusieurs branches, dont quelques-unes existent encore en Angleterre et en Guienne. Nous donnerons ici la

---

(1) *Rôles français et gascons*, t. II, p. 126.
(2) *Histoire de Bretagne*, ibid.
(3) *Histoire d'Angleterre*, par Rapin de Thoiras, t. III, p. 283.
(4) *Ibid.*, p. 365.
(5) *Ibid.*, p. 401.

généalogie de la seule branche de Guienne, basée sur les preuves qu'elle a faites, en 1784, pour l'admission dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

I. Noble Robert DE CANOLLE, vivant au quatorzième siècle, est rappelé dans le testament de Bozon, son fils, qui suit.

N.......

II. Noble Bozon DE CANOLLE fit son testament, le 15 février 1441, devant Pierre de Monte, prêtre de l'église paroissiale de Campan, clerc juré de la cour de l'official de Sarlat; il y rappelle ses deux fils, qui vont suivre, son épouse, noble Marguerite DE CANOLLE, à la discrétion de laquelle il laisse le soin de ses honneurs funèbres, et élit sa sépulture dans l'église de Saint-Jacques de Bénac, au tombeau de Robert de Canolle, son père. Il eut, entr'autres enfants :

DE CANOLLE : comme à la p. 1.

1°. Jacques, qui suit;

2°. Jacques de Canolle, non marié et légataire de la somme de 400 écus d'or, le 15 février 1441;

3°. Jeanne de Canolle.

III. Noble Jacques DE CANOLLE, institué héritier universel de son père, le 15 février 1441, épousa, par contrat du 8 janvier 1466, reçu par Barthe, clerc juré et notaire à Sarlat, noble Antoinette DE BRUGELLES, fille de noble Pierre de Brugelles, et de noble Jeanne de Plamon. Il assista, l'an 1498, au contrat de mariage d'Ambroise de Canolle, son fils, qui suit, et lui fit donation de la moitié de tous ses biens présents et à venir.

DE BRUGELLES : d'azur, à 3 faucons d'argent.

IV. Ambroise DE CANOLLE, chevalier, épousa, par contrat du 20 novembre 1498, reçu par Pâris, notaire royal, demoiselle Jeanne DE JOLY DE LA POMMARÈDE, fille de Jean de Joly, seigneur du Repaire et de la Pommarède, et de noble Marguerite de Sireuil. Ambroise, le 17 décembre 1499, leur donna quittance du restant de la constitution dotale qu'ils avaient faite à ladite Jeanne de Joly, leur fille. Il reçut diverses reconnaissances féodales, les 4 et 5 avril 1502; et acquit, le 11 mai 1523, de noble Jean de Joly, son beau-père, le bouriage de la Boisiérège, situé dans la paroisse de Coux, juridiction de Bigarroque, en Périgord; cet acte fut passé devant Mondesse,

DE JOLY :

notaire à Sarlat. Ambroise eut, entre autres enfants, Pierre de Canolle, qui suit.

V. Pierre DE CANOLLE, seigneur d'Andron, conseiller du roi, trésorier de France et général des finances en Guienne, par provision du 13 avril 1572, épousa, par articles passés au château de Chabans, en Périgord, déposés le 18 octobre suivant chez Claude Dorléans, notaire à Bordeaux, demoiselle Jeanne DE CALVIMONT, fille de feu Jean de Calvimont, écuyer, seigneur de Chabans et du Cros, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, et de demoiselle Jeanne de Prouhet de Saint-Clément. Il fit le retrait lignager de la seigneurie d'Andron, que demoiselle Marie de Chaumont, épouse de messire Bernard Arnoul, écuyer, seigneur de Nyeul, avait acquise, le 20 mai 1580, de François de Joly, écuyer, seigneur de la Pommarède. Il y eut à ce sujet une instance devant le sénéchal de Guienne, qui ordonna que la dame de Chaumont ferait la vente et délaissement de ladite seigneurie d'Andron. Cette sentence fut exécutée le 18 juin 1581, en faveur de Pierre de Canolle, comme étant fils légitime de dame Jeanne de Joly. Il fit son testament, le 8 avril 1586, devant Claude Dorléans, notaire à Bordeaux. Il y rappelle Jeanne de Calvimont, son épouse, et nomme leurs enfants, qui furent :

DE CALVIMONT : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'or.

1°. Ogier de Canolle, seigneur d'Andron, institué héritier universel de son père. Il embrassa l'état ecclésiastique, et fut abbé d'Obazine, au diocèse de Limoges, en 1608 (1);
2°. Jean, qui continue la lignée;
3°. Jacques de Canolle, légataire de tous les biens que son père possédait à Sarlat, en Périgord, et en outre de la somme de 300 livres. Ce Jacques de Canolle paraît avoir été le père du baron de Canolle, qui, servant en qualité de capitaine dans les troupes royales sous le maréchal de la Meilleraye, et ayant été fait prisonnier au siége de Bordeaux, en 1650, fut immolé en représailles de la mort d'un officier bordelais, que ce maréchal avait reçu à discrétion, et qu'il avait fait pendre;
4°. Jeanne de Canolle, } légataires de leur père, le 8 avril 1586.
5°. Isabeau de Canolle, }

VI. Jean DE CANOLLE, chevalier, seigneur des maisons nobles d'Andron, de Lescours, de Fombranges et autres lieux, légataire

(1) Clergé de France, par l'abbé du Temps, t. III, p. 313.

de son père, le 8 avril 1586, pour la somme de mille écus, et une maison sise à Bordeaux, épousa, par contrat du 27 septembre 1608, passé devant Angrand, notaire à Saint-Émilion, Marie DE LESCOURS, dame dudit lieu et du Nizan, veuve de noble René de Lansac, chevalier, baron de Roquetaillade. Jean fut assisté d'Ogier de Canolle, abbé d'Obazine, son frère, qui lui fit donation de la seigneurie d'Andron, avec ses appartenances. M. Menard de la Fond, procureur du roi en la juridiction de Saint-Émilion, s'étant refusé à payer à Jean de Canolle certains droits féodaux, le parlement rendit, le 21 mars 1614, un arrêt en conséquence duquel celui-ci fit faire une enquête de sa noblesse, les 12, 20 et 21 juin suivants, constatant que Pierre, son père, et Ambroise, son aïeul, originaire du Périgord, étaient issus d'extraction noble et d'ancêtres qui faisaient profession des armes. Le 7 juillet de la même année, il fut convoqué au ban et arrière ban de la noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux; obtint, le 26 juin 1618, un arrêt du parlement portant que le sieur Menard de la Fond comparaîtrait devant le prochain juge royal des lieux, et là, en présence dudit de Canolle et de quatre gentilshommes ses parents et amis, reconnaîtrait ledit de Canolle noble d'extraction. Ce jugement avait été précédé d'une saisie féodale sur ledit Menard de la Fond, qui, sous divers prétextes, refusait de payer les rentes qu'il devait au seigneur d'Andron, et avait fait évoquer l'affaire au parlement de Rennes. Jean de Canolle fut déchargé de la taxe des francs-fiefs par arrêt du conseil d'état du roi, du 21 mars 1643. Il avait fait au château de Lescours, le 1er. juin 1642, son testament qui fut ouvert le 22 novembre 1646, et dans lequel il déclare avoir eu de dame Marie de Lescours, son épouse, deux enfants:

DE LESCOURS: coticé d'or et d'azur.

1°. Ogier-Alexandre, qui suit;
2°. Marguerite de Canolle, que son père avait mariée à messire d'Estraucarts, conseiller au parlement de Bordeaux. Jean de Canolle lui avait fait une constitution dotale de 40,000 livres; et, par son testament, il lui donna 10,000 livres, en supplément de légitime.

VII. Ogier-Alexandre DE CANOLLE, chevalier, seigneur de Lescours, d'Andron et autres places, héritier universel de son père, épousa, par contrat du 16 novembre 1654, passé devant

Lafite, notaire à Bordeaux, demoiselle Marguerite DE MONEINS, d'une illustre et antique race de chevalerie de Guienne, originaire de Béarn, fille de messire Henri de Moneins, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, et de dame Marie de Senault. Il rendit hommage au roi, le 16 juin 1662, au bureau des finances de la généralité de Guienne, à Bordeaux, pour sa terre de Lescours, sise en la sénéchaussée de Libourne. Il fit son testament au château de Lescours, devant Jourdan, notaire à Saint-Émilion, le 3 février 1665, testament par lequel il laissa le soin de ses honneurs funèbres à la discrétion de Marguerite de Moneins, son épouse, (qui fit le sien à Bordeaux, le 8 avril 1685), et fit des legs aux six enfants qu'il en avait eus :

DE MONEINS : de gueules, à la croix d'argent.

1°. Henri de Canolle, chevalier, héritier universel;

2°. Sarran, qui continue la lignée;

3°. Autre Henri de Canolle, } légataires, le 3 février 1665;

4°. Deux filles non mariées, }

5°. Thérèse de Canolle, qui fut, après le 3 février 1665, la seconde femme de Joseph *de Rolland*, chevalier, seigneur d'Escortinals, de la Roque et de Villenave, commandant de bataillon dans le régiment de Normandie, puis président à la cour des aides de Bordeaux, en 1691, fils d'Arnaud de Rolland, écuyer, seigneur des mêmes lieux, conseiller à la cour des aides et finances de Guienne, et de Marie de Thorisson.

VIII. Sarran DE CANOLLE, chevalier, seigneur de Lescours, d'Andron, de Fombranges et autres places, légataire de son père, le 3 février 1665, maintenu par M. Pellot, intendant en Guienne, le 14 septembre 1666, épousa, par contrat du 6 avril 1684, passé devant Parran, notaire à Bordeaux, Marie-Jeanne-Thérèse DE ROZET DE LA NOGARÈDE, fille de feu messire Jacques de Rozet, chevalier, seigneur et baron de la Nogarède, et de dame Marguerite de Relion. Sarran de Canolle fut encore maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, remontée par titres à l'année 1466, par jugement de M. de Bezons, intendant en Guienne, du 22 décembre 1698. Il fit son testament pardevant de Sèze, notaire à Bordeaux, le 6 mai 1712, et y nomma, ainsi qu'il suit, les neuf enfants qu'il

DE ROZET :

avait eus de Marie-Jeanne-Thérèse de Rozet de la Nogarède, son épouse :

1°. Jacques-François-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Jean-François de Canolle ;
3°. François de Canolle ;
4°. Marguerite de Canolle ;
5°. Marguerite-Rose de Canolle ;
6°. Marie-Anne-Thérèse de Canolle ;
7°. Michelle de Canolle ;
8°. Angélique de Canolle ;
9°. Jeanne de Canolle.

DE JOUGLEINS : d'azur, au lion d'or, tenant une croix de calvaire tréflée et fichée d'argent.

IX. Jacques-François-Joseph DE CANOLLE, chevalier, seigneur de Lescours, d'Andron, de Lespagnet, de la Lande et autres lieux, héritier universel de son père, le 6 mai 1712, épousa, par contrat du 1er. juillet 1728, passé devant Bernard, notaire à Cognac, Marie-Paule DE JOUGLEINS DE ROMEFORT, fille de feu messire Jean-Luc de Jougleins, chevalier, seigneur de Romefort, de Monconseil et autres lieux, et de dame Marie-Anne de Chevalier de la Mothe-d'Ayran. Il fit, au château de Belair, son testament, clos devant Darmandary, notaire de Brannes, le 2 octobre 1748, lequel fut ouvert le 10 novembre 1752 ; et Marie-Paule de Jougleins fit le sien devant Izambert, notaire à Libourne, le 16 septembre 1776. Ce dernier testament fut ouvert le 10 février 1781 : elle y nomme ses enfants, dont deux vivants :

1°. Jean Paul de Canolle, légataire de son père, le 2 octobre 1748, mort avant le 16 septembre 1776 ;
2°. Charles de Canolle, marquis de Lescours, colonel du régiment de Foix, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, par contrat signé, à Compiègne, par S. M. et la famille royale, le 12 août 1770, et passé devant Picquais, notaire au châtelet de Paris,

avec Henriette-Louise-Jacqueline *le Long du Dresneuc*, fille de N.... le Long, marquis du Dresneuc, dont il a eu un fils, mort en bas âge, et trois filles :

A. Marie-Marguerite-Jacqueline-Françoise-Louise de Canolle de Lescours, mariée, le 28 juillet 1803, avec Armand-Louis-Jean-Marie *de Rolland*, chevalier, chef de bataillon, décoré du Brassard, fils de feu Jean-François de Rolland, chevalier, seigneur de la Marque, de la Roque et de Villenave, président à mortier au parlement de Bordeaux, qui périt sous la hache révolutionnaire, en 1794, et de Madeleine de Thilorier;

B. Henriette de Canolle;

C. Sophie-Catherine de Canolle, épouse de M. le baron *de Grumesel d'Emale*, de Liége;

3°. François-Antoine-Joseph, qui continue la descendance;

4°. Marie-Anne de Canolle de Lescours, légataire de son père, le 2 octobre 1748, mariée avec Jean-François-Eléonor *de Ségur*, chevalier, seigneur de Boirac, capitaine au régiment de Bassigny, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils d'Honoré de Ségur, seigneur de Pitray et de Montbrun, et de Françoise de Corralh. (*Voyez la généalogie de la maison de Ségur, t. I de cet ouvrage.*) Le 5 mai 1771, M. de Ségur passa avec sa belle-mère une transaction, où elle déclara que toutes les créances et reprises qu'elle avait à répéter contre la succession de M. de Canolle, son mari, avaient été fixées à la somme de 140,335 livres. Marie-Anne de Canolle et Jean-François-Eléonor de Ségur étaient décédés lors du testament de Marie-Paule de Jougleins de Romefort, du 16 septembre 1776.

X. François-Antoine-Joseph DE CANOLLE DE LESCOURS, chevalier, né le 6 septembre 1741, légataire de son père le 2 octobre 1748, et héritier par égale part de sa mère, avec Charles de Canolle, marquis de Lescours, son frère aîné, le 16 septembre 1776, fut fait lieutenant dans le régiment de la Marine, le 1er. mars 1756; obtint, le 7 septembre 1758, une commission pour tenir rang de capitaine; fut réformé en 1763, et replacé à une compagnie au même régiment, le 14 septembre 1764. Il passa en cette qualité dans le régiment d'Auxerrois, formé du dédoublement de celui

de la Marine, le 16 juin 1776, et le roi lui accorda une pension de mille livres, le 29 décembre 1777. Il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1781. Il a émigré en 1791, a fait les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée des princes, est rentré en France en 1800, et est décédé en 1811. Il avait épousé, par contrat du 4 mars 1775, passé devant Guy, notaire à Bordeaux, Marguerite-Henriette DE CHAVAILLE DE FOUGERAS, fille de feu messire Jean-François de Chavaille de Fougeras, conseiller au parlement de Bordeaux, et de dame Angélique de Lage. De ce mariage sont issus :

DE CHAVAILLE : d'argent, à 3 cœurs de gueules, et une étoile d'asur en abîme.

1°. Marie-Jean-François-Victor, marquis de Canolle, né le 31 mai 1778, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et décoré du Brassard. Il a émigré en 1797; est entré garde noble à cheval le 7 octobre 1799, et a fait les campagnes de 1799 et 1800 à l'armée de Condé, dans le régiment noble à cheval commandé par Mgr. le duc d'Angoulême. Il est entré en France, après le licenciement de l'armée, effectué en 1801. A l'époque du mois de mars 1814, le comité royaliste de la ville de Bordeaux le députa vers Mgr. le duc d'Angoulême, pour faire part à S. A. R. des dispositions prises pour la recevoir dans cette ville. Le marquis de Canolle accompagna le prince, lors de son entrée, le 12 mars. Il fut nommé sous-lieutenant dans la compagnie des volontaires royaux, commandés par le marquis de La Roche-Jacquelein, son parent, et fut ensuite nommé maréchal-des-logis-chef dans la compagnie des gendarmes de la maison du Roi, avec rang de chef-d'escadron, au mois de juillet 1814. Pendant les *cent jours*, il fut chargé de diverses missions par LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême. Compris dans le licenciement de la maison du Roi, il fut mis au traitement spécial en 1817, et mourut le 30 avril 1822. Il avait épousé Elisabeth *de Lagubat*, fille d'un ancien mousquetaire, qui fut depuis conseiller au parlement de Bordeaux, et a laissé deux filles de ce mariage :

A. Mathilde de Canolle ;

B. Gabrielle de Canolle ;

2°. Charles-Bernard-François, chevalier de Canolle, né le 14 juillet 1781, reçu chevalier de Malte, par bref de minorité du 31 juillet

1784. Il a émigré et est décédé en 1809, laissant de Rosalie *du Mas de Fombrauges*, son épouse :

Marie-Antoinette de Canolle;

3°. Jacques-Victor-François, dont l'article suit ;

4°. Henri de Canolle, mort jeune ;

5°. François-Henri, chevalier de Canolle, né le 2 septembre 1790, chef d'escadron, capitaine-commandant au premier régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, reçu chevalier de Malte le 9 avril 1817, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et décoré du Brassard. Il a fait partie des volontaires royaux de la Roche-Jacquelein, dès la formation de cette compagnie, et a fait constamment le service auprès de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, pendant le séjour de ce prince à Bordeaux. Il a été nommé brigadier, avec grade de lieutenant, dans la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du Roi, commandée par le marquis de la Roche-Jacquelein, a été nommé peu de temps après maréchal-des-logis, avec grade de capitaine, et a suivi, en cette qualité, le roi en Belgique, en 1815. Revenu avec S. M. à Paris, il a été nommé, par ordonnance royale du 12 octobre 1815, capitaine, avec rang de chef d'escadron, dans le 1er. régiment des grenadiers à cheval de la garde royale;

6°. Eugène de Canolle, né le 25 juin 1792, garde-du-corps du roi, et décoré du Brassard. Il est entré dans la compagnie des volontaires royaux, avec ses frères, en 1814, et ensuite, à la formation des gardes-du-corps, dans la compagnie de Gramont ;

7°. Joséphine de Canolle, morte jeune ;

8°. Françoise-Henriette de Canolle, mariée avec M. *de Labat de la Peyrière*, lieutenant-colonel et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

9°. Victorine de Canolle, morte à l'âge de 17 ans.

XI. Jacques-Victor-François, chevalier DE CANOLLE, né le 27 juin 1784, reçu chevalier de Malte, par bref de minorité du 30 avril 1785, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et décoré du Brassard, a émigré, et est rentré en France, avec son père et Charles-Bernard-François, son frère, en 1800. Le 12 mars 1814, il fit partie des volontaires royaux, qui

furent, en armes, recevoir Mgr. le duc d'Angoulême, lors de l'entrée de ce prince dans la ville de Bordeaux, et fit constamment le service auprès de S. A. R. en qualité de brigadier, dans la compagnie de La Roche-Jacquelein. Il a épousé Clarice DE LASSIME, fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux. Il a eu de ce mariage un fils et une fille:

DE LASSIME:

1°. Robert de Canolle, né le 16 mai 1820;

2°. Léontine de Canolle, née en 1822.



DE CASTILLON,

VICOMTES HÉRÉDITAIRES DE CASTILLON-SUR-DORDOGNE ET DE BENAUGES; SEIGNEURS DE PUYNORMAND, EN BORDELAIS; SEIGNEURS D'AUBETERRE, EN ANGOUMOIS, DE CASTILLON, EN MÉDOC, DE MONTENDRE, DE LA MARQUE, DE MONTSÉGUR, D'EAUZE, DE SAINT-MAMBERT, DE CAUMORT, ETC., EN GUIENNE; SEIGNEURS DE CASTILLON D'EAUZAN, DE CASTELNAU ET DE MOUCHAN; VICOMTES DU BOULONNAIS; BARONS DE MAUVESIN; COMTES ET VICOMTES DE CASTILLON, EN ARMAGNAC ET EN CONDOMOIS; SEIGNEURS ET BARONS DE MUCIDAN, EN PÉRIGORD, ETC., ETC.



ARMES : *De gueules, au château d'argent, sommé de trois tours donjonnées et crénelées du même. L'écu timbré d'une couronne de comte, sommée d'un casque d'argent, orlé d'or, taré au tiers. Cimier : un lion d'or, issant d'un vol banneret. Tenants : une nymphe et une syrène. Cri:* Dieu lo volt. *Devise :* Deo regibusque semper ut olim.

La maison DE CASTILLON, une des plus illustres et jadis des plus puissantes de la Guienne et de la Gascogne, a pris son nom de la ville *de Castillon-sur-Dordogne* (1), au diocèse de Bordeaux, qu'elle possédait, sous le titre de vicomté, dès le milieu du

(1) Cette ville, chef-lieu d'une juridiction qui s'étendait sur tout le pays de Castillonnès, est située sur la rive droite de la Dordogne, à 4 lieues de Libourne, 11 lieues et demie de Périgueux et 9 lieues et demie de Bordeaux. Elle est remarquable dans l'histoire par la victoire signalée que les Français y remportèrent, en 1451, sur les Anglais, et où le fameux Talbot et son fils furent tués.

dixième siècle. Les seigneurs de Castillon avaient alors leur cour et leurs barons; ils prenaient dans leurs actes le titre de *proconsul* et de *vicomte*, et paraissent avoir joui de toute antiquité des droits et prérogatives des hauts barons ou pairs de Guienne.

Cette maison s'est partagée en plusieurs branches, dont la seule qui subsiste est celle des *barons de Mauvesin*, comptant douze générations depuis Mérigon de Castillon, premier seigneur de Mauvesin, et vingt-deux en remontant à Raimond de Castillon, l'un des chevaliers de la première croisade. Cette branche, féconde en illustrations militaires dans les temps de la chevalerie, a continué de servir avec distinction depuis son établissement dans la baronnie de Mauvesin, et a donné un maréchal de bataille, des maréchaux-de-camp, un major-général des armées de France et d'Espagne, un député de la noblesse aux états-généraux de l'an 1614, un commandant de la noblesse à la convocation du ban et arrière-ban en 1707, etc., etc.

I. Pons, I[er]. du nom, le plus ancien seigneur DE CASTILLON que les chartes fassent connaître, vivait vers l'an 960. Il était contemporain de Guillaume de Talleyrand, l'un des fils de Bernard, comte de Périgord, et était destiné à épouser la fille du comte de Bordeaux (1). *Cui consul Burdigal. suam in conjugium copulare volebat filiam.* Ce sont les termes d'une ancienne chronique de l'abbaye de Guitres, écrite dans le onzième siècle, et dont la bibliothèque du roi conserve deux copies, faites vers le milieu du quinzième siècle (2). (*Manuscrits de Gaignières, n°* 558,

(1) Le comte de Bordeaux, contemporain de Pons I[er]., seigneur de Castillon-sur-Dordogne, était Guillaume-Sanche, duc de Gascogne et comte de Bordeaux en 977, mort vers l'an 984, laissant d'Urraque de Navarre, sa femme, fille de Garcie-Sanchez, roi de Navarre, deux fils, qui furent successivement ducs de Gascogne et comtes de Bordeaux, et trois filles: 1°. Brisque, femme de Guillaume V, comte *de Poitiers;* 2°. Garsende, mariée avec un seigneur de Bourgogne, après la mort duquel, étant retournée en Gascogne, elle usurpa sur l'abbaye de Condom l'église de Saint-Jean-de-Cablesa, qu'elle restitua en mourant; 3°. Tote, qui s'empara de la terre de Tamville, appartenante à l'abbaye de Condom, qu'elle ne rendit qu'après avoir reçu quelques deniers. (*Spicil.*, *t. XIII*, *p.* 149, 493). Les historiens n'apprennent point quel fut le mari de cette dernière fille du comte Guillaume-Sanche.

(2) Par une erreur évidente de copiste, Pons I[er]., seigneur de Castillon, y

20.) Pons Ier. paraît avoir eu pour fils et successeur Arnaud-Aimond, qui suit. N.......

II. Arnaud-Aimond, proconsul (ou vicomte) DE CASTILLON, assista avec cette qualité à une charte de Séguin, archevêque de Bordeaux, en faveur de l'abbaye de Guitres (*ibid*). Cette charte est sans date; mais comme l'élection de Séguin est de l'an 1010, et qu'Arnaud-Aimond lui avait déjà succédé en 1022, elle se rapporte nécessairement au commencement du onzième siècle. Armand-Aimond paraît avoir eu pour fils et successeur: N.......

III. Gaucelm ou Galcème, seigneur DE CASTILLON, qui vivait vers le milieu du même siècle, suivant une note extraite des registres de l'hôtel de ville de Bordeaux, par Besly, et conservée dans les manuscrits de ce savant historien à la bibliothèque du roi (*vol.* 9609). Gaucelm eut trois fils: N.......

1°. Olivier, dont l'article suit;
2°. Pierre de Castillon, mentionné, avec la qualification de *vicomte*, dans une charte de l'an 1081, rapportée au degré suivant;
3°. Gerald de Castillon, chanoine de l'église de Saint-Etienne de Salagnac, lequel fut témoin d'une donation faite à cette église, vers l'an 1070, par Etienne *de Malbrenno* et Goscelin, son frère, sous le gouvernement de Guillaume, comte de Poitiers, et d'Itier, évêque de Limoges. (*Reg. en vélin aux arch. de l'église de Limoges.*)

IV. Olivier, vicomte DE CASTILLON-sur-Dordogne, un des principaux seigneurs de la cour de Guillaume VI, duc d'Aquitaine, souscrivit, immédiatement après ce prince, une charte que Goscelin, archevêque de Bordeaux, donna, avant l'an 1080, pour le rétablissement de l'église de Saint-Emilion, au diocèse de Bor-

---

est désigné par le prénom *Apens*, au lieu *de Pons* ou *en Pons*. On sait que cette préposition *en*, en Guienne, équivalait à l'épithète *noble*, usitée dans quelques autres provinces, et précédant les noms de baptême.

Il est à regretter que l'original de la chronique de Guitres, qui contenait une foule de faits curieux et inconnus sur l'histoire de la Guienne dans le moyen âge, ait disparu au commencement de la révolution, ainsi que tous les autres anciens monuments de cette abbaye, autrefois célèbre, dont l'origine remonte à la première race de nos rois, et qui eut pour dernier abbé, Louis de la Roche-Aymon, comte de Brioude, grand-vicaire et archidiacre d'Arras, nommé en 1765.

deaux, dont Olivier venait de lui faire la restitution, après l'avoir, selon ses propres expressions, retenue long-temps injustement. (*D. Cl Etiennot, Fragm. hist. Aquit. t. IX, pp.* 363 et 364, *n°*. 179.) Vers le même temps, ce vicomte, voulant fonder à Castillon un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, se rendit à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, en Anjou, abbaye célèbre dans ce siècle, par la discipline et la régularité qui y régnaient. Olivier obtint de l'abbé quelques religieux de son ordre, qu'il emmena avec lui à Castillon, où il leur fit bâtir une église en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Florent, du consentement de ses frères et de *ses barons*. Il leur fit don aussi de la chapelle de Saint-Symphorien, située dans son fief, qu'il avait achetée cent sous, de Gausbert et de ses frères, chevaliers, et qui servait d'église paroissiale à la ville de Castillon. Par la même charte de fondation, il déclare le bourg où devait être construit ce monastère libre, indépendant et absolu, sans aucune réserve de crime quelconque. Il accorda aux moines le droit de faire paître leurs troupeaux dans la forêt *de Ardia*, et d'y prendre le bois qui leur serait nécessaire. Cette charte leur fut concédée du consentement de l'archevêque de Bordeaux et fut souscrite par Pierre de Castillon, vicomte, frère d'Olivier. (*Hist. de l'Abb. de Saint-Florent, par D. Huynes, p.* 178, *verso, à la bibliothèque du roi.*) En 1081, le vicomte Olivier assista comme témoin, avec Guillaume-Grimoard de Montcaret, Aiz et Humbert de Montcaret, Gérard de Valbéon, Pierre son fils, et Armand, seigneur du château de Montancès, à une charte de l'abbaye de Saint-Florent, concernant l'église de Saint-Pierre de Sourzac, en Périgord. (*Martène, Thes. nov. anecd., t. I. col.* 244.) Il souscrivit, vers le même temps, avec Robert de Bourgogne, Guillaume-Hélie de Bordeaux, Amanieu de la Marche et Radulphe de Saint-Éloi, une charte de donation faite à l'abbaye de la Sauve, par Guillaume, duc d'Aquitaine. (*D. Cl. Etiennot, ibid., t. IX, p.* 292, *n°*. 125.) Le nom d'Olivier de Castillon ne se trouve dans aucune autre charte postérieure à l'année 1081, ce qui fait présumer qu'il mourut peu de temps après la donation dont on vient de parler. Il laissa, entr'autres enfants :

N. . . .

1°. Pierre Ier., dont l'article suit;

2°. Hélie de Castillon, qui, suivant une ancienne charte, succéda à Pierre, son frère aîné, non pas dans ses biens, mais sans doute comme administrateur et tuteur de ses enfants; (*defuncto Petro Castillonis vicecomite, Helias, frater ipsius, succedens in honore*, etc.; (*Hist. manuscrite de la Sauve à la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits de Saint-Germain, vol. coté* 1426, *p.* 59.) Il confirma un privilége que le vicomte Pierre avait accordé aux religieux de la Sauve, consistant en une exemption de l'impôt sur le sel, et il étendit ce privilége à ceux qui achèteraient au port de Castillon ou en quelque autre endroit que ce fût de ses terres. Il est rappelé, avec Bernard de Saint-Astier, Hélie de Mareuil et autres, au nombre des bienfaiteurs du prieuré de Fontaines, ordre de Fontevrault, au diocèse de Périgueux, dans une bulle du pape Innocent II, datée d'Etampes, l'an 1130, et rapportée par le P. de la Mainferme, (*Clyp. ord. Fontebrald. t. III, p.* 253);

3°. Raimond de Castillon, auteur de la branche des seigneurs *de Sos, de Castelnau d'Eauzan, vicomtes du Boulonnais*, en Armagnac, et *barons de Mauvesin*, rapportée en son rang.

V. Pierre, Ier. du nom, vicomte DE CASTILLON, voulant aller à Jérusalem visiter le Saint-Sépulcre, se rendit d'abord à Notre-Dame de la Sauve, dont était pour lors abbé le bienheureux Gérard (qui mourut le 5 avril 1095), et accorda à ce monastère un privilége sur le sel, qu'il étendit jusqu'au port de Siorac, en présence de ses deux fils et des gentilshommes de sa cour, parmi lesquels sont nommés Aiz de Puynormand, Arnaud Robert, Bernard de Ségur, etc., privilége que le vicomte Hélie, son frère et successeur, confirma après son décès. Peu d'années après son retour, le vicomte Pierre se croisa pour la Terre-Sainte, et fut un des héros de la première croisade. Il est le premier nommé des chefs de cinq cents preux choisis pour ouvrir la marche de l'armée toulousaine sur Antioche. En 1098, il fut un de ceux à qui fut confiée la garde de la tête du pont de cette ville, poste le plus périlleux et le plus important de l'attaque de cette place. En 1099, il fut encore un des premiers des quatorze chevaliers choisis pour aller vers Tripoli de Syrie lever des subsistances dont l'armée avait le plus grand besoin, et qui seuls s'emparèrent d'un convoi de cinq cents pièces de bétail escorté par soixante Sarrasins, qu'ils défirent complètement. (*Hist. générale du Languedoc, tom. II, pp.* 303, 308, 316.) Pierre Ier., vicomte de Cas-

tillon, mourut pendant son séjour en Asie, ou dans sa traversée
N...... pour revenir en Europe. Les deux fils qu'il laissa sont :

1°. Pierre II, dont l'article suit ;
2°. Arnaud de Castillon, qui fut présent, avec son frère, au privilége accordé par leur père à l'abbaye de la Sauve, vers l'an 1090. Il eut deux fils :
A. Guillaume de Castillon, } mentionnés dans plusieurs chartes
B. Pierre de Castillon, } du XIIme. siècle.

VI. Pierre, IIe. du nom, vicomte DE CASTILLON, prit parti, vers l'an 1122, dans la guerre qui s'était élevée entre les seigneurs et chevaliers du comté de Carcassonne, d'une part, et Bernard-Aton, vicomte de Beziers. Dans le traité de paix et de trève où ces feudataires, parmi lesquels figurent Guillaume et Raimond de Durfort, Pierre-Raimond de Hautpoul, Guillaume de Saissac, Isarn Jourdain, etc., reconnurent, en 1124, la suzeraineté du vicomte de Beziers, Pierre de Castillon est nommé parmi les principaux chefs qui avaient suivi sa bannière; et en cette qualité, il se porta garant, avec Roger de la Tour et Guillaume Jourdain, de la fidélilé de Guillabert de Laurag, premier hommageant. (*ibid*, *preuv. col.* 427.) Pierre II, vicomte de Castillon, signala sa piété par plusieurs fondations religieuses. En 1124, il fit don à l'abbé de Gondon, en Agenois, d'un local dans la forêt du Thil, au diocèse de Bazas, pour fonder un monastère sous la règle et l'institut de Cîteaux et de Cadoin, lequel fut nommé Fontguillem, donation qu'il fit du consentement de sa femme et de ses enfants. Ce fut aussi à sa piété et à sa munificence qu'on dût la fondation de l'abbaye de la Faise, ordre de Cîteaux, au diocèse de Bordeaux, à trois milles de Libourne et de Saint-Emilion. Il donna à cet effet à Gérard, abbé de Cadoin, un terrain dans la forêt de la Faise, et dans son propre aleu. La charte de cette donation, datée de l'an 1137, fut scellée par G. Geoffroi de Louroux, archevêque de Bordeaux. (*Gallia Christ. t. II*, *instr. col.* 322. n°. 60.) Pierre II, vicomte de Castillon, avait
N..... épousé, 1°. *Bonnefille*; 2°. *Agnès*. On présume que l'une de ces deux femmes, dont les noms de famille sont ignorés, était fille et héritière du seigneur *d'Aubeterre* (1), et que ce fut par cette

(1) Illustre et ancienne maison, issue de Geraud, seigneur *d'Aubeterre*, qui

alliance que la seigneurie d'Aubeterre entra dans la maison de Castillon. Il laissa, entr'autres enfants :

1°. Pierre III, qui suit ;

2°. Bertrand de Castillon, qui, de concert avec *Ayène*, sa femme, Adhémar et Hélie de Castillon, ses neveux, fils du vicomte Pierre, Guillaume et Pierre, fils d'Arnaud de Castillon, et Raimond de Mons, leur cousin, céda à Hélie, surnommé Basile, prêtre, et à Pierre, son frère, un lieu situé dans la forêt de Castillonnès, sur la rivière de Drot, vis-à-vis *Grosmauro*. Ces derniers disposèrent de ce don en faveur du monastère de Cadoin, entre les mains de l'abbé Ramnulfe, par acte du 11 des calendes d'août (22 juillet) 1155. Bertrand de Castillon fit une nouvelle donation au même monastère, en présence de sa femme, le 5 des ides de mai 1156. (*Cart de l'abb. de Cadoin, fol.* 7, 43, *etc.*) ;

3°. Hélie de Castillon, chanoine de l'église de Bordeaux, sacré évêque d'Agen le 1er. septembre 1149. Le pape Eugène III le choisit, en 1150, pour être un des commissaires chargés de prononcer sur la dissolution du mariage du roi Louis le Jeune et d'Eléonore de Guienne. En 1160, il contribua, avec le secours d'un don que lui fit Vital de Gontaut, à la fondation du monastère de Nogaret, dans son diocèse. Il mourut le 3 juin après l'an 1181, suivant le nécrologe de l'abbaye de la Sauve ;

4°. Isabeau de Castillon, mariée 1°. avec N..... *de Castillon* ; 2°. avec Grimoard *de Balenx*, seigneur de Cahusac. Elle eut du premier lit :

Peregrin de Castillon, qui fit deux donations à l'abbaye de Cadoin, l'une du 14 des calendes de juillet 1166, et l'autre en 1168.

VII. Pierre, IIIe. du nom, vicomte DE CASTILLON, seigneur d'Aubeterre, de Puynormand, etc.; se ligua, en 1173, avec Raimond II, vicomte de Turenne, Hélie, comte de Périgord, Taillefer d'Angoulême, Aimar, vicomte de Limoges, Geoffroi, sire de Lezignem, et plusieurs autres seigneurs, pour faire la guerre à Richard, duc de Guienne. (*Hist. de la maison de Turenne, par Justel, p.* 36, *et preuves, p.* 35 ;). Il confirma, l'an 1178, en présence d'Arnaud de Saint-Astier, de Raimond de Durfort, de G. Prévôt, etc., etc, les dons que le

reçut dans son château, en 1004, le célèbre S. Abon, abbé de Fleury-sur-Loire, lequel, accompagné de l'historien Aimoin, allait réformer le monastère de la Réole, sur Garonne. (*Mabillon, act. SS. sæ. VI, fol.* 53.)



vicomte Pierre, son père, avait faits pour la fondation de la Faise, et mit cette abbaye en possession du Mas d'Audènes, qu'Agnès, sa mère, avait donné de son chef. (*Gallia Christ.*, *t. II*, *instr. col.* 888.) La même année, il fit une concession de biens-fonds au monastère de Sainte-Livrade. (*ibid.*) Par une autre charte de l'année 1187, il confirma le legs que son père avait fait à la même abbaye de la Faise, des moulins de la Poiade et de leurs dépendances, et y ajouta la concession du droit d'usage et de pacage dans la forêt de la Faise, promettant d'empêcher, tant dans cette forêt que dans l'aleu de Polès, la fondation d'une maison d'un ordre ou institut différent. Ce vicomte accorda en même temps, dans tous ses domaines, en faveur des hommes dépendants de l'abbaye, l'exception de tout service militaire, du droit de ban et exaction quelconque, enfin la sanction de tous les acquêts que les religieux avaient faits et feraient à l'avenir de ses feudataires, dans toute l'étendue de ses possessions. (*ibid.*) Vers le même temps, il fit don à l'abbaye de Chancelade, au diocèse de Périgueux, du droit de péage et des lods et ventes de tous les biens que les religieux de cette abbaye possédaient dans sa terre. (*Cartul. de Chancelade*, *fol.* 61, *verso.*) Le 3 février 1189 (V. St.), Pons III, vicomte de Castillon, se trouva à une assemblée de barons tenue, à la Réole-sur-Garonne, par Richard, roi d'Angleterre, et dans laquelle ce prince confirma les priviléges de l'abbaye de la Sauve. (*D. Cl. Etiennot*, *t. IX*, *p.* 290, *n°.* 124.) Il confirma et augmenta, par une charte datée d'Aubeterre, l'an 1201, la donation qu'il avait faite, en 1187, à l'abbaye de la Faise. (*Gallia Christ.*, *t. II*, *col.* 322.) C'est le dernier acte connu de sa vie, et il paraît être mort peu de temps après, dans un âge
N..... avancé. Il avait épousé *Geniosa*, à laquelle Ramnulfe de Mauriac, abbé de la Faise, frère utérin d'Hélie V, comte de Périgord, déféra, en 1187, les honneurs de la sépulture. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre IV, dont l'article suit ;

2°. N..... de Castillon, seigneur de la Marque et en partie de Blanquefort, qu'on croit avoir épousé Talésie *de Lesparre*, sœur et héritier d'Ayquem-Wilhem de Lesparre, puîné de cette maison, substitué aux nom, armes et biens de Blanquefort. Il paraît être décédé avant 1252. Talésie vivait

encore le 4 avril 1256, époque à laquelle elle se fit restituer le château et la seigneurie de Blanquefort, usurpés par Pierre-Bertrand de Blanquefort, collatéral de cette maison. Elle agissait dans cette action tant pour elle que pour les représentants de feu Raimonde de Lesparre, sa sœur, femme de Pierre de Bordeaux, et eut pour fille unique :

Alaïs de Castillon, mariée, le 27 avril 1269, avec Bernard-Trencaléon *de Lomagne*, seigneur de Fimarcon, avec qui elle vendit, le 15 mai 1270, à Hélie III, roi d'Angleterre, la moitié de la seigneurie de Blanquefort. Elle paraît être morte sans enfants, puisque la terre de la Marque retourna à la maison de Castillon ;

3°. Goscelin de Castillon, chevalier, qui s'allia avec N..... *de Rançon*, fille de Geoffroi, seigneur de Rançon, dans la Marche, chevalier, et belle-sœur des sires de Parthenay, d'Albret et de Sainte-Maure.

VIII. Pierre, IVe. du nom, vicomte DE CASTILLON, seigneur d'Aubeterre, de Puynormand, etc., a ces qualités dans un acte du mois d'octobre 1214, par lequel il anoblit et affranchit toutes les possessions que l'abbaye de la Sauve avait, ainsi que celles qu'elle pourrait acquérir à l'avenir, dans ses terres. (*Mss. de Saint-Germ., cot. n°.* 1426, *p.* 425.) Le 25 mai 1242, Henri III, roi d'Angleterre, lui donna ordre, ainsi qu'à Pons et Aimeric de Castillon, de se trouver, le premier avec cinq chevaliers, et le troisième avec trois, en l'ost de Gascogne, convoqué à Pons, en Saintonge, pour le jeudi après la Pentecôte. (*Rymer, t. I, pp.* 401 *et* 402.) Le 28 août suivant, il souscrivit, avec les principaux barons de Gascogne et de Languedoc, le traité de paix conclu à Bordeaux entre le même roi d'Angleterre, et Raimond, comte de Toulouse. Au mois de juillet 1244; il fut un des arbitres du différend qui s'était élevé entre Hélie-Talleyrand, comte de Périgord, et le seigneur de Gurson; fit un traité, en 1246, avec Hugues, surnommé *le Brun*, comte d'Angoulême, auquel il fit hommage pour sa ville et son château d'Aubeterre, et fit en outre promettre et jurer aux vavasseurs, sergents et bourgeois de ce lieu, âgés de plus de vingt ans, de reconnaître le comte d'Angoulême, et de remettre Aubeterre entre les mains de ce prince, dans le cas où il manquerait à sa parole, les regardant dès-lors comme dégagés de la fidélité qu'ils lui devaient. Pierre IV fournit pour garants de la promesse Alon de Montmoreau, Itier de Barbezieux, Renaud de Pons et Gui de la Roche, qui s'engagèrent

chacun pour cent marcs d'argent, et Alon de Montendre et Guillaume de la Roche, chacun pour cinquante marcs. Il fut stipulé par ce traité que, nonobstant les ordonnances du roi d'Angleterre, les droits et revenus de Castillon et d'Aubeterre continueraient à être perçus librement et intégralement par le vicomte de Castillon. (*Mss. du président Bouhier, à la Bibl. du Roi; — Du Cange, Dissert. sur les fiefs du temps de St.-Louis.*) En 1247, le troisième jour après Noël, Pierre reçut l'hommage que Guillaume Lambert, damoiseau d'Aubeterre, lui rendit pour la seigneurie de Bonnes, relevante de cette châtellenie. Il vivait encore en 1253, époque à laquelle le pape Innocent IV lança contre lui, Gaston de Béarn, le vicomte de Fronsac, le maire et les jurats de la Réole, et Bernard de Beauville, une sentence d'excommunication, pour avoir fait une invasion sur les terres du roi d'Angleterre, lorsque ce monarque eut pris la croix pour la Terre-Sainte. (*Rymer, t. I, fol.* 496, 497.) Pierre IV, vicomte de Castillon,

N. . . . . eut, entr'autres enfants :

1°. Pierre V, dont l'article suit;
2°. Hélie de Castillon, auteur de la branche des *seigneurs de Castillon en Médoc*, rapportée ci-après.

IX. Pierre, Ve. du nom, vicomte DE CASTILLON et de Benauges, seigneur d'Aubeterre, etc., chevalier, ne conserva pas longtemps ces deux vicomtés, qui furent confisquées, avant l'an 1255, sur lui par le roi d'Angleterre, et données par ce prince à Jean, sire de Grailly, savoir : Benauges, par lettres du 2 janvier 1266, et Castillon le 1er. octobre 1278. Pierre V est mentionné dans une lettre que le roi d'Angleterre écrivit, le 4 mai 1275, à Alfonse, roi de Castille, au sujet de la guerre contre les Sarrasins. (*Rymer, t. II, p.* 45.) Au mois de janvier 1276, (*V. St.*) il fit, de concert avec Auger de Gurson, chevalier, Pierre-Auger du Fleix, etc., ses co-portionnaires, un accord avec Archambaud III, comte de Périgord; reconnut, par acte du mercredi après l'octave des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, 1278, tenir son château d'Aubeterre à foi et hommage de Hugues, surnommé *le Brun*, comte d'Angoulême et de la Marche. (*Anc. invent. de la ch. des comptes de Paris, coté* 30.) Pierre V, dépouillé des plus

riches propriétés de son domaine, fit sans doute plusieurs voyages en Angleterre pour en solliciter la restitution. Étant tombé malade à Carnarvon, dans le pays de Galles, il y fit, le 21 juillet 1284, son testament, par lequel il demanda à être inhumé dans l'abbaye de la Faise, si son corps pouvait y être transporté; légua à cette abbaye quinze livres de rente annuelle, pour le cas où Hélie de Castillon, son frère, parviendrait à recouvrer les terres que lui, testateur, avait eues et qu'il devrait avoir encore; institua le même Hélie son héritier universel, et nomma exécuteurs de son testament Arnaud de Gironde, chevalier, et Aimeric de Castillon. Il ne laissa que deux filles : N. . . . ;

1°. Marguerite de Castillon, à qui son père constitua en dot les châtellenies de Castillon, de Benauges et d'Aubeterre, sous la réserve seulement de la jouissance du château d'Aubeterre sa vie durant, et de cent sous de rente, qu'il destinait à la dot de Marie, son autre fille. Marguerite avait épousé à Périgueux, le 11 avril 1268, Sicard *d'Alaman*, seigneur de Castelnau de Bonnafous, qui mourut sans enfants avant le mois de mars 1279;

2°. Marie de Castillon, mariée, avant l'an 1279, avec Pierre *de Raimond*, seigneur d'Ozillac, en Saintonge, qui, du chef de sa femme, devint seigneur d'Aubeterre, et, en cette qualité, reçut, le mardi après Pâques 1300, un hommage de Pierre Lambert, damoiseau, pour toute la justice haute et basse des seigneuries de Bonnes, du Mas, de Seile, etc. La terre d'Aubeterre est passée dans le même siècle et par mariage, de la maison de *Raimond* dans celle de *Bouchard*, et de cette dernière, en 1597, dans celle d'*Esparbès*, qui l'a possédée depuis à titre de marquisat.

SEIGNEURS DE CASTILLON EN MÉDOC, *éteints*.

IX. Hélie, seigneur DE CASTILLON, en Médoc (1), chevalier, fils puîné de Pierre IV, vicomte de Castillon, reçut d'Édouard,

---

(1) Le château de Castillon, en Médoc, était situé sur la rive gauche de la Gironde, dans la paroisse de Saint-Christoly, surnommée de Castillon, à raison de ce château, qui fut démoli sous Louis XIII. Il était distant de deux lieues de Lesparre et de quatorze de Bordeaux. C'était moins un château pour l'habitation du seigneur, qu'une forteresse pour la défense des lieux environnants. On ignore l'époque de sa fondation : mais il est certain qu'il était ancien,

prince royal d'Angleterre, le 28 octobre 1255, le manoir de Puynormand, sous la condition qu'il n'exigerait aucun dédommagement dans le cas où ce prince viendrait à restituer ce manoir à Pierre, jadis vicomte de Castillon, son frère. (*Bur. des fin. de Bordeaux*, *reg. C.*, *fol.* 6.). Hélie de Castillon ordonna, en 1264, à Pierre de Buzos, son bailli de Montgaillard, de mettre noble homme Guillaume-Ramond de Pins, chevalier, sire de Taillebourg, en possession du château de Montgaillard, qu'il lui avait donné. (*Bur. des fin. de Montauban*, *somme de l'Isle*, *fol.* 656.) L'année suivante, il transigea avec Viane DE GONTAUT, sa femme, qu'il avait épousée dès avant l'an 1260. Elle avait été séparée par l'official de Bazas, d'Amanieu, sire d'Albret, sous prétexte que le père d'Amanieu avait tenu sur les fonts baptismaux la même Viane. Il y eut une enquête sur ce fait; et, la fausseté en ayant été reconnue, Viane de Gontaut fut renvoyée à son premier mari, dont elle avait eu plusieurs enfants, par sentence du mois d'avril 1272. Le 15 octobre de cette dernière année, Hélie de Castillon fut du nombre des seigneurs qui s'engagèrent à servir en personne le roi d'Angleterre, lorsqu'ils en seraient requis, sous peine de cinq cents marcs sterling. (*Bur. des fin. de Bordeaux*, *reg. C.*, *fol.* 98, *verso.*) Le 13, à l'issue de mars 1273 (*V. St.*), il reconnut tenir en fief de ce monarque le château de Puynormand, et le manoir de la Geomarie ou Gommarie, situé en la châtellenie de Castillon. (*Ibid.*, *fol.* 167.) Il fit don, en 1276, à Bertrand, abbé de la Faise, des alluvions de la dernière de ces deux terres. (*Gall. Christ.*); et promit, en 1280, pour lui et ses successeurs, de se conformer aux volontés du roi d'Angleterre par rapport aux châteaux de Puynormand, de Castillon, et de Benauges, et aux autres terres et droits qui avaient appartenu à feu Bernard de Beauville, vicomte de Benauges. En conséquence, par acte passé à la Réole, le lundi après l'octave de Saint-Michel de la même année, les terres de Puynormand et de

DE GONTAUT: l'écu en bannière écartelé d'or et de gueules.

puisqu'on le voit mentionné dans une charte de l'an 1100. Il a appartenu successivement aux familles de Castillon, de Lescun, d'Aydie, et dans les derniers temps, à M. de Verthamon d'Ambloy, président en la 2e. chambre des enquêtes du parlement de Bordeaux.

la Geomarie lui furent cédées, pour en jouir tant qu'il plairait au roi. On remarque parmi les témoins de cet acte Vital de Caupène et Hugues de Castillon, chevaliers. Hélie fut cité pour comparaître devant le même prince, par lettres datées de Westminster le 1er. décembre 1281, et ses biens furent saisis, ainsi qu'on le voit par un acte daté du même lieu de Westminster, le 5 juin 1285, par lequel il déclara que, lorsqu'il s'était soumis à la juridiction du roi d'Angleterre, duc de Guienne, il avait entendu que ce serait non-seulement pour une fois, mais pour toutes fois et quantes qu'il y échéerait. En conséquence, dès le lendemain, 6 juin, le château de Puynormand avec toutes ses dépendances, et le manoir de la Geomarie lui furent rendus, pour en jouir sa vie durant. Il existait encore le 7 juillet 1287, et mourut avant le 27 juin 1289, laissant, entr'autres enfants :

1°. Pons II, dont l'article suit ;
2°. Marguerite de Castillon, femme d'Etienne *de Montferrand*, chevalier. Ce fut en faveur de cette dame que Philippe III, roi de France, écrivit d'Anet, le dimanche avant la mi-carême, vers l'an 1283, à Edouard Ier, roi d'Angleterre, pour le prier d'avoir égard et de se montrer favorable aux demandes qu'elle lui ferait. (*Arch. de la Tour de Londres ; extraits faits par M. de Brequigny.*)

X. Pons, IIe. du nom, seigneur DE CASTILLON et de la Marque, en Médoc, chevalier, sénéchal de Saintonge, fut témoin, avec Amanieu d'Albret, d'une donation consentie, en 1294, par Guillaume de Castelviel, en faveur de Marthe, sa sœur, comtesse d'Armagnac et de Fezensac. (*Variétés Bordelaises, t. IV, p.* 259.) Pons II obtint, le 22 avril 1299, des lettres du roi d'Angleterre, qui lui donnèrent pouvoir, ainsi qu'à Amanieu d'Albret et Guilhem de Libourne, de mettre les terres et hommes du pays de Gascogne entre les mains de l'évêque de Vicence, au nom du pape Boniface VIII. (*Rymer, t. II, pp.* 834, 835.) Il est le premier nommé des témoins qui assistèrent, le 16 septembre 1303, au contrat de mariage d'Assalide de Bordeaux, fille de feu Pierre de Bordeaux, chevalier, avec Bertrand de l'Isle-Jourdain, damoiseau. Le roi d'Angleterre le nomma, le 12 mars 1308, à la charge de sénéchal de Saintonge. (*Ibid, t. III, p.* 67.) Il vivait encore le 23 novembre 1309, et mourut avant le 28 novembre 1310. Il avait épousé

DE BORDEAUX : d'or plein.
DE LA MOTTE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à l'aigle d'or.

1°. N.... DE BORDEAUX, sœur d'Assalide de Bordeaux, dont on vient de parler; 2°. N.... DE LA MOTTE, d'une ancienne et puissante maison qui a possédé les terres de Roquetaillade et de Langon. Elle était sœur de Gérald, seigneur de la Motte, et de Guillaume de la Motte, évêque de Bazas, et selon les apparences, tante du cardinal de la Motte, décédé en 1356. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Pons, seigneur de Castillon, damoiseau, pour lequel le roi d'Angleterre sollicita auprès du pape Clément V, le 26 avril 1307, une dispense, pour lui faire épouser Jeanne *de Périgord*, sa cousine, sœur du cardinal de Périgord, et fille du comte Hélie VIII de Périgord et de Brunissende de Foix, sa seconde femme. Assalide de Bordeaux, captale de Buch, dame de Puy-Paulin et de Castelnau de Médoc, par succession de Pierre de Bordeaux, son frère, femme, en secondes noces, de Pierre II, sire de Grailly, vicomte de Benauges et de Castillon, et veuve en premières noces de Bertrand de l'Isle-Jourdain, ayant fait un premier testament le 13 mai 1309, légua à Pons de Castillon, donzel, son neveu, tout ce qu'elle possédait du chef de son père et de son frère dans l'Isle-en-Arruan. (*Recueil de Doat. test. tome* 42, *fol.* 88). Pons de Castillon est nommé dans plusieurs lettres du roi d'Angleterre, des 6 mars 1320, 7 février 1321 (*v. st.*), et 19 juillet 1325, et reçut de ce prince, en 1327, des lettres d'éloges sur son zèle et sa fidélité à son service ;

Du second lit :

2°. Pons III, dont l'article suit ;
3°. Thibaut de Castillon, qui succéda, en 1313, à Guillaume de la Motte, son oncle maternel, dans l'évêché de Bazas, d'où il fut transféré, en 1316, à Saintes, où il siégeait encore en 1341. (*Gallia Christ. t. I, col.* 1202 ; *t.* II, *col.* 1077.) ;
4°. Hugues de Castillon, élu évêque de Comminges en 1335, décédé le 4 octobre 1352. Avant la révolution, on voyait encore, dans l'église de Saint-Bertrand de cette ville, le tombeau de ce prélat, environné de plusieurs écussons à ses armes, représentant un château sommé de trois tours (*Gall. Christ. tome II, col.* 1101) ;
5°. Marguerite de Castillon, femme d'Ayquem-Wilhem, seigneur *de Lesparre*. Ils ne vivaient plus le 18 février 1324 (*v. st.*).

XI. Pons, III°. du nom, seigneur DE CASTILLON, de la Marque et de Castelnau, en Médoc, qualifié *noble baron*, est compris au nombre des seigneurs de Guienne, auxquels le roi d'Angleterre

manda, le 5 avril 1312, de se trouver à l'armée de Gascogne. (*Rymer.*) Il fit son testament le 27 juillet 1313, et ne vivait plus le 26 juillet 1320. Il avait épousé, par contrat du 28 novembre 1310, Marguerite DE GIRONDE, fille de noble baron Arnaud, seigneur de Gironde, chevalier, et de Géraude de Pons de Bergerac. Elle apporta à son mari deux mille livres bordelaises comptant, cent cinquante livres de rente qui lui avaient été léguées par son père et son frère, et vingt-cinq livres de rente que lui avait données, en 1289, par clause testamentaire, Marguerite Rudel, *dite* de Turenne, dame de Bergerac, son aïeule maternelle. (*Rec. de Doat*, *t.* 38, *p.* 155.) Marguerite de Gironde survécut un grand nombre d'années à son mari, et fit, le 30 mai 1352, son testament, par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église des frères-mineurs de la Réole, au tombeau de ses père et mère. Elle fit un grand nombre de legs, parmi lesquels on en remarque un de mille livres destinées à armer et équiper un cavalier, qui devra passer à la Terre-Sainte, *pour venger sur les mécréants la mort de Jésus-Christ.* Elle institua son héritier universel Arnaud d'Albret, chevalier, seigneur de Cubzac, au préjudice et à l'exclusion de Pons de Castillon, son fils, contre lequel elle articulait de nombreux et graves sujets de plainte.

DE GIRONDE: d'or, à 3 hirondelles de sable, les deux premières affrontées, la dernière au vol étendu.

XII. Pons, IVe. du nom, seigneur DE CASTILLON, de la Marque, de Saint-Mambert, de Puynormand, de Montendre, etc., chevalier, reçut, comme fils mineur de Pons III, des lettres de sauve-garde du roi d'Angleterre, le 26 juillet 1320. Il paraît que Pons IV s'illustra de bonne heure dans la carrière des armes; car, dès le 4 octobre 1328, il prend la qualité de chevalier, dans un accord qu'il passa avec Marguerite de Gironde, sa mère, et par lequel il reconnut lui devoir quatre mille livres bordelaises. Pendant les années 1330 et 1333, il reçut plusieurs lettres du roi d'Angleterre, qui attestent la grande confiance que ce prince avait dans son zèle et sa fidélité, et le prix qu'il mettait à ses services. Le 6 mars de cette dernière année (*v. st.*), ce monarque lui fit payer par son trésorier une somme de deux cents marcs d'argent, pour l'indemniser des pertes qu'il avait éprouvées dans les derniers troubles du duché de Guienne. (*Rymer*, *t. IV*, *p.* 549.) En 1335, lui et Odet de Pardaillan, en leur qualité de co-seigneurs de Gon-

drin, donnèrent des coutumes aux habitants de ce lieu. (*Variétés Bordelaises*, *t. IV*, *p.* 259.) En 1343, lors de la descente à Bayonne de l'armée anglaise, aux ordres du comte d'Herby, Pons IV, seigneur de Castillon, entra dans la ligue formée par les comtes de Périgord, de Comminges et de Valentinois, les vicomtes de Carmain et de Villemur, les sires de l'Isle-Jourdain et de Durfort, qui, las du joug de ces insulaires, voulurent profiter de l'embarras que leur donnaient les guerres de Picardie et de Bretagne, pour rentrer sous la domination française. Pons de Castillon, proche parent de la plupart de ces seigneurs, marcha avec eux au secours de Bergerac, assiégé par les Anglais, et défendu par Bertrand, premier comte de l'Isle-Jourdain. Le roi d'Angleterre, en représailles, confisqua les terres de Pons, et en fit don à la reine Isabelle, son épouse, par lettres-patentes datées de Westminster, le 20 juin 1344. (*Dupleix*, *Hist. de France*, *p.* 486; *Thom. Cart. Rol. Gasc.*, *etc.*) Dès le 20 octobre de l'année précédente, ce monarque avait déjà donné à Senebrun de Lesparre le château et le bourg de Montignac, provenants des dépouilles de Pons de Castillon. Il paraît que Hugues, seigneur de Pardaillan, profita de la disgrâce de Pons, pour lui intenter, en 1244, un procès relativement à la maison de ville de Gondrin, dont la seigneurie était indivise entre eux, procès qui dura plus de soixante ans. Ainsi spolié de ses hauts domaines, Pons IV se retira à Condom, sur le territoire français, où il fit son testament le 12 décembre 1355. Il choisit sa sépulture dans l'église cathédrale de cette ville, en la chapelle de Saint-Nicolas, où il ordonna qu'il lui fût érigé un tombeau, avec son effigie sous costume chevaleresque en albâtre, et ses armoiries blasonnées; qu'il fût prélevé sur son hérédité cinq mille florins d'or pur de Florence, applicables en legs tant pieux que rémunératoires et charitables. Parmi les legs particuliers, on en remarque un de neuf cents soixante florins pour Gausbert de Montagnac, damoiseau, vraisemblablement son écuyer, Menot de Rosières, peut-être son page, Garcie de Puy-Étienne, son secrétaire, Perrolet Faur, de Gondrin, Jeanne de Redon, fille de Robert de Redon, son médecin, et Bernard de Trémolet, bachelier ès-lois, son conseil, et un autre de mille trois cents trois florins et demi à répartir entre le surplus des gens

de sa maison, les pauvres filles à marier et les personnes indigentes et misérables. Il légua à son épouse, noble dame Jeanne DE CAZENAVE, la nourriture et l'entretien d'elle, de ses écuyers, damoiseaux, damoiselles, chevaucheurs, femmes, et autres gens de service, honorablement, selon sa condition, outre la restitution et pleine disposition de sa dot et de ses biens, que son héritier universel, Pons de Castillon, chevalier, son fils, était chargé de lui remettre à sa première réquisition. Dans le cas où ce dernier ne reviendrait pas de son voyage à la Terre-Sainte, il lui substitue ses trois autres enfants, et à leur défaut, il veut que sa succession passe au seigneur de Fimarcon, à la charge de porter son nom et ses armes. Il nomme exécuteurs testamentaires Pierre de Galard, évêque de Condom, nobles et puissants hommes Anissant de Pins, seigneur de Taillebourg, Jean de Lomagne, seigneur de Fimarcon, chevalier, Bernard de Tremolet, bachelier ès-lois, et Robert de Redon, médecin, auxquels il donne tout pouvoir de modifier à leur gré ses dispositions, et d'exiger pour l'acquit des legs et charges, deux créances, l'une due par messires Pierre de Galard et Bérard d'Albret, dont l'acte était déposé entre les mains du cardinal de la Motte, et l'autre était due par Jean du Fourc, ou Fourcès, de Figeac. Au nombre des témoins étaient nobles Pélegrin de Boumont, ou Beaumont, Pierre de Saint-Hilaire, Arnaud de Berrac, Pierre-Ramond de Saint-André, Béraud des Bordes, damoiseau, etc. (*Original en parchemin.*) Jeanne, dame de Casenove ou Cazenave, femme de Pons IV, était fille unique et héritière d'Odet ou Othon de Pardaillan, seigneur de Cazenave, chevalier, sénéchal d'Agenois, issu d'une branche de la maison de Pardaillan, séparée dans le onzième siècle, qui prit le nom de la terre de Cazenave, qu'elle posséda long-temps par indivis, ainsi que la seigneurie de la ville de Gondrin, et les places de Justian et de Cacarens, avec la branche des seigneurs de Pardaillan. Jeanne de Cazenave vivait encore le 25 février 1378 (*V. St.*), époque à laquelle, en qualité de veuve de noble et puissant seigneur Pons de Castillon, chevalier, et tutrice de Pons de Castillon, son petit-fils, elle rendit hommage au comte d'Armagnac pour les terres de Gondrin, de Rivière et de Peyrusse. (*Bur. des fin. de Montau-*

DE CAZENAVE : d'argent, à deux chevrons d'azur.

ban, *protoc. de Mayres*, *n°*. 11, *fol.* 15.). Ses enfants furent :

1°. Pons V, dont l'article suit ;
2°. Folquet ou Falquet, auteur de la *seconde branche de Castillon en Médoc*, rapportée ci-après ;
3°. Jeanne de Castillon, à qui son père légua, pour sa dot, 4,000 florins d'or ;
4°. Marguerite de Castillon, qui eut en dot un legs de 3,000 florins d'or.

XIII. Pons, V°. du nom, seigneur DE CASTILLON, de la Marque, de Saint-Mambert, co-seigneur d'Eauze, baron de Montségur, qualifié successivement damoiseau et chevalier, donna, le 20 septembre 1342, une quittance de cent sous, scellée de son sceau, pour sa dépense à la guerre. Il était à la Terre-Sainte lors du testament de son père, qui l'institua son légataire universel en cas de retour. Ce retour eut lieu avant le 28 juin 1358, date à laquelle Édouard III, roi d'Angleterre, à la sollicitation du captal de Buch, parent de Pons V, le réintégra, ainsi que Jeanne de Cazenave, sa mère, dans les biens confisqués sur Pons IV, son père, pour avoir pris le parti des Français. Édouard réintégra également Thibaud de Castillon, neveu de Pons V, dans la seigneurie de Beaumanoir. (*Extr. des Mss. de Bréquigny, à la Bibliothèque du Roi.*) En 1362, Pons adressa au même prince une supplique pour être rétabli dans la possession de la seigneurie de Saint-Mambert, dont il avait été dépouillé injustement par Olivier de Bourg-Charente, sous prétexte que les enfants de ce dernier avaient succédé aux droits de feu Gaucelin de Castillon. Le monarque anglais lui répondit, le 14 juin, ainsi qu'il l'avait fait à Thibaud de Castillon, qui lui avait adressé la même demande et le même jour, et chargea son sénéchal de Gascogne, et le connétable et official de Bordeaux, de tenir la chose en suspens jusqu'à l'arrivée du prince de Galles. (*Rol. Gasc. Mss. memb.* 26., *p.* 373.) Le 21 août 1364, Pons V prêta serment de fidélité et fit hommage à Angoulême, conjointement avec Pierre Lambert, seigneur de Bonnes, chevalier, et autre Pierre Lambert et Hélie de Bassac, damoiseaux, à Édouard, prince de Galles. Il épousa, le 3 juin 1365, Thomase DE PONS, fille de Renaud de Pons, chevalier, vicomte de Turenne, de Carlat et de Blaye, seigneur de Ribérac, gouverneur de Navarre, et de Jeanne d'Al-

DE PONS : d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules.

bret. Thomase était veuve de Pons V, en 1366, et ne vivait plus ou avait contracté un troisième mariage dès l'année 1370, époque à laquelle Pons VI, son fils unique, qui suit, était sous la tutelle de Jeanne de Cazenave, son aïeule paternelle.

XIV. Pons, VI[e]. du nom, baron DE CASTILLON et de Montségur, seigneur de la Marque, de Saint-Mambert, de Bruch (1), co-seigneur de Gondrin, de Peyrusse, de Rivière, d'Eauze, de Lanepax, etc., était, en 1366, mineur et sous la tutelle de Thomase de Pons, sa mère, qui à cette époque défendait, par devant l'official de Bordeaux, les droits de son fils en la succession paternelle, contre le procureur des ermites de Saint-Augustin, sans doute légataires. Il résulte d'un mémoire des dits et contredits des parties, et signé *de Pomeriis* : « 1°. Que le pupille, *notoirement issu de race noble, généreuse et puissante, tant du côté paternel que du côté maternel,* était fondé à invoquer la disposition des lois et de la coutume de Bordeaux, qui, entre nobles de cette catégorie, adjugeait à l'héritier deux tiers de la succession, francs et quittes envers les légataires, auxquels il n'appartenait que le dernier tiers..... 2°. Que ladite succession ne s'élève qu'à quarante mille francs d'or, et qu'elle en doit trente-quatre mille. A quoi la partie adverse oppose qu'elle en vaut plus de cent mille, et nie chaque article du passif établi par sa partie ; avec offre de preuves, savoir : sept mille francs d'or pour la dot de noble dame Thomase de Pons, mère du pupille, et veuve de feu seigneur Pons de Castillon ; de mille francs d'or à noble Bernard de Castillon, damoiseau, seigneur de Castillon d'Eauzan, *son parent consanguin*, pour prêt fait par feu noble et puissant messire Pierre de Castillon, cheva-

(1) Bruch est une petite ville alors fortifiée, située à quatre lieues d'Agen. Elle fut donnée à Pons VI de Castillon par Bertrand de la Motte, qui, en faisant la conquête de cette place, l'avait délivrée de l'oppression du sire de Tonneins. Ce dernier, qui s'était emparé de Bruch par surprise, y avait retenu Bertrand de la Motte pendant sept ans dans une basse-fosse, sans permettre qu'il fût donné à ce malheureux seigneur, dont il était proche parent, ni linge, ni vêtements, ni moyens de soigner son corps, ses cheveux et sa barbe. (*Gr. off. de la couronne, t. V, p.* 177.)

» lier, père dudit Bernard; de sept mille écus d'or à dame » Jeanne de Cazenave, son aïeule, veuve de messire Pons de » Castillon, pour sa dot; enfin d'environ deux mille francs d'or à » diverses personnes. » (*Orig. aux archives de Castillon.*) En 1393, Pons VI de Castillon fut chargé, avec Florimond, seigneur de Lesparre, le seigneur de Duras et le vicomte d'Orthès, d'aller en Angleterre pour traiter des affaires du duché d'Aquitaine. (*Rol. Gasc. et Norm.*) Le 18 mai 1397, le roi d'Angleterre investit Pons VI du gouvernement à vie des ville et château de Dax. (*Ibid.*, *Mss. membr.* 2, *p.* 572.) Il eut ordre, le 6 février 1398, de prendre possession, au nom d'Edmond, duc d'Yorck, dont il était lieutenant, des château et châtellenie de Mortagne-sur-Gironde, après en avoir fait sortir Marguerite de Stratton, épouse du soudan de Latran, et autres qui l'occupaient. (*Ibid.*, *membr.* 11, *p.* 569.) Le 5 août précédent, même année 1398 (*V. St.*), il avait fait un traité, ainsi que Bérard d'Albret, le *bort*, ou bâtard de Pardaillan, Michel, bâtard d'Albret, écuyer, Bertrand de Galard, Bernadet d'Albret, et autres seigneurs, avec Nompar, seigneur de Caumont, sur le différend qui existait entre eux, au sujet de la prise et de l'occupation de la ville du Bourg-Saint-Pierre de Tonneins. (*Recueil de Doat*, *vol.* 207, *fol.* 196.) Le 1er. mai 1400, Henri IV, roi d'Angleterre, fit don à Pons VI du château de Lostas, et le gratifia, le 7 décembre 1409, du lieu de Hastings, en dédommagement des pertes qu'il avait faites dans les guerres. Ces deux dons et plusieurs autres, entr'autres celui de l'hospice et terre de Tartas, situés dans la ville de Bordeaux et le pays bordelais, furent confirmés, le 10 mars 1414 (*v. st.*), par le roi d'Angleterre, Henri V, qui, le 1er. juillet 1415, condamna les vassaux et sujets de la terre de la Marque à s'acquitter de leurs devoirs envers ce seigneur. Il ne vivait plus le 28 avril 1422, comme on le verra à l'article de Pons VII, son cousin et son successeur. Il avait épousé 1°. noble et puissante dame Catherine DE RIVIÈRE, fille de noble et puissant Bernard de Rivière, vicomte de Labatut, chevalier; 2°. Marguerite STRATTON, veuve de Bernard-Arnaud de Preissac, soudan de Latran, sénéchal et grand bailli de Marennes, gouverneur de Mortagne, chevalier de l'ordre de la Jarretière, et fille et héritière de N.... Stratton, seigneur

DE RIVIÈRE : d'or, à 3 épées de gueules, soutenant une couronne fermée du même.

STRATTON :

de Landiras, connétable et commandant de Bordeaux pour le roi d'Angleterre. Elle est rappelée comme épouse de Pons de Castillon dans des lettres de Henri VI, roi d'Angleterre, du 12 octobre 1449. (*Mss. de Bréquigny, à la Bibl. du Roi, Rol. Gasc., Cart. VIII, p.* 777.) Pons VI n'eut qu'une fille, issue de son premier mariage, et nommée :

Jeanne de Castillon, laquelle fut mariée avec Fortanier, seigneur *de Lescun*, mort en 1439, laissant d'elle trois fils, Mathieu, Jean et Archambaud de Lescun. Les biens de cette branche passèrent, malgré les prétentions de Jeanne de Castillon, dans la branche qui va suivre.

SEIGNEURS DE CAUMORT ET EN PARTIE DE PEYRUSSE, *éteints.*

XIII. Folquet ou Falquet DE CASTILLON, chevalier, seigneur de Beaumanoir, second fils de Pons IV de Castillon, et de Jeanne de Cazenave, fut, par le testament de son père, en 1355, légataire d'une rente de 500 livres bordelaises, et substitué, ainsi que ses enfants et petits-enfants, par ordre de primogéniture, à l'héritier universel. Il épousa Esclarmonde DE LANGOIRAN, qu'on croit nièce d'Arnaud-Seguin d'Escossan, seigneur de Langoiran, dont la fille héritière, nommée Mabille d'Escossan, avait porté, dès 1345, la terre de Langoiran, avec tous les autres domaines de sa maison, à son mari Bérard II d'Albret, chevalier, seigneur de Vayres et de Rions. Folquet eut, entr'autres enfants : DE LANGOIRAN :

1°. Thibaud de Castillon, chevalier, seigneur de Beaumanoir, terre dans laquelle il fut réintégré en 1358. Il fit hommage-lige au roi d'Angleterre, le 1er. septembre 1363. (*Bur. des fin. de Bord. reg. F. fol.* 107.) Il eut pour fille unique :

Létice de Castillon, qui fut mariée avec N..... *d'Archat*, et ne vivait plus en 1422, date d'une supplique que Marie d'Archat, sa fille, adressa au roi d'Angleterre, pour être rétablie dans les biens de Létice de Castillon, sa mère, dont Jean de Radcliff, connétable de Bordeaux, s'était emparé à son préjudice. Le roi donna des lettres, le 4 juillet de la même année, pour que cette restitution lui fût faite. (*Rol. gasc. Manuscrits, memb.* 13, *p.* 2569.) ;

2°. Pons V, dont l'article suit ;

3°. Agnès de Castillon, première femme d'Odet *de Pardaillan*, Ve. du nom, seigneur de Gondrin, morte sans enfants avant l'an 1380.

XIV. Pons, vicomte DE CASTILLON, V^{e}. du nom, damoiseau, seigneur de Caumort et en partie de Peyrusse, qu'il avoua tenir en fief noble du comte d'Armagnac, ainsi que son ténement de Lespian, les 10 octobre 1384 et 23 août 1392, (*Bur. des fin. de Montauban*, *reg. d'homm. de Casteln de Mont. n°.* 13, *fol.* 9, *et petit liv. n°.* 6, *fol.* 18), se porta pour héritier de Pons VI, baron de Castillon et de Montségur, son cousin, et obtint de Henri VI, roi d'Angleterre, le 28 avril 1422, des lettres par lesquelles ce prince abolit les peines prononcées contre lui pour causes de rebellion, et lui donna la faculté de succéder, tant en vertu du testament du seigneur de Castillon, son aïeul, qu'autrement. (*Bur. des fin. de Bord.*, *reg. E. fol.* 117). Par d'autres lettres du 21 juin de la même année, Henri VI lui confirma la jouissance et propriété des terres et baronnies de Castillon, de la Marque, de Sansat, de Molon, et en partie de Castelnau en Médoc, avec remise des droits de confiscation qu'il pouvait exercer à l'occasion du bannissement de Jeanne de Castillon, et de Jean de Lescun, son fils, lesquels prétendaient avoir des droits à réclamer sur la seigneurie de la Marque. (*Suppl. de Rymer, t. IV, n°.* 378.) Il fut pourvu, les 12 octobre 1423 et 6 mars 1424, du gouvernement du château de Bidos. Par jugement rendu par le roi d'Angleterre en son conseil, le 26 avril 1425, ce prince établit les droits de succession de Pons V, valida le testament de son aïeul, et ratifia toutes les grâces qui lui avaient été jusqu'alors accordées. Le même prince le nomma, le 7 mai suivant, sénéchal d'Agenois et de Gascogne, d'après la demande que Pons V avait faite de cette charge, pour réduire ce pays à l'obéissance du roi, et lui donna de nouveaux pleins-pouvoirs pour prendre possession, en son nom, des villes, forteresses et châteaux de Guienne et d'Agenois. Enfin, par lettres du 16 juin 1429, ce prince renvoya, comme incompétent, pardevant une commission, le jugement de l'appel porté en son conseil, d'un procès entre le même Pons de Castillon et Gaston de Foix (Grailly) comte de Longueville, à raison d'une partie de la terre de Castillon en Médoc. Pons V fit son testament en 1430, et ne vivait plus le 10 novembre 1433. (*Suppl. de Rymer, t. III, p.* 1737.) Il avait épousé, vers l'an 1390, Jeanne DE MONTESQUIOU, fille de Genses de

DE MONTESQUIOU : d'or, à 2 tourteaux de gueules.

Montesquiou, et de Constance de Castelbajac, et petite-fille de noble et puissant homme Ayssin, seigneur de Montesquiou, baron d'Angles, chevalier. Leur fille unique, nommée

Bourguine, dame de Castillon, baronne de Montségur, dame de la Marque, de Saint-Mambert, de Bruch et en partie de Gondrin, de Peyrusse, de Rivière, d'Eauze (1), de Lanepax, etc., fut mariée, vers l'an 1420, à noble et puissant seigneur Bertrand *de Pardaillan*, seigneur de la Motte et co-seigneur de Gondrin, fils d'Odet de Pardaillan, Ve. du nom, seigneur de Gondrin, et d'Anne de Galard, sa seconde femme. Il fut stipulé que l'aîné mâle qui naîtraitde ce mariage porterait les nom et armes de Castillon (2), et qu'il succéderait à tous les biens de Pons V, ce que ce dernier confirma, l'an 1430, par son testament. Bourguine vivait encore, en 1466, et laissa une nombreuse et illustre postérité.

SEIGNEURS DE CASTILLON D'EAUZAN, DE SOS, DE CASTELNAU,

Vicomtes du Boulonnais en Armagnac, barons de Mauvesin, etc.

V. Raimond DE CASTILLON, chevalier, qualifié *vicomte*, était, suivant l'opinion la plus probable, frère puîné du vicomte Pierre Ier. et troisième fils d'Olivier, vicomte de Castillon. Apanagé, sans doute, des biens que sa famille possédait en Gascogne, il devint auteur de deux grandes lignes, la première connue sous la dénomination des barons de Mauvesin, vicomtes de Boulonnais, etc., la seule branche qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours; la seconde, substituée aux nom et armes de Montaut-Mucidan, ou Périgord, qui s'est éteinte au commencement du quinzième siècle. Le vicomte Raimond de Castillon fut un des principaux seigneurs qui, dès l'an 1095, se rangèrent sous les

(1) Chef-lieu du pays d'Eauzan, où était possessionnée la branche de Castillon-Mauvesin.

(2) C'est depuis cette alliance que la maison de *Pardaillan-Gondrin*, marquis, puis ducs d'Antin, pairs de France, écartela ses armes de celles des *barons de Castillon en Médoc*, qui, comme puînés des anciens vicomtes de Castillon-sur-Dordogne, dont Pons V semble avoir voulu faire revivre le titre en sa personne, portaient: *d'or, au château à trois tours de gueules, surmonté de trois têtes de maure de sable, tortillées d'argent*, pour brisure. (*Voyez l'hist. des grands offic. de la couronne, t. V., p.* 174.)

étendards de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, et accompagnèrent ce prince à la Terre-Sainte, en 1096. Outre Raimond de Castillon, on distingue parmi ceux qui reçurent la croix du pape Urbain II, Isarn, comte de Die; Raymbaud, comte d'Orange; Guillaume, comte de Forez; Guillaume, comte de Clermont, fils de Robert, comte d'Auvergne; Gérard, fils de Guillabert, comte de Roussillon; Gaston, vicomte de Béarn, et Centule, son fils; Amanieu d'Albret; Raimond Ier., vicomte de Turenne; Golfier de Lastours, seigneur de Hautefort; Géraud de Malafaide, etc. (*Hist. de Lang., par D. Vaissète, t. II, p.* 291, *ann.* 1095, *et Hist. des croisades, par M. Michaud, t. I, p.* 15). Le nom de la femme du vicomte Raimond n'est pas connu : mais il paraît certain que ce fut une riche héritière du Languedoc. Le rapprochement des temps et des lieux, ne permet pas de douter qu'il ne fut père de :

N. . . . .

1°. Bernard Ier., dont l'article suit;
2°. Guillaume de Castillon, nommé, avec Armand et Arnaud de Durfort, frères, Bertrand de Villemur, Rostaing de Posquières et plusieurs autres seigneurs, dans un plaid tenu au mois de mai 1130 par Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, au sujet de Bertrand de Montancès (de Saint-Astier), abbé séculier de Moissac. (*Hist. gén. de Languedoc par D. Vaissète, t. II, preuv. col.* 459.) Guillaume de Castillon paraît être mort sans postérité.

VI. Bernard DE CASTILLON, Ier. du nom (1), chevalier, seigneur de Castillon, de Castelnau, d'Eauzan en Armagnac, co-seigneur de Compagne et de Villelongue, en Languedoc, fit don, avec sa femme et ses enfants, le 18 mai 1149, à Guillaume de Compagne, moine de l'ordre de Cîteaux, de tout l'agrier qu'il possédait entre les rivières de Sor et de Lampi, au diocèse de Carcassonne, en présence de Pierre de Canavelès, de Pierre de la Forest, de Guillaume de la Roque, etc. (*Rec. de Doat. t.* 70, *p.* 12). Il fit deux autres cessions au monastère de Notre-Dame de Compagne, de droits tant allodiaux qu'honorifiques qu'il avait

(1) Bernard de Castillon est le premier sujet cité dans les preuves, pour les honneurs de la cour, faites, pour cette maison, au mois de mars 1784, par-devant M. Cherin père, et terminées, en 1789, par M. Cherin fils, généalogiste des ordres du Roi.

au village de Saint-Jean-de-Villelongue et au lieu de Compagne, par actes des mois de mai 1152 et juillet 1155; ce dernier fait en présence d'Izarn de Saint-Maurice, de Guillaume de Falgar, de Pons du Moustier et d'autres seigneurs. (*ibid p.* 44). Bernard Ier. mourut, dans un âge très-avancé, avant le premier jour des ides (13) de février 1157 (v. st.), époque à laquelle Reine ou Régine DE SAISSAC, son épouse, fit donation, conjointement avec six de ses enfants, au même monastère de Compagne, où son mari avait été inhumé, de quelques vignes à eux appartenantes dans le territoire de Castillon, et de deux cazals ou jardins dans celui de Villelongue. (*ibid p.* 48). Quelques années après la mort de son mari, Reine de Saissac se retira à l'abbaye de Riennette, au diocèse de Carcassonne: mais on ne voit pas qu'elle ait porté le titre d'abbesse, comme l'ont prétendu quelques écrivains; elle se chargea seulement de l'administration des affaires et des biens de ce monastère, comme en font foi deux chartes des 6 novembre 1162 et 30 octobre 1165. (*Gall. chr., t. VI, col.* 1024). Elle ne vivait plus en 1172, et eut pour fils:

DE SAISSAC: burelé de gueules et d'argent.

1°. Raimond de Castillon, à qui plusieurs chartes donnent le surnom de *Clavel*, et quelquefois celui de *Clavel de Saissac*, du nom de sa mère. Il partagea avec ses frères les seigneuries de Saissac, de Villelongue, de Compagne, etc.; autorisa, le 8 octobre 1165, une donation faite à l'abbaye de Compagne par Bernard de Villelongue, son vassal, et laissa de *Rica*, son épouse, trois fils:

A. Hugues de Castillon;

B. Arnaud-Raimond de Castillon;

C. Raimond-Arnaud de Castillon;

2°. Bernard II, qui continue la descendance;

3°. Guillaume de Castillon, qui paraît avoir épousé l'héritière de la maison *de Barbeira*, au diocèse de Carcassonne, dont il eut:

A. Guillaume de Castillon, chevalier, seigneur de Barbeira, qui fut père de trois fils:

a. Hugues de Castillon, siegneur de Barbeira, lequel reçut, conjointement avec ses deux frères, la donation que leur fit, en 1267, Braïde de Castillon, dame de Bruniquel, leur cousine, de tout le droit qu'elle avait au château de Saissac. Il paraît avoir eu pour fils Guillaume de Castillon, qui, par acte du 27 novembre 1283, reconnut tenir le domaine de Courelles, au diocèse de Carcassonne, du monastère de N.-D. de la Grasse,

sous le cens annuel d'une livre de cire. (*Gall. Christ.*, *t. VI*, *col.* 954).Celui-ci eut pour fils :

Raimond de Castillon, damoiseau, seigneur de Courelles, qui transigea, le 4 novembre 1336, avec Nicolas Roger, abbé de la Grasse, au sujet de la juridiction haute et basse du château de Courelles. (*Ibid. col.* 957). Le 20 septembre 1342, il donna quittance à Mathias Gayte, trésorier des guerres à Carcassonne, d'une somme de 100 sous pour son service dans la guerre de Gascogne, et la scella de son sceau, représentant *un château à trois tours*. Il vivait encore le 18 décembre 1362, et laissa trois filles :

I. Laysonne de Castillon, à laquelle, ainsi qu'à chacune de ses deux sœurs, Guillaume de Berard, damoiseau, fils de feu Guillaume de Berard, chevalier, légua un legs de 50 sous, en accroissement de dot de mariage, par son testament du 6 août 1340;

II. Ferrande de Castillon, seconde femme d'Arnaud *de Banne*, damoiseau, dont elle était veuve, lorsque, réunie à noble Guillaume d'Aigaliers, son beau-fils, elle passa une transaction, le 5 juillet 1384, avec Jeanne du Puy;

III. Dauphine de Castillon, dont on ignore la destinée;

b. Pons de Castillon de Barbeira, vivant en 1267. Il eut un fils, qui vivait en 1286;

c. Guillaume de Castillon, grand archidiacre de l'église de Carcassonne, qui donna son consentement à ce que son neveu, qu'il ne nomme pas, fils de Pons de Castillon, son frère, se fit religieux à l'abbaye de N.-D. de la Grasse, d'après la demande qu'Auger de Cogeux, abbé de ce monastère, lui en avait faite la veille de Saint-Mathieu, apôtre, au mois de septembre 1286. (*Gall. chr. t. VI*, *col.* 955.);

B. Pons de Castillon, chevalier, qui reçut, le 25 mai 1242, ainsi qu'Aimeric de Castillon, le vicomte Pierre IV de Castillon et les autres nobles et chevaliers de Gascogne, ordre de la part de Henri III, roi d'Angleterre, de se trouver, savoir : Pons avec cinq chevaliers; le vicomte, avec cinq, et Aimeric, avec trois; le jeudi après la Pentecôte, au lieu de Pons, en Saintonge. Le 11 septembre suivant, il reçut du même monarque l'ordre de venir le joindre à Sainte-Bazeille, le jour de Saint-Mathieu, avec le nombre d'hommes d'armes qu'il devait pour le service. (*Rymer. t. I*, *p.* 301, 402, 412);

4°. Pons de Castillon, dont on ignore la destinée;

5°. Pierre de Castillon, co-seigneur de Saissac, qui soumit, lui, ses

enfants, à l'exception de ses deux filles, ses honneurs ou juridictions et tous les biens qu'il possédait ou posséderait à l'avenir, à Raimond, comte de Toulouse, par acte du mois d'août 1190. (*Trésor des chartes, Toulouse*, 2e. *sac.*, *n*°. 65). L'an 1199, il reçut la donation qu'Azalaïs de Cassagnes, femme de Raimond de Castillon, son fils, lui fit, ainsi qu'au même Raimond et à ses frères, Durand, Pierre et Guillaume de Castillon, de tout ce qu'elle tenait de feu Odon de Cassagnes, son père, dans les lieux et seigneuries de Cassagnes, de Massonnes, de Cepit et de Cazals. Cet acte fut consenti par Guillaume-Aton de Marquefave, seigneur, haut justicier des biens donnés par Azalaïs, sur lesquels il se réserva l'hommage à lui et ses successeurs, la somme de 15 sous toulousains et une lance de *Fraisse*, enfin tous les autres devoirs auxquels était tenu un chevalier envers un autre chevalier, son seigneur. Pierre de Castillon vivait encore, dans un âge avancé, en 1205. (*Ibid.* 17e. *sac*, *n*°. 20; 18e. *sac*, *n*°. 14). Ses enfants furent:

A. Raimond de Castillon, seigneur de Cassagnes, de Cepit, de Cazals, etc., qui ne paraît pas avoir eu d'enfants d'Azalaïs *de Cassagnes*, sa femme, et mourut après l'an 1205;

B. Durand de Castillon, vivant en 1199;

C. Pierre de Castillon, seigneur de Fontcouverte, près de Lésignan, co-seigneur de Saissac, dont la fille unique, nommée Braïde de Castillon, fut mariée avec Gaillard *de Bruniquel*, auquel elle apporta en dot la somme de quatre mille cinq cents sous melgoriens, que celui-ci reconnut et assigna sur tous ses biens. Le 1er. mars 1267 (*v. st.*), elle fit donation à Hugues, Pons et Guillaume de Castillon de Barbeira, de tout le droit de justice et de seigneurie qu'elle avait au château de Saissac. Son mari, dont il paraît qu'elle n'avait pas eu d'enfants, consentit cette donation, et ils y ajoutèrent de concert, celle d'une obligation que Raimond de Termes et Guilhelme de Saissac, sa femme, leur avaient fournie sur le fief de Cascaret, au diocèse de Toulouse, ainsi qu'une autre obligation qui avait été consentie en leur faveur par Guillaume et Pons de Castillon, chevaliers, père et oncle des donataires. (*Rec. de Doat*, *t. LXV*, *p.* 156);

D. Guillaume de Castillon, vivant en 1199;

E. Arnaude de Castillon, } dont on ignore la destinée;
F. Wilhelme de Castillon, }

6°. Hugues de Castillon;

7°. Izarn de Castillon, qu'on voit nommé dans la plupart des donations pieuses faites par son père et ses frères aux abbayes de Compagne et de Villelongue, depuis l'an 1149 jusqu'en 1157. Il donna, conjointement avec Hugues et Pons de Castillon, ses frères, le 6 mars 1165 (*v. st.*), à Pierre, abbé de Bonnefont et de Compagne, le droit de justice qu'ils

avaient dans le village de Saint-Jean-de-Villelongue, pour trois cents sous melgoriens, et il fournit au même abbé, pour garant de cette donation, Izarn Jourdain, qui pouvait être un de ses proches parents. Il fit, le 11 juillet 1174, une seconde donation à Ste.-Marie-de-Compagne et à St.-Jean-de-Villelongue, de ce qu'il possédait au village de Villelongue, pour deux cents sous melgoriens, et donna pour cautions le même Izarn Jourdain et Bertrand de Saissac. (*Ibid.*, *t. LXX*, *pp.* 63 *et* 102).

VII. Bernard, IIe. du nom, seigneur DE CASTILLON d'Eauzan, et en partie de Villelongue et de Compagne, est nommé le second des enfants de Reine de Saissac, veuve de Bernard, *dit* Pons de Castillon, dans les donations que cette dame fit, avec six de ses enfants, au monastère de Compagne et à l'abbé Arnaud, le 13 février 1157. Le 19 août de l'année suivante, il assista comme témoin à un acte par lequel Guillaume-Bernard embrassa l'état religieux dans le monastère de Compagne, du consentement d'Izarn Jourdain et de Jourdain, ses frères. (*Ibid.*, *p.* 50). Il est probable que
N. . . . . Bernard II eut pour enfants :

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Gerald de Castillon, qui fut l'un des témoins d'un accord fait à Gaillac, le 13 octobre 1231, entre Raimond VII, comte de Toulouse, et Albert, abbé de Saint-Théodard de Montauban. (*Gallia Christ.*, *t. XIII*, *instr. col.* 191).
3°. Raimonde de Castillon, qui fut admise, vers l'an 1224, par Pons, abbé de Villelongue, en qualité de sœur, pour participer aux prières et aux suffrages de cette abbaye.

VIII. Guillaume, seigneur DE CASTILLON d'Eauzan, vivait au commencement du treizième siècle. Il s'éleva entre lui et Bernard Enge, prieur d'Amansans, une contestation au sujet du monastère de St.-Jean de Valsegnier. Ils choisirent pour arbitres de ce différent Izarn d'Aragon, abbé de Montolieu (de 1213 à 1230) et Ermengaud, qui dans la suite lui succéda en cette abbaye. (*Gall. Christ.*, *t. VI. col.* 982.) Suivant l'ordre des temps, Guillaume eut
N. . . . . pour fils Aimeric de Castillon, qui suit.

IX. Aimeric DE CASTILLON, chevalier, fut un des seigneurs de Gascogne auxquels Henri III, roi d'Angleterre, donna, le 25 mai 1242, l'ordre de se trouver à Pons, en Saintonge, le 12 juin suivant

(jeudi après la Pentecôte). Aimeric y comparut, avec trois chevaliers, en même temps que le vicomte Pierre IV de Castillon, et Pons de Castillon, de la branche de Barbeira, lesquels avaient chacun cinq chevaliers sous leur bannière. (*Rymer*, *t. I, p.* 401, 402). Il paraît qu'Aimeric mourut avant son père ; car on ne voit pas qu'il ait porté la qualité de seigneur de Castillon. Il paraît aussi qu'il eut, entr'autres enfants: N.....

1°. Bernard III, qui suit;

2°. Raimond-Aimeric de Castillon, auquel, ainsi qu'à Aimeric de Castillon, son frère, Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, ordonna, par lettres données à Gournay, le 23 novembre 1262, qu'il fût fait à ces deux frères une assiette de soixante-dix livrées bordelaises de terre, dans le fief qu'ils avaient tenu à Castillon, à la charge de lui en faire hommage-lige pour le service de deux hommes de guerre. En conséquence de ces lettres, Aycard d'Andouins, chevalier, leur assigna ces soixante-dix livrées de terre sur ce qui leur avait appartenu à Saint-Emilion, sur la dîme de la paroisse de Saint-Christophe et sur le port de Pierrefitte, la veille de Saint-Jean-Baptiste 1263;

3°. Aimeric de Castillon, damoiseau, seigneur de Montclar, qui, se trouvant en Angleterre, fut nommé l'un des exécuteurs du testament que Pierre V, vicomte de Castillon, fit au pays de Galles, le 21 juillet 1284. Il paraît n'avoir eu qu'une fille, nommée :

Indie de Castillon, dame de Montclar, qui épousa, avant l'an 1303, Roger *de Gavarret*, damoiseau, auquel elle porta tous les biens qui lui étaient advenus par le décès d'Aimeric de Castillon, damoiseau, seigneur de Montclar, son père. Elle reçut plusieurs reconnaissances féodales en 1303 et 1304.

X. Bernard, III°. du nom, seigneur DE CASTILLON d'Eauzan, de Sos, près de Nérac, de Torrebren, près de Condom, etc., qualifié damoiseau, fit hommage, le 11 mars 1279 (v. st.), à Géraud, comte d'Armagnac, de ce qu'il possédait aux territoires de Torrebren et de Sos, relevant de ce comte. (*Arch. de la tour de Londres. Expédition prise sur l'original, par M. de Bréquigny, en* 1780, *et produite au cabinet du Saint-Esprit*). La seigneurie de Torrebren ayant précédemment appartenu à la maison de *Pins*, on peut conjecturer qu'elle fut apportée en dot, par une dame de cette maison, à Bernard III de Castillon. Ce dernier eut deux fils: N......

1° Arnaud-Guillaume, dont l'article suit;

2°. Guillaume-Amanieu de Castillon, auteur de la branche des *seigneurs de Mucidan*, rapportée plus loin.

XI. Arnaud-Guillaume DE CASTILLON, chevalier, seigneur de Castillon, de Castelnau d'Eauzan, de Sos, de Torrebren et en partie de la vicomté de Boulonnais, ne prenait encore que la qualité de damoiseau, lorsqu'il fit hommage, en 1289, à Edouard, roi d'Angleterre, de la part qu'il avait dans la vicomté de Boulonnais qu'il possédait par indivis avec Bernard de Trencaléon, Arnaud de Lados, seigneur de Juliac, et Peregrin de Filartigue, damoiseau. (*Expédition de la tour de Londres*). Il possédait, vers l'an 1300, un domaine situé au lieu de Lartigue, qui lui était contesté par les agents du roi d'Angleterre (*ibid*). Il fit au lieu de Ban, au mois de juillet 1327, son testament, par lequel il élut sa sépulture dans l'église de Sainte-Quintilie, où il fonda quatre anniversaires, avec la rente que Fort de la Gaie lui devait annuellement pour le fief de la Gaie, qu'il tenait de lui; ordonna un anniversaire pour feu Indie, sa femme, avec le revenu qu'Etienne, seigneur de Begueran, lui devait à cause de ce fief; institua son héritier univers elPierre de Castillon, son petit-fils, fils de feu Bernard de Castillon, et nomma pour ses exécuteurs testamentaires Guillaume-Aimeric de Barbotan, Pierre de Serres, chevaliers, Bertrand de Filartigue et Gérard du Pouy, damoiseaux (1). L'auteur des Variétés Bordelaises (*t. IV*, *p.* 264) nomme l'épouse d'Arnaud-Guillaume de Castillon Indie DE L'ISLE, qu'on présume fille de Bertrand de l'Isle-Jourdain, seigneur de Mauvesin, de Montagnac, de Corbonne, etc., sénéchal de Gascogne, puis de Beaucaire et de Nîmes, et d'Assaldie de Bordeaux; cette dernière remariée, dès avant l'an 1309, avec Pierre II, sire de Grailly,

DE L'ISLE-JOURDAIN: de gueules, à la croix vidée, clêchée et pommetée d'or.

---

(1) Parmi un grand nombre de legs pieux faits par Arnaud-Guillaume de Castillon, il en est deux qui sont remarquables; le premier est celui d'une somme pour le rachat des captifs dans la Terre-Sainte, et le passage d'un chevalier pour combattre les Sarrasins, et le second est une libéralité faite par ce seigneur à N. D. de Roncevaux, suivant la coutume de l'ancienne noblesse de Gascogne, sans doute pour perpétuer le souvenir de la victoire que ses ancêtres avaient remportée sur l'arrière garde de Charlemagne, commandée par le fameux paladin Roland, qui y fut tué.

vicomte de Benauges et captal de Buch. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. Bernard IV, dont l'article suit ;
2°. Arnaud-Guillaume, } qui furent exhérédés par leur père pour avoir
3°. Arnaud de Castillon, } porté les armes contre le roi de France (1) ;
4°. Pierre de Castillon, } auxquels leur père légua des revenus viagers, leur
5°. Auger de Castillon, } substituant Pierre de Castillon, son petit-fils ;
6°. Séguine de Castillon, qui eut en dot 2700 sous bordelais, et fut mariée avec Bertrand *de Savignac*, damoiseau, dont elle avait un fils du même nom de Bertrand, en 1327. Son père lui légua cent sous d'augmentation de dot ;
7°. Gassie ou Gassiane de Castillon, qui fut dotée de deux mille sous morlaas, et s'allia avec Guillaume-Aimeric *de Barbotan*, chevalier, dont elle avait, en 1327, un fils nommé Gaston de Barbotan, aussi chevalier. Par institution particulière, son père lui légua seize quartelées de terre et bois au lieu du Drulhet ;
8°. Lombarde de Castillon, qui eut en dot cent cinquante livres tournois, et fut mariée avec Raimond-Guillaume *de Rouillan*, et en avait, en 1327, un fils, Arnaud-Guillaume de Rouillan, qu'Arnaud-Guillaume de Castillon, son aïeul maternel, institua son légataire pour la somme de cinquante livres ;
9°. Bertrande de Castillon, non mariée en 1327. Son père lui fit un legs de 50 livres tournois.

Enfants naturels d'Arnaud-Guillaume.

I. Vital de Castillon, *auquel son père légua la nourriture sa vie durant dans sa maison ou salle du Ban. Il vivait en* 1352 ;
II. Gaillard de Castillon, *légataire de cent francs ;*
III. Guillaume de Castillon, *qui demeurait en Périgord, en* 1327 ; *son père lui légua dix francs.*

---

(1) Arnaud de Castillon, troisième fils d'Arnaud-Guillaume, paraît être le même qu'Arnaud de Castillon, habitant de Vic-Fezenzac, qui épousa Sicarde *de Verberins*, et ne vivait plus le 31 janvier 1377 (*v. st.*), date du mariage de Jeanne de Castillon, sa fille et son héritière, avec Dominique *d'Arsaguet*, damoiseau, en présence et du consentement de la même Sicarde de Verberins. (*Bur. des fin. de Montauban, reg. d'homm.*, n°. 11, *fol.* 5.) Arnaud-Guillaume, frère aîné d'Arnaud, paraît avoir eu pour fils Guillaume-Aimeric de Castillon, qui, demeurant au lieu de Valence, en Fezensac, fit une donation, le 9 à l'issue d'octobre 1361, à noble Bertrand *du Four*, son beau-père, de la quatrième partie d'un moulin appelé de Loyna.

XII. Bernard DE CASTILLON, IVe du nom, chevalier, né vers l'an 1280, fut tuteur, avec Guillaume de Villeneuve, aussi chevalier, d'Ermengarde de Villars, fille et héritière d'Izarn de Villars. Il paraît en cette qualité dans une sentence arbitrale du 2 des calendes de septembre 1312, rendue sur un procès élevé entre ces deux tuteurs et les baillis-marguilliers de la confrérie de Sainte-Marie de Fanjaux, pour un legs de 15 francs fait par Izarn de Villars à cette confrérie. Bernard de Castillon est rappelé comme défunt dans le testament de son père, du mois de juillet 1327. Il avait épousé Condor ou Comtor DE POUY, d'une ancienne maison de Condomois, qui avait eu en dot 9000 sous, outre ses habits nuptiaux. Leurs enfants furent:

DE POUY : d'or, au lion de gueules.

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Gérard de Castillon, légataire de son aïeul, en 1327;

3°. Indie de Castillon, à laquelle son aïeul légua, en 1327, un lit, des habits nuptiaux, et trois cents livres tournois. Peu de temps après, elle épousa Rudel *de Mouleydier*, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Montclar, en Périgord, fils de Berard de Mouleydier, seigneur de Montclar, et de Faïs de Balenx de Gavaudun.

Dans le même temps vivaient :

A. Bernicot de Castillon, *B*. Jean de Castillon (1), — nommés parmi les nobles et barons de Béarn qui se tinrent en armes et firent montre le 1er. septembre 1345. (*Rec. de Doat, titr. de Foix, t. XXV, n°.* 189).

XIII. Pierre DE CASTILLON, chevalier, *qualifié noble et puissant*, fut institué héritier universel d'Arnaud-Guillaume de Castillon, son aïeul, au mois de juillet 1327, et lui succéda dans la vicomté de Boulonnais, et dans les terres et seigneuries de Castillon, Castelnau d'Eauzan, de Torrebren, de la Barrère, etc. Il fut établi gouverneur du château de Montendre, par lettres du roi d'Angleterre, datées de Langelle, le 24 juin 1341. (*Thomas Carte, Rol. Gasc.*) Il servit, avec Vital de Castillon, son oncle naturel, dans la compagnie de Jourdain de l'Isle, chevalier, dont la

(1) Ce Jean de Castillon paraît être le même qui fut présent à un bail à fief passé par Indie de Castillon, dame de Montclar, le 6 à l'issue d'avril 1347.

revue fut passée à Moissac, le 26 octobre 1352. Il était mort en 1366, et avait laissé Bernard V, qui suit, de Marguerite DE TERRIDE, sa femme, rappelée avec lui dans un acte de l'an 1398, et qu'on présume sœur de Bernard Ier, seigneur de Terride, vicomte de Gimois, marié, le 19 novembre 1343, avec Hélène de Faudoas, et tante de Bernard II, chevalier, dernier seigneur de Terride de cette maison, vicomte de Gimois, lequel fit son testament en 1413, en faveur de Maraïde de Terride sa fille, épouse de Jean-Roger de Comminges, vicomte de Couserans, dont la fille, Mathe de Comminges, porta les vicomtés de Gimois et de Couserans, et la baronnie de Terride, dans la maison de Lomagne, en 1427.

DE TERRIDE : d'argent, treillissé d'azur.

XIV. Bernard DE CASTILLON, Ve. du nom, damoiseau, seigneur de Castillon, de la Barrère, de Bezaudun, de Jaulin, etc., qualifié *noble baron*, est compris comme créancier de la somme de 1000 francs d'or, en la succession de Pons V, baron de Castillon en Médoc, *son parent consanguin*, dans un état des dettes de ce dernier, souscrit, en 1366, par noble et puissante dame Thomase de Pons, tutrice de Pons VI, baron de Castillon, son fils: « *Item tenetur et est obligatus nobili viro Bernardo de Castellione Elisoni, ejus consanguineo, in mille franchis auri, ex causâ et ratione crediti nobilis et potentis domini Petri de Castellione, militis quondam, ejusdem Bernardi patris.* » Bernard de Castillon fut un des vingt-quatre écuyers que le duc d'Anjou mit sous la charge de Pierre de Pomiers, écuyer, pour la garde de Podenas, et qui firent montre à Condom le 25 août 1369. (*Biblioth. du Roi.*) Il fut nommé, avec Odon de Lomagne, seigneur de Fimarcon, exécuteur du testament de noble et puissant homme Gérard de Jaulin, chevalier, en date du 8 mars 1377 (v. st.), par lequel le testateur fit un legs de 50 florins d'or à Jean de Castillon, fils de Bernard. Il fit hommage et serment de fidélité, les 25 et 28 mars 1378, à Jean, comte d'Armagnac, pour son château de Castillon, situé au bailliage de Castelnau d'Eauzan, avec ce qu'il possédait aux lieux de la Barrère et de Molières, près de Sos, sous la réserve de la justice de Castelnau, et de plusieurs autres droits, qu'il déclara tenir de noble Jean, seigneur de Pardaillan (*Rec. de Doat.*) Bernard de Castillon fit un nouvel

hommage au même comte le 11 mai 1398, à raison de l'hôtel d'Amfort, ou d'Enfort, situé dans les appartenances de Castelnau d'Eauzan ; et, le 28 décembre suivant, il est nommé dans l'acte de vente d'un objet, qui, aux termes de cet acte, provenait d'un don fait autrefois par feu Pierre de Castillon, et la dame de Terride, ses père et mère. Le 10 août 1400, représenté par Jean de Castillon, donzel, son fils, il consentit un bail à fief en faveur de Bernard de la Lanne, habitant de Castelnau ; et, le 25 mai 1401, stipulant au nom de sa femme, il rendit hommage à Bernard, comte d'Armagnac, pour ce qu'il tenait de lui en fief. (*Bur. des Fin. de Montauban, petit livre, n. 6 bis, p.* 41). Bernard de Castillon fut nommé, le 15 mai 1428, avec Bertrand, seigneur de Montferrand, exécuteur du testament de Gaillard de la Roque, damoiseau, seigneur du Gua, son cousin. Il mourut vraisemblablement peu de temps après, laissant de son mariage avec Marguerite DE JAULIN, fille de Gérard de Jaulin, chevalier, et d'Esclarmonde de Montaigu, sa première femme :

DE JAULIN : parti d'or et de gueules.

1°. Jean Ier., dont l'article suit ;

2°. Aimeric, *aliàs* Merigon de Castillon, chevalier, seigneur de Castillon, de Fourcès, de Bezaudun, de Jaulin, de la Barrère, etc. Il fut nommé chevalier de l'ordre du Camail, *dit* du Porc-Epic, par lettres du duc d'Orléans, données à Londres le 5 avril 1437. (*Cab. de l'ordre du Saint-Esprit, vol. B, fol.* 694.) En 1438, il était capitaine d'hommes d'armes et de trait, suivant une quittance scellée du sceau de ses armes, qu'il donna en cette qualité, d'une somme de deux mille écus que les habitants de Toulouse lui avaient payée, pour évacuer la ville de Sainte-Bazeille, près de la Garonne. (*Ibid, vol. O, fol.* 15.) Il reçut deux donations, l'une, le 5 janvier 1447, de Raimond *de Montecalbo*, bourgeois d'Eauze, l'autre, le 12 février de la même année, de Jean des Pierres, en présence d'Aimeric, seigneur de Barbotan ; fit deux acquisitions les 28 novembre 1459, et 9 décembre 1470, et vivait encore, dans un âge très-avancé, le 24 août 1474. On présume qu'il avait épousé l'héritière *de Fourcès*. Ses enfants furent :

A. Guillaume-Raimond de Castillon, mort avant l'an 1491 ;

B. Isabelle de Castillon, mariée, le 26 décembre 1464, avec Jean *de Pardaillan*, fils de Bertrand de Pardaillan, chevalier, seigneur de Panjas, qui était issu de la maison d'Armagnac, et avait pour aïeul Roger d'Armagnac ;

C. Beline de Castillon, qualifiée illustre demoiselle, mariée, le 24 août 1474, avec noble homme Jean *de Lupiac*, seigneur de Mont-

cassin. Son père lui constitua en dot sept cents francs bordelais. Elle partagea, le 21 février 1491 (*v. st.*), avec Isabelle, sa sœur, la succession de leur père, échue par la mort de Guillaume-Raimond de Castillon, leur frère, et vendit, le 22 décembre 1496, à noble Pierre de Barran, seigneur de la Taste, et co-seigneur d'Andiran, sa salle de la Croix de la Peyre, en la seigneurie d'Andiran, pour la somme de deux cents livres tournois.

XV. Jean DE CASTILLON, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Castillon, de Castelnau d'Eauzan, etc., fit hommage et serment de fidélité à Jean, comte d'Armagnac, le 24 janvier 1420, pour son château de Castillon et tout ce qu'il possédait à Molières, à Castelnau d'Eauzan, à Torrebren et à la Barrère, en présence d'Aimeric, seigneur de Castelpers, de Bertrand des Prés, seigneur de Montpezat, du seigneur de Laur, de Déodat Hérail, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Jean de Vimont, seigneur de Tournecoupe, chevalier. Jean de Castillon servit en qualité d'écuyer dans la compagnie du vicomte de Narbonne, dont la montre fut faite à Aubigny, le 4 mars 1420 (v. st.), à Montargis, le 2 juillet suivant, et au siége de Beziers, le 18 juin 1424. (*Cab. de l'ordre du Saint-Esprit*). Il fut l'un des cinquante-six écuyers de la compagnie de Charles d'Albret, chevalier banneret, dont la revue fut passée à Albret, le 18 octobre 1435, et l'un des cinquante-neuf hommes d'armes sous la charge du même seigneur, qui firent montre à Casteljaloux, le 20 octobre 1437. (*Orig. à la bibliothèque du Roi*). Il avait épousé noble demoiselle Manette DE LAVARDAC, dame de Torrebren, laquelle consentit un bail emphythéotique, le 12 mai 1436, en faveur de Vital et François de Garba, habitants de la Barrère, au diocèse d'Auch, qui déclarèrent avoir perdu tous leurs titres, qui avaient été pillés et brûlés, avec le lieu de la Barrère, lorsque les Anglais s'en emparèrent. Jean de Castillon eut pour enfants :

DE LAVARDAC : d'azur, à la molette d'éperon d'argent.

1°. Bernard, seigneur de Castillon, qui servait, en 1451, dans la compagnie d'hommes d'armes du sire d'Orval, et en qualité d'écuyer, avec Odet et Pierre de Castillon, en 1461, dans celle de Poton de Saintrailles, maréchal de France. (*Cab. du Saint-Esprit.*) Il paraît dans des actes des 3 avril 1472, 13 novembre 1490, 7 novembre 1499, et 23 mars 1500 (*v. st.*), et ne vivait plus le 14 mars 1508. Il avait épousé, par contrat du 5 février 1455 (*v. st.*), Florette *de Moret*, fille de noble

Dominique de Moret, seigneur de Montus, lequel constitua à sa fille une dot de cent cinquante écus d'or, avec des meubles et des habits nuptiaux, ajoutant qu'en considération des services qu'il avait reçus de Mérigon de Castillon, il voulait qu'en cas de mort cette dot revint à ce dernier, et, dans le cas où il mourrait sans hoirs, il lui substituait noble Mérigon de Castillon, son frère; ce contrat fut passé en présence de Mérigon, seigneur de Barbotan, de Bernard de Rivière, seigneur de Labatut, d'Auger, seigneur de Saint-Lanne, de Jean et Bernard de Baulat, etc. Bernard de Castillon a eu de ce mariage :

A. Pons, seigneur de Castillon, qualifié *noble et puissant*, décédé avant le 24 juillet 1502. Il avait épousé, par contrat du 6 août 1486, noble Marie *du Lau*, dite *du Lin*, de l'ancienne maison des barons du Lau, en Armagnac, fille de Thibault du Lau, chevalier, seigneur du Lin, qui constitua à sa fille une dot de trois cents écus d'or. Elle fit, le 29 janvier 1527, un codicille, par lequel elle institua pour son héritier universel noble Géraud de Lupé, son gendre. Elle n'eut qu'une fille nommée :

Sereine, dame de Castillon, de Castelnau d'Eauzan et de la Barrère, mariée 1°. par contrat du 24 juillet 1502, avec Guillaume *de Leaumont*, seigneur de Sainte-Christie, en Fezenzaguet, auquel elle porta la terre de Castillon; 2°. en 1510, avec Géraud *de Lupé de Louvigny-Marsan*, qui en resta veuf avant le 29 janvier 1527;

B. Isabelle de Castillon, femme de Jean *du Jogla*, seigneur de la Salle et de la Clote, qui donna quittance à Bernard, son beau-père, le 23 mars 1500 (*v. st.*), de la somme de deux cents francs bordelais, qui avait été constituées en dot à Isabelle de Castillon, son épouse;

C. Sereine de Castillon, mariée le 12 mai 1482, avec Pons *de Moncaut* (*de Montecalbo*), habitant de la ville d'Eauze, au diocèse d'Auch. Elle renonça par ce même acte, en vertu de sa constitution dotale, à tous ses droits paternels et maternels, en présence de Pierre de Saint-Albin, l'aîné, de Bernard de Comte, de Bernard de Moncaut, seigneur de Guerre d'Eauze, etc. Elle vivait encore en 1502;

2°. Mérigon, qui continue la descendance.

XVI. Mérigon DE CASTILLON, écuyer, seigneur de Mauvesin, capitaine et gouverneur d'Eauze, puis de la ville de Bazas, donna plusieurs quittances pour ses appointements militaires, dans le cours des années 1458, 1460 et 1461. Précédemment il en avait donné une autre le 7 août 1450, pour don d'une somme de 200 livres tour-

nois, que le roi lui avait fait; et, à cette quittance est apposé le sceau de ses armoiries, représentant *un château à trois tours donjonnées et crénelées, celle du milieu supérieure, et pour tenants une nymphe et une syrène, avec un lion issant pour cimier.* Le 20 août 1453, Jean, comte d'Armagnac, lui fit don du droit qu'il avait dans la seigneurie de la Barrère (1). Il assista au contrat de mariage de Bernard de Castillon, son frère, le 5 février 1455; fut confirmé, le 10 décembre 1460, dans l'office de capitaine (gouverneur) de la ville de Bazas, et passa une transaction et fit un partage, les 3 et 6 avril 1472, avec son frère aîné. Le 21 avril 1481, au nom de Braylette DE SARRUS, sa femme, dame de la noble cour de Mauvesin, il fit hommage et prêta serment de fidélité à Alain d'Albret, comte de Périgord, vicomte de Tartas et de Lomagne. Il fit une vente de biens-fonds, le 18 septembre 1496, à Arnaud-Guillaume de Gessac, bourgeois de Condom, représenté par Peyronet de Gessac, le jeune, son fils, moyennant la somme de 5 écus. Il vivait encore le 6 novembre 1499, et laissa deux fils:

DE SARRUS : parti d'or et d'azur

1°. Antoine de Castillon, seigneur de Mauvesin, qui épousa, le 6 novembre 1499, Marguerite *de Lavardac*, fille de noble Pierre de Lavardac, laquelle resta veuve de lui, sans enfants, avant le 16 février 1510;
2°. Jean II, qui continua la descendance.

XVII. Jean, *dit* Jeannot DE CASTILLON, écuyer, seigneur de Mauvesin après son frère aîné, servit dans les guerres d'Italie, en la compagnie d'André de Foix, seigneur d'Esparros, conseiller et chambellan du Roi, chevalier de l'ordre, et sous le commandement d'Odet de Foix, vicomte de Lautrec, maréchal de France, pendant les campagnes de 1516, 1520, 1523, 1526 et 1529. Marie du Lau, *dite* du Lin, sa tante, le nomma son légataire particulier, le 29 janvier 1527. Il ne vivait plus le 5 février 1570, époque à laquelle sa veuve fit donation de tous ses biens, sous la réserve de l'usufruit sa vie durant, à Michel de Castillon, son

---

(1) Cette donation est rappelée dans un hommage de cette terre, rendu au roi, devant le bureau des finances de Montauban, le 1er. décembre 1687, par noble Jacques de Solminhac, seigneur du même lieu de la Barrère.

petit-fils. Il avait épousé, par contrat passé au château de Berrac, en Condomois, le 30 mars 1510 (v. st.). Anne DE BERRAC, fille de noble Gilles, seigneur de Berrac, qui constitua à sa fille une dot de 950 francs bordelais, et d'Anne de Montlezun. De ce mariage sont provenus :

DE BERRAC : coupé, au 1 fascé d'or et de gueules; au 2 de gueules, à 3 chevrons d'or.

1°. François de Castillon, seigneur de Mauvesin, décédé après l'an 1535, sans enfants de Barbe *de Comère de Salu*, sa femme ;
2°. Gui, qui continue la descendance.

XVIII. Gui, nommé aussi Guirauld et Gérauld DE CASTILLON, écuyer, seigneur de Mauvesin, de Carboste, de Lescout et de la Cocutsante, servit dans les guerres de son temps, sous les ordres de M. de Montluc, dont la compagnie fit montre à Leyrac, le 15 juillet 1565, et fut nommé enseigne de la même compagnie, en 1567. (*Cab. du Saint-Esprit*). Il commanda plusieurs compagnies et ensuite un régiment pour le service du roi, durant les guerres de religion, et est rappelé comme défunt, et avec la qualité de capitaine, dans un acte du 20 juin 1569. Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1547, Isabeau DU BOUZET, fille de noble Jean du Bouzet, écuyer, seigneur de Roquépine et de Pouy, et de Bernardine de Montlezun, fille de noble Jean de Montlezun, coseigneur de Sempessère. Il lui fut constitué en dot 1200 livres tournois et des habits nuptiaux ; et à cet acte furent présents noble Arnaud du Bouzet, écuyer, seigneur de Marin et de Sainte-Colombe, frère de Jean, Gilles, seigneur de Berrac, et Martin de Berrac, seigneur de Cadreils. Elle et son mari passèrent un accord au sujet de l'acquittement de cette dot, le 31 mai 1550, avec Pons du Bouzet, seigneur de Roquépine, leur frère et beau-frère, auquel ils donnèrent une quittance définitive, le 21 décembre 1552. Leurs enfants furent :

DU BOUZET : d'argent, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné d'or.

1°. Michel Ier. dont l'article suit ;
2°. Jean de Castillon, auquel son aïeule fit don de cinq cents livres tournois, le 5 février 1570 ;
3°. Jeanne de Castillon, mariée, par contrat du 16 juillet 1574, avec Jean *du Poy*, écuyer, seigneur d'Emparran ;
4°. Catherine de Castillon, qui épousa 1°. le 15 avril 1569, Odet *de Montlezun*, écuyer, seigneur de Pouy ; 2°. le 5 février 1579, Bernard *de Patras*, écuyer, seigneur de Campagno.

XIX. Michel DE CASTILLON, I[er]. du nom, écuyer, seigneur de Mauvesin, de Carboste, de Lescout et de la Cocutsante, donataire d'Anne de Berrac, son aïeule, le 5 février 1570, est compris, avec son frère, dans un rôle de 1572, des vassaux du roi, composant l'élite de la noblesse de Condom convoquée pour le service de S. M. Il servait, en 1574 et 1575, en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du chevalier de Montluc; fut nommé guidon de la même compagnie, le 26 mars 1576; puis, le 15 mai 1585, capitaine de deux cents homme de pied, qu'il commanda avec distinction durant les guerres de religion (1). Il se trouva à l'assaut sanglant livré par le chevalier de Montluc à la ville de Mont-de-Marsan (Dupleix, *Histoire de France*, p. 753). Il fit hommage, le 22 juin 1584, au roi de Navarre, duc d'Albret, pour les terres de Mauvesin et de Lescout, et mourut avant le 26 novembre 1596. Il avait épousé, par contrat du 19 janvier 1573 (v. st.), Jeanne DE LUPIAC, fille de Bernard de Lupiac, seigneur de Montcassin, et d'Hélène de Nogaret, tante de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, pair et amiral de France. Elle eut en dot 6,000 livres tournois et 600 livres pour ses habits nuptiaux, et vivait encore le 16 septembre 1617. De ce mariage sont issus :

DE LUPIAC : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 d'argent, au loup ravissant de sable, à la bordure d'argent chargee de 9 canettes de sable membrées d'or.

1°. Jean III, dont l'article suit;
2°. Louis de Castillon, décédé avant le 14 novembre 1612;
3°. Frise de Castillon, mariée, le 26 novembre 1596, avec Jean-Jacques *de Salles*, seigneur de Mons, décédé en 1581, fils de N.... de Salles, seigneur de Mons, et d'Antoinette de Biran;
4°. Charlotte de Castillon, à laquelle sa mère fit don de deux mille livres tournois, le 29 avril 1612. Elle épousa, le 7 décembre de la même année, Jean-Jacques *de Gestas de Floran*, seigneur de Betous, de Bouzon et

(1) Il est dit dans la *Notice historique de la ville de Nérac* (p. 61), publiée en 1807, par M. de Villeneuve-Bargemont, que Michel de Castillon, qui commandait un régiment dans la province, ayant envoyé quelques détachements au secours de Mézin, assiégé par Montgommery, les troupes de ce dernier, en représailles, saccagèrent son château de Mauvesin. Un mémoire porte que Michel de Castillon était alors mestre-de-camp de six compagnies pour le service du roi, et il est qualifié maréchal de bataille dans le tome IV des Variétés bordelaises, article *Castillon*.

de Bouzonnet, en Armagnac, fils de Vezian de Gestas de Floran, et de Violante de Saint-Marcet, dame de Betous;

5°. Catherine de Castillon, qui reçut de sa mère un semblable don de deux mille livres tournois, le 29 avril 1612, et fut mariée 1°. le 31 juillet 1619, avec Blaise *de Noaillan*, seigneur de Réaup; 2°. le 11 janvier 1624, avec Jean-Jacques *de Montesquiou*, seigneur de Saintrailles.

XX. Jean DE CASTILLON, IIIe. du nom, chevalier, seigneur et baron de Mauvesin, de Carboste, de Lescout et de la Cocutsante, est qualifié commandant de plusieurs compagnies dans un compte fourni le 1er. janvier 1593. Il rendit hommage au roi, le 13 mars 1613, et assista, avec Raimond de Lupiac, seigneur de Montcassin, comme représentant de la noblesse du duché d'Albret, aux états généraux du royaume, tenus à Paris au mois d'octobre 1614 (1). Il était alors capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied dans le régiment de Guienne. Le maréchal de Roquelaure lui donna commission, le 21 octobre 1615, pour lever une compagnie dans les sénéchaussées de Condomois et d'Albret. Il fut nommé, le 26 février 1619, capitaine d'une des dix compagnies qui devaient composer le régiment du comte de Suze, et eut, le 15 mars, un brevet de mestre-de-camp. Jean III de Castillon ne vivait plus le 8 janvier 1624. Il avait épousé, par contrat passé au château de Beaumont, le 27 novembre 1711, Marguerite DE BEZOLLES (2), sœur de Bernard de Bezolles, seigneur de la Graulas,

DE BEZOLLES: d'argent, à deux vaches de geules: au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

(1) *Notice historique sur la ville de Nérac*, p. 113; *Procès-verbal des états-généraux de* 1614, in-4°., Paris, 1615, p. 7.

(2) Elle était nièce de Catherine de Bezolles, mariée en 1537, à Geraud, seigneur de Roquelaure, dont le fils, Antoine, seigneur de Roquelaure, maréchal de France, et chevalier des ordres du roi, fut père de la duchesse de Grammont, des comtesses d'Ayen et de la Vauguyon, des marquises de Levis-Mirepoix, de Montluc-Balagny et de Cassagnet-Tilladet-Fimarcon. Cette dernière fut mère 1°. de Louise de Cassagnet-Tilladet, mariée, en 1685, avec Jean-Aimeric de Preissac de Marestang, marquis d'Esclignac, bisaïeul de M. le duc d'Esclignac; de Catherine de Cassagnet-Tilladet, qui s'allia, en 1695, avec Antoine de Verdusan, comte de Miran; 3°. d'Iphigénie-Charlotte-Octavie, femme, en 1706, de François de Narbonne, seigneur de Birac et d'Aubiac; 4°. et de Jeanne-Marie, qui épousa, en 1711, Jean de Biran, comte de Goas.

gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes du duc de Roquelaure, et fille de Jean, seigneur de Bezolles, de Beaumont, de la Graulas, de Moissan, d'Aiguetinte, etc., et de Paule de Narbonne-Fimarcon (1). Elle eut en dot 18,000 livres tournois, et vivait encore le 3 janvier 1637. Leurs enfants furent :

1°. Michel II, qui suit;

2°. Bernard de Castillon, seigneur de Mouchan, mort sans postérité avant le 25 février 1655;

3°. Jeanne de Castillon, mariée, avant 1655, avec Octavien *de Masparault,* seigneur du Buy et de Terrasson, fille de Pierre de Masparault, chevalier, seigneur du Buy, et d'Anne Maillard, sa première femme. Elle eut pour fille Madeleine de Masparault, mariée, en 1664, avec Bertrand de Montalembert, seigneur de la Motte et de Rouets;

4°. Marie de Castillon, femme de François *de Gère*, seigneur de Sainte-Gemme. Étant devenue veuve, sans enfants, elle fonda de son patrimoine, en 1657, le couvent des religieuses de Notre-Dame de la ville de Mezin, avec réserve de priviléges pour les descendants de la famille de Castillon en ligne directe. Le roi autorisa cette fondation par lettres-patentes du mois de novembre 1685, qui furent registrées au parlement de Bordeaux, le 24 juillet 1686.

XXI. Michel DE CASTILLON, II[e]. du nom, chevalier, seigneur et baron de Mauvesin, de Carboste, de Lescout, de la Cocutsante, etc., fut, à l'âge de vingt-un ans, enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Calonges, et servit en cette qualité, en Hollande, sous les maréchaux de Brezé et de Châtillon. Depuis il servit, en qualité de capitaine, au siége de Fontarabie, en 1638, sous le prince de Condé. Il était alors gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qualité qu'il prend dans son contrat de mariage, du 5 janvier 1637, avec Françoise DE COUS, fille de feu Jean-Jacques de Cous, écuyer, seigneur de la Régaudie, et de Jeanne du Comte, et nièce d'Antoine de Cous, évêque de Condom, et conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, qui lui constitua en dot 19,000 livres. Michel passa une transaction, le 14 novembre 1643, avec Antoine, seigneur de Cous,

DE COUS : d'or, au lion de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 colombes d'argent.

(1) Paule avait pour sœurs Brandelise de Narbonne, mariée, en 1574, avec Hérard de Grossoles de Flamarens, baron de Montastruc, et Jeanne de Narbonne, qui épousa, en 1588, Bernard de Cassagnet, seigneur de Tilladet.

lieutenant au régiment de Navarre, son beau-frère, et ne vivait plus le 1er. mai 1669. Il laissa de Françoise de Cous, décédée avant le 15 novembre 1659 :

1°. Jean IV, dont l'article suit;

2°. Joseph de Castillon, prêtre, docteur en théologie, chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Condom, nommé abbé de l'abbaye de Flaran, au diocèse d'Auch, le jour de la Toussaint 1710;

3°. Jean-François de Castillon, seigneur de Courbian, de Mauvesin, et de la Cocutsante, qui rendit hommage de ces deux terres au duc de Bouillon et d'Albret, le 24 juillet 1682, et commanda la noblesse de l'arrière-ban de la sénéchaussée d'Albret en 1707. L'estime dont il jouissait parmi ses compatriotes était si grande, qu'il était choisi pour arbitre dans la plupart des différents qui s'élevaient entre les gentilshommes de sa province. Il est mort sans postérité;

4°. Jean de Castillon, *dit* le comte de Mouchan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et brigadier d'infanterie des armées du roi. Il entra dans les mousquetaires en 1672; et, s'étant distingué en 1673, au siége de Maëstricht, on le nomma sous-brigadier en 1674. Il servit en cette qualité pendant 13 ans; combattit à Seneff, en 1674; aux siéges de Dinan, d'Huy et de Limbourg, en 1675; de Condé, de Bouchain et d'Aire, en 1676; de Valenciennes et de Cambray, en 1677; de Gand et d'Ypres, en 1678; et à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg, en 1684. Nommé, le 5 juillet 1687, capitaine au régiment de Bourbonnais, il commanda sa compagnie aux siéges de Philisbourg, de Manheim et de Franckenthal, en 1688; à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras, en 1689, 1690 et 1691; obtint, en 1692, la compagnie de grenadiers du même régiment, qu'il commanda au siége de Namur et à la bataille de Steinkerque, la même année; à celle de Neerwinde et au siége de Charleroy, en 1693; à la marche de Wignamont au pont d'Espierre, en 1694; au siége de Bruxelles, en 1695; à l'armée de Flandre, en 1696 et 1697; et au camp de Compiègne, en 1698. S'étant démis de sa compagnie de grenadiers, en 1700, il passa à Naples avec le roi d'Espagne, et se trouva, en 1702, à la bataille de Luzzara, et à la prise de cette place et de Borgaforté. Rentré en France, il fut nommé, le 7 janvier 1703, colonel réformé à la suite du régiment de Bourbonnais; servit, en qualité d'aide-major général de l'armée d'Allemagne, aux siéges de Brisack et de Landau, et à la bataille de Spire, la même année; à celle d'Hochstedt, en 1704; fut nommé, le 20 octobre, major-général de l'infanterie de l'armée d'Espagne; passa colonel réformé à la suite du régiment d'Orléans, le 2 avril 1705; servit comme major-général aux siéges de Gibraltar et de Barcelonne; fut créé brigadier d'infanterie, le 4 octobre de la même

année 1705; se trouva à la prise de Carthagène, en 1706; à la bataille d'Almanza, le 25 avril 1707; fut nommé colonel d'un régiment d'infanterie de son nom (Mouchan), ci-devant Sillery, le 11 mai suivant; continua de remplir ses fonctions de major-général au siége de Lérida, la même année, et à celui de Tortose, où il fut tué le 25 juin 1708. Il était alors gentilhomme d'honneur de Philippe V. (*Chronol. militaire, par Pinard, t. VIII, p.* 164) Le comte de Mouchan ne s'était pas marié;

5°. Marguerite de Castillon, } qui étaient, en 1659, religieuses au monastère de Notre-Dame de Mezin, fondé par Marie de Castillon, leur tante.
6°. Louise de Castillon, }

XXII. Jean DE CASTILLON, IVe. du nom, écuyer, seigneur, baron de Mauvesin, de Carboste, de Lescout, etc., fut élevé page du roi en la grande écurie, et servit ensuite dans la première compagnie des mousquetaires. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, intendant en la généralité de Guienne, rendu le 31 août 1669. Il épousa avec dispense, du 18 juin 1671, et par contrat du 20 juin 1673, Marguerite DE MÉLIGNAN, fille de Jean-Bernard de Mélignan, seigneur de Trignan, et de Claire de Noaillan, fille de Blaise de Noaillan et de Catherine de Castillon. Jean IV ne vivait plus le 8 juillet 1708. Ses enfants furent:

DE MÉLIGNAN: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 d'argent, à l'aubépin de sinople.

1°. Jean-François, dont l'article suit;
2°. François de Castillon, prêtre, docteur en théologie, chanoine, puis prévôt de l'église cathédrale de Condom;
3°. Marguerite de Castillon, } mortes sans alliance;
4°. Françoise de Castillon, }
5°. Une troisième fille, religieuse à Notre-Dame de Mezin.

XXIII. Jean-François DE CASTILLON, chevalier, seigneur, baron de Mauvesin, de la Salle, de Carboste, de la Cocutsante, de Lescout, etc., fut nommé lieutenant au régiment du roi, infanterie, le 9 octobre 1694; servit ensuite en qualité de capitaine dans le régiment de Bourbonnais; fit hommage, le 11 mai 1726, au duc de Bouillon et d'Albret, à raison des terres de Mauvesin et de la Cocutsante, et vivait encore le 10 juin 1743. Il avait épousé, par contrat du 23 février 1702, Marie DE FAULONG, morte le 16 février 1762, fille de Jean de Faulong, écuyer, seigneur du Bosq de Nauses, ancien capitaine au régiment de Bourgogne, cavalerie, et d'Isabeau de Gerbous de la Grange. De ce mariage sont provenus:

DE FAULONG: d'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 faulx de sable.

1°. François de Castillon, né le 20 décembre 1704, sous-brigadier de la première compagnie des mousquetaires du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui fut blessé dangereusement à la bataille de Dettingen. Il fit, le 18 novembre 1757, un accord avec ses frères et sœurs puînés, touchant leurs droits respectifs dans les successions de leurs père et mère. Il ne vivait plus le 24 juillet 1760. Il avait épousé Catherine *de Joigny de Bellebrune*, qui se remaria avec Jean-Baptiste-Henri de Fayard, écuyer, seigneur de Malboug et de Calonges. François de Castillon en eut un fils et une fille :

A. N..... de Castillon, mort jeune et sans alliance, officier dans les chevau-légers ;

B. Marie-Anne de Castillon, dame de Pian, épouse de N..... *de Montet*, comte de l'Isle, dont elle a eu une fille, mariée au baron de l'Estan, de la ville de Bordeaux ;

2°. Joseph, qui continue la descendance ;

3°. Jean de Castillon, né le 27 août 1709, prêtre, docteur en théologie, chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Condom ;

4°. Autre Joseph de Castillon, né le 3 octobre 1712, cadet-gentilhomme dans la marine, puis lieutenant des troupes du département de Rochefort, décédé dans un voyage de long-cours ;

5°. Jean-François de Castillon, né le 22 mai 1714, capitaine au régiment de Montboissier, infanterie ;

6°. Jean de Castillon de la Salle, né le 1er. février 1715, curé de Trignan ;

7°. Michel, IIIe. du nom, auteur de la *seconde branche de Castillon Mouchan*, rapportée ci-après ;

8°. Louise de Castillon, née le 22 février 1708, religieuse à Notre-Dame de Mezin ;

9°. Élisabeth de Castillon, née le 8 février 1711, morte jeune ;

10°. Marie de Castillon, née le 8 août 1718, mariée avec Louis *le Sueur de Perez*, seigneur de Pusoc, de Bidet et de la Moulère ;

11°. Marguerite de Castillon, née le 1er. octobre 1719, religieuse à Mezin ;

12°. Françoise de Castillon, née le 7 mai 1721, mariée, le 24 juin 1749, avec François *Dudon*, écuyer, oncle de N...... Dudon, avocat-général au parlement de Bordeaux, aïeul de M. le baron Dudon, député au corps-législatif, et l'un des loyaux défenseurs de la monarchie.

XXIV. Joseph DE CASTILLON, Ier. du nom, chevalier, seigneur, baron de Mauvesin, de Carboste, etc., né le 21 septembre 1706, fut nommé successivement enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Foix, le 28 janvier 1725 ; lieutenant au même régiment, le 6 octobre suivant ; aide-major, le 24 novembre 1734 ;

et capitaine, le 23 février 1735. Il fit les campagnes d'Italie, et fut blessé à la bataille de Guastalla. Il fit son testament le 5 février 1789, et mourut au mois d'octobre 1792, âgé de quatre-vingt-six ans. Il avait épousé, 1°. par contrat du 16 juillet 1736, Marie-Anne DE CHANTEGRIT, veuve de Jean-Baptiste du Barry de la Salle, ancien garde du corps-du-roi, et fille d'Antoine de Chantegrit, ancien capitaine au régiment de la Vieille-Marine, gouverneur de la ville de Mezin, et de Marie de Baudouin; 2°. par contrat du 10 juin 1743, Marie-Anne DE BIGOS DE BELLOC, fille de Joseph-François de Bigos de Belloc, capitaine commandant au régiment des Feugerets, infanterie, et de Marie de Gerbous de la Grange. Ses enfants furent :

DE CHANTEGRIT : d'or, à la faulx de sinople.

DE BIGOS : d'azur, au levrier d'argent, accompagné en chef de trois tours du même, maçonnées de sable.

Du premier lit :

1°. Joseph II, dont l'article suit;
2°. Antoine, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;
3°. Marie-Anne de Castillon, née le 1er. août 1741, mariée avec Joseph *de Vacquieuse*, seigneur de la Morague, ancien sous-brigadier des gardes-du-corps du roi. Elle vivait, étant veuve, en 1810;

Du second lit :

4°. Joseph II, dont l'afticle viendra;
5°. Jean-François de Castillon, né le 2 août 1751, ancien vicaire-général du diocèse de Lombez, ancien abbé commendataire du Buillon, aumônier de feu S. A. R. madame Adélaïde de France, chevalier de l'ordre de l'Antique Noblesse des quatre Empereurs et du Lion de Holstein. Il s'est offert, en 1790, pour otage de l'infortuné Louis XVI, a émigré, et a été nommé, en 1792, aumônier de la noblesse bordelaise, que le comte de Castillon, son frère, avait l'honneur de commander en second à l'armée des princes français, ensuite commissaire ecclésiastique et président des prêtres français réfugiés en Italie, et depuis 1796 jusqu'en 1816, aumônier-général des hospices militaires d'Italie, nommé et maintenu par les gouvernements successifs de la Lombardie, enfin, en 1801, chevalier, et, en 1818, premier aumônier de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe. Il est aujourd'hui chanoine et sous-chantre de l'église royale de Saint-Denis;
6°. Antoine de Castillon de Mauvesin, né au mois d'octobre 1753, chanoine de Condom, grand-vicaire de l'évêché de Lectoure, aumônier de feu S. A. R. MADAME, comtesse de Provence, épouse de S. M. Louis XVIII, et l'un des otages de Louis XVI, en 1790. Il fut le seul des aumôniers de MADAME, depuis reine de France, qui accompagna

cette princesse pendant tout le temps de son émigration. Il est mort à Pétersbourg, au mois de juillet 1814;

7°. Joseph II, mentionné après ses frères;

8°. Jean-Armand de Castillon de Mauvesin, né en 1759, lieutenant au régiment de Bassigny, qui a péri en mer, en 1778, sur le vaisseau *la Bourgogne*;

9°. Marie-Anne de Castillon-Mouchan, née le 12 mars 1750.

XXV. Joseph, IIe. du nom, comte DE CASTILLON, chevalier, baron de Mauvesin, né le 28 mai 1737, fut reçu page du roi en la grande écurie, le 1er. juillet 1753. Entré au service dès l'âge de neuf ans, le 21 juillet 1746, en qualité de lieutenant en second au régiment d'Aunis, il fut nommé lieutenant le 14 septembre 1747, capitaine le 16 mars 1757, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 4 mai 1771. Il fit toutes les guerres de Hanovre, et fut grièvement blessé à la bataille d'Hastembeck, en 1757. Il a fait, pardevant MM. Chérin, généalogistes des ordres du roi, les preuves pour les honneurs de la cour, en 1784 et 1789, et s'est offert, en 1790, pour otage du roi Louis XVI. Quoique l'état de sa santé, par suite de ses blessures, l'eût fait admettre à la retraite, dès le 26 janvier 1773, il fut un des premiers, dès que la fermentation révolutionnaire eût sapé les fondements du trône, à se ranger sous les drapeaux où la religion et l'honneur appelaient la noblesse française. Le comte de Castillon, émigré au mois de novembre 1791, fit la campagne de 1792, en qualité de commandant en second de la première compagnie de l'escadron de la coalition des gentilshommes de la province de Guienne. S. A. R. monseigneur le comte d'Artois lui donna un diplôme, daté d'Osnabruck, le 1er. mars 1795, où ce prince atteste, dans les termes les plus honorables, les preuves multipliées de dévouement et de zèle, et les services nombreux rendus par le comte Joseph de Castillon et par tous les membres de sa famille, à l'auguste maison de Bourbon (1). Il a été nommé lieutenant-colonel au mois de février 1815. Du mariage qu'il a

---

(1) Cette famille peut encore citer, au nombre des sacrifices qu'elle a faits pour la défense de l'autel et du trône légitime, la totalité de sa fortune qui a été confisquée révolutionnairement par l'effet de son émigration. La perte que

contracté, le 23 janvier 1769, avec Marie-Anne DUDON, sa cousine-germaine, fille de François Dudon, écuyer, et de Françoise de Castillon, sont issus :

DUDON : coupé, au 1 d'or, au lion de sinople lampassé de gueules; au 2 d'azur, à l'ancre d'argent, accostée en chef de 2 étoiles, et chargée d'une foi surmontée d'un cœur ailé, le tout du même.

1°. Antoine-Joseph-Anne-Gonsalve, qui suit;
2°. Marie de Castillon;
3°. Marie-Marguerite-Jeanne de Castillon;
5°. Autre Marie de Castillon.

XXVI. Antoine-Joseph-Anne-Gonsalve, vicomte DE CASTILLON, chevalier, ci-devant baron de Mauvesin, né le 9 mars 1779, reçu, en 1823, chevalier de l'ordre d'antique noblesse des quatre empereurs et du lion de Holstein-Limbourg, a épousé, par contrat du 30 janvier 1810, Marie-Catherine-Rose-Alexandrine DE BONNEFOUX, fille d'Etienne-Saint-Séverin, baron de Bonnefoux, chevalier, et de feu dame Victoire de Goyon d'Arzac. De ce mariage est issu :

DE BONNEFOUX : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'argent.

Albert-Alexis-Étienne-Saint-Severin-Marie de Castillon, né le 26 septembre 1812.

XXV. Antoine, baron DE CASTILLON, chevalier, second fils de Joseph I[er]. de Castillon, baron de Mauvesin, et de Marie-Anne de Chantegrit, sa première femme, naquit à Mezin, le 24 juin 1737. Élevé avec son frère aîné à l'école militaire de Rebais, il entra au service, au mois de mai 1755, en qualité de cadet au régiment de Belsunce (depuis Flandre), infanterie ; y fut nommé lieutenant, le 1[er]. mars 1756 ; capitaine commandant de la compagnie lieutenante-colonelle, le 4 août 1772 ; capitaine commandant d'une compagnie dans le corps des volontaires de Nassau, au mois de décembre 1778 ; capitaine commandant d'une compagnie de fusiliers dans le corps de Nassau-Siégen (depuis Montréal), le 16 août 1779 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 10 août 1782 ; breveté major, le 15 août 1784 ; capitaine commandant le bataillon des chasseurs cantabres, à sa formation, le 10 juin 1788 ; chef de bataillon, le 18 mai 1793 ; chef de brigade, le 23 avril 1793; colonel des 13[e]. et 24[e]. demi-brigades légères,

---

le comte Joseph de Castillon a personnellement éprouvée, s'élève à trois cent mille francs au moins, suivant une attestation de M. de la Corrège, maire de la commune de Mezin, datée du 25 avril 1822.

et est décédé, avec le grade et la pension de général de brigade. Le baron de Castillon s'était distingué dans les guerres d'Allemagne, et notamment à l'affaire du pont de Cassel, où, à la tête de soixante-dix hommes, il arrêta un corps considérable de hussards, le mit en fuite, et sut ainsi préserver plusieurs postes qui auraient été enlevés. Il avait épousé 1°. Marie-Marguerite-Victoire PREVOST; 2°. Anne-Adélaïde PIC DE LA MIRANDOLE, veuve de N..., comte du Largès, seigneur du Porjou, près Guingamp, en Bretagne, massacré à Quiberon : elle est décédée à Lannion, le 28 mai 1819, et était fille de Nicolas-Marie Pic de la Mirandole (descendu des ducs et princes de la Mirandole et de Carpi, en Italie), et d'Hélène-Sébastienne de Trogoff. Le baron de Castillon a eu pour fils;

PREVOST :

DE LA MIRANDOLE *

Du premier lit :

1°. Antoine-Louis-Charles, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. François-Sébastien, baron de Castillon, né à Lannion, en 1799, élève de l'école militaire de la Flèche, depuis 1807 jusqu'en 1814, nommé, en 1818, sous-lieutenant dans le troisième bataillon de la légion des Côtes-du-Nord.

XXVI. Antoine-Louis-Charles, baron DE CASTILLON, chevalier, né le 21 mars 1776, élève de l'école royale militaire de Rebais, en 1786, major de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, s'est retiré du service par suite de blessures graves. Il a deux fils :

1°. Pierre-Emmanuel de Castillon, retiré du service;
2°. Frédéric de Castillon, élevé à l'école royale de la Flèche.

XXV. Joseph, IIe. du nom, baron DE CASTILLON, chevalier, fils aîné du second lit de Joseph Ier., baron de Mauvesin, est né le 14 avril 1744. Il fut nommé premier capitaine au régiment

---

* DE LA MIRANDOLE : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle de sable, couronnée, membrée et becquée d'or, qui est *de la Mirandole;* aux 2 et 3 fascés d'argent et d'azur, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, brochant sur le fascé, qui est *de la Concorde;* l'écartelure divisée par une fasce en divise de gueules; sur le tout échiqueté d'argent et d'azur, qui est *de Pico* ou *Pic;* sur les deux premiers quartiers au chef d'or, chargé d'une aigle à deux têtes de sable, couronnée, membrée et becquée de gueules, qui est de *l'Empire.*

de Bassigny, en 1773; major de la ville de Besançon, en 1778; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1781, et commandant en chef de la ville de Besançon, au mois de février 1790. Il s'est offert la même année pour otage du roi Louis XVI. Il a épousé, par contrat du 27 juillet 1775, Antoinette-Françoise-Marie Boutin (1), fille de Thomas Boutin, écuyer, seigneur de Diancourt, ancien mousquetaire, et de Pierrette-Philiberte de Rigoine de Chantal. De ce mariage sont issus :

Boutin : d'azur, à deux épées d'argent, passées en sautoir, cantonnées de 4 étoiles du même émail.

1°. Thomas-Marie-Joseph, dont l'article suit ;

2°. Pierrette-Joséphine-Victoire-Clotilde de Castillon, née le 1er. juin 1776, reçue, le 24 février 1786, chanoinesse-comtesse de Neuville, d'après les preuves par elle faites de son extraction d'ancienne chevalerie, et mariée, le 27 septembre 1802, avec Joseph-Marie, vicomte *de Mazelières*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, major de cavalerie, fils de Benjamin de Mazelières, IIe. du nom, chevalier, baron de Cazères, seigneur de Douazan, officier de cavalerie, et de Jeanne de Pedesclaux de Savignac.

XXVI. Thomas-Marie-Joseph, baron de Castillon, chevalier, né le 9 mars 1780, garde d'honneur de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême à Bordeaux, en 1814, en la compagnie de M. de la Roche-Jacquelin, décoré du Brassard, entra, au mois de juin de la même année, garde-du-corps du roi dans la compagnie écossaise. Depuis il fut nommé capitaine de cavalerie, et il était aide-de-camp de M. le général baron de Damas, commandant de la 9e. division militaire à Marseille, lorsqu'il a épousé à Aix, en 1819, Caroline Colla de Pradine, dont est issu :

Colla : écartelé, aux 1 et 4, contre-écartelé d'argent et de sable, qui est *de Colla* ; aux 2 et 3 d'argent, à 3 bandes de gueules, chargées chacune d'une étoile d'or ; au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'or, adextré d'une étoile du même, qui est *de Pradine*.

Raimond-Joseph-Marie-Dieudonné-Maxence de Castillon, né en 1821, tenu sur les fonts de baptême par M. le général baron de Damas.

XXV. Joseph, IIe. du nom, vicomte de Castillon, chevalier, né à Mezin, le 1er. mars 1756, quatrième fils du second lit de Joseph I, baron de Mauvesin, fut nommé successivement

(1) Antoinette-Françoise-Marie Boutin était nièce de madame de Nantouillet, mère de M. le comte de Nantouillet et de madame la comtesse de Montsoreau, dont les deux filles ont épousé, l'une M. le duc de Blacas, et l'autre M. le marquis de la Ferronnays.

Sos, de Terrebren, etc. fut auteur de la seconde race des seigneurs de Mucidan, qui s'éteignit au commencement du XVe. siècle. Lui et Mathe, son épouse, firent, le jeudi fête des apôtres saint Pierre et saint Paul 1301, un accord avec Guillemette de Ferrières, prieure de Tresserou, ou des Trois-Sœurs, sur une contestation qui s'était élevée entre eux au sujet de la justice haute et basse de ce prieuré. Il fut convenu que la basse justice appartiendrait à la prieure, et la haute au seigneur de Mucidan. Ce seigneur, conjointement avec Raimond de Montaut, son fils, passa une seconde transaction, le 20 septembre 1302, avec Aimeric *Vaca*, prieur de Sourzac, relativement à la justice haute, moyenne et basse du lieu de Sourzac. Guillaume-Amanieu avait épousé, avant l'an 1280, Mathe DE MONTAUT, fille unique et héritière de Raimond de Montaut, damoiseau, seigneur de Mucidan, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

DE MONTAUT-MUCIDAN : d'argent, au chef denché d'azur.

1°. Raimond Ier., dont l'article viendra ;

2°. Guillaume-Amanieu de Castillon-Mucidan, qualifié varlet du roi d'Angleterre dans des lettres du 15 septembre 1326, par lesquelles ce prince lui accorda 20 livres sterling de revenu annuel, en récompense de ses bons services. (*Rol. Gasc. à la Bibl. du roi*, *ms. p.* 71). On voit par d'autres lettres de ce monarque, du 10 juillet 1341, que ce seigneur avait été fait prisonnier de guerre en Guienne, par les Français, et que ce prince, outre plusieurs indemnités qu'il lui accorda, tant pour ses appointements militaires que pour compenser les pertes qu'il avait éprouvées, se chargea de faire acquitter la moitié de sa rançon. On présume qu'il avait épousé une fille d'Hélie *de Blaignac*, seigneur de Saint-Front près Mucidan. Ses enfants furent ;

A. Auger de Montaut, seigneur de Saint-Front, auquel le roi Philippe de Valois accorda des lettres de rémission au mois de juin 1343. Des commissaires de ce même prince lui assignèrent, en 1347, des revenus dépendants du domaine de S. M. au lieu de Saint-Front de Mucidan. Ses enfants furent :

a. Jean de Montaut, seigneur de Saint-Front,
b. Bernard de Montaut, seigneur de Saint-Front,
} morts sans postérité avant le 22 avril 1402 (v. st.);

c. Borguette de Montaut, femme de N...... *de Masgesir*, dont le fils, Raimond de Masgesir, écuyer, revendiqua, en 1405, la propriété des château et châtellenie de Saint-Front, provenants de la succession de sa mère, contre le seigneur de Mucidan, (Raimond de Montaut-Castillon), qui s'en était emparé ;

B. Guillaume-Amanieu de Castillon, *dit* de Montaut, qui, en 1359, eut une contestation avec Rainfroi de Montpezat au sujet du château de Blaignac et de certaines terres situées dans le Blaignadais dont Guillaume-Amanieu s'était emparé, prétendant que l'hommage lui en était dû, et non pas au roi d'Angleterre, à qui Rainfroi l'avait vendu ;

C. Amanieu de Mucidan, chevalier, seigneur de Moruscles, en Limosin, et de Montclar en Périgord, auquel Séguin de Mucidan, son cousin-germain, légua la terre de Granos, en 1371. Il reçut, le 19 septembre 1378, 450 francs d'or pour ses appointements militaires et ceux de trente hommes d'armes qu'il avait commandés au siége et à la prise de Mortagne-sur-Gironde, sous les ordres du lieutenant du roi d'Angleterre en Guienne, et fut l'un des seigneurs qui furent donnés pour garants de la trêve conclue entre ce dernier monarque et Charles VI, roi de France, le 18 août 1388. (*Rymer*, *t. VII*, *pp*. 324, 598). Amanieu de Mucidan fit un testament et un codicille, en 1393, et vivait encore le 20 novembre 1401, date d'un accord qu'il fit avec Adémar d'Abzac, damoiseau, seigneur de la Douze, et par lequel il promit de rendre à ce dernier le lieu de Montastruc et ses dépendances, qu'il déclara avoir envahis par violence. Il était alors couché dans son lit, et sans doute près de sa fin, étant dans un âge très-avancé. Il n'eut point d'enfants des deux alliances qu'il avait contractées, 1°. par dispense du 6 février 1382 (v. st.), postérieure à son union, avec Brunissende *de Pelagrue*, dame de Malengin, en Bordelais, et de Mesterieu, près de la Réole, fille de Gilbert de Pélagrue, seigneur des mêmes lieux : elle fit son testament en faveur de son mari, le 4 février 1385 (v. st.); 2°. par dispense du mois de juin 1387, avec Jeanne *de Mouleydier*, dame de Montclar, sa cousine du second au troisième degré; elle était fille aînée et héritière de Bérard de Mouleydier, seigneur de Montclar, et de Cécile d'Estissac, et petite-fille de Rudel de Mouleydier, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Montclar, et d'Indie de Castillon d'Eauzan. Jeanne de Mouleydier épousa, en secondes noces, Guillaume de Cardaillac, et ne vivait plus en 1428.

XII. Raimond DE CASTILLON, Ier. du nom, seigneur de Mucidan, quitta le nom de sa famille, pour prendre celui de *Montaut*, en vertu de la substitution faite en sa faveur par le testament de Raimond de Montaut, son aïeul maternel, avec la condition de porter son nom et ses armes, clause qu'il avait déjà observée dès l'année 1302. Brunissende de Foix, comtesse de Périgord, fit saisir les terres de ce seigneur par Pierre de la Lande,



son sénéchal, le jeudi après l'épiphanie 1319 (v. st.), en présence d'Hélie de Blagnac, seigneur de Saint-Front et de Gérald Lambert, de Mucidan. Archambauld IVe., comte de Périgord, le cita comme son vassal et justiciable, suivant les lois féodales, et le fit ajourner à comparaître devant lui en son château des Rolfies, à Périgueux, le jeudi après l'octave de pâques 1326, pour avoir donné secours au sire d'Albret, son ennemi mortel. Le seigneur de Mucidan fit bientôt après sa soumission au comte, en présence d'Hélie-Talleyrand, évêque de Limoges, frère germain du comte Hélie, d'Hélie de Saint-Astier, seigneur de Montréal et d'Hélie Vigier de Périgueux, chevalier; mais Raimond ayant embrassé depuis le parti du roi d'Angleterre, auquel il est resté attaché le reste de ses jours, les terres qu'il possédait dans le diocèse de Périgueux furent confisquées et données après sa mort à Roger-Bernard, comte de Périgord, le 27 novembre 1345. Dès l'an 1340, s'étant joint à Guillaume-Arramond de Rauzan, Raimond avait commandé avec lui les troupes qui assiégèrent et prirent la ville de Saint-Astier-sur-l'Ile, en Périgord, le lundi après la fête de l'assomption de la Vierge. Il ne vivait plus en 1343, et avait épousé, par contrat du mardi avant la Saint-Jean-Baptiste au mois de juin 1303, Faïs DE GONTAUT, fille de Gaston de Gontaut, damoiseau, seigneur de Badefol et de Saint-Avit, et de N..... de Balenx. Son père lui constitua *des habits convenables à une fille de sa condition et de son parage et à une fille de barons*, et une somme de 22,500 sous, monnaie de Périgord, pour caution de laquelle il donna Arnaud de Mons, Rudel de Mouleydier, seigneur de Montclar, Izarn de Balenx, Gasbert et Sicard de Mayrac, frères, Hugues et Gaillard de Saint-Germain, frères, Guillaume de la Pradelle, Guillaume de Cugnac et Arnaud de Balenx, damoiseaux. Raimond de Montaut eut pour enfants:

DE GONTAUT-BADEFOL: l'écu en bannière écartelé d'or et de gueules; à la bordure d'azur, chargée de six tours d'or.

1°. Auger, dont l'article suit;

2°. Séguin de Montaut-Mucidan, qui se ligua avec Auger, son frère, contre le sire de Grailly, en 1353, et fit son testament le jeudi après la fête de la Toussaint 1371. Il ordonna sa sépulture dans l'église de Saint-Georges de Mucidan, légua sa terre de Granos à Amanieu de Mucidan, chevalier, son cousin-germain, et, dans le cas de mort sans enfants de ce dernier, lui substitua Raimond de Montaut, seigneur de Mucidan, son neveu, qu'il institua son héritier universel; enfin, il substi-

tua à ce dernier Raimond-Fergand, seigneur d'Estissac, et Guillaume-Amanieu de Lesparre, ses neveux. Il avait épousé Assalide *de Bar*, dont il n'eut pas d'enfants;

3°. Gensie de Montaut, mariée, par dispense du pape Benoît XII, datée d'Avignon, le 1er. juillet 1335, à noble homme Hélie *dit* Gantonnet *d'Estissac*, veuf en premières noces de Gaillarde de Mayrac, cousine de Gensie au quatrième degré;

4°. N...... de Montaut, femme de N...... seigneur *de Lesparre*, en Médoc, et mère de Guillaume-Amanieu de Lesparre.

XIII. Auger DE CASTILLON *dit* DE MONTAUT, chevalier, seigneur de Mucidan, obtint, le 10 décembre 1343, des lettres d'Édouard III, adressées à Bernard-Ezy, sire d'Albret, pour qu'il donnât au seigneur de Mucidan une indemnité équivalante à la perte de la terre de Gensac, qui avait été confisquée sur lui à cause de son adhésion au parti de l'Angleterre, et qui produisait huit cents réaux d'or de revenu. Des lettres semblables furent adressées par le même prince à Henri de Lancastre, sénéchal de Gascogne, le 16 juin 1345, avec ordre d'assigner cette indemnité sur le domaine royal en Aquitaine. On apprend par une bulle du pape Innocent VI, datée d'Avignon, le 4 novembre 1353, et adressée aux officiaux de Bordeaux, de Bazas et d'Agen, avec ordre de procéder à une enquête, qu'Auger s'était rendu coupable de violences et de voies de fait envers Pierre de Grailly, vicomte de Benauges et de Castillon. Auger, sans doute, ne voyait pas sans ombrage ce seigneur jouir paisiblement des riches domaines qui avaient été confisqués sur sa famille. Il intéressa à son ressentiment plusieurs seigneurs ses voisins, qui, pour se venger eux-mêmes de quelques griefs particuliers, se liguèrent avec lui contre le sire de Grailly, qu'ils enlevèrent de force dans une église où il entendait l'office divin, et qu'ils conduisirent prisonnier à Castelnau en Médoc. Dès le 10 mai de la même année 1353, Auger de Castillon, ainsi que plusieurs autres seigneurs, avaient eu recours à des lettres de rémission que leur accorda le roi d'Angleterre, pour la mort de Guillaume-Arramond de Madaillan. Ce monarque, en récompense des services du seigneur de Mucidan, lui donna, en 1354, le château de Blanquefort, qui avait été confisqué sur Gaillard de Durfort; et, comme ce dernier rentra en possession de ce château, par suite du traité de paix conclu

entre la France et l'Angleterre, Édouard III assigna à Auger le château de Blaye, par lettres du 10 avril 1356. (*Bur. des fin. de Bordeaux*, *reg. E*, *fol.* 69.) Le 12 mai 1357, le même monarque confirma le don que le prince de Galles avait fait au seigneur de Mucidan, le 31 mars précédent, de la terre et ville d'Aubeterre en toute justice. Auger ne vivait plus en 1360. Il avait

DE SALVIAC: épousé Reine DE SALVIAC, du diocèse de Bazas; et, comme cette dame avait été fiancée à Gaubert de Mayrac, cousin d'Auger, au quatrième degré, ils obtinrent une dispense du pape Jean XXII, le 28 février 1330 (v. st.). De ce mariage est issu Raimond II, qui suit.

XIV. Raimond DE MONTAUT (DE CASTILLON), IIe. du nom, chevalier, seigneur de Mucidan, de Blaye, de Montendre, de Montguyon, de Saint-Néomaye, etc., et qualifié *noble etpuissant baron*, succéda à son père, en 1360, et refusa de rendre hommage au comte de Périgord, prétendant relever directement du roi d'Angleterre. Jean Chandos lui adressa des lettres, ainsi qu'au seigneur de Limeuil, au mois de janvier de la même année (v. st.), pour engager ces deux seigneurs à remplir cette obligation féodale, à laquelle ils étaient tenus par la loi des fiefs. On ignore l'issue de cette contestation; mais on sait que Raimond de Montaut fit hommage au roi d'Angleterre, dans l'église de Saint-Front de Périgueux, le 13 août 1363. Il s'éleva un nouveau différend, en 1366, entre ce seigneur et le comte Archambaud V, au sujet de la justice de la paroisse de Saint-Julien-de-Crempse, qu'ils revendiquaient réciproquement. Raimond s'en mit en possession à main armée, accompagné de plus de cent seigneurs voisins, ses parents et amis, qui s'enrôlèrent sous sa bannière. De ce nombre étaient Séguin de Mucidan, oncle de Raimond de Montaut; Raimond, seigneur de Mareuil; Jean de Montaut, seigneur de Saint-Front; Pierre de Montaut, chevalier; le captal de Puychagut; Raimond Prévôt, seigneur de la Force; Audoin de la Roche; Gautier de Longa; le seigneur de Sainte-Bazeille; Pétiton de Curton; Itier Vigier; Bernard de la Mothe, de Mucidan; Golfier de Saint-Astier, seigneur de Montréal; Hugues de Camblazac, de Limeuil; Menaud du Breuil, de Sainte-Foy; Moussenot du Fleix; Aimeri Foucher des Chabânes et Gaubert Benoît,

de Château-l'Évêque. On ne sait quelles furent les suites de cette querelle, qui paraît avoir duré long-temps. Le prince de Galles, en récompense des services de Raimond de Montaut, lui fit don des baillies et seigneuries de Saint-Louis et de Saint-Astier, par lettres données à Bordeaux le 18 mars 1370 (v. st.), et confirmées par autres d'Edouard III, données à Wetsminter le 6 août 1376. Ce monarque, dès l'année précédente, lui avait fait don de la châtellenie de Bourdeille et du domaine de Saint-Privat, et, en la même année 1376, il lui donna les terres de Condat et de Barbanne. Les querelles que Raimond de Montaut avait eues avec le comte de Périgord s'étant renouvelées en 1382, ce seigneur, à la tête d'un parti anglais, s'empara du château des Rolfies, situé dans la cité de Périgueux. Les bourgeois de cette ville, auxquels le seigneur de Mucidan avait accordé, le 3 juin, une trève d'un an, à compter du jour de Sainte-Madeleine, traitèrent avec ce dernier, qui leur restitua le château des Rolfies, moyennant une composition de 2,000 francs d'or, somme énorme pour ce temps, mais que les bourgeois n'hésitèrent pas de payer, eu égard au préjudice qui pouvait résulter pour leur commerce de l'occupation de cette place par les Anglais. Le traité qui fut conclu à ce sujet est daté du jeudi après la nativité de Saint-Jean-Baptiste (28 juin) 1382. La ville fournit pour otages Aimeri Foucher des Châbanes, chevalier; Adémar d'Abzac de Bellegarde, damoiseau; Hélie Séguin ou Séguy et Bernard Favier, bourgeois. Le 13 mars 1394, Raimond de Montaut, seigneur de Mucidan, fit un traité particulier avec Jean, prince royal d'Angleterre, duc de Guienne et de Lancastre. Il reçut, en 1401, un hommage de Bernard Itier, pour la Borie de Saint-Front, et fit, à Blaye, le 10 juin 1406, son testament, par lequel il élut sa sépulture dans le chapitre de Saint-Romain de cette ville, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés l'archevêque et l'official de Bordeaux, Bertrand, seigneur de Montferrand, Bernard de Lesparre, seigneur de la Barde, Amanieu d'Anglade, donzel, Bertrand de Cleyrac, Jean de Lagut, etc. Il avait épousé Marguerite D'ALBRET, sœur de Bérard d'Albret, chevalier, seigneur de Vayres et de Rions, et fille de Béraud d'Albret, seigneur de Verteuil et de Gérande, dame de Gironde. Raimond donna à son beau-frère, le 8 octobre 1365, quittance de la somme de 600 florins

D'ALBRET: de gueules plein.

d'or à-compte sur la dot qui avait été constituée à sa femme. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Montaut, qui obtint, le 26 novembre 1382, une dispense du pape Clément VII, pour épouser Jeanne de Mutleydier, dame de Montclar, sa cousine au troisième degré (1). Ce mariage n'ayant pas eu lieu, cette dame épousa, en 1387, Amanieu de Mucidan, auquel elle porta la terre de Montclar. Jean de Montaut était, en 1406, suivant le testament de son père, dans les contrées des Sarrasins (*dins las partidas de Sarrasins*). Il paraît qu'il ne revint pas de cette expédition, et qu'il mourut sans postérité ;

2°. Rose, *dite* Rosine de Montaut, mariée, dès 1382, avec Gui *de la Rochefoucauld*, seigneur de Barbezieux et de Verteuil. Elle lui porta les terres de Mucidan, de Montendre et de Montguyon, et ne vivait plus en 1404 ;

3°. Mathe de Montaut, qui épousa, par dispense du 4 juin et par contrat du 5 février 1396 (v. st.), Nicolas *de Beaufort*, seigneur de Limeuil, de Miremont, d'Hermenc et de Clarens, veuf de Marguerite de Galard, frère du pape Grégoire XI, et neveu de Clément VI. Il avait pour père et mère Guillaume II, comte de Beaufort, et Marie du Chambon ;

4°. Marguerite de Montaut, mariée, après l'an 1415, avec Jean *de Beaufort*, seigneur de Limeuil, vicomte de Lautrec, qui prit les titres de comte de Beaufort et vicomte de Turenne, après la mort d'Antoinette de Beaufort, veuve du maréchal de Boucicaut, sa cousine. Il fut tué, en 1420, dans la ville de Limeuil, et ne laissa point d'enfants. Marguerite de Montaut, sa veuve, ne vivait plus en 1449 ;

5°. Marie, *dite* Mariote de Montaut, à qui son père légua la ville et châtellenie de Blaye et six cents écus d'or vieux de rente. Elle avait été d'abord destinée à épouser Gaston de Grailly, fils d'Archambaud, comte de Foix et seigneur de Béarn : mais ce mariage n'ayant pas eu lieu, elle épousa, en 1406 ou 1407, Jean *de Gramont*, fils unique d'Arnaud-Raimond de Gramont, IIe. du nom, chambellan du roi Charles VII, et d'Anne, dame de Came. Elle vivait encore en 1435 ;



6°. Jeanne ou Joyne de Montaut *dite* de Mucidan, à laquelle son père légua les châteaux et châtellenies de Sainte-Neomaye, du Coudray et d'Aubeterre. Elle épousa Jean *de Harpedane*, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Belleville et de Saint-Hilaire, sénéchal de Guienne veuf de Jeanne de Penthièvre, et fils de Jean de Harpedane, Ier du nom, chevalier anglais, général de l'armée britannique en Guienne, et connétable d'Angleterre, (qui, s'étant attaché au service du roi Charles VI, fut depuis chambellan de ce prince, capitaine-général en Périgord et capitaine des gendarmes en 1388), et de Jeanne de Clisson, dame de Belleville, fille d'Olivier, sire de Clisson, et de Jeanne, dame de Belleville.

---

(1) Il résulte nécessairement de cette dispense que Guillaume-Amanieu de Castillon, auteur de la branche de Montaut-Mucidan, était frère d'Arnaud-Guillaume, seigneur de Castillon-d'Eauzan, aïeul d'Indie de Castillon, femme de Rudel II de Mouleydier, chevalier, seigneur de Montclar, et cette Indie, aïeule elle-même de Jeanne de Mouleydier, dont la parenté avec Jean de Montaut était par conséquent du troisième au quatrième degré.

LE FÈVRE DE CAUMARTIN,

SEIGNEURS DE CAUMARTIN, COMTES DE MORET, MARQUIS DE SAINT-ANGE, DE CAILLY, SEIGNEURS DE MORMANT, DE GUIBERMESNIL, ETC., EN CHAMPAGNE, EN PICARDIE ET EN L'ILE-DE-FRANCE.



ARMES : *d'azur, à cinq trangles d'argent; l'écu posé sur un cartouche, et timbré d'une couronne de marquis.*

La maison LE FÈVRE DE CAUMARTIN, récemment éteinte, a produit un garde-des-sceaux, deux évêques et plusieurs personnages célèbres dans la haute magistrature. Elle est originaire du comté de Ponthieu, où est située la terre de Caumartin, qu'elle possédait depuis le commencement du seizième siècle. Au rapport de Moréri, elle descend de Huart Le Fèvre, sieur de Peirette, lequel, en considération de ses services, obtint des lettres de noblesse du roi Charles VI, au mois de janvier 1400. Il avait pour frère, Pierre Le Fèvre, qui fut président à mortier au parlement de Paris, en 1413. Huart eut pour fils Jean Le Fèvre, chevalier, premier roi d'armes de la Toison d'or. Le père Anselme donne la généalogie de cette maison, dans le tome VI (pag. 543) de son Histoire des Grands Officiers de la Couronne, depuis Aubert Le Fèvre, qui suit.

I. Aubert LE FÈVRE, écuyer, seigneur de Villers, ainsi qualifié et rappelé comme défunt dans l'acte de foi et hommage rendu par son fils, le 12 mars 1540, avait épousé, vers l'an 1480, suivant un extrait d'une transaction du 26 mars 1560, tiré du greffe de a prévôté de Saint-Quentin, et délivré le 1er. octobre 1668, An-

DAMIETTE : d'argent, à l'épée de gueules

toinette DAMIETTE, fille de Jean Damiette, seigneur de Béthencourt, en Picardie. Il en eut, entr'autres enfants, Jean Ier. qui suit.

BIGANT : d'argent, à sept croisettes recroisettées et fichées de gueules, accompagnées en chef de trois tourteaux d'azur.

AUX-COUTEAUX : de gueules, à trois couteaux d'argent garnis d'or.

II. Jean LE FÈVRE, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Caumartin, de Villers, de Rossignol, de Machy, de Courtemanche et de Sauvilliers, fit hommage au roi pour la terre de Caumartin, le 25 mars 1540. Il était général des finances en 1555, et ne vivait plus en 1560. Il avait épousé, 1°. Colaye BIGANT, dame de Tilloloy, morte avant le 1er. octobre 1533, fille d'Antoine Bigant, seigneur de Tilloloy; 2°. Marie AUX-COUTEAUX, fille de Nicolas Aux-Couteaux, et de Françoise de Sacquespée. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Catherine Le Fèvre, dame de Tilloloy, mariée, le 8 octobre 1535, à Jean *du Gard*, seigneur de Fresneville, de Merveilliers, du Saulchoy, de Berny et de Sotteville, maître des requêtes du roi de Navarre, fils de Robert du Gard, seigneur des mêmes lieux, et de Perronne le Forestier;

2°. Colaye Le Fèvre, mariée, le 12 avril 1539, avec Honoré *Le Blond*, dont elle fut la seconde femme;

3°. Jeanne Le Fèvre, qui partagea avec ses sœurs la succession de leur mère le 1er. octobre 1533, et fut mariée, le 8 mai 1541, avec Jean *du Bois*, conseiller-examinateur à Amiens, mort le 28 septembre 1588;

Du second lit :

4°. Jean II, dont l'article suit;

5°. Antoine Le Fèvre, auteur de la branche des *seigneurs de Guibermesnil et de Lintel*, rapportée en son rang;

6°. Firmin Le Fèvre, chanoine de Saint-Quentin;

7°. Marguerite Le Fèvre, femme de Christophe *des Essarts*, seigneur d'Orbigny;

8°. Jacqueline-Marie Le Fèvre, alliée, le 10 juin 1556, avec Guillaume *Manessier*, écuyer, seigneur de Maison-Rolland, fils de Jean Manessier, écuyer, seigneur d'Auxy et d'Espagnette, et d'Antoinette le Roy.

III. Jean LE FÈVRE, IIe. du nom, seigneur de Caumartin, de Rossignol, de Vic-sur-Authie, de Saint-Marc et de Sauvilliers, baron de Saint-Port, acquit, en 1563, d'Antoine d'Estourmel, la charge de général des finances, en Picardie, y fut reçu le 23 février 1564, mourut à Paris le 6 décembre 1579, et fut inhumé sous une tombe de marbre noir. Dès l'an 1571, il avait

acquis de François de l'Hôpital, seigneur de Vitry, la terre de Saint-Port, dont il rendit ensuite hommage à la reine Catherine de Médicis, à cause de son comté de Melun. Cette princesse lui fit don des droits de rachat et autres droits seigneuriaux sur cette terre, en considération de ses services. Il avait épousé, le 25 septembre 1548, Marie VARLET, morte le 10 juillet 1581, fille de Louis Varlet, seigneur de Gibercourt, et de Catherine Lallier. Elle le rendit père de :

VARLET : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

1°. Louis Ier., dont l'article suit ;

2°. François Le Fèvre de Caumartin, seigneur de Mormant et de Boissette, pourvu, en 1579, de la charge de général des finances en la place de son père. Il mourut le 11 décembre 1649. Il avait épousé, 1°. Gabrielle *de Chantecler*, fille de Pierre de Chantecler, conseiller au parlement de Paris, et de Madeleine Pichon ; 2°. Gérande *de Helin*, morte le 9 août 1679, fille de Robert de Helin, seigneur de Margency, et d'Anne le Clerc-Cottier. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. Françoise Le Fèvre de Caumartin, mariée, le 6 avril 1611, avec Charles *de Machault*, seigneur d'Arnouville, dont elle fut la première femme, et qui mourut doyen des conseillers d'état en 1667. Françoise était décédée le 8 août 1643 ;

B. Marie Le Fèvre de Caumartin, mariée, le 18 janvier 1607, avec Claude *le Tonnellier*, IIIe. du nom, seigneur de Breteuil et de Mons, et par elle de Boissette, lequel fut conseiller d'état, directeur des finances, conseiller d'honneur en toutes les cours souveraines du royaume, mort le 9 avril 1630, et sa veuve au mois de décembre 1653 ;

C. Elisabeth Le Fèvre de Caumartin, épouse de Jean *Florette*, seigneur de Bussy, conseiller au parlement de Paris ;

D. Gabrielle Le Fèvre de Caumartin, religieuse à Variville ;

Du second lit :

E. Louis Le Fèvre de Caumartin, seigneur de Mormant, conseiller au parlement de Paris, mort le 31 octobre 1657. Il avait épousé Denise *Gamin*, morte le 20 juillet 1667, fille de Pierre Gamin, conseiller au parlement de Paris, et de Denise de Vic. Il fut père de :

a. François le Fèvre de Caumartin, seigneur de Mormant, écuyer de la reine, mort, sans avoir été marié, le 24 avril 1711, âgé de quatre-vingt-deux ans, et inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs ;

b. Merry Le Fèvre de Caumartin, chevalier de Malte, tué à la défense de Candie;

c. Dominique Le Fèvre de Caumartin, religieux en l'abbaye de Saint-Victor à Paris, vivant en 1730;

d. Elisabeth Le Fèvre de Caumartin, mariée avec Antoine *de Belloy*, seigneur de Francières, capitaine aux Gardes-Françaises, morte le 16 mars 1719;

e. Marie-Anne Le Fèvre de Caumartin, morte, en 1686, première femme, par contrat du 3 août 1679, de Louis-Nicolas *Le Tonnellier de Breteuil*, baron de Reuilly, seigneur d'Azay-le-Feron, de Fombaudry et autres lieux, introducteur des ambassadeurs, son cousin-germain;

3°. Adrien Le Fèvre de Caumartin, abbé de Saint-Quentin de l'Isle;

4°. Jacques Le Fèvre de Caumartin, mort célibataire;

5°. Catherine Le Fèvre de Caumartin, mariée, le 16 janvier 1575, avec Jean *de Maillard*, seigneur de la Boissière, en Beauce, chevalier de l'ordre du Roi;

6°. Marie Le Fèvre de Caumartin, femme, 1°. de Jean-Jacques *de la Vergne*, seigneur de Saint-Leu, conseiller au parlement de Paris, puis conseiller du Roi en tous ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel; 2°. d'Elie *du Tillet*, seigneur de Gouaix, de Montramé et de Servolles, maître des comptes, grand-maître des eaux et forêts de France, et grand gruyer de Bourgogne;

7°. Renée Le Fèvre de Caumartin, épouse de Jérôme *Le Maistre*, seigneur de Bellejame, maître des requêtes.

IV. Louis Le Fèvre, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Caumartin et de Boissy-le-Châtel, en Brie, baron de Saint-Port, vicomte de Rue, garde-des-sceaux de France, naquit en 1552. Il fut reçu conseiller au parlement de Paris, le 1er. août 1579; rendit hommage au mois de janvier 1580; obtint un relief de la seigneurie de Caumartin, tenue en plein hommage du Roi, à cause du comté de Ponthieu, et partagea noblement, avec ses frères et sœurs, les successions de leurs père et mère, en 1582. Il fut nommé maître des requêtes, le 4 octobre 1585, et président au grand conseil, le 2 juin 1587. Le Roi le nomma intendant de justice en l'armée de Poitou, en 1588. Après la mort du duc de Guise, il fut chargé de se transporter à Tours, à Nantes et dans d'autres villes voisines, pour y maintenir les habitants dans l'obéissance due à S. M., et les informer des événements tragiques de Blois. Il s'acquitta de cette commission avec autant de prudence que de

courage. Nommé, en 1590, intendant de la province de Picardie, il rendit des services considérables dans cette nouvelle fonction, qu'il remplit pendant trente-deux ans, quoiqu'à diverses époques le Roi eût pourvû de la même charge en d'autres provinces du royaume. Lors de la surprise d'Amiens par les Espagnols, il ne put sortir de cette ville et recouvrer sa liberté qu'après avoir payé une forte rançon. Il prêta serment pour la charge de secrétaire d'état, le 19 octobre 1594. En 1597, il fut envoyé en Lyonnais, en Berry et en Auvergne, pour rétablir l'ordre dans l'administration des finances. Après la paix de Vervins, on lui confia une mission semblable en Normandie; et ensuite, par ordre de Henri IV, il se rendit en Auvergne, auprès de la reine Marguerite de Valois, pour obtenir de cette princesse son consentement à la dissolution de son mariage. Sa vigilance et sa fermeté apaisèrent en même temps quelques troubles séditieux qui s'étaient élevés dans la Haute-Auvergne. Il fut reçu conseiller d'honneur au parlement de Paris, au mois de janvier 1600, et fut chargé de régler les différents qui s'étaient élevés au sujet des limites des royaumes de France et Espagne. La grande habileté qu'il déploya dans toutes les négociations qui lui furent confiées, lui acquit un crédit tel qu'il n'y eut guères d'affaires importantes où il ne fût employé avec succès. Envoyé en ambassade en Suisse, en 1605, il renouvela l'alliance avec les cantons. Il assista souvent comme conseiller du Roi, aux états de Languedoc et de Bretagne; suivit Louis XIII dans toutes les guerres de religion, et fut donné pour conseil au connétable de Luynes, quand il tenait les sceaux, comme il l'avait été du maréchal de Biron, sous Henri IV. Après la mort de Merry de Vic, seigneur d'Ermenonville, il fut élevé à la dignité de garde-des-sceaux de France, par lettres-patentes données au camp devant Montpellier, le 23 septembre 1622. On attendait beaucoup de la prudence et des lumières de ce vertueux magistrat, dans l'exercice de cette nouvelle charge: mais la mort le surprit peu de temps après son arrivée à Paris, avec la cour, le 21 janvier 1623. Il fut inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs, dans une chapelle qu'il avait fondée en cette église, dès l'an 1587. Il avait fait, le 14 décembre 1618, son testament, par lequel il fonda à perpétuité une messe par semaine dans l'église de Saint-



Miron : de gueules, au miroir arrondi d'argent, cerclé et pommeté d'or.

Port, pour le roi Henri IV, et un anniversaire le 14 mai. Il avait épousé, en 1582, Marie Miron, fille de Marc Miron, seigneur de l'Hermitage, conseiller au conseil privé du roi, et de Marie Gentien. Elle mourut le 4 juin 1645, ayant eu quatre fils et deux filles :

1°. Louis II, dont l'article suit ;

2°. Jacques, auteur de la branche des *marquis de Cailly*, rapportée ci-après ;

3°. N.... Le Fèvre de Caumartin, abbé de Saint-Quentin en l'Isle, mort à Venise ;

4°. François Le Fèvre de Caumartin, qui fut aussi pourvu de la même abbaye. Depuis, il fut désigné évêque d'Amiens, pour succéder à M. de la Marthonie, et alla à Rome en 1617. Le pape Paul V lui donna de sa main le rochet, le sacra évêque d'Hiérapolis, et le nomma évêque assistant du trône. Il fit son entrée à Amiens le 1er. juillet 1618, fut nommé conseiller d'état, et mourut d'apoplexie, à Amiens, le 17 novembre 1652 ;

5°. Marie Le Fèvre de Caumartin, religieuse ursuline ;

6°. Anne Le Fèvre de Caumartin, mariée, le 24 mai 1615, avec Charles-Emmanuel *de Bossut*, baron d'Escry et de Saint-Seyne, tué au siége de Saint-Jean-d'Angely, en 1621. Il était neveu de Henri de Gondi, cardinal de Retz.

V. Louis Le Fèvre, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Caumartin et de Boissy, né le 12 mai 1586, fut d'abord abbé de Saint-Quentin en l'Isle, en 1600, puis conseiller au grand conseil le 28 février 1608, maître des requêtes le 15 avril 1614, président aux requêtes du palais, intendant en Picardie, et enfin, conseiller d'état. Il mourut d'apoplexie, le 16 août 1624, en se rendant à l'ambassade de Venise, à laquelle le Roi l'avait nommé. Il avait épousé, 1°. Marie Lhuillier, morte sans enfants, fille de Geoffroi Lhuillier, seigneur de la Malmaison et d'Orgeval, et de Claire Faucon de Ris; 2°. le 25 avril 1622, Madeleine de Choisy, morte le 18 septembre 1672, fille de Jean de Choisy, seigneur de Balleroy, et de Madeleine le Charon. Il eut un fils unique de ce dernier mariage, Louis-François qui suit.

Lhuillier : d'azur, à trois coquilles d'or.

de Choisy : d'azur, au sautoir engrêlé d'or, cantonné d'un croissant et de trois besants du même.

VI. Louis-François Le Fèvre de Caumartin, Ier. du nom, seigneur de Caumartin, de Boissy, d'Argouges, etc., né le 16 juillet 1624, fut reçu conseiller au parlement de Paris, le 7 mai 1644, puis maître des requêtes, le 14 juin 1653. Le Roi le nomma, en 1665, commissaire pour la tenue des grands jours d'Auvergne,

puis intendant en Champagne et en Brie, en 1667 (1), conseiller d'état de semestre, au mois de mars 1672, et conseiller d'état ordinaire, au mois de janvier 1685. Il avait assisté deux fois en qualité de commissaire de S. M., aux états de Bretagne, en 1682 et 1683. Dans ces divers emplois, sa prudence et sa probité le firent également estimer de la noblesse et du peuple. Ami du cardinal de Retz, il fut son conseil et son agent pendant les troubles de la Fronde, où il joua un rôle assez important (2). Il mourut d'apoplexie le 3 mars 1687. Il avait épousé, 1°. le 10 novembre 1652, Marie-Urbaine DE SAINTE-MARTHE, morte le 15 janvier 1654, fille unique de Nicolas de Sainte-Marthe, seigneur du Fresne, lieutenant-général de Poitiers, et d'Urbaine de Launay, dame d'Onglée, sa seconde femme; 2°. le 22 février 1664, Catherine-Madeleine DE VERTHAMON, morte le 28 octobre 1722, et inhumée aux Minimes, à Paris. Elle était fille de François de Verthamon, baron de Bréau, conseiller d'état, et de Marie Boucher d'Orsay. Ses enfants furent :

DE SAINTE-MARTHE : d'argent, à trois fusées et deux demies de sable, accolées en fasce; au chef du même.

DE VERTHAMON : écartelé, au 1 de gueules, au lion léopardé d'or; aux 2 et 3 de 5 points d'or, équipolés à 4 d'azur; au 4 de gueules plein.

Du premier lit :

1°. Louis-Urbain Le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, comte de Moret, né en 1653. Il fut nommé conseiller au parlement le 16 février 1674, maître des requêtes en 1682, intendant des finances en 1690, et conseiller d'état au mois de janvier 1697. Il mourut en son château de Saint-Ange, près de Fontainebleau, le 2 décembre 1720, après s'être acquis dans l'administration de la justice et des finances une haute réputation de savoir et d'intégrité. Fléchier, qu'il avait eu pour précepteur, avait fait germer avec succès, chez ce jeune élève, ces grandes qualités du cœur et de l'esprit, qui ont rendu son nom

(1) Ce fut sous sa direction que M. d'Hozier dressa et publia, en 1673, la *Recherche de la noblesse de Champagne*, 2 volumes grand in-folio.

(2) On rapporte qu'au moment où ce parti traitait avec le cardinal Mazarin pour la liberté du prince, M. de Caumartin se chargea d'obtenir la signature de Gaston d'Orléans, avec lequel on stipulait, entr'autres conditions, qu'une de ses filles, mademoiselle d'Alençon, épouserait le jeune duc d'Enghien. En conséquence, il se mit en embuscade dans les appartements du prince, le surprit entre deux portes, et, lui mettant la plume entre les doigts, présenta son dos pour pupitre. « Gaston signa, dit madame de Chevreuse, comme il » aurait signé la cédule du sabbat, s'il avait eu peur d'y être surpris par son » bon ange. »

si cher à la magistrature et aux lettres. C'est de lui que Boileau dit, dans sa XIe. satire :

> Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau ;
> Tout n'est pas Caumartin, Bignon, ni d'Agueseau.

Ce fut dans son château de Saint-Ange, que Voltaire commença sa Henriade, excité par tout ce que Caumartin lui racontait de Henri IV et de Sully, dont il était passionné. Ainsi, l'on doit à ce magistrat l'origine du principal des poëmes épiques dont la France s'honore. Il avait épousé, le 6 juin 1680, Marie-Jeanne *Quentin de Richebourg*, décédée le 21 mai 1709, fille unique de Charles Quentin, seigneur de Richebourg, baron de Saint-Ange, maître des requêtes, et de Marie Feydeau de Brou. Il en eut :

A. Louis-Charles Le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, né le 12 avril 1681, mort sans avoir été marié, le 18 août 1699 ;

B. Henri-Urbain Le Fèvre de Caumartin, né le 2 septembre 1682, mort en 1687 ;

C. Denis-Urbain Le Fèvre de Caumartin, né le 6 juin 1690, mort le 1er. mai 1695 ;

D. Louise-Cécile Le Fèvre de Caumartin, morte à deux ans ;

Du second lit :

2°. Louis-François II, dont l'article suit ;

3°. Jean-François-Paul Le Fèvre de Caumartin, né le 16 décembre 1668, d'abord chevalier de Malte, pourvu ensuite, sur la demande du cardinal de Retz, son parrain, de l'abbaye de Buzay, en Bretagne. Il fut docteur de Sorbonne et doyen de la cathédrale de Tours ; fut reçu, le 8 mai 1690, l'un des quarante de l'Academie française, puis nommé membre honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres. Le Roi le nomma successivement à l'evêché de Vannes en 1717, et au siége épiscopal de Blois en 1719. Il mourut dans son diocèse, le 30 août 1733. Il a laissé plusieurs monuments de ses lumières et de son zèle pieux ;

4°. Félix Le Fèvre de Caumartin, seigneur de Maizy, capitaine de frégate, mort le 28 février 1696, et inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs ;

5°. Paul-Victor-Auguste Le Fèvre de Caumartin, seigneur d'Argouges, né le 16 octobre 1676, chevalier de Malte non profès, en 1695, commandait six galiotes sur le Pô pendant la guerre du Milanais. Il est mort à Paris, le 16 juillet 1725 ;

6°. Jeanne-Baptiste Le Fèvre de Caumartin, mariée, le 9 janvier 1690, avec Barthélemi *Mascranny*, seigneur de Verrières, maître des requêtes, mort le 11 février 1698. Elle l'avait predécédé, étant morte le 25 février 1693 ;

7°. Marguerite Le Fèvre de Caumartin, née le 3 mai 1672, mariée, le

14 janvier 1693, avec Marc-René *Voyer de Paulmy*, marquis d'Argenson, maître des requêtes, lieutenant-général de police à Paris, conseiller d'état en 1709, puis garde-des-sceaux de France. Elle mourut à Paris, de la petite-vérole, le 13 juillet 1719, et fut inhumée en l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet;

8°. Madeleine-Charlotte-Emilie Le Fèvre de Caumartin, mariée, le 8 mars 1693, avec Jacques *de la Cour*, seigneur de Manneville et de Balleroy, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, mort le 19 mai 1725, et elle le 9 mai 1749;

9°. Elisabeth-Antoinette-Julie Le Fèvre de Caumartin, mariée, le 17 juillet 1696, avec François-Delphin *Daulède de Lestonac*, chevalier, marquis de Margaux, seigneur du Cros et de Maillan, fils de Jean-Denis Daulède de Lestonac, baron de Margaux, premier président au parlement de Bordeaux. Elle mourut sans enfants le 11 avril 1713;

10°. Marie-Louise-Mélanie Le Fèvre de Caumartin, mariée, le 28 février 1702, avec Jérôme-Joseph *de Goujon*, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, comte de Saint-Souplet, baron de Challerange et de Pacy en Valois. Elle mourut de la petite-vérole le 5 janvier 1717, et fut inhumée en la chapelle de Verthamon, église des Minimes de la place Royale, à Paris.

VII. Louis-François LE FÈVRE DE CAUMARTIN, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Boissy-le-Châtel, né le 3 mars 1666, fut reçu conseiller au grand conseil, le 4 mai 1686, et maître des requêtes, le 18 février 1694. Le Roi le nomma intendant du commerce, en 1708. Il mourut le 13 juillet 1722, et fut inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, en la chapelle de ses ancêtres. Il avait épousé, le 19 octobre 1695, Charlotte BERNARD, morte le 28 août 1708, à l'âge de vingt-huit ans. Leurs enfants furent : BERNARD :

1°. Antoine-Louis-François Ier, dont l'article suit;

2°. Louis-Timoléon Le Fèvre de Caumartin, mort de la petite-vérole, le 17 octobre 1717, sans avoir été marié;

3°. Charlotte-Emilie Le Fèvre de Caumartin, mariée, au mois de juin 1721, avec Nicolas-Alexandre *de Ségur*, président à mortier au parlement de Bordeaux, morte en 1729.

VIII. Antoine-Louis-François LE FÈVRE DE CAUMARTIN, Ier. du nom, chevalier, marquis de Saint-Ange, comte de Moret (en vertu de la substitution faite à son profit, et pour sa postérité de mâle en mâle, par l'intendant des finances, Louis-Urbain, son oncle), naquit le 6 septembre 1696. Il fut reçu conseiller au parlement de Paris, le 20 janvier 1719, maître des requêtes, le 24

juillet 1721, et conseiller au grand conseil, le 11 avril 1722; fut nommé ensuite rapporteur du point d'honneur au tribunal des maréchaux de France, puis président au grand conseil, le 2 janvier 1742, conseiller d'état, en juillet 1745, et premier président au grand conseil, en 1747, et mourut le 14 avril 1748. Il avait épousé, le 18 août 1722, Elisabeth DE FIEUBET, dame de Cendré et de Ligny, morte le 29 août 1764, fille de Paul de Fieubet, seigneur de Cendré, de Laussac et de Beauregard, maître des requêtes, conseiller au conseil de régence, et d'Anne-Marguerite de Fourcy, fille de Henri de Fourcy, conseiller d'état, et de Madeleine Boucherat, fils du chancelier de ce nom. De ce mariage sont provenus :

DE FIEUBET. d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'une montagne du même.

1°. Antoine-Louis-François II, qui suit ;

2°. Alexandre-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, d'abord abbé prieur de Saint-Léger, en Bourgogne, et de Saint-Saën, en Normandie, sur la résignation de ses oncles, les abbés de Fieubet et de Fourcy, ensuite chevalier de Malte en 1765, premier chambellan du roi de Pologne (Stanislas), mort au mois de décembre 1788 ;

3°. Anne-Elisabeth Le Fèvre de Caumartin, née le 14 juillet 1723, morte le 25 décembre 1784. Elle avait épousé, le 30 juillet 1739, Pierre-Jean-François *de la Porte*, seigneur de Meslay, né au mois de juin 1710, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, en 1734, veuf sans enfants, depuis le 16 juillet 1735, de Marie-Anne-Colette *Morgan*, et fils unique de Jean-François de la Porte, fermier général et seigneur de Meslay (1), et de Catherine de Soubeyran, morte en couches de lui, le 20 juin 1710. Elle était fille de Pierre de Soubeyran, mort en 1729, et de Marie-Françoise de Breilly, morte le 23 août 1741.—Pierre-Jean-François de la Porte fut nommé intendant de la généralité de Moulins, le 10 septembre 1740, et, au mois de novembre 1744, de la généralité de Grenoble. Il a fait, en cette qualité, l'intendance de l'armée du Roi, en Italie, pendant les campagnes de 1745 et 1746. Il mourut en juillet 1793. De son mariage sont issus :

A. Pierre-Nicolas de la Porte, né au mois de novembre 1745, mort le 16 février 1818 ;

B. Jean-Baptiste-François de la Porte, ancien intendant de Rous-

(1) Il avait deux frères, M. de la Porte de Féraucourt, aussi fermier-général, et M. de la Porte de Monval, maître-d'hôtel du Roi, et une sœur, épouse de M. de Rolinde, conseiller au parlement de Paris. Les armes de la famille de la Porte sont : *d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or, et accompagnée de trois tours de gueules.*

sillon et de Lorraine, marié avec Anne-Marie *Meulan des Fontaines*, qui l'a rendu père de :

a. Anne-François-Hippolyte de la Porte, né à Paris, en 1770;

b. Anne-Louise-Félicité de la Porte, née en 1775, mariée, le 20 janvier 1796, à Charles-Marie *de Salaberry*, membre de la chambre des députés en 1815, qui en est resté veuf, le 17 juin 1809, avec six enfants;

I. Charles-Jean-Baptiste-Henri de Salaberry, né à Meslay, près Vendôme, le 21 décembre 1798;

II. Joseph-Arthur-Hippolyte-Justin de Salaberry, né à Blois, le 13 avril 1801, mort en 1819;

III. Louis-François-Georges-Erhard de Salaberry, né à Blois, le 17 août 1804;

IV. Anne-Louise-Caroline de Salaberry, née à Blois, le 27 février 1797, mariée, le 15 septembre 1817, avec Gui-Louis-Jean-Baptiste *de Lavau*, alors conseiller à la cour royale de Paris, aujourd'hui conseiller d'état et préfet de police de Paris;

V. Anne-Louise-Eléonore-Charlotte de Salaberry, née à Blois, le 26 janvier 1803;

VI. Marie-Adrienne-Adélaïde-Geneviève de Salaberry, née à Meslay, le 16 août 1807;

4°. Louise-Charlotte-Emilie,
5°. Athénaïs-Françoise-Julie, } mortes au berceau.

IX. Antoine-Louis-François LE FÈVRE DE CAUMARTIN, IIe. du nom, chevalier, marquis de Saint-Ange, comte de Moret, seigneur de Caumartin, de Boissy-le-Châtel, etc., né le 30 juillet 1725, fut nommé conseiller au grand conseil, le 27 août 1746; maître des requêtes, le 12 juin 1749; président au grand conseil, le 3 mars 1751; intendant des trois évêchés, en 1754; de Flandre et d'Artois, en 1756; conseiller d'état, chancelier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 8 avril 1771 et prévôt des marchands, en 1778. Il est mort en avril 1803 et avait épousé, le 30 juin 1749, Geneviève-Anne-Marie MOUFFLE, morte le 21 janvier 1763, fille de Jean-Simon Mouffle, receveur-général des finances, et de Geneviève-Marie Brochet de Pontcharrot. De ce mariage sont issus :

MOUFFLE : d'azur, au lion d'or, accompagné de trois coupes couvertes du même.

1°. Marc-Antoine Le Fèvre de Caumartin de Saint-Ange, né en 1751, conseiller au parlement en 1775, maître des requêtes en 1777, intendant

de Franche-Comté en 1783, sorti de France en 1792, et mort à Londres le 31 août 1803;

2°. Casimir-Antoine-Louis-François-Metz Le Fèvre de Caumartin de Boissy, né en 1754, tenu sur les fonts de baptême par la ville de Metz, officier au régiment du Roi, infanterie, et mort en 1780, à la Rochelle, étant sur le point de s'embarquer pour la guerre d'Amérique.

MARQUIS DE CAILLY.

V. Jacques Le Fevre de Caumartin, marquis de Cailly, seigneur de Saint-Port et de Sainte-Assise, second fils de Louis Le Fèvre, seigneur de Caumartin, garde-des-sceaux de France, et de Marie Miron, fut nommé conseiller au parlement de Paris, le 18 décembre 1623; maître des requêtes, le 7 janvier 1631; ambassadeur en Suisse, au mois de mai 1640, et enfin conseiller d'état. Il mourut d'apoplexie, le 11 décembre 1667, et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Il avait obtenu l'érection en *marquisat* de la terre de Cailly, en Haute-Normandie, par lettres-patentes du mois de septembre 1661, registrées au parlement et en la chambre des comptes de Rouen; et avait épousé, le 28 janvier 1624, Geneviève de la Barre, morte le 15 janvier 1693, fille d'Adam de la Barre, président aux enquêtes du parlement de Paris, et de Geneviève Regnault. Leurs enfants furent :

De La Barre : d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux croissants d'or.

1°. Louis-François, dont l'article suit ;

2°. Henri Le Fèvre de Caumartin, abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle, mort le 30 janvier 1693 ;

3°. Jacques Le Fèvre de Caumartin, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, à Paris, mort prieur de Lonjumeau, au mois de septembre 1719;

4°. Robert Le Fèvre de Caumartin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, commandeur de Loison, puis de Chantraine, en Hainaut, mort le 24 décembre 1729;

5°. Félix Le Fèvre de Caumartin, chevalier du même ordre, tué à l'armée ;

6°. Madeleine Le Fèvre de Caumartin, mariée le 4 juillet 1650, avec Jean *de Crequy*, seigneur de Hemont, d'Auffeu de Wicquenhen, etc.; maréchal des camps et armées du Roi, mort au mois de mars 1676, fils de feu Philippe de Créquy, seigneur des mêmes terres, et baron de Bainquetun, commandant pour le Roi, à Calais, et de Louise, baronne de Vieuxpont. Elle mourut le 27 août 1683 ;

7°. Geneviève Le Fèvre de Caumartin, épouse de Charles *de Morelet du*

Museau, marquis de Garennes et d'Archères, seigneur de Rebais, etc.;

8°. Alphonsine Le Fèvre de Caumartin, } mortes religieuses aux filles de la Croix, faubourg Saint-Antoine, à Paris.
9°. Henriette Le Fèvre de Caumartin, }

VI. Louis-François Le Fèvre de Caumartin, marquis de Cailly, épousa, 1°. le 19 septembre 1666, Anne de Sévigné, morte sans enfants, le 22 décembre 1675, fille de Renaud de Sévigné, comte de Montmorin, doyen des conseillers du parlement de Bretagne, et de Bonaventure Bernard; 2°. au mois de septembre 1681, Françoise-Elisabeth de Brion, fille de Marc-Cyrus de Brion, seigneur de Haute-Fontaine et de Verberie, en Picardie, mestre-de-camp de cavalerie, et de Louise Gaudart; 3°. en 1694, Marie-Marguerite Baron, morte sans enfants, le 27 janvier 1715, fille d'Antoine Baron, seigneur de Cottainville et de Pussey, et d'Adrienne de Maupeou d'Ableiges. Le marquis de Cailly a eu de sa seconde femme :

De Sévigné : écartelé de sable et d'argent.

De Brion : parti, au 1 varié d'or et de gueules; au 2 de gueules plein.

Baron : de gueules, à trois besants d'or.

1°. Henri-Louis Le Fèvre de Caumartin, marquis de Cailly, capitaine au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, tué au combat des lignes de Turin, le 7 septembre 1706;

2°. Marc-Louis le Fèvre de Caumartin, mort jeune;

3°. Marie-Elisabeth Le Fèvre de Caumartin, dame de Cailly, mariée, le 20 octobre 1710, avec Pierre *Delpech*, premier avocat-général en la cour des aides de Paris. Elle mourut le 27 août 1717, et son mari le 9 mars 1733.

SEIGNEURS DE GUIBERMESNIL ET DE LINTEL.

III. Antoine Le Fèvre, Ier. du nom, seigneur de Moyenville, de Guibermesnil et de Lintel, trésorier de France à Amiens, fils puîné de Jean Le Fèvre de Caumartin, et de Marie Aux-Couteaux, sa seconde femme, épousa Anne des Essarts, fille d'Antoine des Essarts, seigneur du Plessis-Gobert, de laquelle il laissa :

Des Essarts : de gueules, à trois croissants d'or.

1°. Antoine II, dont l'article suit;

2. Marguerite Le Fèvre, femme de François *Briet*, écuyer, seigneur de Famechon;

3°. Madeleine Le Fèvre, mariée le 14 juillet 1608, avec Jacques *du Fay*, seigneur de Carnois;

4°. Barbe Le Fèvre, femme de Louis d'*Acheu*, seigneur de Bienfaite;

5°. Anne Le Fèvre, } religieuses.
6°. Jacqueline Le Fèvre, }

LE VEAU : d'azur, à trois têtes de veau d'argent.

DE BRAGELONGNE : de gueules, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable, et accompagnée de trois molettes d'éperon d'or.

IV. Antoine LE FÈVRE, IIe. du nom, seigneur de Guibermesnil, maître d'hôtel du Roi, en 1623, épousa, 1°. Marguerite LE VEAU, fille d'Alain Le Veau, conseiller au parlement de Paris, et de Marie de Longueil; 2°. en 1612, Catherine DE BRAGELONGNE, fille de Jacques de Bragelongne, seigneur de Haute feuille et de Barbe Robert. De ce dernier mariage sont issus :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Catherine Le Fèvre, femme d'Antoine *de Caumont*, écuyer seigneur de Gauville ;
3°. Anne Le Fèvre, mariée, en 1626, avec Charles *de Templeux*, seigneur de Gremainvilliers.

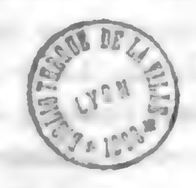
BOURDIN : d'azur, à trois têtes de daim d'or.

V. François LE FÈVRE, seigneur de Guibermesnil et de Lintel, épousa, en 1663, Marie-Philoclée BOURDIN DE VILLAINES, fille de Nicolas Bourdin, marquis de Villaines, baron de Chappelaines, gouverneur de Vitry, et de Cléophile Cauchon de Neuflize. Ses enfants furent :

1°. Marc-Antoine, qui suit ;
2°. Charles-Nicolas Le Fèvre, seigneur de Mondement, mort sans avoir été marié, après l'an 1730 ;
3°. Marie-Anne-Cléophile le Fèvre, mariée, en 1698, avec Jean-Alexandre *de Blair*, seigneur de Fayolles, mort à Marseille en 1730.

DU BELLAY : d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur, trois en chef posées en orle, et les autres en bande.

VI. Marc-Antoine LE FÈVRE, seigneur de Lintel, épousa, en 1698, Suzanne DU BELLAY, dont il n'eut point d'enfants, fille de Salomon du Bellay, seigneur de Sury-aux-Bois, et de Marie de Salenove.



DE FORTIA,

SEIGNEURS DE PARADIS, DE CHAILLY, DU PLESSIS-FROMENTIÈRES; BARONS DE NOUAN ET DU CHESNE; SEIGNEURS ET MARQUIS D'URBAN, DE MONTRÉAL; BARONS DE BAUMES; SEIGNEURS ET MARQUIS DE PILES ET DE SAINTE-JALLE, DUCS DE FORTIA, ETC., AU COMTÉ VENAISSIN ET A PARIS.





ARMES : *D'azur, à la tour d'or, crenelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu. Couronne ducale. Supports : deux Lions. Devise :* Turris fortissima virtus.

La maison DE FORTIA (1), connue par les services distingués qu'elle a rendus depuis plus de cinq siècles, dans la haute magistrature et les armées, par les titres héréditaires qui en ont été la récompense, et par les domaines considérables qu'elle a possédés en Languedoc, en Touraine, en l'Ile-de-France, à Avignon, dans le comté Venaissin, en Dauphiné et en Provence, est originaire de la Catalogne (2), dans le royaume d'Aragon, où elle florissait dès le commencement du douzième siècle. Elle y a donné son nom à un château et deux villages situés dans l'Ampourdan, sur les bords du golfe de Roses, à une petite demi-lieue de la ville de Castillon, et à une lieue et demie de Figuières.

En 1113, deux frères, seigneur de Fortia, accompagnèrent Raimond-Bérenger, lorsque ce prince alla se mettre en possession de la Provence et du Gévaudan.

---

(1) Le nom de cette maison se prononce *Forthia*.

(2) Elle figurait parmi les plus anciennes et les plus illustres de cette province, suivant l'auteur du *Sermo del serenissimo senyor don Jaume second, rey de Arago*, imprimé à Barcelonne, en 1602, p. 68.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE FORTIA.

1 Bernard I DE FORTIA, chevalier, descendant de Philippe de Fortia, général des armées de Jacques Ier, roi d'Aragon, se signala dans les guerres du roi D. Pèdre IV.

2 Bernard II DE FORTIA, né en 1334, généralissime des armées d'Aragon, après son père, mourut après l'an 1416, laissant Jean I qui suit.

3 Jean I DE FORTIA, né vers l'an 1391, se maria à Montpellier vers 1420, et fut père de Jean II.

4 Jean II DE FORTIA, né vers 1427, ép. en 1448, [illegible] de *Montpellier*, et mourut en 1494.

5 Marc-Antoine DE FORTIA, né en 1449, ép. en 14[illegible], Yolande *de Benet*, et mourut en 1498.

2 Sibylle DE FORTIA, née en 13[illegible], mariée A. avec D. Artal *de Foces* [illegible], le 10 janvier 1381, avec D. Pèdre IV, surnommé le Cérémonieux, roi d'Aragon, mort le 5 janvier 1387.

b. D. Jacques, infant d'*Aragon*, mort jeune.

b. D. Ferdinand, infant d'*Aragon*, mort jeune.

b. Isabelle d'*Aragon*, mariée, en 1407, avec Jacques II, dernier comte d'*Urgel*.

6 Bernard III DE FORTIA, né en 1471, ép. à Tours, en 1501, Jeanne *Miron de Beauvoir*.

7 François I DE FORTIA, seigneur de la Grange, ép. A. Françoise *Miguet*, B. Catherine *Hotman*.

8 B. François II DE FORTIA, ép. en 1607, Catherine *Sainctot*.

9 Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly, ép. A. en 1637, Anne *de Bourdé*; B. Anne *Alexandre*.

10 B. Joseph-Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly, ép. A. en 1691, Marie-Madeleine *Lancher de Pomeuy*; B. en 1698, Marie-Madeleine *Thomas*.

11 B. Jean-Joseph DE FORTIA DE CHAILLY, décédé en 1760, avait ép. en 1726, Marie-Anne *Frézon de Blamont*.

Charlotte DE FORTIA, héritière de sa branche, ép. en 1747, Étienne-Marie, marquis *d'Escouailles*, décédé en 1758, et sa veuve en 1767.

12 Jean-Charles DE FORTIA DE CHAILLY, né en 1730, est décédé en 1741.

Seigneurs du Plessis.

7 Bernard IV DE FORTIA, seigneur du Plessis-Fromentières, ép. en 1555, Charlotte *Guyant*.

8 Bernard V DE FORTIA, seigneur du Plessis, ép. en 1586, Marguerite *le Clerc de Lesseville*.

9 François DE FORTIA, seigneur du Plessis et de Clèreau, épousa, en 1619, Anne *de la Barre*, dame de Nouan.

10 Bernard VI DE FORTIA, seigneur du Plessis, de Nouan et de Brichanteau, ép. en 1649, Marguerite *le Maurat*.

11 Jacques DE FORTIA, seigneur du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, épousa en 1697, Marie-Mathée *Accault*, et mourut sans postérité.

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS D'URBAN.

6 Jean III DE FORTIA, seigneur d'Ortez, en Languedoc, né en 1477, épousa, le 7 avril 1505, Françoise *de Vitalis*, qui fit son testament le 10 septembre 1544.

7 Marc DE FORTIA, co-seigneur de Caderousse, né en 1505, mort en 1582, avait épousé A. en 1549, Jeanne *des Henriquez*, morte en 1557; B. en 1559, Françoise *de Filleul de la Madeleine*.

8 A. Gilles DE FORTIA, co-seigneur de Caderousse, né en 1552, ép. A. en 1582, Lucrèce *de Galéan des Issarts*; B. en 1592, Laurence *de Tholon de Sainte-Jalle*; C. en 1591, Françoise de *Roquard*.

9 C. Louis I DE FORTIA, seigneur d'Urban, ép. en 1618, Gabrielle *de la Sale de la Garde*.

10 Louis II DE FORTIA, seigneur d'Urban, ép. en 1651, Marie *de Vivet de Montclus*.

11 Paul DE FORTIA, marquis d'Urban, ép. en 1681, Marie-Esprite *de Vissec de la Tude de Ganges*.

12 François DE FORTIA, marquis d'Urban, ép. A. en 1716, Marie-Anne *de Bocaud*, morte en 1724; B. Gertrude-Agathe *d'Oyenbrugge de Duras*, des barons de Thiennen, de Molderk et de Herk, sénéchaux héréditaires du pays de Liége.

13 A. Hercule-Paul-Catherine, marquis DE FORTIA D'URBAN, décédé en 1790, avait épousé, en 1748, Rose-Émilie *de Caux*, morte en 1816.

14 Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine, comte DE FORTIA D'URBAN, né à Avignon, le 18 février 1756, membre de plusieurs académies et sociétés savantes de l'Europe, a épousé, le 11 janvier 1785, Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline *des Achards de Ste-Colombe*.

Branche de Montréal.

8 A. Jean IV DE FORTIA, né en 1555, seigneur de Montréal, en Dauphiné, ép. en 1585, Françoise *de Seytres-Caumont*.

9 Paul DE FORTIA, seigneur de Montréal, ép. en 1613, Catherine *de la Sale*, dame de la Garde de Bédarrides.

10 Gaspard I DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde de Bédarrides, ép. en 1655, Françoise *de Louet de Nogaret de Calvisson*.

11 Jules DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde, titré marquis de Fortia, épousa, en 1684, Françoise *de Sassenage*.

12 Gaspard II DE FORTIA DE POL, marquis de Montréal, ép. A. en 1727, N..... *de Vogue de Rochecolombe*; B. en 1730, Marie-Anne *de Fortia de Chailly*.

B. Gabrielle-Thérèse *de Fortia de Montréal*, mariée, en 1753, avec Anne-Joseph *de Louet de Murat de Nogaret*, marquis de Calvisson.

13 B. Françoise-Gabrielle-Charlotte DE FORTIA, dame de Montréal et de la Garde de Bédarrides, ép. en 1759, Joseph-Louis-Marie *de Galean*, duc de Gadagne, et mourut en 1796, la dernière de sa branche.

Seigneurs, puis Marquis de Piles.

8 B. Paul I DE FORTIA, seigneur de Piles, baron de Baumes, né en 1559, épousa, en 1599, Jeanne *de Tholon de Ste-Jalle*.

9 Pierre-Paul DE FORTIA, baron de Baumes, seigneur de Piles, épousa, en 1627, Marguerite *de Covet de Marignane*.

10 Charles-Bernard DE FORTIA DE PILES, marquis de Sainte-Jalle, par son mariage, en 1667, avec Isabeau de *Tholon de Ste-Jalle*.

11 Joseph DE FORTIA DE THOLON, marquis de Ste-Jalle, épousa en 1699, Marie *de Fortia d'Urban*.

12 Marie DE FORTIA DE THOLON, dame et marquise de Sainte-Jalle, ép. en 1723, Jean-Joseph-François-Dominique-Xavier-Lazare *de Coriolis*, baron de Limaye.

Ducs de Fortia.

10 Paul II DE FORTIA, puis marquis de Piles, épousa, en 1675, Geneviève *de Vento des Pennes*.

11 Louis-Alphonse DE FORTIA, marquis de Piles, épousa Élisabeth *de Flotte*.

12 Toussaint-Alphonse, duc DE FORTIA, en 1775, ép. A. en 1735, Anne *de Geoffroy d'Entrechaux*; B. en 1764, Marie-Félicité *de Jarente*.

13 A. Alphonse-Toussaint-Joseph, comte DE FORTIA DE PILES, a épousé, en 1786, N..... *de Cabre de Roquevaire*.

Philippine *de Fortia de Piles*, épouse de N... *Foltz*, lieutenant de roi à Sisteron.

14 Alphonsine-Marie-Reine-Caroline DE FORTIA DE PILES, a épousé A. en 1809, Jean Paul *de Laidet*, mort en 1814, dont un fils et deux filles; B. Édouard *de Malijay*, dont deux fils et une fille.

15 A. Alfred-Jules-Alphonse DE LAIDET DE FORTIA, né le 2 décembre 1811, a été autorisé, par ordonnance royale du 21 août 1816, à ajouter le nom *de Fortia* à son nom paternel. Il est mort le 10 février 1824.

Pierre de Fortia, vivant en 1229 et 1236, est cité comme un des seigneurs catalans qui s'illustrèrent le plus par leurs faits d'armes, sous le règne de Jacques Ier., roi d'Aragon, surnommé le Conquérant. (*Annales de Catalogne, par Félix de la Pegna, t. II, liv. 2, chap. XIV, p.* 69.)

Philippe de Fortia, général de ce même conquérant en Provence, se distingua dans toutes les guerres de ce prince, et vivait en 1246. (*Nouvel état de Provence, Avignon, sans date, p.* 74.)

La généalogie de la maison de Fortia a été publiée dans le *Mercure-Galant*(*janvier* 1696, *pp.* 197 *et* 198); dans l'*Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. I, p. 453; dans l'*Histoire héroïque et universelle de la Noblesse de Provence*, par Artefeuille, t. I, p. 417; dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chesnaye des Bois, 2e. édition in-4°., t. VI, p. 551, et dans plusieurs autres recueils généalogiques. Enfin, une histoire particulière de cette maison a été publiée à Paris, en 1808, in-12. C'est d'après la réunion de ces divers documents qu'on a cru devoir reproduire une généalogie complète de toutes les branches de la maison de Fortia.

I. Bernard DE FORTIA, Ier. du nom; chevalier, l'un des plus puissants seigneurs de la Catalogne (1), et descendant de Philippe de Fortia, général des armées du roi Jacques Ier., se signala dans les longues guerres de D. Pèdre IV, roi d'Aragon, contre les Mahométans, les Génois, les Sardes, les Castillans et les Navarrois. Il laissa de *Francisca*, son épouse : N.....

1°. Bernard II, dont l'article suit;

2°. Sibylle de Fortia, née au château de Fortia, en 1352, mariée 1°. à D. Artal *de Foces*, l'un des plus grands seigneurs de l'Aragon; 2°. le 10 janvier 1381, à D. Pèdre, roi *d'Aragon*, décédé le 5 janvier 1387 (2). Sibylle de Fortia eut de ce second mariage :

A. Don Jacques, infant d'Aragon, } morts jeunes;
B. Don Ferdinand, infant d'Aragon, }

C. Isabelle, infante d'Aragon, mariée, le 28 juin 1407, avec D. Jacques II,

---

(1) *Sermo*, etc., etc., (comme à la page première), fol. 56.

(2) *Art de vérifier les dates*, Paris, 1783, t. I, p. 155, 156; *Chronique de Carbonell*, fol. 200; *Hist. générale d'Espagne*, par Ferréras, traduite par d'Hermilly, t. V, page 474.

dernier comte *d'Urgel*, fils de Pierre d'Aragon, comte d'Urgel, et de Marguerite de Montferrat. (*Moréri, édit. de* 1759, *art. d'Aragon, t. II, p.* 243).

II. Bernard DE FORTIA, II[e]. du nom, né au château de Fortia en 1354, succéda à son père dans la charge de général des armées du roi d'Aragon (1). En 1385, D. Pèdre IV le nomma lieutenant-général en Catalogne, et capitaine-général de ses états. Bernard de Fortia concourut à la prise de Castillon et de beaucoup d'autres places, et obligea le comte d'Ampurias, Jean d'Aragon, à rendre la place à la discrétion du roi son beau-père. A la mort de D. Pèdre IV, arrivée le 5 janvier 1387, Bernard de Fortia fut contraint de s'éloigner, avec Sibylle, sa sœur, veuve de ce prince, pour se soustraire au ressentiment de D. Juan, qui succédait au trône, et avec lequel il avait eu de grands démêlés. Ils furent dépouillés de leurs biens. La reine, réduite à une pension viagère de 2,500 ducats, mourut à Barcelonne, le 23 novembre 1406, et fut inhumée au couvent de Saint-François. (*Hist. d'Espagne de Ferréras, traduite par d'Hermil'y, t. VI, p.* 99). Bernard de Fortia, ayant vendu quelques biens qui lui étaient restés en Catalogne, était venu, par suite d'un mariage, s'établir à Montpellier dès l'année 1391. En 1407, Bernard de Fortia retourna en Espagne, pour présider au mariage de sa nièce, Isabelle, infante d'Aragon, avec Jacques, fils de Pierre, comte d'Urgel, issu comme cette princesse du sang royal d'Aragon. (*Hist. d'Espagne, ib., p.* 113). Depuis l'année 1395, D. Martin avait succédé à D. Juan, son frère aîné, au trône d'Aragon. En 1409, ce prince nomma le comte d'Urgel, son beau-frère, vicaire ou administrateur-général du royaume, dignité qui était regardée comme l'apanage de l'héritier du trône. (*Hist. d'Espagne, t. IV, p.* 130). Cette nomination ayant été jugée par les Aragonais comme une violation des privilèges du pays, D. Martin, d'après la décision des jurisconsultes,

---

(1) Thomich, dans sa *Généalogie de la maison royale d'Aragon*, qui se trouve en tête des *Constitutions de Catalogne*, le nomme Bernard *de Forcia*, et plusieurs autres auteurs l'écrivent de même; mais l'auteur du *Sermo de Don Jaume second, rey de Arago*, imprimé à Barcelonne, en 1602, écrit constamment *Fortia*.

la renouvela l'année suivante, 1410. (*Ibid*, *p.* 149. *Ferréras blâme Mariana d'avoir ignoré ou omis cette dernière nomination*). D. Martin étant mort sans enfants, le 31 mai de cette même année, le comte d'Urgel, appuyé par un grand nombre de seigneurs puissants, se mit du nombre des cinq prétendants à la couronne, au double droit de prince du sang d'Aragon et d'époux d'Isabelle, sœur puînée de D. Martin. Mais Isabelle avait une sœur aînée d'un autre lit, nommée Léonore, femme de Jean Ier., roi de Castille. Le 24 juin 1412, Ferdinand, second prince issu de ce mariage, fut reconnu légitime héritier de la couronne. Le comte d'Urgel, soutenu par son oncle Bernard de Fortia (*Félix de la Pegna*) et les parents de sa belle-mère, refusa de reconnaître la décision du congrès, et voulut soutenir ses prétentions par la force des armes. Ferdinand marcha contre lui, en 1413, l'assiégea dans Balaguer; et, après l'avoir forcé de se rendre à discrétion, il le constitua prisonnier à perpétuité, et confisqua tous ses domaines. (*L'Art de vérifier les dates*, *édit. de* 1783, *t. Ier*, *part. Ire*, *p.* 757; *t. II*, *p.* 347). Le comte d'Urgel mourut captif au château de Xativa, dans le royaume de Valence, le 1er. juin 1433. Le rôle important qu'avait joué Bernard de Fortia dans ces sanglants démêlés, notamment les efforts qu'il avait tentés, mais sans succès, en 1418, achevèrent de consommer la ruine de sa maison, et le forcèrent à cacher son existence et les débris de sa fortune à Montpellier. Il laissa un fils unique, nommé Jean, qui suit. M. . . . .

III. Jean DE FORTIA, Ier. du nom, né à Montpellier vers 1393, vécut très-obscurément dans cette ville. La maison de Fortia avait perdu tout l'éclat que lui avaient donné le règne de Sybille et les prétentions malheureuses du comte d'Urgel, son gendre. Jean Ier, n'est connu que par les actes de Jean II, son fils, qui suit. N. . . . .

IV. Jean DE FORTIA, IIe. du nom, né vers l'an 1427, épousa, en 1448, Francine DE MONTPELLIER, et fit son testament en 1492, devant Guigonis, notaire à Montpellier (1). Par ce testament, il donna à sa femme, outre sa dot, qui était de 6,000 écus d'or couronnés, l'usufruit de tous ses biens, la chargeant de les remettre

DE MONTPELLIER : d'or, au tourteau de gueules.

(1) Voyez les archives du clergé de Montpellier, registre des notes de Hodilly, Vidal, Roger et autres, de 1450 à 1493, n°. 5, p. 10, etc.

à Marc-Antoine, son fils et son héritier. Il fit plusieurs legs à tous les couvents des deux sexes et à tous les hôpitaux de Montpellier, dota plusieurs pauvres filles à marier, fonda et dota richement une chapelle qu'il avait fait construire dans le couvent des Frères-Mineurs de Saint-François ou des Cordeliers, sous le titre de *Notre-Dame de Pitié*, où il voulut être inhumé; légua la liberté à quatre esclaves qu'il avait, leur fit don de 100 écus d'or à chacun, outre leur subsistance dans la maison de son héritier; enfin, après avoir réglé la restitution de la dot de son épouse, en monnaie de Barcelonne, il légua à Jean (IIIe, du nom) son petit-fils, la tour et juridiction *de Orte*, en la paroisse de Saint-Denis de Gobelez, diocèse de Barcelonne. Il mourut le 1er. mars 1493, et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fondée. Marc-Antoine, son fils unique, lui succéda.

DE BENET : d'or, à l'ours de sable; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent.

V. Marc-Antoine DE FORTIA, né en 1449, fit faire l'ouverture solennelle du testament de son père, devant le sieur Charbonnières, lieutenant-royal du juge de la ville de Montpellier, le 1er. mars 1493, et, le 23 du même mois, paya les legs qui étaient dévolus aux Frères-Mineurs. Le 30 juin 1498, par-devant Jean Vidal, notaire en la même ville, Marc-Antoine de Fortia fit son testament, par lequel il donna à Yolande DE BENET (à laquelle il avait été uni dès l'année 1473) 2,250 écus d'or couronnés, savoir : 1,500 pour sa dot, et 750 pour son augment, avec son entretien dans sa maison; et, prévoyant le cas où son héritier universel viendrait à mourir sans enfants, il la substitua pour un quart de ses biens; fit divers legs en faveur des couvents et des pauvres filles à marier; nomma son fils aîné, son héritier universel, et le substitua à sa femme et à ses autres enfants, à chacun desquels il légua 2,000 écus d'or, avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à l'âge de 25 ans pour les garçons, et 1,500 écus d'or pour les filles, avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à ce qu'elles fussent mariées. Enfin, il ordonna qu'on l'ensevelît dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié qu'avait fondée son père dans l'église des Cordeliers. Le 24 juillet suivant, Francine de Montpellier, sa mère, lui donna les 1,000 écus d'or que Jean II de Fortia, son mari, lui avait légués. Marc-Antoine mourut cinq mois après, le 26 décembre 1498, et sa veuve fit son testament le 8 juillet 1517. Ses enfants furent :

1°. Bernard III, dont l'article suit ;
2°. Jean III de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis d'Urban*, rapportée en son rang ;
3°. François de Fortia, qui contracta pour son frère Jean, à Avignon, en 1505, et ne vivait probablement plus en 1517, puisque Yolande de Benet, sa mère, n'en fait pas mention dans son testament ;
4°. Albert de Fortia, légataire de son père, en 1498, et de sa mère, en 1517 ;
5°. Eléonore de Fortia ;
6°. Hiéronime de Fortia, épouse de Michel *de Vitalis*, d'Avignon, dont elle était veuve, en 1517.

VI. Bernard DE FORTIA, III[e]. du nom, seigneur de Paradis, de la Branchoire et des Touches, en Touraine, reçut du roi Louis XII, le 15 juin 1505, des lettres-patentes datées de Tours, qui l'autorisent à aller à Rome prendre noble Françoise de Vitalis, pour venir consommer le mariage qu'elle avait contracté avec noble Jean de Fortia, frère de Bernard, que ce monarque qualifie son bien amé familier et serviteur de la reine, sa femme (Anne de Bretagne), lui permettant de passer par toutes les terres et seigneuries de son obéissance, avec seize chevaux et toute la suite qui lui était nécessaire. Bernard fit, en 1532, l'acquisition des seigneuries de Paradis et de la Branchoire, et fut ensuite président de la chambre des comptes de Bretagne. Il avait épousé, à Tours, en 1501, Jeanne MIRON, fille de François Miron, alors médecin du roi et seigneur de Beauvoir-sur-Cher (1), et d'Elisabeth Alexandre. Leurs enfants furent :

MIRON : de gueules, au miroir arrondi d'argent, cerclé et pommeté.

1°. Jean de Fortia, archiprêtre de la métropole de Tours, et chanoine de St.-Martin de la même ville ;
2°. François I[er]., dont l'article suit ;
3°. Bernard IV de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs du Plessis-Fromentières*, rapportée ci-après ;
4°. Marc de Fortia, seigneur de Paradis, qui fut successivement greffier en chef de la sénéchaussée d'Anjou, en 1538, trésorier de France en la généralité de Languedoc, en 1575, puis en celle de Touraine, en 1582, enfin premier président de la chambre des comptes de Bretagne. Marc de Fortia n'avait pas eu d'enfants de Françoise *d'Authon*, à laquelle il

(1) Cette famille Miron est originaire de Catalogne. Elle a produit un évêque d'Angers et plusieurs magistrats célèbres.

s'était uni, en 1551, et qui était fille de Jean d'Authon, seigneur de la Chartonnière, et de Bonne Laurencin, de la ville de Lyon. Étant l'un des plus riches citoyens de la ville de Tours, il laissa 300 livres de rente pour la fondation d'un collége; et, par le contrat qu'il passa pour cet objet, le 20 novembre 1581, il exigea expressément qu'il n'y eût aucun jésuite dans ce collége, ni pour le temps présent, ni pour l'avenir, à peine de la répétition de la somme léguée (1);

5°. Pierre de Fortia, abbé de St.-Acheul de Noyers, archidiacre de Tours, nommé par le roi à l'évêché d'Amiens, en 1577. Il harangua les états de Blois, où il avait été député par son ordre. Il mourut soupçonné d'avoir été empoisonné, sans avoir pris possession du siége épiscopal d'Amiens;

6°. Jeanne de Fortia, mariée le 22 novembre 1532, avec Austremoine *du Bois*, seigneur de Fontaine et de Marans, en Touraine, maître d'hôtel du roi;

7°. Françoise de Fortia, dame de la Branchoire, mariée avec Pierre *Forget*, seigneur du Bouret, argentier de la reine, et depuis secrétaire du roi François Ier.;

8°. N. . . . . . de Fortia, } religieuses au prieuré de Relay, en Touraine.
9°. N. . . . . . de Fortia, }

MINGUET :
HOTMAN : émanché d'argent et de gueules, de dix pièces.

VII. François DE FORTIA, Ier. du nom, seigneur de la Grange, successivement trésorier des mers du Levant, secrétaire de la chambre du roi, et, en 1570, trésorier des parties casuelles, décédé en 1595, avait épousé 1°. Françoise MINGUET; 2°. Catherine HOTMAN, veuve de Nicolas de Verdun, intendant des finances, et fille de Pierre Hotman, seigneur de Fontenay, et de Jeanne Marteau de la Chapelle. Cette seconde femme mourut en 1627. François de Fortia eut pour enfants :

Du premier lit :

1°. Madeleine de Fortia, alliée, 1°. en 1583, avec Louis *Grenet*, avocat, puis conseiller au parlement de Paris; 2°. avec Michel *Sevin*, sieur de Bligny, de Bizay, et par elle, de la Grange, conseiller au parlement, en 1587, fils de Guillaume Sevin, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Paris, et d'Anne le Febvre, dame de Bizay;

2°. Jeanne de Fortia, épouse de Charles *Billiart*, reçu conseiller au parlement de Paris, le 18 juillet 1586, puis maître des requêtes de l'hôtel du roi, le 30 janvier 1593;

---

(1) Malgré cette condition, les jésuites trouvèrent moyen de jouir de ce legs. Voyez *l'Hist. génér. de la Compagnie de Jésus, 1762, t. III, pages 5, 7.*

Du second lit :

3°. François II, dont l'article suit.

VIII. François DE FORTIA, II°. du nom, secrétaire de la chambre du roi en 1617, puis président des trésoriers de France au bureau des finances de Limoges, ensuite conseiller-d'état en 1665, avait épousé, en 1607, Catherine SAINCTOT, fille de Pierre Sainctot, et d'Anne Vizé. Ils eurent pour enfants :

SAINCTOT : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'une fleur de lys d'or, et accompagnée en chef de deux roses de gueules et en pointe d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent.

1°. François de Fortia, né en 1610, conseiller auditeur en la chambre des comptes de Paris, le 21 mai 1642, marié, en 1648, avec Madeleine *Pigray*, dont il n'eut qu'une fille, Françoise de Fortia, morte en bas-âge;
2°. Pierre de Fortia, sieur de Genouilly, né en 1613, mort sans enfants, en 1677;
3°. Paul de Fortia, né en 1614, mort au berceau;
4°. Honoré de Fortia, né en 1617, chanoine de Noyon et aumônier du roi, décédé en 1695;
5°. Etienne de Fortia, né en 1618, mort à Rome. On a de lui quelques opuscules de piété, peut-être les premiers ouvrages qui aient été publiés à Rome en français;
6°. Charles, qui continue la descendance;
7°. Timoléon de Fortia, mort dans les guerres de Catalogne;
8°. Catherine de Fortia;
9°. Anne de Fortia.

IX. Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly et de Boisvoisin, capitaine au régiment de Baradat, cavalerie, mourut en 1685. Il avait épousé 1°. le 19 juillet 1657, Anne DE BUADE, fille de Pierre de Buade, seigneur de Beauregard, lieutenant de la venerie du roi, et d'Anne Savatier; 2°. Anne ALEXANDRE, morte en 1691. De ce dernier mariage est issu un fils unique, qui suit.

DE BUADE : d'azur, à 3 pieds de griffon d'or.
ALEXANDRE : d'azur, à l'aigle éployée et couronnée d'argent.

X. Joseph-Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly, né en 1661, fut reçu conseiller au châtelet en 1690, à la cour des aides en 1695, puis au parlement en 1698. Il fut ensuite maître des requêtes de l'hôtel en 1723, puis conseiller-d'état et conseiller-d'honneur au parlement de Paris. En 1728, le duc de Bourbon, premier ministre-d'état, le chargea d'aller faire, en son nom, la demande de la princesse de Hesse-Rheinfels, qu'il ramena avec lui jusqu'à Chantilly, où le duc de Bourbon se trouvait déjà exilé. En 1739, Joseph-Charles de Fortia fut nommé premier président du

LARCHER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale du même.

THOMAS :

grand conseil, et mourut à Paris, le 17 juillet 1742. Il avait épousé 1°. en 1695, Marie-Madeleine LARCHER, morte en 1696, à l'âge de dix-neuf ans, fille de Jean-Baptiste Larcher, seigneur de Pocancy, conseiller en la cour des aides, et de Marie le Clerc ; 2°. en juillet 1698, Marie-Madeleine THOMAS, morte à Dijon en 1719, fille de Jean Thomas, conseiller au parlement, et de Marie-Anne Gigault. De ce second mariage sont issus :

1°. Jean-Joseph, dont l'article suit;
2°. Charles de Fortia, né en 1702, nommé, en 1724, abbé de Saint-Martin d'Épernay, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Reims. Il fit, le 8 décembre 1768, son testament devant Bro, notaire à Paris, et donna par égales parts toute sa succession à la marquise de Scorailles, à la duchesse de Gadagne et à la marquise de Calvisson, ses trois nièces;
3°. Anne-Bernard de Fortia, mort célibataire à l'Isle-Bourbon, le 30 avril 1747;
4°. Antoine de Fortia, religieux, puis chanoine de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, mort le 13 septembre 1750;
5°. Marie-Madeleine de Fortia, née en 1699, mariée, en 1717, avec Claude *de la Michodière*, conseiller au parlement de Paris, et ensuite conseiller d'honneur au même parlement. Elle est morte le 29 septembre 1740;
6°. Marie-Anne de Fortia, née en 1712, mariée à Paris, le 14 septembre 1730, avec Gaspard *de Fortia*, marquis de Montréal.

FRIZON : d'azur, au sautoir bretessé d'or.

XI. Jean-Joseph DE FORTIA, né en 1700, capitaine au régiment de Condé, cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, épousa, le 2 mai 1726, Marie-Anne FRIZON-DE-BLAMONT, fille de feu Nicolas-René Frizon, seigneur de Blamont, président au parlement de Paris, et de Nicole de la Salle. Il mourut à Paris le 1er. décembre 1760, ayant eu de son mariage :

1°. Jean-Charles de Fortia, né en 1730, mort en 1741;
2°. Charlotte de Fortia, née le 27 mars 1727, mariée, le 9 mars 1747, avec Étienne-Marie, marquis *de Scorailles*, premier sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, décédé le 30 mai 1758, et sa veuve le 2 mai 1767.

SEIGNEURS DU PLESSIS-FROMENTIÈRES, *éteints*.

VII. Bernard DE FORTIA, IVe. du nom, seigneur de Saint-Mandé près Vincennes, du Plessis-Fromentières et de Cléreau, en Vendô-

mois, second fils de Bernard de Fortia, IIIe. du nom, seigneur de Paradis, et de Jeanne Miron, fut conseiller au parlement de Bretagne, puis au parlement de Paris le 4 juin 1563, mourut le 17 décembre 1573, et fut enterré aux SS. Innocents. Il avait épousé, le 23 novembre 1555, Charlotte GAYANT, fille de Louis Gayant, seigneur de Varâtre et de Villiers-le-Bel, conseiller au parlement de Paris, et de Catherine Rapouel. Leurs enfants furent :

GAYANT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une aigle éployée du même, surmontée d'une fleur de lys d'or.

1°. Bernard V, dont l'article suit;
2°. Jean de Fortia, mort célibataire;
3°. Marc de Fortia, maître en la chambre des comptes de Bretagne. Il ne fut point marié;
4°. Philippe de Fortia, mariée, le 5 mai 1576, avec Jean *le Coq*, seigneur de Grisy, de la Rapée et de la Grange-aux-Merciers, procureur du roi au bailliage du palais;
5°. Marie de Fortia, mariée, en 1586, avec Jérôme *de Larche*, seigneur de Saint-Mandé, lieutenant au bailliage du palais;
6°. Louise de Fortia, mariée, en 1595, avec Barthélemi *Berthier*, seigneur de Clairbois, près Pontoise, gentilhomme de la chambre et de la venerie du roi; 2°. avec Antoine *Joussier*, seigneur de Saint-Bon, officier de la venerie du roi;
7°. Marguerite de Fortia, femme de Jean *Arnault*, seigneur d'Andrinon, en 1595.

VIII. Bernard DE FORIA, V^e. du nom, seigneur du Plessis-Fromentières et de Cléreau, reçu conseiller au parlement de Paris, le 22 février 1585, mort conseiller clerc au même parlement, en 1629, laissa du mariage qu'il avait contracté devant Esnaut, notaire au Mans, le 21 janvier 1586, avec Marguerite LE CLERC DE LESSEVILLE, fille de Nicolas le Clerc, seigneur de Lesseville, secrétaire du roi, et de Jeanne de la Forêt de Flambarin :

LE CLERC : d'azur, à 3 croissants d'or.

1°. François, dont l'article suit;
2°. Louise de Fortia, mariée, le 18 juin 1608, avec Nicolas *de Bailleul*, seigneur de Soisy, d'Etiole et du Tremblay-sur-Seine, baron de Château-Gontier et de Vattetot, conseiller, et ensuite président à mortier au parlement de Paris, surintendant des finances et chancelier de la reine, fils aîné de Nicolas de Bailleul, seigneur de Vattetot et du Chesnay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie Habert, dame du Tremblay. Louise de Fortia mourut le 31 octobre 1618;
3°. Marie de Fortia, alliée, le 23 juin 1617, avec René *de Chambes*, comte de Montsoreau, colonel d'un régiment d'infanterie, mort, en An-

gleterre, en 1649, fils de Charles de Chambes, comte de Montsoreau, maréchal-de-camp, conseiller d'état, chambellan et grand-veneur du duc d'Alençon, et de Françoise de Maridor.

Fils naturel de Bernard V.

Louis, bâtard de Fortia, *surnommé* le Roy, *eut de son père, en* 1629, *une pension de 400 livres.*

DE LA BARRE : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de deux croissants d'or.

IX. François DE FORTIA, seigneur du Plessis et de Cléreau, fut reçu, le 4 juin 1619, conseiller au parlement de Paris. Il fut ensuite maître des requêtes en 1626, puis intendant de la généralité de Guienne, et mourut conseiller d'état en 1631. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1619, Anne DE LA BARRE, fille d'Adam de la Barre, chevalier, seigneur de Nouan et de Beausseraie, président au parlement de Paris, et de Marguerite Cochelin de Marcé. Anne de la Barre se remaria avec Achille de Harlay, marquis de Breval et de Champvallon (veuf de Houdette de Vaudetar), qui n'en eut pas d'enfants. Ceux de son premier mariage furent :

1°. Bernard VI, dont l'article suit;
2°. Claude de Fortia, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, au grand prieuré de France, en 1643, mort en 1661, étant capitaine de galères;
3°. François de Fortia, prieur de Montbouchet, chanoine et comte de Brioude en 1660, décédé en 1675, et inhumé dans le sanctuaire de l'église des Bernardines du Précieux-Sang, à Paris;
4°. Jean de Fortia, né en 1628;
5°. Geneviève de Fortia, mariée, le 27 avril 1644, à François-Bonaventure *de Harlay*, marquis de Bréval, seigneur de Champvallon, lieutenant-général des armées du roi, décédé le 16 mars 1682. Il était fils d'Achille de Harlay, marquis de Bréval et de Champvallon, et de Houdette de Vaudetar, sa première femme, et frère de François de Harlay, archevêque de Rouen, puis de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur du Saint-Esprit. Geneviève de Fortia mourut le 6 mai 1677;
6°. Marthe de Fortia, née en 1627, religieuse bernardine;
7°. Anne de Fortia, née en 1629.

X. Bernard DE FORTIA, VIe. du nom, seigneur du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, fut successivement conseiller au parlement de Normandie en 1642, maître des requêtes le 16 juin 1649, intendant du Poitou, du pays d'Aunis et de la Rochelle,

en 1653, d'Orléans et de Bourges en 1659, puis d'Auvergne en 1664. La noblesse de cette province est redevable à M. de Fortia d'une recherche qui a été faite avec autant de soins et d'exactitude que d'intégrité, ce qui lui a valu quelques calomnies. Ce travail est un monument précieux tant pour la noblesse d'Auvergne, que pour la mémoire de cet intendant (1). Il mourut doyen des maîtres des requêtes le 20 octobre 1694. Il avait épousé, le 8 juillet 1649, Marguerite LE MAIRAT, veuve de Michel du Faultray, seigneur d'Hiéres, conseiller au parlement de Rouen, et fille de Jean le Mairat, seigneur de Doup, conseiller au grand conseil, et d'Anne Colbert de St.-Pouange, sa première femme. Il en eut :

LE MAIRAT : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de paon du même.

1°. Jacques de Fortia, mort en bas âge;
2°. Autre Jacques, qui suit;
3°. François de Fortia, mort jeune;
4°. Anne-Bernard de Fortia, abbé de Notre-Dame-du-Bouchet, chanoine et comte de Brioude;
5°. Anne-Françoise de Fortia, morte au berceau;
6°. Anne de Fortia, décédée, en 1709, en la communauté des Miramiones, à Paris.

XI. Jacques DE FORTIA, seigneur du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, fut reçu, le 16 mars 1674, conseiller au grand conseil, dont il devint président le 21 mars 1704, et président honoraire le 20 avril 1720, et mourut sans postérité, le 12 août 1726. Il avait épousé, au mois de janvier 1697, Marie-Mathée ACCAULT, fille de Claude Accault, secrétaire du roi, et d'Anne de Montigny. Elle se remaria, le 2 septembre 1727, avec Joseph de Villeneuve, seigneur de Puymichel, en Provence, chevalier de St.-Lazare, et capitaine de cavalerie, vivait encore en 1740, et n'est morte que dans un âge très-avancé.

ACCAULT : de gueules, au coq d'or, posé sur une rivière d'argent, ayant à son cou un écusson d'azur, suspendu à un lien de gueules

SEIGNEURS, puis MARQUIS D'URBAN,

établis à Avignon, à Carpentras, à Caderousse et à Paris

VI. Jean DE FORTIA, IIIe. du nom, seigneur d'Hortes, en

(1) M. de Courcelles possède dans ses archives une copie de cette recherche, avec la collection complète et originale de toutes les productions faites par la noblesse d'Auvergne pardevant M. de Fortia.

Languedoc, second fils de Marc-Antoine de Fortia, et d'Iolande de Benet, naquit à Montpellier en 1477. Le 26 décembre 1498, il fit faire l'ouverture et la publication du testament de son père, pardevant noble Jean Boussan, chevalier, juge pour le roi à Montpellier. Le 25 janvier 1505, noble Antoine de Vitalis, citoyen de Naples, frère de noble demoiselle Françoise DE VITALIS, fille de noble Jean de Vitalis, citoyen de Naples et en même temps citoyen romain, et de Marie Sanchez de Saint-Angelo, envoya sa procuration à Gilles de Roaix, citoyen d'Avignon, pour consentir, en son nom, au mariage de Jean de Fortia avec sa sœur, et lui constituer sa dot. Le 6 mars de la même année, Raimond de Vitalis, autre frère de Françoise, envoya pour le même sujet à Egidius Egidii, d'Avignon, sa procuration qui fut reçue, le 7 avril 1505, par Jean de Ulmo, notaire en la même ville. Enfin, les articles de ce mariage furent signés par le même Egidius Egidii et par François de Fortia, procureur de son frère. Le 9 juin 1505, Jean donna sa procuration à Bernard de Fortia, son autre frère, pour aller contracter en son nom ce mariage à Rome, ce qui fut effectué le 9 juillet suivant, pardevant Jean de l'Eglise (*de Ecclesiâ*), notaire apostolique. Françoise de Vitalis eut en dot 3,000 ducats d'or, dont Bernard de Fortia donna quittance, au nom de son frère, le 13 novembre, pardevant Molino et Ganelli, notaires. La parenté de Françoise de Vitalis, de noble maison romaine, procura à Jean de Fortia l'entrée de toutes les charges et dignités de la ville d'Avignon, qui était alors soumise au Saint-Siége. Il se distingua dans les guerres que Louis XII entreprit pour le recouvrement du Milanais; mais, lorsque le pape Jules II eut séparé ses intérêts de ceux de ce monarque, les Fortia refusèrent de servir contre leur souverain, et se retirèrent, en 1507, à Avignon, où Jean de Fortia exerça toutes les charges réservées aux citoyens nobles, entr'autres celle de consul, en 1531, avec François de Galéan et Jean de Donis, seigneur de Goult. Au mois de juillet 1545, il obtint des lettres de naturalisation, dans lesquelles il est qualifié citoyen de Barcelonne. (*Chartes de la chambre des comptes de Paris*, *t. XV*, *p.* 398). On voit par cette qualité que, quoique Jean de Fortia fût alors établi dans le comté Venaissin, il avait conservé le droit de bourgeoisie

DE VITALIS, d'or, à 3 pals de gueules.

dans la ville de Barcelonne, capitale de la Catalogne, d'où sa famille était originaire. Nommé trésorier-général du comté Venaissin pendant les guerres civiles, il en administra les deniers avec tant d'intégrité, que le pape l'autorisa à transmettre cette charge à son fils aîné, en le mariant, en 1549. Françoise de Vitalis avait fait son testament devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 10 septembre 1544. Jean de Fortia fit le sien devant le même notaire, le 6 novembre 1553. Ces deux époux y font de grandes libéralités aux pauvres et aux couvents, et divers legs à leurs enfants, leurs parents et leurs amis. Jean de Fortia mourut la même année, et fut enseveli dans une chapelle qu'il avait fait construire et doter, la plus ancienne et la première que les Pères Minimes avaient avant la révolution (1). Ses enfants furent :

1°. Marc, dont l'article suit ;

2°. Charles de Fortia, né en 1509, naturalisé avec ses frères, par lettres-patentes du roi Henri II, registrées au parlement de Provence, le 15 juillet 1550. Il fut capitaine (gouverneur) du château et pont de Sorgues ; acquit, le 18 janvier 1569, une maison dans la ville d'Avignon, dont il disposa par son testament du 17 octobre 1571, par lequel il voulut être inhumé en la chapelle fondée par son père. Il avait épousé, par contrat passé devant Louis Barrière, notaire à Avignon, le 14 février 1558, Jeanne *de la Sale*, fille de Clément de la Sale, seigneur de la Garde-de-

---

(1) L'église du couvent des PP. Minimes n'appartenait pas encore à ces religieux du temps de Jean de Fortia. Ce n'était qu'une chapelle sous le titre de Notre-Dame-des-Miracles, placée hors des murs de la ville, dans le ressort de la paroisse Saint-Agricol. Cette chapelle fut donnée aux Minimes, le 30 avril 1575, par le cardinal d'Armagnac, alors légat d'Avignon. Les Minimes fondèrent l'église en 1576, et c'était dans la seconde chapelle de cette église, près du grand autel, qu'on lisait, sur un mur à quatre pans, c'est-à-dire, ayant un mètre de hauteur, cette épitaphe :

Joanni Fortiæ et Franciscæ Vitali,
Parentibus clarissimis,
Marcus, Carolus, Franciscus et Pomponius
Poni curaverunt, sibi et posteris.

Dans la suite, la chapelle menaçant ruine, les moines furent obligés de jeter un arceau pour en soutenir la voûte, de démolir l'autel, et d'en construire un nouveau au lieu où se trouvait le tombeau de Jean de Fortia, porté par quatre colonnes. La démolition se fit du consentement du marquis de Fortia-Montréal et de la comtesse d'Ampus. A l'époque de la révolution, l'église et son jardin ont été vendus à un jardinier.

Bédarrides, et d'Anne de Belli. Cette dame fut chargée de l'exécution du testament de son mari, de concert avec François de la Sale, son frère, et Marc de Fortia, frère aîné du testateur, qu'elle avait rendu père de :

A. Laurent de Fortia, marié, en 1594, avec Louise *de Faret de Saint-Privat*, fille de noble et magnifique seigneur Jacques de Faret, seigneur de Saint-Privat, et d'Hyppolite de Grimaud, dont il n'eut point d'enfants. Le 19 décembre 1625, il fonda une chapelle dans l'église des Jésuites d'Avignon, où il fut enseveli; et, le 10 août 1629, Louise de Faret fonda, à Bédarrides, une maison en faveur des Pères de la Doctrine Chrétienne, pour l'instruction des pauvres et pour assister les malades. Les biens de Laurent de Fortia passèrent à son neveu, à la mode de Bretagne, Paul de Fortia, seigneur de Montréal;

B. Louis de Fortia, naturalisé, avec son frère Laurent, par lettres du roi Charles IX, données à Moulins, au mois de février 1566. Il mourut sans doute avant son père: car il n'est pas nommé dans son testament;

C. Torquat de Fortia, seigneur de Coirol, dans la principauté d'Orange, et co-seigneur de la Garde-Paréol, auquel son père légua 6,000 livres tournois. Il fut marié avec Angélique *Biliotti*, fille unique et héritière d'Antoine Biliotti, coseigneur de la Garde-Paréol, et de Madeleine de Serres. Elle apporta à son mari des biens très-considérables, qui avaient été achetés par son aïeul, lorsqu'il était venu de France pour s'établir dans ces contrées; mais ces biens ne restèrent pas dans la famille de Fortia, attendu que Torquat n'eut de son mariage que deux filles :

a. Suzanne de Fortia, mariée, le 3 septembre 1630, avec Louis *de Marcel*, seigneur de Crochans et de la Tour-lès-Marsane, fils de Christophe de Marcel, IIe du nom, seigneur de Crochans, et de Claire de Chabestan d'Alauzon;

b. Jeanne de Fortia, dame de Coirol, et en partie de la Garde-Paréol, femme de Michel *de Guast*, seigneur de Montmirail et de Saint-Savornin, fils d'Annibal de Guast, seigneur de Saint-Savornin, et seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et d'Anne de Lopès, dame de Montmirail;

D. Anne de Fortia, nommée par son père légataire de 4,000 livres tournois, femme de Gaspard *Roquard*, seigneur de Malijay et de Paulian, gouverneur de la ville de Bollène, dont elle était veuve en 1633;

E. Marie-Blanche de Fortia, légataire d'une pareille somme de 4,000 livres tournois, femme de Pierre *de Panisse*, chevalier des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie, fils de Pierre de Panisse, seigneur de Malijay, et d'Yolande Perez;

F. Suzanne de Fortia, femme du seigneur *de Montmirail*. Elle eut aussi un legs de 4,000 livres tournois. Elle et son mari, n'ayant point d'enfants, laissèrent 6,000 livres de rente au grand hôpital d'Avignon;

3°. François de Fortia, créé chevalier par le pape Pie V. Il échangea, par acte passé devant Antoine de Bédarrides, notaire à Avignon, le 15 décembre 1572, une terre qu'il possédait sur le chemin de Noves, contre une maison située à Avignon, et possédée par Melchior et François de Tributis, frères, seigneurs de Sainte-Marguerite, habitants de la ville d'Aix. Il vivait encore le 2 mai 1587, et avait épousé Gabrielle *de Tertulle*, fille de Nicolas de Tertulle, seigneur de Bagnols, et de Clarisse des Rollands. Elle le rendit père de deux filles :

A. Françoise-Angélique de Fortia, dont Nostradamus a vanté les charmes et la beauté, mariée, 1°. avec Jean *de Panisse*, seigneur d'Oyselet, gouverneur de la principauté d'Orange, tué dans une action, près la ville de Carpentras, le 16 octobre 1590; 2°. avec Jean *de Granolhasc*, seigneur de Saint-Martin, viguier d'Avignon, Catalan d'origine (1). Elle était veuve de ce second mari, lorsqu'elle fit son testament le 10 septembre 1607;

B. Isabelle de Fortia, première femme de François *de Jarente*, seigneur de la Bruyère et de Pierredon, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur du château de Noves, en Provence, fils de Jean-Baptiste de Jarente, seigneur de la Bruyère, chevalier de l'ordre du Pape, capitaine de 10 hommes de pied, et gouverneur de Château-Renard, en Provence, et de Claude de Jarente de Sénas;

4°. Pompone de Fortia, naturalisé, avec ses frères, en 1550. Il laissa de N...... *de Robin de Graveson*, son épouse ·

Georges de Fortia, que Marc, son oncle, appela à une substitution, par son testament du 14 septembre 1582;

5°. Françoise de Fortia, alliée, par contrat passé devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 26 juillet 1540, avec noble et magnifique seigneur Pierre *Labia*, citoyen de Venise, fils de Pierre Labia, et d'Éléonore de Vitalis;

6°. Jeanne de Fortia, alliée, par contrat passé devant le même notaire, le 19 juin 1548, avec noble et magnifique seigneur Benoît *Bertrandi*, citoyen de Venise, fils de Jean Bertrandi. De ce mariage sont provenus les seigneurs d'Eyrolles de Saint Ferréol.

---

(1) Par contrat du 16 juin 1705, passé devant Louis Desmarez, notaire à Avignon, François de Granolhasc, chevalier, seigneur de Saint-Martin, et Joseph-Francois de Granolhasc, seigneur de Saint-Vincent, frères, citoyens d'Avignon, vendirent la maison achetée par François de Fortia, à noble Esprit-Joseph de Parréli, de qui elle est passée à mademoiselle de Sainte-Colombe, épouse de M. le comte de Fortia d'Urban.

VII. Marc DE FORTIA, co-seigneur de Caderousse, petite ville du comté Venaissin, et viguier d'Avignon, naquit à Montpellier en 1507; il fut naturalisé avec ses frères, en 1550, et hérita avec eux, de son père, en 1553. Le pape le pourvut de la charge de président de la chambre apostolique, et ce fut à cette occasion qu'il s'établit à Carpentras. Par contrat passé le 14 décembre 1559, devant Jacques Balbi, notaire en cette ville, Marc de Fortia acheta de Geneviève de Reynaud, épouse de François de Cambis, la terre et seigneurie de Caderousse, au diocèse d'Orange, fit son testament le 14 septembre 1582, devant Jean Berbiguier, notaire à Caderousse, et mourut en cette ville, le 22 du même mois, laissant une très-riche succession. Il avait épousé : 1°. par contrat passé devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 15 décembre 1549, Jeanne *des Henriquez*, morte à Carpentras le 26 septembre 1557, fille de noble et magnifique seigneur Georges des Henriquez, surnommé le *Capitaine Flamand*, citoyen d'Avignon et de la ville d'Anvers, dont il était originaire, et d'Eléonore de Benedicti, sa première femme. Par le même contrat, Jean III de Fortia donna à son fils, outre l'argent qu'il lui avait avancé pour l'achat de lacharge de trésorier-général du comté Venaissin, dont il jouissait, la somme de 6,000 écus d'or sol au coin du roi de France, payable la même année, à deux échéances fixées; 2°. par contrat passé devant Jacques Balbi, notaire à Carpentras, le 9 janvier 1559, François DE FILLEUL, veuve de Bernard de la Plane, et, fille de Romain de Filleul, sieur de la Madeleine, et de Marguerite Bonet. Marc de Fortia eut pour enfants :

DES HENRIQUEZ : de gueules, au soleil d'or; au chef du même, chargé d'une aigle éployée de sable.

DE FILLEUL : de gueules, au tau d'or, accompagné de 3 besants mal ordonnés du même.

Du premier lit :

1°. Gilles, dont l'article suit;

2°. Jean IV de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis de Montréal*, rapportée ci-après;

3°. François-Louis de Fortia, né le 26 mars 1556, mort jeune;

4°. Françoise de Fortia, née le 10 septembre 1551, mariée, le 28 juin 1573, avec Jean *de Montfaucon*, dit *de Lévis*, seigneur de Boussargues et de Roquetaillade, gouverneur de Bagnols, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Sa dot fut de 2,200 livres tournois;

5°. Isabelle-Jérôme de Fortia, née le 16 octobre 1554, alliée, le 11 août 1577, à noble Jean *de Pâtris*. Elle eut en dot la somme de 13,000 livres;

Du second lit :

6°. Paul de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis de Piles*, mentionnée après celle de Montréal.

VIII. Gilles DE FORTIA, né le 10 septembre 1552, eut de son père la co-seigneurie de Caderousse et 100,000 livres en numéraire. En 1583, il partagea la succession paternelle avec ses deux frères Jean et Paul. Par acte du 17 mars 1584, passé devant Esprit Balbi, notaire à Carpentras, Gilles de Fortia acheta de Truphémond de Raymond de Modène, le fief et territoire foncier d'Urban. En 1595, il fut nommé viguier d'Avignon pour le pape. Henri IV, voulant récompenser les services et le dévouement de Gilles de Fortia, qui, le 14 octobre 1595, avait présidé à une cérémonie brillante donnée par la ville d'Arles, en reconnaissant l'autorité de ce monarque, lui donna un brevet, le 12 novembre 1597, pour être associé à son ordre de Saint-Michel; et cet ordre lui fut conféré, le 28 janvier 1598, avec toutes les cérémonies d'usage, par Bertrand de Roquard, son beau-père. Le 27 février 1599, Henri IV le nomma capitaine de l'une de ses premières galères vacantes et lui accorda des lettres de naturalité. En 1603, Gilles de Fortia fut élu pour la seconde fois viguier de la ville d'Avignon, et on le nomma, le 10 mai 1604, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il fut encore viguier de la même ville, en 1610 et 1617, y mourut dans le cours de cette dernière année, et fut enseveli, avec toute la pompe et les cérémonies dues à sa charge, dans une très-belle chapelle qu'il avait construite en l'église des Dominicains sous le titre de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, et à laquelle il avait fait des dons considérables. Il avait épousé : 1°. par contrat passé, en 1522, devant Pérégrin Tonduti, notaire à Avignon, Lucrèce DE GALÉAN DES ISSARTS, morte sans enfants, fille de Melchior de Galéan, baron des Issarts et de Courtines, chevalier de l'ordre du Roi, colonel de l'artillerie du Saint-Siége à Avignon, et de Madeleine de Berton-Crillon, sœur du *brave Crillon*; 2°. par contrat passé devant Quenin Barbeirassii, notaire à Vaison, le 29 octobre 1592, Laurence DE THOLON-DE-SAINTE-JALLE, morte aussi sans enfants, petite-nièce du grand-maître de Malte, et fille de noble et puissant

DE GALÉAN : d'argent, à la bande de sable, remplie d'or, accompagnée de 2 roses de gueules.

DE THOLON : de sinople, au cygne d'argent, becqué et membré d'or.

seigneur messire Faulquet de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, de St.-Marcellin et de Pellone, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et de Guigonne de Combourcier du Terrail; 3°. par contrat passé devant Henri Bénédicti, notaire à Bollène, le 5 février 1595, Marie-Françoise DE ROQUARD, fille d'illustre messire Bertrand de Roquard, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Catherine de Pons. De ce dernier mariage sont provenus :

DE ROQUARD : de gueules, au pairle et au chevron d'or, entrelacés.

1°. Louis Ier., dont l'article suit :
2°. Camille de Fortia, écuyer, seigneur de Vaubelle, né le 11 mars 1601. Il se distingua au service de France, et y mourut ;
3°. Paul de Fortia, né le 19 mars 1602, prieur de Salètes ;
4°. Jean-Baptiste de Fortia, né le 5 juillet 1603, mort jeune ;
5°. Marc de Fortia, né le 11 juillet 1604, mort à Bollène en 1606 ;
6°. Georges de Fortia, né le 6 avril 1610, doyen du chapitre de Roquemaure, en Languedoc, décédé à Caderousse en 1674 ;
7°. Isabeau de Fortia, née le 28 décembre 1595, mariée, 1°. avec le seigneur *de Concoules*, en Vivarais ; 2°., le 13 septembre 1624, avec Joachim, baron *de Beaumont* et de Brison, fils de Rostaing, baron de Beaumont, de Brison, de Severgues et de Vogué, en Vivarais, et de Jeanne de Caires de la Bastide d'Antraigues. Joachim de Beaumont fut maréchal-de-camp et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et fut connu dans l'histoire sous le nom de *brave Brison*. Isabeau de Fortia était veuve lorsqu'elle transigea, le 26 août 1636, comme mère et tutrice de Rostaing de Beaumont, son fils, avec Antoine de Beaumont, seigneur de Chabrélies, frère de feu son mari ;
8°. Suzanne de Fortia, née le 25 septembre 1605, religieuse dominicaine au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon, où elle mourut en 1675.

IX. Louis DE FORTIA, Ier. du nom, seigneur d'Urban et coseigneur de Caderousse, naquit le 7 décembre 1597. Il fit hommage de la terre d'Urban à la chambre apostolique, en 1621 ; afferma, le 19 avril 1638, une terre qu'il possédait dans le terroir de Caderousse, fut viguier d'Avignon en 1641, et mourut subitement d'apoplexie, le 9 mai 1656, à Carpentras, dans le palais épiscopal du cardinal Alexandre Bichi, alors évêque de cette ville. Il avait épousé, par contrat passé le 9 décembre 1618, devant Jean-Antoine Fabri, notaire à Avignon, noble et

illustre demoiselle Gabrielle DE LA SALE DE LA GARDE, fille de messire Clément de la Sale, IIe. du nom, seigneur de la Garde de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise de Rodulf de Saint-Paulet, sa seconde femme. Louis de Fortia eut de ce mariage :

DE LA SALE : losangé d'argent et de gueules ; au chef d'argent, chargé d'une losange d'azur, accostée de deux lézards affrontés de sinople

1°. Paul de Fortia, né le 7 décembre 1619, prévôt de l'église cathédrale d'Orange, ensuite de celle de Carpentras, décédé à Caderousse le 12 septembre 1667 ;

2°. Louis II, qui continue la descendance, et dont l'article suivra ;

3°. Charles de Fortia, né le 30 novembre 1621, mort jeune ;

4°. Rostaing de Fortia, né le 10 janvier 1623, tué et inhumé à Cervéra, en Catalogne, étant au service de France ;

5°. Camille de Fortia, né le 20 janvier 1624, mort jeune ;

6°. Jean-Baptiste de Fortia, né le 15 septembre 1626, nommé chevalier de Malte le 20 novembre 1639, mort en 1642 ;

7°. Jean-François de Fortia, né le 4 octobre 1628. Il prit l'habit aux Célestins d'Avignon, le 25 décembre 1643, et y mourut d'apoplexie le 22 février 1690 ;

8°. François de Fortia, seigneur d'Urban et des Tourettes, né au mois de mai 1631. Nommé, en 1651, capitaine dans le régiment de la Marine, par la démission que son frère, Louis II, fit en sa faveur de sa compagnie ; il combattit vaillamment et fut blessé, le 2 juillet 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine. Il se trouva ensuite au siége d'Étampes, et fut blessé à celui de Stenay, qui fut pris le 6 août 1654 ; combattit, le 25, au forcement des lignes d'Arras ; eut le bras cassé d'un coup de mousquet au siége de Montmédy, qui capitula le 6 août 1657 ; se trouva, en 1658, au siége de Dunkerque, investi le 25 mai ; à la bataille des Dunes, le 14 juin, aux siéges de Berghes et d'Ypres, et à celui de Gravelines, qui fut pris le 30 août. Le 15 juin 1667, il fut nommé capitaine d'une compagnie dans le régiment Dauphin, infanterie ; et la commanda aux siéges de Tournay, de Douay et de Lille, la même année, et à la conquête de la Franche-Comté en 1668. Il continua de servir sous M. de Turenne, qui l'honorait de son estime, et qui, par les témoignages flatteurs qu'il rendit au roi de sa conduite et de ses talents militaires, le fit nommer au commandement de la place de Marsal, menacée de siége. Nommé colonel du régiment de Vermandois, le 8 juin 1671, il le commanda à tous les siéges de la campagne de Hollande, en 1672. La même année, le seigneur d'Urban fut désigné par Louis XIV pour avoir le commandement d'une des places que ce monarque se flattait de conquérir. (*Mém. militaires de Louis XIV*, t. 3, p. 259). En 1673, il commanda son régiment au siége de Maëstricht. En 1675, Louis XIV accorda à François de Fortia, tant pour la satisfaction que S. M. avait de ses services dans les différents postes qu'il avait

remplis, qu'eu égard à ce que sa famille avait autrefois possédé en Catalogne des biens considérables, la confiscation des bourgs et terres de Fortia et Fortianet, qui ne sont qu'à une lieue de Roses, et les lui inféoda; François de Fortia en eut la jouissance jusqu'à sa mort (1). Le 12 mars 1676, il fut nommé brigadier dans l'armée de Catalogne, avec ordre de commander dans toutes les places qui seraient assiégées en Roussillon. Cette marque de confiance était d'autant plus flatteuse que c'est le premier ordre de ce genre qui ait été expédié (2). Le 24 octobre 1676, il fut nommé visiteur ou inspecteur de l'infanterie en Guienne. Il commanda ensuite le régiment Dauphin, infanterie, avec lequel il se trouva au siége de Bellegarde, ainsi qu'à celui de Puicerda, où il se distingua à la tête de ce corps. Il monta constamment la tranchée pendant vingt-neuf jours que dura ce siége, remplissant les fonctions d'ingénieur avec la plus grande capacité. Lors de la reddition de la place, il y fut mis en garnison à la tête du régiment de Sault, pour y commander jusqu'à ce que le roi y eût pourvu. Il reçut et exécuta l'ordre d'en faire sauter toutes les fortifications. Au mois de juillet 1677, il commandait une brigade de six bataillons sous le maréchal de Navailles, dans une action où quatre ou cinq mille Espagnols furent taillés en pièces, à Espouilles, dans l'Ampourdan. Après la paix de 1679, M. d'Urban fut nommé gouverneur de la citadelle de Mont-Louis, avec 12,000 francs d'émoluments, sur le pied des autres gouvernements du premier ordre. Il eut en même temps ordre de donner tous ses soins pour la construction de cette place, nécessaire à la sûreté du Roussillon et d'une partie du Languedoc. M. d'Urban en jouit jusqu'à sa mort. La guerre ayant recommencé en Catalogne, François de Fortia y fut employé, et contribua, sous le maréchal de Noailles, à la reddition de Roses, dont il connaissait les fortifications, et qui, investi le 28 mai, capitula le 9 juin 1693 (3). Il fut créé chevalier de l'ordre royal

(1) Lui-même a pris soin de dessiner ces deux bourgs, avec leurs environs. Ils sont gravés dans l'*Histoire de la maison de Fortia*, d'après le dessin trouvé au bureau de la guerre, et fait en 1675, ainsi que le porte sa date.

(2) Cette nomination se trouve dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, page 34; voyez aussi le *Dict. historique des Généraux Français*, par M. de Courcelles, 1822, tom. VI, page 99.

(3) « Quoique M. d'Urban n'eût jamais été employé précisément comme in- » génieur, il avait un talent marqué pour défendre les places de guerre. Il était » aussi très-intelligent dans la conduite des convois. Il connaissait parfaitement » cette guerre de chicane que les détachements des armées se font dans des pays » coupés par des montuosités et des défilés. » (*Hist. de la maison de Fortia*, in-12, Paris, 1808, p. 166; et *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, par M. d'Aspect, Paris, 1780, t. II, p. 256).

et militaire de Saint-Louis en 1700, et mourut au mois de février de l'année suivante;

9°. Joachim de Fortia, né au mois d'octobre 1632, mort jeune;

10°. Gilles de Fortia, né en 1634, mort jeune;

11°. Charles de Fortia, né le 20 septembre 1638, doyen du chapitre de Roquemaure, mort d'une attaque d'apoplexie, dont il fut atteint en disant la messe, dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1718;

12°. Catherine de Fortia, née le 10 septembre 1622, religieuse, puis supérieure du monastère de Notre-Dame-de-Valence, et enfin supérieure du couvent de Notre-Dame-de-Tournon, où elle mourut en 1702;

13°. Lucrèce de Fortia, née le 14 août 1625, morte jeune;

14°. Anonime de Fortia, née et décédée le 20 mai 1627;

15°. Lucrèce de Fortia, née le 4 novembre 1629, religieuse, puis supérieure des Dames de Saint-Paul, à Arles;

16°. Marie de Fortia, née le 19 janvier 1635, } religieuses en la même
17°. Françoise de Fortia, née en avril 1639, } communauté.

X. Louis DE FORTIA, IIe. du nom, seigneur d'Urban, coseigneur de Caderousse, naquit en cette dernière ville, le 7 décembre 1620. Il servit avec distinction dans le régiment d'infanterie de la Marine, dont il devint premier capitaine et commandant de bataillon, après avoir fait plusieurs campagnes, s'être trouvé à divers siéges et avoir reçu plusieurs blessures. Ayant ensuite remis sa compagnie à François de Fortia, son frère, il quitta le service, et se maria, par contrat passé devant Antoine Fort, notaire d'Avignon, le 12 avril 1651, avec Marie DE VIVET DE MONTCLUS, morte en couches le 25 décembre 1662, fille de feu Pons de Vivet, seigneur de Montclus, et de Jeanne des Isnards, d'Avignon. En 1663, il fut nommé élu ou syndic de la noblesse du comté Venaissin, et, en cette qualité, fut député vers le roi Louis XIV, pour des affaires importantes. Il mourut le 31 décembre 1703, ayant eu de Marie de Vivet :

DE VIVET : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 croisettes, potencées du même.

1°. Anonime de Fortia, né et décédé le 3 novembre 1653;

2°. Paul, dont l'article suit;

3°. Louis de Fortia, né à Caderousse le 27 septembre 1657, mort le 15 juillet 1659;

4°. Jacques-Joseph de Fortia, né à Caderousse le 25 décembre 1662. Connu dans sa jeunesse sous le nom de *chevalier d'Urban*, il fit avec distinction plusieurs campagnes dans le régiment de Piémont, où il commandait une

compagnie. Le 9 janvier 1683, le ministre Louvois, vicaire-général des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, reçut Jean-Jacques de Fortia chevalier de ces ordres. Celui-ci passa, au bout de quelques années, dans le régiment d'infanterie de Tournaisis, où il se distingua à la retraite de combat de la Boyne, le 1er juillet 1690. Il servit ensuite en Piémont, où le roi lui donna la majorité du régiment de Tournaisis. Au siége de Coni, en 1691, le chevalier d'Urban se jeta, à la tête de son régiment, dans cette place, et eut l'épaule fracassée d'un coup de mousquet, dont il ne guérit qu'avec peine. Son régiment ayant été commandé pour défendre Casal, il s'embarqua à Villefranche pour s'y rendre; mais il fut pris et pillé par des corsaires, dont il fut heureusement délivré moyennant une somme d'argent. S'étant rendu ensuite à Gênes, il n'essuya pas moins de dangers pour s'introduire dans cette place bloquée de toutes parts. Louis XIV lui donna la lieutenance-colonelle du même régiment, avec lequel il se distingua encore en plusieurs occasions. Ses blessures lui ayant fait sentir le besoin de la retraite, il quitta le service, et prit le titre de comte d'Urban, en épousant à Avignon, le 6 janvier 1700, Catherine *de Bellon,* dame de Saint-Lambert, en Provence, au diocèse de Carpentras, fille unique et héritière de François de Bellon, seigneur de Moleson, et de Diane d'Astoaud, dame de Saint-Lambert. En 1708, le comte d'Urban leva un régiment à Avignon, pour le service du pape Clément XI. En 1710, il fut député par cette cité vers le roi Louis XIV, pour féliciter ce monarque sur la naissance de Louis de France, duc d'Anjou (depuis Louis XV). Jacques-Joseph de Fortia avait été nommé premier consul d'Avignon pour cette année, et il reçut le portrait de ce jeune prince, qui est encore conservé à l'hôtel de Fortia, à Paris. Le pape lui fit expédier les lettres-patentes de viguier de la même ville, pour l'année suivante, 1716. Il y mourut en 1741. Son épouse lui a survécu un grand nombre d'années;

5°. Jeanne-Louise de Fortia, née le 11 mai 1652. Elle fit profession, le 15 novembre 1670, au monastère des Dames de Saint-Paul-du-Refuge, à Arles, où elle mourut en 1673;

6°. Gabrielle de Fortia, née le 2 mai 1656, religieuse aux Dames de Saint-Paul, à Arles;

7°. Marie de Fortia, née le 14 novembre 1658, morte le 9 septembre 1660;

8°. Jeanne de Fortia, née le 25 février 1660, décédée le 9 juillet 1661;

9°. Isabeau-Gasparde de Fortia, née le 26 octobre 1661. Elle fit profession, le 25 mars 1678, au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon.

XI. Paul DE FORTIA, marquis d'Urban et co-seigneur de Caderousse, naquit en cette ville le 10 février 1655. Il fit plusieurs campagnes à l'armée de Catalogne, avec son oncle, François de Fortia, seigneur de Tourettes, se trouva à la prise de Bellegarde

et de Puicerda, en 1676, puis l'année suivante au sanglant combat livré aux Espagnols, au village de Souilles, entre Roses et Collioure. Il quitta le service en 1681; fut d'abord élu de la noblesse du comté Venaissin; fut nommé, en 1723, premier consul, et l'année suivante, viguier de la ville d'Avignon; souscrivit, en 1726, sa reconnaissance à la chambre apostolique de Carpentras pour la terre d'Urban; fut élu, pour la seconde fois, viguier d'Avignon en 1728, et premier consul en 1731, et mourut en cette ville, le 17 mars 1734. Il avait épousé, par contrat du 4 mai 1681, reçu par Thomas Rivasse, notaire à Caderousse, haute et puissante dame Marie-Esprite DE VISSEC DE LA TUDE DE GANGES, veuve de haut et puissant seigneur Henri de Fay, marquis de Peiraud en Vivarais, baron de Vezenobre et autres places, fille de haut et puissant seigneur Charles de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, baron des États de Languedoc, et de feue haute et puissante dame Diane de Joannis de Châteaublanc (1). La

DE VISSEC : écartelé d'argent et de sable.

(1) Diane de Joannis est cette marquise de Ganges, que sa beauté et les malheurs qui en furent la suite ont rendu célèbre, et dont l'histoire a été imprimée en 1810. Cette dame descendait, au quinzième degré, du roi saint Louis, honneur qu'elle a transmis à sa postérité. Cette ascendance illustre est établie, ainsi qu'il suit : I. Saint Louis, *roi de France*, mort en 1270, eut de Marguerite *de Provence* : — II. Robert de France, *comte de Clermont*, mort en 1317, laissant, de Béatrix *de Bourgogne*, dame *de Bourbon* : — III. Louis Ier, duc *de Bourbon*, mort en 1341, époux de Marie *de Hainaut*, et père de : — IV. Jacques Ier *de Bourbon*, comte de la Marche, mort en 1361, époux de Jeanne *de Châtillon* Saint-Paul, et père de : — Jean Ier *de Bourbon*, comte de la Marche, cinquième aïeul de Henri IV, mort en 1393, laissant, de Catherine *de Vendôme* : — VI. Charlotte *de Bourbon*, morte en 1434, femme de Janus ou Jean II de Lusignan, *roi de Chypre*, dont : — VII. Anne *de Lusignan*, épouse de Louis, duc *de Savoie*, décédé en 1462. — VIII. Philippe II, duc *de Savoie*, mort en 1497, avait pour épouse Bonne *de Romagne*, dont : — IX. René *de Savoie*, comte de Villars, mort en 1524, laissant, d'Anne *de Lascaris* : — X. Madeleine *de Savoie*, morte en 1586, femme d'Anne, duc *de Montmorency*, et mère de : — XI. Henri, duc *de Montmorency*, mort en 1614, ayant eu, de Catherine *de Guilhem de Clermont-Lodève* : — XII. Marie *de Montmorency*, femme de Jean *de Fay*, seigneur de Peiraud, et baron de Vezenobre, qu'elle rendit père de : — XIII. Françoise *de Fay-Peiraud*, femme de Georges *de Rousset*, seigneur de Saint-Sauveur, dont : — XIV. Laure *de Rousset de Saint-Sauveur*, alliée avec Gabriel *de Joannis*, seigneur de Châteaublanc, et mère de : — XV. Diane *de Joannis de*

marquise d'Urban fit son testament devant François Aubert, notaire à Avignon, le 15 mars 1693. De ce mariage sont provenus :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Alexandre de Fortia, *dit* l'abbé d'Urban, né le 1er mars 1694, mort doyen de l'église collégiale de Roquemaure;

3°. Henri de Fortia, chevalier d'Urban, né le 19 novembre 1695, mort, dans un âge avancé, au château de Sainte-Jalle, ayant été capitaine à la suite du régiment Colonel-Général;

4°. Marie de Fortia, née à Avignon, le 14 février 1682, mariée, en 1699, avec Paul-Joseph *de Fortia de Tholon*, marquis de Sainte-Jalle;

5°. Françoise de Fortia, née le 19 mars, et morte le 13 août 1683;

6°. Jeanne-Isabeau de Fortia, née à Avignon, le 26 juillet 1688, reçue, le 16 novembre 1703, au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon, où elle fit profession le 17 novembre 1704;

7°. Catherine de Fortia, née à Avignon, le 1er décembre 1691, marié, le 3 septembre 1719, avec Dominique, marquis *de Caux*, officier de galères, morte en 1778;

8°. Françoise-Victoire Sibylle de Fortia, née à Avignon, le 2 janvier 1693, mariée, le 9 mai 1710, avec Louis *de Séguins de Pazzis*, marquis d'Aubignan, baron de Malijay, syndic de la noblesse du comté Venaissin, fils de Paul-Joseph de Séguins de Pazzis, marquis d'Aubignan, et de Gabrielle de Calvière.

XII. François DE FORTIA, marquis d'Urban, co-seigneur de Caderousse, né à Avignon le 10 janvier 1685, d'abord page de Louis XIV, puis officier au régiment du Roi, infanterie, dans lequel il fit plusieurs campagnes, fut nommé, par le vice-légat d'Avignon, en 1708, capitaine d'une compagnie de grenadiers dans le régiment d'infanterie de son oncle, le comte d'Urban. Il fut élu ou syndic de la noblesse du comté Venaissin en 1728, et premier consul d'Avignon en 1733. Le 11 mars 1743, il vendit la terre d'Urban à Jean-Noël de Limojon, mais en stipulant que lui et ses descendants en conserveraient le titre, et il mourut le 3 février 1761. Il avait épousé, 1°. par contrat de 1716, Marie-Anne DE BOCAUD, morte en 1724, fille d'Hercule de Bocaud, président de la cour des aides de Montpellier, mort

DE BOCAUD : d'azur, à 3 glands versés d'or, accompagnés en chef d'une étoile du même.

Châteaublanc, qui eut. de Charles *de Vissec*, marquis de Ganges : — XVI. Marie-Esprite *de Vissec de la Tude de Ganges*, marquise d'Urban.

conseiller-secrétaire d'état, et d'Anne de Mariotte, de Montpellier; 2°. Gertrude-Agathe d'OYEMBRUGGE DE DURAS, dont il n'eut pas d'enfants, fille de Jérôme d'Oyembrugge de Duras (des sénéchaux héréditaires du pays de Liége, barons de Thiennen, de Molderk et de Herk), et de Gertrude Seghers. Du premit lit sont issus :

D'OYEMBRUGGE : fascé d'or et de sinople.

1°. Hercule-Paul-Catherine, qui suit;
2°. Paul-Marc de Fortia, né le 27 juin 1720, mort le 27 mars 1721;
3°. Marie-Christine-Joséphine-Thérèse de Fortia, née le 27 octobre 1722, connue sous le nom de *mademoiselle d'Urban*, décédée, sans alliance, le 19 novembre 1777, ayant appelé à sa succession la marquise de Fortia, sa belle-sœur, et substitué la plus grande partie de ses biens au comte de Fortia d'Urban, son neveu.

XIII. Hercule-Paul-Catherine, marquis DE FORTIA D'URBAN, naquit à Caderousse le 14 mars 1718, et fut élevé au collége Mazarin, à Paris. Nommé, dès l'âge de quinze ans, capitaine de dragons dans le régiment de Bauffremont, le 5 novembre 1733, il fit les guerres de 1733 et 1741, avec la plus grande distinction; fut blessé à la bataille de Dettingen, le 27 juin 1743, d'un coup de fauconneau qui lui traversa l'épaule, et dont il s'est ressenti jusqu'à la fin de ses jours. Malgré la gravité de cette blessure et son état de souffrance continuelle, il fit toutes les campagnes de Flandre, et mérita, en 1745, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. L'année suivante, le marquis de Fortia d'Urban se fit remarquer dans plusieurs actions particulières. Le 21 juin 1747, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui écrivit qu'en considération de ses services et de l'impossibilité où ses blessures le mettaient de les continuer, le roi lui accordait une pension de 500 livres : mais le marquis de Fortia ne crut pas devoir user immédiatement de cette grâce; il entra en campagne et se trouva à la bataille de Lawfelt, où, en chargeant avec son escadron, il reçut deux coups de sabre dans le visage et un troisième dans le corps (1). Après son rétablissement, il quitta le service. Il fut

---

(1) Tous ces faits honorables sont extraits d'un certificat délivré, le 19 octobre 1764, par le lieutenant-colonel commandant le régiment de Bauffremont, le major et les officiers de ce corps.

nommé viguier de la ville d'Avignon en 1755. En 1768, il vendit la seigneurie de Caderousse à M. le duc de Grammont, qui en échange lui céda la terre du Lampourdier, où il fit construire un logement assez agréable. C'est dans cette retraite qu'il est mort, victime d'outrages révolutionnaires, le 21 mai 1790. Il avait épousé, en 1748, Rose-Emilie DE CAUX, sa cousine germaine, fille de Dominique, marquis de Caux, et de Catherine de Fortia. La marquise de Fortia, en butte aux mêmes persécutions qui avaient précipité son époux dans la tombe, fut incarcérée à Avignon, en 1793, et n'échappa à la mort que par la chute de Robespierre. Elle est décédée le 10 juin 1816, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Les enfants qui survécurent à leur père sont :

DE CAUX : d'azur, au bélier d'argent, clariné d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même.

1°. Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine, qui suit ;

2°. Pauline de Fortia d'Urban, née en 1753, morte en 1794, sans avoir été mariée.

XIV. Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine (1), comte DE FORTIA D'URBAN, ancien colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est né à Avignon le 18 février 1756. Elevé au collége de la Flèche, où il a fait toutes ses classes y compris la rhétorique, puis à l'école royale militaire, il passa, le 28 avril 1773, avec le grade de second sous-lieutenant, au régiment du Roi, infanterie, et reçut dans la chapelle de Versailles, en 1774, la croix de l'ordre de St.-Lazare des mains de *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Louis XVIII), grand-maître de cet ordre. Le comte de Fortia d'Urban n'a servi que peu d'années au régiment du Roi, des affaires, dont dépendait toute sa fortune, l'ayant obligé d'aller à Rome, où elles devaient être jugées et où elles l'ont été en sa faveur. Il a été nommé par S. S., colonel des milices du comté Venaissin. La révolution lui ayant enlevé cette charge, il n'a voulu en accepter aucune autre, et s'est livré entièrement à ses anciennes études. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur

(1) Le comte de Fortia d'Urban, ayant été tenu sur les fonts de baptême par la ville d'Avignon, a reçu tous ces prénoms des trois consuls et de l'assesseur de cette ville.

les mathématiques, la morale, la littérature; la géographie ancienne, l'histoire et les antiquités; a été reçu membre de l'Académie Etrusque de Cortone, de celles de Vaucluse, à Avignon, et de Marseille, de l'Académie Celtique et de l'Athénée des Arts de Paris, de la Société des Sciences et Belles-lettres de Montpellier, de celle de Toulouse, du Musée de Francfort-sur-le-Mein, de l'Académie des Antiquaires de Rome, de celle de Lincées de la même ville, qui lui a décerné une médaille d'or, des Académies de Viterbe, de Vettéravie et de Nîmes, et en dernier lieu de la Société des Bibliophiles de France. Le comte de Fortia d'Urban a épousé, par contrat du 11 janvier 1785, Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline DES ACHARDS DE SAINTE-COLOMBE, fille de haut et puissant seigneur Jacques-François-Etienne des Achards de Ferrus, chevalier, marquis de Saint-Colombe, seigneur de Chauvac, de Roussieux, de Laborel, de Pennafort, de Villebois, de Pierrefeu et autres places, citoyen d'Avignon, et de feu noble et illustre dame Charlotte de Parréli. Par acte du 9 juillet 1795, passé devant la Motte, notaire à Paris, suivant une déclaration signée, le 7 décembre suivant, par Poultier, notaire en la même ville, le comte de Fortia d'Urban a acquis dans Paris un hôtel, qu'il habite avec son épouse, et qu'il a fort embelli.

DES ACHARDS: de gueules, à 3 casques d'argent, grillés et cloués d'or, et tarés de front.

SEIGNEURS, puis MARQUIS DE MONTRÉAL,

établis à Pernes et à Avignon, éteints.

VIII. Jean DE FORTIA, IVe. du nom, second fils de Marc de Fortia, co-seigneur de Caderousse, et de sa première femme Jeanne des Henriquez, naquit le 15 août 1553. Il eut de son père la terre de Montréal, en Dauphiné, 100,000 livres en numéraire, ainsi que la grande Bastide de Pernes et divers biens-fonds que celui-ci possédait dans cette ville et dans son territoire. Jean de Fortia ayant fixé sa résidence à Pernes, y exerça les fonctions municipales, et y fit, le 9 février 1593, devant Pierre Arnaudi, notaire, son testament, par lequel il voulut être inhumé dans une chapelle qu'il avait richement dotée et fait construire sous l'invocation de Sainte-Anne dans l'église collégiale de cette ville. Il avait épousé, par contrat passé devant Guillaume Fornillier,

DE SEYTRES : d'or, au lion de gueules ; à la bande de sable, chargée de 3 coquilles d'argent, brochante sur le tout.

notaire de la ville de Cavaillon, Françoise DE SEYTRES, veuve de Louis de Perussis, co-seigneur de Caumont, et fille de Louis de Seytres, seigneur de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, et de Marguerite de Berton-Crillon, sœur du brave Crillon. De ce mariage sont provenus :

1°. Paul, dont l'article suit ;
2°. Marguerite de Fortia, première femme, par contrat du 25 février 1606, de Georges *de Baroncelli*, seigneur de Javon, fils de Barthélemi de Baroncelli, seigneur de Javon, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, viguier d'Avignon, et de Jeanne de Berton-Crillon ;
3°. Félice de Fortia, née en 1591, mariée, en 1614, avec Charles *de Fougasse*, seigneur de la Royère, fils de François de Fougasse, baron de Sampson, et de Pérette de Merles de Beauchamp, sa seconde femme ;
4°. Catherine de Fortia, femme de Jean-Scipion *de Pol*, écuyer, seigneur de Saint-Tronquet, et en partie de Lagnes, chevalier de l'ordre du Roi, mort des blessures qu'il avait reçues dans un combat naval, donné entre les galères de France et celles d'Espagne, le 1er septembre 1638. Il était fils de François-Gabriel de Pol, seigneur de Saint-Tronquet et de Belfeuil, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Élisabeth de Fougasse de La Barthelasse. Catherine de Fortia, ayant hérité de son mari, céda cet héritage à son frère Paul, le 19 mars 1642, et lui substitua son neveu, Gaspard de Fortia, et consécutivement tous les mâles du nom et des armes de Fortia.

DE LA SALE : comme à la p. 21.

IX. Paul DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde de Bédarrides, né en 1586, fut mis sous la tutelle de Gilles de Fortia, seigneur d'Urban, son oncle. Il épousa, par contrat du 10 janvier 1613, passé devant François des Landes, notaire à Avignon, Catherine DE LA SALE, dame de la Garde (1), fille d'illustre messire Clément de la Sale, co-seigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, et d'illustre dame Marguerite de Brancas-Villars. Ce mariage lui acquit des biens considérables ; dont Catherine avait hérité, par la mort de son frère, Paul de la Sale, arrivée le 21 juin 1612. Cette dame étant elle-même décédée en 1626, Paul de Fortia, cédant alors au goût qu'il avait toujours eu pour les armes, prit du service dans la marine, et obtint de Louis XIII, en 1636, le commandement d'une

(1) Cette alliance a procuré à la branche de Fortia-Montréal une affinité avec la maison de France, comme le prouve le tableau suivant.

galère, qui fut appelée *la Montréal*. Le cardinal de Richelieu lui écrivit au sujet de cette nomination. Paul de Fortia lui était vivement recommandé par le cardinal de Lyon, frère de ce ministre, avec lequel le seigneur de Montréal avait contracté une grande liaison. Le 1er. septembre 1638, il se trouva au combat livré devant Gênes, par la flotte des galères de France, commandée par le marquis de Pontcourlay, contre celle des galères d'Espagne. Paul de Fortia y acquit beaucoup de gloire et donna les plus grandes preuves de sa valeur, en emportant à l'abordage la capitane de Sardaigne. Mais les blessures qu'il reçut dans cette ac-

---

I. Gaucher DE BRANCAS, IIe du nom, seigneur d'Oise, eut d'Isabelle *de Montauban* :

II. Ennemond DE BRANCAS, baron d'Oise et de Villars, qui laissa de Catherine *de Joyeuse* :

III. Marguerite DE BRANCAS, femme de Clément *de la Sale*, seigneur de la Garde, dont :

IV. Catherine DE LA SALE, épouse de Paul *de Fortia*, seigneur de Montréal, qu'elle rendit père de :

V. Gaspard Ier DE FORTIA, seigneur de Montréal, allié avec Françoise *de Calvisson*, dont :

VI. Jules DE FORTIA, seigneur de Montréal, qui eut de Françoise *de Sassenage* :

VII. Gaspard II DE FORTIA, marquis de Montréal, époux de Marie-Anne *de Fortia-Chailly*, et père de :

VIII. Françoise-Gabrielle-Charlotte DE FORTIA, alliée, en 1749, avec Joseph-Louis-Marie *de Galéan*, duc de Gadagne, dont il y a postérité.

II. Marguerite DE BRANCAS, femme de Jean *de Pontevès*, comte de Carces, qu'elle a rendu père de :

III. Gaspard DE PONTEVÈS, comte de Carces, époux de Léonore *de Lettes des Prez de Montpezat*, dont :

IV. Gabrielle DE PONTEVÈS, femme de Guillaume *de Simiane*, baron de Gordes, dont est issu :

V. François DE SIMIANE, baron de Gordes, et comte de Carces, qui laissa d'Anne *d'Escoubleau de Sourdis* :

VI. Anne-Thérèse DE SIMIANE DE GORDES, femme de François-Louis-Claude-Edme *de Simiane*, comte de Moncha, dont est provenue :

VII. Anne-Marie-Christine DE SIMIANE DE GORDES, qui épousa Emmanuel-Théodose *de la Tour d'Auvergne*, duc de Bouillon, dont est issue :

VIII. Anne-Marie-Louise DE LA TOUR-BOUILLON, épouse de Charles *de Rohan*, prince de Soubise, qu'elle rendit père de :

IX. Charlotte-Godefride-Elisabeth DE ROHAN-SOUBISE, épouse de Louis-Joseph *de Bourbon*, prince de Condé, dont est issu :

X. Louis-Henri-Joseph, duc DE BOURBON, prince de Condé, né en 1756, aujourd'hui vivant.

tion, et dont il se ressentit jusqu'à la mort, l'obligèrent à quitter le service. Le 23 octobre 1639, le roi, étant à Lyon, lui donna des lettres-patentes qui l'autorisèrent à transmettre le commandement de sa galère, à Gaspard de Fortia, son fils. Devenu possesseur, par suite de son mariage, d'une maison à Avignon (1) et d'un très-beau château à Bédarrides, il quitta le séjour de Pernes, et mourut en ce château, en 1661, après avoir fondé, dans l'église paroissiale de Bédarrides, une très-belle chapelle, construite et ornée par ses soins avec beaucoup de magnificence, et après avoir donné 150 livres par an à un prêtre pour la desservir. Ses enfans furent :

1°. Gaspard Ier., dont l'article suit ;

2°. Louis de Fortia, né en 1617, nommé par le pape Innocent X à l'évêché de Cavaillon, à l'âge de vingt-huit ans, à cause de sa vertu et de sa piété éminente. Il fut sacré à Rome, dans l'église de Sainte-Marie Majeure, le 23 septembre 1646, par le cardinal Pierre Caraffa. Après avoir gouverné pendant onze ans cette église avec beaucoup de sagesse et une piété exemplaire, le pape Alexandre VII lui donna l'évêché de Carpentras, vacant par la démission du cardinal Bichi. Les grandes qualités de Louis de Fortia avaient déterminé le S. P. à l'appeler à Rome pour cette nomination (2). L'épiscopat de Louis de Fortia, qui malheureusement ne dura que quatre ans, fut un enchaînement de bonnes œuvres qu'il cachait avec soin. Il passa ses jours dans la pénitence et des macérations qui le firent regarder comme un saint. Il mourut en 1661, extrêmement regretté dans tout son diocèse, où chaque pauvre eut à pleurer en lui la perte d'un père, bon, humain, et d'une charité inépuisable. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Siffrein, sa cathédrale, à côté du baptistaire, où se voit un simple mausolée sur lequel sont gravés quelques vers, qui sont, dit-on, l'ouvrage de Saint-Geniez, poète de ce temps-là, avec une épitaphe latine très-honorable. L'oraison funèbre de ce prélat a été publiée ;

---

(1) Paul de Fortia vendit cette maison aux Pères de la doctrine chrétienne, qui vinrent s'établir à Avignon, sous le nom de Pères de Saint-Jean ; mais il habita celle que lui avait laissée Laurent de Fortia, et qu'avait acquise Charles de Fortia, son grand-oncle.

(2) Ce fut à cette occasion que le cardinal Bichi fit présent à Louis de Fortia d'une belle croix d'émeraudes, qu'il substitua même à la maison de Fortia, comme un gage de son affection particulière pour ce vertueux prélat et pour toute sa famille.

3°. Dominique de Fortia, né en 1618, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 1er. mai 1632. Il fut d'abord page du grand-maître Antoine de Paulo, devint ensuite capitaine de galère, par la démission que lui fit de la sienne, en 1655, Gaspard de Fortia, son frère aîné. Il avait fait plusieurs campagnes avec distinction, et périt malheureusement cette même année, dans le naufrage des six galères commandées par le chevalier de la Ferrière.

4°. Charles de Fortia, né en 1620, tué au siége d'Arras, en 1640, étant dans les gardes du roi et auprès du maréchal de Brézé;

5°. Henri de Fortia, né en 1625, abbé-grand-prieur de Saint-André de Rosans, en Dauphiné, lequel fit, le 11 décembre 1688, un testament par lequel il établit une substitution graduelle et perpétuelle de ses biens en faveur du chef de la maison de Fortia;

6°. Laurent de Fortia, né à Bédarrides, au mois d'avril 1626, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 7 juin 1631, tué, à l'âge de dix-huit ans, le 28 septembre 1644, dans un combat donné contre les Turcs, et où fut fait prisonnier un fils du grand-seigneur, qui se fit ensuite dominicain en France (1) (*Voyez ses preuves à la fin de cette généalogie*);

7°. Catherine de Fortia, née en 1615, décédée religieuse au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon;

8°. Marguerite de Fortia, née en 1616, religieuse au monastère des Carmélites d'Avignon;

9°. Louise de Fortia, née en 1624, mariée, par contrat du 9 février 1648, à noble et illustre seigneur messire Paul *de Seytres*, seigneur de Caumont, fils de Louis de Seytres IIe. du nom, seigneur de Caumont et de Verquières, et de Louise-Françoise Grillet de Brissac.

X. Gaspard DE FORTIA, Ier. du nom, seigneur de Montréal et de la Garde, naquit en 1614. Après avoir fait plusieurs campagnes maritimes, s'être trouvé à la prise des îles de Sainte-Marguerite, et avoir été blessé sur la galère de son père au combat de Gênes, en 1638, il fut reçu capitaine de galère sur la démission de son père. Après avoir servi avec distinction dans ce nouveau grade, il s'en démit en faveur de son frère, Dominique de Fortia, chevalier de Montréal. Le 6 septembre 1692, pardevant Nicolas Ribouton, notaire, il donna à Laurent de Fieschi, archevêque d'Avignon, une reconnaissance générale de tous les biens qu'il

(1) Voyez l'Histoire de Malte, par Vertot, Paris, 1778, tom. V, pag. 164; ou Malte ancienne et moderne, par Louis de Boisgelin, tom. II, p. 313.

possédait à Bédarrides. Il avait épousé, par contrat du 8 février 1655, Françoise DE LOUET-NOGARET DE CALVISSON, fille de Jean-Louis de Louet de Nogaret, marquis de Calvisson, baron de Manduel, seigneur de Massillargues, etc., maréchal de camps et armées du roi, gouverneur pour S. M. des forts de Pecquay et Tour-l'Abbé, et de Françoise Bermond de Thoiras de Saint-Bonnet, nièce du célèbre Jean de Thoiras, maréchal de France. De ce mariage sont issus :

DE LOUET-NOGARET: palé d'azur et de gueules, semé de roses d'argent, qui est *de Louet*, et sur le tout un écusson d'argent, chargé d'un noyer arraché de sinople, qui est *de Nogaret*.

1°. François de Fortia, né en 1657, mort en 1678, à Porto-Ferrajo;
2°. Jules, qui continue la descendance;
3°. Jean-Louis de Fortia, né en 1663, abbé de Montréal, grand-vicaire de Bourges, prieur d'Ambierle, et abbé de Saint-Pierre d'Orbais, près Beauvais, décédé en 1704, au séminaire de Saint-Magloire, à Paris;
4°. Paul-François de Fortia, né en 1670, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de minorité, le 24 février 1674, puis admis aux pages de la grande écurie du roi en 1687;
5°. Catherine de Fortia, mariée, par contrat du 24 juin 1684, avec Louis-François *de Seytres*, comte de Caumont, fils puîné de Louis de Seytres, II°. du nom, seigneur de Caumont et de Verquières, et de Louise-Françoise Grillet de Brisac;
6°. Christine-Thérèse de Fortia, qui vivait à Lyon, sans alliance, en 1704;
7°. Anne de Fortia, } religieuses au monastère de Sainte-Praxède, à
8°. Madeleine de Fortia, } Avignon.

XI. Jules, marquis DE FORTIA, seigneur de Montréal, de la Garde de Bédarrides, de Saint-Tronquet, et de Lagnes, né le 25 mai 1661, fit, le 12 août 1702, l'inventaire de la succession de son père, pardevant Pierre Ribouton, notaire à Bédarrides; fut premier consul de la ville de Pernes, et mourut en son chateau de Bédarrides, le 11 mars 1721, après avoir substitué tous ses biens à la maison de Fortia. Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1684, Françoise DE SASSENAGE, fille de Louis-Alphonse, baron de Sassenage, chevalier, marquis de Pont-en-Royan, comte de Montelier, seigneur d'Iseron, second baron du Dauphiné, et de Christine de Salvaing de Boissieux, baronne de Vire et dame de Brûlon au Maine. Il en eut, outre un fils et deux filles morts jeunes :

DE SASSENAGE: burelé d'argent et d'azur; au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, brochant sur le tout.

1°. Gaspard II, dont l'article suit;

2°. Victoire de Fortia, abesse de Soyon;
3°. N..... de Fortia, religieuse carmélite à Avignon, morte au mois d'avril 1739.

XII. Gaspard DE FORTIA DE POL, II°. du nom, marquis de Montréal, seigneur de Lagnes, de la Garde de Bédarrides et de Saint-Tronquet, au comté Venaissin, puis du fief d'Usson, dans la principauté d'Orange, naquit en 1691. Il fut capitaine de cavalerie au régiment de Toulouse, puis mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et mourut à Avignon le 5 novembre 1773. Il avait épousé: 1°. en 1727, N.... DE VOGUÉ, morte sans enfants, fille de Melchior de Vogué, IIe. du nom, comte de Vogué de Rochecolombe, baron de Champestières, grand-bailli du Vivarais, et de Gabrielle Motier de la Fayette, dame de Champestières; 2°. le 14 septembre 1730, Marie-Anne DE FORTIA DE CHAILLY, sa parente, de laquelle il eut :

DE VOGUÉ : d'azur, au coq d'or, becqué, crêté et membré de gueules.

DE FORTIA : comme à la page première.

1°. N..... de Fortia, morte en 1740;
2°. Françoise-Gabrielle-Charlotte de Fortia, mariée, par contrat du 7 septembre 1749, avec Joseph-Louis-Marie *de Galéan*, duc de Gadagne, baron de Védènes, seigneur d'Eguilles et de Saint-Savournin, qu'elle rendit père de huit enfants. Devenue héritière universelle de son père, en 1765, elle vendit sa maison d'Avignon au marquis de Conceyl et sa maison de Bédarrides à l'abbé Ailhaud. Elle mourut à Avignon le 8 décembre 1796;
3°. Gabrielle-Thérèse de Fortia, alliée, par contrat du 4 septembre 1753, avec Anne-Joseph *de Louet de Murat de Negaret*, marquis de Calvisson, seigneur de Massillargues, qui lui survécut. Elle mourut en 1758, laissant deux filles.

BARONS DE BAUMES, SEIGNEURS DE PILES, MARQUIS DE SAINTE-JALLE, *puis* DUCS DE FORTIA, *à Carpentras et à Marseille.*

VIII. Paul DE FORTIA, Ier. du nom, baron de Baumes, seigneur de Piles (1), d'Aubres et de Coste-Chaude, troisième fils de

(1) C'est ainsi que le nom de cette terre doit s'écrire, et non *Pilles*, comme l'ont fait quelques historiens. Ce nom vient du grec, et désigne la porte, c'est-à-dire l'entrée des Alpes, par les chemins que suivaient les Romains pour aller d'Espagne en Italie. Il est prouvé que c'est la route qu'a prise Annibal.

Marc de Fortia, co-seigneur de Caderousse, et de Françoise de Filleul de la Madeleine, sa seconde femme, naquit à Carpentras le 12 octobre 1559, et eut, outre ces terres, 100,000 livres en numéraire, en 1582, somme qui lui fut réservée pour l'époque où il contracterait mariage. Son esprit et son courage, dont il donna des marques dès sa plus tendre jeunesse, et qui avaient déterminé son père à l'envoyer à la cour, engagèrent le roi Henri III à le faire élever auprès du duc d'Epernon. Le jeune de Piles sut profiter de cette éducation spéciale, et fixer l'attention du roi par la rapidité de ses progrès, et l'ardeur qu'il montrait en toute occasion pour mériter l'estime et la protection du monarque. En 1582, Henri III le nomma capitaine d'une des compagnies de son ordonnance, de 100 maîtres équipés à la rêtre; et lui donna le collier de l'ordre de Saint-Michel, par brevet du 12 octobre 1585. Henri IV, lors de son avénement au trône, témoigna la même bienveillance au seigneur de Piles, et en reçut de nombreuses preuves de dévoûment à son service. Le 16 mars 1591, il fut nommé colonel de la cavalerie légère italienne entretenue en France, et obtint en outre, le 6 octobre suivant, une compagnie de cinquante hommes d'armes. Il fut nommé premier consul d'Aix et procureur-général de la Provence en 1593. Il avait dès lors réuni à ses domaines les seigneuries de Crozes et de Dons. En 1595, Henri IV le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre; et, après que le duc de Savoie eut rendu à ce prince la ville et citadelle de Berre, il en obtint le gouvernement par brevet du 28 avril 1596. Au mois de juillet suivant, le roi lui donna le commandement d'une de ses galères, nommée *la Pile*, avec 18,000 livres de gratification et un brevet de 4,000 livres de pension en récompense des services importants qu'il avait rendus à ce monarque. Henri IV, voulant arrêter les progrès que faisaient les Florentins sur la Méditerranée, et réprimer les entreprises de Jean, bâtard de Médicis, qui s'était emparé du château d'If, forma le dessein de fortifier les îles voisines, et en confia l'exécution au sieur de Piles, qui fit construire les forts de Ratonneau et de Pommègues. Les ennemis ayant évacué le château d'If et les autres îles voisines de Marseille, le roi lui en donna le gouvernement par brevet du 14 décembre 1598. Ce prince écri-

vant cette année au marquis de Rosny, son principal ministre, lui dit : « M. de Piles m'a bien servi ; je connais son ardeur et sa fidé» lité : *je voudrais en avoir dans mon royaume plusieurs semblables » à lui.* » Quoique l'histoire n'ait pas transmis le souvenir de toutes les actions de valeur du seigneur de Piles, on peut juger par un suffrage aussi glorieux, et par les marques de munificence que les services de ce seigneur lui avaient déjà méritées, qu'il dut être un des hommes de guerre les plus distingues de son temps. Ce fut surtout pendant les guerres civiles de Provence, qu'il donna de grandes preuves de capacité et de zèle (1) ; ses talents ne furent pas moins utiles à l'état que son courage. On voit, par un brevet du 9 juin 1608, que Henri IV le nomma à une charge de conseiller d'état d'épée. Ce fut pour la réception de ce bon et grand roi, que le seigneur de Piles fit construire, près de la ville de Carpentras, le magnifique château de Forville, monument digne d'exprimer sa reconnaissance de tous les bienfaits dont l'avait comblé ce monarque, et au nombre desquels on doit ajouter l'intention qu'avait S. M. d'associer le seigneur de Piles à son ordre du Saint-Esprit. Paul Ier. de Fortia fit son testament le 16 mars 1617, et mourut en 1621, dans son gouvernement des îles de Marseille. Il avait épousé, par contrat passé devant Fabri, notaire à Avignon, le 17 février 1599, Jeanne DE THOLON DE SAINTE-JALLE, fille de Faulquet de Tholon, chevalier, seigneur de Sainte-Jalle et de Saint-Marcellin, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de S. M. en Languedoc et capitaine de cent hommes d'armes, et de Guigone de Combourcier, et petite-nièce de Didier de Tholon de Sainte-Jalle, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en 1535. De ce mariage sont issus :

DE THOLON : comme à la p. 19.

1°. Pierre-Paul, dont l'article suit;

2°. Ludovic ou Louis de Fortia, baron de Baumes, renommé par son courage et ses exploits militaires. Il n'avait pas 25 ans, lorsqu'il tua, en duel, en 1627, le fils du poète Malherbe (2), qui crut pouvoir venger cette perte douloureuse par des calomnies (3). La fureur des duels, si

---

(1) *Mercure Galant*, Paris, 1696, pag. 190 et suivantes.

(2) *Entretiens de Balzac*, n°. 37, adressé à M. de Passac-Méré.

(3) Il insulta particulièrement les deux branches de la maison de Fortia, établies à Avignon, et étrangères à cette affaire, dans le temps même où les chefs

sévèrement réprimée par Louis XIV, était alors au comble, et ce ne fut pas la seule affaire de ce genre dans laquelle Ludovic de Fortia eut à figurer. En 1643, il passait par Valence pour se rendre à Paris; s'étant arrêté dans une des principales auberges de la ville, où quatre officiers avaient retenu toutes les viandes, quoiqu'il y en eût pour plus de huit personnes, il ne put obtenir de l'hôte qu'une mince collation d'œufs et de fromage. Les officiers ne se bornèrent pas à rejeter assez durement la prière que leur fit faire Ludovic de Fortia, de permettre que deux voyageurs (il était avec Pierre-Paul, son frère aîné), excédés de fatigues et de besoin, partageassent leur souper; ils lancèrent des sarcasmes sur les malheureux voyageurs. Ludovic seul, les ayant entendus, trouva le lendemain un prétexte pour se séparer momentanément de son frère, revint trouver les quatre officiers, et, leur ayant demandé sur-le-champ, raison, non de leur procédé désobligeant, mais des mauvaises plaisanteries qu'ils s'étaient permises, il les tua successivement sur la place. Le baron de Baumes avait depuis plusieurs années le grade de capitaine, commandant un bataillon du régiment de la Marine, avec lequel il avait fait plusieurs campagnes. Cette dernière affaire le détermina à passer du service de terre dans la marine. Il commanda une escadre de galères, au siége de Roses. A celui de Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, il combattit parmi les volontaires, et contribua à repousser les ennemis jusques dans leurs retranchements. A la reprise des îles Sainte-Marguerite, en 1646, il voulut aussi servir comme simple volontaire. Il s'embarqua donc sur une galère: mais, comme sa témérité était connue, on lui refusa la permission de descendre à terre avec les troupes de débarquement. Cependant, ayant aperçu nos soldats fuir vers la mer, il s'élança à la nage, l'épée dans ses dents, atteignit le rivage, malgré une traversée assez étendue, rallia les fuyards, et, s'étant mis à leur tête, les conduisit aux retranchements, où il trouva une mort glorieuse (1). Il n'avait pas été marié (2);

3°. Gaspard de Fortia, seigneur de Costechaude, qui fut blessé au siége de la Rochelle, pour le service du roi, à la tête du régiment de son frère

---

de ces deux branches avaient épousé deux nièces du brave Crillon, à qui Malherbe écrivait avec tout le respect et l'admiration dus aux vertus et à la naissance de ce grand homme.

(1) Des historiens ont avancé, par erreur, qu'il fut emporté d'un coup de canon. Le fait est qu'on le trouva mort, tenant encore son épée passée au travers du corps d'un soldat ennemi. Cette épée, que le duc de Fortia de Piles avait en sa possession, a été perdue dans un déménagement.

(2) Voyez l'article du baron de Baumes, dans le *Mercure Galant* de 1696, pag. 196.

aîné; cette blessure fut si grave, qu'il passa pour avoir été tué dans cette action. Depuis, il fut nommé lieutenant-colonel d'un régiment italien, entretenu en France, et mourut, en Italie, des blessures qu'il avait reçues à Valence du Milanez;

4°. Joseph de Fortia, seigneur de Forville, officier de galères, tué, en 1638, au combat de quinze galères d'Espagne, devant Gênes;

5°. Sibylle de Fortia, née en 1601, mariée 1°. avec le seigneur *de Noyers*, en Dauphiné; 2°. le 2 mars 1633, avec Paul-Aldonce *de Thezan de Venasque*, vicomte de Saint-Gervais, marquis de Venasque, comte de Nabuton, baron de Negran et de Castenet, etc., chevalier de l'ordre du Roi, fils de Claude de Thezan, seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et de Françoise de Castelnau de Clermont;

6°. Charlotte de Fortia, mariée 1°. en 1617, avec Paul *Mistral*, II°. du nom, seigneur de Dons, co-seigneur de Montdragon et de Barbantane, baron de Crozes, en Provence, fils de Paul Mistral, Ier du nom, seigneur de Dons et de Montdragon, baron de Crozes, premier consul de la ville d'Aix, et de Silvie de Brancas-Villars; 2°. par contrat du 24 juillet 1629, avec Gui *Robin*, co-seigneur de Graveson, fils d'Antoine Robin, seigneur de Graveson, co-seigneur de Barbantane, et de Marguerite de Bouliers de Reillane.

IX. Pierre-Paul DE FORTIA, baron de Baumes, seigneur de Piles, de Forville et de Costechaude, né en 1600, à Avignon, fut élevé auprès de Louis, dauphin de France, en qualité d'enfant d'honneur. Dès l'an 1611, quoiqu'il n'eût atteint que sa onzième année, ce prince, alors parvenu à la couronne sous le nom de Louis XIII, lui donna le commandement d'une compagnie franche en garnison au château d'If, avec la survivance de tous les gouvernements dont son père se trouvait investi. En 1614, il fut nommé capitaine de la galère qu'avait son père. Il se distingua très-particulièrement au siége de Montauban, commencé le 27 août 1621, par le roi en personne. Giberti, auteur d'une *histoire* manuscrite *de Pernes*, rapporte que ce monarque, s'entretenant un jour avec ses confidents, leur dit : « Vous ne » parlez point de Piles, qui vaut bien autant que ceux que vous » venez de nommer; c'est un des plus braves hommes de » mon royaume, je le connais, car je l'ai nourri; je l'aime infi- » niment. » Le même historien ajoute que pendant ce siége, qui dura trois mois, le roi, ayant été averti que le père du jeune de Piles était à l'extrémité, l'envoya chercher pour lui apprendre

cette fâcheuse nouvelle, et lui donner un congé pour se rendre auprès de ce père mourant; qu'après bien des recherches infructueuses, on trouva ce jeune officier enseveli tout vivant sous un tas de terre et de pierres enlevées par un fourneau qu'on venait de faire jouer, et qu'il fallut un ordre absolu du roi, pour qu'il se décidât à quitter l'armée avant la réduction de la ville rebelle, seule grâce qu'il sollicita vainement de Louis XIII. En succédant aux biens de son père, il succéda aussi à ses charges; il devint ainsi, à l'âge de vingt-un ans, mestre-de-camp de cavalerie légère et étrangère au service de France, et gouverneur pour le roi de la ville de Berre, du château d'If et des îles de Marseille. En 1627, il marcha, sous le duc d'Angoulême, au siége de la Rochelle, commencé le 10 août, et où le roi se rendit en personne, le 12 octobre de la même année. Il se distingua dans presque toutes les actions de ce long et mémorable siége, continua de donner des preuves de sa valeur à l'attaque du Pas-de-Suze et aux siéges de Privas et d'Alais, en 1629. Le 27 mars 1630, il leva un régiment d'infanterie qu'il commanda aux combats de Veillane et de Carignan et au siége de Saluces. Il fit la guerre de Languedoc en 1632, marcha en Italie, en 1635, et combattit au siége de Valence. La même année, il fut nommé colonel d'un nouveau régiment d'infanterie, qui prit le nom de Piles. Il donna de nouvelles preuves de son zèle et de sa fidélité à la couronne pendant les troubles civils de la Fronde, qui agitèrent la minorité de Louis XIV. La reine régente lui confia l'administration des affaires de la Provence, dans le temps où les troubles de cette province l'obligèrent à faire cesser les fonctions des procureurs du pays. Il reçut, en 1644, le brevet d'une pension de 4,000 livres, et fut nommé maréchal des camps et armées du roi, le 9 mai 1649, commandant provisoire de la ville de Marseille, le 10 décembre 1658, et commandant à vie de cette grande cité, le 19 janvier 1660 (1). Le 12 du même mois,

(1) Depuis cette époque, la charge de gouverneur-viguier de Marseille, est demeurée aux descendants du seigneur de Piles, jusqu'à la révolution de 1789, et les Marseillais en ont souvent témoigné publiquement leur reconnaissance. A cette charge étaient attribués de très-beaux priviléges; c'était le gouverneur-viguier qui conservait les clefs de la ville. Il présidait à tous les conseils municipaux et les autorisait; c'était lui qui donnait l'ordre aux troupes, lorsqu'il y en avait à Mar-

Louis XIV, étant arrivé à Tarascon, avait fait à Paul de Fortia l'honneur de le faire souper à sa table; et, lorsque ce grand roi fut arrivé à Marseille, le 2 mars de la même année, et que M. de Piles lui eut présenté les clefs d'or de la ville, S. M. les lui rendit sur-le-champ, et lui dit : « Conservez-les, M. de Piles; je ne saurais » les mettre en de meilleures mains que les vôtres. » Le 6 mars, le roi se rendit sur une galère au château d'If, à une lieue en mer, où M. de Piles lui donna une collation. Le lendemain, le monarque lui fit expédier de nouvelles lettres de provisions de la charge de gouverneur-viguier de Marseille (1). Paul de Fortia mourut en cette ville, le 13 juin 1682, et fut inhumé au château d'If, avec toute la pompe due à son rang. Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1627, Marguerite DE COVET DE MARIGNANE, fille de Jean-Baptiste de Covet, seigneur et baron de Trets, de Bormes, de Marignane et de Gignac, conseiller et garde des sceaux en la chancellerie de Provence, et de Lucrèce de Grasse, baronne de Bormes. De ce mariage sont provenus:

DE COVET : d'or, à 2 cyprès arrachés de sinople, entrelacés en sautoir.

1°. Charles-Bernard de Fortia, marquis de Sainte-Jalle, baron de Baumes, seigneur de Piles, de Forville et de Saint-Marcellin, second baron du comté Venaissin. Il se distingua en Flandre, dans l'armée du maréchal d'Aumont, et particulièrement aux lignes d'Arras, en 1654. Il épousa, en 1667, Marie *de Tholon de Sainte-Jalle*, fille unique et héritière de Jean-Antoine de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, de Saint-Marcellin et du Poët, et de Louise de Bonne de Tallard d'Auriac. Ses enfants furent :

A. Paul-Joseph de Fortia de Tholon, marquis de Sainte-Jalle, substitué aux nom, armoiries et biens de sa mère, fut aussi possesseur de la baronnie de Baumes, et des seigneuries de Piles et de Forville. Il épousa, en 1699, Marie *de Fortia d'Urban*, dont il n'eut qu'une fille:

Marie de Fortia de Tholon, dame de Sainte-Jalle, mariée, en 1723, avec Jean-Joseph-François-Dominique-Xavier-Lazare

---

seille, et qui faisait toutes les fonctions de commandant, à raison de quoi il avait un certain nombre de soldats attachés spécialement à la garde de sa personne.

(1) *Pièces Fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, tom. I, pag. 138 de l'itinéraire des rois de France. Voyez aussi *le Dictionnaire historique des Généraux Français*, par M. de Courcelles, tom. VI, pag. 99.

de Coriolis, baron de Limaye, seigneur de la Bastide des Jourdans, président de la cour des comptes, puis au parlement d'Aix, fils de Joseph de Coriolis, baron de Limaye, seigneur de la Bastide, président en la cour des comptes de Provence, et de Françoise de Dons de Pierrefeu;

B. Charles de Fortia, mort jeune;

C. Louise-Gabrielle-Marie de Fortia, dame de Saint-Marcellin, de Pellone et de Châteauneuf, mariée avec Joseph-Louis-Bernard *de Blégiers*, marquis de Taulignan, baron de Barres et de Puymeras, fils de Joseph de Blégiers, seigneur d'Antelon, et de Françoise de Taulignan;

2°. Paul II, dont l'article suit;

3°. Gaspard de Fortia, chevalier de Malte, connu sous le nom de chevalier d'Aubres. Il fut tué d'un coup de feu devant Gigeri, en Afrique, en 1664, combattant à côté du duc de Beaufort. Il donna dans cette occasion des preuves d'une bravoure extraordinaire, et mérita qu'on fit de lui les plus grands éloges dans la relation de cette entreprise;

4°. Alexandre de Fortia, *dit* l'abbé de Piles, prieur et seigneur spirituel et temporel des lieux de Saint-May et de Rémusat et leurs dépendances, en Dauphiné, décédé à Carpentras;

5°. Alphonse de Fortia, seigneur et marquis de Forville, successivement officier aux gardes-françaises en 1659, capitaine de cavalerie dans le régiment de Cravates, en 1667, capitaine des vaisseaux de S. M. en 1668, et d'une de ses galères en 1669, capitaine-gouverneur-viguier de Marseille en 1682, et l'un des quatre lieutenants de roi en Provence, au département d'Aix, en 1693. L'année suivante, il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la promotion du 1er. février, la première pour la marine, depuis la création de cet ordre. Il fut nommé chef d'escadre des galères, en 1695 (1). Le 7 mai 1702, six galères, commandées par M. de Forville, mouillèrent l'ancre au grand môle de Naples, pour accompagner le roi Philippe V à Final. Ce prince s'y embarqua le 2 juin. Le 5, il alla, accompagné de M. de Forville, visiter en felouque la place d'Orbitello, pour rejoindre ensuite son armée. Chemin faisant, ce commandant présenta au roi une somptueuse collation, qui fut suivie d'un très-beau concert d'instruments, qu'exécuta la chiourme de la galère, et de divers jeux et exercices aux fanaux, qui surprirent très-agréablement le jeune monarque. Le lundi, 12 juin, à une heure du matin, le prince, charmé d'un feu d'artifice qui avait été tiré

(1) Il reçut cette année, dans le *Mercure Galant*, des éloges qui donnèrent à ce journal l'occasion de publier la généalogie de la maison de Fortia. (Volume de janvier 1696, pages 202 et suivantes.)

en mer, sur des barques, ordonna qu'il fût donné, à Naples, un joyau de mille ducats à chaque capitaine, et un de plus grand prix à M. de Forville. Il partit de Gênes le 16 novembre (1); le mauvais temps l'ayant forcé de relâcher à Antibes, pour prendre le chemin de terre, le marquis de Forville continua sa route avec ses galères, arriva à Marseille avant Philippe V, vint à sa rencontre, et eut l'honneur de rentrer à cheval dans cette ville, à côté de S. M. catholique. Il mourut sans postérité, en 1708;

6°. Joseph de Fortia, reçu chevalier de Malte en 1657. Il fut lieutenant au régiment des gardes-françaises, puis capitaine de galères, et mourut à Messine, sur la galère commandée par le marquis de Forville, son frère, dont il était lieutenant;

7°. Jeanne de Fortia, épouse, le 22 janvier 1648, d'Annibal *de Grasse*, deuxième du nom, comte du Bar, colonel du régiment de Provence, fils de Charles de Grasse, comte du Bar, maréchal des camps et armées du roi, et de Marguerite Grimaldi de Beuil;

8°. Marie de Fortia, décédée religieuse.

X. Paul DE FORTIA, IIe. du nom, marquis de Piles, seigneur de Peyruis, de Piosin, d'Auges, de Montfort, de Costechaude et autres places, naquit à Baumes en 1633. Il fut reçu chevalier de Malte en 1640, et porta du vivant de son père le titre de seigneur de Costechaude. En 1660, il fut pourvu du gouvernement du château d'If et des places de Ratonneau, de Pommègues et des îles de Marseille. Il en prêta serment entre les mains du chancelier, qui lui dit : « Ce n'est que par forme que je reçois votre serment; car la maison de Fortia a toujours été fidèle à la France. » (*Hist. de Marseille*, *par MM. de Ruffi*, *père et fils*, 1669, *p.* 291, *liv.* 13, *art.* 14.) Il quitta la croix de Malte pour épouser, par contrat du 2 mars 1675, Geneviève DE VENTO DES PENNES (2), fille de Marc-Antoine de Vento, marquis des Pennes, et de Renée de Forbin-Janson, sœur aînée du cardinal de ce nom. En 1689, le marquis de Piles acquit la baronnie de Peyruis, en Provence. Il eut de son mariage :

DE VENTO : échiqueté d'argent et de gueules.

1°. Louis-Alphonse, dont l'article suit;

---

(1) On trouvera de plus grands détails dans le journal du voyage de Philippe V, imprimé à Naples, et rédigé par Antoine Bulifon.

(2) Cette alliance a procuré à la branche de Fortia de Piles, l'honneur d'une

2°. Toussaint de Fortia, né en 1678. Il fut reçu chevalier de Malte, et porta le nom de chevalier de Piles. Admis, en 1694, parmi les pages des écuries du roi, il en sortit, en 1696, pour entrer dans les mousquetaires et fut nommé, en 1713, lieutenant de la galère *la Réale*, capitaine de galères le 5 janvier 1728, chef d'escadre des galères le 1er janvier 1747, chef d'escadre des armées navales le 1er. janvier 1748, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er. avril suivant, enfin, commandant à Marseille en 1749. Il est mort dans cette place, en 1760, n'ayant pas été marié;

3°. Marthe de Fortia, épouse de Joseph-Hubert *de Vintimille*, des comtes de Marseille, seigneur de Vidauban, de Todon, d'Esclaux, de Figanières, etc., titré comte de Vintimille, fils de François de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Seissons et de Saint-Julien, et de Marie de Tarquet;

---

affinité avec la maison de France, comme on va l'exposer par le tableau suivant.

I. Jean DE PONTEVÈS, comte de Carces, grand sénéchal de Provence, laissa de Marguerite *de Brancas* :

II. Gaspard DE PONTEVÈS, comte de Carces, marié avec Léonore *de Lettes des Prez de Montpezat*, dont il eut :	II. Marguerite DE PONTEVÈS, épouse de Melchior *de Forbin*, marquis de Janson, qu'elle rendit père de :
III. Gabrielle DE PONTEVÈS, femme de Guillaume *de Simiane*, baron de Gordes, qui laissa de ce mariage :	III. Gaspard DE FORBIN, marquis de Janson, qui laissa de Marguerite *de Foresta*, son épouse :
IV. François DE SIMIANE, baron de Gordes et comte de Carces, qui laissa d'Anne *d'Escoubleau de Sourdis* ;	IV. Renée DE FORBIN-JANSON, mariée, en 1632, avec Marc-Antoine *de Vento*, seigneur-marquis des Pennes, qui en eut :
V. Anne Thérèse DE SIMIANE DE GORDES, épouse de François-Louis-Claude-Edme *de Simiane*, comte de Montcha, dont est née :	V. Geneviève DE VENTO DES PENNES, mariée avec Paul *de Fortia*, marquis de Piles, dont est issu :
VI. Anne-Marie-Christine DE SIMIANE-MONTCHA, mariée avec Emmanuel-Théodose *de la Tour d'Auvergne*, duc de Bouillon, dont est issue :	VI. Louis-Alphonse DE FORTIA, marquis de Piles, époux d'Elisabeth *de Flotte*, et père de :
VII. Anne-Marie-Louise DE LA TOUR D'AUVERGNE, épouse de Charles *de Rohan*, prince de Soubise, qui en eut :	VII. Toussaint Alphonse, duc DE FORTIA, qui s'allia avec Anne *de Geoffroy d'Entrechaux*, dont il eut :
VIII. Charlotte-Godefride-Elisabeth DE ROHAN-SOUBISE, épouse de Louis-Joseph *de Bourbon*, prince de Condé, dont est issu :	VIII. Alphonse-Toussaint-Joseph DE FORTIA, comte de Piles, marié avec Marie-Gabrielle-Rosalie *de Coriolis d'Espinouse*, dont est issu :
IX. Louis-Henri-Joseph, duc DE BOURBON, prince de Condé, né en 1756, aujourd'hui vivant.	IX. Alphonse-Toussaint-Joseph-Marie-Marseille, comte *de Fortia de Piles*.

4°. Anne-Marguerite de Fortia, femme de Gaspard *d'Agoult*, marquis d'Olières, fils de Joseph d'Agoult, marquis d'Olières, et de Françoise de Glandevès;

5°. Geneviève de Fortia, mariée, par contrat du 14 mars 1711, avec Louis-François, comte *d'Urre*, capitaine au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Jean-François d'Urre, deuxième du nom, et de Catherine-Angélique Aleman de Châteauneuf. Elle mourut en 1726;

6°. N..... de Fortia de Piles, }
7°. N..... de Fortia de Piles, } religieuses au monastère du Saint-Sacrement, à Marseille.

XI. Louis-Alphonse DE FORTIA, marquis de Piles, baron de Baumes et de Peyruis, second baron du comté Venaissin, naquit en 1676. Il était, en 1694, page aux écuries du roi, d'où il passa dans les mousquetaires. Il servait encore dans ce corps en 1696. Depuis il fut capitaine au régiment du Roi, infanterie, et fut pourvu, le 5 janvier 1707, du gouvernement des places du château d'If et îles adjacentes, sur la démission de son père (1). Le marquis de Piles devint gouverneur-viguier perpétuel de Marseille, et lieutenant de roi en Provence, en 1708, après la mort du marquis de Forville, son oncle. Il rendit des services non moins importants à l'humanité qu'à sa patrie pendant la peste de 1720, qui, malgré tous ses soins et toute sa vigilance, enleva dans Marseille seule 50 à 60 mille ames. Ce fut en considération de ces derniers services, que ses appointements, comme gouverneur du château d'If, furent augmentés, à partir du 1er. janvier 1721, de 7,500 livres, sans tirer à conséquence pour ses successeurs. En 1722, le roi lui accorda encore une gratification considérable, avec la survivance de sa charge pour son fils, ainsi que celle de capitaine de galères. Le marquis de Fortia mourut en 1729, ayant eu de Marie-Barbe-Elisabeth DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, qu'il avait épousée le 15 juillet 1710, et qui était fille de Jean-Baptiste de Flotte, et de Denise d'Espinassy, outre un fils et une fille morts en bas âge:

DE FLOTTE: d'azur, à 3 oiseaux d'or; au lambel de gueules.

1°. Toussaint-Alphonse, dont l'article suit,

2°. Elisabeth de Fortia, mariée, en 1728, avec Jean-Baptiste *de Villages*, premier du nom, seigneur de la Salle et de Villevieille;

(1) Les appointements de ce gouvernement étaient de 7,500 livres.

3°. N.... de Fortia, épouse de Charles *de Boisson de Merveilles*, trésorier général de France en Provence, fils de François de Boisson, trésorier-général de France, et de Marie de Montolieu;

4°. N.... de Fortia, religieuse au monastère du Saint-Sacrement, à Marseille.

DE GEOFFROY: tranché de gueules sur argent.

DE JARENTE: d'or, au sautoir de gueules.

DE BASTIN: de gueules, fretté d'or.

XII. Toussaint-Alphonse, duc DE FORTIA, marquis de Piles, baron de Baumes et de Peyruis, second baron du comté Venaissin, naquit le 14 juillet 1714. En 1723, il fut nommé à la survivance de la charge de gouverneur-viguier royal de Marseille, dont était pourvu son père. Il fut installé dans cette charge, et dans celle de lieutenant de roi en Provence, le 1er. mai 1726, n'ayant pas encore l'âge de douze ans. Ilservit d'abord dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, puis dans l'armée d'Italie, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Villars, après la mort duquel, arrivée le 17 juin 1734, il fit les mêmes fonctions auprès du prince de Conti, dans l'armée d'Allemagne. Par bulles du 14 juin 1775, le pape Pie VI érigea en sa faveur la baronnie de Baumes en titre de duché, sous la dénomination de *duché de Fortia*. Toussaint-Alphonse quitta alors le titre de marquis de Piles pour porter ce nouveau titre: il était chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et portait la croix de l'ordre de Malte. Le 1er. juillet 1777, il eut l'honneur de loger chez lui S. A. R. *Monsieur*, frère de Louis XVI et actuellement Louis XVIII (1). Il mourut au mois de janvier 1801. Il avait épousé 1°. en 1735, Anne DE GEOFFROY D'ENTRECHAUX D'ARENNES, fille de Joseph de Geoffroy d'Entrechaux, conseiller au parlement de Provence et de N. ... de Laurens de Peyrolles; 2°. en 1764, Marie-Félicité DE JARENTE DE LA BRUYÈRE, morte en 1786, sœur de Louis-Sextius de Jarente, évêque de Digne, puis d'Orléans, et veuve de Paul de Félix de Greffet, vicomte de Villars-Fouchard, et fille de Charles-François-Victor de Jarente la Bruyère, seigneur de Venelles, de Carry, de Rouet et de Leyrac, gouverneur du pont et château de Sorgues, et de Marie-Thérèse de Jarente, dame de Venelles; 3°. N....... DE BASTIN, d'une ancienne famille noble de Provence, dé-

(1) Voy. la relation des fêtes donnés à ce prince par la ville de Marseille, imprimée en cette ville, en 1777, in-4°.

cédée au mois de juin 1800. Le duc de Fortia n'eut point d'enfants de ses deux dernières femmes. Ceux du premier lit furent, outre deux filles, mortes en bas âge :

1°. Alphonse-Toussaint-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Denise-Élisabeth de Fortia, née le 9 octobre 1739, mariée, le 19 janvier 1763, avec Alexandre-Amable *de David*, comte de Beauregard, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils d'Alexandre de David, *dit* le comte de Beauregard, seigneur de Saint-André, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Marie de Contié.

XIII. Alphonse-Toussaint-Joseph DE FORTIA, comte de Piles, né le 23 novembre 1735, entra dans le régiment du roi, infanterie, en 1750, et fut pourvu, en 1754, de la survivance de la charge de gouverneur-viguier royal de la ville de Marseille. Passé dans le corps des grenadiers de France, en 1762, il y obtint le brevet de colonel d'infanterie. En 1770, il fut nommé gouverneur de Balaguier; fut pourvu, l'année suivante, du régiment provincial d'Aix, lors de la réforme des grenadiers de France, et, en 1774, fut adjoint à son père dans le gouvernement de Marseille. Le 1er. mars 1780, il fut promu au grade de brigadier d'infanterie, puis, le 5 décembre 1781, à celui de maréchal des camps et armées du roi, et mourut avant son père, au mois de juin 1791 (1). Il avait épousé, en 1756, Marie-Gabrielle-Rosalie DE CORIOLIS D'ESPINOUSE, fille de Charles-François-Xavier de Coriolis, marquis d'Espinouse, président à mortier au parlement de Provence, et de Marie-Bonne-Henriette le Bret de Selles, sa première femme. Madame de Piles avait fait son testament devant Grosson, notaire à Marseille, le 5 juillet 1782, et était décédée le 10 du même mois, ayant eu de son mariage, outre deux fils et une fille, morts jeunes :

DE CORIOLIS ; d'azur, à 2 chevrons d'or, accompagnés en pointe d'une rose d'argent.

1°. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, qui suit ;
2°. Alphonse-Nicolas-Joseph-Marie-Bruno, né au mois de juin 1766, et reçu chevalier de Malte au mois de mars 1775. Il entra, le 12 octobre 1780, dans la compagnie des cadets-gentilhommes de l'école royale militaire, d'où il sortit au mois de juin 1783, avec un brevet de sous-lieutenant

(1) *Dictionnaire historique des Généraux Français*, tome VI, page 100.



dans le régiment d'Artois, infanterie. En 1784, il fit ses caravanes à Malte, sortit de France en 1791, et mourut à Malte en 1808.

XIV. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, comte DE FORTIA DE PILES, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, né le 18 août 1758, fut tenu sur les fonts de baptême, par la ville de Marseille. Il a hérité, du moins héréditairement, en 1801, du titre de duc de Fortia. Dès l'an 1767, il fut appelé à la survivance de son père dans la charge de gouverneur-viguier royal de la ville de Marseille. Entré au service le 1er. octobre 1773, dans les chevau-légers de la garde du roi, il passa, en juin 1776, dans le régiment du roi, infanterie, où il était lieutenant, à l'époque de la révolution de 1789, qui a dissous ce corps. Le comte de Fortia de Piles a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et de politique (1). Il a épousé, en 1786, N.... DE CABRE DE ROQUEVAIRE, fille de N.... de Cabre de Roquevaire, président à mortier au parlement d'Aix, et de N... le Camus. De ce mariage sont issues, outre deux fils morts en bas âge:

DE CABRE; d'azur, à la chèvre saillante d'argent, surmontée d'une fleur de lys d'or.

1°. Alphonsine-Marie-Reine-Caroline de Fortia de Piles, mariée 1°. en 1809, avec Jean-Paul *de Laidet*, de Sisteron, décédé au mois de juin 1814; 2°. avec Edouard *de Malijay*, qu'elle a rendu père de deux fils et d'une fille. Elle a aussi du premier lit deux filles et un fils, nommé Alfred-Jules-Alphonse de Laidet de Fortia, né le 2 décembre 1811, qui a été autorisé, par ordonnance royale du 21 août 1816, à ajouter le nom *de Fortia* à celui *de Laidet*, et qui est mort à Marseille le 10 février 1824.

2°. Philippine de Fortia de Piles, mariée avec N.... *Foltz*, lieutenant de roi à Sisteron.

---

(1) Le principal des ouvrages du comte de Fortia de Piles, est *un Voyage au nord de l'Europe* (cinq vol. in-8°.), qu'il a composé, de concert avec le chevalier Louis de Boisgelin, et qui se distingue surtout par cette exactitude que l'on rencontre si rarement dans ce genre de composition, et qui le rend extrêmement utile aux voyageurs et aux géographes.



DE FORTIA,

SEIGNEURS DE PARADIS, DE CHAILLY, DU PLESSIS-FROMENTIÈRES; BARONS DE NOUAN ET DU CHESNE; SEIGNEURS ET MARQUIS D'URBAN, DE MONTRÉAL; BARONS DE BAUMES; SEIGNEURS ET MARQUIS DE PILES ET DE SAINTE-JALLE, DUCS DE FORTIA, ETC., AU COMTÉ VENAISSIN ET A PARIS.





ARMES : *D'azur, à la tour d'or, crenelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu. Couronne ducale. Supports : deux Lions. Devise :* Turris fortissima virtus.

La maison DE FORTIA (1), connue par les services distingués qu'elle a rendus depuis plus de cinq siècles, dans la haute magistrature et les armées, par les titres héréditaires qui en ont été la récompense, et par les domaines considérables qu'elle a possédés en Languedoc, en Touraine, en l'Ile-de-France, à Avignon, dans le comté Venaissin, en Dauphiné et en Provence, est originaire de la Catalogne (2), dans le royaume d'Aragon, où elle florissait dès le commencement du douzième siècle. Elle y a donné son nom à un château et deux villages situés dans l'Ampourdan, sur les bords du golfe de Roses, à une petite demi-lieue de la ville de Castillon, et à une lieue et demie de Figuières.

En 1113, deux frères, seigneur de Fortia, accompagnèrent Raimond-Bérenger, lorsque ce prince alla se mettre en possession de la Provence et du Gévaudan.

---

(1) Le nom de cette maison se prononce *Forthia.*

(2) Elle figurait parmi les plus anciennes et les plus illustres de cette province, suivant l'auteur du *Sermo del serenissimo senyor don Jaume second, rey de Arago,* imprimé à Barcelonne, en 1602, p. 68.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE FORTIA.

1 Bernard I DE FORTIA, chevalier, descendant de Philippe de Fortia, général des armées de Jacques Ier, roi d'Aragon, se signala dans les guerres du roi D. Pèdre IV.

2 Bernard II DE FORTIA, né en 1354, généralissime des armées d'Aragon, après son père, mourut après l'an 1418, laissant Jean I qui suit.

3 Jean I DE FORTIA, né vers l'an 1393, se maria à Montpellier vers 1412, et fut père de Jean II.

4 Jean II DE FORTIA, né vers 1427, ép. en 1448, Francine *de Montpellier*, et mourut en 1493.

5 Marc-Antoine DE FORTIA, né en 1449, ép. en 1473, Yolande *de Benet*, et mourut en 1498.

Sibylle DE FORTIA, née en 1352, mariée A. avec D. Artal *de Foces*; B. le 10 janvier 1381, avec D. Pèdre IV, surnommé le Cérémonieux, roi *d'Aragon*, mort le 5 janvier 1387.

b. D. Jacques, infant *d'Aragon*, mort jeune.

b. D. Ferdinand, infant *d'Aragon*, mort jeune.

b. Isabelle *d'Aragon*, mariée, en 1407, avec Jacques II, dernier comte *d'Urgel*.

6 Bernard III DE FORTIA, né en 1475, ép. à Tours, en 1501, Jeanne *Miron de Beauvoir*.

7 François I DE FORTIA, seigneur de la Grange, ép. A. Françoise *Minguet*; B. Catherine *Hotman*.

8 B. François II DE FORTIA, ép. en 1607, Catherine *Sainctot*.

9 Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly, ép. A. en 1657, Anne *de Buade*; B. Anne *Alexandre*.

10 B. Joseph-Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly, ép. A. en 1695, Marie-Madeleine *Larcher de Pocancy*; B. en 1698, Marie — Madeleine *Thomas*.

11 B. Jean-Joseph DE FORTIA DE CHAILLY, décédé en 1760, avait ép. en 1726, Marie-Anne *Frizon de Blamont*.

Charlotte DE FORTIA, héritière de sa branche, ép. en 1747, Étienne-Marie, marquis *d'Escorailles*, décédé en 1758, et sa veuve en 1767.

12 Jean-Charles DE FORTIA DE CHAILLY, né en 1730, est décédé en 1741.

Seigneurs DU PLESSIS.

7 Bernard IV DE FORTIA, seigneur du Plessis-Fromentières, ép. en 1555, Charlotte *Gayant*.

8 Bernard V DE FORTIA, seigneur du Plessis, ép. en 1586, Marguerite *le Clerc de Lesseville*.

9 François DE FORTIA, seigneur du Plessis et de Clércau, épousa, en 1619, Anne *de la Barre*, dame de Nouan.

10 Bernard VI DE FORTIA, seigneur du Plessis, de Nouan et de Brichanteau, ép. en 1649, Marguerite *le Mairat*.

11 Jacques DE FORTIA, seigneur du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, épousa en 1697, Marie-Mathée *Accault*, et mourut sans postérité.

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS D'URBAN.

6 Jean III DE FORTIA, seigneur d'Ortez, en Languedoc, né en 1477, épousa, le 7 avril 1505, Françoise *de Vitalis*, qui fit son testament le 10 septembre 1544.

7 Marc DE FORTIA, co-seigneur de Caderousse, né en 1505, mort en 1582, avait épousé A. en 1549, Jeanne *des Henriquez*, morte en 1557; B. en 1559, Françoise *de Filleul de la Madeleine*.

8 A. Gilles DE FORTIA, co-seigneur de Caderousse, né en 1552, ép. A. en 1582, Lucrèce *de Galéan des Issarts*; B. en 1592, Laurence *de Tholon de Sainte-Jalle*; C. en 1592, Françoise de *Roquard*.

9 C. Louis I DE FORTIA, seigneur d'Urban, ép. en 1618, Gabrielle *de la Sale de la Garde*.

10 Louis II DE FORTIA, seigneur d'Urban, ép. en 1651, Marie *de Vivet de Montclus*.

11 Paul DE FORTIA, marquis d'Urban, ép. en 1681, Marie-Esprite *de Vissec de la Tude de Ganges*.

12 François DE FORTIA, marquis d'Urban, ép. A. en 1716, Marie-Anne *de Rocaud*, morte en 1724, B. Gertrude-Agathe *d'Oyenbrugge de Duras*, des barons de Thiennen, de Molderk et de Herk, sénéchaux héréditaires du pays de Liège.

13 A. Hercule-Paul-Catherine, marquis DE FORTIA D'URBAN, décédé en 1790, avait épousé, en 1748, Rose-Émilie *de Caux*, morte en 1816.

14 Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine, comte DE FORTIA D'URBAN, né à Avignon, le 18 février 1756, membre de plusieurs académies et sociétés savantes de l'Europe, a épousé, le 11 janvier 1785, Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline *des Achards de Ste-Colombe*.

BRANCHE DE MONTRÉAL.

8 A. Jean IV DE FORTIA, né en 1553, seigneur de Montréal, en Dauphiné, ép. en 1585, Françoise *de Seytres-Caumont*.

9 Paul DE FORTIA, seigneur de Montréal, ép. en 1613, Catherine *de la Sale*, dame de la Garde de Bédarrides.

10 Gaspard I DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde de Bédarrides, ép. en 1655, Françoise *de Louet de Nogaret de Calvisson*.

11 Jules DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde, titré marquis de Fortia, épousa, en 1684, Françoise *de Sassenage*.

12 Gaspard II DE FORTIA DE POL, marquis de Montréal, ép. A. en 1727, N..... *de Vogüé de Rochecolombe*; B. en 1730, Marie-Anne *de Fortia de Chailly*.

B. Gabrielle-Thérèse *de Fortia de Montréal*, mariée, en 1753, avec Anne-Joseph *de Louet de Murat de Nogaret*, marquis de Calvisson.

13 B. Françoise-Gabrielle-Charlotte DE FORTIA, dame de Montréal et de la Garde de Bédarrides, ép. en 1749, Joseph-Louis-Marie *de Galéan*, duc de Gadagne, et mourut en 1796, la dernière de sa branche.

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS DE PILES.

8 B. Paul I DE FORTIA, seigneur de Piles, baron de Baumes, né en 1559, épousa, en 1599, Jeanne *de Tholon de Ste-Jalle*.

9 Pierre-Paul DE FORTIA, baron de Baumes, seigneur de Piles, épousa, en 1627, Marguerite *de Covet de Marignane*.

10 Charles-Bernard DE FORTIA DE PILES, marquis de Sainte-Jalle, par son mariage, en 1667, avec Isabeau *de Tholon de Ste-Jalle*.

11 Joseph DE FORTIA DE THOLON, marquis de Ste-Jalle, épousa en 1699, Marie *de Fortia d'Urban*.

12 Marie DE FORTIA DE THOLON, dame et marquise de Sainte Jalle, ép. en 1723, Jean-Joseph-François-Dominique-Xavier-Lazare *de Coriolis*, baron de Limaye.

DUCS DE FORTIA.

10 Paul II DE FORTIA, puis marquis de Piles, épousa, en 1675, Geneviève *de Vento des Pennes*.

11 Louis-Alphonse DE FORTIA, marquis de Piles, épousa Elisabeth *de Flotte*.

12 Toussaint-Alphonse, duc DE FORTIA, en 1775, ép. A. en 1735, Anne *de Geoffroy d'Entrechaux*; B. en 1764, Marie-Félicité *de Jarente*.

13 A. Alphonse-Toussaint-Joseph, comte DE FORTIA DE PILES, a épousé, en 1786, N..... *de Cabre de Roquevaire*.

Philippine *de Fortia de Piles*, épouse de N..... *Folts*, lieutenant de roi à Sisteron.

14 Alphonsine-Marie-Reine-Caroline DE FORTIA DE PILES, a épousé A. en 1809, Jean-Paul *de Laidet*, mort en 1814, dont un fils et deux filles; B. Édouard *de Malijay*, dont deux fils et une fille.

15 A. Alfred-Jules-Alphonse DE LAIDET DE FORTIA, né le 2 décembre 1811, a été autorisé, par ordonnance royale du 21 août 1816, à ajouter le nom de *Fortia* à son nom paternel. Il est mort le 10 février 1824.

Pierre de Fortia, vivant en 1229 et 1236, est cité comme un des seigneurs catalans qui s'illustrèrent le plus par leurs faits d'armes, sous le règne de Jacques Ier., roi d'Aragon, surnommé le Conquérant. (*Annales de Catalogne, par Félix de la Pegna, t. II, liv. 2, chap. XIV, p.* 69.)

Philippe de Fortia, général de ce même conquérant en Provence, se distingua dans toutes les guerres de ce prince, et vivait en 1246. (*Nouvel état de Provence, Avignon, sans date, p.* 74.)

La généalogie de la maison de Fortia a été publiée dans le *Mercure-Galant* (*janvier* 1696, *pp.* 197 *et* 198); dans l'*Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. I, p. 453; dans l'*Histoire héroïque et universelle de la Noblesse de Provence*, par Artefeuille, t. I, p. 417; dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chesnaye des Bois, 2e. édition in-4°., t. VI, p. 551, et dans plusieurs autres recueils généalogiques. Enfin, une histoire particulière de cette maison a été publiée à Paris, en 1808, in-12. C'est d'après la réunion de ces divers documents qu'on a cru devoir reproduire une généalogie complète de toutes les branches de la maison de Fortia.

I. Bernard DE FORTIA, Ier. du nom, chevalier, l'un des plus puissants seigneurs de la Catalogne (1), et descendant de Philippe de Fortia, général des armées du roi Jacques Ier., se signala dans les longues guerres de D. Pèdre IV, roi d'Aragon, contre les Mahométans, les Génois, les Sardes, les Castillans et les Navarrois. Il laissa de *Francisca*, son épouse :

1°. Bernard II, dont l'article suit;

2°. Sibylle de Fortia, née au château de Fortia, en 1352, mariée 1°. à D. Artal *de Foces*, l'un des plus grands seigneurs de l'Aragon; 2°. le 10 janvier 1381, à D. Pèdre, roi *d'Aragon*, décédé le 5 janvier 1387 (2). Sibylle de Fortia eut de ce second mariage :

A. Don Jacques, infant d'Aragon, } morts jeunes;
B. Don Ferdinand, infant d'Aragon, }

C. Isabelle, infante d'Aragon, mariée, le 28 juin 1407, avec D. Jacques II,

---

(1) *Sermo*, etc., etc., (comme à la page première), fol. 56.

(2) *Art de vérifier les dates*, Paris, 1783, t. I, p. 155, 156; *Chronique de Carbonell*, fol. 200; *Hist. générale d'Espagne*, par Ferréras, traduite par d'Hermilly, t. V, page 474.

dernier comte *d'Urgel*, fils de Pierre d'Aragon, comte d'Urgel, et de Marguerite de Montferrat. (*Moréri, édit. de* 1759, *art. d'Aragon, t. II, p.* 243).

II. Bernard DE FORTIA, II[e]. du nom, né au château de Fortia en 1354, succéda à son père dans la charge de général des armées du roi d'Aragon (1). En 1385, D. Pèdre IV le nomma lieutenant-général en Catalogne, et capitaine-général de ses états. Bernard de Fortia concourut à la prise de Castillon et de beaucoup d'autres places, et obligea le comte d'Ampurias, Jean d'Aragon, à rendre la place à la discrétion du roi son beau-père. A la mort de D. Pèdre IV, arrivée le 5 janvier 1387, Bernard de Fortia fut contraint de s'éloigner, avec Sibylle, sa sœur, veuve de ce prince, pour se soustraire au ressentiment de D. Juan, qui succédait au trône, et avec lequel il avait eu de grands démêlés. Ils furent dépouillés de leurs biens. La reine, réduite à une pension viagère de 2,500 ducats, mourut à Barcelonne, le 23 novembre 1406, et fut inhumée au couvent de Saint-François. (*Hist. d'Espagne de Ferréras, traduite par d'Hermil'y, t. VI, p.* 99). Bernard de Fortia, ayant vendu quelques biens qui lui étaient restés en Catalogne, était venu, par suite d'un mariage, s'établir à Montpellier dès l'année 1391. En 1407, Bernard de Fortia retourna en Espagne; pour présider au mariage de sa nièce, Isabelle, infante d'Aragon, avec Jacques, fils de Pierre, comte d'Urgel, issu comme cette princesse du sang royal d'Aragon. (*Hist. d'Espagne, ib., p.* 113). Depuis l'année 1395, D. Martin avait succédé à D. Juan, son frère aîné, au trône d'Aragon. En 1409, ce prince nomma le comte d'Urgel, son beau-frère, vicaire ou administrateur-général du royaume, dignité qui était regardée comme l'apanage de l'héritier du trône. (*Hist. d'Espagne, t. IV, p.* 130). Cette nomination ayant été jugée par les Aragonais comme une violation des privilèges du pays, D. Martin, d'après la décision des jurisconsultes,

---

(1) Thomich, dans sa *Généalogie de la maison royale d'Aragon*, qui se trouve en tête des *Constitutions de Catalogne*, le nomme Bernard *de Forcia*, et plusieurs autres auteurs l'écrivent de même; mais l'auteur du *Sermo de Don Jaume second, rey de Arago*, imprimé à Barcelonne, en 1602, écrit constamment *Fortia*.

la renouvela l'année suivante, 1410. (*Ibid, p. 149. Ferréras blâme Mariana d'avoir ignoré ou omis cette dernière nomination*). D. Martin étant mort sans enfants, le 31 mai de cette même année, le comte d'Urgel, appuyé par un grand nombre de seigneurs puissants, se mit du nombre des cinq prétendants à la couronne, au double droit de prince du sang d'Aragon et d'époux d'Isabelle, sœur puînée de D. Martin. Mais Isabelle avait une sœur aînée d'un autre lit, nommée Léonore, femme de Jean Ier., roi de Castille. Le 24 juin 1412, Ferdinand, second prince issu de ce mariage, fut reconnu légitime héritier de la couronne. Le comte d'Urgel, soutenu par son oncle Bernard de Fortia (*Félix de la Pegna*) et les parents de sa belle-mère, refusa de reconnaître la décision du congrès, et voulut soutenir ses prétentions par la force des armes. Ferdinand marcha contre lui, en 1413, l'assiégea dans Balaguer; et, après l'avoir forcé de se rendre à discrétion, il le constitua prisonnier à perpétuité, et confisqua tous ses domaines. (*L'Art de vérifier les dates, édit. de* 1783, *t. Ier, part. Ire, p.* 757; *t. II, p.* 347). Le comte d'Urgel mourut captif au château de Xativa, dans le royaume de Valence, le 1er. juin 1433. Le rôle important qu'avait joué Bernard de Fortia dans ces sanglants démêlés, notamment les efforts qu'il avait tentés, mais sans succès, en 1418, achevèrent de consommer la ruine de sa maison, et le forcèrent à cacher son existence et les débris de sa fortune à Montpellier. Il laissa un fils unique, nommé Jean, qui suit. N. . . . .

III. Jean DE FORTIA, Ier. du nom, né à Montpellier vers 1393, vécut très-obscurément dans cette ville. La maison de Fortia avait perdu tout l'éclat que lui avaient donné le règne de Sybille et les prétentions malheureuses du comte d'Urgel, son gendre. Jean Ier. n'est connu que par les actes de Jean II, son fils, qui suit. N. . . . .

IV. Jean DE FORTIA, IIe. du nom, né vers l'an 1427, épousa, en 1448, Francine DE MONTPELLIER, et fit son testament en 1492, devant Guigonis, notaire à Montpellier (1). Par ce testament, il donna à sa femme, outre sa dot, qui était de 6,000 écus d'or couronnés, l'usufruit de tous ses biens, la chargeant de les remettre

DE MONTPELLIER : d'or, au tourteau de gueules.

(1) Voyez les archives du clergé de Montpellier, registre des notes de Hodilly, Vidal, Roger et autres, de 1450 à 1493, n°. 5, p. 10, etc.

à Marc-Antoine, son fils et son héritier. Il fit plusieurs legs à tous les couvents des deux sexes et à tous les hôpitaux de Montpellier, dota plusieurs pauvres filles à marier, fonda et dota richement une chapelle qu'il avait fait construire dans le couvent des Frères-Mineurs de Saint-François ou des Cordeliers, sous le titre de *Notre-Dame de Pitié*, où il voulut être inhumé; légua la liberté à quatre esclaves qu'il avait, leur fit don de 100 écus d'or à chacun, outre leur subsistance dans la maison de son héritier; enfin, après avoir réglé la restitution de la dot de son épouse, en monnaie de Barcelonne, il légua à Jean (IIIe, du nom) son petit-fils, la tour et juridiction *de Orte*, en la paroisse de Saint-Denis de Gobelez, diocèse de Barcelonne. Il mourut le 1er. mars 1493, et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fondée. Marc-Antoine, son fils unique, lui succéda.

V. Marc-Antoine DE FORTIA, né en 1449, fit faire l'ouverture solennelle du testament de son père, devant le sieur Charbonnières, lieutenant-royal du juge de la ville de Montpellier, le 1er. mars 1493, et, le 23 du même mois, paya les legs qui étaient dévolus aux Frères-Mineurs. Le 30 juin 1498, par-devant Jean Vidal, notaire en la même ville, Marc-Antoine de Fortia fit son testament, par lequel il donna à Yolande DE BENET (à laquelle il avait été uni dès l'année 1473) 2,250 écus d'or couronnés, savoir : 1,500 pour sa dot, et 750 pour son augment, avec son entretien dans sa maison; et, prévoyant le cas où son héritier universel viendrait à mourir sans enfants, il la substitua pour un quart de ses biens; fit divers legs en faveur des couvents et des pauvres filles à marier; nomma son fils aîné, son héritier universel, et le substitua à sa femme et à ses autres enfants, à chacun desquels il légua 2,000 écus d'or, avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à l'âge de 25 ans pour les garçons, et 1,500 écus d'or pour les filles, avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à ce qu'elles fussent mariées. Enfin, il ordonna qu'on l'ensevelît dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié qu'avait fondée son père dans l'église des Cordeliers. Le 24 juillet suivant, Francine de Montpellier, sa mère, lui donna les 1,000 écus d'or que Jean II de Fortia, son mari, lui avait légués. Marc-Antoine mourut cinq mois après, le 26 décembre 1498, et sa veuve fit son testament le 8 juillet 1517. Ses enfants furent :

DE BENET : d'or, à l'ours de sable; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent.

1°. Bernard III, dont l'article suit;
2°. Jean III de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis d'Urban*, rapportée en son rang;
3°. François de Fortia, qui contracta pour son frère Jean, à Avignon, en 1505, et ne vivait probablement plus en 1517, puisque Yolande de Benet, sa mère, n'en fait pas mention dans son testament;
4°. Albert de Fortia, légataire de son père, en 1498, et de sa mère, en 1517;
5°. Eléonore de Fortia;
6°. Hiéronime de Fortia, épouse de Michel *de Vitalis*, d'Avignon, dont elle était veuve, en 1517.

VI. Bernard DE FORTIA, III[e]. du nom, seigneur de Paradis, de la Branchoire et des Touches, en Touraine, reçut du roi Louis XII, le 15 juin 1505, des lettres-patentes datées de Tours, qui l'autorisent à aller à Rome prendre noble Françoise de Vitalis, pour venir consommer le mariage qu'elle avait contracté avec noble Jean de Fortia, frère de Bernard, que ce monarque qualifie son bien amé familier et serviteur de la reine, sa femme (Anne de Bretagne), lui permettant de passer par toutes les terres et seigneuries de son obéissance, avec seize chevaux et toute la suite qui lui était nécessaire. Bernard fit, en 1532, l'acquisition des seigneuries de Paradis et de la Branchoire, et fut ensuite président de la chambre des comptes de Bretagne. Il avait épousé, à Tours, en 1501, Jeanne MIRON, fille de François Miron, alors médecin du roi et seigneur de Beauvoir-sur-Cher (1), et d'Elisabeth Alexandre. Leurs enfants furent :

MIRON : de gueules, au miroir arrondi d'argent, cerclé et pommeté.

1°. Jean de Fortia, archiprêtre de la métropole de Tours, et chanoine de St.-Martin de la même ville;
2°. François I[er]., dont l'article suit;
3°. Bernard IV de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs du Plessis-Fromentières*, rapportée ci-après;
4°. Marc de Fortia, seigneur de Paradis, qui fut successivement greffier en chef de la sénéchaussée d'Anjou, en 1538, trésorier de France en la généralité de Languedoc, en 1575, puis en celle de Touraine, en 1582, enfin premier président de la chambre des comptes de Bretagne. Marc de Fortia n'avait pas eu d'enfants de Françoise *d'Authon*, à laquelle il

(1) Cette famille Miron est originaire de Catalogne. Elle a produit un évêque d'Angers et plusieurs magistrats célèbres.

s'était uni, en 1551, et qui était fille de Jean d'Authon, seigneur de la Chartonnière, et de Bonne Laurencin, de la ville de Lyon. Étant l'un des plus riches citoyens de la ville de Tours, il laissa 300 livres de rente pour la fondation d'un collége; et, par le contrat qu'il passa pour cet objet, le 20 novembre 1581, il exigea expressément qu'il n'y eût aucun jésuite dans ce collége, ni pour le temps présent, ni pour l'avenir, à peine de la répétition de la somme léguée (1);

5°. Pierre de Fortia, abbé de St.-Acheul de Noyers, archidiacre de Tours, nommé par le roi à l'évêché d'Amiens, en 1577. Il harangua les états de Blois, où il avait été député par son ordre. Il mourut soupçonné d'avoir été empoisonné, sans avoir pris possession du siége épiscopal d'Amiens;

6°. Jeanne de Fortia, mariée le 22 novembre 1532, avec Austremoine *du Bois*, seigneur de Fontaine et de Marans, en Touraine, maître d'hôtel du roi;

7°. Françoise de Fortia, dame de la Branchoire, mariée avec Pierre *Forget*, seigneur du Bouret, argentier de la reine, et depuis secrétaire du roi François Ier.;

8°. N. . . . . . de Fortia, } religieuses au prieuré de Relay, en Touraine.
9°. N. . . . . . de Fortia, }

VII. François DE FORTIA, Ier. du nom, seigneur de la Grange, successivement trésorier des mers du Levant, secrétaire de la chambre du roi, et, en 1570, trésorier des parties casuelles, décédé en 1595, avait épousé 1°. Françoise MINGUET; 2°. Catherine HOTMAN, veuve de Nicolas de Verdun, intendant des finances, et fille de Pierre Hotman, seigneur de Fontenay, et de Jeanne Marteau de la Chapelle. Cette seconde femme mourut en 1627. François de Fortia eut pour enfants:

MINGUET: HOTMAN: émanché d'argent et de gueules, de dix pièces.

Du premier lit:

1°. Madeleine de Fortia, alliée, 1°. en 1583, avec Louis *Grenet*, avocat, puis conseiller au parlement de Paris; 2°. avec Michel *Sevin*, sieur de Bligny, de Bizay, et par elle, de la Grange, conseiller au parlement, en 1587, fils de Guillaume Sevin, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Paris, et d'Anne le Febvre, dame de Bizay;

2°. Jeanne de Fortia, épouse de Charles *Billiart*, reçu conseiller au parlement de Paris, le 18 juillet 1586, puis maître des requêtes de l'hôtel du roi, le 30 janvier 1593;

(1) Malgré cette condition, les jésuites trouvèrent moyen de jouir de ce legs. Voyez *l'Hist. génér. de la Compagnie de Jésus*, 1762, *t. III*, *pages* 5, 7.

Du second lit :

3°. François II, dont l'article suit.

VIII. François DE FORTIA, II°. du nom, secrétaire de la chambre du roi en 1617, puis président des trésoriers de France au bureau des finances de Limoges, ensuite conseiller-d'état en 1665, avait épousé, en 1607, Catherine SAINCTOT, fille de Pierre Sainctot, et d'Anne Vizé. Ils eurent pour enfants :

SAINCTOT : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'une fleur de lys d'or, et accompagnée en chef de deux roses de gueules et en pointe d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent.

1°. François de Fortia, né en 1610, conseiller auditeur en la chambre des comptes de Paris, le 21 mai 1642, marié, en 1648, avec Madeleine *Pigray*, dont il n'eut qu'une fille, Françoise de Fortia, morte en bas-âge;
2°. Pierre de Fortia, sieur de Genouilly, né en 1613, mort sans enfants, en 1677;
3°. Paul de Fortia, né en 1614, mort au berceau;
4°. Honoré de Fortia, né en 1617, chanoine de Noyon et aumônier du roi, décédé en 1695;
5°. Etienne de Fortia, né en 1618, mort à Rome. On a de lui quelques opuscules de piété, peut-être les premiers ouvrages qui aient été publiés à Rome en français;
6°. Charles, qui continue la descendance;
7°. Timoléon de Fortia, mort dans les guerres de Catalogne;
8°. Catherine de Fortia;
9°. Anne de Fortia.

IX. Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly et de Boisvoisin, capitaine au régiment de Baradat, cavalerie, mourut en 1685. Il avait épousé 1°. le 19 juillet 1657, Anne DE BUADE, fille de Pierre de Buade, seigneur de Beauregard, lieutenant de la venerie du roi, et d'Anne Savatier; 2°. Anne ALEXANDRE, morte en 1691. De ce dernier mariage est issu un fils unique, qui suit.

DE BUADE : d'azur, à 3 pieds de griffon d'or.

ALEXANDRE : d'azur, à l'aigle éployée et couronnée d'argent.

X. Joseph-Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly, né en 1661, fut reçu conseiller au châtelet en 1690, à la cour des aides en 1695, puis au parlement en 1698. Il fut ensuite maître des requêtes de l'hôtel en 1723, puis conseiller-d'état et conseiller-d'honneur au parlement de Paris. En 1728, le duc de Bourbon, premier ministre-d'état, le chargea d'aller faire, en son nom, la demande de la princesse de Hesse-Rheinfels, qu'il ramena avec lui jusqu'à Chantilly, où le duc de Bourbon se trouvait déjà exilé. En 1739, Joseph-Charles de Fortia fut nommé premier président du

LARCHER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale du même.

THOMAS :

grand conseil, et mourut à Paris, le 17 juillet 1742. Il avait épousé 1°. en 1695, Marie-Madeleine LARCHER, morte en 1696, à l'âge de dix-neuf ans, fille de Jean-Baptiste Larcher, seigneur de Pocancy, conseiller en la cour des aides, et de Marie le Clerc ; 2°. en juillet 1698, Marie-Madeleine THOMAS, morte à Dijon en 1719, fille de Jean Thomas, conseiller au parlement, et de Marie-Anne Gigault. De ce second mariage sont issus :

1°. Jean-Joseph, dont l'article suit;
2°. Charles de Fortia, né en 1702, nommé, en 1724, abbé de Saint-Martin d'Épernay, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Reims. Il fit, le 8 décembre 1768, son testament devant Bro, notaire à Paris, et donna par égales parts toute sa succession à la marquise de Scorailles, à la duchesse de Gadagne et à la marquise de Calvisson, ses trois nièces;
3°. Anne-Bernard de Fortia, mort célibataire à l'Isle-Bourbon, le 30 avril 1747;
4°. Antoine de Fortia, religieux, puis chanoine de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, mort le 13 septembre 1750;
5°. Marie-Madeleine de Fortia, née en 1699, mariée, en 1717, avec Claude *de la Michodière*, conseiller au parlement de Paris, et ensuite conseiller d'honneur au même parlement. Elle est morte le 29 septembre 1740;
6°. Marie-Anne de Fortia, née en 1712, mariée à Paris, le 14 septembre 1730, avec Gaspard *de Fortia*, marquis de Montréal.

FRIZON : d'azur, au sautoir bretessé d'or.

XI. Jean-Joseph DE FORTIA, né en 1700, capitaine au régiment de Condé, cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, épousa, le 2 mai 1726, Marie-Anne FRIZON-DE-BLAMONT, fille de feu Nicolas-René Frizon, seigneur de Blamont, président au parlement de Paris, et de Nicole de la Salle. Il mourut à Paris le 1er. décembre 1760, ayant eu de son mariage :

1°. Jean-Charles de Fortia, né en 1730, mort en 1741;
2°. Charlotte de Fortia, née le 27 mars 1727, mariée, le 9 mars 1747, avec Étienne-Marie, marquis *de Scorailles*, premier sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, décédé le 30 mai 1758, et sa veuve le 2 mai 1767.

SEIGNEURS DU PLESSIS-FROMENTIÈRES, *éteints*.

VII. Bernard DE FORTIA, IVe. du nom, seigneur de Saint-Mandé près Vincennes, du Plessis-Fromentières et de Clércau, en Vendô-

mois, second fils de Bernard de Fortia, IIIe. du nom, seigneur de Paradis, et de Jeanne Miron, fut conseiller au parlement de Bretagne, puis au parlement de Paris le 4 juin 1563, mourut le 17 décembre 1573, et fut enterré aux SS. Innocents. Il avait épousé, le 23 novembre 1555, Charlotte GAYANT, fille de Louis Gayant, seigneur de Varâtre et de Villiers-le-Bel, conseiller au parlement de Paris, et de Catherine Rapouel. Leurs enfants furent :

GAYANT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une aigle éployée du même, surmontée d'une fleur de lys d'or.

1°. Bernard V, dont l'article suit;
2°. Jean de Fortia, mort célibataire;
3°. Marc de Fortia, maître en la chambre des comptes de Bretagne. Il ne fut point marié;
4°. Philippe de Fortia, mariée, le 5 mai 1576, avec Jean *le Coq*, seigneur de Grisy, de la Rapée et de la Grange-aux-Merciers, procureur du roi au bailliage du palais;
5°. Marie de Fortia, mariée, en 1586, avec Jérôme *de Larche*, seigneur de Saint-Mandé, lieutenant au bailliage du palais;
6°. Louise de Fortia, mariée, en 1595, avec Barthélemi *Berthier*, seigneur de Clairbois, près Pontoise, gentilhomme de la chambre et de la venerie du roi; 2°. avec Antoine *Joussier*, seigneur de Saint-Bon, officier de la venerie du roi;
7°. Marguerite de Fortia, femme de Jean *Arnault*, seigneur d'Andrinon, en 1595.

VIII. Bernard DE FORIA, V^e. du nom, seigneur du Plessis-Fromentières et de Cléreau, reçu conseiller au parlement de Paris, le 22 février 1585, mort conseiller clerc au même parlement, en 1629, laissa du mariage qu'il avait contracté devant Esnaut, notaire au Mans, le 21 janvier 1586, avec Marguerite LE CLERC DE LESSEVILLE, fille de Nicolas le Clerc, seigneur de Lesseville, secrétaire du roi, et de Jeanne de la Forêt de Flambarin :

LE CLERC : d'azur, à 3 croissants d'or.

1°. François, dont l'article suit;
2°. Louise de Fortia, mariée, le 18 juin 1608, avec Nicolas *de Bailleul*, seigneur de Soisy, d'Étiole et du Tremblay-sur-Seine, baron de Château-Gontier et de Vattetot, conseiller, et ensuite président à mortier au parlement de Paris, surintendant des finances et chancelier de la reine, fils aîné de Nicolas de Bailleul, seigneur de Vattetot et du Chesnay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie Habert, dame du Tremblay. Louise de Fortia mourut le 31 octobre 1618;
3°. Marie de Fortia, alliée, le 23 juin 1617, avec René *de Chambes*, comte de Montsoreau, colonel d'un régiment d'infanterie, mort, en An

gleterre, en 1649, fils de Charles de Chambes, comte de Montsoreau, maréchal-de-camp, conseiller d'état, chambellan et grand-veneur du duc d'Alençon, et de Françoise de Maridor.

Fils naturel de Bernard V.

Louis, bâtard de Fortia, *surnommé* le Roy, *eut de son père*, *en* 1629, *une pension de* 400 *livres.*

DE LA BARRE : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de deux croissants d'or.

IX. François DE FORTIA, seigneur du Plessis et de Clèreau, fut reçu, le 4 juin 1619, conseiller au parlement de Paris. Il fut ensuite maître des requêtes en 1626, puis intendant de la généralité de Guienne, et mourut conseiller d'état en 1631. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1619, Anne DE LA BARRE, fille d'Adam de la Barre, chevalier, seigneur de Nouan et de Beausseraie, président au parlement de Paris, et de Marguerite Cochelin de Marcé. Anne de la Barre se remaria avec Achille de Harlay, marquis de Breval et de Champvallon (veuf de Houdette de Vaudetar), qui n'en eut pas d'enfants. Ceux de son premier mariage furent :

1°. Bernard VI, dont l'article suit;
2°. Claude de Fortia, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, au grand prieuré de France, en 1643, mort en 1661, étant capitaine de galères;
3°. François de Fortia, prieur de Montbouchet, chanoine et comte de Brioude en 1660, décédé en 1675, et inhumé dans le sanctuaire de l'église des Bernardines du Précieux-Sang, à Paris;
4°. Jean de Fortia, né en 1628;
5°. Geneviève de Fortia, mariée, le 27 avril 1644, à François-Bonaventure *de Harlay*, marquis de Bréval, seigneur de Champvallon, lieutenant-général des armées du roi, décédé le 16 mars 1682. Il était fils d'Achille de Harlay, marquis de Bréval et de Champvallon, et de Houdette de Vaudetar, sa première femme, et frère de François de Harlay, archevêque de Rouen, puis de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur du Saint-Esprit. Geneviève de Fortia mourut le 6 mai 1677;
6°. Marthe de Fortia, née en 1627, religieuse bernardine;
7°. Anne de Fortia, née en 1629.

X. Bernard DE FORTIA, VIe. du nom, seigneur du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, fut successivement conseiller au parlement de Normandie en 1642, maître des requêtes le 16 juin 1649, intendant du Poitou, du pays d'Aunis et de la Rochelle,

en 1653, d'Orléans et de Bourges en 1659, puis d'Auvergne en 1664. La noblesse de cette province est redevable à M. de Fortia d'une recherche qui a été faite avec autant de soins et d'exactitude que d'intégrité, ce qui lui a valu quelques calomnies. Ce travail est un monument précieux tant pour la noblesse d'Auvergne, que pour la mémoire de cet intendant(1). Il mourut doyen des maîtres des requêtes le 20 octobre 1694. Il avait épousé, le 8 juillet 1649, Marguerite LE MAIBAT, veuve de Michel du Faultray, seigneur d'Hiéres, conseiller au parlement de Rouen, et fille de Jean le Mairat, seigneur de Doup, conseiller au grand conseil, et d'Anne Colbert de St.-Pouange, sa première femme. Il en eut :

LE MAIBAT : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de paon du même.

1°. Jacques de Fortia, mort en bas âge;
2°. Autre Jacques, qui suit;
3°. François de Fortia, mort jeune;
4°. Anne-Bernard de Fortia, abbé de Notre-Dame-du-Bouchet, chanoine et comte de Brioude;
5°. Anne-Françoise de Fortia, morte au berceau;
6°. Anne de Fortia, décédée, en 1709, en la communauté des Miramiones, à Paris.

XI. Jacques DE FORTIA, seigneur du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, fut reçu, le 16 mars 1674, conseiller au grand conseil, dont il devint président le 21 mars 1704, et président honoraire le 20 avril 1720, et mourut sans postérité, le 12 août 1726. Il avait épousé, au mois de janvier 1697, Marie-Mathée ACCAULT, fille de Claude Accault, secrétaire du roi, et d'Anne de Montigny. Elle se remaria, le 2 septembre 1727, avec Joseph de Villeneuve, seigneur de Puymichel, en Provence, chevalier de St.-Lazare, et capitaine de cavalerie, vivait encore en 1740, et n'est morte que dans un âge très-avancé.

ACCAULT : de gueules, au coq d'or, posé sur une rivière d'argent, ayant à son cou un écusson d'azur, suspendu à un lien de gueules.

SEIGNEURS, puis MARQUIS D'URBAN,

établis à Avignon, à Carpentras, à Caderousse et à Paris

VI. Jean DE FORTIA, IIIe. du nom, seigneur d'Hortes, en

(1) M. de Courcelles possède dans ses archives une copie de cette recherche, avec la collection complète et originale de toutes les productions faites par la noblesse d'Auvergne pardevant M. de Fortia.

Languedoc, second fils de Marc-Antoine de Fortia, et d'Iolande de Benet, naquit à Montpellier en 1477. Le 26 décembre 1498, il fit faire l'ouverture et la publication du testament de son père, pardevant noble Jean Boussan, chevalier, juge pour le roi à Montpellier. Le 25 janvier 1505, noble Antoine de Vitalis, citoyen de Naples, frère de noble demoiselle Françoise DE VITALIS, fille de noble Jean de Vitalis, citoyen de Naples et en même temps citoyen romain, et de Marie Sanchez de Saint-Angelo, envoya sa procuration à Gilles de Roaix, citoyen d'Avignon, pour consentir, en son nom, au mariage de Jean de Fortia avec sa sœur, et lui constituer sa dot. Le 6 mars de la même année, Raimond de Vitalis, autre frère de Françoise, envoya pour le même sujet à Egidius Egidii, d'Avignon, sa procuration qui fut reçue, le 7 avril 1505, par Jean de Ulmo, notaire en la même ville. Enfin, les articles de ce mariage furent signés par le même Egidius Egidii et par François de Fortia, procureur de son frère. Le 9 juin 1505, Jean donna sa procuration à Bernard de Fortia, son autre frère, pour aller contracter en son nom ce mariage à Rome, ce qui fut effectué le 9 juillet suivant, pardevant Jean de l'Eglise (*de Ecclesiâ*), notaire apostolique. Françoise de Vitalis eut en dot 3,000 ducats d'or, dont Bernard de Fortia donna quittance, au nom de son frère, le 13 novembre, pardevant Molino et Ganelli, notaires. La parenté de Françoise de Vitalis, de noble maison romaine, procura à Jean de Fortia l'entrée de toutes les charges et dignités de la ville d'Avignon, qui était alors soumise au Saint-Siége. Il se distingua dans les guerres que Louis XII entreprit pour le recouvrement du Milanais; mais, lorsque le pape Jules II eut séparé ses intérêts de ceux de ce monarque, les Fortia refusèrent de servir contre leur souverain, et se retirèrent, en 1507, à Avignon, où Jean de Fortia exerça toutes les charges réservées aux citoyens nobles, entr'autres celle de consul, en 1531, avec François de Galéan et Jean de Donis, seigneur de Goult. Au mois de juillet 1545, il obtint des lettres de naturalisation, dans lesquelles il est qualifié citoyen de Barcelonne. (*Chartes de la chambre des comptes de Paris*, *t. XV*, *p.* 398). On voit par cette qualité que, quoique Jean de Fortia fût alors établi dans le comté Venaissin, il avait conservé le droit de bourgeoisie

DE VITALIS : d'or, à 3 pals de gueules.

dans la ville de Barcelonne, capitale de la Catalogne, d'où sa famille était originaire. Nommé trésorier-général du comté Venaissin pendant les guerres civiles, il en administra les deniers avec tant d'intégrité, que le pape l'autorisa à transmettre cette charge à son fils aîné, en le mariant, en 1549. Françoise de Vitalis avait fait son testament devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 10 septembre 1544. Jean de Fortia fit le sien devant le même notaire, le 6 novembre 1553. Ces deux époux y font de grandes libéralités aux pauvres et aux couvents, et divers legs à leurs enfants, leurs parents et leurs amis. Jean de Fortia mourut la même année, et fut enseveli dans une chapelle qu'il avait fait construire et doter, la plus ancienne et la première que les Pères Minimes avaient avant la révolution (1). Ses enfants furent :

1°. Marc, dont l'article suit;

2°. Charles de Fortia, né en 1509, naturalisé avec ses frères, par lettres-patentes du roi Henri II, registrées au parlement de Provence, le 15 juillet 1550. Il fut capitaine (gouverneur) du château et pont de Sorgues; acquit, le 18 janvier 1569, une maison dans la ville d'Avignon, dont il disposa par son testament du 17 octobre 1571, par lequel il voulut être inhumé en la chapelle fondée par son père. Il avait épousé, par contrat passé devant Louis Barrière, notaire à Avignon, le 14 février 1558, Jeanne *de la Sale*, fille de Clément de la Sale, seigneur de la Garde-de-

(1) L'église du couvent des PP. Minimes n'appartenait pas encore à ces religieux du temps de Jean de Fortia. Ce n'était qu'une chapelle sous le titre de Notre-Dame-des-Miracles, placée hors des murs de la ville, dans le ressort de la paroisse Saint-Agricol. Cette chapelle fut donnée aux Minimes, le 30 avril 1575, par le cardinal d'Armagnac, alors légat d'Avignon. Les Minimes fondèrent l'église en 1576, et c'était dans la seconde chapelle de cette église, près du grand autel, qu'on lisait, sur un mur à quatre pans, c'est-à-dire, ayant un mètre de hauteur, cette épitaphe :

Joanni Fortiæ et Franciscæ Vitali,
Parentibus clarissimis,
Marcus, Carolus, Franciscus et Pomponius
Poni curaverunt, sibi et posteris.

Dans la suite, la chapelle menaçant ruine, les moines furent obligés de jeter un arceau pour en soutenir la voûte, de démolir l'autel, et d'en construire un nouveau au lieu où se trouvait le tombeau de Jean de Fortia, porté par quatre colonnes. La démolition se fit du consentement du marquis de Fortia-Montréal et de la comtesse d'Ampus. A l'époque de la révolution, l'église et son jardin ont été vendus à un jardinier.

Bédarrides, et d'Anne de Belli. Cette dame fut chargée de l'exécution du testament de son mari, de concert avec François de la Sale, son frère, et Marc de Fortia, frère aîné du testateur, qu'elle avait rendu père de :

A. Laurent de Fortia, marié, en 1594, avec Louise *de Faret de Saint-Privat*, fille de noble et magnifique seigneur Jacques de Faret, seigneur de Saint-Privat, et d'Hyppolite de Grimaud, dont il n'eut point d'enfants. Le 19 décembre 1625, il fonda une chapelle dans l'église des Jésuites d'Avignon, où il fut enseveli; et, le 10 août 1629, Louise de Faret fonda, à Bédarrides, une maison en faveur des Pères de la Doctrine Chrétienne, pour l'instruction des pauvres et pour assister les malades. Les biens de Laurent de Fortia passèrent à son neveu, à la mode de Bretagne, Paul de Fortia, seigneur de Montréal;

B. Louis de Fortia, naturalisé, avec son frère Laurent, par lettres du roi Charles IX, données à Moulins, au mois de février 1566. Il mourut sans doute avant son père: car il n'est pas nommé dans son testament;

C. Torquat de Fortia, seigneur de Coirol, dans la principauté d'Orange, et co-seigneur de la Garde-Paréol, auquel son père légua 6,000 livres tournois. Il fut marié avec Angélique *Biliotti*, fille unique et héritière d'Antoine Biliotti, coseigneur de la Garde-Paréol, et de Madeleine de Serres. Elle apporta à son mari des biens très-considérables, qui avaient été achetés par son aïeul, lorsqu'il était venu de France pour s'établir dans ces contrées; mais ces biens ne restèrent pas dans la famille de Fortia, attendu que Torquat n'eut de son mariage que deux filles :

a. Suzanne de Fortia, mariée, le 3 septembre 1630, avec Louis *de Marcel*, seigneur de Crochans et de la Tour-lès-Marsane, fils de Christophe de Marcel, IIe du nom, seigneur de Crochans, et de Claire de Chabestan d'Alauzon;

b. Jeanne de Fortia, dame de Coirol, et en partie de la Garde-Paréol, femme de Michel *de Guast*, seigneur de Montmirail et de Saint-Savornin, fils d'Annibal de Guast, seigneur de Saint-Savornin, et seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et d'Anne de Lopès, dame de Montmirail;

D. Anne de Fortia, nommée par son père légataire de 4,000 livres tournois, femme de Gaspard *Roquard*, seigneur de Malijay et de Paulian, gouverneur de la ville de Bollène, dont elle était veuve en 1633;

E. Marie-Blanche de Fortia, légataire d'une pareille somme de 4,000 livres tournois, femme de Pierre *de Panisse*, chevalier des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie, fils de Pierre de Panisse, seigneur de Malijay, et d'Yolande Perez;

F. Suzanne de Fortia, femme du seigneur *de Montmirail.* Elle eut aussi un legs de 4,000 livres tournois. Elle et son mari, n'ayant point d'enfants, laissèrent 6,000 livres de rente au grand hôpital d'Avignon;

3°. François de Fortia, créé chevalier par le pape Pie V. Il échangea, par acte passé devant Antoine de Bédarrides, notaire à Avignon, le 15 décembre 1572, une terre qu'il possédait sur le chemin de Noves, contre une maison située à Avignon, et possédée par Melchior et François de Tributis, frères, seigneurs de Sainte-Marguerite, habitants de la ville d'Aix. Il vivait encore le 2 mai 1587, et avait épousé Gabrielle *de Tertulle*, fille de Nicolas de Tertulle, seigneur de Bagnols, et de Clarisse des Rollands. Elle le rendit père de deux filles :

A. Françoise-Angélique de Fortia, dont Nostradamus a vanté les charmes et la beauté, mariée, 1°. avec Jean *de Panisse,* seigneur d'Oyselet, gouverneur de la principauté d'Orange, tué dans une action, près la ville de Carpentras, le 16 octobre 1590; 2°. avec Jean *de Granolhasc,* seigneur de Saint-Martin, viguier d'Avignon, Catalan d'origine (1). Elle était veuve de ce second mari, lorsqu'elle fit son testament le 10 septembre 1607;

B. Isabelle de Fortia, première femme de François *de Jarente*, seigneur de la Bruyère et de Pierredon, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur du château de Noves, en Provence, fils de Jean-Baptiste de Jarente, seigneur de la Bruyère, chevalier de l'ordre du Pape, capitaine de 10 hommes de pied, et gouverneur de Château-Renard, en Provence, et de Claude de Jarente de Sénas;

4°. Pompone de Fortia, naturalisé, avec ses frères, en 1550. Il laissa de N...... *de Robin de Graveson,* son épouse·

Georges de Fortia, que Marc, son oncle, appela à une substitution, par son testament du 14 septembre 1582;

5°. Françoise de Fortia, alliée, par contrat passé devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 26 juillet 1540, avec noble et magnifique seigneur Pierre *Labia,* citoyen de Venise, fils de Pierre Labia, et d'Éléonore de Vitalis;

6°. Jeanne de Fortia, alliée, par contrat passé devant le même notaire, le 19 juin 1548, avec noble et magnifique seigneur Benoît *Bertrandi*, citoyen de Venise, fils de Jean Bertrandi. De ce mariage sont provenus les seigneurs d'Eyrolles de Saint Ferréol.

---

(1) Par contrat du 16 juin 1705, passé devant Louis Desmarez, notaire à Avignon, François de Granolhasc, chevalier, seigneur de Saint-Martin, et Joseph-Francois de Granolhasc, seigneur de Saint-Vincent, frères, citoyens d'Avignon, vendirent la maison achetée par François de Fortia, à noble Esprit-Joseph de Parréli, de qui elle est passée à mademoiselle de Sainte-Colombe, épouse de M. le comte de Fortia d'Urban.

VII. Marc DE FORTIA, co-seigneur de Caderousse, petite ville du comté Venaissin, et viguier d'Avignon, naquit à Montpellier en 1507; il fut naturalisé avec ses frères, en 1550, et hérita avec eux, de son père, en 1553. Le pape le pourvut de la charge de président de la chambre apostolique, et ce fut à cette occasion qu'il s'établit à Carpentras. Par contrat passé le 14 décembre 1559, devant Jacques Balbi, notaire en cette ville, Marc de Fortia acheta de Geneviève de Reynaud, épouse de François de Cambis, la terre et seigneurie de Caderousse, au diocèse d'Orange, fit son testament le 14 septembre 1582, devant Jean Berbiguier, notaire à Caderousse, et mourut en cette ville, le 22 du même mois, laissant une très-riche succession. Il avait épousé : 1°. par contrat passé devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 15 décembre 1549, Jeanne *des Henriquez*, morte à Carpentras le 26 septembre 1557, fille de noble et magnifique seigneur Georges des Henriquez, surnommé le *Capitaine Flamand*, citoyen d'Avignon et de la ville d'Anvers, dont il était originaire, et d'Eléonore de Benedicti, sa première femme. Par le même contrat, Jean III de Fortia donna à son fils, outre l'argent qu'il lui avait avancé pour l'achat de lacharge de trésorier-général du comté Venaissin, dont il jouissait, la somme de 6,000 écus d'or sol au coin du roi de France, payable la même année, à deux échéances fixées; 2°. par contrat passé devant Jacques Balbi, notaire à Carpentras, le 9 janvier 1559, François DE FILLEUL, veuve de Bernard de la Plane, et, fille de Romain de Filleul, sieur de la Madeleine, et de Marguerite Bonet. Marc de Fortia eut pour enfants :

DES HENRIQUEZ : de gueules, au soleil d'or; au chef du même, chargé d'une aigle éployée de sable.

DE FILLEUL : de gueules, au tau d'or, accompagné de 3 besants mal ordonnés du même.

Du premier lit :

1°. Gilles, dont l'article suit;
2°. Jean IV de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis de Montréal*, rapportée ci-après;
3°. François-Louis de Fortia, né le 26 mars 1556, mort jeune;
4°. Françoise de Fortia, née le 10 septembre 1551, mariée, le 28 juin 1573, avec Jean *de Montfaucon*, dit *de Lévis*, seigneur de Boussargues et de Roquetaillade, gouverneur de Bagnols, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Sa dot fut de 2,200 livres tournois;
5°. Isabelle-Jérôme de Fortia, née le 16 octobre 1554, alliée, le 11 août 1577, à noble Jean *de Pâtris*. Elle eut en dot la somme de 13,000 livres;

Du second lit :

6°. Paul de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis de Piles*, mentionnée après celle de Montréal.

VIII. Gilles DE FORTIA, né le 10 septembre 1552, eut de son père la co-seigneurie de Caderousse et 100,000 livres en numéraire. En 1583, il partagea la succession paternelle avec ses deux frères Jean et Paul. Par acte du 17 mars 1584, passé devant Esprit Balbi, notaire à Carpentras, Gilles de Fortia acheta de Truphémond de Raymond de Modène, le fief et territoire foncier d'Urban. En 1595, il fut nommé viguier d'Avignon pour le pape. Henri IV, voulant récompenser les services et le dévouement de Gilles de Fortia, qui, le 14 octobre 1595, avait présidé à une cérémonie brillante donnée par la ville d'Arles, en reconnaissant l'autorité de ce monarque, lui donna un brevet, le 12 novembre 1597, pour être associé à son ordre de Saint-Michel; et cet ordre lui fut conféré, le 28 janvier 1598, avec toutes les cérémonies d'usage, par Bertrand de Roquard, son beau-père. Le 27 février 1599, Henri IV le nomma capitaine de l'une de ses premières galères vacantes et lui accorda des lettres de naturalité. En 1603, Gilles de Fortia fut élu pour la seconde fois viguier de la ville d'Avignon, et on le nomma, le 10 mai 1604, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il fut encore viguier de la même ville, en 1610 et 1617, y mourut dans le cours de cette dernière année, et fut enseveli, avec toute la pompe et les cérémonies dues à sa charge, dans une très-belle chapelle qu'il avait construite en l'église des Dominicains sous le titre de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, et à laquelle il avait fait des dons considérables. Il avait épousé : 1°. par contrat passé, en 1522, devant Pérégrin Tonduti, notaire à Avignon, Lucrèce DE GALÉAN DES ISSARTS, morte sans enfants, fille de Melchior de Galéan, baron des Issarts et de Courtines, chevalier de l'ordre du Roi, colonel de l'artillerie du Saint-Siége à Avignon, et de Madeleine de Berton-Crillon, sœur du *brave Crillon;* 2°. par contrat passé devant Quenin Barbeirassii, notaire à Vaison, le 29 octobre 1592, Laurence DE THOLON-DE-SAINTE-JALLE, morte aussi sans enfants, petite-nièce du grand-maître de Malte, et fille de noble et puissant

DE GALÉAN : d'argent, à la bande de sable, remplie d'or, accompagnée de 2 roses de gueules.

DE THOLON : de sinople, au cygne d'argent, becqué et membré d'or.

seigneur messire Faulquet de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, de St.-Marcellin et de Pellone, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et de Guigonne de Combourcier du Terrail; 3°. par contrat passé devant Henri Bénédicti, notaire à Bollène, le 5 février 1595, Marie-Françoise DE ROQUARD, fille d'illustre messire Bertrand de Roquard, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Catherine de Pons. De ce dernier mariage sont provenus:

DE ROQUARD: de gueules, au pairle et au chevron d'or, entrelacés.

1°. Louis Ier., dont l'article suit:

2°. Camille de Fortia, écuyer, seigneur de Vaubelle, né le 11 mars 1601. Il se distingua au service de France, et y mourut;

3°. Paul de Fortia, né le 19 mars 1602, prieur de Salètes;

4°. Jean-Baptiste de Fortia, né le 5 juillet 1603, mort jeune;

5°. Marc de Fortia, né le 11 juillet 1604, mort à Bollène en 1606;

6°. Georges de Fortia, né le 6 avril 1610, doyen du chapitre de Roquemaure, en Languedoc, décédé à Caderousse en 1674;

7°. Isabeau de Fortia, née le 28 décembre 1595, mariée, 1°. avec le seigneur *de Concoules*, en Vivarais; 2°., le 13 septembre 1624, avec Joachim, baron *de Beaumont* et de Brison, fils de Rostaing, baron de Beaumont, de Brison, de Severgues et de Vogué, en Vivarais, et de Jeanne de Caires de la Bastide d'Antraigues. Joachim de Beaumont fut maréchal-de-camp et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et fut connu dans l'histoire sous le nom de *brave Brison*. Isabeau de Fortia était veuve lorsqu'elle transigea, le 26 août 1636, comme mère et tutrice de Rostaing de Beaumont, son fils, avec Antoine de Beaumont, seigneur de Chabrélies, frère de feu son mari;

8°. Suzanne de Fortia, née le 25 septembre 1605, religieuse dominicaine au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon, où elle mourut en 1675.

IX. Louis DE FORTIA, Ier. du nom, seigneur d'Urban et co-seigneur de Caderousse, naquit le 7 décembre 1597. Il fit hommage de la terre d'Urban à la chambre apostolique, en 1621; afferma, le 19 avril 1638, une terre qu'il possédait dans le terroir de Caderousse, fut viguier d'Avignon en 1641, et mourut subitement d'apoplexie, le 9 mai 1656, à Carpentras, dans le palais épiscopal du cardinal Alexandre Bichi, alors évêque de cette ville. Il avait épousé, par contrat passé le 9 décembre 1618, devant Jean-Antoine Fabri, notaire à Avignon, noble et

illustre demoiselle Gabrielle DE LA SALE DE LA GARDE, fille de messire Clément de la Sale, II°. du nom, seigneur de la Garde de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise de Rodulf de Saint-Paulet, sa seconde femme. Louis de Fortia eut de ce mariage :

DE LA SALE : losangé d'argent et de gueules; au chef d'argent, chargé d'une losange d'azur, accostée de deux lézards affrontés de sinople

1°. Paul de Fortia, né le 7 décembre 1619, prévôt de l'église cathédrale d'Orange, ensuite de celle de Carpentras, décédé à Caderousse le 12 septembre 1667;

2°. Louis II, qui continue la descendance, et dont l'article suivra;

3°. Charles de Fortia, né le 30 novembre 1621, mort jeune;

4°. Rostaing de Fortia, né le 10 janvier 1623, tué et inhumé à Cervéra, en Catalogne, étant au service de France;

5°. Camille de Fortia, né le 20 janvier 1624, mort jeune;

6°. Jean-Baptiste de Fortia, né le 15 septembre 1626, nommé chevalier de Malte le 20 novembre 1639, mort en 1642;

7°. Jean-François de Fortia, né le 4 octobre 1628. Il prit l'habit aux Célestins d'Avignon, le 25 décembre 1643, et y mourut d'apoplexie le 22 février 1690;

8°. François de Fortia, seigneur d'Urban et des Tourettes, né au mois de mai 1631. Nommé, en 1651, capitaine dans le régiment de la Marine, par la démission que son frère, Louis II, fit en sa faveur de sa compagnie; il combattit vaillamment et fut blessé, le 2 juillet 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine. Il se trouva ensuite au siége d'Étampes, et fut blessé à celui de Stenay, qui fut pris le 6 août 1654; combattit, le 25, au forcement des lignes d'Arras; eut le bras cassé d'un coup de mousquet au siége de Montmédy, qui capitula le 6 août 1657; se trouva, en 1658, au siége de Dunkerque, investi le 25 mai; à la bataille des Dunes, le 14 juin, aux siéges de Berghes et d'Ypres, et à celui de Gravelines, qui fut pris le 30 août. Le 15 juin 1667, il fut nommé capitaine d'une compagnie dans le régiment Dauphin, infanterie; et la commanda aux siéges de Tournay, de Douay et de Lille, la même année, et à la conquête de la Franche-Comté en 1668. Il continua de servir sous M. de Turenne, qui l'honorait de son estime, et qui, par les témoignages flatteurs qu'il rendit au roi de sa conduite et de ses talents militaires, le fit nommer au commandement de la place de Marsal, menacée de siége. Nommé colonel du régiment de Vermandois, le 8 juin 1671, il le commanda à tous les siéges de la campagne de Hollande, en 1672. La même année, le seigneur d'Urban fut désigné par Louis XIV pour avoir le commandement d'une des places que ce monarque se flattait de conquérir. (*Mém. militaires de Louis XIV*, t. 3, p. 259). En 1673, il commanda son régiment au siége de Maëstricht. En 1675, Louis XIV accorda à François de Fortia, tant pour la satisfaction que S. M. avait de ses services dans les différents postes qu'il avait

remplis, qu'eu égard à ce que sa famille avait autrefois possédé en Catalogne des biens considérables, la confiscation des bourgs et terres de Fortia et Fortianet, qui ne sont qu'à une lieue de Roses, et les lui inféoda; François de Fortia en eut la jouissance jusqu'à sa mort(1). Le 12 mars 1676, il fut nommé brigadier dans l'armée de Catalogne, avec ordre de commander dans toutes les places qui seraient assiégées en Roussillon. Cette marque de confiance était d'autant plus flatteuse que c'est le premier ordre de ce genre qui ait été expédié (2). Le 24 octobre 1676, il fut nommé visiteur ou inspecteur de l'infanterie en Guienne. Il commanda ensuite le régiment Dauphin, infanterie, avec lequel il se trouva au siége de Bellegarde, ainsi qu'à celui de Puicerda, où il se distingua à la tête de ce corps. Il monta constamment la tranchée pendant vingt-neuf jours que dura ce siége, remplissant les fonctions d'ingénieur avec la plus grande capacité. Lors de la reddition de la place, il y fut mis en garnison à la tête du régiment de Sault, pour y commander jusqu'à ce que le roi y eût pourvu. Il reçut et exécuta l'ordre d'en faire sauter toutes les fortifications. Au mois de juillet 1677, il commandait une brigade de six bataillons sous le maréchal de Navailles, dans une action où quatre ou cinq mille Espagnols furent taillés en pièces, à Espouilles, dans l'Ampourdan. Après la paix de 1679, M. d'Urban fut nommé gouverneur de la citadelle de Mont-Louis, avec 12,000 francs d'émoluments, sur le pied des autres gouvernements du premier ordre. Il eut en même temps ordre de donner tous ses soins pour la construction de cette place, nécessaire à la sûreté du Roussillon et d'une partie du Languedoc. M. d'Urban en jouit jusqu'à sa mort. La guerre ayant recommencé en Catalogne, François de Fortia y fut employé, et contribua, sous le maréchal de Noailles, à la reddition de Roses, dont il connaissait les fortifications, et qui, investi le 28 mai, capitula le 9 juin 1693 (3). Il fut créé chevalier de l'ordre royal

(1) Lui-même a pris soin de dessiner ces deux bourgs, avec leurs environs. Ils sont gravés dans l'*Histoire de la maison de Fortia*, d'après le dessin trouvé au bureau de la guerre, et fait en 1675, ainsi que le porte sa date.

(2) Cette nomination se trouve dans les *OEuvres de Louis XIV*, tome IV, page 34; voyez aussi le *Dict. historique des Généraux Français*, par M. de Courcelles, 1822, tom. VI, page 99.

(3) « Quoique M. d'Urban n'eût jamais été employé précisément comme in-
» génieur, il avait un talent marqué pour défendre les places de guerre. Il était
» aussi très-intelligent dans la conduite des convois. Il connaissait parfaitement
» cette guerre de chicane que les détachements des armées se font dans des pays
» coupés par des montuosités et des défilés. » (*Hist. de la maison de Fortia*, in-12, Paris, 1808, p. 166; et *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, par M. d'Aspect, Paris, 1780, t. II, p. 256).

et militaire de Saint-Louis en 1700, et mourut au mois de février de l'année suivante;

9°. Joachim de Fortia, né au mois d'octobre 1632, mort jeune;

10°. Gilles de Fortia, né en 1634, mort jeune;

11°. Charles de Fortia, né le 20 septembre 1638, doyen du chapitre de Roquemaure, mort d'une attaque d'apoplexie, dont il fut atteint en disant la messe, dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1718;

12°. Catherine de Fortia, née le 10 septembre 1622, religieuse, puis supérieure du monastère de Notre-Dame-de-Valence, et enfin supérieure du couvent de Notre-Dame-de-Tournon, où elle mourut en 1702;

13°. Lucrèce de Fortia, née le 14 août 1625, morte jeune;

14°. Anonime de Fortia, née et décédée le 20 mai 1627;

15°. Lucrèce de Fortia, née le 4 novembre 1629, religieuse, puis supérieure des Dames de Saint-Paul, à Arles;

16°. Marie de Fortia, née le 19 janvier 1635, } religieuses en la même

17°. Françoise de Fortia, née en avril 1639, } communauté.

X. Louis DE FORTIA, IIe. du nom, seigneur d'Urban, co-seigneur de Caderousse, naquit en cette dernière ville, le 7 décembre 1620. Il servit avec distinction dans le régiment d'infanterie de la Marine, dont il devint premier capitaine et commandant de bataillon, après avoir fait plusieurs campagnes, s'être trouvé à divers siéges et avoir reçu plusieurs blessures. Ayant ensuite remis sa compagnie à François de Fortia, son frère, il quitta le service, et se maria, par contrat passé devant Antoine Fort, notaire d'Avignon, le 12 avril 1651, avec Marie DE VIVET DE MONTCLUS, morte en couches le 25 décembre 1662, fille de feu Pons de Vivet, seigneur de Montclus, et de Jeanne des Isnards, d'Avignon. En 1663, il fut nommé élu ou syndic de la noblesse du comté Venaissin, et, en cette qualité, fut député vers le roi Louis XIV, pour des affaires importantes. Il mourut le 31 dédécembre 1703, ayant eu de Marie de Vivet:

DE VIVET: d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 croisettes, potencées du même.

1°. Anonime de Fortia, né et décédé le 3 novembre 1653;

2°. Paul, dont l'article suit;

3°. Louis de Fortia, né à Caderousse le 27 septembre 1657, mort le 15 juillet 1659;

4°. Jacques-Joseph de Fortia, né à Caderousse le 25 décembre 1662. Connu dans sa jeunesse sous le nom de *chevalier d'Urban*, il fit avec distinction plusieurs campagnes dans le régiment de Piémont, où il commandait une

compagnie. Le 9 janvier 1683, le ministre Louvois, vicaire-général des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, reçut Jean-Jacques de Fortia chevalier de ces ordres. Celui-ci passa, au bout de quelques années, dans le régiment d'infanterie de Tournaisis, où il se distingua à la retraite de combat de la Boyne, le 1er juillet 1690. Il servit ensuite en Piémont, où le roi lui donna la majorité du régiment de Tournaisis. Au siége de Coni, en 1691, le chevalier d'Urban se jeta, à la tête de son régiment, dans cette place, et eut l'épaule fracassée d'un coup de mousquet, dont il ne guérit qu'avec peine. Son régiment ayant été commandé pour défendre Casal, il s'embarqua à Villefranche pour s'y rendre; mais il fut pris et pillé par des corsaires, dont il fut heureusement délivré moyennant une somme d'argent. S'étant rendu ensuite à Gênes, il n'essuya pas moins de dangers pour s'introduire dans cette place bloquée de toutes parts. Louis XIV lui donna la lieutenance-colonelle du même régiment, avec lequel il se distingua encore en plusieurs occasions. Ses blessures lui ayant fait sentir le besoin de la retraite, il quitta le service, et prit le titre de comte d'Urban, en épousant à Avignon, le 6 janvier 1700, Catherine *de Bellon*, dame de Saint-Lambert, en Provence, au diocèse de Carpentras, fille unique et héritière de François de Bellon, seigneur de Moleson, et de Diane d'Astoaud, dame de Saint-Lambert. En 1708, le comte d'Urban leva un régiment à Avignon, pour le service du pape Clément XI. En 1710, il fut député par cette cité vers le roi Louis XIV, pour féliciter ce monarque sur la naissance de Louis de France, duc d'Anjou (depuis Louis XV). Jacques-Joseph de Fortia avait été nommé premier consul d'Avignon pour cette année, et il reçut le portrait de ce jeune prince, qui est encore conservé à l'hôtel de Fortia, à Paris. Le pape lui fit expédier les lettres-patentes de viguier de la même ville, pour l'année suivante, 1716. Il y mourut en 1741. Son épouse lui a survécu un grand nombre d'années;

5°. Jeanne-Louise de Fortia, née le 11 mai 1652. Elle fit profession, le 15 novembre 1670, au monastère des Dames de Saint-Paul-du-Refuge, à Arles, où elle mourut en 1673;

6°. Gabrielle de Fortia, née le 2 mai 1656, religieuse aux Dames de Saint-Paul, à Arles;

7°. Marie de Fortia, née le 14 novembre 1658, morte le 9 septembre 1660;

8°. Jeanne de Fortia, née le 25 février 1660, décédée le 9 juillet 1661;

9°. Isabeau-Gasparde de Fortia, née le 26 octobre 1661. Elle fit profession, le 25 mars 1678, au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon.

XI. Paul DE FORTIA, marquis d'Urban et co-seigneur de Caderousse, naquit en cette ville le 10 février 1655. Il fit plusieurs campagnes à l'armée de Catalogne, avec son oncle, François de Fortia, seigneur de Tourettes, se trouva à la prise de Bellegarde

et de Puigcerda, en 1676, puis l'année suivante au sanglant combat livré aux Espagnols, au village de Souilles, entre Roses et Collioure. Il quitta le service en 1681; fut d'abord élu de la noblesse du comté Venaissin; fut nommé, en 1723, premier consul, et l'année suivante, viguier de la ville d'Avignon; souscrivit, en 1726, sa reconnaissance à la chambre apostolique de Carpentras pour la terre d'Urban; fut élu, pour la seconde fois, viguier d'Avignon en 1728, et premier consul en 1731, et mourut en cette ville, le 17 mars 1734. Il avait épousé, par contrat du 4 mai 1681, reçu par Thomas Rivasse, notaire à Caderousse, haute et puissante dame Marie-Esprite DE VISSEC DE LA TUDE DE GANGES, veuve de haut et puissant seigneur Henri de Fay, marquis de Peiraud en Vivarais, baron de Vezenobre et autres places, fille de haut et puissant seigneur Charles de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, baron des États de Languedoc, et de feue haute et puissante dame Diane de Joannis de Châteaublanc (1). La

DE VISSEC : écartelé d'argent et de sable.

(1) Diane de Joannis est cette marquise de Ganges, que sa beauté et les malheurs qui en furent la suite ont rendu célèbre, et dont l'histoire a été imprimée en 1810. Cette dame descendait, au quinzième degré, du roi saint Louis, honneur qu'elle a transmis à sa postérité. Cette ascendance illustre est établie, ainsi qu'il suit : I. Saint Louis, *roi de France*, mort en 1270, eut de Marguerite *de Provence* : — II. Robert de France, *comte de Clermont*, mort en 1317, laissant, de Béatrix *de Bourgogne*, dame *de Bourbon* : — III. Louis Ier, duc *de Bourbon*, mort en 1341, époux de Marie *de Hainaut*, et père de : — IV. Jacques Ier *de Bourbon*, comte de la Marche, mort en 1361, époux de Jeanne *de Châtillon* Saint-Paul, et père de : — Jean Ier *de Bourbon*, comte de la Marche, cinquième aïeul de Henri IV, mort en 1393, laissant, de Catherine *de Vendôme* : — VI. Charlotte *de Bourbon*, morte en 1434, femme de Janus ou Jean II de Lusignan, *roi de Chypre*, dont : — VII. Anne *de Lusignan*, épouse de Louis, duc *de Savoie*, décédé en 1462. — VIII. Philippe II, duc *de Savoie*, mort en 1497, avait pour épouse Bonne *de Romagne*, dont : — IX. René *de Savoie*, comte de Villars, mort en 1524, laissant, d'Anne *de Lascaris* : — X. Madeleine *de Savoie*, morte en 1586, femme d'Anne, duc *de Montmorency*, et mère de : — XI. Henri, duc *de Montmorency*, mort en 1614, ayant eu, de Catherine *de Guilhem de Clermont-Lodève* : — XII. Marie *de Montmorency*, femme de Jean *de Fay*, seigneur de Peiraud, et baron de Vezenobre, qu'elle rendit père de : — XIII. Françoise *de Fay-Peiraud*, femme de Georges *de Rousset*, seigneur de Saint-Sauveur, dont : — XIV. Laure *de Rousset de Saint-Sauveur*, alliée avec Gabriel *de Joannis*, seigneur de Châteaublanc, et mère de : — XV. Diane *de Joannis de*

marquise d'Urban fit son testament devant François Aubert, notaire à Avignon, le 15 mars 1693. De ce mariage sont provenus :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Alexandre de Fortia, *dit* l'abbé d'Urban, né le 1er mars 1694, mort doyen de l'église collégiale de Roquemaure;

3°. Henri de Fortia, chevalier d'Urban, né le 19 novembre 1695, mort, dans un âge avancé, au château de Sainte-Jalle, ayant été capitaine à la suite du régiment Colonel-Général;

4°. Marie de Fortia, née à Avignon, le 14 février 1682, mariée, en 1699, avec Paul-Joseph *de Fortia de Tholon*, marquis de Sainte-Jalle;

5°. Françoise de Fortia, née le 19 mars, et morte le 13 août 1683;

6°. Jeanne-Isabeau de Fortia, née à Avignon, le 26 juillet 1688, reçue, le 16 novembre 1703, au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon, où elle fit profession le 17 novembre 1704;

7°. Catherine de Fortia, née à Avignon, le 1er décembre 1691, marié, le 3 septembre 1719, avec Dominique, marquis *de Caux*, officier de galères, morte en 1778;

8°. Françoise-Victoire Sibylle de Fortia, née à Avignon, le 2 janvier 1693, mariée, le 9 mai 1710, avec Louis *de Séguins de Pazzis*, marquis d'Aubignan, baron de Malijay, syndic de la noblesse du comté Venaissin, fils de Paul-Joseph de Séguins de Pazzis, marquis d'Aubignan, et de Gabrielle de Calvière.

XII. François DE FORTIA, marquis d'Urban, co-seigneur de Caderousse, né à Avignon le 10 janvier 1685, d'abord page de Louis XIV, puis officier au régiment du Roi, infanterie, dans lequel il fit plusieurs campagnes, fut nommé, par le vice-légat d'Avignon, en 1708, capitaine d'une compagnie de grenadiers dans le régiment d'infanterie de son oncle, le comte d'Urban. Il fut élu ou syndic de la noblesse du comté Venaissin en 1728, et premier consul d'Avignon en 1733. Le 11 mars 1743, il vendit la terre d'Urban à Jean-Noël de Limojon, mais en stipulant que lui et ses descendants en conserveraient le titre, et il mourut le 3 février 1761. Il avait épousé, 1°. par contrat de 1716, Marie-Anne DE BOCAUD, morte en 1724, fille d'Hercule de Bocaud, président de la cour des aides de Montpellier, mort

DE BOCAUD : d'azur, à 3 glands versés d'or, accompagnés en chef d'une étoile du même.

Châteaublanc, qui eut, de Charles *de Vissec*, marquis de Ganges : — XVI. Marie-Esprite *de Vissec de la Tude de Ganges*, marquise d'Urban.

conseiller-secrétaire d'état, et d'Anne de Mariotte, de Montpellier; 2°. Gertrude-Agathe d'OYEMBRUGGE DE DURAS, dont il n'eut pas d'enfants, fille de Jérôme d'Oyembrugge de Duras (des sénéchaux héréditaires du pays de Liége, barons de Thiennen, de Molderk et de Herk), et de Gertrude Seghers. Du premit lit sont issus : D'OYEMBRUGGE : fascé d'or et de sinople.

1°. Hercule-Paul-Catherine, qui suit;
2°. Paul-Marc de Fortia, né le 27 juin 1720, mort le 27 mars 1721;
3°. Marie-Christine-Joséphine-Thérèse de Fortia, née le 27 octobre 1722, connue sous le nom de *mademoiselle d'Urban*, décédée, sans alliance, le 19 novembre 1777, ayant appelé à sa succession la marquise de Fortia, sa belle-sœur, et substitué la plus grande partie de ses biens au comte de Fortia d'Urban, son neveu.

XIII. Hercule-Paul-Catherine, marquis DE FORTIA D'URBAN, naquit à Caderousse le 14 mars 1718, et fut élevé au collége Mazarin, à Paris. Nommé, dès l'âge de quinze ans, capitaine de dragons dans le régiment de Bauffremont, le 5 novembre 1733, il fit les guerres de 1733 et 1741, avec la plus grande distinction; fut blessé à la bataille de Dettingen, le 27 juin 1743, d'un coup de fauconneau qui lui traversa l'épaule, et dont il s'est ressenti jusqu'à la fin de ses jours. Malgré la gravité de cette blessure et son état de souffrance continuelle, il fit toutes les campagnes de Flandre, et mérita, en 1745, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. L'année suivante, le marquis de Fortia d'Urban se fit remarquer dans plusieurs actions particulières. Le 21 juin 1747, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui écrivit qu'en considération de ses services et de l'impossibilité où ses blessures le mettaient de les continuer, le roi lui accordait une pension de 500 livres : mais le marquis de Fortia ne crut pas devoir user immédiatement de cette grâce; il entra en campagne et se trouva à la bataille de Lawfelt, où, en chargeant avec son escadron, il reçut deux coups de sabre dans le visage et un troisième dans le corps (1). Après son rétablissement, il quitta le service. Il fut

(1) Tous ces faits honorables sont extraits d'un certificat délivré, le 19 octobre 1764, par le lieutenant-colonel commandant le régiment de Bauffremont, le major et les officiers de ce corps.

nommé viguier de la ville d'Avignon en 1755. En 1768, il vendit la seigneurie de Caderousse à M. le duc de Grammont, qui en échange lui céda la terre du Lampourdier, où il fit construire un logement assez agréable. C'est dans cette retraite qu'il est mort, victime d'outrages révolutionnaires, le 21 mai 1790. Il avait épousé, en 1748, Rose-Emilie DE CAUX, sa cousine germaine, fille de Dominique, marquis de Caux, et de Catherine de Fortia. La marquise de Fortia, en butte aux mêmes persécutions qui avaient précipité son époux dans la tombe, fut incarcérée à Avignon, en 1793, et n'échappa à la mort que par la chute de Robespierre. Elle est décédée le 10 juin 1816, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Les enfants qui survécurent à leur père sont :

DE CAUX : d'azur, au bélier d'argent, clariné d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même.

1°. Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine, qui suit ;

2°. Pauline de Fortia d'Urban, née en 1753, morte en 1794, sans avoir été mariée.

XIV. Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine (1), comte DE FORTIA D'URBAN, ancien colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est né à Avignon le 18 février 1756. Elevé au collége de la Flèche, où il a fait toutes ses classes y compris la rhétorique, puis à l'école royale militaire, il passa, le 28 avril 1773, avec le grade de second sous-lieutenant, au régiment du Roi, infanterie, et reçut dans la chapelle de Versailles, en 1774, la croix de l'ordre de St.-Lazare des mains de *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Louis XVIII), grand-maître de cet ordre. Le comte de Fortia d'Urban n'a servi que peu d'années au régiment du Roi, des affaires, dont dépendait toute sa fortune, l'ayant obligé d'aller à Rome, où elles devaient être jugées et où elles l'ont été en sa faveur. Il a été nommé par S. S., colonel des milices du comté Venaissin. La révolution lui ayant enlevé cette charge, il n'a voulu en accepter aucune autre, et s'est livré entièrement à ses anciennes études. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur

(1) Le comte de Fortia d'Urban, ayant été tenu sur les fonts de baptême par la ville d'Avignon, a reçu tous ces prénoms des trois consuls et de l'assesseur de cette ville.

les mathématiques, la morale, la littérature, la géographie ancienne, l'histoire et les antiquités; a été reçu membre de l'Académie Etrusque de Cortone, de celles de Vaucluse, à Avignon, et de Marseille, de l'Académie Celtique et de l'Athénée des Arts de Paris, de la Société des Sciences et Belles-lettres de Montpellier, de celle de Toulouse, du Musée de Francfort-sur-le-Mein, de l'Académie des Antiquaires de Rome, de celle de Lincées de la même ville, qui lui a décerné une médaille d'or, des Académies de Viterbe, de Vettéravie et de Nîmes, et en dernier lieu de la Société des Bibliophiles de France. Le comte de Fortia d'Urban a épousé, par contrat du 11 janvier 1785, Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline DES ACHARDS DE SAINTE-COLOMBE, fille de haut et puissant seigneur Jacques-François-Etienne des Achards de Ferrus, chevalier, marquis de Saint-Colombe, seigneur de Chauvac, de Roussieux, de Laborel, de Pennafort, de Villebois, de Pierrefeu et autres places, citoyen d'Avignon, et de feu noble et illustre dame Charlotte de Parréli. Par acte du 9 juillet 1795, passé devant la Motte, notaire à Paris, suivant une déclaration signée, le 7 décembre suivant, par Poultier, notaire en la même ville, le comte de Fortia d'Urban a acquis dans Paris un hôtel, qu'il habite avec son épouse, et qu'il a fort embelli.

DES ACHARDS : de gueules, à 3 casques d'argent, grillés et cloués d'or, et tarés de front.

SEIGNEURS, puis MARQUIS DE MONTRÉAL,

établis à Pernes et à Avignon, éteints.

VIII. Jean DE FORTIA, IVe. du nom, second fils de Marc de Fortia, co-seigneur de Caderousse, et de sa première femme Jeanne des Henriquez, naquit le 15 août 1553. Il eut de son père la terre de Montréal, en Dauphiné, 100,000 livres en numéraire, ainsi que la grande Bastide de Pernes et divers biens-fonds que celui-ci possédait dans cette ville et dans son territoire. Jean de Fortia ayant fixé sa résidence à Pernes, y exerça les fonctions municipales, et y fit, le 9 février 1593, devant Pierre Arnaudi, notaire, son testament, par lequel il voulut être inhumé dans une chapelle qu'il avait richement dotée et fait construire sous l'invocation de Sainte-Anne dans l'église collégiale de cette ville. Il avait épousé, par contrat passé devant Guillaume Fornillier,

DE SEYTRES : d'or, au lion de gueules; à la bande de sable, chargée de 3 coquilles d'argent, brochante sur le tout.

notaire de la ville de Cavaillon, Françoise DE SEYTRES, veuve de Louis de Perussis, co-seigneur de Caumont, et fille de Louis de Seytres, seigneur de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, et de Marguerite de Berton-Crillon, sœur du brave Crillon. De ce mariage sont provenus :

1°. Paul, dont l'article suit;
2°. Marguerite de Fortia, première femme, par contrat du 25 février 1606, de Georges *de Baroncelli*, seigneur de Javon, fils de Barthélemi de Baroncelli, seigneur de Javon, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, viguier d'Avignon, et de Jeanne de Berton-Crillon;
3°. Félice de Fortia, née en 1591, mariée, en 1614, avec Charles *de Fougasse*, seigneur de la Royère, fils de François de Fougasse, baron de Sampson, et de Pérette de Merles de Beauchamp, sa seconde femme;
4°. Catherine de Fortia, femme de Jean-Scipion *de Pol*, écuyer, seigneur de Saint-Tronquet, et en partie de Lagnes, chevalier de l'ordre du Roi, mort des blessures qu'il avait reçues dans un combat naval, donné entre les galères de France et celles d'Espagne, le 1er septembre 1638. Il était fils de François-Gabriel de Pol, seigneur de Saint-Tronquet et de Belfeuil, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Élisabeth de Fougasse de la Barthelasse. Catherine de Fortia, ayant hérité de son mari, céda cet héritage à son frère Paul, le 19 mars 1642, et lui substitua son neveu, Gaspard de Fortia, et consécutivement tous les mâles du nom et des armes de Fortia.

DE LA SALE : comme à la p. 21.

IX. Paul DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde de Bédarrides, né en 1586, fut mis sous la tutelle de Gilles de Fortia, seigneur d'Urban, son oncle. Il épousa, par contrat du 10 janvier 1613, passé devant François des Landes, notaire à Avignon, Catherine DE LA SALE, dame de la Garde (1), fille d'illustre messire Clément de la Sale, co-seigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, et d'illustre dame Marguerite de Brancas-Villars. Ce mariage lui acquit des biens considérables, dont Catherine avait hérité, par la mort de son frère, Paul de la Sale, arrivée le 21 juin 1612. Cette dame étant elle-même décédée en 1626, Paul de Fortia, cédant alors au goût qu'il avait toujours eu pour les armes, prit du service dans la marine, et obtint de Louis XIII, en 1636, le commandement d'une

(1) Cette alliance a procuré à la branche de Fortia-Montréal une affinité avec la maison de France, comme le prouve le tableau suivant.

galère, qui fut appelée *la Montréal*. Le cardinal de Richelieu lui écrivit au sujet de cette nomination. Paul de Fortia lui était vivement recommandé par le cardinal de Lyon, frère de ce ministre, avec lequel le seigneur de Montréal avait contracté une grande liaison. Le 1er. septembre 1638, il se trouva au combat livré devant Gênes, par la flotte des galères de France, commandée par le marquis de Pontcourlay, contre celle des galères d'Espagne. Paul de Fortia y acquit beaucoup de gloire et donna les plus grandes preuves de sa valeur, en emportant à l'abordage la capitane de Sardaigne. Mais les blessures qu'il reçut dans cette ac-

---

I. Gaucher DE BRANCAS, IIe du nom, seigneur d'Oise, eut d'Isabelle *de Montauban* :

II. Ennemond DE BRANCAS, baron d'Oise et de Villars, qui laissa de Catherine *de Joyeuse* :

III. Marguerite DE BRANCAS, femme de Clément *de la Sale*, seigneur de la Garde, dont :

IV. Catherine DE LA SALE, épouse de Paul *de Fortia*, seigneur de Montréal, qu'elle rendit père de :

V. Gaspard Ier DE FORTIA, seigneur de Montréal, allié avec Françoise *de Calvisson*, dont :

VI. Jules DE FORTIA, seigneur de Montréal, qui eut de Françoise *de Sassenage* :

VII. Gaspard II DE FORTIA, marquis de Montréal, époux de Marie-Anne *de Fortia-Chailly*, et père de :

VIII. Françoise-Gabrielle-Charlotte DE FORTIA, alliée, en 1749, avec Joseph-Louis-Marie *de Galéan*, duc de Gadagne, dont il y a postérité.

II. Marguerite DE BRANCAS, femme de Jean *de Pontevès*, comte de Carces, qu'elle a rendu père de :

III. Gaspard DE PONTEVÈS, comte de Carces, époux de Léonore *de Lettes des Prez de Montpezat*, dont :

IV. Gabrielle DE PONTEVÈS, femme de Guillaume *de Simiane*, baron de Gordes, dont est issu :

V. François DE SIMIANE, baron de Gordes, et comte de Carces, qui laissa d'Anne *d'Escoubleau de Sourdis* :

VI. Anne-Thérèse DE SIMIANE DE GORDES, femme de François-Louis-Claude-Edme *de Simiane*, comte de Montcha, dont est provenue :

VII. Anne-Marie-Christine DE SIMIANE DE GORDES, qui épousa Emmanuel-Théodose *de la Tour d'Auvergne*, duc de Bouillon, dont est issue :

VIII. Anne-Marie-Louise DE LA TOUR-BOUILLON, épouse de Charles *de Rohan*, prince de Soubise, qu'elle rendit père de :

IX. Charlotte-Godefride-Elisabeth DE ROHAN-SOUBISE, épouse de Louis-Joseph *de Bourbon*, prince de Condé, dont est issu :

X. Louis-Henri-Joseph, duc DE BOURBON, prince de Condé, né en 1756, aujourd'hui vivant.

tion, et dont il se ressentit jusqu'à la mort, l'obligèrent à quitter le service. Le 23 octobre 1639, le roi, étant à Lyon, lui donna des lettres-patentes qui l'autorisèrent à transmettre le commandement de sa galère, à Gaspard de Fortia, son fils. Devenu possesseur, par suite de son mariage, d'une maison à Avignon (1) et d'un très-beau château à Bédarrides, il quitta le séjour de Pernes, et mourut en ce château, en 1661, après avoir fondé, dans l'église paroissiale de Bédarrides, une très-belle chapelle, construite et ornée par ses soins avec beaucoup de magnificence, et après avoir donné 150 livres par an à un prêtre pour la desservir. Ses enfans furent :

1°. Gaspard 1er., dont l'article suit ;

2°. Louis de Fortia, né en 1617, nommé par le pape Innocent X à l'évêché de Cavaillon, à l'âge de vingt-huit ans, à cause de sa vertu et de sa piété éminente. Il fut sacré à Rome, dans l'église de Sainte-Marie Majeure, le 23 septembre 1646, par le cardinal Pierre Caraffa. Après avoir gouverné pendant onze ans cette église avec beaucoup de sagesse et une piété exemplaire, le pape Alexandre VII lui donna l'évêché de Carpentras, vacant par la démission du cardinal Bichi. Les grandes qualités de Louis de Fortia avaient déterminé le S. P. à l'appeler à Rome pour cette nomination (2). L'épiscopat de Louis de Fortia, qui malheureusement ne dura que quatre ans, fut un enchaînement de bonnes œuvres qu'il cachait avec soin. Il passa ses jours dans la pénitence et des macérations qui le firent regarder comme un saint. Il mourut en 1661, extrêmement regretté dans tout son diocèse, où chaque pauvre eut à pleurer en lui la perte d'un père, bon, humain, et d'une charité inépuisable. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Siffrein, sa cathédrale, à côté du baptistaire, où se voit un simple mausolée sur lequel sont gravés quelques vers, qui sont, dit-on, l'ouvrage de Saint-Geniez, poète de ce temps-là, avec une épitaphe latine très-honorable. L'oraison funèbre de ce prélat a été publiée ;

---

(1) Paul de Fortia vendit cette maison aux Pères de la doctrine chrétienne, qui vinrent s'établir à Avignon, sous le nom de Pères de Saint-Jean ; mais il habita celle que lui avait laissée Laurent de Fortia, et qu'avait acquise Charles de Fortia, son grand-oncle.

(2) Ce fut à cette occasion que le cardinal Bichi fit présent à Louis de Fortia d'une belle croix d'émeraudes, qu'il substitua même à la maison de Fortia, comme un gage de son affection particulière pour ce vertueux prélat et pour toute sa famille.

3°. Dominique de Fortia, né en 1618, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 1er. mai 1632. Il fut d'abord page du grand-maître Antoine de Paulo, devint ensuite capitaine de galère, par la démission que lui fit de la sienne, en 1655, Gaspard de Fortia, son frère aîné. Il avait fait plusieurs campagnes avec distinction, et périt malheureusement cette même année, dans le naufrage des six galères commandées par le chevalier de la Ferrière.

4°. Charles de Fortia, né en 1620, tué au siége d'Arras, en 1640, étant dans les gardes du roi et auprès du maréchal de Brézé;

5°. Henri de Fortia, né en 1625, abbé-grand-prieur de Saint-André de Rosans, en Dauphiné, lequel fit, le 11 décembre 1688, un testament par lequel il établit une substitution graduelle et perpétuelle de ses biens en faveur du chef de la maison de Fortia;

6°. Laurent de Fortia, né à Bédarrides, au mois d'avril 1626, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 7 juin 1631, tué, à l'âge de dix-huit ans, le 28 septembre 1644, dans un combat donné contre les Turcs, et où fut fait prisonnier un fils du grand-seigneur, qui se fit ensuite dominicain en France (1) (*Voyez ses preuves à la fin de cette généalogie*);

7°. Catherine de Fortia, née en 1615, décédée religieuse au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon;

8°. Marguerite de Fortia, née en 1616, religieuse au monastère des Carmélites d'Avignon;

9°. Louise de Fortia, née en 1624, mariée, par contrat du 9 février 1648, à noble et illustre seigneur messire Paul *de Seytres*, seigneur de Caumont, fils de Louis de Seytres IIe. du nom, seigneur de Caumont et de Verquières, et de Louise-Françoise Grillet de Brissac.

X. Gaspard de Fortia, Ier. du nom, seigneur de Montréal et de la Garde, naquit en 1614. Après avoir fait plusieurs campagnes maritimes, s'être trouvé à la prise des îles de Sainte-Marguerite, et avoir été blessé sur la galère de son père au combat de Gênes, en 1638, il fut reçu capitaine de galère sur la démission de son père. Après avoir servi avec distinction dans ce nouveau grade, il s'en démit en faveur de son frère, Dominique de Fortia, chevalier de Montréal. Le 6 septembre 1692, pardevant Nicolas Ribouton, notaire, il donna à Laurent de Fieschi, archevêque d'Avignon, une reconnaissance générale de tous les biens qu'il

(1) Voyez l'Histoire de Malte, par Vertot, Paris, 1778, tom. V, pag. 164; ou Malte ancienne et moderne, par Louis de Boisgelin, tom. II, p. 313.

possédait à Bédarrides. Il avait épousé, par contrat du 8 février 1655, Françoise DE LOUET-NOGARET DE CALVISSON, fille de Jean-Louis de Louet de Nogaret, marquis de Calvisson, baron de Manduel, seigneur de Massillargues, etc., maréchal de camps et armées du roi, gouverneur pour S. M. des forts de Pecquay et Tour-l'Abbé, et de Françoise Bermond de Thoiras de Saint-Bonnet, nièce du célèbre Jean de Thoiras, maréchal de France. De ce mariage sont issus :

DE LOUET-NOGARET: palé d'azur et de gueules, semé de de roses d'argent, qui est *de Louet*, et sur le tout un écusson d'argent, chargé d'un noyer arraché de sinople, qui est *de Nogaret*.

1°. François de Fortia, né en 1657, mort en 1678, à Porto-Ferrajo;
2°. Jules, qui continue la descendance;
3°. Jean-Louis de Fortia, né en 1663, abbé de Montréal, grand-vicaire de Bourges, prieur d'Ambierle, et abbé de Saint-Pierre d'Orbais, près Beauvais, décédé en 1704, au séminaire de Saint-Magloire, à Paris;
4°. Paul-François de Fortia, né en 1670, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de minorité, le 24 février 1674, puis admis aux pages de la grande écurie du roi en 1687;
5°. Catherine de Fortia, mariée, par contrat du 24 juin 1684, avec Louis-François *de Seytres*, comte de Caumont, fils puîné de Louis de Seytres, IIᵉ. du nom, seigneur de Caumont et de Verquières, et de Louise-Françoise Grillet de Brisac;
6°. Christine-Thérèse de Fortia, qui vivait à Lyon, sans alliance, en 1704;
7°. Anne de Fortia, } religieuses au monastère de Sainte-Praxède, à
8°. Madeleine de Fortia, } Avignon.

XI. Jules, marquis DE FORTIA, seigneur de Montréal, de la Garde de Bédarrides, de Saint-Tronquet, et de Lagnes, né le 25 mai 1661, fit, le 12 août 1702, l'inventaire de la succession de son père, pardevant Pierre Ribouton, notaire à Bédarrides; fut premier consul de la ville de Pernes, et mourut en son chateau de Bédarrides, le 11 mars 1721, après avoir substitué tous ses biens à la maison de Fortia. Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1684, Françoise DE SASSENAGE, fille de Louis-Alphonse, baron de Sassenage, chevalier, marquis de Pont-en-Royan, comte de Montelier, seigneur d'Iseron, second baron du Dauphiné, et de Christine de Salvaing de Boissieux, baronne de Vire et dame de Brûlon au Maine. Il en eut, outre un fils et deux filles morts jeunes :

DE SASSENAGE: burelé d'argent et d'azur; au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, brochant sur le tout.

1°. Gaspard II, dont l'article suit;

2°. Victoire de Fortia, abesse de Soyon;

3°. N..... de Fortia, religieuse carmélite à Avignon, morte au mois d'avril 1739.

XII. Gaspard DE FORTIA DE POL, IIe. du nom, marquis de Montréal, seigneur de Lagnes, de la Garde de Bédarrides et de Saint-Tronquet, au comté Venaissin, puis du fief d'Usson, dans la principauté d'Orange, naquit en 1691. Il fut capitaine de cavalerie au régiment de Toulouse, puis mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et mourut à Avignon le 5 novembre 1773. Il avait épousé: 1°. en 1727, N.... DE VOGUÉ, morte sans enfants, fille de Melchior de Vogué, IIe. du nom, comte de Vogué de Rochecolombe, baron de Champestières, grand-bailli du Vivarais, et de Gabrielle Motier de la Fayette, dame de Champestières; 2°. le 14 septembre 1730, Marie-Anne DE FORTIA DE CHAILLY, sa parente, de laquelle il eut:

DE VOGUÉ: d'azur, au coq d'or, becqué, crêté et membré de gueules.

DE FORTIA: comme à la page première.

1°. N..... de Fortia, morte en 1740;

2°. Françoise-Gabrielle-Charlotte de Fortia, mariée, par contrat du 7 septembre 1749, avec Joseph-Louis-Marie *de Galéan*, duc de Gadagne, baron de Védènes, seigneur d'Eguilles et de Saint-Savournin, qu'elle rendit père de huit enfants. Devenue héritière universelle de son père, en 1765, elle vendit sa maison d'Avignon au marquis de Conceyl et sa maison de Bédarrides à l'abbé Ailhaud. Elle mourut à Avignon le 8 décembre 1796;

3°. Gabrielle-Thérèse de Fortia, alliée, par contrat du 4 septembre 1753, avec Anne-Joseph *de Louet de Murat de Nogaret*, marquis de Calvisson, seigneur de Massillargues, qui lui survécut. Elle mourut en 1758, laissant deux filles.

BARONS DE BAUMES, SEIGNEURS DE PILES, MARQUIS DE SAINTE-JALLE, *puis* DUCS DE FORTIA, *à Carpentras et à Marseille.*

VIII. Paul DE FORTIA, Ier. du nom, baron de Baumes, seigneur de Piles (1), d'Aubres et de Coste-Chaude, troisième fils de

(1) C'est ainsi que le nom de cette terre doit s'écrire, et non *Pilles*, comme l'ont fait quelques historiens. Ce nom vient du grec, et désigne la porte, c'est-à-dire l'entrée des Alpes, par les chemins que suivaient les Romains pour aller d'Espagne en Italie. Il est prouvé que c'est la route qu'a prise Annibal.

Marc de Fortia, co-seigneur de Caderousse, et de Françoise de Filleul de la Madeleine, sa seconde femme, naquit à Carpentras le 12 octobre 1559, et eut, outre ces terres, 100,000 livres en numéraire, en 1582, somme qui lui fut réservée pour l'époque où il contracterait mariage. Son esprit et son courage, dont il donna des marques dès sa plus tendre jeunesse, et qui avaient déterminé son père à l'envoyer à la cour, engagèrent le roi Henri III à le faire élever auprès du duc d'Epernon. Le jeune de Piles sut profiter de cette éducation spéciale, et fixer l'attention du roi par la rapidité de ses progrès, et l'ardeur qu'il montrait en toute occasion pour mériter l'estime et la protection du monarque. En 1582, Henri III le nomma capitaine d'une des compagnies de son ordonnance, de 100 maîtres équipés à la rêtre; et lui donna le collier de l'ordre de Saint-Michel, par brevet du 12 octobre 1585. Henri IV, lors de son avénement au trône, témoigna la même bienveillance au seigneur de Piles, et en reçut de nombreuses preuves de dévoûment à son service. Le 16 mars 1591, il fut nommé colonel de la cavalerie légère italienne entretenue en France, et obtint en outre, le 6 octobre suivant, une compagnie de cinquante hommes d'armes. Il fut nommé premier consul d'Aix et procureur-général de la Provence en 1593. Il avait dès lors réuni à ses domaines les seigneuries de Crozes et de Dons. En 1595, Henri IV le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre; et, après que le duc de Savoie eut rendu à ce prince la ville et citadelle de Berre, il en obtint le gouvernement par brevet du 28 avril 1596. Au mois de juillet suivant, le roi lui donna le commandement d'une de ses galères, nommée *la Pile*, avec 18,000 livres de gratification et un brevet de 4,000 livres de pension en récompense des services importants qu'il avait rendus à ce monarque. Henri IV, voulant arrêter les progrès que faisaient les Florentins sur la Méditerranée, et réprimer les entreprises de Jean, bâtard de Médicis, qui s'était emparé du château d'If, forma le dessein de fortifier les îles voisines, et en confia l'exécution au sieur de Piles, qui fit construire les forts de Ratonneau et de Pommègues. Les ennemis ayant évacué le château d'If et les autres îles voisines de Marseille, le roi lui en donna le gouvernement par brevet du 14 décembre 1598. Ce prince écri-

vant cette année au marquis de Rosny, son principal ministre, lui dit : « M. de Piles m'a bien servi ; je connais son ardeur et sa fidé» lité ; *je voudrais en avoir dans mon royaume plusieurs semblables » à lui.* » Quoique l'histoire n'ait pas transmis le souvenir de toutes les actions de valeur du seigneur de Piles, on peut juger par un suffrage aussi glorieux, et par les marques de munificence que les services de ce seigneur lui avaient déjà méritées, qu'il dut être un des hommes de guerre les plus distingues de son temps. Ce fut surtout pendant les guerres civiles de Provence, qu'il donna de grandes preuves de capacité et de zèle (1); ses talents ne furent pas moins utiles à l'état que son courage. On voit, par un brevet du 9 juin 1608, que Henri IV le nomma à une charge de conseiller d'état d'épée. Ce fut pour la réception de ce bon et grand roi, que le seigneur de Piles fit construire, près de la ville de Carpentras, le magnifique château de Forville, monument digne d'exprimer sa reconnaissance de tous les bienfaits dont l'avait comblé ce monarque, et au nombre desquels on doit ajouter l'intention qu'avait S. M. d'associer le seigneur de Piles à son ordre du Saint-Esprit. Paul Ier. de Fortia fit son testament le 16 mars 1617, et mourut en 1621, dans son gouvernement des îles de Marseille. Il avait épousé, par contrat passé devant Fabri, notaire à Avignon, le 17 février 1599, Jeanne DE THOLON DE SAINTE-JALLE, fille de Faulquet de Tholon, chevalier, seigneur de Sainte-Jalle et de Saint-Marcellin, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de S. M. en Languedoc et capitaine de cent hommes d'armes, et de Guigone de Combourcier, et petite-nièce de Didier de Tholon de Sainte-Jalle, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en 1535. De ce mariage sont issus :

DE THOLON : comme à la p. 19.

1°. Pierre-Paul, dont l'article suit;

2°. Ludovic ou Louis de Fortia, baron de Baumes, renommé par son courage et ses exploits militaires. Il n'avait pas 25 ans, lorsqu'il tua, en duel, en 1627, le fils du poète Malherbe (2), qui crut pouvoir venger cette perte douloureuse par des calomnies (3). La fureur des duels, si

---

(1) *Mercure Galant*, Paris, 1696, pag. 190 et suivantes.

(2) *Entretiens de Balzac*, n°. 37, adressé à M. de Passac-Méré.

(3) Il insulta particulièrement les deux branches de la maison de Fortia, établies à Avignon, et étrangères à cette affaire, dans le temps même où les chefs

sévèrement réprimée par Louis XIV, était alors au comble, et ce ne fut pas la seule affaire de ce genre dans laquelle Ludovic de Fortia eut à figurer. En 1643, il passait par Valence pour se rendre à Paris; s'étant arrêté dans une des principales auberges de la ville, où quatre officiers avaient retenu toutes les viandes, quoiqu'il y en eût pour plus de huit personnes, il ne put obtenir de l'hôte qu'une mince collation d'œufs et de fromage. Les officiers ne se bornèrent pas à rejeter assez durement la prière que leur fit faire Ludovic de Fortia, de permettre que deux voyageurs (il était avec Pierre-Paul, son frère aîné), excédés de fatigues et de besoin, partageassent leur souper; ils lancèrent des sarcasmes sur les malheureux voyageurs. Ludovic seul, les ayant entendus, trouva le lendemain un prétexte pour se séparer momentanément de son frère, revint trouver les quatre officiers, et, leur ayant demandé sur-le-champ, raison, non de leur procédé désobligeant, mais des mauvaises plaisanteries qu'ils s'étaient permises, il les tua successivement sur la place. Le baron de Baumes avait depuis plusieurs années le grade de capitaine, commandant un bataillon du régiment de la Marine, avec lequel il avait fait plusieurs campagnes. Cette dernière affaire le détermina à passer du service de terre dans la marine. Il commanda une escadre de galères, au siége de Roses. A celui de Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, il combattit parmi les volontaires, et contribua à repousser les ennemis jusques dans leurs retranchements. A la reprise des îles Sainte-Marguerite, en 1646, il voulut aussi servir comme simple volontaire. Il s'embarqua donc sur une galère: mais, comme sa témérité était connue, on lui refusa la permission de descendre à terre avec les troupes de débarquement. Cependant, ayant aperçu nos soldats fuir vers la mer, il s'élança à la nage, l'épée dans ses dents, atteignit le rivage, malgré une traversée assez étendue, rallia les fuyards, et, s'étant mis à leur tête, les conduisit aux retranchements, où il trouva une mort glorieuse (1). Il n'avait pas été marié (2);

3°. Gaspard de Fortia, seigneur de Costechaude, qui fut blessé au siége de la Rochelle, pour le service du roi, à la tête du régiment de son frère

---

de ces deux branches avaient épousé deux nièces du brave Crillon, à qui Malherbe écrivait avec tout le respect et l'admiration dus aux vertus et à la naissance de ce grand homme.

(1) Des historiens ont avancé, par erreur, qu'il fut emporté d'un coup de canon. Le fait est qu'on le trouva mort, tenant encore son épée passée au travers du corps d'un soldat ennemi. Cette épée, que le duc de Fortia de Piles avait en sa possession, a été perdue dans un déménagement.

(2) Voyez l'article du baron de Baumes, dans le *Mercure Galant* de 1696, pag. 196.

aîné; cette blessure fut si grave, qu'il passa pour avoir été tué dans cette action. Depuis, il fut nommé lieutenant-colonel d'un régiment italien, entretenu en France, et mourut, en Italie, des blessures qu'il avait reçues à Valence du Milanez;

4°. Joseph de Fortia, seigneur de Forville, officier de galères, tué, en 1638, au combat de quinze galères d'Espagne, devant Gênes;

5°. Sibylle de Fortia, née en 1601, mariée 1°. avec le seigneur *de Noyers*, en Dauphiné; 2°. le 2 mars 1633, avec Paul-Aldonce *de Thezan de Venasque*, vicomte de Saint-Gervais, marquis de Venasque, comte de Nabuton, baron de Negran et de Castenet, etc., chevalier de l'ordre du Roi, fils de Claude de Thezan, seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et de Françoise de Castelnau de Clermont;

6°. Charlotte de Fortia, mariée 1°. en 1617, avec Paul *Mistral*, II°. du nom, seigneur de Dons, co-seigneur de Montdragon et de Barbantane, baron de Crozes, en Provence, fils de Paul Mistral, Ier du nom, seigneur de Dons et de Montdragon, baron de Crozes, premier consul de la ville d'Aix, et de Silvie de Brancas-Villars; 2°. par contrat du 24 juillet 1629, avec Gui *Robin*, co-seigneur de Graveson, fils d'Antoine Robin, seigneur de Graveson, co-seigneur de Barbantane, et de Marguerite de Bouliers de Reillane.

IX. Pierre-Paul DE FORTIA, baron de Baumes, seigneur de Piles, de Forville et de Costechaude, né en 1600, à Avignon, fut élevé auprès de Louis, dauphin de France, en qualité d'enfant d'honneur. Dès l'an 1611, quoiqu'il n'eût atteint que sa onzième année, ce prince, alors parvenu à la couronne sous le nom de Louis XIII, lui donna le commandement d'une compagnie franche en garnison au château d'If, avec la survivance de tous les gouvernements dont son père se trouvait investi. En 1614, il fut nommé capitaine de la galère qu'avait son père. Il se distingua très-particulièrement au siége de Montauban, commencé le 27 août 1621, par le roi en personne. Giberti, auteur d'une *histoire* manuscrite *de Pernes*, rapporte que ce monarque, s'entretenant un jour avec ses confidents, leur dit: « Vous ne » parlez point de Piles, qui vaut bien autant que ceux que vous » venez de nommer; c'est un des plus braves hommes de » mon royaume, je le connais, car je l'ai noûrri; je l'aime infi- » niment. » Le même historien ajoute que pendant ce siége, qui dura trois mois, le roi, ayant été averti que le père du jeune de Piles était à l'extrémité, l'envoya chercher pour lui apprendre

cette fâcheuse nouvelle, et lui donner un congé pour se rendre auprès de ce père mourant ; qu'après bien des recherches infructueuses, on trouva ce jeune officier enseveli tout vivant sous un tas de terre et de pierres enlevées par un fourneau qu'on venait de faire jouer, et qu'il fallut un ordre absolu du roi, pour qu'il se décidât à quitter l'armée avant la réduction de la ville rebelle, seule grâce qu'il sollicita vainement de Louis XIII. En succédant aux biens de son père, il succéda aussi à ses charges ; il devint ainsi, à l'âge de vingt-un ans, mestre-de-camp de cavalerie légère et étrangère au service de France, et gouverneur pour le roi de la ville de Berre, du château d'If et des îles de Marseille. En 1627, il marcha, sous le duc d'Angoulême, au siége de la Rochelle, commencé le 10 août, et où le roi se rendit en personne, le 12 octobre de la même année. Il se distingua dans presque toutes les actions de ce long et mémorable siége, continua de donner des preuves de sa valeur à l'attaque du Pas-de-Suze et aux siéges de Privas et d'Alais, en 1629. Le 27 mars 1630, il leva un régiment d'infanterie qu'il commanda aux combats de Veillane et de Carignan et au siége de Saluces. Il fit la guerre de Languedoc en 1632, marcha en Italie, en 1635, et combattit au siége de Valence. La même année, il fut nommé colonel d'un nouveau régiment d'infanterie, qui prit le nom de Piles. Il donna de nouvelles preuves de son zèle et de sa fidélité à la couronne pendant les troubles civils de la Fronde, qui agitèrent la minorité de Louis XIV. La reine régente lui confia l'administration des affaires de la Provence, dans le temps où les troubles de cette province l'obligèrent à faire cesser les fonctions des procureurs du pays. Il reçut, en 1644, le brevet d'une pension de 4,000 livres, et fut nommé maréchal des camps et armées du roi, le 9 mai 1649, commandant provisoire de la ville de Marseille, le 10 décembre 1658, et commandant à vie de cette grande cité, le 19 janvier 1660 (1). Le 12 du même mois,

(1) Depuis cette époque, la charge de gouverneur-viguier de Marseille, est demeurée aux descendants du seigneur de Piles, jusqu'à la révolution de 1789, et les Marseillais en ont souvent témoigné publiquement leur reconnaissance. A cette charge étaient attribués de très-beaux priviléges ; c'était le gouverneur-viguier qui conservait les clefs de la ville. Il présidait à tous les conseils municipaux et les autorisait ; c'était lui qui donnait l'ordre aux troupes, lorsqu'il y en avait à Mar-

Louis XIV, étant arrivé à Tarascon, avait fait à Paul de Fortia l'honneur de le faire souper à sa table; et, lorsque ce grand roi fut arrivé à Marseille, le 2 mars de la même année, et que M. de Piles lui eut présenté les clefs d'or de la ville, S. M. les lui rendit sur-le-champ, et lui dit : « Conservez-les, M. de Piles; je ne saurais » les mettre en de meilleures mains que les vôtres. » Le 6 mars, le roi se rendit sur une galère au château d'If, à une lieue en mer, où M. de Piles lui donna une collation. Le lendemain, le monarque lui fit expédier de nouvelles lettres de provisions de la charge de gouverneur-viguier de Marseille (1). Paul de Fortia mourut en cette ville, le 13 juin 1682, et fut inhumé au château d'If, avec toute la pompe due à son rang. Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1627, Marguerite DE COVET DE MARIGNANE, fille de Jean-Baptiste de Covet, seigneur et baron de Trets, de Bormes, de Marignane et de Gignac, conseiller et garde des sceaux en la chancellerie de Provence, et de Lucrèce de Grasse, baronne de Bormes. De ce mariage sont provenus:

DE COVET : d'or, à 2 cyprès arrachés de sinople, entrelacés en sautoir.

1°. Charles-Bernard de Fortia, marquis de Sainte-Jalle, baron de Baumes, seigneur de Piles, de Forville et de Saint-Marcellin, second baron du comté Venaissin. Il se distingua en Flandre, dans l'armée du maréchal d'Aumont, et particulièrement aux lignes d'Arras, en 1654. Il épousa, en 1667, Marie *de Tholon de Sainte-Jalle*, fille unique et héritière de Jean-Antoine de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, de Saint-Marcellin et du Poët, et de Louise de Bonne de Tallard d'Auriac. Ses enfants furent :

A. Paul-Joseph de Fortia de Tholon, marquis de Sainte-Jalle, substitué aux nom, armoiries et biens de sa mère, fut aussi possesseur de la baronnie de Baumes, et des seigneuries de Piles et de Forville. Il épousa, en 1699, Marie *de Fortia d'Urban*, dont il n'eut qu'une fille:

Marie de Fortia de Tholon, dame de Sainte-Jalle, mariée, en 1723, avec Jean-Joseph-François-Dominique-Xavier-Lazare

seille, et qui faisait toutes les fonctions de commandant, à raison de quoi il avait un certain nombre de soldats attachés spécialement à la garde de sa personne.

(1) *Pièces Fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, tom. I, pag. 138 de l'itinéraire des rois de France. Voyez aussi *le Dictionnaire historique des Généraux Français*, par M. de Courcelles, tom. VI, pag. 99.

de Coriolis, baron de Limaye, seigneur de la Bastide des Jourdans, président de la cour des comptes, puis au parlement d'Aix, fils de Joseph de Coriolis, baron de Limaye, seigneur de la Bastide, président en la cour des comptes de Provence, et de Françoise de Dons de Pierrefeu;

B. Charles de Fortia, mort jeune;

C. Louise-Gabrielle-Marie de Fortia, dame de Saint-Marcellin, de Pellone et de Châteauneuf, mariée avec Joseph-Louis-Bernard *de Blégiers*, marquis de Taulignan, baron de Barres et de Puymeras, fils de Joseph de Blégiers, seigneur d'Antelon, et de Françoise de Taulignan;

2°. Paul II, dont l'article suit;

3°. Gaspard de Fortia, chevalier de Malte, connu sous le nom de chevalier d'Aubres. Il fut tué d'un coup de feu devant Gigeri, en Afrique, en 1664, combattant à côté du duc de Beaufort. Il donna dans cette occasion des preuves d'une bravoure extraordinaire, et mérita qu'on fit de lui les plus grands éloges dans la relation de cette entreprise;

4°. Alexandre de Fortia, *dit* l'abbé de Piles, prieur et seigneur spirituel et temporel des lieux de Saint-May et de Rémusat et leurs dépendances, en Dauphiné, décédé à Carpentras;

5°. Alphonse de Fortia, seigneur et marquis de Forville, successivement officier aux gardes-françaises en 1659, capitaine de cavalerie dans le régiment de Cravates, en 1667, capitaine des vaisseaux de S. M. en 1668, et d'une de ses galères en 1669, capitaine-gouverneur-viguier de Marseille en 1682, et l'un des quatre lieutenants de roi en Provence, au département d'Aix, en 1693. L'année suivante, il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la promotion du 1er. février, la première pour la marine, depuis la création de cet ordre. Il fut nommé chef d'escadre des galères, en 1695 (1). Le 7 mai 1702, six galères, commandées par M. de Forville, mouillèrent l'ancre au grand môle de Naples, pour accompagner le roi Philippe V à Final. Ce prince s'y embarqua le 2 juin. Le 5, il alla, accompagné de M. de Forville, visiter en felouque la place d'Orbitello, pour rejoindre ensuite son armée. Chemin faisant, ce commandant présenta au roi une somptueuse collation, qui fut suivie d'un très-beau concert d'instruments, qu'exécuta la chiourme de la galère, et de divers jeux et exercices aux fanaux, qui surprirent très-agréablement le jeune monarque. Le lundi, 12 juin, à une heure du matin, le prince, charmé d'un feu d'artifice qui avait été tiré

(1) Il reçut cette année, dans le *Mercure Galant*, des éloges qui donnèrent à ce journal l'occasion de publier la généalogie de la maison de Fortia. (Volume de janvier 1696, pages 202 et suivantes.)

en mer, sur des barques, ordonna qu'il fût donné, à Naples, un joyau de mille ducats à chaque capitaine, et un de plus grand prix à M. de Forville. Il partit de Gênes le 16 novembre (1); le mauvais temps l'ayant forcé de relâcher à Antibes, pour prendre le chemin de terre, le marquis de Forville continua sa route avec ses galères, arriva à Marseille avant Philippe V, vint à sa rencontre, et eut l'honneur de rentrer à cheval dans cette ville, à côté de S. M. catholique. Il mourut sans postérité, en 1708;

6°. Joseph de Fortia, reçu chevalier de Malte en 1657. Il fut lieutenant au régiment des gardes-françaises, puis capitaine de galères, et mourut à Messine, sur la galère commandée par le marquis de Forville, son frère, dont il était lieutenant;

7°. Jeanne de Fortia, épouse, le 22 janvier 1648, d'Annibal *de Grasse*, deuxième du nom, comte du Bar, colonel du régiment de Provence, fils de Charles de Grasse, comte du Bar, maréchal des camps et armées du roi, et de Marguerite Grimaldi de Beuil;

8°. Marie de Fortia, décédée religieuse.

X. Paul DE FORTIA, IIe. du nom, marquis de Piles, seigneur de Peyruis, de Piosin, d'Auges, de Montfort, de Costechaude et autres places, naquit à Baumes en 1633. Il fut reçu chevalier de Malte en 1640, et porta du vivant de son père le titre de seigneur de Costechaude. En 1660, il fut pourvu du gouvernement du château d'If et des places de Ratonneau, de Pommègues et des îles de Marseille. Il en prêta serment entre les mains du chancelier, qui lui dit : « Ce n'est que par forme que je reçois votre ser» ment; car la maison de Fortia a toujours été fidèle à la France. » (*Hist. de Marseille, par MM. de Ruffi, père et fils*, 1669, *p.* 291, *liv.* 13, *art.* 14.) Il quitta la croix de Malte pour épouser, par contrat du 2 mars 1675, Geneviève DE VENTO DES PENNES (2), fille de Marc-Antoine de Vento, marquis des Pennes, et de Renée de Forbin-Janson, sœur aînée du cardinal de ce nom. En 1689, le marquis de Piles acquit la baronnie de Peyruis, en Provence. Il eut de son mariage :

DE VENTO : échiqueté d'argent et de gueules.

1°. Louis-Alphonse, dont l'article suit;

---

(1) On trouvera de plus grands détails dans le journal du voyage de Philippe V, imprimé à Naples, et rédigé par Antoine Bulifon.

(2) Cette alliance a procuré à la branche de Fortia de Piles, l'honneur d'une

2°. Toussaint de Fortia, né en 1678. Il fut reçu chevalier de Malte, et porta le nom de chevalier de Piles. Admis, en 1694, parmi les pages des écuries du roi, il en sortit, en 1696, pour entrer dans les mousquetaires et fut nommé, en 1713, lieutenant de la galère *la Réale*, capitaine de galères le 5 janvier 1728, chef d'escadre des galères le 1er janvier 1747, chef d'escadre des armées navales le 1er. janvier 1748, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er. avril suivant, enfin, commandant à Marseille en 1749. Il est mort dans cette place, en 1760, n'ayant pas été marié;

3°. Marthe de Fortia, épouse de Joseph-Hubert *de Vintimille*, des comtes de Marseille, seigneur de Vidauban, de Todon, d'Esclaux, de Figanières, etc., titré comte de Vintimille, fils de François de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Seissons et de Saint-Julien, et de Marie de Tarquet;

---

affinité avec la maison de France, comme on va l'exposer par le tableau suivant.

I. Jean DE PONTEVÈS, comte de Carces, grand sénéchal de Provence, laissa de Marguerite *de Brancas* :

II. Gaspard DE PONTEVÈS, comte de Carces, marié avec Léonore *de Lettes des Prez de Montpezat*, dont il eut :	II. Marguerite DE PONTEVÈS, épouse de Melchior *de Forbin*, marquis de Janson, qu'elle rendit père de :
III. Gabrielle DE PONTEVÈS, femme de Guillaume *de Simiane*, baron de Gordes, qui laissa de ce mariage :	III. Gaspard DE FORBIN, marquis de Janson, qui laissa de Marguerite *de Poresta*, son épouse :
IV. François DE SIMIANE, baron de Gordes et comte de Carces, qui laissa d'Anne *d'Escoubleau de Sourdis* ;	IV. Renée DE FORBIN-JANSON, mariée, en 1632 avec Marc-Antoine *de Vento*, seigneur-marquis des Pennes, qui en eut :
V. Anne Thérèse DE SIMIANE DE GORDES, épouse de François-Louis-Claude-Edme *de Simiane*, comte de Montcha, dont est née :	V. Geneviève DE VENTO DES PENNES, mariée avec Paul *de Fortia*, marquis de Piles, dont est issu :
VI. Anne-Marie-Christine DE SIMIANE-MONTCHA, mariée avec Emmanuel-Théodose *de la Tour d'Auvergne*, duc de Bouillon, dont est issue :	VI. Louis-Alphonse DE FORTIA, marquis de Piles, époux d'Elisabeth *de Flotte*, et père de :
VII. Anne-Marie-Louise DE LA TOUR D'AUVERGNE, épouse de Charles *de Rohan*, prince de Soubise, qui en eut :	VII. Toussaint Alphonse, duc DE FORTIA, qui s'allia avec Anne *de Geoffroy d'Entrechaux*, dont il eut :
VIII. Charlotte-Godefride-Elisabeth DE ROHAN-SOUBISE, épouse de Louis-Joseph *de Bourbon*, prince de Condé, dont est issu :	VIII. Alphonse-Toussaint-Joseph DE FORTIA, comte de Piles, marié avec Marie-Gabrielle-Rosalie *de Coriolis d'Espinouse*, dont est issu :
IX. Louis-Henri-Joseph, duc DE BOURBON, prince de Condé, né en 1756, aujourd'hui vivant.	IX. Alphonse-Toussaint-Joseph-Marie-Marseille, comte *de Fortia de Piles*.

4°. Anne-Marguerite de Fortia, femme de Gaspard *d'Agoult*, marquis d'Olières, fils de Joseph d'Agoult, marquis d'Olières, et de Françoise de Glandevès ;

5°. Geneviève de Fortia, mariée, par contrat du 14 mars 1711, avec Louis-François, comte *d'Urre*, capitaine au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Jean-François d'Urre, deuxième du nom, et de Catherine-Angélique Aleman de Châteauneuf. Elle mourut en 1726 ;

6°. N..... de Fortia de Piles, } religieuses au monastère du Saint-Sacrement, à Marseille.
7°. N..... de Fortia de Piles, }

XI. Louis-Alphonse DE FORTIA, marquis de Piles, baron de Baumes et de Peyruis, second baron du comté Venaissin, naquit en 1676. Il était, en 1694, page aux écuries du roi, d'où il passa dans les mousquetaires. Il servait encore dans ce corps en 1696. Depuis il fut capitaine au régiment du Roi, infanterie, et fut pourvu, le 5 janvier 1707, du gouvernement des places du château d'If et îles adjacentes, sur la démission de son père (1). Le marquis de Piles devint gouverneur-viguier perpétuel de Marseille, et lieutenant de roi en Provence, en 1708, après la mort du marquis de Forville, son oncle. Il rendit des services non moins importants à l'humanité qu'à sa patrie pendant la peste de 1720, qui, malgré tous ses soins et toute sa vigilance, enleva dans Marseille seule 50 à 60 mille ames. Ce fut en considération de ces derniers services, que ses appointements, comme gouverneur du château d'If, furent augmentés, à partir du 1er. janvier 1721, de 7,500 livres, sans tirer à conséquence pour ses successeurs. En 1722, le roi lui accorda encore une gratification considérable, avec la survivance de sa charge pour son fils, ainsi que celle de capitaine de galères. Le marquis de Fortia mourut en 1729, ayant eu de Marie-Barbe-Elisabeth DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, qu'il avait épousée le 15 juillet 1710, et qui était fille de Jean-Baptiste de Flotte, et de Denise d'Espinassy, outre un fils et une fille morts en bas âge :

DE FLOTTE : d'azur, à 3 oiseaux d'or; au lambel de gueules

1°. Toussaint-Alphonse, dont l'article suit,

2°. Elisabeth de Fortia, mariée, en 1728, avec Jean-Baptiste *de Villages*, premier du nom, seigneur de la Salle et de Villevieille ;

---

(1) Les appointements de ce gouvernement étaient de 7,500 livres.

3°. N.... de Fortia, épouse de Charles *de Boisson de Merveilles*, trésorier général de France en Provence, fils de François de Boisson, trésorier-général de France, et de Marie de Montolieu;

4°. N.... de Fortia, religieuse au monastère du Saint-Sacrement, à Marseille.

XII. Toussaint-Alphonse, duc DE FORTIA, marquis de Piles, baron de Baumes et de Peyruis, second baron du comté Venaissin, naquit le 14 juillet 1714. En 1723, il fut nommé à la survivance de la charge de gouverneur-viguier royal de Marseille, dont était pourvu son père. Il fut installé dans cette charge, et dans celle de lieutenant de roi en Provence, le 1er. mai 1726, n'ayant pas encore l'âge de douze ans. Ilservit d'abord dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, puis dans l'armée d'Italie, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Villars, après la mort duquel, arrivée le 17 juin 1734, il fit les mêmes fonctions auprès du prince de Conti, dans l'armée d'Allemagne. Par bulles du 14 juin 1775, le pape Pie VI érigea en sa faveur la baronnie de Baumes en titre de duché, sous la dénomination de *duché de Fortia*. Toussaint-Alphonse quitta alors le titre de marquis de Piles pour porter ce nouveau titre: il était chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et portait la croix de l'ordre de Malte. Le 1er. juillet 1777, il eut l'honneur de loger chez lui S. A. R. *Monsieur*, frère de Louis XVI et actuellement Louis XVIII (1). Il mourut au mois de janvier 1801. Il avait épousé 1°. en 1735, Anne DE GEOFFROY D'ENTRECHAUX D'ARENNES, fille de Joseph de Geoffroy d'Entrechaux, conseiller au parlement de Provence et de N. ... de Laurens de Peyrolles; 2°. en 1764, Marie-Félicité DE JARENTE DE LA BRUYÈRE, morte en 1786, sœur de Louis-Sextius de Jarente, évêque de Digne, puis d'Orléans, et veuve de Paul de Félix de Greffet, vicomte de Villars-Fouchard, et fille de Charles-François-Victor de Jarente la Bruyère, seigneur de Venelles, de Carry, de Rouet et de Leyrac, gouverneur du pont et château de Sorgues, et de Marie-Thérèse de Jarente, dame de Venelles; 3°. N....... DE BASTIN, d'une ancienne famille noble de Provence, dé-

DE GEOFFROY: tranché de gueules sur argent.

DE JARENTE: d'or, au sautoir de gueules.

DE BASTIN: de gueules, fretté d'or.

(1) Voy. la relation des fêtes donnés à ce prince par la ville de Marseille, imprimée en cette ville, en 1777, in-4°.

cédée au mois de juin 1800. Le duc de Fortia n'eut point d'enfants de ses deux dernières femmes. Ceux du premier lit furent, outre deux filles, mortes en bas âge :

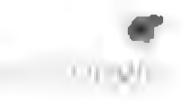
1°. Alphonse-Toussaint-Joseph, dont l'article suit;
2°. Denise-Élisabeth de Fortia, née le 9 octobre 1739, mariée, le 19 janvier 1763, avec Alexandre-Amable *de David*, comte de Beauregard, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils d'Alexandre de David, *dit* le comte de Beauregard, seigneur de Saint-André, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Marie de Contié.

XIII. Alphonse-Toussaint-Joseph DE FORTIA, comte de Piles, né le 23 novembre 1735, entra dans le régiment du roi, infanterie, en 1750, et fut pourvu, en 1754, de la survivance de la charge de gouverneur-viguier royal de la ville de Marseille. Passé dans le corps des grenadiers de France, en 1762, il y obtint le brevet de colonel d'infanterie. En 1770, il fut nommé gouverneur de Balaguier; fut pourvu, l'année suivante, du régiment provincial d'Aix, lors de la réforme des grenadiers de France, et, en 1774, fut adjoint à son père dans le gouvernement de Marseille. Le 1er. mars 1780, il fut promu au grade de brigadier d'infanterie, puis, le 5 décembre 1781, à celui de maréchal des camps et armées du roi, et mourut avant son père, au mois de juin 1791 (1). Il avait épousé, en 1756, Marie-Gabrielle-Rosalie DE CORIOLIS D'ESPINOUSE, fille de Charles-François-Xavier de Coriolis, marquis d'Espinouse, président à mortier au parlement de Provence, et de Marie-Bonne-Henriette le Bret de Selles, sa première femme. Madame de Piles avait fait son testament devant Grosson, notaire à Marseille, le 5 juillet 1782, et était décédée le 10 du même mois, ayant eu de son mariage, outre deux fils et une fille, morts jeunes :

DE CORIOLIS; d'azur, à 2 chevrons d'or, accompagnés en pointe d'une rose d'argent.

1°. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, qui suit;
2°. Alphonse-Nicolas-Joseph-Marie-Bruno, né au mois de juin 1766, et reçu chevalier de Malte au mois de mars 1775. Il entra, le 12 octobre 1780, dans la compagnie des cadets-gentilhommes de l'école royale militaire, d'où il sortit au mois de juin 1783, avec un brevet de sous-lieutenant

(1) *Dictionnaire historique des Généraux Français*, tome VI, page 100.



dans le régiment d'Artois, infanterie. En 1784, il fit ses caravanes à Malte, sortit de France en 1791, et mourut à Malte en 1808.

XIV. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, comte DE FORTIA DE PILES, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, né le 18 août 1758, fut tenu sur les fonts de baptême, par la ville de Marseille. Il a hérité, du moins héréditairement, en 1801, du titre de duc de Fortia. Dès l'an 1767, il fut appelé à la survivance de son père dans la charge de gouverneur-viguier royal de la ville de Marseille. Entré au service le 1er. octobre 1773, dans les chevau-légers de la garde du roi, il passa, en juin 1776, dans le régiment du roi, infanterie, où il était lieutenant, à l'époque de la révolution de 1789, qui a dissous ce corps. Le comte de Fortia de Piles a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et de politique (1). Il a épousé, en 1786, N.... DE CABRE DE ROQUEVAIRE, fille de N.... de Cabre de Roquevaire, président à mortier au parlement d'Aix, et de N... le Camus. De ce mariage sont issues, outre deux fils morts en bas âge:

DE CABRE; d'azur, à la chèvre saillante d'argent, surmontée d'une fleur de lys d'or.

1°. Alphonsine-Marie-Reine-Caroline de Fortia de Piles, mariée 1°. en 1809, avec Jean-Paul *de Laidet*, de Sisteron, décédé au mois de juin 1814; 2°. avec Edouard *de Malijay*, qu'elle a rendu père de deux fils et d'une fille. Elle a aussi du premier lit deux filles et un fils, nommé Alfred-Jules-Alphonse de Laidet de Fortia, né le 2 décembre 1811, qui a été autorisé, par ordonnance royale du 21 août 1816, à ajouter le nom *de Fortia* à celui *de Laidet*, et qui est mort à Marseille le 10 février 1824.

2°. Philippine de Fortia de Piles, mariée avec N.... *Foltz*, lieutenant de roi à Sisteron.

---

(1) Le principal des ouvrages du comte de Fortia de Piles, est *un Voyage au nord de l'Europe* (cinq vol. in-8°.), qu'il a composé, de concert avec le chevalier Louis de Boisgelin, et qui se distingue surtout par cette exactitude que l'on rencontre si rarement dans ce genre de composition, et qui le rend extrêmement utile aux voyageurs et aux géographes.

PREUVES de Dominique et Laurent de Fortia de Montréal, frères, reçus Chevaliers de l'ordre de S.t Jean de Jérusalem, en la langue de Provence, le premier le 1.er mai 1632, le second le 7 juin 1631.

DE FORTIA

Marc de Fortia, co-seigneur de [illegible], Viguier d'Avignon, mort en 1560.

DES HENRIQUEZ

Jeanne des Henriquez première femme de Marc mariée le [illegible] 154[illegible]

DE SEYTRES

Louis de Seytres, Co-seigneur de Caumont chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape mort en 1564

DE BERTON-CRILLON

Marguerite de Berton-Crillon, mariée le 7 février 155[illegible]

DE LA SALLE

Clement I.er de la Salle Co-seigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides

DE BELLI

Anne de Belli, mariée le 17 sept. 1543

DE BRANCAS

Ennemond de Brancas baron d'Oise, de Villars, de Maubec etc. chevalier de l'ordre du Roi.

DE JOYEUSE

Catherine de Joyeuse mariée le [illegible] 1555

Jean IV.e de Fortia, seigneur de Montréal, en Dauphiné et de la grande Bastide de Pernes, mort en 1593.

Françoise de Seytres-Caumont mariée le 6 avril 1585.

Clement II. de la Salle, Co-seigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi.

Marguerite de Brancas-Villars, mariée le 12 juillet 1592.

Paul de Fortia, seigneur de Montréal en Dauphiné et de la Garde de Bédarrides capitaine d'une des galères du Roi mort en 1661

Catherine de la Salle Dame de la Garde de Bédarrides, mariée le 10 janvier 1613

Dominique et Laurent de Fortia Montréal reçus Chevaliers de Malte le premier en 1632 et le second en 1631

EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Dominique et Laurent *de Fortia de Montréal*, reçus chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, au prieuré de Saint-Gilles, langue de Provence, le premier, le 1er. mai 1682, et le second le 7 juin 1631, étaient fils de Paul *de Fortia*, seigneur de Montréal et de la Garde de Bédarrides, capitaine d'une des galères du roi, et de Catherine *de la Sale*, dame de la Garde de Bédarrides. Paul était fils de Jean *de Fortia*, IVe. du nom, seigneur de Montréal en Dauphiné, et de la Grande Bastide de Pernes, et de Françoise *de Seytres-Caumont*. Jean IV était fils de Marc *de Fortia*, co-seigneur de Caderousse, viguier d'Avignon, et de Jeanne *des Henriquez*, sa première femme, fille de Georges *des Henriquez*, chevalier, surnommé *le capitaine Flamand*, et d'Éléonore *de Bénédicti*. Marc était fils de Jean III *de Fortia*, seigneur d'Ortez, en Languedoc, et de Françoise *de Vitalis*. Françoise *de Seytres*, aïeule paternelle, était fille de Louis *de Seytres*, co-seigneur de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, et de Marguerite *de Berton-Crillon*, sœur du *brave Crillon*, et fille de Gilles *de Berton*, IIe. du nom, seigneur de Crillon et de Saint-Jean de Vassols, et de Jeanne *Grillet de Brissac*. Louis *de Seytres* était fils de Balthazar *de Seytres*, seigneur de Caumont, et de Catherine *Mayaud d'Aiguilles*.

Catherine *de la Sale*, mère, était fille de Clément *de la Sale*, IIe. du nom, co-seigneur de la Garde de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marguerite *de Brancas-Villars*. Clément II était fils de Clément Ier. *de la Sale*, co-seigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides, et d'Anne *de Belli*, fille de François *de Belli*, gentilhomme piémontais, et de Jeanne *de Rousset*. Clément Ier. était fils de Jean *de la Sale*, co-seigneur de la Garde de Bédarrides, et d'Alix *de Cambis*. Marguerite *de Brancas*, aïeule maternelle, était fille d'Ennemond *de Brancas*, seigneur et baron d'Oise, de Villosc et de Villars, en Provence, et de Maubec au comté Venaissin, chevalier de l'ordre du Roi, et de Catherine *de Joyeuse*, fille de Jean, vicomte *de Joyeuse*, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Narbonne, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et de Françoise *de Voisins*, baronne d'Arques. Ennemond était fils de Gaucher *de Brancas de Forcalquier*, IIe. du nom, seigneur d'Oise, conseiller et chambellan du roi Louis XII, et d'Isabelle *de Montauban*, baronne de Saint-André.

De Fortia : d'azur, à la tour d'or, crénelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu.

Des Henriquez : de gueules, au soleil d'or; au chef du même, chargé d'une aigle éployée de sable.



De Seytres : d'or, au lion de gueules; à la bande de sable, chargée de 3 coquilles d'argent, brochante sur le tout.

De Berton-Crillon : d'or, à 5 cotices d'azur.

De la Sale : losangé d'argent et de gueules; au chef d'argent, chargé d'une losange d'azur, accostée de deux lézards affrontés de sinople.

De Belli : d'azur, à 7 barbeaux d'or, 4 en chef, adossés 2 à 2 et 3 rangés en pointe.

De Brancas : d'azur, au pal d'argent, chargé de 3 tours de gueules, et soutenu par 4 jambes de lion d'or, mouvantes en bande et en barre des côtés de l'écu.

De Joyeuse : palé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé de 3 hydres d'or.

Les preuves littérales et testimoniales de Laurent de Fortia de Montréal, reçu chevalier de Malte le 7 juin 1631, et faites en la ville d'Arles trois ans après, le 2 janvier 1634, pardevant François de Mars de Limiers, commandeur de Milhau, et Bertrand d'Urre-Paris, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commissaires pour la vérification des preuves, ont été imprimées en entier dans un *supplément* mis à la suite d'un tirage particulier de quelques exemplaires de cette généalogie; *supplément* dans lequel on trouvera en outre quelques détails plus étendus, qui, eu égard à leur nature et à leurs développemens, n'ont pu être compris dans cette généalogie.

On ne croit pas devoir terminer cette généalogie, sans faire mention des alliances résultantes des preuves de Malte qu'on vient de rapporter. L'alliance qu'elles constatent avec la maison de Joyeuse, est la source d'un grand nombre d'autres, telles que la maison de France, celles de Lorraine, de Clermont, de Narbonne, de Brancas, de Crillon, de Castellane, de Beauvau et du Plessis-Richelieu. Nous donnerons seulement ici le tableau de l'alliance qui a rapproché la maison de Fortia de Louis XIII, roi de France.

I. Jean de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauveur, chevalier des ordres du Roi, eut de Françoise de Voisins, baronne d'Arques :

II. Guillaume II, vicomte de Joyeuse et maréchal de France, qui eut de Marie *de Batarnay du Bouchage* :

III. Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, puis duc de Joyeuse, pair et maréchal de France, lequel eut de Catherine *de Nogaret de la Valette*, sœur du duc d'Epernon :

IV. Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, qui eut de Henri *de Bourbon*, duc de Montpensier :

V. Marie de Bourbon-Montpensier, laquelle eut de Gaston *de France*, duc d'Orléans, fils de Henri IV et frère de Louis XIII :

VI. Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue sous le nom de mademoiselle de Montpensier.

II. Catherine de Joyeuse, fut mariée, en 1553, avec Animon ou Ennemond *de Brancas*, baron d'Oise et de Maubec, chevalier de l'ordre du Roi qu'elle rendit père de Marguerite, qui suit :

III. Marguerite de Brancas, épouse en 1590 de Clément II *de la Sale*, coseigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides, dont est issue :

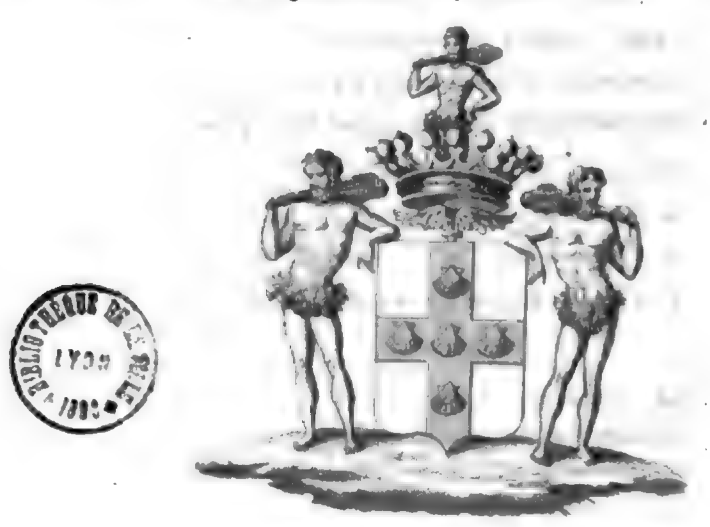
IV. Catherine de la Sale, épouse de Paul *de Fortia*, seigneur de Montréal, tige de la branche de Fortia-Montréal; et sœur de Gabrielle de la Sale, épouse de Louis *de Fortia*, seigneur d'Urban, tige de la branche de Fortia d'Urban.

Ainsi, Catherine et Gabrielle de la Sale, desquelles descendent immédiatement les branches de Fortia-Montréal et de Fortia d'Urban, étaient cousines issues de germains de madame la duchesse de Montpensier, dont la fille épousa un fils de Henri IV. Il serait certainement difficile de citer une alliance aussi rapprochée et plus honorable pour une maison établie à une assez grande distance de la capitale, dans une province qui n'était pas même alors soumise à la France.



DE HAUTECLOCQUE,

SEIGNEURS DE HAUTECLOCQUE, DE SENINGHEM, D'HAVERNAS, DE WAIL, DE QUATREVAUX, ETC., EN ARTOIS.



ARMES : *d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or. Couronne de comte. Tenants : deux sauvages. Cimier : un sauvage issant.*

La maison DE HAUTECLOCQUE, originaire d'Artois, où elle existe encore de nos jours, est également ancienne et illustre : elle tire son nom de la terre et seigneurie de Hauteclocque (1), au comté de Saint-Pol, en Artois, qu'elle possédait dès le onzième siècle, et qu'elle a conservée jusqu'en 1536. L'ancienneté de cette maison est constatée non-seulement par une suite de titres originaux, tels que chartes, donations, aveux, dénombrements et contrats de mariage, mais encore par un grand nombre de monuments historiques, par les preuves faites dans plusieurs chapitres nobles, à différentes époques reculées, et par les listes des états d'Artois, où siégeaient, dans le corps de la noblesse, des seigneurs de Hauteclocque, dès le quatorzième siècle : témoignages qui justifient d'une manière incontestable son origine véritablement chevaleresque, et ses alliances avec les maisons les plus considérables des Pays-Bas.

I. Guilbert, *aliàs* Wilbert DE HAUTECLOCQUE, vivant en 1174,

---

(1) *Hauteclocque*, paroisse située à cinq quarts de lieues S. S. O. de St.-Pol,

ainsi que son frère, nommé Hugues, assista, avec la qualité de chevalier, à une donation faite cette année à l'abbé de St.-Jean-d'Amiens, par Gérard de Picquigny. Le même Wilbert donna, avec ses frères, des biens à l'abbaye de Cercamps, près Frévent, par charte du mois d'avril 1179, dans laquelle il se trouve également qualifié chevalier. Il eut pour fils Aleaume, qui suit.

II. Aleaume, seigneur DE HAUTECLOCQUE, épousa Sara, dont on ignore le nom de famille, mais que des mémoires généalogiques fort anciens disent avoir été fille du seigneur D'HUMIÈRES; elle vivait encore et était veuve en 1208. Ils eurent, entr'autres enfants:

D'HUMIÈRES: d'argent, fretté de sable.

1°. Wautier, qui suit;
2°. Baudouin de Hauteclocque, vivant en 1208;
3°. Helwide de Hauteclocque, épouse d'un seigneur nommé *Odon;*
5°. Ode de Hauteclocque.

III. Wautier, Ier. du nom, seigneur DE HAUTECLOCQUE, (orthographié aussi *Auteclocque* dans beaucoup de titres), comparut avec sa mère, Baudouin son frère, Helwide et Ode ses sœurs, et Odon son beau-frère, pardevant le doyen official de Saint-Pol, en 1208 : ils reconnurent que c'était injustement qu'ils inquiétaient l'abbaye d'Estrun,[1] pour la huitième partie de la dîme de Pénin et le champ de Rietz-Obert, qu'Aleaume de Hauteclocque avait donnés à cette abbaye. Ils promirent de ne plus l'inquiéter à ce sujet, et lui confirmèrent la donation, en présence de plusieurs chevaliers. Wautier eut pour fils Guyon, qui suit.

N.......

IV. Guyon, seigneur DE HAUTECLOCQUE, consentit à une donation faite, au mois d'avril 1224, à l'abbaye de Cercamps, par Alexis de Séricourt, de six journaux de terre, *dits* le Champ d'Ingel, qui relevaient en partie des domaines du même Guyon. Ses enfants furent :

N.....

1°. Mathias, qui suit;
2°. Tassart de Hauteclocque, écuyer, qui combattit dans cette qualité, en 1254, sous le sire de Licques, dont la compagnie était composée de

---

à trois lieues E. S. E. de Hesdin et à six lieues O. N. O. d'Arras. On y comptait trente-un feux et cent cinquante-quatre personnes. *Expilly, Dictionnaire des Gaules de la France, in-fol., t. III, p. 731.*

vingt-cinq chevaliers et de trente-six écuyers; ils concoururent à la prise d'Oisy, qui fut livrée aux flammes la même année (1).

V. Mathias, seigneur DE HAUTECLOCQUE, écuyer, vendit à l'abbaye de Cercamps, par charte de cette abbaye, du mois de janvier 1265, avec Mahaut, sa femme, que l'on croit fille du seigneur DE BOUBERS, dix-huit journaux de terre situés, entre Séricourt et les Cressonnières, et céda quatre setiers de blé qu'il avait droit de prendre, par an, dans la grange de Mont-Joie, tenue en fief d'Ansel de Cayeux. Il eut pour fils:

DE BOUBERS: d'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.

1°. Wautier, *dit* Wassart, qui suit;

2° Pierron de Hauteclocque, qui fit, avec son frère, le voyage de la Terre-Sainte, et fut présent, comme homme de fief du comté de St.-Pol, à la vente que fit son frère, en 1322, à Jean de Wignacourt. A cet acte pend son scel, qui représente *une croix chargée de cinq coquilles, et un lambel de quatre pendants.* Il vivait encore, fort âgé, le 7 août 1333, comme le prouve une transaction qu'il passa ce jour avec Robert, abbé de Cercamps.

VI. Wautier, II°. du nom, seigneur DE HAUTECLOCQUE, écuyer, fit le voyage de la Terre-Sainte. Il épousa Maroye, estimée fille du seigneur DE CAYEUX. Il vendit, au mois d'août 1322, à Jean de Wignacourt, vingt-un journaux de terre, sis à Ellencourt, et tenus en fief de Mathieu, sire de Heilly. Il eut pour fils Tassart, qui suit.

DE CAYEUX: parti de gueules et d'argent; à la croix ancrée de l'un à l'autre.

VII. Tassart, seigneur DE HAUTECLOCQUE et de Séninghem, consentit à la vente faite par son père en 1322 (2). Ses fils furent:

N.......

1°. Jacques, dont l'article suit;

2°. Brogniars de Hauteclocque, chevalier (3), seigneur de Séninghem (4),

---

(1) Voyez un ancien rôle authentique, reposant aux chartres d'Artois et produit juridiquement en 1583. Il est imprimé dans le mémoire in-4°. de MM. de Briois de la Mairie, à Arras, 1780, pièces justificatives, fol. 2.

(2) Le Pez, n°. 201, vol. R, pag. 209; titres originaux de l'église de Saint-Pierre de la ville d'Aire.

(3) Floris van der Haër: des châtelains de Lille, liv. 2, fol. 229; Louvet, Anciennes Remarques sur la Noblesse beauvoisine: Beauvais, 1640, livre I, fol. 799; dom de Vienne, Histoire d'Artois; et Hennebert, histoire d'Artois, tom. 3, fol. 190.

(4) *Séninghem*, paroisse de quarante-quatre feux et deux cent seize personnes,

qui se trouvait, en 1340, suivi de deux écuyers, à la bataille qu'Eudes, duc de Bourgogne, livra à Robert d'Artois, près de St.-Omer, ainsi qu'il appert par les quittances de ses appointements militaires de ladite année, auxquelles pend son sceau.

DE HELLIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un porc-épic du même.

VIII. Jacques, seigneur DE HAUTECLOCQUE, écuyer, épousa Jeanne DE HALLIN, ou Hellin, avec laquelle il fit donation à Peronne, leur fille, par acte du 26 avril 1366, du consentement de Walles, leur fils, d'un fief situé à Hauteclocque. Les enfants de Jacques furent :

1°. Walles de Hauteclocque, qui suit ;
2°. Peronne de Hauteclocque, qui épousa, en 1358, Willaume *de Contes*, écuyer, seigneur de Blingel, Burœuil, Machy, etc., fils de Bauduin de Contes, écuyer, lequel mourut en 1325, et fut enterré au prieuré de Beaurainville.

N . . . . :

IX. Walles, seigneur DE HAUTECLOCQUE, écuyer, était capitaine de la forteresse de Fouquesolles, sous Jean de Bournonville, chevalier, seigneur de Fouquesolles, suivant une montre du 1er. mars 1382, et une quittance du 20 juin de la même année. Le même Jean de Bournonville reçut, le dernier avril 1383, quarante-six livres en prêt sur les appointements militaires du même seigneur de Hauteclocque, et d'un autre écuyer de sa compagnie. Il servait encore le 15 juin 1384, et eut pour fils :

1°. Colart, dont l'article suit ;
2°. Jean de Hauteclocque, tué à la prise de St.-Denis par les Français, qui escaladèrent cette ville en 1410 (1);
3°. Bauduin de Hauteclocque, lequel fut du nombre des cent vingt-un gentilshommes qui furent présents aux états d'Artois, en 1414 (2). Il épousa, avant le 24 décembre 1417, Marie *de Bernieules*, veuve de Robert de Haine, écuyer, et sœur d'Étienne de Bernieules.

DE GAESBEKE : de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

X. Colart, seigneur DE HAUTECLOCQUE, paraît dans des titres des années 1400 et 1435. Il épousa, avant l'an 1400, Florence DE GAESBEKE, d'une illustre et ancienne maison de Brabant,

---

située à trois lieues O. S. O. de Saint-Omer, et à cinq lieues E. de Boulogne.

(1) Monstrelet, Chroniques de France, t. 2, fol. 53.

(2) Hennebert, Histoire d'Artois. t. 3, fol. 413.

alliée à celles de Lannoy, de Mailly et de Bourgogne-Amerval. De ce mariage est issu Renault, qui suit.

XI. Renault, seigneur DE HAUTECLOCQUE, écuyer, épousa Jeanne DE BRISTEL-BRIAS, fille de Pierre de Bristel-Brias, et de Marguerite Humbert, avec laquelle il vivait en 1446. Ils laissèrent, entr'autres enfants, Adrien, qui suit.

BRISTEL-BRIAS : d'argent, à la fasce de sable, surmontée de 3 cormorans du même.

XII. Adrien, *dit* Gavin, seigneur DE HAUTECLOCQUE, Ier. du nom, épousa Bonne DE HERLIN, fille d'Adolphe de Herlin, écuyer, et d'Alix de Framezelles. Ces deux époux paraissent dans un acte de l'an 1487. Leurs enfants furent (1) :

DE HERLIN :

1°. Adrien, dont l'article suit ;
2°. Marie de Hauteclocque, alliée, en 1487, à Jean *des Cordes*, écuyer, seigneur de la Chapelle (2).

XIII. Adrien, *dit aussi* Gavin DE HAUTECLOCQUE, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Hauteclocque, paraît, avec la qualité d'homme de fief du comté de Saint-Pol, dans un acte du 5 juin 1487. Il acquit, de Brogniars de Neuville, le fief de Brogniars, situé dans la seigneurie de Hauteclocque, et tenu de celle d'Havernas. Adrien, dans sa vieillesse, alla résider à Lallain, où il mourut le 12 mars 1507. Il avait épousé Jeanne D'AILLY, *dite* DE SAINS, ainsi qu'il paraît par un titre de 1498, où elle est prouvée fille de Jean d'Ailly, *dit* de Sains, chevalier, seigneur de Guyencourt, Gaveron et Viel-Vendin, surnommé l'Aigle de Sains, et de Jeanne de Belle-Forrière. Jeanne de Sains hérita de la seigneurie d'Havernas, par la mort de Jean, écuyer, seigneur de Sains en Ternois, son frère. De ce mariage sont provenus :

D'AILLY DE SAINS : de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.

1°. Jean, qui suit ;
2°. Jean, *dit* Jeannet de Hauteclocque, écuyer, seigneur des Moniaulx, par son mariage, contracté le 12 mars 1505, avec Sainte *Doresmieux*, dame des Moniaulx, fille de Robert Doresmieux, seigneur des Mo-

---

(1) Le Pez, Mémoires historiques manuscrits, reposant à St.-Vaast d'Arras, n°. 194, fol. 121 et 641 : n°. 201, fol. 94. Titres de l'abbaye de Ham-lès-Lillers.

(2) Le Carpentier, Hist. de Cambray, tom. 2, fol. 324 ; du Chesne, Hist. de Montmorency, fol. 327 ; le père Anselme, tom. 3, fol. 594.

niaulx, et de Catherine de Wailly. Il comparut, en 1507, à la rédaction des coutumes d'Amiens, et vivait encore le 18 juin 1524. Ses enfants furent :

A. Robert de Hauteclocque, homme d'armes des ordonnances de l'empereur Charles-Quint, décédé sans alliance ;

B. Antoine de Hauteclocque, écuyer, seigneur des Moniaulx, marié avec *N..... des Cordes de Watripont*, dont il n'eut pas d'enfants ;

C. Hugues de Hauteclocque, écuyer, seigneur des Moniaulx, homme d'armes des ordonnances sous la charge du marquis d'Havré, allié avec Anne *de Miraumont*, sœur de Claude de Miraumont, écuyer, seigneur de Simencourt, de Monchy-lès-Authie, etc., de laquelle il eut : — Antoine de Hauteclocque, écuyer, seigneur des Moniaulx, mort en 1614. Celui-ci avait épousé Madeleine *de Moncheaux*, fille de François de Moncheaux, écuyer, seigneur de Froideval, et de Jeanne du Bois de Fiennes. Il eut pour fille unique : — Jeanne de Hauteclocque, dame des Moniaulx et de Froideval, alliée avec François *de Genevières*, seigneur de Waudricourt.

XIV. Jean DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Hauteclocque, d'Havernas (1) et d'Ellencourt (2), donna, en 1511, à la comtesse de Vendômois, le dénombrement de trois fiefs situés à Hauteclocque, tenus du château de St.-Pol ; et en 15.... il rendit aveu de la terre de Hauteclocque, tenue de Blangerval. Il fit partage à tous ses enfants, par acte passé à St.-Pol, le dernier février 1512, pardevant Jean Dupré et Bon de Monchaux, auditeurs du roi, et expédié sous le sceau de la prévôté
COULON : de Doulens. Il avait épousé Marie COULON, dame de Wail et de Guignies, fille de Jehan Coulon, écuyer, seigneur de Wail et de Guignies, et de Marie de la Haye. De ce mariage vinrent neuf enfants, tous rapportés dans l'acte de partage de l'an 1512 précité, et, entr'autres :

1°. Pierre, *dit* Petrus de Hauteclocque, écuyer, seigneur de Hauteclocque et d'Havernas, qui céda à son frère Wallerand la seigneurie d'Havernas, pour se décharger d'une rente qu'il lui devait, et d'autres prétentions

---

(1) *Havernas* est situé à trois lieues et demie de Doulens.

(2) *Ellencourt*, communauté de vingt feux et de quatre-vingt-dix-neuf habitants, située à un quart de lieue N. E. de Hauteclocque, et trois quarts de lieue S. S. O. de St.-Pol.



qu'il avait sur la terre de Hauteclocque, et transigea, en 1536, avec le chapelain de St.-Ladre, à St.-Pol, au sujet du droit de terrage qu'il avait; enfin il vendit, dans le cours de la même année 1536, la terre et seigneurie de Hauteclocque à Jean Herlin, bourgeois d'Arras, s'en réservant la jouissance sa vie durant, et à sa femme, la moitié après sa mort (1). Il décéda le 26 avril 1542, sans avoir eu d'enfants de Catherine *de Ricametz*, son épouse, morte au mois de novembre 1552;

2°. Wallerand, qui continue la descendance;

3°. Robert de Hauteclocque, écuyer, seigneur de Cogeux, qui épousa Claude *de Hannedouche*, fille d'Adrien de Hannedouche, écuyer, seigneur de Hunctun et du Fay, capitaine d'une compagnie de cuirassiers au service du roi François Ier., et de Jeanne le Petit. Il n'eut point d'enfants légitimes; mais il laissa un fils naturel, dont les descendants s'établirent d'une manière honorable (2);

4°. Nicolas de Hauteclocque, } morts sans postérité;
5°. Adrien de Hauteclocque, }

6°. Catherine de Hauteclocque, mariée avec Artus, seigneur *de Ricametz* et de Fouflin;

7°. Marie de Hauteclocque, épouse de Mathieu *Grebert*, écuyer;

8°. Marguerite de Hauteclocque, mariée, 1°. avec Nicolas *de Licques*, écuyer; 2°. en 1507, avec Pierre *Maillot*.

XV. Wallerand DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur d'Havernas et de Hauteclocque en partie, jusqu'à la cession ci-dessus citée, fut aussi seigneur de Wail et lieutenant des ville et château de Bapaume, en 1550. Il épousa Marie DE VÉRITÉ, fille de Jean de Vérité, seigneur de Quatrevaux, et de Marguerite le Brasseur. Ces deux époux comparaissent dans divers actes, entr'autres dans une donation entre-vifs, faite à leurs enfants, en date du 15 novembre 1553, dans un contrat du 13 novembre 1556, dans une cession d'arrentement du 12 décembre 1538, etc., etc. Ils eurent, entr'autres enfants:

DE VÉRITÉ: d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 2 croissants d'or en chef, et d'un soleil du même en pointe.

1°. Robert, dont l'article suit;

2°. Wallerand de Hauteclocque, qui embrassa l'état ecclésiastique, et

---

(1) Cette terre est passée de la famille Herlin dans celle de Payen de Bellancourt, et de cette dernière dans celle de Bertoult d'Herbeval, qui la possède encore de nos jours.

(2) D***. S. D. H***. nobil. des Pays-Bas: suite du supplément, années 1630 à 1661, fol. 221.

s'acquit une grande réputation dans la dignité de légat *à latere*, dont il fut honoré par les souverains pontifes ;

3°. Hugues de Hauteclocque, écuyer, seigneur d'Havernas, qui, par accord avec son neveu, passé à Saint-Omer, en 1580, vendit cette seigneurie, et laissa de Jeanne *de Cadigues*, sa femme, une fille unique, nommée Louise de Hauteclocque, laquelle épousa François *de la Garde*, écuyer ;

4°. Jeanne de Hauteclocque, qui épousa Charles *de Repsain*, écuyer, seigneur de la Vasserie.

DE BEAUFFORT : de gueules, au château à l'antique d'argent, au franc canton d'or à trois jumelles d'azur.

XVI. Robert DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail (1) et de Quatrevaux, épousa Marguerite DE BEAUFFORT, veuve de Jean Boudart, écuyer, seigneur de Bondues, fille de Jean de Beauffort, chevalier, seigneur de Bullecourt, de Beaurains, de Markais, de Lassus et du Saulchoy, et de Magdeleine de Sacquespée de Jumelles, sa première femme. Elle mourut en 1599, et fut enterrée dans l'église de St.-Géry d'Arras. On y voyait encore son épitaphe avant la révolution. De ce mariage sont issus :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Michelle de Hauteclocque, qui épousa Sébastien *de Hannedouche*, chevalier, seigneur de Hunctun, du Fay, de Bondues et de Haguerne, lieutenant-général au gouvernement de Douay et d'Orchies, décédé le 5 décembre 1628, fils de Sébastien de Hannedouche, écuyer, seigneur de Hunctun et du Fay, et d'Anne de Couronnel. Michelle de Hauteclocque mourut le 17 décembre 1632, et fut inhumée à côté de son mari en l'église de St.-Amé de Douay (2);

3°. Isabelle de Hauteclocque, religieuse et ensuite abbesse de la noble abbaye d'Estrun-lès-Arras (3), laquelle fit bâtir l'église de cette abbaye.

DE CAVEREL : d'argent, au chevron de sinople, accompagné de 3 quintefeuilles de gueules.

XVII. François DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail et de Quatrevaux, épousa, par contrat passé à Ligny-St.-Flochel, le 5 février 1585, pardevant Jacques Doret et Philippe de Locre, notaires en la ville de St.-Pol, Antoinette DE CAVEREL, fille de

---

(1) *Wail et Quatrevaux*, à une lieue et demie de Hesdin, comprenant vingt-six feux et cent vingt-huit personnes.

(2) D***. S. D. H. nobil. des Pays-Bas, années 1630 à 1661, fol. 222.

(3) Avant la destruction de cette abbaye, on voyait sur le portail de l'église, les armoiries de madame de Hauteclocque, ornées de cette devise, *caritate et patientia*.

Jean de Caverel, écuyer, seigneur de Neuville-au-Cornet, et de Marie l'Ecuyer de Doulens. De ce mariage sont provenus :

1°. Philippe, qui suit ;
2°. Robert de Hauteclocque, qui épousa Josine *de la Tour*, avec laquelle il vivait en 1618. Il mourut sans postérité ;
3°. Jeanne de Hauteclocque de Quatrevaux (1), religieuse, puis abbesse de la noble abbaye d'Estrun-lès-Arras, en 1662, après la mort d'Elisabeth d'Antin. Elle fut la trente-septième abbesse de cette abbaye, et on voyait encore, avant la révolution, son épitaphe et ses quartiers généalogiques dans l'église d'Estrun ;
4°. Marguerite de Hauteclocque,
5°. Jeanne de Hauteclocque,
6°. Marie de Hauteclocque,
7°. Claude de Hauteclocque,
} dont on ignore la destinée.

XVIII. Philippe DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail, de Quatrevaux, de Neuville-au-Cornet, et Gonnehem (2), etc., fut massacré près de l'abbaye de Cercamps, en 1635, par un parti de soldats polonais et de croates impériaux (3). Il avait épousé, en 1632, Marguerite DE BELVALET, dame de Belvalet et de Flines en Auberchicourt, fille de Jean de Belvalet, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne Vignon d'Ouvencourt. Marguerite fit son testament et un codicille en 1687 et 1690, et mourut le 23 mars 1698, âgée de quatre-vingt-quinze ans. Elle fut enterrée dans l'église des Récolets du Valentin, à Wail. Philippe en eut un fils et une fille :

DE BELVALET : d'argent, au lion morné de gueules.

1°. Philippe-François, qui suit ;
2°. Anne-Françoise de Hauteclocque, dame de Neuville-au-Cornet, mariée à Jean *de Créquy* (4), chevalier, seigneur de Montorgueil et

---

(1) *Gallia Christiana. Nov. ed.* tom. 3, fol. 421.

(2) Ces deux terres sont situées près de St.-Pol.

(3) Le père Anselme, Hist. des grands Officiers de la couronne, tom. 6, fol. 799.

(4) Le lundi 22 octobre 1635, il fut dit un service solennel pour le repos de son ame dans l'église de Ste.-Croix d'Arras. Il y eut un tableau funèbre représentant ses huit quartiers, qui étaient HAUTECLOCQUE, DE VÉRITÉ, BEAUFORT-AU-CHATEAU et SACQUESPÉE, CAVEREL, MONCHEAUX-ADIN, L'ÉCUYER, UTENHOVE, *Mém. manusc. sur la ville d'Arras.*

du Bus, fils de François de Créquy, vicomte de Langle, et de Geneviève, dame du Bus et de Saucourt.

XIX. Philippe-François DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail, Quatrevaux, etc., fit registrer ses armoiries à l'élection d'Artois, en conformité de l'édit donné à Bruxelles en 1616 et de l'ordonnance des élus d'Artois, du 28 mars 1665 (1). Il avait épousé, 1°. Marguerite DE BERGHES D'ARLEUX, fille de Jean de Berghes, chevalier, seigneur de Mourietz, et d'Anne de Ricametz, vicomtesse d'Arleux; 2°. par contrat du 16 juillet 1683, Marie-Anne DES MARETS, fille d'Antoine des Marets, écuyer, seigneur de Lannoy, et d'Isabelle *aliàs*, Élisabeth de Lélos. Philippe-François mourut le 4 mai 1686, et fut inhumé dans l'église de Wail. Sa seconde femme fit son testament et mourut en 1711. Ses enfants furent:

DE BERGHES: d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

DES MARETS: de gueules, à la croix ancrée d'argent.

Du premier lit:

1°. Charles-François de Hauteclocque, mort célibataire le 27 mars 1683, et inhumé en l'église des Récolets d'Arras;

Du second lit:

2°. Jean-Baptiste-François, qui suit.

XX. Jean-Baptiste-François DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail, de Quatrevaux, de Belvalet, de Flines en Auberchicourt (2), etc., mourut à Wail le 19 avril 1719. Il avait épousé, 1°. par contrat du 16 avril 1705, Valentine BOUDART, fille de Joseph Boudart, chevalier, seigneur de Couturelle, et de Valantine du Bus; 2°. par contrat du 20 mars 1708, Anne-Marie DE LA FORGE, fille de Lamoral de la Forge, écuyer, seigneur d'Hermin, et de Marie-Antoinette du Mont-St.-Éloy, laquelle, devenue veuve, se remaria, le 28 novembre 1719, à Artus de Magenis, gentilhomme irlandais, capitaine au régiment de Bur-

BOUDART: d'azur au croissant d'or, accompagné de 3 coquilles du même.

DE LA FORGE: de gueules, à trois trèfles d'or.

---

(1) Voyez les registres de cette élection, aux archives du tribunal d'Artois.

(2) *Flines en Auberchicourt*, paroisse de cent soixante-deux feux et de huit cent trente habitants, située sur la rive gauche de la Scarpe, à une lieue N. O. d'Anchin, et à deux lieues N. E. de Douay.

Il y avait à Flines une célèbre abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1234, par Marguerite de Flandre, femme de Guillaume de Dampiere.

kley. Jean-Baptiste-François de Hauteclocque a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Marie-Anne-Josephe-Valentine de Hauteclocque, dame de Ligny-St.-Flochel (1), du Bus (2), de la Salle, de Roboham, d'Hernestal-en-Arras, etc., qui épousa, par contrat passé à Arras le 25 avril 1727, Adrien-Philippe *du Carieul*, chevalier, seigneur de Fiefs, fils de Jacques du Carieul, chevalier, seigneur de Fiefs et de Beauquesne, et de Marie-Jeanne-Valentine de Lattre-d'Ayette;

Du second lit :

2°. Charles-François, qui suit ;

3°. Jean-Baptiste-Joseph-Dominique-Eugène de Hauteclocque, mort jeune ;

4°. Louis-Hector-Constantin de Hauteclocque, chevalier, seigneur de Belvalet, capitaine au régiment de la Marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui épousa, par contrat passé à Aire le 9 novembre 1756, Anne-Philippine *de Langhe*, fille de Gilles-Théodore de Langhe, chevalier, seigneur de Hoflande, et de Marie-Anne Obert. Il vendit, par contrat passé à Beauquesne, le 26 janvier 1758, la terre et seigneurie de Belvalet à Jules-César-François de Raulin, capitaine de cavalerie, et mourut sans postérité.

XXI. Charles-François DE HAUTECLOCQUE, chevalier, seigneur de Wail, de Quatrevaux, de Flines, etc., fut créé chevalier, avec son frère, par lettres-patentes expédiées à Versailles au mois de décembre 1752, signées Louis, et plus bas, R. de Voyer, registrées au conseil d'Artois le 10 juillet 1753, et à l'élection provinciale d'Artois le 2 août suivant. En 1779, Charles-François fut député aux comptes généraux de la province d'Artois, par le corps de la noblesse des états de cette province, où il siégeait de même que ses ancêtres. Il mourut à Arras le 20 février 1769, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Wail, où était la sépulture des seigneurs de ce nom. Il avait épousé, par contrat du 20 janvier 1744, Marie-Yolande-Josephe LE CARON, dame du Rollois, fille de

LE CARON : écartelé aux 1 et 4 d'argent, à 2 fasces de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à 3 coquilles d'argent.

(1) *Ligny-St.-Flochel*, paroisse de quarante-un feux et deux cent quatre personnes, située à une forte lieue E. S. E. de St.-Pol, à trois N. N. S. de Cercamps, et à quatre et demie O. N. O. d'Arras.

(2) *Le Bus*, paroisse située à deux petites lieues S. O. de Bapaume. On y compte trente-six feux et cent soixante-treize personnes.

Louis-Dominique le Caron, écuyer, seigneur dudit lieu, échevin d'Arras, et d'Anne-Marie de Torcy, petite-fille de Philippe de Torcy, comte de la Tour-Linguebœuf, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et cité d'Arras. De ce mariage sont issus :

1°. Adrien-François-Marie de Hauteclocque, chevalier, seigneur de Wail, de Quatrevaux, de Flines, de Vacquerie-lès-Hesdin (1), etc., né le 7 novembre 1744. Il fut chevau-léger de la garde ordinaire du roi, et député par le corps de la noblesse des états d'Artois, en 1786. Il avait épousé, par contrat passé à Douay le 15 janvier 1769, Marie-Josephe-Placide-Désirée *de Bassecourt*, dame de Crupilly, fille de Pierre-Placide de Bassecourt, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Marie-Josephe de Madre. Il mourut sans enfants le 9 mai 1792 ;

2°. François-Louis-Joseph, qui suit ;

3°. François-César-Auguste de Hauteclocque, mort le 27 mars 1754 ;

4°. Marie-Yolande-Philippine de Hauteclocque, née le 25 août 1745, morte sans alliance au mois de novembre 1800 ;

5°. Marie-Agnès-Josephe de Hauteclocque, morte jeune ;

6°. Jeanne-Louise de Hauteclocque, morte en bas âge ;

7°. Védastine-Valentine-Victoire de Hauteclocque, née le 21 juillet 1758, mariée, 1°. avec Philippe-Léopold-Marie *le Caron de Sains*, écuyer, seigneur des Marais-Masclines, capitaine au régiment de Chartres, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis ; 2°. avec Louis *le Duc*, ancien officier d'infanterie.

DE LASSUS : de sable au chevron d'or, chargé de 3 étoiles d'azur.

DE MONET DE LA MARCK : écartelé aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or ; aux 2 et 3 d'or, à 3 colonnes de sable, au chef de gueules, chargé de 3 roses d'argent.

XXII. François-Louis-Joseph DE HAUTECLOCQUE, chevalier, seigneur de Tacquet, Averdigneulles, puis de Wail et de Quatrevaux, après la mort de son frère, naquit le 15 avril 1755, et fut officier d'infanterie. Il a épousé, 1°. par contrat passé à Arras le 12 juillet 1785, Reine-Védastine-Marie-Amélie DE LASSUS, fille de Florent-Joseph de Lassus, écuyer, et de Marie-Josephe-Augustine de Beugny ; 2°. par contrat passé à Arras le 2 février 1796, Catherine-Philippe-Julie DE MONET DE LA MARCK, veuve de Henri-Évrard, baron de Wasservas, seigneur d'Haplaincourt, et fille de Louis-Philippe de Monet de la Marck, chevalier, seigneur de Bazentin, page de S. M. Louis XV en 1740, capitaine

(1) *Vacquerie*, au bailliage de Hesdin, comprenant vingt-cinq feux et cent vingt-deux personnes.

au régiment de Cambis, chevalier de St.-Louis; et de Catherine-Élisabeth-Julie de Wasservas. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1°. Stanislas-François-Joseph de Hauteclocque, qui suit ;

2°. César-Louis-François-Joseph de Hauteclocque, chevalier, né à Arras le 24 août 1787. Il a servi avec distinction, a été nommé commandant des volontaires royaux de la ville d'Arras en 1815 ; officier d'état-major de l'armée royale du nord la même année ; et, en 1816, chef de bataillon et capitaine au sixième régiment d'infanterie de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, par contrat passé à Paris au mois de septembre 1819, signé du roi et des princes et princesses de la famille royale (1), noble demoiselle Eugénie *du Bois de Bellejame*, fille de messire Jean-Marie-Augustin du Bois de Bellejame, chevalier, seigneur de Bellejame, capitaine de cavalerie, chevalier de St.-Louis, et de noble dame Adélaïde-Geneviève Thévenin de Margency. De ce mariage est issue :

Élisa-Louise-Madeleine de Hauteclocque, née au château de Bellejame, le 15 juillet 1820 ;

3°. Constantin-Gabriel de Hauteclocque, chevalier, né à Arras le 9 août 1788, nommé, en 1815, commissaire des guerres à l'armée royale du nord, ensuite officier au 61°. régiment d'infanterie de ligne, (légion du Pas-de-Calais), chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et depuis conseiller de préfecture du Pas-de-Calais. Il a épousé, par contrat passé à Paris le 5 février 1822, noble demoiselle Félicité-Élisabeth *Rouvroy de Libessart*, fille de Louis-Ferdinand-Joseph Rouvroy, écuyer, seigneur de Libessart, et de noble dame Anne-Élisabeth d'Espalungue, dont il a eu :

Alfred-François-Marie de Hauteclocque, né à Arras le 19 décembre 1822 ;

Du second lit :

4°. Alphonse-François-Philippe de Hauteclocque, chevalier, né au château de Bourgogne, près Fismes, le 19 juillet 1796. Il fut, en 1814, gendarme de la garde ordinaire du roi ; suivit, en 1815, S. M. Louis XVIII en Belgique, et, de retour en France avec S. M., fut employé comme lieutenant de cavalerie à l'état-major de l'armée royale du nord, puis nommé officier au 4°. régiment de chasseurs à cheval ;

5°. Léopold-Valentin-François de Hauteclocque, chevalier, né à Wail, le 19 juillet 1797, chevalier de justice de l'ordre de Malte. Il donna,

(1) Voyez les journaux du lundi 27 septembre 1819.

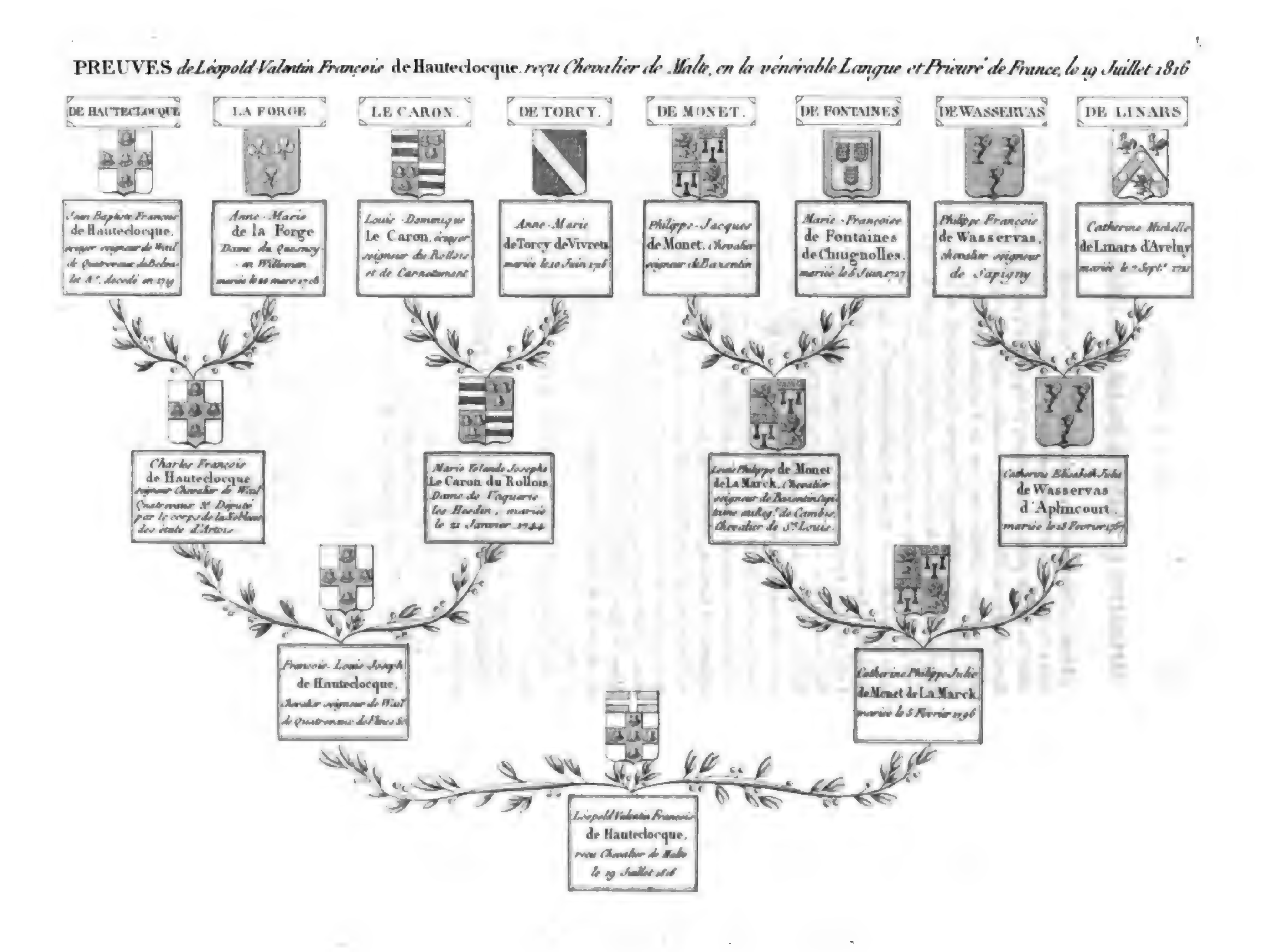
comme toute sa famille, des preuves de son dévouement au roi, et, fut, en 1815, officier de la garde nationale, puis, en 1816, officier de la légion du Pas-de-Calais. S. M. Louis XVIII daigna, par ordonnance du 16 janvier 1822, lui accorder le titre de baron (1). Les lettres-patentes de ce titre, expédiées à Paris le 14 mai 1822, furent registrées à la commission du sceau, registre, t. 2, fol. 101, et à la cour royale de Douay le 10 juillet de la même année. (*Voyez le tableau de ses preuves pour l'ordre de Malte à la fin de cette généalogie.*)

XXIII. Stanislas-François-Joseph DE HAUTECLOCQUE, chevalier, né à Arras le 14 avril 1786, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a servi dans le corps du génie d'une manière très-distinguée, a été nommé commandant du génie à l'armée royale du nord par le lieutenant-général comte de Bourmont, et, en 1815, chef de bataillon du génie, et major du deuxième régiment de la même arme, enfin commandant de l'école de ce régiment. Il a épousé, par contrat passé à Arras le 6 novembre 1822, pardevant M^e. Bollet, noble demoiselle Rosalie-Gabrielle DE BEUGNY D'HAGERNE, fille de George-Joseph-Charlemagne de Beugny, écuyer, seigneur d'Hagerne, et de noble dame Marie-Anne-Robertine le François du Feytel. De ce mariage est issu :

DE BEUGNY : d'argent, à l'aigle éployée de sable; au pairle d'or, brochant sur le tout.

Louis-Stanislas-François de Hauteclocque, né à Arras le 24 août 1823.

(1) Voyez le Drapeau blanc du 3 février 1822, et la Gazette de France de la même date.


PREUVES de Léopold Valentin François de Hauteclocque, reçu Chevalier de Malte, en la vénérable Langue et Prieuré de France, le 19 Juillet 1816
DE HAUTECLOCQUE
LA FORGE
LE CARON.
DE TORCY.
DE MONET.
DE FONTAINES
DE WASSERVAS
DE LINARS
Jean Baptiste François
de Hauteclocque.
Anne-Marie
de la Forge
Dame du Quesnoy
en Willeman
Louis-Dominique
Le Caron, écuyer
seigneur du Rollois
et de Carnoi
Anne-Marie
de Torcy de Vivrets
mariée le 10 Juin 1716
Philippe-Jacques
de Monet, Chevalier
seigneur de Bazentin
Marie-Françoise
de Fontaines
de Chugnolles.
Philippe François
de Wasservas,
chevalier seigneur
de Sapigny
Catherine Michelle
de Linars d'Avelny
Charles François
de Hauteclocque
Marie Yolande Josephe
Le Caron du Rollois
Dame de Vaquerie
les Hesdin, mariée
le 21 Janvier 1744
Louis Philippe de Monet
de La Marck, Chevalier
Chevalier de St Louis.
Catherine Elisabeth Julie
de Wasservas
d'Aplincourt.
François-Louis Joseph
de Hauteclocque,
Catherine Philippe Julie
de Monet de La Marck
mariée le 5 Février 1796
Léopold Valentin François
de Hauteclocque,
reçu Chevalier de Malte
le 19 Juillet 1816

EXPLICATION ET PREUVES DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Léopold-Valentin-François *de Hauteclocque*, du diocèse d'Arras, reçu chevalier de justice de l'ordre souverain de St.-Jean de Jérusalem, en la vénérable langue et prieuré de France, le 19 juillet 1816, est fils de François-Louis-Joseph *de Hauteclocque*, chevalier, seigneur de Wail, Quatrevaux, etc., ancien officier d'infanterie, et de Catherine-Philippe-Julie *de Monet de Lamarck*, sa seconde femme. François-Louis-Joseph *de Hauteclocque* est fils de Charles-François *de Hauteclocque*, chevalier, seigneur de Wail, de Quatrevaux, etc., député du corps de la noblesse des états d'Artois aux comptes de cette province, et de Marie-Yolande *le Caron du Rollois*, fille de Louis-Dominique *le Caron*, écuyer, seigneur du Rollois, et de dame Marie *de Torcy*. Ledit Charles-François *de Hauteclocque* était fils de noble seigneur Jean-Baptiste-François de Hauteclocque, écuyer, seigneur de Wail, Quatrevaux, Belvalet, etc., et de noble dame Anne-Marie *de la Forge*, dame du Quesnoy, sa seconde femme. Catherine-Philippe-Julie *de Monet de Lamarck*, mère du présenté, était fille de Louis-Philippe *de Monet de Lamarck*, chevalier, seigneur de Bazentin, page de la chambre de S. M. Louis XV en 1740, capitaine au régiment de Cambis, chevalier de St.-Louis, et de Catherine-Elisabeth-Julie *de Wasservas*, fille de Philippe-François, chevalier, seigneur de Sapigny, et de Catherine-Michelle *de Linars d'Aveluy*. Louis-Philippe *de Monet de Lamarck*, chevalier, seigneur de Bazentin, était fils de Philippe-Jacques *de Monet de Lamarck*, chevalier, seigneur des grand et petit Bazentin, lieutenant au régiment de Conty, et de Marie-Françoise *de Fontaines*, dame de Chaignolles.

De Hauteclocque : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

De la Forge : de gueules, à trois trèfles d'or.

Le Caron : écartelé aux 1 et 4 d'argent, à 2 fasces de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à trois coquilles d'argent.

De Torcy : de sable, à la bande d'or.

De Monet de Lamarck : écartelé aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or ; aux 2 et 3 d'or, à trois colonnes de sable ; au chef de gueules, chargé de trois roses d'argent.

De Fontaines : d'or, à la bordure de gueules ; à trois écussons de vair de 4 traits, bordés de gueules.

De Wasservas : d'azur, à trois aiguières antiques d'or.

De Linars : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois besants d'argent, et accompagné en chef de deux coqs du second émail, et en pointe d'un lion du même.

DE HAUTPOUL,

SEIGNEURS BARONS DE HAUTPOUL, DU HAUTPOULOIS, D'AUXILLON, DE RENNES, DE MAZAMET, DE GANAC, DE SEYRES, DE SALETTES, DE FELINES, DE VENTAJOU, DE CAUMONT, etc., MARQUIS ET COMTES D'HAUTPOUL, EN LANGUEDOC ET A PARIS.





ARMES : *d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de six coqs de sable, crêtés, becqués et barbés de gueules, et posés* 3, 2 *et* 1. *L'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports : deux lévriers.*

La maison DE HAUTPOUL, ou D'HAUTPOUL, (cette dernière orthographe ayant prévalu depuis long-temps), est une des plus anciennes du royaume, et des plus distinguées parmi la haute noblesse de chevalerie et de baronnage de la province de Languedoc. Elle a pris son nom d'un ancien château, situé sur une colline escarpée, environné de rochers inaccessibles, et qui servait jadis de chef-lieu et de défense au pays du *Hautpoulois*, sur lequel les seigneurs de Hautpoul étendaient leur juridiction comme suzerains immédiats. Malgré la prise de ce château par Simon de Montfort, en 1212, et la destruction de ses archives et de ses titres primordiaux, cette maison a pu encore justifier, lors de son admission aux états de Languedoc, en 1787, d'une filiation constatée par la possession non interrompue de ses premiers domaines depuis le milieu du dixième siècle. C'est sur cette production et

la délibération de l'assemblée des états qu'a été basée substantiellement la généalogie qui va suivre.

I. Bernard-Raimond, Ier. du nom, seigneur DE HAUTPOUL et du Hautpoulois, contribua, en 936, conjointement avec Pons Ier., comte de Toulouse, et Ermengarde, vicomtesse de Beziers, à la fondation de l'abbaye de St.-Pons de Thomières, et négocia et souscrivit, en 960, un traité de paix conclu entre le roi de France et les principaux seigneurs du Languedoc. (*Recueil de Doat, à la bibliothèque du Roi, t. I, fol.* 157, *n°*. 165). L'identité de nom et de possessions fait présumer qu'il a été le bisaïeul de :

N.......

1°. Pierre-Raimond, dont l'article suit ;
2°. Guillaume-Pictavin de Hautpoul.

IV. Pierre-Raimond, Ier. du nom, seigneur DE HAUTPOUL et du Hautpoulois, l'un des plus illustres chevaliers de son tems, souscrivit, le 5 des calendes de janvier 1084, avec Raimond, comte de Toulouse, la vicomtesse Ermengarde, et quelques autres seigneurs et barons, l'acte de réunion de l'abbaye de St.-Bausille de Nismes à l'abbaye de la Chaise-Dieu. (*Histoire génér. de Languedoc, par D. Vaissète, t. II, preuves, colonne* 319). Après avoir fait un traité avec les principaux seigneurs de Languedoc, en 1095, Pierre-Raimond de Hautpoul fut, après Raimond-Bertrand de l'Isle-Jourdain, le second parmi les chevaliers du pays toulousain qui accompagnèrent le comte Raimond de St.-Gilles à la première croisade. (*Ibid., p.* 291 *du texte*). En 1097, le comte de Toulouse ayant détaché un corps de son armée pour s'approcher de la ville d'Antioche, ce prince, de l'avis de son conseil, en donna le commandement à Pierre, vicomte de Castillon, à Guillaume de Montpellier, à Heracle, vicomte de Polignac, et à Pierre-Raimond de Hautpoul, tous chevaliers de réputation. (*Ibid., p.* 303). Le même vicomte de Castillon, Raimond, vicomte de Turenne, Guillaume de Montpellier, Pierre-Raimond de Hautpoul, Guillaume de Sabran et Golfier de Lastous, ayant été chargés, en 1098, pendant le siége d'Antioche, de la défense d'un fort très-important, mais tellement périlleux que le comte de Toulouse ne s'était déterminé à conserver ce poste qu'après le refus de tous les autres princes chrétiens, ces braves chevaliers, à la tête de cinq cents hommes

d'armes, résistèrent aux efforts multipliés de sept mille sarrasins; et, quoique réduits au nombre de soixante, ayant reçu un renfort, ils repoussèrent avec perte l'armée des infidèles. (*Ibid.*, p. 308). Après la prise d'Antioche, le château était encore au pouvoir de l'ennemi; les croisés, assiégés à leur tour par une armée innombrable et réduits à l'extrémité, eussent peut-être succombé, si un événement merveilleux ne fût venu ranimer leur courage. L'histoire rapporte qu'un prêtre provençal, nommé Pierre Barthélemi, aumônier du seigneur Guillaume Petri, vint trouver le comte de Toulouse, Adhémar, évêque du Puy, et Pierre-Raimond de Hautpoul, et leur assura qu'il avait reçu, par révélation, l'ordre de les assembler tous trois, et de les avertir que le fer de la lance dont on avait percé le côté du Sauveur était enfoui dans un endroit de l'église d'Antioche qu'il désigna. Cette relique, qui y fut trouvée en effet, présentée aux chrétiens par le comte de Toulouse, releva leur courage, et ils remportèrent une victoire complète sur les infidèles. (*Ibid.*, p. 309.) On voit, par le récit de cet événement, que Pierre-Raimond de Hautpoul tenait un rang considérable parmi les chefs de cette première croisade. Cependant cette grande victoire, à laquelle concourut ce seigneur, fut le terme de ses exploits. Ayant été attaqué de la peste, ainsi que l'évêque du Puy, il en mourut, et fut inhumé sous le péristyle de l'église d'Antioche, où l'on voit encore les débris de son tombeau (*ibid.*, p. 311). Pierre-Raimond laissa deux fils: N. . . .

1°. Pierre-Raimond II, dont l'article suit;

2°. Arnaud-Raimond de Hautpoul, qui, l'an 1105, signa le contrat de mariage de Matheline, fille du vicomte Bernard-Aton, avec Arnaud de Beziers. (*Ibid.*, *preuv.*, *col.* 268.) Arnaud-Raimond eut pour fils;

A. Arnaud-Raimond de Hautpoul, qui fut père de Pierre-Raimond de Hautpoul;

Bertrand-*Bonhomme* (1) de Hautpoul, mentionné dans l'acte de fondation de la ville et du château de Montolieu, de l'an 1146. Il fut père de Bernard-*Bonhomme* de Hautpoul, présent à un acte du vicomte Raimond-Trencavel, de l'an 1153. (*Ibid.*, *preuv.*,

(1) Bertrand, Bernard et Izarn, prirent sans doute le surnom de *Bonhomme*, comme ayant embrassé les erreurs de la secte dite des hérétiques henriciens, nommés aussi *Bons-Hommes*.

col. 515, 544.) Bernard fut aïeul d'Izarn-*Bonhomme* de Hautpoul, le dernier sujet connu de ce rameau.

V. Pierre-Raimond, IIe. du nom, seigneur DE HAUTPOUL et du Hautpoulois, fit don, en 1098, conjointement avec Arnaud-Raimond, son frère, aux bénédictins de Caunes, de l'église et des dîmes et droits seigneuriaux de la ville de Saint-Amans de Valloret, en Albigeois, située près du château de Hautpoul, sur la rivière d'Agout et les frontières du Toulousain. (*Ibid.*, *p.* 291, *et preuv.*, *col.* 345). Il vivait encore en 1100,

N. . . . et laissa d'Ermengarde son épouse :

1°. Bernard-Raimond II, qui suit ;
2°. Ermengaud de Hautpoul, nommé dans un hommage rendu, vers l'an 1130, à Cécile, vicomtesse de Beziers, par Hugues de Saissac et par ses frères. (*Ibid.*, *col.* 454.)

VI. Bernard-Raimond, IIe. du nom, seigneur DE HAUTPOUL, vivait en 1110, et paraît être mort avant d'avoir atteint la maturité de l'âge. Il avait épousé Adélaïs, rappelée, en 1136, dans

N. . . . un hommage rendu par l'aîné de ses fils, qui furent :

1°. Guillaume-Pierre Ier., qui suit ;
2°. Bernard de Hautpoul, vivant en 1136. Il fut père d'Arnaud-Raimond, et ce dernier d'Esmengard de Hautpoul.

VII. Guillaume-Pierre, Ier. du nom, seigneur DE HAUTPOUL et du Hautpoulois, souscrivit, en 1130, un accord passé entre Roger, vicomte de Carcassonne et Raimond-Trencavel, vicomte de Beziers. (*Ibid.*, *col* 451). En 1132, il fut un des garants et signataires d'un traité conclu entre le même vicomte de Beziers et Bernard-Aton. (*Ibid.*, *p.* 463). Le 16 des calendes de novembre 1136, il fit hommage du château de Hautpoul et de ses forteresses à la vicomtesse Cécile et au vicomte Roger, son fils. (*Ibid.*, *col.* 484). On le voit figurer, en 1150, dans un accord fait entre les vicomtes Raimond-Trencavel et Bernard-Aton, au sujet de la succession de Roger, leur frère, vicomte de Carcassonne, dont il fut garant, et souscrire, en 1152, un accord passé entre les vicomtes de Beziers et de Lautrec. (*Ibid.*, *col.* 534 *et* 547). Il vivait

N. . . . encore en 1153, et avait épousé Richilde, dont il eut :

1°. Pierre-Raimond III, dont l'article suit ;

2°. Arnaud-Raimond, qui fut père de Guillaume-Pierre de Hautpoul ;
3°. N...... de Hautpoul, qui fut mariée, vers l'an 1180, avec Guillaume-Pierre, seigneur *de Vintron*, lequel, ayant eu du chef de sa femme quelques droits dans le château de Hautpoul et dans l'abbaye de Caunes, les céda, avec tout ce qu'il possédait dans le Carla-lès, à Raimond-Roger, vicomte de Beziers, au mois d'août 1202.

VIII. Pierre-Raimond, IIIe. du nom, seigneur DE HAUTPOUL, du pays Hautpoulois, etc., chevalier, fut présent, en 1156, à la vente du château de Brusque, faite par Arnaud et Adémar, vicomtes de Bruniquel, au vicomte Raimond-Trencavel ; à un hommage rendu au même prince, en 1158 ; à un accord fait, en 1162, entre ce vicomte et Ermengarde, vicomtesse de Narbonne ; et, en 1163, au traité fait entre le même Raimond-Trencavel et le comte de Toulouse. Le 26 mai 1175, il assista ce dernier prince dans un jugement qu'il rendit comme médiateur entre le vicomte de Carcassonne et Guillaume, seigneur de Lunas. L'an 1176, au nom de Roger, vicomte de Beziers, il reçut le serment et l'hommage de Guillaume-Raynard de Lautrec, de Pierre de Braconac et d'Escot de Castries ; fut un des trois seigneurs que les vicomtes de Nîmes et de Carcassonne et le seigneur de Montpellier donnèrent pour garants de leur engagement dans la ligue qu'ils formèrent entre eux contre le comte de Toulouse, en 1177 ; et, la même année, fit un traité de ligue offensive et défensive contre le même comte de Toulouse, avec Roger, vicomte de Beziers et Guy de Guerrejeat ; fut présent, au mois de novembre 1179, à un accord passé entre Raimond, comte de Provence, et le vicomte Roger, et assista au traité fait entre ce dernier et Alfonse II, roi d'Aragon, dans lequel Pierre-Raimond de Hautpoul intervint en qualité d'un des barons de ce vicomte. Enfin il est nommé comme témoin, immédiatement après l'archevêque de Taragone, dans l'acte par lequel le vicomte adopta Alfonse, fils du roi d'Aragon, et lui donna ses seigneuries et ses domaines, en 1183 ; et fut présent, avec Guillaume-Pierre seigneur de Vintron, à un acte passé entre le vicomte de Beziers et Sicard, vicomte de Lautrec, au mois de février 1188. (*Ibid.*, t. II, *col.* 560, 570, 585, 595 ; t. III, p. 39, *et preuv.*, *col.* 136, 137 ; *p.* 42 *du texte*, *et preuv.*, *col.* 140, 147, 159, 160.) Pierre-Raimond eut, entr'autres enfants, Izarn, qui suit.

N. . . : :

IX. Izarn DE HAUTPOUL, damoiseau, co-seigneur de Hautpoul et du Hautpoulois, seigneur d'Auxillon, vivait en 1212. Ce fut le second dimanche après Pâques de cette année, que Simon de Montfort forma le siége du château de Hautpoul, dont les seigneurs lui étaient opposés. L'histoire rapporte que, le troisième jour du siége, le chef des croisés, voulant tenter un assaut, fut repoussé avec une perte considérable; mais que le lendemain, étant parvenu à pratiquer plusieurs grandes brêches aux murs, il s'empara de la place, et fit passer tout au fil de l'épée et raser le château et ses forteresses. (*Ibid., p. 226 du texte*). Izarn fut père
N. . . . . de Guillaume-Pierre, qui suit.

X. Guillaume-Pierre, IIe. du nom, damoiseau, seigneur et baron DE HAUTPOUL, du Hautpoulois, d'Auxillon, etc., était, en 1231, sous la tutelle d'Izarn de Boisseson, qui reçut en son nom diverses reconnaissances féodales de ses vassaux du Hautpoulois et d'Auxillon, au mois de janvier de cette année. Guillaume-Pierre en reçut de nouvelles au mois de janvier 1267, et fit serment de fidélité au roi Philippe le Hardi, le jeudi avant la fête de
N. . . . . Saint-Denis de l'an 1271. Il avait épousé Garsende, dont il eut :

1°. Pierre-Raimond IV, qui suit ;
2°. Riche de Hautpoul, mariée, en 1297, avec Mathieu *de Varagne*, seigneur de Gardouch. Gaillard de Varagne, damoiseau, seigneur de Gardouch, donna quittance de la dot de Riche, sa mère, à Pierre-Raimond de Hautpoul, le 4 des nones du mois d'août 1311.

XI. Pierre-Raimond, IVe. du nom, damoiseau, seigneur et baron DE HAUTPOUL, du Hautpoulois et d'Auxillon, était, en 1289, sous la tutelle de Jourdain de Montolieu, qui, le 14 des calendes du mois de juin de cette année, reçut, au nom dudit Pierre-Raimond de Hautpoul, comme fils aîné de Guillaume-Pierre, diverses reconnaissances féodales des habitants du Hautpoulois et de la terre d'Auxillon. Pierre-Raimond en reçut de nouvelles, le 3 des ides de juin 1298; renouvela plusieurs baux à fief le 3 des ides de juillet 1301 ; y accorda plusieurs priviléges à ses vassaux, ainsi que par une transaction passée, le 19 novembre 1340, entre les consuls et les habitants d'Auxillon. Il avait épousé Bérengère,
N. . . . . dont il eut :

1°. Pierre-Raimond de Hautpoul, nommé dans un acte de Pierre et Germain Rigaud, seigneurs de Vaudreuil, du 2 des nones d'août 1336;
2°. Arnaud-Raimond Ier., dont l'article suit;
3°. Randon de Hautpoul, chevalier, nommé dans le testament d'Éléonore de Montfort, du 19 mai 1338. (*Ibid.*, t. IV, p. 256.)
4°. Guillaume-Pierre de Hautpoul;
5°. Barthélemi de Hautpoul;
6°. Izarn de Hautpoul, auquel le sénéchal de Carcassonne commit, en 1341, la défense du château de Carmaing, dans le pays de Fenouillèdes, contre le roi de Majorque (*Ibid.*, p. 238);
7°. Jeanne de Hautpoul, femme de Raimond *de Castries*, suivant sa quittance dotale, du mardi après la fête de saint Guéraud, de l'année 1325;
8°. Agnès de Hautpoul, mariée avec Bertrand *de Varagne*, vivant en 1341, fils d'Izarn de Varagne, chevalier, co-seigneur de Gardouch, de Fajac, de Montferrand et de Castelnaudary.

XII. Arnaud-Raimond, Ier. du nom, damoiseau, seigneur et baron DE HAUTPOUL, du Hautpoulois, d'Auxillon, etc., épousa, par contrat du 13 février 1337, Bérengère DE VENTAJOU, fille de haut et puissant seigneur Pilfort, seigneur de Ventajou, de Felines, de Cassagnoles, etc., qui, par acte du mois de novembre 1366, fit don de ces trois terres à Guillaume-Pierre de Hautpoul, son petit-fils. De ce mariage sont issus: DE VENTAJOU:

1°. Guillaume-Pierre III, qui suit;
2°. Auger de Hautpoul;
3°. Pierre-Raimond de Hautpoul;
4°. Bernard de Hautpoul;
5°. Raimond de Hautpoul;
6°. Sclarmonde de Hautpoul, femme de Bermond *de Poitiers*, seigneur de la Voute et de Villeneuve;
7°. Navarre de Hautpoul, mariée, vers l'an 1370, avec Hugues *de Grave*, damoiseau, seigneur de Peyriac, d'Alzeau, de Villegly, fils de Raimond de Grave, chevalier, seigneur de Peyriac, de Ventenac, etc., et de Saure de Merle, sa troisième femme.

XIII. Guillaume-Pierre, IIIe. du nom, damoiseau, seigneur et baron DE HAUTPOUL, du Hautpoulois, d'Auxillon, de Félines, de Ventajou et de Cassagnoles, qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent depuis tous les aînés de ses descendants, accorda divers priviléges à ses vassaux, par acte du 11 décembre 1363, et s'obligea de leur laisser mettre leurs grains en sûreté dans

son château en temps de guerre. Le 18 décembre 1389, il rendit hommage au roi pour le Hautpoulois, la terre d'Auxillon et celles de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou ; transigea, le 2 décembre 1396, avec Hugues, seigneur d'Arpajon, vicomte de Lautrec, transaction dans laquelle est rappelé le testament de Fine de Brassac, sa seconde femme. Le sien avait été fait dès le 14 septembre de la même année 1396. Il reçut plusieurs reconnaissances féodales, le 28 octobre 1399, et vivait encore le 19 mars 1414. Il avait épousé, 1°. le 31 décembre 1372, Hermessende DE POUDENS DE LODÈVE, fille de Guillaume de Poudens de Lodève, seigneur de Fontiès ; 2°. Fine de BRASSAC, qui fit son testament le 18 octobre 1391. Du premier lit sont issus :

DE POUDENS : d'or, à trois levriers l'un sur l'autre de gueules.
DE BRASSAC : d'or, à trois huchets de sable, enguichés de gueules.

1°. Arnaud-Raimond II, qui suit ;
2°. Auger de Hautpoul, auteur de la branche des *seigneurs de Felines, de Cassagnolles et de Ventajou*, rapportée ci-après ;
3°. Gausserande de Hautpoul, mariée, le 11 mars 1396, avec Arnaud *de la Tour*, seigneur d'Ondes.

XIV. Arnaud-Raimond DE HAUTPOUL, IIe. du nom, damoiseau, seigneur de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, co-seigneur de la baronnie de Hautpoul et du pays Hautpoulois, épousa, par contrat du 6 novembre 1394, Hélène DE VEYRAC DE POILHES, qui le rendit père de :

DE VEYRAC : de gueules, à trois pals d'or.

1°. Pierre-Raimond V, qui suit ;
2°. Gausserande de Hautpoul, qui était sur le point d'épouser Girard *de Vilette*, seigneur de Montledier, lors d'une quittance de ses droits légitimaires qu'elle donna le 16 octobre 1430.

XV

XIV. Pierre-Raimond DE HAUTPOUL, V^e. du nom, chevalier, seigneur d'Auxillon, co-seigneur de la baronnie de Hautpoul et du Hautpoulois, échangea, avec Auger, son oncle, les terres de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, contre celles de Hautpoul, de la Bruguière et d'Auxillon, par acte du 9 mai 1418. Il donna quittance de la dot de sa mère à noble et puissant Roch de Veyrac, seigneur de Poilhes, le 12 mars 1423. Il avait fait son testament le 10 janvier de la même année 1423 (v. st.), et avait épousé, par contrat du 3 juin 1422, Blanche DE MARQUEFAVE, fille de Jacques de Marquefave, seigneur de la baronnie

DE MARQUEFAVE : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

de Rennes, et de Jeanne de Montesquieu. Elle se remaria, le 22 juin 1431, avec Bernard de So, ayant eu de son premier mari un fils unique, qui suit.

XVI. Geoffroi, Ier. du nom, chevalier, seigneur et baron DE HAUTPOUL et du Hautpoulois, de Rennes et d'Auxillon, seigneur de Bize, du Bezu, de Montazels, de Montferrand, d'Argens et de Sainte-Eugénie, servit au ban de la noblesse, convoqué par le roi, en 1465, pour la guerre dite *du bien public*. Il s'allia, par contrat du 9 juillet 1448, avec Béatrix DE MONTCLAR, qui fit son testament le 14 mars 1496. Geoffroi fit le sien au château d'Auxillon, le 18 avril 1498. Ses enfants furent :

DE MONTCLAR : de gueules, au miroir arrondi d'argent, cerclé et pommeté d'or; à la bordure d'azur, semée de fleurs de lys d'or.

1°. Bernard, dont l'article suit ;
2°. Georges de Hautpoul, seigneur de Montazels, de Grave, de Sainte-Eugénie, et autres lieux, qui fit, au château de Montazels, le 5 mars 1506, son testament en faveur de Jeanne *de Nigri*, sa femme, dont il n'avait pas d'enfants, lui substituant le fils aîné de Georges de Hautpoul, son neveu ;
3°. Pierre-Raimond de Hautpoul, légataire de sa mère, le 14 mars 1496, décédé avant le 5 mars 1506, laissant un fils :
Michel de Hautpoul, auquel son oncle fit un legs, le 5 mars 1506;
4°. Jean *dit* Jeannot de Hautpoul, légataire de 100 livres tournois, le 14 mars 1496.

XVII. Bernard DE HAUTPOUL, chevalier, baron de Hautpoul, de Rennes et d'Auxillon, seigneur de Bize, du Bezu, de Montferrand, d'Argens, etc., institué héritier universel de sa mère, épousa, 1°. le 14 juillet 1489, noble Isabelle DE VOISINS; 2°. Susanne DE NIGRI DE LA REDORTE, sœur de Jeanne, épouse de Georges de Hautpoul. Ses enfants furent :

DE VOISINS : de gueules, à trois fusées d'or en fasce.

DE NIGRI : d'or, à trois redortes effeuillées et rangées de sable.

1°. Georges Ier., dont l'article suit ;
2°. Baudouin de Hautpoul, seigneur de Brion et d'Auterive, dont le fils :
Sébastien de Hautpoul, seigneur d'Auterive, était marié, en 1547, avec Françoise *de Voisins*, fille de Maffre de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres et de Verdalle, et de Jeanne de Crussol de Florensac. Sébastien de Hautpoul défendit, en 1572, la ville de Mazamet, à la tête des religionnaires ;
3°. Catherine de Hautpoul, mariée, le 16 mai 1518, avec Louis *d'Auriol*, chevalier, seigneur de Montagut.

XVIII. Georges DE HAUTPOUL, Ier. du nom, écuyer, seigneur et baron de Hautpoul et du Hautpoulois, de Rennes, d'Auxillon,

ISALGUIER : de gueules, à la fleur d'Isalgue d'argent.

du Bezu, de Montferrand, etc., fit son testament le 1er. août 1529. Il avait épousé Jeanne ISALGUIER DE CLERMONT, laquelle, étant veuve, fournit le dénombrement des terres et seigneuries de son mari, le 26 octobre 1540, au sénéchal de Carcassonne, commissaire député par le roi en cette partie, et vivait encore le 8 juillet 1554. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. Georges II, dont l'article suit ;
2°. Pierre Ier. de Hautpoul, auteur de la branche des *seigneurs de Salettes*, rapportée ci-après ;
3°. Jean de Hautpoul, } morts sans postérité ;
4°. Jacques de Hautpoul, }
5°. Béatrix de Hautpoul, mariée avec Raimond *de Serres*, seigneur de Fossat ;
6°. Anne de Hautpoul, femme de Pierre *de Bénavent*, chevalier, seigneur de Vinassan et de Salles, baron de Druels, fils de François de Bénavent, chevalier, seigneur et baron de Mels, et de Madeleine de Gironde de Montclera.

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.

XIX. Georges DE HAUTPOUL, IIe. du nom, chevalier, seigneur et baron de Hautpoul, de Rennes, d'Auxillon, etc., fit son testament le 8 juillet 1554, et ne vivait plus le 28 janvier 1582. Il avait épousé Marguerite DE MAULÉON, morte avant le 18 octobre 1604, et en avait eu :

1°. Jean de Hautpoul, mort sans postérité ;
2°. Pierre Ier., dont l'article suit ;
3°. Michel de Hautpoul, seigneur et baron de Rennes, qui fit, le 1er. février 1589, son testament en faveur de François-Pierre de Hautpoul, son neveu ;
4°. Bertrand de Hautpoul, mort sans postérité ;
5°. Catherine de Hautpoul, mariée, le 28 janvier 1582, avec Jean-Jacques *de Grave*, seigneur des Palais, fils de Jacques de Grave, seigneur de Villegly et d'Aragon, et de Catherine de Rouch d'Arnoye. Elle eut en dot 2000 écus d'or sol, et cette somme, y compris les legs que lui firent Pierre et Michel de Hautpoul ses frères, montait, en 1604, à celle de 5316 écus sols deux tiers, aux termes d'une transaction qu'elle passa, le 18 octobre de cette année, avec Pierre-François de Hautpoul, son neveu ;
6°. Marguerite de Hautpoul, mariée, le 25 mai 1596, avec François *de Grave*, seigneur de Lanet, fils de François de Grave, seigneur du même lieu, et de Jeanne du Château ;
7°. Jeanne de Hautpoul, femme de Jean *de Casteras*, seigneur de Villemartin, fils de Pons de Casteras, seigneur de Campagnac, et de N.....

de Textoris, dame de Villemartin. Elle fit son testament le 18 septembre 1570.

XX. Pierre DE HAUTPOUL, Ier. du nom, seigneur et baron de Hautpoul, de Rennes et d'Auxillon, épousa, par contrat du 25 octobre 1583, Gabrielle DE TERSAC DE MONTBERAUT, fille de François de Tersac, seigneur et baron de Montberaut, de Palaminy et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi; remariée avant le 15 juin 1608, avec Blaise de Ferroul, seigneur de Celles. Elle eut de son premier mari François-Pierre qui suit.

DE TERSAC : de gueules, au chef cousu d'azur, soutenu d'or, et chargé de trois fleurs de lys du même.

XXI. François-Pierre D'HAUTPOUL, seigneur et baron de Rennes, de Hautpoul, d'Auxillon et autres lieux, institué héritier universel de Michel, son oncle, le 1er. février 1589, épousa, par contrat passé au château de Moussoulens, le 15 juin 1608, Marguerite DE SAINT-JEAN DE PONTIS, fille de François de St.-Jean, baron de Moussoulens, et de Catherine de Voisins. Il fit son testament le 23 novembre 1644, et eut pour enfants :

DE SAINT-JEAN : d'azur, à deux lions affrontés d'or, soutenant une cloche d'argent.

1°. Blaise, dont l'article suit;
2°. Jean d'Hautpoul, seigneur de Saint-Just, } vivants
3°. Antoine d'Hautpoul, seigneur de Montferrand, } en 1669;
4°. Anne d'Hautpoul, mariée avec Pierre *de Montesquieu*, seigneur de St.-Louis de Solages. Elle eut en dot 23,000 livres, et Pierre de Montesquieu, son mari, donna, à Blaise d'Hautpoul, quittance de 3000 liv. pour reste de cette somme, le 17 mai 1645.

XXII. Blaise D'HAUTPOUL, chevalier, seigneur et baron de Rennes et d'Auxillon, co-seigneur de la baronnie de Hautpoul, de Mazamet et autres lieux, capitaine dans le régiment de la Marine, épousa par contrat du 10 juillet 1640, Marie-Lucrèce DU VIVIER DE LANSAC, fille de Guillaume du Vivier, seigneur de Montfort, et d'Anne de Verniolle de Campans; fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement rendu à Montpellier, le 4 janvier 1669, par M. de Bezons, intendant en Languedoc, avec un certificat spécial de cet intendant, portant que Blaise de Hautpoul est issu d'une des meilleures et anciennes maisons de cette province. Il fit son testament le 8 avril 1688. Ses enfants furent :

DU VIVIER : de gueules, plein.

1°. Henri d'Hautpoul, co-seigneur de la baronnie de Hautpoul et de

Mazamet, seigneur baron de Rennes, de Montferrand, du Bezu, de St.-Just, de Grave, des Bains, etc., qui fut père de :

A. François d'Hautpoul, baron d'Hautpoul et du pays Haupoulois, seigneur de Mazamet, de Montferrand, etc., qui fit hommage pour la baronnie de Rennes, le 30 juillet 1722, et pour la seigneurie de Montferrand, le 8 novembre 1723. Il n'eut que des filles, dont l'aînée, héritière de tous ses biens, et nommée

Marie de Hautpoul, épousa, le 24 septembre 1752 Joseph-Marie, marquis *d'Hautpoul-Felines*;

B. Blaise d'Hautpoul,
C. Charles d'Hautpoul,
D. Joseph d'Hautpoul,
} morts sans postérité;

E. Marie-Lucrèce d'Hautpoul, mariée avec François-Claude *de Monstesquieu*, marquis de Roquefort;

2°. Hyacinthe d'Hautpoul, qui continue la descendance;
3°. Louis d'Hautpoul, reçu chevalier de Malte en 1668;
4°. Antoine-Jean d'Hautpoul;
5°. Louis-François d'Hautpoul, reçu chevalier de Malte, en 1672;
6°. Charles d'Hautpoul,
7°. Antoine d'Hautpoul,
} morts sans postérité.

DE VILLEMUR : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

XXIII. Hyacinthe D'HAUTPOUL DE ROQUEVERT D'AUXILLON, chevalier, baron de Ganac, seigneur de St.-Just et autres lieux, légataire de son père, le 8 avril 1688, depuis capitaine des carabiniers de la brigade de Courcelles, épousa Claire DE VILLEMUR, dame de Ganac, laquelle ne vivait plus lors du testament qu'il fit, le 10 novembre 1749. Il ne lui restait alors qu'un fils, nommé Pierre, qui suit.

DE VERNON : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 roses d'or.

XXIV. Pierre, IIe. du nom, marquis d'HAUTPOUL, chevalier, baron de Ganac, de Montolieu, de Prajols, de St.-Just et autres lieux, épousa, le 4 mars 1715, Marie-Jeanne DE VERNON, dame de Seyres, de laquelle il laissa :

1°. Pierre d'Hautpoul,
2°. Jean d'Hautpoul,
} morts sans postérité;
3°. Pierre-François, qui continue la descendance.

XXV. Pierre-François, marquis D'HAUTPOUL, baron de Ganac, seigneur de Seyres, de Prajols, de Montolieu, de Saint-Just et autres lieux, baptisé le 6 mars 1726, capitaine de grenadiers dans le régiment d'Aquitaine, chevalier de l'ordre royal

et militaire de St.-Louis, et de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, fut admis au nombre des barons des états de Languedoc, sur ses preuves faites en 1781, et admises par délibération de 1787, en qualité de baron d'Hautpoul, au diocèse d'Aleth. Il avait épousé, par contrat du 14 mars 1766, Marie DE MONTESQUIEU, fille de haut et puissant seigneur messire François-Claude de Montesquieu, marquis de Roquefort, et de haute et puissante dame Marie-Lucrèce d'Hautpoul. De ce mariage sont issus :

DE MONTESQUIEU : d'argent, à 3 chevrons de sable.

1°. Pierre-Marie-Gabriel-Hyacinthe, qui suit ;
2°. Louis, comte d'Hautpoul la Terrasse, qui a épousé N..... *de Lordat*, dont il a quatre fils :
 A. Alfred d'Hautpoul ;
 B. Stanislas d'Hautpoul ;
 C. Théophile d'Hautpoul ;
 D. Théobald d'Hautpoul ;
3°. François d'Hautpoul, décédé.

XXVI. Pierre-Marie-Gabriel-Hyacinthe, marquis D'HAUTPOUL, baron de Ganac, de Seyres et de Roquefort, épousa N..... DE VARAGNE DE BELESTA DE GARDOUCH, dont il a laissé :

DE VARAGNE : d'azur, à la croix d'or, chargée d'une croix de sable.

1°. Pierre-Marie-Charles-Louis-Hyacinthe, qui suit ;
2°. Eugénie d'Hautpoul.

XXVII. Pierre-Marie-Charles-Louis-Hyacinthe, marquis D'HAUTPOUL-SEYRES, qui a épousé Jeanne-Julie-Thérèse ROYER DES GRANGES, dont il a pour fils :

ROYER :

Eugène-François d'Hautpoul.

SEIGNEURS DE SALETTES, COMTES D'HAUTPOUL.

XIX. Pierre DE HAUTPOUL, Ier. du nom, seigneur de la Motte-Blanc et de Saettes, second fils de Georges Ier., baron de Hautpoul et de Rennes, et de Jeanne Isalguier de Clermont, fut conseiller au parlement de Toulouse, et s'allia, le 4 mars 1557, avec Jeanne DE PUIBUSQUE, dont il eut :

DE PUIBUSQUE : de gueules, au levrier passant d'argent, colleté de sable.

1°. Jean-François d'Hautpoul, pourvu, par résignation de son père,

de la charge de conseiller au parlement de Toulouse, le 24 décembre 1593. Il eut cinq fils :

A. Guillaume d'Hautpoul, père de Bernard d'Hautpoul, marié, le 27 decembre 1665, avec Louise *Teste de la Motte*, et maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. de Bezons, du 18 juin 1669 ;

B. Jean-François d'Hautpoul, seigneur de Cugnaux, conseiller au parlement de Toulouse en 1610, marié, le 14 fevrier 1649, avec Marguerite *Tuxat d'Arpajon* ;

C. Jacques d'Hautpoul, seigneur d'Auxillon;

D. Autre Jacques d'Hautpoul ;

E. Jean d'Hautpoul ;

2°. Pierre II, qui continue la descendance ;

3°. Henri d'Hautpoul, seigneur de Montplancard, qui fit un accord avec Jean-François, son frère, le 20 juillet 1627 ;

4°. Jeanne d'Hautpoul, femme de Sébastien *de Genibrouse*, seigneur de Brugairoles.

ROGER DE COMMINGES : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix de Toulouse d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à 4 otelles d'argent, adossées en sautoir.

XX. Pierre D'HAUTPOUL, IIe. du nom, seigneur de Salettes, de la Motte-Blanc, de Gimbrède, etc. émancipé le 5 mai 1598, épousa Claudine ROGER DE COMMINGES, des vicomtes de Bruniquel, et en eut François, qui suit.

DU PUY : d'azur, au lys d'or.

XXI. François D'HAUTPOUL, seigneur de la Motte-Blanc, de Salettes, de Gimbrède, de Sarret, etc., co-seigneur du comté de Foix, épousa, le 22 novembre 1614, Marguerite DU PUY, de laquelle il laissa :

1°. Guillaume, dont l'article suit ;

2°. Pierre d'Hautpoul, seigneur de la Motte-Blanc, marié, le 18 octobre 1651, avec Jeanne *de Souverac*, qui le fit père de Jean d'Hautpoul, maintenu le 4 janvier 1669.

DU RIEU : d'argent, à 3 fasces ondées d'azur ; au chef du même, chargé de fleurs de lys d'or.

XXII. Guillaume D'HAUTPOUL, chevalier, seigneur de Salettes, de Gimbrède, etc., fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. de Bezons, du 18 juin 1669. Il avait épousé Anne DU RIEU, de laquelle il eut Louis, qui suit.

DE CARDAILLAC : de gueules, au lion couronné d'or, accompagné de 16 besants d'argent.

XXIII. Louis, comte D'HAUTPOUL, chevalier, seigneur de Salettes et de la Motte-Blanc, épousa, le 1er. février 1700, Antoinette DE CARDAILLAC, fille du seigneur de ce nom. De ce mariage est issu :

XXIV. Joseph, comte D'HAUTPOUL, qui épousa 1°. demoiselle N....... DU FAY; 2°. Antoinette DE VERDUN; 3°. Louise DE PINS. Ses enfants furent,

DU FAY:
DE VERDUN:
DE PINS:
de gueules à trois pommes de pin d'or.

Du premier lit:

1°. Jean-Pierre-Joseph, dont l'article suit;

Du second lit:

2°. Jean-Joseph d'Hautpoul, général de division et inspecteur général de cavalerie, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, sénateur, né en 1754. Il fit, avec la plus grande distinction, les campagnes de 1792, 1793, 94, 96, 97, 99, 1800, 1805, 1806 et 1807, se couvrit de gloire à la bataille d'Eylau, le 9 février de cette dernière année, et y fut blessé d'un biscaïen, dont il mourut le 13, emportant les regrets de toute l'armée Pour honorer sa mémoire, il fut décrété, le 6 mars 1807, que les vingt-quatre canons pris à Eylau, sur les Russes, seraient fondus, et qu'il en serait fait une statue équestre représentant le général d'Hautpoul, dans son costume de commandant des cuirassiers. Son cœur avait été transporté à Paris, et déposé dans le caveau de l'église des Invalides. Il avait épousé Alexandrine-Suzanne *Daumy*, dont est issu, le 29 mai 1806,

Alphonse, baron d'Hautpoul;

Du troisième lit:

3°. Paul-Louis-Joseph d'Hautpoul, actuellement aumônier de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, et grand-vicaire de Rouen.

XXV. Jean-Pierre-Joseph, comte D'HAUTPOUL, chef des nom et armes de la branche de Salettes, a épousé, le 17 mars 1778, Marguerite DE PAUSE DE MONTDÉSIR, fille de Louis de Pause de Montdésir, et de N..... de Lombar. De ce mariage sont issus:

DE PAUSE:

1°. Louis-Gabriel-Félix-Marie-Sérigny, dont l'article suit;
2°. Susanne d'Hautpoul;
3°. Félicité d'Hautpoul;
4°. Joséphine d'Hautpoul.

XXVI. Louis-Gabriel-Félix-Marie-Sérigny, comte D'HAUTPOUL, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal

DE SAVY :

de la Légion-d'Honneur; a épousé Emilie DE SAVY-GARDEIL, de laquelle il a deux fils :

1°. Émile-François-Félix d'Hautpoul ;
2°. Hippolyte-Paul-Joseph d'Hautpoul.

SEIGNEURS DE FELINES, DE CASSAGNOLES, etc., MARQUIS D'HAUTPOUL.

XIV. Auger DE HAUTPOUL, chevalier, seigneur d'Auxillon, co-seigneur de la baronnie de Hautpoul et du pays Hautpoulois, second fils de Guillaume-Pierre, IIIe. du nom, seigneur et baron de Hautpoul et d'Hermessende de Poudens de Lodève, fut émancipé par son père, qui, par acte du 19 mars 1414, lui fit donation de la seigneurie d'Auxillon, d'une partie de la baronnie de Hautpoul et du Hautpoulois et de plusieurs autres terres dans la sénéchaussée de Toulouse. Auger céda toutes ces propriétés à Pierre-Raimond, son neveu, par acte du 9 mai 1418, en échange des terres de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, situées dans la sénéchaussée de Carcassonne. Auger eut pour fils Gaston, qui suit.

N.... ?

XV. Gaston DE HAUTPOUL, chevalier, seigneur de Felines, de Ventajou et de Cassagnoles, épousa Jeanne DE SAINTE-COLOMBE, fille de Bernard de Sainte-Colombe, seigneur d'Oupia, d'Azillanet et de Cadirac, et de Bonne de la Treilhe, qui passa une obligation au profit de Gaston de Hautpoul, son gendre, le 3 février 1445. Ce dernier fit son testament le 13 septembre 1462, et Jeanne de Sainte-Colombe, sa veuve, au mois de septembre 1501. Leurs enfants furent :

DE SAINTE COLOMBE : d'azur, à 3 bandes d'or.

1°. Jean Ier., qui suit ;
2° Bernard de Hautpoul, seigneur de Brugairolles, qui eut, entr'autres enfants :
   A. Pierre de Hautpoul, co-seigneur de Brugairolles, marié, par contrat du 25 août 1519, avec Malrigone *Pelet de la Vérune*, fille de Pons Pelet, damoiseau, seigneur de la Vérune, et d'Alix de Guers de Castelnau ;
   B. Claire de Hautpoul, mariée, 1°. vers 1525, avec Robert *de Vernon*, seigneur de Villerambert, qui fit son testament le 16 juin 1544 ; 2°. avec Bertrand *de Montclar*, fils de Jean de Montclar, et d'Agnès de la Redorte ;

3°. Bonne de Hautpoul, mariée avec Mathieu *de Grave*, seigneur de Villegly et d'Aragon, fils de Jean de Grave, seigneur des mêmes terres, et de Sybille Royer de la Boissière, dame d'Aragon;

4°. Anne de Hautpoul, femme de François *de Montredon*, seigneur de Montrabec, capitaine d'une compagnie de trente hommes d'armes, lequel fit son testament le 13 octobre 1568.

XVI. Jean DE HAUTPOUL, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, céda, en 1481, le fief de Brugairolles, à Bernard, son frère, et recueillit la succession de Jeanne de Sainte-Colombe, sa mère, qui l'institua son héritier universel. Il épousa, le 10 avril 1501, Jeanne DE MONTLAUR, et fit son testament, le 20 mars 1525. Ses enfants furent:

DE MONTLAUR: d'or, au lion couronné de vair.

1°. Jean II, qui suit;
2°. Anne de Hautpoul, mariée avec le seigneur *de Rayssac;*
3°. Alix de Hautpoul, femme du seigneur *de Rabastens.*

XVII. Jean DE HAUTPOUL, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, fit son testament le 5 décembre 1551. Il avait épousé, le 26 novembre 1525, (*aliàs* le 10 juillet), Catherine DE CHAMBERT, de laquelle il eut:

DE CHAMBERT: d'or, à la fasce de gueules, chargée de 3 fleurs de lys d'argent.

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Bertrand de Hautpoul, seigneur de Cuxac, marié, le 22 novembre 1583, avec Jeanne *de Casteras*, qui le fit père de:
   A. Jean-Pierre de Hautpoul, seigneur de Saint-Martin et de Caumont, qui épousa, le 1er. mars 1609, Colombe *Fornier de Sauzils*, et laissa:
      a. Jean-Antoine de Hautpoul, seigneur de Caumont et d'Aubières, allié, le 11 août 1636, avec Anne *d'Albi*, fille d'Antoine d'Albi, seigneur de Pratnau, et de Paule de Loupes. Il en eut:
         Jean-Pierre de Hautpoul, seigneur d'Aubières, émancipé le 11 mai 1667, et maintenu, avec son père, dans sa noblesse d'ancienne extraction, le 16 juin 1669;
      b. Hérard de Hautpoul, seigneur de Prignan, vivant le 20 mai 1642;
   B. Jeanne de Hautpoul, dont on ignore la destinée;
3°. Bernard de Hautpoul, grand-archidiacre et vicaire général de l'archevêché de Narbonne;

4°. Jean-François de Hautpoul, chanoine, vivant en 1583;

5°. Claire de Hautpoul, mariée, 1°. le 11 novembre 1551, avec Jean *de Casalets*, co-seigneur de Traisies, fils de Gaston de Casalets, et de Catherine de Luc; 2°., le 17 juin 1571, avec Antoine *de Cuquignan*, seigneur de Camplong, fils de François de Cuquignan, seigneur du même lieu, et de Catherine Ferrier.

DE SAIX : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de 5 étoiles du même, 2, 2 et 1.

XVIII. Charles DE HAUTPOUL, seigneur de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, fut chargé, en 1562, d'établir dans Cazouls deux compagnies de trois cents hommes de guerre. Il transigea, en 1578, avec Bertrand de Hautpoul, seigneur de Cuxac, son frère, et fit son testament en 1580. Il avait épousé, le 30 janvier 1551, Guirande DE SAIX DE PAULIGNAN, de laquelle il eut :

1° Jean III, qui suit;

2°. Marguerite de Hautpoul, mariée, le 6 octobre 1571, avec Jean *de Montredon*, baron du Lac, seigneur de Mathès, de Roquefort, de Massague, de la Roque, etc., fils de Guillaume de Montredon, seigneur de Gasparet, de Mathès, etc., et de Françoise d'Arsse;

3°. Françoise de Hautpoul, femme de N.... *de Voisins*, seigneur d'Alzau;

4°. Guiraude de Hautpoul, mariée, le 26 février 1584, avec François *d'Arsse*, seigneur de Castelmaure, fils de Pierre d'Arsse, seigneur de Launes et de Cascastel, et de Marguerite de Grave;

5°. Anne de Hautpoul, alliée, le 17 août 1593, avec Jean de *Casalets*, seigneur de Traisies, son cousin germain.

DE BRETES : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion couronné d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or, qui est *de Bretes*; aux 2 et 3 d'or, à 3 aiglettes de sable, qui est *de Turin*.

DU VIVIER : de gueules plein.

XIX. Jean DE HAUTPOUL, seigneur de Felines, de Cassagnoles, de Ventajou, d'Argentières, etc., fit son testament le 24 octobre 1647. Il avait épousé, 1°. le 29 septembre 1593, Françoise DE BRETES, fille d'Antoine de Bretes, baron de Pécheric, et de Jeanne de Valat de Lespignan; 2°. en 1608, Marguerite DU VIVIER DE LANSAC. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean-Antoine Ier., dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Gabrielle de Hautpoul, mariée, le 9 janvier 1631, avec Henri *Roger de Cahusac*, seigneur de Caux;

3°. Marguerite de Hautpoul, mariée, le 29 avril 1637, avec Hercule *de Bretes de Turin*, chevalier, seigneur de Crusy, fils de François de Bretes de Turin, baron de Pécheric, et de Marguerite du Cailar d'Espondeilhan.

XX. Jean-Antoine DE HAUTPOUL, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, fit son testament le 14 janvier 1661. Il avait épousé, le 15 octobre 1636, Susanne DE GUIBAL, qui testa le 13 août 1694. Elle était fille de François de Guibal, seigneur de Sarrogier et de la Fraisse, et de Susanne d'Augier. Leurs enfants furent : DE GUIBAL : écartelé d'or et de gueules.

1°. François d'Hautpoul,
2°. Étienne d'Hautpoul,
3°. Charles d'Hautpoul,
} vivants le 16 juin 1669. L'un de ces trois frères fut chevalier de Malte.
4°. Joseph, qui continue la descendance;
5°. Jean-Antoine d'Hautpoul, reçu chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, en 1671; major de cavalerie, en 1688; mort en 1745, commandeur de Cagnac.

XXI. Joseph, marquis D'HAUTPOUL, chevalier, seigneur de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, fut maintenu, avec ses frères, sur la vérification de ses titres, remontant à l'an 1389, date de la séparation de sa branche, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, rendu à Montpellier, le 16 juin 1669. En considération des services rendus par ses ancêtres, il obtint l'érection de ses terres de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou en *marquisat*, sous la dénomination *d'Hautpoul*, par lettres-patentes du mois de mai 1734, registrées au parlement de Toulouse le 29 juillet suivant, et en la chambre des comptes de Montpellier le 24 mars 1734. Il avait épousé, le 24 février 1691, Marthe DE ROUX DE MONTBEL, fille de Pierre de Roux, seigneur de Montbel et de la Terrasse, syndic-général de la province de Languedoc, et de Marthe de Peyrat. De ce mariage sont issus : DE ROUX : de gueules, à 6 mouchetures d'hermine d'argent.

1°. Jean-Antoine II, qui suit;
2°. Joseph d'Hautpoul, chevalier de Malte en 1717;
3°. Susanne d'Hautpoul, femme de N...... *de Seigneuret*, baron de Cesseras;
4°. Élisabeth d'Hautpoul, épouse de N...... *Sarret de Gaujac*.

XXII. Jean-Antoine, marquis D'HAUTPOUL, chevalier, seigneur de Felines, de Cassagnoles, de Ventajou, de Besplas, de Callong et d'Argentières, né le 29 septembre 1694, reçu page du roi en la petite écurie, le 2 avril 1712, épousa, le 27 juillet 1722, Catherine DE BERMOND DU CAILAR, fille de Jean-Auguste de DE BERMOND : écartelé, au 1 d'or, au loup de sable; au 2 *de Toulouse* : au 3 *d'Arpajon* : au 4 *des Porcellets* : sur le tout *de Bermond*, qui est d'argent, au lion de gueules.

Bermond du Cailar, marquis de Puisserguier, et d'Antoinette de Sarret de Gaujac. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-Marie, dont l'article suit ;
2°. Jean-Henri, dont la postérité sera mentionnée ci-après ;
3°. Pierre-Paul d'Hautpoul, mort sans alliance ;
4°. Henri-Anne d'Hautpoul, chevalier de Malte en 1747.

XXIII. Joseph-Marie, marquis D'HAUTPOUL-FELINES, chevalier, seigneur de Felines, de Cassagnoles et de Ventajou, né le 15 novembre 1723, épousa, le 24 septembre 1752, Marie d'HAUTPOUL-RENNES, dame de la baronnie d'Hautpoul, du Hautpoulois, d'Auxillon et de Mazamet, fille aînée de François, baron d'Hautpoul. De ce mariage sont issus :

D'HAUTPOUL : comme à la p. 1re.

1°. Jean-Marie-Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Joseph-Marie-Anne d'Hautpoul, décédé ;
3°. Joseph-Marie-Grégoire-Prosper, comte d'Hautpoul, né à Toulouse, le 17 novembre 1767, et reçu chevalier de Malte de minorité, le 22 juillet 1755. Après avoir fait ses caravanes à Malte, il fut employé dans les ambassades du marquis de Bombelles. Emigré en 1791, il fit les premières campagnes à l'armée des princes ; passa en Angleterre, puis à Malte, où il se trouvait lors de la prise de cette île en 1798. Il est rentré en France, à la sollicitation de son frère Charles, qui faisait partie de l'expédition française, et a été nommé par le roi chevalier de St.-Louis. Il a épousé, N...... *de Béon*, veuve de M. le comte de Béon, dont il n'a pas eu d'enfants ;
4°. Pierre-Raimond-Marie-Fortuné d'Hautpoul ;
5°. Charles-Marie-Benjamin, comte d'Hautpoul, né le 4 septembre 1772, et reçu chevalier de Malte de minorité, le 3 mars 1777. Élevé à l'école royale militaire, il entra au service au commencement de la révolution ; fit les premières campagnes avec distinction, et fit partie de l'expédition d'Egypte, dans le cours de laquelle il fut promu, quoique très-jeune, au grade de colonel du génie. A son retour il fut nommé directeur du génie à Naples, et il remplissait la même fonction à Grenoble, lors du rétablissement du trône légitime. Il fut nommé alors chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a été mis à la retraite avec le grade de maréchal des camps et armées du roi. Il a épousé, le 1er. février 1809, N..... *de Coutances*, veuve de M. le comte de Beaufort, capitaine au régiment du roi, infanterie, tué à Quiberon au mois de juillet 1795 (1).

(1) Madame de Beaufort-d'Hautpoult est auteur de plusieurs romans et de quelques poésies légères, écrites avec beaucoup de grâce.

XXV. Jean-Marie-Alexandre, marquis D'HAUTPOUL-FELINES, chevalier, seigneur baron d'Hautpoul, du pays Hautpoulois, d'Auxillon, de Mazamet, de Felines, de Cassagnoles, de Ventajou, etc., né le 14 septembre 1756, reçu page du roi en la petite écurie, en 1769, depuis capitaine de cavalerie, écuyer de S. A. R. madame la comtesse d'Artois, chevalier de Malte et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré; et, par suite de son émigration, le château de Hautpoul, possédé depuis plus de neuf cents ans par sa famille, fut vendu. Il a été retraité chef de bataillon, et nommé commandant de la garde nationale de l'arrondissement de Limoux. Il a épousé Angélique LE NOIR, dont est issu :

LE NOIR :

XXV. Olivier, comte D'HAUTPOUL, né en 1781, entra au service en 1801, et fit les campagnes d'Allemagne, du Nord et d'Espagne. Il était capitaine dans les lanciers de la garde à l'époque de la restauration. Présenté à S. M. Louis XVIII et aux princes, il fut nommé sous-lieutenant dans les gardes *de Monsieur*, suivit la maison militaire du roi au 20 mars 1815, et rentra en France lorsqu'elle fut licenciée. Après le retour du roi, il fut nommé lieutenant-colonel des hussards de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le 30 avril 1821, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il est actuellement colonel du régiment des chasseurs de la Dordogne.

XXIII. Jean-Henri, marquis d'HAUTPOUL, chevalier, seigneur de Felines, puis de Lasbordes, de Saint-Martin, de Pebrens et de Mélérac, chevalier de l'ordre de Malte et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'abord page du dauphin, et depuis lieutenant-colonel du régiment de Royal-Picardie, cavalerie, a épousé, N. . . . . DE FOUCAUD D'ALZON. De ce mariage sont issus :

DE FOUCAUD : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, au chef du même, chargé de 3 molettes d'éperon de sable, qui est *de Foucaud*; aux 2 et 3 de gueules, frettés d'or, semés de fleurs de lys du même dans les claire-voie, qui est *d'Alzon*.

1°. Marie Constant-Fidèle-Henri-Amand, dont l'article suit ;
2°. Alphonse-Henri, mentionné après son frère aîné ;
3°. Henri d'Hautpoul, } décédés.
4°. César d'Hautpoul, }

XXIV. Marie-Constant-Fidèle-Henri-Amand, marquis D'HAUTPOUL, né en 1780, entra, en 1799, à l'école polytechnique d'où il sortit pour passer officier dans l'artillerie à cheval. Il a fait

les campagnes d'Allemagne, de Prusse, d'Espagne et de Russie. Il était lieutenant-colonel de l'artillerie de la garde, lors de la déchéance de Buonaparte. Présenté à S. M. Louis XVIII et aux princes, il fut nommé sous-lieutenant des gardes du corps, colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et, le 24 août 1814, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il suivit la maison du roi le 20 mars 1815; et, lors de son licenciement, étant rentré en France, et ayant refusé le serment exigé par Buonaparte, il fut exilé dans ses terres et tenu en surveillance jusqu'à l'époque du second retour du roi. Il fut alors chargé de l'organisation du régiment d'artillerie à cheval de la garde royale, et en fut nommé colonel. Il fut aussi promu au grade de maréchal des camps et armées du roi. Il a épousé Julie-Louise-Pierrette-Joséphine TAVERNIER DE BOULLOGNE DE MAGNAINVILLE, veuve de M. de Walkiers, et en eu deux fils :

TAVERNIER : d'argent, à la bande de sable, accompagnée de 3 lionceaux de sinople, lampassés et armés de gueules, couronnés d'or.

1°. Amand d'Hautpoul, } décédés.
2°. Jules d'Hautpoul, }

XXIV. Alphonse-Henri, comte D'HAUTPOUL, né à Versailles, le 4 janvier 1789, entra à l'école militaire de Fontainebleau, en 1806. Il fit ensuite, en qualité d'officier d'infanterie, les campagnes en Prusse, en Pologne et en Espagne; fut grièvement blessé et fait prisonnier à la bataille de Salamanque, et resta en Angleterre jusqu'au rétablissement du trône des Bourbons Il fut alors nommé chef de bataillon, et se trouvait employé dans ce grade à Toulouse, à l'époque du 20 mars 1815. Il s'empressa de joindre S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, fit avec ce prince la campagne de Dauphiné, reçut la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, accompagna S. A. R. en Espagne, et à sa rentrée avec elle, fut nommé colonel du quatrième régiment d'infanterie de ligne. Le comte Alphonse-Henri D'Hautpoul a été nommé depuis officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, le 27 mai 1816, Catherine-Fanny TOURNIER DE MONESTROL. De ce mariage est issu :

TOURNIER :

Henri d'Hautpoul, né en 1822.



DE JOIGNY,

PREMIERS COMTES HÉRÉDITAIRES DE JOIGNY, EN CHAMPAGNE.





ARMES : *d'azur, à l'aigle d'or, au vol abaissé.*
Couronne de comte.

JOIGNY, *Joviniacum*, ville, et ci-devant chef-lieu d'une élection et d'un bailliage du même nom, située en Champagne, sur la rive droite de l'Yonne, à quatre lieues et demie S. E. de Sens, et à la même distance N. N. O. d'Auxerre, a pour fondateur, au rapport des savants, Jovin, préfet de la milice romaine dans les Gaules, au 4e. siècle. Ce ne fut d'abord qu'un poste de guerre, où Renaud Ier. dit *le Vieux*, comte de Sens, mort en 996, fils de Fromond Ier., établi comte de Sens, par Hugues le Grand, duc de Bourgogne, en 941, fit bâtir un château-fort pour la défense du pays. Ce château devint dès-lors le séjour ordinaire des comtes de Joigny, et le premier fondement de la ville, qui s'accrut à un tel point, qu'au 16e. siècle, elle comprenait dans sa mouvance deux autres villes, dix bourgs et soixante-dix-huit paroisses, outre un grand nombre de fiefs nobles, le tout montant à 11,444 feux, ou environ 57,000 vassaux. Renaud Ier., comte de Sens et de Joigny, laissa deux fils et une fille. — I. Fromond II, comte de Sens, mort en 1012, laissant de Gerberge *de Roucy*, sa femme, fille de Renaud de Roucy, comte de Reims : — A. Fromond III, comte de Joigny, époux de *Mantfrède*, qui se remaria avec Engelbert Ier., comte de Brienne, après avoir eu de son premier mari une fille de même nom qu'elle, héritière du comté de Joigny, qu'Engelbert II,

comte de Brienne, son fils du second lit, maria avec un chevalier célèbre, nommé Etienne, seigneur de Vaux, auteur de la seconde race des comtes de Joigny, mentionnée ci-après; B. Renaud II, IVe et dernier comte de Sens, décédé sans postérité en 1055; — C. Brunon, archidiacre de Sens, compétiteur, en 1001, de Léothéric pour l'archevêché de Sens, auquel il ne fut point nommé; — D. Renaud, abbé de Notre-Dame, près de Sens; — II. Renaud, seigneur de Château-Renard, auteur de la première race des seigneurs de Courtenay. — III. Adèle, *aliàs* Alix, femme d'un seigneur, nommé Geoffroi Ier., auquel elle porta des droits sur le comté de Joigny, qui s'éteignirent dans la personne de Geoffroi II, son fils, mort peu d'années après 1043.

DE JOIGNY: d'azur, à l'aigle d'or.

I. Étienne DE VAUX, chevalier, dont la naissance est peu connue (1), mais qui se signala par des actions de valeur, devint comte de Joigny après l'an 1043, par son mariage avec Mantfrède DE JOIGNY, nommée par d'autres Marie (2), fille et seule héritière de Fromond III, comte de Joigny, et de Mantfrède, veuve en secondes noces d'Engelbert Ier., comte de Brienne. Albéric de Trois-Fontaines nous apprend qu'assisté d'Engelbert II de Brienne, frère utérin de sa femme, il bâtit le château de Joinville. On ignore le temps de sa mort, qui dut précéder l'an 1055. Il laissa de son mariage, Geoffroi Ier., qui suit.

N.....

II. Geoffroi Ier., dit *le Vieux*, comte de Joigny, sire DE JOINVILLE, fit, selon Albéric, la guerre au comte de Boulogne en 1055. Cette guerre, dont le motif n'est point connu, ne lui fut pas heureuse. Il y perdit son fils aîné, et fut fait prisonnnier. Ayant recouvré peu de temps après sa liberté, il rentra dans ses terres, et mourut l'an 1081, vingt-six ans après son retour (3). On ignore le nom de sa femme, dont il eut deux fils :

---

(1) Expilly, Dictionnaire des Gaules de la France, tom. III, pag. 834, rapporte, mais sans preuves, qu'il était fils de Guillaume de Boulogne, troisième fils d'Eustache, à qui ce dernier donna la baronnie de Joinville, dont la Martinière attribue également la fondation au même Eustache de Boulogne. (*Tom. III, pag.* 511 *du Dictionnaire Historique, Géographique et Critique.*)

(2) Généalogie des rois, ducs et comtes de Bourgogne, in-4°., par Chazot de Nantigny, table VII, pag. 38, et Expilly.

(3) Art de vérifier les Dates, édition in-8°. de 1818, tom. XI, pag. 304.

1°. Hilduin, tué dans un combat, l'an 1055, laissant deux fils et une fille;

A. Gauthier de Joigny, } morts sans postérité;
B. Vithier de Joigny, }

C. Hesceline de Joigny, dame de Neully, mariée avec Gui, seigneur *d'Aigremont*, frère utérin de Tesselin, père de St.-Bernard (1);

2°. Geoffroi II, qui continue la lignée.

III. Geoffroi II, dit *le Jeune*, comte de Joigny, sire DE JOINVILLE, avoué de l'abbaye de Montier-en-Der, ayant établi des coutumes trop onéreuses dans les terres de ce monastère, fut cité par Thibaut, comte de Champagne, à sa cour de Meaux, l'an 1088. Il y comparut au jour marqué; mais le comte de Champagne ne put s'y trouver, étant parti pour solliciter la délivrance d'Etienne, son fils, que le roi Philippe I[er]. avait fait prisonnier de guerre. Dans ces entrefaites, Geoffroi II, passa avec l'abbaye de Montier-en-Der un traité, par lequel il s'engagea à s'en tenir aux coutumes qui avaient eu lieu du temps d'Etienne de Vaux, son aïeul (2). Il fit quelques donations aux religieux de l'abbaye de Molême, l'an 1090, et mourut l'an 1100 (3). Il avait épousé, avant l'an 1080, Hodierne DE COURTENAY, fille de Josselin I[er], seigneur de Courtenay, et d'Hildegarde de Gâtinais, sa première femme. Il en eut les enfants qui suivent:

DE COURTENAY: d'or, à trois tourteaux de gueules.

1°. Galfrid ou Geoffroi, qui mourut avant son père;
2°. Renaud III, dont l'article suit;
3°. Roger, auteur de la MAISON DE JOINVILLE, rapportée ci-après;
4°. Hadwide, femme de Gobert I[er]., sire *d'Aspremont*, en Lorraine;
5°. Laure, qui prit le voile, et devint abbesse.

IV. Renaud III, comte DE JOIGNY en 1100, décédé après l'an 1139, avait épousé 1°. Vandelmode DE BEAUJEU, fille de Humbert II, sire de Beaujeu, et de Vandelmode de Thiern (4); 2°. *Amicie*. Il eut pour fils:

DE BEAUJEU: d'or, au lion de sable; au lambel de 5 pendants de gueules, brochant.
N . . . . .

(1) Art de vérifier les Dates, *ib.*, pag. 305; Albéric de Trois-Fontaines.

(2) *Ibid.*, et Mabillon, *Ann. Bened.*, tom. V, pag. 642.

(3) Histoire des Grands Officiers de la couronne, par le père Anselme, tom. VI, pag. 693.

(4) Généalogie des rois, ducs et comtes de Bourgogne, table LXXXVIII, pag. 433.

1°. Gui, appelé Guillaume par Albéric, qui avait succédé au comté de Joigny, dès l'année 1145. Il se signala dans la croisade entreprise par Louis le Jeune, en 1147, et mourut en 1152, sans postérité d'Alix *de Blois*, sa femme, fille d'Étienne, comte de Blois et de Champagne, et d'Adèle, princesse d'Angleterre;
2°. Renaud IV, qui suit;
3°. Elvide de Joigny, qui était, en 1190, abbesse du couvent des Bénédictines de St.-Julien d'Auxerre.

N . . . . .

V. Renaud IV, comte DE JOIGNY en 1150, avait accompagné son frère à la Terre-Sainte, en 1147. En 1161, il se ligua avec le comte de Sancerre contre Guillaume IV, comte de Nevers, et mourut vers l'an 1179, laissant d'*Adélaïde*, sa femme :

1°. Guillaume Ier., qui suit;
2°. Fromond de Joigny;
3°. Gaucher de Joigny, sénéchal de Nivernais en 1179 et 1204, mort sans enfants *d'Amicie*, son épouse;
4°. Elissende de Joigny, femme de Milon III, dernier comte *de Bar-sur-Seine* (septième fils du roi Louis le Gros), et d'Élisabeth, héritière de Courtenay et de Château-Renard.

DE COURTENAY : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 besants du même, chacun chargé d'une croisette potencée de gueules et cantonnée de 4 croisettes potencées d'or.

DE SANCERRE : d'azur, à la bande d'argent, accostée de 2 cotices contre-potencées d'or; au lambel de gueules.

VI. Guillaume Ier., comte de JOIGNY en 1179, accompagna le roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte, en 1190, et assista, avec les pairs du royaume, au jugement que le même prince rendit à Melun en 1216, sur le différend qui s'était élevé entre la reine de Chypre et la comtesse Blanche, par rapport aux comtés de Brie et de Champagne. Guillaume Ier. mourut le 15 février 1219. Il avait épousé 1°. avant l'an 1179, Alix DE COURTENAY, fille de Pierre Ier. de France, sire de Courtenay, dont il fut séparé pour cause de parenté; 2°. Béatrix DE SANCERRE, qui vivait encore en 1223, et était fille de Guillaume Ier., comte de Sancerre, et de Marie, dame de Charenton. De ce second mariage sont sortis :

1°. Gui de Joigny, mort jeune;
2°. Pierre, comte de Joigny en 1219, mort sans postérité;
3°. Guillaume II, dont l'article suit;
4°. Blanche de Joigny, morte en 1218, femme d'Adémar, comte *d'Angoulême*.

VII. Guillaume II, comte DE JOIGNY après son frère, s'était

croisé contre les Albigeois dès l'an 1209. Il fit les deux croisades de 1239 et 1249 à la Terre-Sainte, et mourut le 20 juin 1255, laissant d'*Elisabeth*, son épouse : N . . . . .

1°. Guillaume III, qui suit ;
2°. Béatrix de Joigny, première femme de Jean *de Nesle*, seigneur de Falvy et de la Hérelle.

VIII. Guillaume III, comte DE JOIGNY en 1255, épousa, en 1257, Isabelle *aliàs* Elisabeth DE MELLO, fille de Guillaume de Mello, IIe. du nom, seigneur de Saint-Bris, laquelle se remaria à Humbert Ier. de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France, et vivait encore en 1301. Elle avait rendu son premier mari père de Jean Ier., qui suit.

DE MELLO : d'or, à 2 fasces de gueules, accompagnées de onze merlettes du même en orle, 4, 2 et 5.

IX. Jean Ier., comte DE JOIGNY, mourut en Italie en 1283, laissant d'Agnès, dame DE MERCOEUR, fille de Beraud IX de Mercœur, seigneur d'Ussel, et de Blanche de Châlons, et sœur et héritière de Béraud X, seigneur de Mercœur :

DE MERCŒUR : de gueules, à 3 fasces de vair.

1°. Jean II, qui suit ;
2°. Robert de Joigny, élu évêque de Chartres en 1315,
3°. Isabelle de Joigny, accordée, en 1295, avec Haquin, prince *de Norwége*, fils puîné du roi Eric.

X. Jean II, comte DE JOIGNY en 1283, affranchit la ville de Joigny en 1300, et mourut le 24 septembre 1324. Il avait épousé Agnès DE BRIENNE, fille de Hugues, comte de Brienne et duc d'Athènes, et d'Isabelle de la Roche de Thèbes. Ses enfants furent :

DE BRIENNE : d'azur, semé de billettes d'or ; au lion du même, brochant sur le tout.

1°. Jean de Joigny, mort en 1307 ;
2°. Jeanne, héritière du comté de Joigny, et de la seigneurie de Mercœur, mariée, par accord passé au mois d'avril 1314, avec Charles *de Valois*, qui fut depuis comte d'Alençon et de Chartres, et décédée sans enfants le 21 novembre 1336.

Le comté de Joigny fut cédé par échange, en 1337, par Charles de Valois à Jean Ier. de Noyers. Il passa à Miles de Noyers, son fils, père de Jean IIe. de Noyers, comte de Joigny, dont le frère puîné, Louis de Noyers, son successeur au comté de Joigny, en 1393, n'eut qu'une fille unique, nommée Marguerite de Noyers.

Elle fut mariée, en 1409, avec Gui de la Trémoïlle, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy. Jeanne de la Trémoïlle, sa fille, épousa Jean de Châlons, sire d'Arlay, père de Charles de Châlons, qui hérita du comté de Joigny en 1464, après la mort de Louis de la Trémoïlle, son oncle. (*Voyez la généalogie de la maison de la Trémoïlle, dans ce volume*). Charlotte de Châlons, fille du même Charles, et de Jeanne de Bainquetun, porta le comté de Joigny, en 1500, dans la maison d'Adrien de Sainte-Maure, son premier mari. Jean de Sainte-Maure, leur fils aîné, fut père de Louis de Sainte-Maure, comte de Joigny en 1526, dont le fils, Charles de Sainte-Maure, dernier comte de Joigny de cette maison en 1572, mourut le 2 novembre 1576, à l'âge de six ans. Le comté de Joigny passa alors à Jean de Laval-Loué, son cousin. La maison de Gondi acquit ce comté le 15 décembre 1603, et il passa dans la maison de Neufville-Villeroy le 22 avril 1734.

NOTA. Il existe une autre maison de JOIGNY, sur laquelle on peut consulter le premier volume de cet ouvrage, article DE BLONDEL, pages 3 et 4.



DE JOINVILLE,

SIRES OU BARONS DE JOINVILLE, EN CHAMPAGNE.





ARMES : *d'azur, à trois broyes d'or l'une sur l'autre ; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules. Supports: deux lions. Couronne de baron.*

JOINVILLE, *Jovisvilla*, *Jovinium*, est une ville ancienne, qui a porté successivement les titres de sirerie, de comté et de principauté. Elle a été décorée de ce dernier titre, en 1552, par le roi Henri II, en faveur des puînés de la maison de Lorraine-Guise, dans laquelle se sont éteints les sires de Joinville de la première race. La ville de Joinville est située sur la rive gauche de la Marne, au pied d'une haute montagne, au sommet de laquelle est construit un grand et magnifique château, bâti pour la défense et la sûreté de cette ville. Les auteurs ne s'accordent point sur le temps de sa fondation. Sans nous arrêter aux traditions fabuleuses qu'on en a conservées jusqu'à nos jours, nous ferons remarquer seulement trois opinions parmi celles qui nous ont paru les plus probables : la première remonte la fondation de Joinville à l'an 369, et l'attribue à Jovin, général des armées romaines dans les Gaules, le même auquel on attribue également la fondation de Joigny ; la seconde à Jean de Troyes, qui vivait au commencement du onzième siècle ; et la troisième à Etienne de

Vaux, comte de Joigny, qui vivait dans le même temps (1). Il est du moins certain que ce fut ce dernier qui fit bâtir le château de Joinville, dont ses descendants ont porté le nom. La sirerie de Joinville étendait sa juridiction sur plus de 80 terres ou fiefs nobles, et comptait près de 2800 vassaux.

IV. Roger, sire DE JOINVILLE, fils de Geoffroi II, comte de Joigny (*voyez la généalogie qui précède*), souscrivit, l'an 1104, une charte donnée par Hugues, comte de Champagne, au concile de Troyes, par laquelle ce comte fit don à l'abbaye de Molême de la terre de Rumilly-lès-Vaudes. On ignore l'époque de la mort de Roger de Joinville, que l'on place vers l'an 1130. Il avait épousé Aldéarde DE VIGNORY, fille de Gui I, seigneur de Vignory, et de Béatrix de Bourgogne. De ce mariage sont issus:

DE VIGNORY : de gueules, à six burèles d'argent.

1°. Geoffroi III, dont l'article suit;

2°. Gui de Joinville, archidiacre, puis évêque-comte de Châlons, pair de France. Il succéda à Gui de Dampierre, mort en 1183, le jour même qu'il devait être sacré. Il se rendit recommandable par sa charité envers Jean de Salisbury, réfugié en France pour la cause de saint Thomas, archevêque de Cantorbery, dont il était clerc. Ce savant anglais, mort évêque de Chartres, en 1180, lui en témoigna sa reconnaissance dans sa cent quarante-troisième lettre. Gui de Joinville se trouva au sacre du roi Philippe II, l'an 1179, et fut créé comte et pair en considération de sa haute naissance. L'an 1181, il s'unit à Arnoul, évêque de Verdun, contre les habitants de Sainte-Menehould, qui faisaient des courses sur leurs terres. L'évêque de Verdun ayant été tué devant cette ville, Gui de Joinville en leva le siége. Il mourut en 1190, le 31 janvier, selon l'ancien obituaire de Châlons. Wassebourg, dans son histoire de la Gaule Belgique, dit qu'il mourut à Jérusalem;

3°. Robert de Joinville, qui consentit à la fondation de l'abbaye de Saint-Urbain de Joinville, faite en 1168, par Geoffroi, son frère;

4°. Béatrix de Joinville, que quelques auteurs font, sans preuves, femme de Henri III, comte de *Grand-Pré*;

5°. N.... de Joinville, abbesse d'Avenay, mentionnée dans un cartulaire de Champagne.

V. Geoffroi III, dit *le Vieux* et *le Gros*, sire DE JOINVILLE, donna des preuves de sa valeur dans différentes guerres qui s'éle-

---

(1) Expilly, Dictionnaire des Gaules de la France, tom. III, pag. 832; Moréri, tom. VI, pag. 358.

vèrent de son temps. L'an 1147, il accompagna le roi Louis le Jeune en Palestine, montant le même vaisseau que ce prince. Henri Ier., comte de Champagne, qui l'honorait d'une estime particulière, lui donna héréditairement la charge de sénéchal de Champagne. Il mourut en 1184, laissant de Félicité DE BRIENNE, son épouse, veuve de Simon, sire de Broyes, et fille d'Erard Ier., comte de Brienne, une nombreuse postérité, qui s'est successivement subdivisée en six branches :

DE BRIENNE : comme à la page 5.

1°. *Les sires* DE JOINVILLE, *sénéchaux héréditaires de Champagne, devenus comtes* DE VAUDEMONT, en 1346, et éteints en 1374. Cette branche a donné un maréchal de France, suivant un compte de l'ordinaire de Paris, de l'année 1338, dans la personne d'Anseau, sire de Joinville, et de Renel (1), fils du célèbre Jean, sire de Joinville et de Rénel, sénéchal et grand-maître de Champagne, aussi illustre par son esprit et ses lumières, que par sa valeur et ses exploits, et ce dernier, petit-fils de Geoffroi V, sire de Joinville, dont les hauts faits à la Terre-Sainte, en 1191 et 1201, ont été célébrés dans toutes les chroniques du temps. Attaché au roi saint Louis par les liens de la plus intime amitié, Jean, sire de Joinville, servit ce monarque dans sa première expédition en Palestine, où lui-même remplit un rôle brillant. Ses conseils ne furent pas moins utiles au roi que son épée; et sa reconnaissance a laissé un monument précieux pour l'histoire, dans *la Vie de saint Louis*, et les événements politiques et militaires de son règne, que le sire de Joinville a tracés dans un style si naturel et si expressif, qu'après cinq siècles de civilisation, on aime encore la tournure piquante et originale de ses Mémoires. La branche des sires de Joinville a donné en outre deux prélats: le premier nommé Gui, dont il a été parlé plus haut; le second, Guillaume de Joinville,

(1) Pinard, tom. II, pag. 121, note (D) de sa *Chronologie historique militaire*, prétend qu'Anseau de Joinville ne fut point maréchal de France, attendu que, jusqu'en 1352, il n'y avait eu que deux dignitaires de cette charge, et que depuis 1328 jusqu'en 1344, elle fut remplie par Mathieu de Trie et Robert-Bertrand de Briquebec. Il est du moins incontestable qu'Anseau de Joinville en remplissait les fonctions en 1338, en l'absence de l'un de ces deux maréchaux.

neveu du précédent, fut élu évêque et duc de Langres, pair de France, en 1209, puis le 7 juin 1219, archevêque de Reims, pair du royaume, et mourut le 6 novembre 1226, à Saint-Flour, où il avait accompagné le roi Louis VIII, qui ne lui survécut que deux jours. Ce fut ce prélat qui, en 1223, tint à Paris un concile pour faire résoudre la guerre contre les Albigeois. Cette branche aînée de la maison de Joinville s'est alliée aux maisons *d'Angleterre-Lancastre*, *d'Arcis-sur-Aube*, *de Bourgogne*, *de Bourlaymont*, *de Brienne*, *de Châlons* (des Vidames), *de Charny*, *de Clermont en Bassigny*, *de Dampierre*, *de Faucogney*, *de Garlande*, *de Genève*, *de Grand-Pré*, *de Hangest*, *de Lorraine-Guise*, *de Luxembourg*, *de Nesle-Soissons*, *de Neufchâtel*, *de Noyers-Joigny*, *de Renel*, *de Saint-Verain*, *de Sarrebruck*, *de Trasignies*, *de Valcourt*, *de Vaudemont*, *de Vergy*, et *de Viennois* (des Dauphins).

2°. Les *seigneurs* DE BEAUPRÉ, formés, au neuvième dégré, par André de Joinville, frère puîné d'Anseau de Joinville, maréchal de France. Ce rameau s'est éteint vers l'an 1440, après s'être allié aux maisons *de Bonnet*, *de Grand*, *de Haraucourt*, *de Lignéville*, (1) *de Lorraine-Vaudemont*, *de Poligny* et *de Salm*.

3°. Les *seigneurs* DE VAUCOULEURS, DE VERTUS ET DE MÉRY-SUR-SEINE, issus de Geoffroi de Joinville, frère puîné du célèbre Jean, sire de Joinville, et éteints en 1378, après s'être alliés aux maisons *d'Amboise*, *de Châtillon-sur-Marne*, *de Culant*, *de Fourée*, *de Hans*, *de Lacy-Ludlow*, *de Lautrec*, *de Lusignan-la-Marche*, *de Mortemer*, *en Angleterre*, *de Sarrebruck-Commercy* et *de Saulx*.

4°. Les *seigneurs* DE GEX, DE MARNAY ET DE DIVONNE, pre-

(1) Agnès de Joinville, fille d'André de Joinville, auteur de la branche de Beaupré, épousa Guillaume *de Lignéville*, chevalier, dont elle fut la première femme, fils de Jean de Rozières, IIe. du nom, seigneur de Lignéville, chevalier, et de Jeannette de Parroye et Perrin de Joinville, l'un des derniers rejetons de cette branche, épousa, vers l'an 1430, Marguerite *de Lignéville*, fille de Ferré de Lignéville, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Tantonville, souverain de Pazuel et de Gozaincourt, (terres qu'il avait achetées, en 1429, de Jean, comte de Salm, et de Jeanne de Joinville, sa femme), et de Comtesse de Giraux. (*Alliances omises par l'historien des grands officiers de la couronne*).

miers barons de Champagne, ont pour auteur Simon de Joinville, frère puîné de Geoffroi et de Jean, dont on vient de parler. Sa postérité s'est éteinte, peu après l'année 1410. Les alliances de cette branche sont avec les maisons d'*Aleman de Champs et d'Aubonne*, *de Bernier*, *de Coligny*, *de Courtramblay*, *de Genève*, *de Gex*, *de Gingin-Divonne*, *de Montbel-d'Entremonts et de Savoie*.

5°. Les *seigneurs* DE SAILLY furent formés, au septième degré, par Gui Ier. de Joinville, frère puîné de Geoffroi IV, sire de Joinville, et se sont éteints dans les arrière-petits enfants du même Gui, vers l'an 1330. Ce rameau a pris ses alliances dans les maisons d'*Anglure* (1), *de Chappes*, *de Chauderon*, *de Choiseul*, *de Conflans* (2), *de Faucogney*, *de Jaucourt et de Tanlay*.

6°. Les *seigneurs* DE DONJEUX et DE LA FAUCHE, éteints au commencement du quinzième siècle. On croit devoir terminer cette notice, en rétablissant en entier ce rameau, dont le P. Anselme n'a donné qu'un fragment très-imparfait.

VIII. Simon DE JOINVILLE, seigneur de Donjeux, second fils de Gui Ier. de Joinville, seigneur de Sailly, et de Perronnelle de Chappes, dame de Juilly, vivait en 1262, et laissa Gui II, qui suit. N......

IX. Gui DE JOINVILLE, IIe. du nom, seigneur de Donjeux en 1284, ne vivait plus en 1314. Il avait épousé Isabelle D'ETREPY, dont il eut :

D'ETREPY : d'or, à cinq cotices de gueules ; au franc canton du même.

1°. Gui III, dont l'article suivra ;

2°. Oger de Joinville, *dit* de Donjeux, seigneur d'Etancourt et de la Fau-

(1) Béatrix de Joinville, fille de Guillaume de Joinville, seigneur de Juilly, et de Marie de Tanlay, épousa, vers l'an 1310, Saladin *d'Anglure*, chevalier, seigneur de Chainsy et de Chantenay, capitaine (gouverneur) de la ville de Troyes, fils de Jean de Saint-Cheron, seigneur d'Anglure et de Marsangy. (*Alliance omise par le P. Anselme.*)

(2) Jean de Joinville, seigneur de Juilly, (frère de Béatrix, mentionnée dans la note précédente), épousa, en 1312, N..... *de Conflans*, fille d'Eustache de Conflans, IVe. du nom, seigneur de Mareuil, et de Marguerite de Soissons, vicomtesse d'Hostel. (*Alliance aussi omise par le P. Anselme.*)

che, marié, vers l'an 1345, avec Marguerite *de Joinville*, fille d'André de Joinville, seigneur de Beaupré, et d'Isabelle, dame de Bonnet. On lui connaît deux filles :

A. Marguerite de Joinville, *dite* de Donjeux, dame de la Fauche, mariée 1°. avec Henri *de Saint-Dizier-Dampierre*, seigneur de la Roche, mort en 1376, fils de Geoffroi de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier et de la Roche, et d'Isabeau de Châtillon; 2°. en 1378, avec Eudes, seigneur *de Savoisy*, chevalier, bailli de Vitry, puis de Troyes. Ce second mari eut de grands différends avec Ansel de Joinville, oncle de cette dame, qui avait été son tuteur, contre Renaud de Thouars et Jeanne de Chabanais, et contre le seigneur de Grancey, lesquels furent condamnés, le 21 mai 1379, à lui laisser la terre de Cernay. Marguerite de Joinville survécut à son mari, et vivait encore le 13 septembre 1407;

B. Jeanne de Joinville, dame de Viélaine, femme de Jean *de Noyers*, seigneur de Rimaucourt et de Vandeuvre, avec lequel elle vivait en 1411. Il était fils de Jean de Noyers, comte de Joigny, et de Jeanne de Joinville.

D'ARZILLIERS : d'or, semé de croisettes de sable; au lion du même.

X. Gui DE JOINVILLE, IIIe du nom, seigneur de Donjeux, fondateur de la chapelle de Boucheraumont, épousa Béatrix D'ARZILLIERS, qui mourut en 1370, n'ayant eu qu'une fille, nommée :

Béatrix de Joinville, dame de Donjeux, femme de Henri, seigneur *de Bourlemont*.

La sirerie de Joinville passa par alliance, avec le comté de Vaudemont, dans la maison de Lorraine, peu après l'an 1393. Elle fut érigée en principauté par le roi Henri II, en 1552, en faveur de François de Guise. Marie de Lorraine, *dite* mademoiselle de Guise, fille de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, étant morte sans alliance le 3 mars 1688, la principauté de Joinville échut à *Mademoiselle*, fille de Gaston de France, duc d'Orléans; en qualité de petite fille de la même Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse. Elle mourut le 5 avril 1693, après avoir légué la principauté de Joinville à Philippe de France, *Monsieur*, son cousin-germain, auteur de la maison actuelle d'Orléans, qui depuis cette époque est en possession de la principauté de Joinville. (*Voyez le tome Ier. de cet ouvrage, Maison de France, pag.* 117.)



JULLIEN,

BARONS DE FROLOIS; SEIGNEURS DE VAUXBUSIN, DE RECLAINE, DE VERREY-SOUS-SALMAISE, DE LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION, DE VERCHISY, DE MONTANEROT, D'ARCENAY, DE MARCILLY, DE HALOPIN, DES MASURES, DE VILLIERS, DE PRUNAY, DE VILLENEUVE, ETC., EN BOURGOGNE, EN GATINAIS, EN BEAUCE ET EN FOREZ.





ARMES : *d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules. L'écu timbré d'une couronne de baron. Supports : deux lions.*

La famille JULLIEN, originaire du duché de Bourgogne, où elle existait dès la fin du treizième siècle, a été maintenue dans son ancienne extraction noble, 1°. sur une enquête juridique faite le 17 mai 1524; 2°. par un arrêt intervenu au grand conseil le 19 août 1604; 3°. par jugement de M. Ferrand, intendant de Bourgogne, de l'an 1698. La noblesse de cette famille a été également constatée lors de son admission dans la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, dès l'année 1557 (1), et a été jurée, le 7 août 1664, dans les preuves faites par la famille Valon de Mimeure, pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (2). C'est d'après le relevé de ces divers documents authentiques qu'a été établie la généalogie qui va suivre.

---

(1) Voyez le *Catalogue des Gentilshommes des États de Bourgogne*, imprimé en 1760, où il est dit, page 4, colonne première : « *On voit l'écu des armoiries de Jullien en plusieurs monuments anciens à Châlons-sur-Saône.* »

(2) *Manuscrits des Preuves de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, à la bibliothèque de MONSIEUR, à l'Arsenal, registre du grand-prieuré de Champagne.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE JULLIEN.

1 Gérard JULLIEN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vauxbusin et de la baronnie de Frolois, en Bourgogne, en 1370, épousa Marie *Barrau*, fille de Guillaume Barrau, seigneur de Pouilly-sur-Saône.
2 Monin JULLIEN, écuyer, seigneur de Vauxbusin et de la baronnie de Frolois, mourut avant l'an 1445. Il est rappelé dans les actes de Huguenin Jullien, son fils unique.
3 Huguenin JULLIEN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Reclaine, en 1462, vendit la baronnie de Frolois à Gui Ier, comte de Rochefort, et mourut avant l'an 1478.
4 Huguenin JULLIEN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Reclaine et de Verrey-sous-Salmaise, gouverneur des châtellenies de la Motte-Ternant et de Châteauneuf, épousa, vers l'an 1460, N..... *de Carrières*.
5 Gerard JULLIEN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Reclaine et de Verrey, épousa, vers l'an 1480, Antoinette *de Carrieres de Pons*, sa parente.

6 Edme JULLIEN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Verchisy, de Montanerut, de Verrey, de la Cosme, conseiller au parlement de Bourgogne, épousa A. Marie *de Berbisey*; B. Philiberte *Brocard*.

B. Edme JULLIEN, IIe du nom, seigneur de Verchisy, conseiller au parlement de Dijon, épousa Marguerite *Gri-vean*.

Edme JULLIEN, IIIe du nom, seigneur de Verchisy et de Clamerey, en 1566, épousa Benigne *Moisson de Sessey*.

Marthe JULLIEN, dame de Montanerot, ép. Jacques d'*Aulezy*, écuyer.

B. Emilian JULLIEN, seigneur de la Cosme, d'Arcenay, de Marcilly, etc., épousa Catherine *Poirctet*.

Catherine-Marguerite JULLIEN, femme de Benigne *Arviset*, avocat-général en la chambre des comptes de Dijon.

Anne JULLIEN ép. A. Etienne *Filzjean*, seigneur de la Chaume; B. Antoine *de la Grange*, seigneur de Montilles et de St.-Antost.

Marie JULLIEN, femme de Nicolas *Chisseret*.

7 Etienne JULLIEN, écuyer, seigneur de Verrey, conseiller au parlement de Dijon, né en 1573, épousa A. Jeanne *des Barres d'Ampilly*; B. Anne *de Beaumont*.

8 A. François JULLIEN, écuyer, seigneur de Verrey-sous-Salmaise, épousa Denise *de Beuverand*, de laquelle il n'eut point de postérité.

SEIGNEURS DE HALOPIN ET DES MASURES.

7 B. Guyot JULLIEN, écuyer, seigneur de Halopin et des Masures, en Gatinais, fut pere de Martin et de Macé, qui suivent.

8 Martin JULLIEN, seigneur de Halopin et des Masures, mort en 1625, avait ép. A. Etienne *Touquoy*; B. en 1605, Jeanne *Simonin*.
9 A. Jacques JULLIEN, Ier du nom, seigneur de Halopin et des Masures, épousa Jeanne *Maritel*.
10 Jacques JULLIEN, IIe du nom, seigneur de Halopin et des Masures, épousa, en 1636, Jeanne *Louzier*.
11 Jacques JULLIEN, IIIe du nom, seigneur de Halopin et des Masures, épousa A., en 1674, Marie-Anne-Antoinette *Garnier*; B., en 1678, Marie *Hervy*.
12 Nicolas JULLIEN, né en 1685, épousa, en 1719, Marie *Lévesque*.
13 Pierre-Nicolas JULLIEN, né à Lorris, le 13 août 1728, ép. en 1757, Marie-Madelaine *Gorrant*.
14 Jean-Baptiste-Pierre JULLIEN DE COURCELLES, né en 1759, a épousé A. en 1782, Marie-Madeleine *Lorneau*; B. en 1808, Etiennette-Elisabeth-Jeanne-Athénaïs-Ursule *de Picot de la Motte*.

A. Catherine-Madeleine-Pauline JULLIEN, décédée en 1807, avait ép. A. en 1800, Pierre-François *Tassin de Saint-Péreuse*; B. en 1804, Charles-Hugues, chevalier d'*Alès*, sous-préfet de Cognac.

a. Pierre-Amédée Tassin de St Péreuse, né en 1803, officier de hussards.

b. Pierre-Hugues-Palamède *d'Alès*, né en 1806.

B. Léon *Jullien de Courcelles*, né en 1821.

B. Augustine-Athénaïs *Jullien de Courcelles*, née en 1810.

B. Charles *Jullien de Courcelles*, né en 1817.

15 A. Augustin-Etienne-Pierre JULLIEN DE SAUMERY, né en 1789, a épousé, en 1809, Félicité-Elisabeth *Loyré*.

Marie-Félicité-Augustine-Thaïs *Jullien*, née en 1810.

Charles-Edme-Nicolas-Henri *Jullien*, né en 1820.

Anselme-Marie-Hector *Jullien*, né en 1818.

Augustin-Marie-Adelmir *Jullien*, né en 1814.

16 Etienne-Marie-François-Hermyle JULLIEN DE SAUMERY, est né à Orléans, le 11 novembre 1811.

13 Jean-François JULLIEN, mort victime du tribunal révolutionnaire, en 1794, avait épousé Marie *Tavenet*.

14 Jean-Charles JULLIEN, né en 1766, a ép. en 1799, Marie-Victoire-Lazarine *Patin de la Tour*.

Edme-Jean-Louis JULLIEN, né le 7 mai 1801.

15 Charles-Etienne JULLIEN, né le 1er mars 1800.

SEIGNEURS DE VILLIERS.

8 Macé JULLIEN, épousa, à Orléans, Marie *Michau*.
9 Alexandre JULLIEN, Ier du nom, épousa Madeleine *de Creil*.
10 Alexandre JULLIEN, IIe du nom, seigneur de Villiers en Beauce, épousa A. en 1619, Etiennette *Mariette*; B., en 1628, Madeleine *Robert*.

11 A. Alexandre JULLIEN, IIIe du nom, seigneur de Villiers, ép. en 1678, Anne *du Han*.

12 Alexandre JULLIEN, IVe. du nom, seigneur de Villiers, ép. en 1682, Marie *Siboult*.

François JULLIEN DE VILLIERS, né en 1695, conseiller du roi, correcteur en la chambre des comptes de Paris, mourut sans postérité.

13 Alexandre JULLIEN, Ve. du nom, écuyer, seigneur de Villiers, né en 1686, mourut en 1704, sans avoir été marié.

11 B. François JULLIEN épousa, en 1659, Marie *Bernier*.

Jean-Baptiste JULLIEN, commissaire de l'artillerie de France, ép. Catherine *Artault*.

Antoine Jean-Baptiste-Alexandre JULLIEN, intendant de la généralité d'Alençon, périt en 1794. Il avait épousé Elisabeth *Baudon*.

12 Jean-Louis JULLIEN, seigneur de Prunay, épousa, en 1685, Anne-Françoise *Tartarin*.

13 Elisabeth-Louise JULLIEN, épousa, en 1745, Charles-Jacques *Robethon*, correcteur en la chambre des comptes de Paris.

SEIGNEURS DE RECLAINE.

6 Nicolas JULLIEN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Reclaine, épousa Antoinette *Facquetet*.
7 Edme JULLIEN, Ier du nom, seigneur de Reclaine et de la Chapelle-sous-Brançion, épousa Guillemette *Cornet*.
8 Nicolas JULLIEN, IIe du nom, seigneur de Reclaine, épousa A. Jeanne *Quarre de Loisy*; B. Anne *Perrault*.
9 B. Edme JULLIEN, IIe du nom, conseiller au siege présidial de Châlons, épousa, en 1626, Anne *Marlou*.
10 Benoît JULLIEN, secrétaire des Etats de Bourgogne, épousa, en 1657, Jeanne *Tapin de Perigny*.
11 Jacques JULLIEN, écuyer, secrétaire en chef des Etats de Bourgogne, épousa Jeanne-Thérese *Vitier*.
12 Jeanne-Henriette JULLIEN épousa, en 1722, Claude-Charles *Bernard*, écuyer, seigneur de Blancey.

SEIGNEURS DE VILLENEUVE.

11 Claude JULLIEN, écuyer, épousa N..... *Canat*.
12 Antoine JULLIEN, écuyer, épousa, vers 1697, Françoise-Virginie de *Tremeolles de Barges*, d'une ancienne famille du Forez.

13 Jacques-Etienne JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, épousa, en 1725, Marie-Anne *de Parchas de Saint-Marc*.
14 Claude-Marcellin JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, épousa, en 1769, Marguerite *de Beget de Flachat*.
15 Armand-Marie JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, épousa N..... *de Mayol de Lupé*.

Nicolas-François-Marie-Eugene JULLIEN, chevalier de Villeneuve, épousa, en 1816, Jeanne-Marie-Marguerite-Clotilde *Jullien de Villeneuve*, sa cousine.

Antoine-Marie-Fleury-Zéphirin JULLIEN DE VILLENEUVE.

15 Nicolas-François JULLIEN, chevalier de Villeneuve, a épousé, en 1796, Marguerite-Sophie *de Dienne*.

16 Jeanne-Marie-Marguerite-Clotilde JULLIEN DE VILLENEUVE épousa, en 1816, Nicolas-François-Marie-Eugène *Jullien*, chevalier de *Villeneuve*, son cousin.

16 Claude-Marie-François-de-Sales JULLIEN, baron de Villeneuve, maire de la ville de Belley, a épousé A. en 1810, Anthelmette *Béatrix*; B. en 1815, Jeanne-Christine *Gaudet*, veuve de Claude, baron d'Allemagne, général de division.
17 A. Jeanne Franç.-Anthelmette JULLIEN DE VILLENEUVE.

I. Gérard JULLIEN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Vauxbusin et de la baronnie de Frolois (1), vivait en 1370. Il avait pour aïeul Guillaume *Jullien*, né vers l'an 1280, qui, par ordonnance datée du bois de Vincennes, au mois de décembre 1316, fut nommé notaire-secrétaire de Jeanne de Bourgogne, épouse du roi Philippe V, charge qu'il exerçait en 1320, et qui lui donnait le rang de sixième officier de la maison de cette princesse (*Etat des maisons des reines et des princes et princesses de la maison de France, manuscrit in-fol. à la Bibliothèque du Roi*, page 337). Gérard Jullien épousa Marie BARRAU, fille de Guillaume Barrau, seigneur de Pouilly-sur-Saône, en Auxois (2), et en eut trois fils :

BARRAU : d'or, au lion de gueules.

1°. Guillaume Jullien, qui vivait en 1395, et était docteur ès-droits et lieutenant de Robert, seigneur de Bonnay, bailli de Mâcon (3). Il fut père de :
   Pierre Jullien, damoiseau, époux d'Alix *Arod*, fille de Falconnet Arod, seigneur de la Fay, et de Perronnelle de la Roche. Falconnet l'institua légataire par son testament du 4 février 1419;
2°. Monin Jullien, qui continue la descendance;
3°. Jean Jullien, écuyer, qui vivait à Dijon, en 1445, étant alors dans un âge avancé.

II. Monin JULLIEN, écuyer, seigneur de Vauxbusin et de la baronnie de Frolois, paraît être mort avant l'année 1445. Il est rappelé dans les actes de Huguenin Ier., son fils, qui suit.

N. . . .

III. Huguenin JULLIEN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Reclaine (4), ainsi qualifié dans deux contrats des 7 mai 1457 et

(1) *Frolois* était une ancienne baronnie d'état du duché de Bourgogne. Au commencement du 17e. siècle, cette baronnie est passée de la maison de Rochefort dans celle du Ban de la Feuillée, en faveur de laquelle elle fut érigée en comté, par lettres-patentes du mois de mai 1684. La paroisse de Frolois, comprenant 124 feux, ou environ 600 habitants, est située à deux lieues N. N. E. de Flavigny, et à 7 lieues N. O. de Dijon.

(2) Voyez l'*Armorial général de la Chambre des états de Bourgogne*, deux volumes in-folio, manuscrits, cotés 747, 748, et existants à la Bibliothèque *de Monsieur*, à l'Arsenal, où la famille Jullien se trouve mentionnée, avec filiation depuis l'an 1370 jusqu'en 1722.

(3) Mazures de l'Abbaye de l'Isle-Barbe, par le Laboureur, t. II, p. 216.

(4) *Reclaine*, nommé de nos jours *Reclennes*, est une paroisse de 62 feux, située entre Saulieu et Autun, à une lieue et demie N. N. O. de cette der-

N. . . . 29 août 1462, vérifiés dans l'arrêt du 19 août 1604, vendit la baronnie de Frolois, qu'il avait recueillie de la succession de Monin Jullien, son père, à Gui Ier, comte de Rochefort, qui fut depuis chancelier de France. Huguenin Jullien mourut avant l'an 1478, laissant trois fils :

1°. Huguenin IIe, qui suit ;
2°. Jean Jullien, ecclésiastique ;
3°. Guillaume Jullien, qui vivait à Beaune, en 1478.

IV. Huguenin Jullien, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Reclaine et de Verrey-sous-Salmaise (1), homme d'armes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, capitaine (gouverneur) des châtellenies de la Motte-Ternant et de Châteauneuf, près de Sombernon (2), et ensuite de Pouilly-sur-Saône, obtint de ce prince, le dernier jour de septembre 1478, des lettres qui l'autorisaient à prendre possession du fief de Verrey. Il rendit hommage au même duc, le 24 novembre 1479, pour la seigneurie de Reclaine, et souscrivit deux actes, des 25 mai et 7 juillet 1481, relatés dans l'arrêt de 1604. Il avait épousé, vers l'an 1460, N.... de Carrières : de Carrières, issue de la famille des seigneurs de Chaources (3), de laquelle il laissa deux fils :

1°. Gérard IIe., dont l'article suit ;
2°. Edme Jullien, qui vécut jusqu'en 1527.

V. Gérard Jullien, IIe. du nom, écuyer, seigneur de

---

nière ville. Au commencement du 17e. siècle, cette terre passa dans la maison de Digoine, qui en prit le nom. Léonor de Reclaine, marquis de Digoine, époux de Marie de Damas, fille de Jean-Léonor, marquis de Damas d'Audour, transmit la terre de Reclaine à sa fille, qui fut alliée à Louis Frottier, comte de la Coste-Messelière.

(1) *Verrey-sous-Salmaise*, paroisse de 61 feux, située sur la rivière de Loze, à deux lieues de Vitteaux.

(2) Il fut remplacé dans la capitainerie de Châteauneuf, le 18 mars 1478, par Philibert Damas, surnommé Michau, seigneur de la Bazolle, chambellan du roi, écuyer et panetier du duc de Bourgogne. (*Hist. des grands officiers de la couronne, par le P. Anselme*, t. VIII, p. 339).

(3) Louis de Carrières, chevalier, surnommé de Chaources, avait épousé, vers 1400, Isabelle de Beaumont, fille de Jean de Beaumont, seigneur de Clichy, de Courcelles-la-Garenne, d'Onz-en-Bray, en 1386, issu par divers degrés de Jean de Beaumont, chambrier de France en 1240.

Verrey-sous-Salmaise et de Reclaine, passa ou souscrivit divers actes des 19 décembre 1490, 15 juin 1492 et 28 mai 1493, vérifiés dans l'arrêt du grand conseil du 19 août 1604. Il avait épousé, vers 1480, Antoinette DE CARRIÈRES, sa parente, fille de N..... de Carrières, seigneur de Pons. De ce mariage sont issus: DE CARRIÈRES :

1°. Edme Ier., dont l'article suit ;
2°. Guillaume Jullien, doyen de l'église collégiale de Saint-Jean de Dijon, qui, le 17 juin 1524, fit faire une enquête juridique, pour constater l'ancienne extraction de sa noblesse, enquête visée dans l'arrêt du grand-conseil du 19 août 1604 ;
3°. Nicolas Jullien, IIe. du nom, auteur de la branche des *seigneurs de Reclaine et de la Chapelle-sous-Brancion*, rapportée en son rang ;
4°. Alain Jullien, écuyer, seigneur de Reclaine et de Charrey (1), qui n'eut point d'enfants de Françoise *de Montmégin*, son épouse, fille de Jacques de Montmégin, écuyer, seigneur de Lesdaurées, et d'Isabeau de Villaines, dame de Crécy. Le partage de sa succession, fait le 25 octobre 1554, est rappelé dans l'arrêt de 1604 ;
5°. Marguerite Jullien, mariée, en 1515, avec Philibert *Valon*, fils de Jean Valon, écuyer, châtelain de Salmaise, maréchal-des-logis de Philippe le Bon, duc de Bourgogne ;
6°. Jeanne Jullien, femme de Huguenin *Pellechien ;*
7°. Pierrette Jullien, alliée à Jacob *Cousin*, maire de Poiseuil ;
8°. Jeanne Jullien, épouse de Claude *de Chamilly*.

VI. Edme JULLIEN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Verrey-sous-Salmaise, de Verchisy, de Montanerot, de Clamerey (2), et de la Cosme-sous-Mont-Saint-Jean, fut successivement bailli de Chaulcin et de la Perrière, et lieutenant-général au bailliage d'Auxois, sur la démission de Gauthier Brocard, son beau-père, décédé le 30 mai 1505 ; puis il fut reçu lieutenant au bailliage de Dijon, et enfin, le 29 avril 1516, conseiller au parlement de Bourgogne. Il fut inhumé, en 1519, en l'église de Pouilly en Auxois. Il avait épousé, 1°. Marie DE BERBISEY, fille d'Etienne de Berbisey, deuxième du nom, conseiller au parlement de Dôle, en 1473, puis garde-des-sceaux de la chancellerie de Bourgogne

DE BERBISEY : d'azur, à la brebis d'argent, paissante sur une terrasse de sinople.

(1) *Charrey*, paroisse de 60 feux, ou d'environ 300 habitants, située sur un ruisseau, à une lieue de S. E. Cîteaux.

(2) *Clamerey*, paroisse de 23 feux, située sur la rivière d'Armançon, à deux lieues S. E. de Sémur en Auxois.



et vicomte maïeur de Dijon, et de Charlotte Vyon; 2°. Philiberte BROCARD, fille de Gauthier Brocard, conseiller au parlement de Bourgogne, et de Marie Flamant. Ses enfants furent;

BROCARD; d'azur, à 3 chevreuils d'or.

Du premier lit :

1°. Étienne, dont l'article suit;

2°. Claudine Julien, femme de Jean *Martenne;*

Du second lit :

3°. Guyot Jullien, auteur de la branche des *seigneurs de Halopin et des Masures*, rapportée ci-après;

4°. Jean Jullien, dont on ignore la destinée;

5°. Edme Jullien, seigneur de Verchisy, de Clamerey et de Montanerot, reçu conseiller au parlement de Bourgogne, le 19 janvier 1537 (v. st.). Il fut présent, le 24 février 1544, à une sentence arbitrale, rendue par Joachim de la Baume, seigneur de Châteauvillain, lieutenant de roi, en l'absence du duc de Guise, au gouvernement de Bourgogne, sur des différents qui s'étaient élevés entre Guillaume d'Eltouf, écuyer, sieur de Sirot et de Poinson, Jean d'Eltouf de Pradine, et Jean de Chastenay, époux de Jeanne d'Eltouf, au sujet des successions de Guillemette d'Angoulevent, leur mère, et de François d'Eltouf, leur frère, protonotaire apostolique. Edme Jullien avait épousé Marguerite *Griveau*, de laquelle il eut :

Edme Jullien, seigneur de Verchisy, de Clamerey et de Montanerot, qui fut reçu en la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, en 1557, et y siégeait encore en 1566. Il épousa Benigne *Moisson*, (remariée depuis avec Gabriel d'Anlezy, seigneur de Chazelles), fille de Philippe Moisson, seigneur de Sessay, conseiller au parlement de Dijon, et de Marguerite Raviet. Leur fille unique, nommée :

Marthe Jullien, épousa Jacques *d'Anlezy*, écuyer, auquel elle porta en dot la terre de Montanerot, et qui a laissé de ce mariage Gabrielle d'Anlezy, alliée, le 18 juin 1606, avec Jacques de Chaugy, chevalier, seigneur de Lantilly;

6°. Bernard Jullien, seigneur d'Arcenay (1) et de Chevannay (2), mort célibataire;

7°. Emilian Jullien, seigneur de la Cosme, d'Arcenay, de Collonge (3)

---

(1) *Arcenay*, ou *la Cour d'Arcenay*, paroisse de 14 feux, située entre Sémur et Saulieu, à une lieue et demie N. de cette dernière ville. Le château d'Arcenay est à une demie-lieue N. E. de la paroisse.

(2) *Chevannay*, paroisse de 39 feux, située sur la petite rivière d'Ozerain, à 2 lieues O. N. O. de Vitteaux.

(3) *Collonge*, paroisse de 14 feux, située à 2 lieues N. de Nuits.

et de Marcilly-lès-Mont-Saint-Jean (1), avocat général de la chambre des comptes de Dijon. Il siégea à la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, en 1578, et laissa de Catherine *Poiretet*, son épouse, fille de Pierre Poiretet, et de Jeanne Griveau :

A. Marie Jullien, femme de Nicolas *Chisseret*, fils de Philibert Chisseret, conseiller au parlement de Dijon, en 1554, et de Jeanne Tricaudet ;

B. Anne Jullien, mariée 1°. avec Étienne *Filsjean*, seigneur de la Chaume et de la Grand-Maison, lieutenant-général au bailliage d'Avallon, fils de Georges Filsjean, lieutenant-général au même bailliage, et de Reine le Rouge ; 2°. avec Antoine *de la Grange*, seigneur de Montilles, de Magny-lès-Semur et de Saint-Antost, conseiller au parlement de Dijon, en 1576 ;

C. Catherine-Marguerite Jullien, femme de Benigne *Arviset*, avocat général en la chambre des comptes de Dijon, fils de Richard Arviset, secrétaire du roi, et de Louise Bouhier. Elle devint héritière des terres de la Cosme, de Collonge et de Marcilly, qui passèrent ainsi dans la maison d'Arviset ;

8°. Bénigne Jullien, dame en partie de Verrey-sous-Salmaise, mariée avec Jacques de *Thésut*, IIe. du nom, seigneur de Ragy et de Chareconduit, conseiller-enquêteur au bailliage de Châlons, fils de Jacques de Thésut, Ier. du nom, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Récourt. C'est par suite de ce mariage que la terre de Verrey est passée dans la maison de Thésut. Elle est aujourd'hui possédée par madame la comtesse de Dormy, née de Thésut, dernier rejeton de cette famille.

VII. Etienne JULLIEN, écuyer, seigneur de Verrey, nommé l'un des quatre conseillers au parlement de Dijon, créés par le roi François Ier., au mois de juin 1523, fut reçu dans ce parlement le 11 avril 1524, et en est décédé doyen. Il avait épousé 1°. Jeanne DES BARRES, fille de Philippe des Barres, écuyer, seigneur de Massingey et d'Ampilly, et de Marguerite Bocquet ; 2°. Anne DE BEAUMONT, fille d'Aimé de Beaumont, lieutenant-général au bailliage de Châlons-sur-Saône. Etienne Jullien a eu pour enfants ;

DES BARRES : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois coquilles du même.
DE BEAUMONT : palé d'or et de gueules ; au chef d'argent, chargé de 3 merlettes de sable.

Du premier lit :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Marie Jullien, femme de Jean *Anchement* ;

(1) *Marcilly-lès-Mont-Saint-Jean*, hameau distant de 3 lieues de la ville de Saulieu.

Du second lit :

3°. Marguerite Jullien, épouse de Jean *David*, avocat au parlement;
4°. Benigne Jullien, femme 1°. de Thibaud *Girard;* 2° d'Antoine *Giraud*, écuyer;
5°. Claudine Jullien, mariée avec noble Philibert *Loiseleur ;*
6°. Philiberte Jullien, mariée avec Pierre *Bocquet;*
7°. Anne Jullien, femme de Jean *Brocard*, auditeur en la chambre des comptes de Dijon.

BEUVERAND : d'azur, au bœuf d'or, couronné de gueules.

VIII. François JULLIEN, écuyer, seigneur de Verrey, épousa Denise BEUVERAND, fille de N...... Beuverand, et de Philippine Jehannin. Il est mort sans postérité.

SEIGNEURS DE HALOPIN ET DES MASURES.

N........

VII. Guyot JULLIEN, écuyer, fils aîné du second lit d'Edme Jullien, écuyer, seigneur de Verchisy, de Clamerey et de Montanerot, s'établit en Gâtinais, où il devint seigneur de Halopin, fief situé dans la paroisse d'Ouzouer-sur-Loire, près de Gien, et du fief et seigneurie des Masures, qui s'étendait dans les paroisses de Coudroy, Noyers et Vieillesmaisons, près de Lorris, au diocèse de Sens, et auquel étaient joints ceux de la Mairie de Chanteloup, en la ville de Lorris, de la Rosière et de la Chavoterie, suivant un acte passé devant Langlois, notaire à Lorris, le 18 avril 1774. Guyot Jullien a laissé trois fils:

1°. Gilles Jullien, père d'un fils et de deux filles :
A. Gilles Jullien, qui s'établit à Orléans, où sa descendance s'est éteinte, en 1780, dans la personne de Gilles Jullien, dernier de ce nom, mort célibataire, et doyen des conseillers du roi, notaires au châtelet de cette ville;
B. Madeleine Jullien, femme de Macé *Jullien*, IIe. du nom, son cousin-germain ;
C. Michelle Jullien, femme de Denis *Couvret*. Elle vivait le 29 janvier 1615;
2°. Martin, dont l'article suit;
3°. Macé Jullien, auteur de la branche des *seigneurs de Villiers*, rapportée ci-après.

VIII. Martin JULLIEN, seigneur de Halopin et des Masures,

décédé au château de Halopin, le 9 novembre 1625, dans un âge très-avancé, avait épousé 1°. Etiennette TOUQUOY, issue d'une famille distinguée de la ville de Paris, et qui ne vivait plus en 1588; 2°. par contrat reçu par Châteignier, notaire, à Ouzouer-sur-Loire, le 21 février 1605, Jeanne SIMONIN, alors veuve de Jérôme Guinet, et fille de Etienne Simonin, frère de Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, abbé de Saint-Vincent de Besançon, et prieur de Fontenay. Cette seconde femme ne lui donna pas d'enfants. Ceux du premier lit furent:

TOUQUOY: d'argent, au chevron surmonté d'un croissant, le tout de gueules, et accompagné en chef de 2 œillets du même, tigés et feuillés de sinople, et en pointe d'un arbre terrassé du dernier émail.

SIMONIN: d'azur, au lion léopardé d'or, lampassé et armé de gueules, tenant de la pate dextre un bâton noueux du second émail.

1°. Jacques Ier., dont l'article suit;
2°. Magdelein Jullien, chanoine de l'église d'Auxerre, en 1597, et chantre de la même église, en 1612.

IX. Jacques JULLIEN, Ier du nom, seigneur de Halopin et des Masures, épousa Jeanne MARITEL, dont il eut deux enfants;

MARITEL:

1°. Jacques IIe., qui suit;
2°. Marie Jullien, mariée, en 1619, avec Claude *Martineau*, écuyer, garde-du-corps du roi, fils de Bertrand Martineau, écuyer, et de Madeleine Dantissant.

X. Jacques JULLIEN, IIe du nom, seigneur de Halopin et des Masures, né au château de Halopin, le 8 janvier 1610, épousa, par contrat du 8 novembre 1636, Jeanne LOUZIER, qui le rendit père de Jacques III, qui suit.

LOUZIER:

XI. Jacques JULLIEN, IIIe du nom, seigneur de Halopin (1) et des Masures, né au château de Halopin, le 3 janvier 1644, épousa, 1°. par contrat du 5 février 1674, Marie-Anne-Antoinette GARNIER, morte sans enfants; 2°. par contrat du 10 février 1678, passé devant Pierre Collier, notaire à Lorris, Marie HERVY, décédée le 18 octobre 1699. Elle était veuve en premières noces de Pierre Collier, et fille d'Etienne Hervy et de

GARNIER:

HERVY: écartelé, aux 1 et 4 de *Jerusalem*; aux 2 et 3 de sinople, à l'écusson d'or, chargé d'un écu de gueules, et ce dernier d'une feuille de chêne d'argent, qui est de *le Maire*.

(1) Le fief seigneurial de Halopin est passé, vers la fin du 17e. siècle, dans la famille de Tolède, et avait pour possesseur, en 1738, Charles-Gabriel de Tolède, chevalier, seigneur de l'Orme, père de Marie-Catherine de Tolède, mariée, le 25 août de la même année 1738, avec Antoine Lamirault, IIe. du nom, seigneur de Cottainville.

Marie Roux. Jacques Jullien mourut le 9 septembre 1718, ayant eu six enfants de son second mariage;

1°. Jacques Jullien, dont la postérité s'est établie à Château-Landon;
2°. Nicolas, dont l'article suivra;
3°. Philippe-Étienne Jullien, conseiller du roi, notaire au Châtelet d'Orléans, décédé sans enfants du mariage qu'il avait contracté, le 8 janvier 1719, avec Marie *Foulon*, fille de Christophe Foulon, et de Marie de Vieux;
4°. Pierre Jullien, curé de la paroisse de Nancray, au diocèse de Sens;
5°. Marie Jullien, épouse de Jean-François *Clément*.

XII. Nicolas Jullien, né à Bellegarde, en 1685, fut lieutenant du bailli de Saint-Maurice-sur-Fessard, près de Montargis, et échevin de la ville de Lorris. Il épousa, par contrat passé devant Hervy, notaire à Lorris, le 17 janvier 1719, Marie Lévesque, fille de Denis Lévesque, et de Marie le Fèvre. Elle mourut le 10 octobre 1733; Nicolas Jullien lui survécut jusqu'au 16 juillet 1753. De ce mariage sont provenus quatre fils et une fille:

Lévesque: coupé, au 1 d'azur, à la grue d'argent, tenant sa vigilance d'or; au 2 d'argent, à 3 cœurs enflammés de gueules.

1°. Pierre-Nicolas, dont l'article suit;
2°. François-Remi Jullien, procureur du roi au bailliage de Lorris, époux d'Anne-Thérèse *Provenchère*, et père de:
   A. Pierre-Nicolas-Remi Jullien, curé de la paroisse de Coudroy, au diocèse de Sens;
   B. Louis Marie-Joseph Jullien de l'Isle, marié avec N.... *Aussenard*, dont il a eu un fils:
      Alexis-Jules Jullien de l'Isle, mort sans avoir été marié;
   C. Marie-Madeleine Françoise Jullien, mariée avec Louis-Timothée *Raige*, juge au tribunal de Nevers;
3°. Denis-Michel-Marcou Jullien des Bordes, conseiller du roi, notaire au châtelet d'Orléans, allié avec Marie-Madeleine-Élisabeth *Meusnier de Fonteny*, dont il a eu deux fils et une fille:
   A. Nicolas-Marie-Denis Jullien des Bordes, décédé consul de France à Rostock;
   B. Louis-Michel Jullien des Bordes, entré au service, en qualité de sous-lieutenant, au régiment de Forez, et promu successivement jusqu'au grade d'adjudant de place de la ville de Marseille, époux de Marie-Anne-Claudine *Flamichon*, et père de:
      Claudine Jullien, non mariée;
   C. Marie-Elisabeth-Madeleine Jullien, femme de Noël-Antoine *Baudouin*.

4°. Jean-François Jullien, que son attachement à la cause royale a rendu victime du tribunal révolutionnaire, le 7 avril 1794. Il avait eu de Marie *Tavenet*, son épouse ;

A. Pierre-Nicolas-François Jullien, mort célibataire ;

B. Jean-Charles Jullien, né le 9 novembre 1766, procureur du roi au tribunal de Montargis, marié, le 9 avril 1799, avec Marie-Victoire-Lazarine *Patin de la Tour*, fille de Lazare-Étienne Patin de la Tour, et de Marie-Victoire-Perrette-Françoise Pillé, dont sont issus :

a. Charles-Étienne Jullien, né le 1er. mars 1800 ;

b. Edme-Jean-Louis Jullien, né le 7 mai 1801 ;

5°. Marie-Barbe Jullien, morte sans alliance.

XIII. Pierre-Nicolas JULLIEN, né à Lorris, le 13 août 1728, conseiller du roi, notaire au châtelet d'Orléans, décédé le 7 avril 1795 ; avait épousé, par contrat passé devant Godeau, notaire à Orléans, le 18 avril 1757, Marie-Madeleine GORRANT, décédée le 27 juillet 1780, fille de Jean-Baptiste Gorrant, échevin de la ville d'Orléans, et de Catherine de Loynes. De ce mariage sont issus :

GORRANT : d'argent, à 3 pins mal ordonnés de sinople, le premier soutenu par une foi de carnation mouvante de deux nues aux fleurs de l'écu.

1°. Jean-Baptiste-Pierre, dont l'article suit ;

2°. Nicolas-Étienne Jullien, docteur en droit, conseiller du roi en l'élection d'Orléans, décédé le 10 juillet 1785, sans avoir été marié ;

3°. Denis-Michel Jullien du Ruet, décédé sans postérité, le 7 octobre 1809 ;

4°. Marie-Madeleine Jullien, morte sans alliance, le 4 novembre 1818 ;

5°. Catherine-Victoire Jullien, épouse de Jean-Baptiste *Landron*, mort sans enfants.

XIV. Jean-Baptiste-Pierre JULLIEN DE COURCELLES, né à Orléans, le 14 septembre 1759, propriétaire en partie du fief ci-devant seigneurial des Masures, ancien propriétaire des terres de Bouchetault, en Sologne, de l'Herbay, en Berry, d'Herbelay et de Saumery, en Beauce, de Courcelles-le-Roi, en Gâtinais (1), et de Crécy, en Nivernais, ancien président de l'administration des hospices d'Orléans, l'un des administrateurs en chef de l'Asile royal de la Providence, à Paris, ancien magistrat à Orléans,

(1) *Courcelles-le-Roi*, paroisse de 138 feux, ou environ 680 habitants, située à 2 lieues S. E. de Pithiviers.

et nommé, par bref de Sa Sainteté du 20 juin 1820, chevalier de l'ordre pontifical de l'Éperon d'or, a épousé 1°. par contrat passé devant Trutat, notaire à Paris, le 31 décembre 1781, (mariage célébré à Châteauneuf-sur-Loire, le 9 avril 1782), Marie-Madeleine LORMEAU, née le 3 septembre 1758, décédée le 25 mai 1807, fille de Pierre-Gabriel Lormeau, et de Catherine Marois; 2°. par contrat reçu par Guillaume, notaire à Paris, le 6 janvier 1808, Etiennette-Elisabeth-Jeanne-Athénaïs-Ursule DE PICOT DE LA MOTHE, née le 21 octobre 1785, fille de Bernard-François-Bertrand, marquis de Picot de la Mothe, maréchal des camps et armées du roi, ancien gouverneur pour S. M. à Mahé, dans l'Inde, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Louise-Catherine Cudel de Villeneuve, sa seconde femme, ancienne chanoinesse comtesse du chapitre noble de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais, qui s'est remariée en secondes noces, avec Mathurin-Jules-Anne Micault de la Vieuville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, ancien officier des gardes-du-corps de S. A. R. MONSIEUR, frère du roi, ancien écuyer de la reine, épouse de S. M. Louis XVIII, et fondateur de l'Asile Royal de la Providence. Jean-Baptiste-Pierre Jullien de Courcelles a eu pour enfants :

LORMEAU : d'or, à l'ormeau terrassé de sinople.

DE PICOT : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 haches d'armes d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à trois léopards de gueules, l'un sur l'autre.

Du premier lit :

1°. Augustin-Étienne-Pierre, dont l'article suit;

2°. Catherine-Madeleine-Pauline Jullien, née à Orléans, le 28 janvier 1783, mariée 1°. en la même ville, le 20 avril 1810, avec Pierre-François *Tassin de Saint-Péreuse*, II°. du nom, écuyer, fils de Pierre-François Tassin de Saint-Péreuse, Ier. du nom, écuyer, et de Louise-Adélaïde Hudault; 2° aussi à Orléans, le 2 juillet 1804, avec Charles-Hugues, chevalier d'*Alès*, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, ancien garde de la porte du Roi, et sous-préfet de l'arrondissement de Cognac (Charente), fils de Pierre-Louis-Hugues, vicomte d'Alès, seigneur de Corbet, en Dunois, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier de dragons, et de Marie-Justine-Fortunée Tassin de Charsonville. Elle est décédée à Orléans, le 31 janvier 1807, laissant :

(*Du premier lit*) :

A. Pierre-Amédée Tassin de Saint-Péreuse, né à Orléans, le 8 sep-

tembre 1803, propriétaire des terres, ci-devant seigneuriales, de Saint-Péreuse et Besnes, près Château-Chinon, en Nivernais, officier de hussards;

(*Du second lit*):

B. Pierre-Hugues-Palamède d'Alès, né à Orléans, le 10 décembre 1806, et élève de l'école royale et militaire de Saint-Cyr;

Du second lit:

3°. Pierre-Marie-Charles-Victor Jullien de Courcelles, né à Paris, le 21 juillet 1817;

4°. Edme-François-Marie-Léon Jullien de Courcelles, né à Suresne, près Paris, le 29 juillet 1821;

5°. Marie-Louise-Geneviève-Augustine-Athénaïs Jullien de Courcelles, née à Paris, le 11 avril 1810;

6°. Marie-Anne-Amélie Jullien de Courcelles, née à Paris, le 21 mars 1814, morte le 8 février 1816.

XV. Augustin-Etienne-Pierre Jullien de Saumery, né à Orléans, le 5 juin 1789, devenu propriétaire de l'ancien fief seigneurial de Saumery, du chef de sa mère, par partage fait devant Caillaux, notaire à Orléans, le 28 novembre 1807, a épousé, par contrat passé devant Cabart, notaire en la même ville, le 26 novembre 1809, Félicité-Elisabeth Loyré, fille de François-Claude Loyré, écuyer, d'abord conseiller du roi, juge-magistrat aux bailliage, siége présidial et châtelet d'Orléans, ensuite président de la cour royale de cette ville, et de Marie-Félicité Crignon de Bonvalet. De ce mariage sont issus:

Loyré: d'or, au lion léopardé d'azur, brochant, au pied d'un chêne terrassé de sinople.

1°. Étienne-Marie-François-Hermyle Jullien de Saumery, né à Orléans, le 11 novembre 1812;

2°. Augustin-Marie-Adelmir Jullien, né à Orléans, le 10 janvier 1814;

3°. Anselme-Marie-Hector Jullien, né à Orléans, le 18 avril 1818;

4°. Charles-Edme-Nicolas-Henri Jullien, né à Orléans, le 3 décembre 1820;

5°. Marie-Félicité-Augustine-Thaïs Jullien, née à Orléans, le 18 septembre 1810.

SEIGNEURS DE VILLIERS, *en Beauce*.

VIII. Macé Jullien, troisième fils de Guyot Jullien, écuyer, épousa, à Orléans, Marie Michau, issue d'une ancienne famille de la province de Bretagne, et en eut trois fils:

Michau: d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

1°. Macé Jullien, époux de Madeleine *Jullien*, sa cousine-germaine, fille de Gilles Jullien, de la branche *de Halopin et des Masures;*

2°. Alexandre Ier., qui continue la descendance;

3°. Mathurin Jullien, marié, à Orléans, avec Madeleine *Godefroy*, dont est née une fille:

Anne Jullien, alliée, à Orléans, avec Philippe *Hotman*, seigneur de Rougemont et d'Achères, fils de Charles Hotman, chevalier, seigneur des mêmes lieux, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, et de Marie Bollart.

de Creil: d'azur, au chevron d'or, chargé de 3 molettes de sable, et accompagné de trois roses d'or

IX. Alexandre Jullien, Ier. du nom, épousa Madeleine de Creil, d'une famille distinguée de la ville de Paris. Il en eut:

1°. Alexandre IIe., dont l'article suit;

2°. Françoise Jullien, épouse de Charles *Pigache*, écuyer, sieur de Gonneville.

Mariette: d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois grenades de sinople.

Robert: d'or, à la vache de gueules, accolée et clarinée d'azur, ayant sur la tête une étoile du même; au chef d'azur.

X. Alexandre Jullien, IIe. du nom, seigneur de Villiers (1), près Ablis et Auneau, en Beauce, terre qu'il acquit de Nicolas Aleaume, époux de Magdeleine le Maître, épousa 1°. à Orléans, en 1619, Etiennette Mariette, fille de Robert Mariette, IIe. du nom, et de Françoise Amanjon; 2°. par contrat du 30 avril 1628, Madeleine Robert, fille de Jean Robert, écuyer, secrétaire du roi, et d'Anne Bagneaux. Alexandre Jullien a eu pour enfants;

Du premier lit:

1°. Alexandre, IIIe. du nom, qui suit;

Du second lit:

2°. François, dont la postérité sera mentionnée ci-après.

du Han: tiercé en fasces, au 1er d'or, à 2 quintefeuilles de gueules; au 2 de gueules, à 6 losanges d'argent; au 3 d'argent, à 4 merlettes de sable.

XI. Alexandre Jullien, IIIe. du nom, seigneur de Villiers, né le 25 juin 1625, épousa, en 1648, Anne du Han, issue d'une très-ancienne famille noble, originaire de Lorraine, et dont diverses branches subsistent en Champagne depuis plusieurs siècles. De ce mariage sont issus:

1°. Alexandre IV, dont l'article suit;

2°. Madeleine Jullien, femme de N...... *Dinan de Lunière.*

---

(1) *Villiers* est une paroisse située à 2 lieues de Dourdan.

XII. Alexandre **Jullien**, IVe. du nom, seigneur de Villiers, né en 1650, épousa, en 1682, Marie **Siboult**, dont il laissa : Siboult :

1°. Alexandre Jullien, seigneur de Villiers, né en 1686, mort en 1704, sans avoir été marié ;
2°. François Jullien de Villiers, né en 1695, conseiller du roi, correcteur en la chambre des comptes de Paris, mort sans postérité.

XI. François **Jullien**, fils d'Alexandre Jullien, IIe. du nom, seigneur de Villiers, et de Madeleine Robert, sa seconde femme, épousa, au mois de juin 1659, Marie **Bernier**, dont il eut trois enfants : Bernier :

1°. Jean-Louis, dont l'article suit ;
2°. Jean-Baptiste Jullien, commissaire de l'artillerie de France, pourvu, en 1746, d'une charge de conseiller-secrétaire du roi. Il a laissé de Catherine *Artault*, son épouse :
   Antoine-Jean-Baptiste-Alexandre Jullien, conseiller du roi en ses conseils, procureur-général de S. M. aux eaux et forêts de France, puis intendant de la généralité d'Alençon. Son dévouement à la cause royale l'a rendu victime du tribunal révolutionnaire, le 7 juillet 1794. Il avait épousé, le 31 décembre 1748, Elisabeth *Baudon*, fille de François Baudon, écuyer, secrétaire du roi, et de Rose de Verneuil ;
3°. Marie-Marguerite Jullien, mariée, le 23 novembre 1683, à Edme *du Doyer*, seigneur de Vauventriers, secrétaire du roi et intendant des armées de S. M. en Espagne.

XII. Jean-Louis **Jullien**, seigneur de Prunay-sous-Ablis (1), épousa, par contrat du 8 août 1685, Anne-Françoise **Tartarin**, petite-fille de Jacques Tartarin, échevin de Paris en 1637. Il ne laissa qu'une fille nommée :

Tartarin : d'azur, au pélican d'or, entre deux ifs terrassés de même, surmonté d'un croissant entre deux étoiles d'argent.

Elisabeth-Louise Jullien, mariée, le 28 janvier 1745, avec Charles-Jacques *Robethon*, conseiller correcteur en la chambre des comptes de Paris.

Seigneurs de Reclaine et de la Chapelle-sous-Brancion.

VI. Nicolas **Jullien**, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Reclaine,

(2) *Prunay-sous-Ablis*, paroisse de 114 feux, située à 4 lieues et demie N. E. de Chartres.



troisième fils de Gérard Jullien, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Reclaine et de Verrey-sous-Salmaise, et d'Antoinette de Carrières,

FACQUETET.

épousa Antoinette FACQUETET, fille de Renault Facquetet, et de Marguerite Maublanc de Chiseuil. De ce mariage sont provenus :

1°. Edme Ier., dont l'article suit ;
2°. Guillaume Jullien, chanoine de l'église de Châlons-sur-Saône ;
3°. Jeanne Jullien, mariée avec Maurice *Perrin*.

DE CORNET : d'or, à 3 cors de chasse de sable.

VII. Edme JULLIEN, Ier. du nom, seigneur de Reclaine et de la Chapelle-sous-Brancion (1), lieutenant-général au bailliage de Châlons-sur-Saône, épousa Guillemette DE CORNET, fille de Pierre de Cornet, écuyer, seigneur de la Chapelle-sous-Brancion, et de Madeleine Brune. De ce mariage vinrent :

1°. Nicolas IIe., dont l'article suit ;
2°. Robert Jullien, seigneur de Reclaine, marié avec Claudine *Gagnepain*, fille d'Antoine Gagnepain, conseiller au sénat de Chambéry ;
3°. Guillaume Jullien ;
4°. Etienne Jullien ;
5°. Marie Jullien, alliée, par contrat du 20 avril 1556, avec Philibert *Perrault*, écuyer, seigneur de Montrevost, capitaine d'infanterie, auquel elle porta la terre seigneuriale de la Chapelle-sous-Brancion. Il était fils de Guillaume Perrault, seigneur de Montrevost et de Failly, et de Guie de Macheco.

VIII. Nicolas JULLIEN, IIe. du nom, seigneur de Reclaine, servit dans sa jeunesse en qualité d'archer des ordonnances du roi, compagnie de Torcy, qui fut passée en revue à Dreux, le 23 janvier 1563 (*Titre original.*) Il fut depuis maïeur (maire) de la ville de Châlons-sur Saône. Le 8 octobre 1594, Nicolas Jullien et Humbert Perrault, son neveu, reçurent du roi Henri IV une lettre, par laquelle ce monarque les encourageait à maintenir Châlons dans son obéissance. Ce fut en faveur de ce même Nicolas Jullien et de Philippe Bataille, conseiller au bailliage de Châlons-sur-Saône, que fut rendu au grand conseil, le 19 août 1604, un arrêt où furent visés leurs titres de noblesse, et en vertu duquel ils furent déclarés gentilshommes, et exemptés de certaines contributions auxquelles ils avaient été imposés. Parmi les pièces produites

(1) *La Chapelle-sous-Brancion*, est une paroisse située dans le bailliage de Mâcon, à 2 lieues un quart de Tournus.

par Nicolas Jullien, se trouve rappelée l'enquête faite, en 1524, à la requête de Guillaume Jullien, doyen de l'église de St.-Jean de Dijon. Il avait épousé 1°., Jeanne QUARRÉ, morte sans enfants, fille de Philibert Quarré, seigneur de Loisy, et d'Elisabeth de la Perrière; 2°. Anne PERRAULT, fille de Claude Perrault, grand-maître des eaux et forêts du Châlonnais, et de Marguerite Baillet de Vaugrenant. De ce dernier mariage sont issus :

QUARRÉ : échiqueté d'azur et d'argent, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules.

PERRAULT : parti, au 1 d'azur, à la croix patriarchale d'or, accompagnée en pointe de 3 annelets du même; au 2 d'azur, à 3 bandes d'or.

1°. Edme II°., dont l'article suit;
2°. Marguerite Jullien, femme d'Edme *de Mucie*, avocat au parlement de Bourgogne;
3°. Jeanne Jullien, épouse d'Edme *Niquevard*, avocat au parlement, puis conseiller-enquêteur au bailliage de Châlons-sur-Saône.

IX. Edme JULLIEN, II°. du nom, conseiller au siége présidial de Châlons, épousa, en 1626, Anne MARLOU, fille de Guillaume Marlou, de laquelle il eut quatre fils :

MARLOU : d'azur, au mont sommé de deux aigles essorantes et affrontées d'or, regardant en chef un soleil du même.

1°. Benoît Jullien, dont l'article suit;
2°. Nicolas Jullien, chanoine de l'église de Châlons;
3°. Jean Jullien, lieutenant de cavalerie;
4°. Edme Jullien, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Châlons-sur Saône. En 1698, il fit registrer ses armoiries à l'armorial général de Bourgogne (*t. III*, *fol.* 93, *à la Bibliothèque du Roi.*)

X. Benoît JULLIEN, secrétaire des états de Bourgogne, épousa, en 1657, Jeanne TAPIN DE PÉRIGNY, fille de Pierre Tapin, seigneur de Périgny, secrétaire du roi. Cette dame était veuve, lorsqu'elle fit registrer ses armoiries et celles de son mari à l'armorial-général de Bourgogne (*t. I*, *fol.* 228, 345). De ce mariage sont provenus :

TAPIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un pin du même.

1°. Jacques, dont l'article suit;
2°. Joseph Jullien, écuyer, marié avec N.... *Clerguet*, dont il n'eut pas d'enfants;
3°. Claude Jullien, écuyer, époux de N.... *Canat;*
4°. Jean Jullien, écuyer, seigneur de la Chaume, capitaine de cavalerie, qui est entré à la chambre de la noblesse des états de Bourgogne en 1721, et est décédé célibataire.

XI. Jacques JULLIEN, écuyer, secrétaire en chef des états de Bourgogne, épousa Jeanne-Thérèse VITIER, fille de Claude Vitier, conseiller, secrétaire du roi, en la chancellerie du parlement

VITIER : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 pommes

de pin du même; au chef cousu d'azur, chargé de 2 croisettes d'argent.

de Dijon, et de Jeanne Petit. Ces deux époux firent registrer leurs armoiries à l'armorial général de Bourgogne, en 1698 (*t. I, fol.* 93). Ils eurent pour fille unique :

Jeanne-Henriette Jullien, mariée, en 1722, avec Claude Charles *Bernard*, écuyer, seigneur de Blancey, qui devint secrétaire en chef des états de Bourgogne, en remplacement de Jacques Jullien, son beau-père. Il était fils d'André Bernard, IIe. du nom, seigneur de Chintré, de Chantôt, de Droux, etc., conseiller au parlement de Dijon, et de Marguerite Bretagne, sa seconde femme.

SEIGNEURS ET BARONS DE VILLENEUVE, en Forez (1).

DE TRÉMÉOLLES : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules; aux 2 et 3 contre-écartelés de gueules, à trois pals d'or, et d'argent plein.

DE PARCHAS : d'argent, à 3 cœurs de gueules.

XII. Antoine JULLIEN, écuyer, fils de Claude Jullien (présumé le même qui fut marié avec N... *Canat*), épousa Françoise-Virginie DE TRÉMÉOLLES DE BARGES, d'une ancienne famille noble du Forez, de laquelle il eut Jacques-Etienne qui suit.

XIII. Jacques-Etienne JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, né le 1er. juin 1698, épousa, par contrat du 26 août 1725, Anne-Marie DE PARCHAS DE SAINT-MARC, fille de Marcellus de Parchas de St.-Marc, écuyer, et de Claudine Tardy de Montravel. Il en eut :

1°. Claude-Marcellin, dont l'article suit ;
2°. Virginie-Jullien, née le 30 août 1731, mariée, le 20 janvier 1761, avec Pierre-Joseph *d'Arlos*, comte d'Entremont, baron de Saint-Victor en Forez, fils d'Antoine, comte d'Arlos, et de Sibylle-Catherine-Lucrèce du Montet de la Colonge ;
3°. Marie-Anne Jullien, née le 16 octobre 1732, mariée, le 4 septembre 1753, avec Nicolas-François *de Ville*, écuyer, seigneur de Ville, chevalier de l'ordre militaire de Christ de Portugal, lieutenant ordinaire de la venerie du roi, et ancien ingénieur en chef à Lyon, fils d'André-Nicolas de Ville, écuyer, capitaine d'infanterie, puis ingénieur en chef, et de Françoise-Gabrielle Forget.

DE BEGET : d'azur, au dauphin d'argent, accompagné de 3 étoiles du même.

XIV. Claude-Marcellin JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, lieutenant des maréchaux de France en Forez, né le 12 juin 1726, épousa, par contrat du 29 janvier 1749, Marguerite DE BEGET, fille d'Armand de Beget, chevalier, seigneur de Flachat, près de

(1) *Cette branche porte :* coupé, au 1 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, qui est de *Jullien*, et pour brisure au 2 de gueules, au pal d'argent.

Monistrol, en Velay, et de Françoise de Leyris d'Esponchès. Ils ont eu, entr'autres enfants :

1°. Armand-Marie, dont l'article suit ;

2°. Nicolas-François Jullien, chevalier de Villeneuve, ancien officier au régiment de Savoie-Carignan, infanterie, capitaine de grenadiers de la garnison de Lyon, lors de la défense de cette ville pour la cause royale, et décoré, le 31 octobre 1815, de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 4 janvier 1796, Marguerite-Sophie *de Dienne*, qui l'a rendu père de :

Jeanne-Marie-Marguerite-Clotilde *Jullien de Villeneuve*, mariée, le 14 septembre 1816, avec Nicolas-François-Marie-Eugène *Jullien de Villeneuve*, son cousin-germain.

XV. Armand-Marie JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, a épousé N..... DE MAYOL DE LUPÉ, dont il a eu :

DE MAYOL : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 5 pommes de pin de sinople, 2, 2 et 1, qui est *de Mayol* ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 bandes d'or, qui est *de Lupé*.

1°. Claude-Marie-François de Sales, qui suit ;

2°. Nicolas-François-Marie-Eugène *Jullien*, chevalier de Villeneuve, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié, le 14 septembre 1816, avec Jeanne-Marie-Marguerite-Clotilde *Jullien de Villeneuve*, sa cousine-germaine ;

3°. Antoine-Marie-Fleury-Zéphirin Jullien de Villeneuve, nommé, le 18 juillet 1815, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

XVI. Claude-Marie-François-de-Sales JULLIEN, chevalier, baron de Villeneuve, né le 20 janvier 1785, créé baron par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 3 novembre 1819, membre du conseil-général du département de l'Ain, et maire de la ville de Belley, a épousé 1°. le 20 février 1810, Anthelmette BÉATRIX ; 2°., le 25 juillet 1815, Jeanne-Christine GAUDET, alors veuve depuis le 25 juin 1813, de Claude, baron d'Allemagne, général de division, membre du corps-législatif, commandant des ordres de la Légion-d'Honneur et de la Couronne de Fer. Du premier lit est issue :

BÉATRIX : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, couronné d'or, et chargé à l'épaule de cinq croisettes d'argent.

GAUDET : d'argent, au godet de gueules.

Jeanne-Françoise-Anthelmette Jullien de Villeneuve.

ARMES DES ALLIANCES MENTIONNÉES DANS CETTE GÉNÉALOGIE.

D'Alès : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 merlettes du même.

Anchement : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 anilles d'argent.

D'Anlezy : d'hermine, à la bordure de gueules.

D'Arlos : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

Arod : d'or, à la fasce vairée d'argent et de gueules, surmontée de 3 étoiles d'azur.

Artault : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 3 croissants mal ordonnés d'argent, et en pointe d'un lion d'or.

Aroiset : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux larmes d'argent, et en pointe d'une étoile d'or.

Baudon : d'azur, au pélican d'or, adextré en chef d'un soleil du même.

Bernard : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent.

Bocquet : d'azur, à 4 quintefeuilles d'or, 2 et 2.

Canat : coupé, au 1 d'azur, semé de croissants d'argent ; au 2 de gueules, à la chaussetrape d'or.

Chisseret : d'azur, au cerf d'or.

Clément : d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 merlettes de sable, et accompagnée de 2 étoiles d'or.

Clerguet : d'argent, à 3 fusées rangées de sable.

Cousin : d'azur, à l'étoile d'argent, accompagnée de 3 roses d'or.

David : d'azur, à la harpe d'or, accompagnée de 3 grillets du même.

De Dienne : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croissants d'or.

Du Doyer : d'azur, à la coquille d'or.

Filsjean : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même ; au chef d'or, chargé de 3 croisettes patées de gueules.

Gagnepain : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même, celle en pointe surmontée d'un croissant d'argent.

Girard : d'azur, à 3 trèfles d'or.

Godefroy : d'argent, à 3 bandes de gueules.

De la Grange : d'azur, au chevron d'or, chargé d'un croissant de gueules, et accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'une rose d'argent.

Griveau : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une molette d'éperon d'argent, et accompagné de 3 taux d'or.

Holman : émanché d'argent et de gueules de 10 pièces.

Martineau : d'azur, à 3 tours d'argent.

Meusnier : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 meuniers d'argent.

Moisson : de sinople, à 3 bandes ondées d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

De Mucie : d'azur, à la croix fleuronnée d'or, fichée dans un cœur du même.

Niquevard : tranché d'or et d'azur, l'or chargé d'un lion issant de gueules.

Pigache : d'argent, à 3 cornets de gueules.

Robethon : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent.

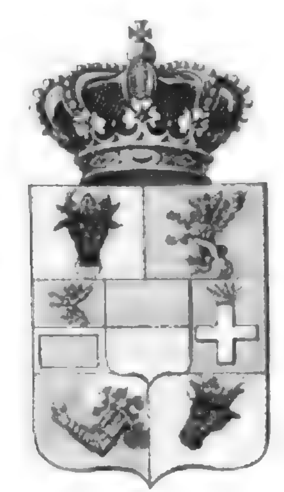
Tassin : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 étoiles d'azur, et surmonté d'un croissant du même, et en pointe d'une aigle contournée et essorante de sable.

De Thésut : d'or, à la bande de gueules, chargée de 3 flanchis d'or.

Valon : d'azur, à la licorne d'argent.

DE MECKLENBOURG,

ROIS DES OBOTRITES ET DES WANDALES; PRINCES SOUVERAINS DE GUSTROW, DE SCHWERIN, DE ROSTOCK, DE STARGARD, DE RATZEBOURG, DE WERLE; DUCS, PUIS GRANDS-DUCS DE MECKLENBOURG-SCHWERIN ET DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ, EN ALLEMAGNE.



ARMES : *Parti d'un trait, coupé de deux; au 1 d'or, au rencontre de buffle de sable, couronné de gueules, accorné et bouclé d'argent, pour le duché* de Mecklenbourg; *au 2 d'azur, au griffon d'or, pour la principauté* de Wenden; *au 3 coupé d'azur, au griffon d'or et de sinople, à la bordure d'argent, pour la principauté* de Schwerin (1); *au 4 de gueules, à la croix couronnée d'argent, pour la principauté* de Ratzebourg; *au 5 de gueules, au destrochère mouvant d'une nuée d'argent, et tenant un anneau d'or, pour le comté* de Schwerin (2); *au 6 d'or, à la tête de buffle de sable, couronnée de gueules, accornée d'argent, pour la seigneurie* de Rostock; *sur le tout des partitions, coupé de gueules et d'or pour la seigneurie* de Stargard. *L'écu timbré d'une couronne royale.*

Les deux grands-duchés DE MECKLENBOURG (3), situés dans la Basse-Saxe, s'étendent de l'ouest à l'est entre le 8e degré 15' et

---

(1) La principauté de Schewrin était autrefois un évêché, qui fut sécularisé en 1648.

(2) Le comté de Schwerin est entré dans la maison de Mecklenbourg, par le mariage du duc Albert III avec Richarde, fille d'Otton, dernier comte de Schwerin, morte en 1377.

(3) Ils se divisent en sept provinces, dont les cinq premières appartiennent

le 11ᵉ degré 35′ de longitude orientale du méridien de Paris, et entre le 53ᵉ degré 4′ et le 54ᵉ degré 19′ de latitude septentrionale. Ils sont bornés par la mer Baltique au nord, la Poméranie au nord-est, la marche de Brandebourg au sud-est et au sud, le royaume d'Hanovre au sud-ouest, et le duché de Lauenbourg et le territoire de la ville libre de Lubeck à l'ouest. Ils ont pris leur nom de leur ancienne capitale, nommée en latin *Megalopolis*, laquelle, ayant été détruite au douzième siècle, n'est plus aujourd'hui qu'un village, à deux lieues de Wismar. Ce pays fut d'abord envahi par les *Vandales*, peuples sortis de la Scandinavie, et qui, devenus redoutables à l'empire, fondèrent

---

à la branche aînée, dite *de Mecklenbourg-Schwerin*, et la dernière à la seconde branche, dite *de Mecklenbourg-Strelitz*. Ces provinces sont :

1°. Le *duché de Schwerin* ou le *Mecklenbourg* proprement dit; il comprend les villes de Parchim, Bruel, Neubuckow, Kropelin, Malchow, Altstadt-Schwerin, Waren; les villes et bailliages du même nom de Crivitz, Domitz, Gadebusch, Grabow, Grevismuhlen, Hagenow, Lubz, Neustadt, Rehna, Sternberg, Wittenberg; les bailliages de Buckow, Ivenack, Mecklenbourg, Schwerin, Doberan, Eldena, Redentin, Toddin, Walsmuhlen, Zarrentin, et la prévôté de Pluschow;

2°. Le *duché de Gustrow*, ou la *Wandalie*, comprenant les villes de Krakow, Lage, Malchin, Marlow, Penzlin, Robel, Sulze, Tessin, Teterow; les villes et bailliages du même nom de Gustrow, Boitzenburg, Gnoien, Goldberg, Neukalden, Plau, Ribnitz, Schwaan, Stavenhagen; les bailliages de Wredenhagen, Bakendorff, Dargun, Rossewitz, Teutenwinkel, et les convents de Dobbertin et Malchow;

3°. La *seigneurie de Rostock*, qui comprend la ville du même nom et son territoire dans les bailliages de Ribnitz et de Schwaan;

4°. La *principauté de Schwerin;* elle comprend la ville Neu-Schwerin; la ville et bailliage du même nom de Butzow; les bailliages de Marnitz, Ruhn, et les chapitres de Schwerin, Tempzin et Warin;

5°. La *seigneurie de Wismar*, qui comprend la ville du même nom et son territoire, ainsi que les bailliages de Neu-Kloster et de Poël. Cette seigneurie, cédée à la Suède, en 1648, a été rachetée, en 1803, par le grand-duc Frédéric-François, Iᵉʳ. du nom, pour environ dix millions de francs;

6°. Le *cercle de Stargard*, comprenant Strélitz, Neu-Brandebourg, Friedland, Furstenberg, Nemerow, Mirow, Feldberg, Woldeck et Wesenberg;

7°. La *principauté de Ratzebourg*, comprenant la sénéchaussée de Schoenberg.

sur ses débris, dans les Gaules, en Afrique et en Espagne, une puissante domination. Aux Vandales succédèrent, dans le Mecklenbourg, les *Wendes* ou *Venèdes*, qu'on a nommés depuis *Wandales*, ce qui les a fait souvent confondre avec les premiers. Ces Wendes ou Slaves orientaux, peuples sarmates d'origine, étaient divisés en plusieurs hordes, dont chacune était gouvernée par ses rois ou grands princes. Parmi ces peuples on remarquait, 1°. les *Obotrites*, qui occupaient le Mecklenbourg propre, ayant pour chef-lieu la ville de ce nom, le comté de Schwerin et la partie occidentale de la Wandalie; 2°. les *Hérules*, qui habitaient aux environs de Werle, du côté de Schwaan et de Rostock; 3°. les *Warnawes* ou *Warins*, établis le long de War-

---

Les grands-ducs de Mecklenbourg ont, en outre, des prétentions sur le duché de Saxe-Lauenbourg, en vertu d'un traité de confraternité fait, en 1431, entre Bernard, duc de Saxe-Lauenbourg, et les ducs Henri et Jean de Mecklenbourg, traité qui fut renouvelé, en 1518, par leurs descendants respectifs, et sur le landgraviat de Leuchtenberg, en vertu du droit d'attente qui en fut accordé, en 1502, à Henri, duc de Mecklenbourg, par l'empereur Maximilien I. Ce monarque avait statué que ce landgraviat passerait dans la maison de Mecklenbourg, au cas où celle de Leuchtenberg viendrait à s'éteindre. Cette extinction eut lieu en 1646 : mais le duc Albert de Saxe, qui avait épousé la sœur du dernier landgrave, fut mis en possession de ce pays. La maison de Mecklenbourg, épuisée par la guerre de trente ans, ne put pas faire valoir son droit.

Les grands-ducs de Mecklenbourg professent la religion luthérienne. Ils avaient cinq voix au collége des princes à la diète de l'empire. A l'exception des ducs de Holstein-Oldenbourg, ils furent les derniers princes d'Allemagne qui entrèrent dans la confédération rhénane, leur accession étant du 18 février 1808. Ils furent aussi les premiers de tous à s'en détacher. En 1815, ils prirent le titre de *grands-ducs*. Ils sont membres de la confédération germanique, et ont à la diète un suffrage curial et la quatorzième place. A l'assemblée générale, le grand-duc de Schwerin occupe la dix-neuvième place, avec deux voix, et le grand-duc de Strélitz la vingtième, avec une voix.

Le grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin a une surface de 622 lieues carrées, et une population de 401,777 ames. Schwerin en est la capitale. Le grand-duché de Mecklenbourg-Strélitz a une surface de 102 lieues carrées, avec 71,769 habitants, et a pour chef-lieu la ville de New-Strélitz.

La maison de Mecklenbourg est la plus ancienne maison régnante, et la seule qui gouverne encore le même pays, où elle régnait, il y a mille ans, sous le titre royal.

now, dans le pays où sont situés Gustrow, Butzow et Rostock ; 4°. les *Tollenses*, qui siégeaient dans le pays de Stargard ; 5° les *Circipanes*, le long de la Pène ; 6°. et les *Rhédariens* ou *Riadures*, dont Rhêtre était la métropole, et qui habitaient les environs de Stargard, au pays de Strélitz. Ces trois dernières tribus étaient comprises parmi les *Wilses*, que l'on appelait aussi *Lutitiens* et *Vélatabes*. Tous ces peuples passèrent successivement sous la domination des Obotrites ; et, depuis le commencement du onzième siècle, ils ne paraissent guère dans l'histoire que sous cette dernière dénomination.

Witzan, roi des Obotrites en 780, et allié de Charlemagne, fournit différents corps de troupes à ce monarque, et notamment, en 789, dans l'expédition contre les Wilses, et, en 795, dans celle contre les Saxons septentrionaux, où Witzan périt en traversant l'Elbe, dans une embuscade que l'armée ennemie lui avait dressée.

Thrasicon, fils et successeur de Witzan, marcha, en 798, contre les Saxons révoltés, qui avaient passé au fil de l'épée les officiers de Charlemagne, et leur tailla en pièces quatre mille hommes près de la rivière de Suentine. L'an 804, l'empereur, voulant s'assurer plus étroitement l'amitié des Obotrites, leur fit don du territoire que les Saxons occupaient en deçà de l'Elbe du côté de Brême, après avoir transféré ces Saxons dans la France orientale, et déclaré Thrasicon roi des Nord-Albingiens. Ce prince et une grande partie de ses états penchaient vers le christianisme. Les Wilses, ses ennemis irréconciliables, lui suscitèrent, en 808, une guerre malheureuse avec Godefrid, roi de Danemark, qui, s'étant allié aux Wilses, fit une irruption sur les terres des Obotrites, pendirent le duc Gotlieb, mirent tout à feu et à sang et réduisirent Thrasicon à chercher son salut dans la fuite. Cependant Charlemagne envoya un prompt secours à son allié ; et ce renfort, commandé par son fils, le prince Charles, depuis roi d'Aquitaine, détruisit l'élite de l'armée des Danois, et rétablit Thrasicon sur son trône. Ce prince néanmoins ne put obtenir la paix, sans donner son fils en otage. Mais, l'an 809, secondé par les Saxons, il fondit sur les Wilses, et saccagea entièrement leur pays. Cependant Godefrid parvint à le faire assassiner peu après à Rerich.

Après la mort de Thrasicon, Slaomir s'empara de ses états, et secourut, en 815, Harald, roi de Danemarck, contre les fils de Godefrid. Thrasicon laissait un fils nommé Céadrog, légitime héritier du trône. Louis le Débonnaire voulut, en 817, obliger Slaomir à partager son autorité avec Céadrog; le premier, ayant voulu se maintenir par la force, fut réduit, en 819, fait prisonnier et exilé. Céadrog n'en fut pas cependant plus attaché aux intérêts de Louis, qui le fit citer plusieurs fois au ban de l'empire, pour se justifier. Il mourut en 839.

Gozzomvil, successeur de Céadrog, entraîné par l'exemple des nations voisines, qui, lors de la décadence de l'empire, avaient secoué le joug de la France, eut à soutenir une guerre malheureuse, en 844, contre Louis, roi de Germanie, qui le fit mourir et força les Obotrites et les autres nations à rentrer pour quelque temps dans l'obéissance accoutumée. Tabamvizil, successeur de Gozzomvil, fit de nouvelles tentatives, en 858 et 862, pour affranchir ses sujets de l'alliance des Français; mais, vaincu par les troupes de l'empereur, il fut contraint de donner son fils en otage.

Après Tabamvizil, régnèrent, jusqu'en 930, deux rois dont les noms ne sont pas connus. L'un d'eux remporta, l'an 889, une victoire signalée sur les troupes de l'empereur Arnolphe. L'an 906, les Obotrites, unis aux Sorabes, combattirent contre Henri, fils d'Otton, duc de Saxe. L'empereur Henri l'Oiseleur parvint cependant, en 925, à rendre les Obotrites tributaires; mais, en 931, sous les ordres de Micislas, leur roi, ils saccagèrent et démolirent la ville de Hambourg, et répandirent la terreur dans les environs. Le duc Bernard de Lunebourg, que l'empereur envoya à la tête d'une puissante armée, les soumit de nouveau; et, pour mieux contenir ces peuples belliqueux, il établit la marche de Sleswig. Les Obotrites, jaloux à l'excès de leur liberté, et très-attachés aux superstitions du paganisme, se soulevèrent de nouveau en 934, 941 et 955; mais ces nouvelles tentatives ne purent être comptées pour eux que comme autant d'époques désastreuses.

C'est à partir de ces derniers temps, c'est-à-dire du milieu du dixième siècle, que la chronologie des rois des Obotrites peut s'établir d'une manière suivie, d'après les monuments de l'histoire.

I. *Mistewoy*, I[er]. du nom, surnommé *Billug*, prince des Obotrites et des Wandales, nommé par les historiens *Mistaw*, *Mistui* et *Mislas*, eut un différend, en 964, avec Selibur, prince des Wagres, relativement à des droits héréditaires. Herman Billing, duc de Saxe, prononça contre Selibur. Ce dernier, sans égard pour la sentence, prit les armes; mais attaqué et pris dans la ville d'Altenbourg, sa capitale, il fut envoyé en exil. Mistewoy, devenu maître de la Wagrie, avait établi sa cour à Altenbourg; mais, en 969, il la transféra à Mecklenbourg. Quoique ce prince eût embrassé le christianisme, en 973, il profita d'une expédition que l'empereur Otton II fit, en 982, contre les Sarasins qui avaient pénétré dans la Pouille et dans la Calabre, pour se mettre à la tête d'une puissante armée de Slaves, qui, sous prétexte de venger quelques griefs, s'emparèrent de Havelberg et de Brandebourg, et tranchèrent la tête aux évêques de ces deux siéges. Cependant Giselarius, évêque de Magdebourg, et plusieurs princes de Saxe, se liguèrent contre les Obotrites, reprirent la ville de Brandebourg et firent dans une seule bataille éprouver une perte de plus de 30,000 hommes aux princes slaves. Mistewoy se trouva, en 984, à la diète de Quedlimbourg, présidée par Henri, duc de Bavière, et mourut vers la fin de cette année ou au commencement de la suivante. (*Witichind, liv. III, p.* 33; *Dimar, l. II, p.* 18, et *liv. IV. Krautzius, Saxe, l. IV, c.* 19; *Georg. Fabric., anno* 982.)

N..... Mistewoy avait épousé, 1°. Médée, princesse païenne; 2°. la sœur de Wagon, évêque d'Altenbourg. (*Hubner.*) Il eut de ce second mariage Misizlau, qui suit.

II. *Misizlau*, prince ou roi des Obotrites, des Wagres, des Polabes, des Dithmarses et des Poméraniens. Des historiens ont avancé qu'il étendait sa domination depuis le Weser jusqu'à la Vistule. Il est certain qu'il possédait le Holstein et le Sleswig, qui passèrent depuis sous le gouvernement de princes étrangers. (*La Martinière, t. IV, p.* 622, *col. prem.*) Misizlau régna à Schwerin, depuis l'an 985 jusqu'en 999, ou, selon d'autres, jusqu'en 1018. Hubner lui donne pour femme Sophie de HONGRIE. Il eut pour fils:

DE HONGRIE: fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.

1°. Mistewoy II, dont l'article suit;

2°. Grim, *prince de Rugen*, auteur de la première dynastie des princes

de ce nom; éteinte en 1210. (*Art de vérifier les Dates*, *édit. in-4°.*, *de* 1819, *Tom. V.*, *p.* 42.)

III. *Mistewoy*, IIe du nom, surnommé *le Fort*, roi des Obotrites et des Wandales, prince des Wagres, des Polabes, des Dithmarses et des Poméraniens, mort en 1025, avait épousé Mathilde DE SAXE, fille de Bennon ou Bernard Ier., duc de Saxe, et de Geila, princesse de Poméranie. (*Hubner*, *t.* 150.) Il eut pour fils :

DE SAXE, avant l'an 1181 : fascé d'or et de sable de 8 pièces.

1°. Udon, qui continue la descendance;

2°. Ratibor, lequel eut plusieurs enfants, qui moururent avant lui, sans laisser de postérité;

3°. Bogislas, duc de Poméranie, lequel eut pour fils :

Suantibor, duc de Poméranie, qui soutint une longue guerre contre les Danois et les Polonais, depuis l'an 1092 jusqu'en 1097, et mourut en 1107, laissant quatre fils et une fille :

A. Wartislas, duc de *la Poméranie citérieure*, dont les descendants régnèrent à Wolgast et à Stettin, jusqu'au 10 mars 1637, date de l'extinction de cette branche ducale souveraine; (Voyez la Chronologie des ducs de Poméranie, p. 35, de l'édition in-4° de *l'Art de vérifier les Dates*, publiée en 1819);

B. Ratibor, prince de Poméranie, qui embrassa le christianisme avec son frère Wartislas, en 1124. Il eut deux fils :

a. Wartislas II, prince de Poméranie, mort en 1186, n'ayant eu qu'un fils, nommé Barthélemi, qui fut père de Wartislas III, et Suantibor II;

b. Suantopelk, mort sans postérité;

C. Bogislas, duc de *la Poméranie ultérieure*, ou Pomerelie, en 1107. Sa postérité s'est éteinte en 1295, après avoir régné sur ce duché pendant 158 ans; (*Ibid.*, *p.* 371.)

D. Suantopelk, prince de Poméranie, qui mourut en 1120, laissant un fils mort sans postérité;

E. Slavine, femme, 1°. de Criton, prince *de Rugen*; 2°. de Henri, prince *des Obotrites*;

4°. Anadrach, roi des Wandales, mort en 1025.

IV. *Udon*, roi des Obotrites, prince des Wandales, des Wagres et des Polabes, eut, en qualité d'aîné, toute la partie occidentale des états de son père, dans le partage qui en fut fait, en 1025, entre lui et ses frères. Il soutint plusieurs guerres malheu-

DE DANEMARK, *ancien* : d'or, semé de cœurs de gueules, à 3 léopards d'azur, l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés d'or.

reuses contre Bernard II, duc de Saxe, qui, sous prétexte d'extirper le paganisme, exerçait une oppression violente sur les Slaves ou Wandales. Udon mourut en 1032. (*Hubner*, *t.* 192.) Le même historien lui donne pour épouse Marie DE DANEMARK. Il fut père de Gottschalk, qui suit.

DE POLOGNE : de gueule, à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or.
DE DANEMARK : comme ci-dessus.

V. *Gottschalk*, prince souverain des Obotrites, des Wagres et des Polabes, en 1042, abjura le christianisme, et remporta divers succès sur les troupes d'Ordulphe, duc des Saxons. Il périt dans une bataille, en 1066. Il avait épousé, 1°. Symbulle, fille de Micislas II, duc DE POLOGNE, et de Richense, comtesse palatine du Rhin ; 2°. Syritha, *aliàs* Sigride, fille de Suénon II, roi DE DANEMARK. (*Hubner*, *t.* 94 et *t.* 192.) De ce second mariage sont issus :

1°. Buccon, dont l'article suit ;

2°. Henri, prince des Wagriens, des Polabes, des Obotrites, des Kissiniens et des Circipaniens, à Lubeck, en 1105, des Rugiens et des Poméraniens, en 1114, des Livoniens, en 1117, roi en 1115, mort en 1125. Il envahit tous les pays que gouvernait Criton, prince de Rugen, et lui enleva Slavine *de Poméranie*, sa femme, que le prince Henri épousa, et dont il eut deux fils :

A. Suentepolk, prince des Wagriens, qui combattit contre Ratze, cousin et successeur de Criton, prince de Rugen, et mourut en 1129; il n'eut qu'un fils :

Zwineke, prince des Obotrites, qui ne vivait plus en 1130 ;

B. Kanut, roi des Obotrites, qui, l'an 1126, chassa les Rugiens de la ville et du territoire de Lubeck, dont ils s'étaient emparés. Il mourut sans postérité avant l'an 1130 ;

3°. Un troisième fils, qui fut tué dans une défaite que les troupes de son père, dont il avait le commandement, éprouvèrent contre celles de Ratze, prince de Rugen, en 1107. (*Art de vérifier les Dates*, *ibid. p.* 42.)

DE SAXE : comme à la p. 7.

VI. *Buccon*, grand prince des Wandales en 1066, combattit contre les Saxons, et mourut dans la fleur de l'âge, en 1073. Il avait épousé Hildegarde DE SAXE. (*Hubner*, *p.* 192.) Il eut deux fils :

1°. Pribislav Ier., prince des Wandales, en 1073, puis roi des Obotrites, des Wagriens et des Polabes, en 1130 ; mort en 1142, sans enfants de Petrisse, princesse *de Norvège* ; (*Ibid.*)

2°. Niclot, dont l'article suit.

VII. *Niclot*, prince des Kissiniens et des Circipaniens en 1130,

puis des Obotrites, des Wagriens et des Polabes, en 1142, soutint contre les Danois et les Saxons plusieurs guerres longues et malheureuses, par suite desquelles il fut contraint de renoncer au titre de *roi*, pour ne porter à l'avenir que celui de prince des Wandales, seigneur de Mecklenbourg. Il ne parvint même à consolider la paix qu'en abjurant le paganisme, en 1147. Mais, dans la suite, ses peuples ayant voulu secouer le joug de Henri le Lion, duc de Saxe, Niclot périt à leur tête dans une sanglante bataille, en 1161, et non pas vers 1159. Il avait épousé Amélie, princesse DE SUÈDE. (*Hubner*, *ibid.*) Il fut père de :

DE SUÈDE, *ancien*: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 couronnes d'or, qui est *de Suède*; aux 2 et 3 d'argent, à 3 barres ondées d'azur; au lion d'or, couronné de gueules, brochant, qui est de l'*ancien royaume des Goths*.

1°. Pribislav II, dont l'article suit ;

2°. Wartislas, prince des Wandales, qui, ayant été fait prisonnier par les Saxons, en 1163, fut mis à mort à Brunswick, en 1164. (*Art de vérif. les Dates*, *ibid.*, *t. IV*, *p.* 538, *col.* 2.) Il laissa un fils :

Niclot, prince des Wandales, à Rostock, en 1183, tué, en 1201, dans une bataille contre Adolphe III, comte de Holstein. Il n'eut point d'enfants du mariage qu'il avait contracté avec Anne *de Brandebourg*, fille du margrave Albert l'Ours ;

3°. Prizlav, seigneur de Laland, en 1161, mort avant l'an 1170. Il avait épousé Pétronille, princesse *de Danemark*, fille de S. Kanut, duc de Sleswig, roi des Wénèdes. Il en eut un fils :

Kanut, seigneur de Laland, en 1169, mort après l'an 1183.

VIII. *Pribislav* II, prince des Wandales, à Werle, en 1161; n'avait point, à l'exemple de son père, embrassé le christianisme. Obligé de prendre la fuite après la défaite et la mort de Niclot, il profita, en 1164, du départ de Henri le Lion pour l'expédition d'Italie, fit une irruption dans le Mecklenbourg, et recouvra la plus grande partie de ses états. Mais, la même année, (et non pas en 1167), le duc de Saxe lui livra une grande bataille près de Demmin, en Poméranie, où périt Adolphe II, comte de Holstein, allié de Henri le Lion. (*Art de vérifier les Dates*, *ibid.*, *pp.* 11 *et* 24; *Helmild. Chr. slaw. t. II*, *ch.* 4.) Ce revers détermina Pribislav à recevoir le baptême des mains de Berthold, abbé de Saint-Michel sur le Mont, près de Lunebourg. Dès-lors le duc de Saxe lui rendit ses états, à l'exception de Schwerin et Ratzebourg, qui furent gouvernés par des comtes particuliers, de Stargard, dont le Brandebourg fut remis en possession, et de la Wagrie, qui fut réunie au duché de Holstein. Pribislav fut déclaré prince de l'em-

pire, le 5 janvier 1170, et fonda, en 1171, l'abbaye cistercienne de Doberan; agrandit la ville de Rostock, que Gottschalk, l'un de ses prédécesseurs, avait fondée; suivit Henri le Lion à la Terre-Sainte, en 1172, et mourut le 25 décembre 1181, le dernier prince de sa race qui ait porté le titre de roi des Obotrites. Il avait épousé, 1°. Prislave, princesse DE NORWÈGE, dont il eut Henri-Burwin qui suit; 2°. Mathilde DE POLOGNE, dont il n'eut point d'enfants, et qui était fille de Boleslas IV, dit *le Frisé*, duc de Pologne, et d'Anastasie, princesse de Russie.

DE NORWÈGE: de gueules, au lion couronné d'or, tenant une hache d'armes d'argent, futée d'un manche courbé en demi-cercle d'or.
DE POLOGNE: comme à la p. 8.

IX. Henri Burwin, Ier du nom, surnommé *l'Ancien*, prince DE MECKLENBOURG, des Kissiniens et des Wandales, eut de grands démêlés avec le prince Niclot, son cousin germain, relativement au partage des états. Déterminés à vider cette querelle les armes à la main, ils furent faits tous deux prisonniers, en 1182, Burwin par le prince de Rugen, et Niclot par le duc de Poméranie. Délivrés l'année suivante par la médiation de Kanut VI, roi de Danemark, ils s'en remirent, pour terminer leur différend, à l'arbitrage de ce prince, qui parvint à leur faire secouer la mouvance de la Saxe pour se placer sous la sienne. Niclot ayant péri, en 1201, dans une bataille contre Adolphe III, comte de Holstein, Henri Burwin réunit ses états au Mecklenbourg. Il fonda l'abbaye de Sonnencamp, qu'il fit transférer depuis à Neukloster; fit bâtir, en 1220, la ville de Gustrow, sur la Nebel; posa la première pierre de la cathédrale, en 1226, et mourut cette dernière année (et non en 1228). Il avait épousé, 1°. en 1166, Mathilde, fille de Henri le Lion, duc DE SAXE et de Bavière, et d'Ide, comtesse de Hombourg; 2°. en 1219, Adélaïde, fils de Lesko V, dit *le Blanc*, roi DE POLOGNE, et de Grzimislava, princesse de Russie. Il n'eut point d'enfants de ce second mariage. Ceux du premier lit furent :

DE SAXE: comme à la p. 7.
DE POLOGNE: comme à la p. 8.

1°. Henri Burwin II, qui suit;
2°. Niclot, qui périt, en 1228, à Gadebusch, de la chute d'une maison;
3°. Catherine, femme de Jean IV, comte *d'Oldenbourg*.

X. Henri Burwin, IIe. du nom, dit *le Jeune*, prince DE MECKLENBOURG, seigneur de Rostock et de Werle, dès l'an 1219, puis de Mecklenbourg et de Gadebusch, par la mort

de Niclot, en 1228, ne lui survécut pas long-temps, étant mort l'année suivante, 1229, et non en 1236, comme l'ont avancé Bucholz et plusieurs généalogistes. Il avait épousé Sophie DE SUÈDE, morte en 1252, fille du roi Charles VII. (*Art de vérifier les Dates, t. V, p. 25.*) Ses enfants furent :

DE SUÈDE : comme à la p. 9.

1°. Jean Ier., dont l'article suit ;

2°. Niclot, auteur de la première branche *de Wenden* et *de Gustrow* * ;

3°. Henri Burwin, IIIe du nom, seigneur de Rostock, qui fonda, en 1244, la ville de Calau, et rétablit, en 1252, celle de Rostock, qui avait été réduite en cendres. Il devint aveugle en 1266, et mourut en 1277, laissant de Marguerite *de Danemarck*, son épouse, fille d'Eric VI :

A. Waldemar, seigneur de Rostock, mort en 1282. Il avait épousé Agnès *de Holstein*, morte en 1287 ;

B. Niclot, seigneur de Rostock en 1282, décédé sans enfants mâles, le 25 novembre 1314. Il avait épousé, 1°. Anne *de Brandebourg*, fille du margrave Albert II, et de Mathilde, marquise de Lusace ; 2°. Marguerite *de Poméranie*, fille de Bogislas IV, duc de Wolgast, et de Marguerite, princesse de Rugen. De ce dernier mariage est issue :

Elisabeth, femme de Christian, comte *de Holstein Oldenbourg*, en 1317 ;

---

* PRINCES DE WENDEN ET DE GUSTROW.

XI. Niclot, prince DE WENDEN, régnait à Rostock, en 1223, puis à Werle. Ce prince fit de grandes libéralités aux ministres du culte catholique. Il soutint une guerre avantageuse contre le margrave de Brandebourg, et mourut le 7 mai 1277. Il avait épousé Judith, princesse D'ANHALT, de laquelle il laissa :

D'ANHALT, *ancien* : parti, au 1 d'argent, à l'ours de sable colleté et couronné d'or, gravissant un pan de muraille qui penche à une porte d'or, qui est *d'Anhalt* ; au 2 d'or, à 5 trangles de sable, qui est *de Ballenstædt*.

1°. Henri *l'Ancien*, prince de Wenden en 1277, mort le 5 octobre 1291. Il avait épousé, 1°. Hélène, princesse *de Rugen*, fille du prince Witzlaff II, et d'Agnès, comtesse de Ruppin ; 2°. Mathilde *de Brunswick-Lunebourg*, fille du duc Jean, et de Luitgarde, comtesse de Holstein. Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. Henri,
B. Niclot, } qui firent périr leur père, le 5 octobre 1291 ;

C. Rixa ou Richsa, femme d'Albert II, dit le Gras, duc *de Brunswick* ;

4°. Pribislav, seigneur de Richtenberg (Parchim), en 1247, mort en 1262, laissant de Tribislava *de Poméranie*, sa femme :

Pribislav, seigneur de Parchim, mort en 1315, sans enfants, de Mestevina *de Poméranie*, son épouse, fille de Mestevin II, duc de la Poméranie ultérieure;

5°. Sophie, } dont on ignore la destinée;
6°. Madelaine, }

7°. Marguerite, femme de Gunzelin, comte *de Schwerin*.

XI. Jean Ier., surnommé *le Théologien*, prince DE MECKLENBOURG dès 1227, prit part à la guerre que l'ordre Teutonique soutint, en 1242, contre Suantopelk III, duc de Poméranie, seconda en personne les chevaliers de Livonie, en 1258, dans la guerre qu'ils entreprirent pour extirper le paganisme du pays, et mourut en 1264. Il avait épousé Luitgarde DE HENNEBERG, fille de Poppon XIII, comte de Henneberg, laquelle ne vivait plus le 14 juin 1268. Leurs enfants furent:

DE HENNEBERG : d'or, à l'autruche de sable, sur un monticule de gueules.

1°. Henri Ier., dont l'article suit;

2°. Albert Ier., qui succéda à son père, avant le 17 mars 1265, et mourut avant le 5 janvier 1266, sans enfants, de Judith, princesse *de Wenden-Werle*, son épouse;

PRINCES DE WENDEN ET DE GUSTROW.

Du second lit :

D. Barnime, prévôt du chapitre de Camin;

2.° Jean, qui suit;

3.° Bernard, mort en 1286, } sans postérité;
4.° Henning, mort en 1288, }

5°. Hedwige, première femme de Jean II, margrave *de Brandebourg*, morte le 8 septembre 1277;

6°. Judith, femme d'Albert, prince *de Mecklenbourg*.

XII. Jean, Ier. du nom, surnommé *le Pacifique*, prince DE WENDEN, mort en 1289, avait épousé, 1°. Miroslava, princesse DE POMÉRANIE, fille du duc Bernime Ier., *dit* le Bon, et de Mathilde, margrave de Brandebourg, sa troisième femme; 2°. Sophie, comtesse DE LINDAW DE RUPPIN, de laquelle il laissa :

DE POMÉRANIE : d'argent, au griffon de gueules.

DE LINDAW-RUPPIN : de gueules, à l'aigle d'argent.

1°. Niclot, prince de Wenden, mort en 1316, laissant de Richsa, princesse *de Danemark*, son épouse :

3°. Nicolas, prévôt du chapitre de Schwerin, en 1266, et de celui de Lubeck en 1275, co-régent de Mecklenbourg, de 1275 à 1283, mort vers 1289;

4°. Poppon, qui périt, en 1242, commandant les troupes Mecklenbourgeoises contre les Poméraniens et les Prussiens;

5°. Jean II, écolâtre du chapitre de Lubeck, en 1255. Il quitta l'état ecclésiastique, lors de la mort de son père; disputa à son frère aîné une partie de la succession, les armes à la main, et obtint Gadebusch, où il gouvernait en 1283. Il fut co-régent des états de Mecklenbourg, de 1276 à 1283, et mourut en 1299, sans laisser d'enfants de son mariage avec N.... comtesse *de Ravensberg;*

6°. Hermann, prévôt du chapitre de Schwerin, en 1289, vivant encore en 1313;

7°. Luitgarde, *aliàs* Adelaïde, femme de Gerhard Ier., comte de *Holstein-Schauenbourg*, décédée en 1285.

XII. Henri I, dit *le Jérosolymitain*, prince DE MECKLENBOURG, porta, du vivant de son père, le titre de prince des Obotrites, et combattait en Livonie, lorsqu'il fut appelé à lui succéder. L'an 1272, il partit pour la Palestine : mais, fait prisonnier par les Musulmans, le 4 mars de la même année, il ne recouvra sa liberté qu'au bout de 26 ans, le 24 août 1298. Il mourut au mois de jan-

---

PRINCES DE WENDEN ET DE GUSTROW.

A. Nicolas, mort jeune;

B. Henning, seigneur de Stavenhagen, mort en 1338;

C. Jean, seigneur de Werle et de Goldberg, qui, en 1329, se ligua avec le duc de Mecklenbourg et le margrave de Brandebourg, contre Barnime II, duc de Stettin. Il épousa depuis Mathilde *de Poméranie*, fille de ce dernier prince, et mourut en 1351, laissant :

a. Jean, mort en 1348, sans postérité;

b. Nicolas, seigneur de Werle et de Goldberg, mort en 1354: Celui-ci laissa d'Agnès, comtesse *de Lindaw*, son épouse;

I. Henning, seigneur de Stavenhagen, mort en 1362;
II. Jean, seigneur de Goldberg, mort en 1376;
III. Agnès, femme de Jean V, prince *de Wenden-Warren;*
IV. Mathilde, épouse de Laurent, prince *de Wenden-Gustrow;*

c. Sophie, femme d'Albert, comte *de Lindaw;*

DE POMÉRANIE : d'argent, au griffon de gueules.

vier 1302. Il avait épousé, en 1260, Anastasie, duchesse DE POMÉRANIE-STETTIN, fille de Barnime I, duc de Poméranie, et de Marie, princesse de Saxe, sa première femme. La princesse Anastasie eut la régence des états de 1272 à 1278, et mourut en 1314. Ses enfants furent :

1°. Henri II, qui suit ;

2°. Jean III, mort en 1289, sans enfants, d'Hélène *de Rugen*, fille du prince Witzlaff II, et d'Agnès, comtesse de Ruppin, qu'il avait épousée le 3 novembre de la même année ;

3°. Anne, épouse de Jean III, comte *de Holstein-Riel* ;

4°. Luitgarde ou Luccartis, mariée, l'an 1273, avec Przémislas II, roi *de Pologne*, qui, suivant Valentin d'Eichstædt, la fit étrangler à cause de sa stérilité.

DE BRANDEBOURG : écartelé, aux 1 et 4 *de Zollern* ; aux 2 et 3 *de Brandebourg*.

DE SAXE, av. 1371 : écartelé, aux 1 et 4 fascés d'or et de sable de 8 pièces, au crancelin de sinople brochant en bande, qui est *de Saxe* depuis 1181 ; au 2 *de Thuringe* ; au 3 *de Misnie*.

XIII. Henri II, surnommé *le Lion*, prince DE MECKLENBOURG en 1287, de Stargard, le 15 janvier 1304, et de Rostock, le 21 mai 1323, eut de longs et sanglants démêlés avec les Poméraniens, et mourut le 21 janvier 1329. Il avait épousé, 1°. le 14 avril 1292, Béatrix DE BRANDEBOURG, fille du margrave Albert, morte avant le 25 septembre 1314 ; 2°. le 6 juillet 1315, Anne DE SAXE, fille d'Albert, duc de Saxe-Wittenberg, et veuve du landgrave de Thuringe, morte vers le 25 juin 1327 ; 3°. en 1328, Agnès, com-

---

PRINCES DE WENDEN ET DE GUSTROW.

d. Elisabeth, abbesse de Dobbertin ;

e. Mathilde, femme d'Otton, comte *de Schwerin* ;

D. Sophie, femme du duc Eric *de Suède* ;

E. Richsa, dont on ignore la destinée ;

F. Marguerite, femme d'Albert, duc *de Saxe-Lauenbourg* ;

2°. Gontier, chanoine de Magdebourg, mort en 1313 ;

3°. Jean II, dont l'article suit ;

4°. Henning, mort sans postérité à la guerre ;

5°. Bernhard, } moines.
6°. Henri, }

DE BRUNSWICK : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 2 léopards d'or, qui est *de Brunswick* ; aux 2 et 3 d'or, semé de cœurs de gueules ; au lion d'azur, brochant, qui est *de Lunebourg*.

XIII. Jean II, prince DE WENDEN à Gustrow, mort en 1337, avait épousé Mathilde DE BRUNSWICK-LUNÉBOURG, de laquelle il laissa trois enfants :

1°. Bernhard, prince de Wenden à Rœbel, décédé en 1378, laissant d'Elisabeth *de Holstein*, son épouse :

tesse DE LINDAW-RUPPIN, veuve de Witzlaff II, prince de Rugen, et fille de Wichman, comte de Lindaw-Ruppin. Elle vivait encore le 19 juillet 1343. Le prince Henri II eut pour enfants : DE LINDAW-RUPPIN : de gueules, à l'aigle d'argent.

Du premier lit :

1°. Mathilde, épouse d'Otton, duc *de Brunswick-Lunebourg*, mort en 1354 ;

Du second lit :

2°. Albert II, dont l'article suit ;

3°. Jean IV, qui fut revêtu de la dignité ducale avec son frère, le 8 juillet 1348. Il régna à Stargard, Lubz et Sternberg ; fut régent à Schwerin, en 1390, et mourut en 1393. On lui donne pour femme, 1°. Anne, fille du comte Adolphe *de Holstein ;* 2°. Agnès, comtesse *de Lindaw-Ruppin*, et pour enfants :

A. Jean, duc de Mecklenbourg-Stargard, qui défendit la ville de Stockholm, pendant six ans, pour son cousin Albert, duc de Mecklenbourg, roi de Suède. Il mourut en 1418, laissant de Vegetille, sœur de Jagellon, roi *de Pologne*, son épouse :

a. Jean, régnant à Stargard, mort en 1440. Il avait épousé Dorothée, nommée par d'autres Luitgarde, princesse *d'Anhalt*, fille d'Albert le Boiteux, prince d'Anhalt-Coethen, et d'Elisabeth, comtesse de Mansfeld, sa première femme. Il en eut :

PRINCES DE WENDEN ET DE GUSTROW.

A. Jean, prince de Wenden à Waren, mort en 1400. Il avait épousé Agnès, princesse *de Wenden-Werle*, dont il eut :

a. Christophe, prince de Wenden à Waren, mort en 1425, sans avoir eu d'enfants de N...., comtesse *de Lindaw*, son épouse ;

b. Nicolas, décédé en 1408 ;

B. Mirislave, religieuse ;

C. Mathilde, alliée, le 26 février 1377, avec Henri III, duc *de Mecklenbourg ;*

2°. Nicolas, dont l'article suit ;

3°. Sophie, morte en 1364, femme de Barnime IV, duc *de Poméranie*, décédé en 1365.

XIV. Nicolas, surnommé *le Bègue*, prince DE WENDEN à Gus-

I. Jean, mort sans postérité, en 1455;

II. Hedwige, femme d'Otton II, duc *de Poméranie-Stettin*;

b. Hedwige, abbesse de Ribnitz;

B. Ulric, duc de Mecklenbourg-Stargard, mort en 1417, laissant de Marguerite, fille de Suantibor, duc *de Poméranie-Stettin*, et d'Anne de Nuremberg, son épouse:

a. Henri, duc de Mecklenbourg, regnant à Stargard en 1455; décédé en 1466. Il avait épousé, 1°. Engelburge, princesse *de Poméranie*; 2°. Marguerite, fille de Frédéric le Pieux, duc *de Brunswick-Lunébourg*. Henri fut père de:

I. Ulric, dernier prince de la ligne de Stargard, qui fit la guerre, en 1467, à Henri le Gras, duc de Mecklenbourg, et à l'évêque de Schwerin. Après sa mort, arrivée en 1471, ses états passèrent, par droit d'hérédité, au même duc Henri le Gras, son cousin. Ulric avait épousé Catherine, princesse *de Wenden*, fille de Guillaume, dernier prince des Wandales et des Hérules, de laquelle il laissa:

AA. Madelaine, femme de Wratislas VIII, duc *de Poméranie-Wolgast*, morte en 1533;

BB. Engelburge, femme d'Eberwin, comte *de Bentheim*;

PRINCES DE WENDEN ET DE GUSTROW.

DE HOLSTEIN, *ancien*: de gueules, à trois feuilles d'ortie, appointées en pairle renversé, et anglées de 3 clous de la passion, le tout d'argent.
DE MECKLENBOURG: d'or, au rencontre de buffle de sable, couronné de gueules, accorné et bouclé d'argent.

trow, mort en 1360, avait épousé, 1°. Agnès, princesse DE HOLSTEIN; 2°. en 1338, Agnès DE MECKLENBOURG, fille du duc Henri le Lion, et d'Anne, princesse de Saxe, sa seconde femme. Nicolas eut deux fils et une fille:

1°. Jean, prince de Werle, mort en 1377, sans enfants d'Euphémie, princesse *de Mecklenbourg*, son épouse, fille du duc Henri, et d'Ingelburge, princesse de Danemark;

2°. Laurent, qui suit;

3°. Catherine, femme d'Albert, duc *de la Basse-Saxe*.

DE WERLE: d'argent, au griffon barré de 4 pièces de gueules et de sinople.

XV. Laurent, prince DE WENDEN à Gustrow, mort en 1393, avait épousé Mathilde, princesse DE WERLE-GOLDBERG, fille du prince Nicolas, et d'Agnès, comtesse de Lindaw. De ce mariage sont issus:

1°. Baltazar, prince de Wenden à Gustrow, qui mourut sans postérité, en 1421. Il avait épousé, 1°. Agnès, fille de Bogislas VI, duc *de Po-*

CC. Elisabeth, prieure du monastère de Ruhne;
II. Madelaine, femme de Bernard, comte *de Barby;*
III. Marguerite, fiancée, mais morte avant d'avoir été mariée, avec Eric, duc *de Poméranie;*
b. Anne, abbesse de Wantzke;
C. Rodolphe, évêque de Schewrin en 1387, mort en 1416;
D. Albert, évêque de Derpt;
E. Anne, femme de Wratislas V, duc *de Poméranie-Wolgast*, mort en 1394;
4°. Henri, dit aussi Anastase, mort jeune;
5°. Anne, femme de Henri II, *dit* de Fer, comte *de Holstein*, mort en 1381;
6°. Béatrix, abbesse de Ribnitz, décédée en 1399;
7°. Agnès, mariée, en 1338, avec Nicolas, prince *de Wenden*, morte en 1360.

XIV. Albert II, prince, puis duc DE MECKLENBOURG, fut élevé à la dignité ducale à la diète de Prague, le 8 juillet 1348, devint comte de Schwerin le 31 mars 1359, et mourut le 19 février 1379. Ce prince guerrier fit une guerre d'extermination aux brigands qui désolaient ses états. En 1350, il combattit contre Otton, comte de Schwerin, qu'il fit prisonnier dans une action, et auquel il

---

PRINCES DE WENDEN ET DE GUSTROW.

méranie; 2°. Euphémie, fille de Magnus I, duc *de Mecklenbourg;* 3.° Hedwige *de Holstein*, fille de Gerhard, duc de Sleswig;
2°. Guillaume, dont l'article suit;
3°. Jean, décédé en 1414;
4°. Nicolas, mort jeune;
5°. Euphémie, morte sans avoir été mariée;
6°. Agnès, qui termina ses jours dans un monastère.

XVI. Guillaume, prince DE WENDEN à Gustrow, mourut le 7 septembre 1436. Il avait épousé, 1°. Anne, princesse D'ANHALT; 2°. Sophie, princesse DE POMÉRANIE, fille de Wartislas VIII, prince de Rugen, et d'Agnès de Saxe-Lauenbourg. Le prince Guillaume eut pour fille unique :

D'ANHALT, *ancien*: comme à la p. 11.
DE POMÉRANIE. comme à la p. 14.

Catherine, princesse de Werle et de Wenden, mariée à Ulric II, duc *de Mecklenbourg-Stargard*, mort en 1471.

Les *Armes* de cette branche étaient : *d'azur, au griffon d'or.*

rendit la liberté, après le consentement donné par ce comte d'unir sa fille, unique héritière de tous ses biens, avec Albert II, fils d'Albert Ier. Ce dernier avait épousé, 1°. en 1335, Euphémie, princesse DE SUÈDE, morte avant le 16 juin 1370, fille du duc Éric de Suède, et sœur du roi Magnus; 2°. Adélaïde, fille d'Ulric, comte DE HOHENSTEIN, morte en 1380, sans avoir eu d'enfants. Ceux du premier lit sont :

DE SUÈDE: comme à la p. 9. DE HOHENSTEIN: d'argent, à une tige de trois roses de gueules.

1.° Albert III, qui fut proclamé roi de Suède, le 30 novembre 1363, après la déposition du roi Magnus II, et d'Haquin, son oncle et son cousin. Ces derniers, à la tête d'une armée, qu'ils grossissent de troupes norwégiennes et danoises, tentent de remonter de vive force sur le trône; mais ils sont défaits, et Magnus, tombé au pouvoir d'Albert, est renfermé à Stockholm. Albert parvint à pacifier tous les troubles; mais son gouvernement, devenant toujours plus absolu, souleva contre lui la noblesse et le clergé de son royaume. La noblesse prend les armes, passe en Danemark, proclame Marguerite, reine de Gothie et de Suède, et marche avec les suédois contre l'armée d'Albert, qui est fait prisonnier, le 21 septembre 1388, à Falcoping, en Westrogothie. Cependant le duc Jean de Mecklenbourg arrive au secours de Stockholm, qui tenait toujours pour Albert. Il délivre cette place et soutient, pendant six ans, une guerre dont l'issue fut la délivrance du roi Albert et d'Eric son fils. Par ce traité, conclu à Lindholm, le 17 juin 1395, il leur fut accordé trois ans, pour payer à la reine Marguerite une rançon de 60 mille marcs d'argent, ou renoncer à la couronne. Albert, dans l'impuissance de satisfaire aux premières conditions, fut donc forcé de renoncer à ses droits aux royaumes de Suède, de Norwège et de Danemark, le 25 novembre 1404, et mourut peu avant le 28 juillet 1412. Il avait épousé, 1°. Richarde, fille d'Otton, dernier comte *de Schwerin*, morte vers le 23 avril 1377; 2°. au mois de février 1396, Agnès, *aliàs* Hélène, fille de Magnus II, duc *de Brunswick*, laquelle eut la régence des états de Mecklenbourg, du 28 juillet 1412 à l'an 1417, et mourut avant le 28 janvier 1436. Les enfants d'Albert furent :

Du premier lit :

A. Eric, qui gouvernait en Gothland, en 1395, et mourut le 8 septembre 1397, sans enfants de Marguerite, fille de Bogislas, duc *de Poméranie-Wolgast*, qu'il avait épousée au mois de février 1396;

B. Richarde, épouse de Jean, marquis *de Moravie*, fils de l'empereur Sigismond;

Du second lit :

C. Albert V, duc de Mecklenbourg-Schwerin, en 1417, marié, au mois de mai 1423, avec Marguerite *de Brandebourg*, fille de l'électeur Frédéric Ier., mort avant le 6 décembre de la même année; sa veuve se remaria avec Louis, duc de Bavière-Ingolstadt;

2°. Magnus I, dont l'article va suivre;

3°. Henri III, que la justice sévère qu'il exerça contre les brigands qu'il pouvait saisir, fit surnommer le Pendeur (*Suspensor*). Il succéda à son père, en 1379, et mourut en 1383. Il avait épousé, 1°. Ingelburge, fille de Waldemar IV, roi de Danemark, à laquelle il avait été fiancé le 23 décembre 1350, et qui mourut avant le 16 juin 1370; 2°. le 26 février 1377, Mathilde, fille de Bernhard, prince *de Wenden-Gustrow*. Il eut du premier lit :

Albert IV, héritier du Danemark, le 25 octobre 1375. Il succéda au duché de Mecklenbourg-Schwerin, en 1385, et mourut en 1388. Il avait épousé Elisabeth, fille de Nicolas, comte *de Holstein*, laquelle se remaria, en 1404, avec Eric IV, duc de Saxe-Lauenbourg;

4°. Anne, épouse d'Adolphe VII, comte *de Holstein*, mort en 1390;

5°. Ingelburge, mariée, peu avant l'an 1352, avec Louis II le Romain, margrave *de Brandebourg*, décédé en 1365.

XV. Magnus I, duc DE MECKLENBOURG, en 1379, gouverna, conjointement avec ses frères, Albert et Henri, et mourut au mois d'avril 1385. Il avait épousé, en 1362, Élisabeth, *aliàs* Agnès, fille de Barnime IV, duc DE POMÉRANIE-RUGEN, et de Sophie, princesse de Wenden-Gustrow. De ce mariage sont issus :

DE POMÉRANIE: écartelé, aux 1 et 4 *de Poméranie*; aux 2 et 3 d'or, au lion coupé d'azur et de sable, couronné d'argent, issant d'une champagne pignonnée de deux montants de gueules, qui est *de Rugen*.

1°. Jean V, dont l'article suit;

2°. Euphémie, femme de Baltazar, prince *de Wenden-Gustrow*.

XVI. Jean V, duc DE MECKLENBOURG-SCHWERIN, gouverna à Stockholm, de 1389 à 1395. L'an 1415, il chassa les troupes de Baltazar et Christophe de Werle et celles du margrave de Brandebourg, qui avaient fait une irruption dans le pays. Il soumit les habitants des villes de Wismar et de Rostock, qui avaient tumultuairement chassé leurs magistrats, et fonda l'université de cette dernière ville. Le 10 février 1421, le duc Jean V fit avec le duc Albert V, son cousin, un traité pour la succession éventuelle des princes de Werle et de Wenden. Jean V mourut le 16 octobre 1422. Il avait



DE HOYA : coupé, au 1 d'or à dix pates d'ours de sable, adossées en pal, qui est *de Hoya*; au 2 coupé, burelé de gueules et d'argent, et gironné d'argent et d'azur, qui est *de Bruckhausen*.

SAXE-LAUENBOURG : écartelé, aux 1 et 4 *de Saxe*; au 2 d'azur, à l'aigle d'argent, couronnée d'or, qui est *d'Eggern*; au 4 d'argent, à 3 trompes de hanneton de gueules, qui est *de Westphalie*.

épousé, 1°. Jutta, comtesse DE HOYA, décédée sans enfants en 1415, fille d'Otton, comte de Hoya-Bruckhausen; 2°. en 1416, Catherine, duchesse de SAXE-LAUENBOURG, fille du duc Éric III, et de Sophie, duchesse de Brunswick. Cette princesse eut la régence le 6 décembre 1423, et la conserva jusqu'au 27 septembre 1436. Elle mourut peu après le 18 novembre 1448, ayant eu trois fils :

1°. Henri IV, qui suit;

2°. Jean VI, né vers 1418, qui succéda à son père, en 1436, et mourut avant le 13 janvier 1443. Il avait épousé, le 17 septembre 1436, Anne, fille de Casimir VI, duc *de Poméranie-Stettin*, laquelle n'eut qu'une fille, du même nom d'Anne;

3°. Magnus, mort jeune.

DE BRANDEBOURG : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle de gueules, qui est *de Brandebourg*; au 3 d'or, au lion contourné de sable, couronné et lampassé de gueules; à la bordure componée d'argent et de gueules, qui est *de Nuremberg*; au 4 contre-écartelé d'argent et de sable, qui est *de Zollern*; sur le tout d'azur, au sceptre d'or.

XVII. Henri IV, dit *le Gras*, duc DE MECKLENBOURG, né vers l'an 1417, succéda à Mecklenbourg-Schwerin, vers le 24 juin 1436, à la principauté de Wenden, le 7 septembre 1436, et à Stargard, le 15 juillet 1471 : il mourut le 19 mars 1477. Ce prince eut à étouffer une nouvelle et longue sédition des villes de Wismar et de Rostock, qui ne se soumirent qu'après avoir été frappées du ban de l'empire. Il eut aussi avec les princes de Poméranie différentes guerres dont il sortit toujours avec avantage. Henri IV joignait, à toutes les qualités d'un grand prince, une passion pour le faste et les tournois, et une prodigalité à laquelle il ne put suffire sans aliéner plusieurs de ses domaines. Il avait épousé, en 1437, Dorothée, morte le 19 mars 1491, fille de Frédéric I, électeur DE BRANDEBOURG, et d'Élisabeth, duchesse de Bavière-Landshut. De ce mariage sont issus :

1°. Albert VI, né en 1438, régnant à Gustrow dès le 16 fevrier 1464, mort peu avant le 27 avril 1483, sans enfants de Catherine, fille de Wichmann, dernier comte *de Lindaw-Ruppin*, morte le 1er. novembre 1483 ;

2°. Jean VII, né en 1439, régnant à Gustrow dès le 16 février 1464, mort peu avant le 20 mai 1474, sans enfants de Sophie, fille d'Eric III, duc *de Poméranie*, laquelle se remaria avec Magnus ;

3°. Magnus II, qui suit ;

4°. Balthasar, né en 1451, évêque de Hildesheim en 1471, puis de Schwerin avant le 25 janvier 1474, jusqu'en 1479. Il gouvernait à Mecklenbourg dès le 13 mars 1480, et mourut le 7 mars 1507. Il avait épousé, en 1487, Marguerite, fille d'Eric III, duc *de Poméranie*, morte sans enfants, le 27 mars 1526 ;

5°. Anne, morte sans alliance en 1464;
6°. Elisabeth, abbesse de Ribnitz, morte en 1496.

XVIII. Magnus II, duc DE MECKLENBOURG, né en 1441, succéda à Schwerin avant le 7 avril 1477, et à Gustrow le 27 avril 1483, et mourut le 20 novembre 1503. Il y eut, sous le règne de ce prince, de nouveaux troubles à Rostock, au sujet de l'église de cette ville, que Magnus voulait ériger en collégiale, ce qu'il effectua après de vifs démêlés. Il avait épousé, en novembre 1477, sa belle-sœur, Sophie DE POMÉRANIE, veuve de Jean VII, morte le 26 avril 1504. De ce mariage sont issus:

DE POMÉRANIE: comme à la p. 14.

1°. Henri V, dit *le Pacifique*, né le 3 mai 1479, lequel succéda, le 27 décembre 1508, régna à Schwerin dès le 22 décembre 1534, et mourut le 6 février 1552. Ce prince avait embrassé le luthéranisme dès l'an 1532. Il avait épousé, 1°. le 12 décembre 1505, Ursule, fille de Jean, électeur *de Brandebourg*, morte le 18 septembre 1510; 2°. le 12 juin 1513, Hélène, princesse *Palatine*, fille de l'électeur Philippe, morte le 4 août 1524; 3°. le 14 mai 1551, Ursule, fille de Magnus, duc *de Saxe-Lauenbourg*, décédée sans enfants en 1569. Henri V fut père de:

Du premier lit:

A. Magnus, né le 4 juillet 1509, évêque de Schwerin en 1516, mort le 28 janvier 1550, sans enfants d'Elisabeth, fille de Frédéric Ier., roi de *Danemark*, qu'il avait épousée le 26 août 1543, et qui se remaria au duc Ulric de Mecklenbourg;
B. Sophie, née l'an 1507, morte le 18 juin 1541, femme, depuis l'an 1528, d'Ernest, duc *de Brunswick-Lunebourg-Zeil*, décédé en 1546;
C. Ursule, née en 1510, abbesse de Ribnitz, décédée en 1586;

Du second lit:

D. Philippe, né le 12 septembre 1514, qui fut frappé d'une aliénation mentale en 1537, et mourut le 4 janvier 1557;
E. Marguerite, née en 1515, mariée, en 1538, avec Henri II, duc *de Munsterberg*, morte le 30 août 1559;
F. Catherine, née en 1518, mariée avec Frédéric III, duc *de Lignitz*;

2°. Eric II, né le 3 septembre 1483, mort le 24 décembre 1508;
3°. Albert VII, qui suit;
4°. Sophie, mariée le 23 octobre 1499, avec Jean, électeur *de Saxe*, morte le 12 juillet 1503;
5°. Anne, mariée, 1°. avec Guillaume, landgrave *de Hesse*, décédé en 1509; 2°. avec Otton, comte *de Solms*, mort le 14 mai 1522. Elle lui survécut jusqu'au 6 mai 1525;

6°. Catherine, née en 1477, morte en 1561, veuve, depuis le 18 août 1541, d'Henri *le Pieux*, duc *de Saxe*, qu'elle avait épousé le 6 juillet 1512;

7°. Dorothée, abbesse de Ribnitz en 1537.

XIX. Albert VII, dit *le Bel*, duc DE MECKLENBOURG, né le 25 juillet 1486, succéda en 1519. Il conduisit, en 1535, dans l'île de Zéelande une armée au secours de Christiern II, roi de Danemark, que ses sujets avaient déposé; fit la guerre aux troupes de la république de Lubeck, et mourut à Gustrow le 7 janvier 1547. Il avait épousé, le 17 janvier 1524, Anne DE BRANDEBOURG, fille de l'électeur Joachim Ier., et d'Élisabeth, princesse royale de Danemark. La duchesse Anne mourut le 19 juin 1567. Ses enfants furent:

DE BRANDEBOURG: comme à la p. 20.

1°. Jean-Albert Ier., qui suit;

2°. Ulric, surnommé *le Nestor*, né le 22 avril 1527, évêque de Schwerin, le 26 mars 1550, régnant à Mecklenbourg-Gustrow depuis le 17 février 1555, et à Mecklenbourg-Schwerin, du 1er. mars 1576 au 12 septembre 1585, et depuis le 27 avril 1592, mort le 14 mars 1603. Il avait épousé, 1°. en 1556, Elisabeth, fille de Frédéric Ier., roi *de Danemark*, et veuve du prince Magnus de Mecklenbourg-Schwerin, morte sans enfants le 15 octobre 1586; 2°. le 9 décembre 1588, Anne, fille de Philippe, duc *de Poméranie-Wolgast*, morte le 10 septembre 1626. Ulric laissa du premier lit:

Sophie, *aliàs* Louise, née en 1557, alliée, le 20 juin 1572, avec Frédéric II, roi *de Danemark*, morte le 4 octobre 1631;

3°. Georges, né le 22 février 1528, tué au mois de juillet 1552, au siége de Francfort-sur-le-Mein;

4°. Louis, né en 1535, mort au siége de Copenhague, en 1585;

5°. Christophe, né le 30 juin 1537, évêque de Ratzebourg, en 1554, coadjuteur de Riga de 1555 au 19 février 1569, régnant à Gadebusch dès le 27 janvier 1570, mort le 3 mars 1592. Il avait épousé, 1°. le 27 octobre 1573, Dorothée, fille de Frédéric Ier., roi *de Danemark*, morte sans enfants, le 11 novembre 1575; 2°. le 7 mai 1581, Elisabeth, fille de Gustave Ier., roi *de Suède*, morte le 20 novembre 1597. De ce dernier mariage est provenue:

Marguerite-Elisabeth, mariée, en 1608, avec Jean-Albert, duc de Mecklenbourg-Gustrow, morte en 1616;

6°. Charles, né le 28 septembre 1540, résidant à Wredenhagen dès 1571, à Mirow en 1587, coadjuteur de l'évêché de Ratzebourg en 1575, administrateur le 9 mai 1592. Il succéda à Mecklenbourg-Gustrow le 14 mars

1603, régna à Mecklenbourg-Schwerin jusqu'au 16 avril 1608, et mourut le 22 juillet 1610;

7°. Anne, née en 1533, mariée, en 1566, avec Gothard *Kettler*, duc de Curlande, veuve depuis 1587, et, morte en 1602.

XX. Jean-Albert I, surnommé *le Solon*, duc DE MECKLENBOURG, naquit le 22 décembre 1525. Son zèle pour le luthéranisme lui fit publier dans ses états, en 1557, une constitution ecclésiastique, dressée par Mélancthon. Il assiégea et soumit Rostock, en 1564, et réunit à l'université de cette ville les revenus des monastères de Doberan, Mariensée et Sonnencamp. Il mourut le 12 février 1576. Il avait épousé, le 24 février 1555, Anne-Sophie, fille d'Albert, duc DE PRUSSE, morte le 6 février 1591. De ce mariage sont issus :

DE PRUSSE : écartelé, au 1 *de Brandebourg*; au 2 *de Poméranie*; au 3 *de Nuremberg*; au 4 *de Zollern*, et sur le tout d'argent, à l'aigle de sable, colletée d'une couronne d'or, et ayant les ailes semées d'annelets du même, qui est *de Prusse*.

1°. Albert, né le 19 décembre 1556, mort le 19 février 1561;

2°. Jean VIII, dont l'article suit;

3°. Sigismond-Auguste, né le 10 novembre 1561, résidant à Ivenack en 1586, mort le 5 septembre 1600. Il avait épousé, le 7 octobre 1593, Claire-Marie, fille de Bogislas XIII, duc de *Poméranie-Barth*, née le 11 juillet 1594, morte sans enfants, le 19 février 1623.

XXI. Jean VIII, duc DE MECKLENBOURG, né le 7 mars 1558, succéda à Schwerin, le 12 septembre 1585, et mourut à Stargard, le 22 mars 1592. Il avait épousé, le 17 février 1588, Sophie, fille d'Adolphe IX, duc DE HOLSTEIN, morte à Lubz, le 14 novembre 1634. De ce mariage sont issus :

DE HOLSTEIN : *

1°. Adolphe-Frédéric Ier., qui suit;

2°. Jean-Albert II, né le 4 mai 1590, résidant à Gadebusch dès le 9 juillet 1608, succéda à Mecklenbourg-Gustrow, le 9 juillet 1611, devint coadjuteur de Ratzebourg en 1616, et mourut le 23 avril 1636. Ce prince, humain et bienfaisant, avait fondé à Gustrow, en 1633, une école pour l'instruction de la jeunesse dans la religion réformée, qu'il avait em-

---

* DE HOLSTEIN : coupé au premier parti d'un trait; au 1 de gueules, au lion couronné d'or, tenant une hache d'armes d'argent, qui est *de Norwége*; au 2 d'or, à 2 léopards d'azur, qui est *de Sleswig*; au deuxième parti de deux traits, au 1 *de Holstein* (p. 16); au 2 de gueules, au cavalier armé d'argent, tenant l'épée levée, qui est *de Ditmarsen*; au 3 de gueules, au cygne d'argent, colleté d'une couronne d'or, qui est *de Stormarn*. Sur le tout contre-écartelé d'or, à 2 fasces de gueules, qui est *d'Oldenbourg*, et d'azur, à la croix alésée d'or, qui est *de Delmenhorst*.

brassée en 1617. Il avait épousé, 1°. le 9 octobre 1608, Marguerite-Elisabeth, fille de Christophe *de Mecklenbourg-Gadebusch*, morte le 16 novembre 1616; 2°. le 25 mars 1618, Elisabeth, fille de Maurice, landgrave *de Hesse-Cassel*, morte sans enfants le 16 décembre 1625; 3°. le 7 mai 1626, Eléonore-Marie, fille de Christian Ier., prince d'*Anhalt-Bernbourg*, morte le 7 juillet 1657. Les enfants du duc Jean Albert II furent :

Du premier lit :

A. Jean-Christophe, né le 2 décembre 1611, mort le 21 mars 1612;
B. Charles-Henri, né le 30 mai 1616, mort le 14 novembre 1618;
C. Sophie-Elisabeth, née le 20 août 1613, mariée, le 13 juillet 1635, avec Auguste, duc *de Brunswick-Wolfenbuttel*, veuve en 1666, morte le 12 août 1676;
D. Chrétienne-Marguerite, née le 9 mars 1615, mariée, 1°. en 1640, avec François-Albert, duc *de Saxe-Lauenbourg*, mort en 1642, 2°. le 6 juillet 1650, avec Christian-Louis, duc *de Mecklenbourg-Schwerin*, morte le 16 août 1666;

Du troisième lit :

E. Jean-Christian, né le 2 novembre 1629, mort le 30 décembre 1631;
F. Gustave-Adolphe, né le 26 février 1633. Il succéda à Gustrow, le 2 mai 1654, et mourut le 6 octobre 1695. Il avait épousé, le 28 décembre 1654, Madelaine-Sybille, fille de Frédéric III, duc de *Holstein-Gottorp*, morte le 22 septembre 1719. Leurs enfants furent :
  a. Jean, né le 2 décembre 1655, mort le 6 février 1660;
  b. Charles, prince héréditaire, né le 18 novembre 1664, mort le 15 mars 1688, sept mois après son mariage contracté, le 8 août 1687, avec Marie-Emilie, fille de Frédéric-Guillaume, électeur *de Brandebourg*, remariée, le 25 juin 1689, avec Maurice-Guillaume, duc de Saxe-Zeiz, mort le 14 novembre 1728;
  c. Auguste, né le 27 décembre 1674, résidant à Dargun, dès le 28 août 1720, mort le 6 mai 1756;
  d. Eléonore, née le 1er. juin 1657, morte le 24 février 1672;
  e. Marie, née le 9 juillet 1659, morte le 14 janvier 1701, épouse, depuis le 24 septembre 1684, d'Adolphe-Frédéric II, duc *de Mecklenbourg-Strélitz*;
  f. Madelaine, née le 4 juillet 1660, morte en 1702;
  g. Sophie, née le 21 juin 1662, femme, le 6 décembre 1700, de Chrétien-Ulric, duc *de Wurtemberg*, mort en 1704;

h. Christiane, née le 14 août 1663, mariée, le 14 mai 1683, avec Louis-Christian, comte *de Stolberg*, mort le 27 août 1710;

i. Hedwige, née le 12 janvier 1666, mariée, le 1er. décembre 1686, avec le duc Auguste *de Saxe-Mersbourg*, décédé le 27 mars 1715;

j. Louise, née le 28 août 1667, morte le 15 mars 1721. Elle avait épousé, le 5 décembre 1695, Frédéric IV, roi *de Danemark*, mort le 12 octobre 1730;

k. Elisabeth, née le 16 septembre 1668, mariée, le 29 mars 1692, avec Henri, duc *de Saxe-Mersbourg*, frère du duc Auguste;

G. Eléonore, née le 24 novembre 1630, morte le 12 septembre 1631;

H. Louise, née le 30 mai 1635, morte le 6 janvier 1648;

3°. Anne-Sophie, née le 19 septembre 1592, morte le 11 février 1648, abbesse de Rhunen.

XXII. Adolphe-Frédéric I, duc DE MECKLENBOURG, né le 15 décembre 1588, succéda à Schwerin le 28 avril 1608, régna à Gustrow du 11 juin 1636 au 2 mai 1654, devint prince de Schwerin et de Ratzebourg le 24 octobre 1648, et mourut le 27 février 1658. L'empereur Ferdinand II, ayant dépouillé de son électorat Frédéric V, électeur palatin, Adolphe-Frédéric et le duc Jean-Albert II, son frère, formèrent avec le roi de Danemark une coalition pour rétablir à main armée le prince palatin. Cette guerre, qu'ils commencèrent avec vigueur, en 1625, eut une issue malheureuse pour les confédérés. Ferdinand mit les ducs de Mecklenbourg au ban de l'empire, et investit, en 1628, de leurs états son généralissime le comte de Walstein, qui déjà les occupait militairement. Cependant, en 1631, par la médiation du roi de Suède, les ducs Adolphe-Frédéric et Jean-Albert furent remis en possession de leurs duchés, et le traité de Prague, en 1635, acheva de consommer leur réconciliation avec l'empereur. Le premier de ces deux princes avait épousé, 1°. le 4 septembre 1622, Anne-Marie, fille d'Ennon II, comte D'OST-FRISE, morte le 5 février 1634; 2°. le 15 septembre 1635, Marie-Catherine, fille de Jules-Ernest, duc DE BRUNSWICK-DANNEBERG, morte le 1er. juillet 1665. Adolphe-Frédéric Ier. eut pour enfants:

D'OST-FRISE: parti de deux traits, au 1 de gueules, à l'aigle couronnée d'or, qui est *de Broeck*; au 2 de sable, à la harpie couronnée d'or, cantonnée de 4 étoiles à 6 rais du même, qui est *d'Ost-Frise*; au 3 contre-écartelé d'azur, à 2 étendards d'or, passés en sautoir, qui est *de Willmunde*, et d'or, à l'ours saillant de sable, colleté d'or, qui est *d'Esens*.

DE BRUNSWICK: comme à la p. 14.

Du premier lit:

1°. Christian-Louis, Ier. du nom, né le 1er. décembre 1623, administra-

teur du chapitre de Schwerin, le 26 août 1625. Il succéda le 27 février 1658, embrassa la religion catholique le 29 octobre 1663, et mourut sans postérité le 21 juin 1692. Il avait épousé, 1°. le 6 juillet 1650, Christine-Marguerite, fille de Jean-Albert II, duc *de Mecklenbourg-Gustrow*, divorcée en 1663, morte le 16 août 1666; 2°. au mois de novembre de cette dernière année, Isabelle-Angélique *de Montmorency-Bouteville*, duchesse douairière de Châtillon, morte le 23 janvier 1695;

2°. Charles, né le 8 mars 1626, chanoine du chapitre de Strasbourg en 1666, mort le 20 août 1670;

3°. Jean-Georges, né le 5 mai 1629, résidant à Mirow, mort sans enfants le 9 juillet 1675. Il avait épousé, le 2 février de la même année, Elisabeth-Eléonore, fille d'Antoine-Ulric Ier., duc *de Brunswick-Wolfenbuttel*, remariée, le 25 janvier 1681, avec Bernard, duc de Saxe-Meinungen, morte le 15 mars 1729;

4°. Gustave-Rodolphe, né le 26 février 1632, chanoine du chapitre de Strasbourg, en 1666, mort, le 14 mai 1670, sans enfants du mariage qu'il avait contracté, le 31 octobre 1655, avec Erdmuth-Sophie, fille de Henri, duc *de Saxe-Lauenbourg*, morte en 1689;

5°. Sophie-Agnès, née le 12 janvier 1625, mariée, le 28 juillet 1650, avec Hartmann-Auguste, margrave *de Brandebourg-Bareith*, qui mourut avant la consommation du mariage. Elle décéda le 27 décembre 1694;

6°. Anne-Marie, née le 1er. juillet 1627, mariée, le 23 novembre 1647 avec Auguste, duc *de Saxe-Hall*, morte le 11 décembre 1669;

7°. Hedwige, née le 11 août 1630, morte le 11 mai 1631;

8°. Julienne, née le 8 novembre 1633, morte le 3 février 1634;

Du second lit :

9°. Frédéric, dont l'article suit;

10°. Bernhard-Sigismond, né le 21 janvier, et mort le 15 novembre 1641;

11°. Adolphe-Ernest, né en 1650, mort en 1651;

12°. Philippe-Louis, né en 1652, mort en 1655;

13°. Henri-Guillaume, né et décédé en 1653;

14°. Adolphe-Frédéric II, auteur de la branche aujourd'hui grand'ducale *de Mecklenbourg-Strélitz*, rapportée plus loin;

15°. Julienne-Sybille, née le 16 février 1636, morte sans alliance, le 2 octobre 1702, au monastère de Rhunen;

16°. Christine, née le 8 août 1639, abbesse de Gandersheim en 1681, morte le 30 juin 1693;

17°. Auguste, née le 24 septembre 1643, morte en 1644;

18°. Anne-Sophie, née le 24 novembre 1647, mariée, le 25 mars 1677,

avec Jules-Sigismond, duc *de Wurtemberg d'Oels*, dont elle devint veuve le 5 octobre 1684. Elle mourut le 13 août 1726;

19°. Marie-Elisabeth, née le 24 mars 1648, doyenne, puis abbesse de Gaudersheim, en 1712, morte le 17 avril 1713.

XXIII. Frédéric, duc DE MECKLENBOURG, né le 13 février 1638, chanoine de Strasbourg, en 1617, résidant à Grabow dès 1669, mourut le 28 avril 1688. Il avait épousé, le 28 mai 1671, Christine-Wilhelmine, fille de Guillaume-Christophe, landgrave DE HESSE-HOMBOURG, morte à Grabow, le 16 mai 1722. De ce mariage sont issus: DE HESSE: *

1°. Frédéric-Guillaume, duc de Mecklenbourg, né le 28 mars 1675. Il succéda à Schwerin, le 21 juin 1692, à Gustrow, le 28 octobre 1695, et mourut, sans postérité, le 31 juillet 1713. Il avait épousé, le 2 janvier 1704, Sophie-Charlotte, fille de Charles, landgrave *de Hesse-Cassel*, morte à Butzow, le 30 mai 1749;

2°. Charles-Léopold, né le 26 novembre 1678, qui résidait à Doberan dès le 31 janvier 1707, succéda au duc Frédéric-Guillaume, son frère aîné, le 31 juillet 1713, et mourut le 28 novembre 1747. Il avait épousé, 1°. le 27 mai 1708, Sophie-Hedwige, fille de Henri-Casimir, prince *de Nassau-Dietz*, divorcée le 2 juin 1710, morte le 1er. mars 1734; 2°. le 19 avril 1716, Catherine-Ivanowna, fille d'Ivan-Alexiowitz, czar *de Russie*, morte à Saint-Pétersbourg, le 25 juin 1733. De ce second mariage est issue:

Elisabeth-Catherine-Christine, née le 18 décembre 1718, élevée en Russie, où la czarine Anne lui fit prendre son nom, en 1732, mariée, le 14 juillet 1738, avec Antoine-Ulric, prince *de Brunswick-Bevern*, nommée régente après la mort de la czarine Anne, déposée la même année, morte à Kolmogori, le 18 mars 1746;

3°. Christian-Louis II, dont l'article suit;

4°. Sophie-Louise, née le 6 mai 1685, mariée, le 19 novembre 1708, avec Frédéric III, électeur, roi *de Prusse*, morte le 29 juillet 1735.

---

* DE HESSE: parti d'un trait, coupé de deux; au 1 d'argent, à la croix patriarcale de gueules, qui est *de Hirschfeld;* au 2 coupé de sable, à l'étoile d'or, et d'or plein, qui est *de Ziegenhayn;* au 3 d'or, au léopard-lionné de gueules, armé et couronné d'azur, qui est *de Catzenellnbogen; au* 4 de gueules, à 2 léopards d'or, lampassés et armés d'azur, qui est *de Dietz;* au 5 coupé de sable, à 2 étoiles d'or, et d'or plein, qui est *de Nidda;* au 6 *de Holstein* (comme à la p. 23); sur le tout d'azur, au lion burelé d'argent et de gueules, couronné d'or, qui est *de Hesse.*

XXIV. Christian-Louis II, duc DE MECKLENBOURG, né le 25 mai 1683, résidant à Grabow dès le 28 mars 1708, commissaire impérial à Mecklenbourg, le 28 avril 1733, succéda au duc Charles-Léopold, le 28 novembre 1747, et mourut le 30 mai 1756. Il avait épousé, le 13 novembre 1714, Gustave-Caroline, fille d'Adolphe-Frédéric II, duc DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ, morte le 13 avril 1748. De ce mariage sont issus :

DE MECKLENBOURG-STRELITZ : comme à la p. 1.

1°. Frédéric, né le 9 novembre 1717, qui succéda le 30 mai 1756, et mourut, sans postérité, le 24 avril 1785. Il avait épousé, le 2 mars 1746, Louise-Frédérique, fille de Frédéric-Louis, prince héréditaire *de Wurtemberg-Stuttgard*, morte à Hambourg, le 2 août 1794;
2°. Louis, dont l'article suit;
3°. Ulrique-Sophie, née le 1er. juillet 1723;
4°. Louise, née le 2 février, et morte le 2 juin 1730;
5°. Amélie, née le 8 mars 1732.

XXV. Louis, duc DE MECKLENBOURG, né le 6 août 1725, mort le 12 septembre 1778, avait épousé, le 14 mai 1755, Charlotte-Sophie, fille de François-Josias, duc DE SAXE-COBOURG-SAALFELD, morte à Schwerin, le 2 août 1810. De ce mariage est issu Frédéric-François, qui suit.

DE SAXE : *

XXVI. Frédéric-François, Ier. du nom, grand-duc DE MECKLENBOURG-SCHWERIN, né le 10 décembre 1756, a succédé à

* DE SAXE : coupé de 5 traits, parti de 2, qui font 18 quartiers : (le 5 et le 8 sont occupés par le sur le tout); au 1 d'or, au lion léopardé et contrepassant fascé d'argent et de gueules, qui est *du Landgraviat de Thuringe;* au 2 de gueules, au ray d'escarboucle fleurdelisé d'argent, ayant au centre un petit écusson du même, qui est *de Clèves;* au 3 d'or, au lion léopardé de sable, qui est *de Misnie;* au 4 d'or, au lion léopardé contrepassant de sable, qui est *de Juliers;* au 6 d'argent, au lion léopardé de gueules, couronnée d'or et lampassé d'azur, qui est *de Berg;* au 7 d'azur, à l'aigle couronnée d'or, qui est *du Palatinat de Saxe;* au 9 de sable, à l'aigle d'or, qui est *du Palatinat de Thuringe;* au 10 d'or semé, de cœurs de gueules, au lion de sable, brochant sur le tout, qui est *d'Orlamunde;* au 11 d'or, à deux pals d'azur, qui est *de Landsberg* en Osterlande; au 12 d'azur, au lion léopardé et contrepassant coupé d'or et d'argent, qui est *de Pleissen;* au 13 d'argent, à la rose de gueules, boutonnée d'or, pointée de sinople, qui est *d'Altenbourg* (Burgraviat); au 14 d'argent, à 3 fasces d'azur, qui est *d'Esenberg;* au 15 d'argent, à trois cornes de cerf volant ou hanneton de gueules, qui est *de Brène;* au 16 d'or, à la fasce

Mecklenbourg, le 24 avril 1785, et à Wismar, le 19 août 1803; est devenu grand-duc le 17 juin 1815. Il a épousé, le 1er. juin 1775, Louise, fille de Jean-Auguste, duc DE SAXE-GOTHA-RODA, morte le 1er. janvier 1808. De ce mariage sont issus : DE SAXE : comme à la p. 28.

1°. Frédéric-Louis, grand-duc héréditaire, né le 13 juin 1778, mort le 29 novembre 1819. Il avait été marié, 1°. le 23 octobre 1799, avec Hélène-Pawlowna, fille de Paul Ier., empereur *de Russie*, morte le 24 septembre 1803; 2°. le 1er. juillet 1810, avec Caroline-Louise, fille de Charles-Auguste, grand-duc *de Saxe-Weimar*, morte le 20 janvier 1816; 3°. le 3 avril 1818, avec Auguste-Frédérique, fille de Frédéric-Louis, landgrave *de Hesse-Hombourg*, née le 28 novembre 1776. Les enfants du grand-duc héréditaire sont :

Du premier lit:

A. Paul-Frédéric, grand-duc héréditaire, né le 15 septembre 1800, marié, le 25 mai 1822, avec Frédérique-Wilhelmine-Alexandrine-Marie-Hélène *de Prusse*, née le 23 février 1803, fille du roi Frédéric-Guillaume III. De ce mariage est issu :

Frédéric-François-Alexandre, né le 28 février 1823;

B. Marie-Louise-Frédérique-Alexandrine-Elisabeth-Charlotte-Catherine, née le 31 mars 1803;

Du second lit:

C. Albert, né le 11 février 1812;

D. Hélène-Louise-Elisabeth, née le 24 janvier 1814;

2°. Gustave-Guillaume, né le 31 janvier 1781, chanoine du chapitre de Magdebourg;

3°. Charles-Auguste-Christian, né le 2 juillet 1782, chanoine du chapitre de Lubeck;

4°. Adolphe-Frédéric, né le 10 décembre 1785, et mort le 8 mai 1821;

5°. Charlotte-Frédérique, née le 4 décembre 1784, mariée, le 21 juin 1806, avec Christian-Frédéric-Charles, prince *de Danemark*, dont elle a été depuis séparée.

BRANCHE DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ.

XXIII. Adolphe-Frédéric II, duc DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ, né le 19 octobre 1658, issu du mariage d'Adolphe-Frédé-

---

échiquetée d'argent et de gueules de 3 tires, qui est *de la Marck;* au 17 échancré en pointe, et parti au premier de gueules pour les droits de régale, et au 2 *de Henneberg;* au 18 d'argent, à trois chevrons de gueules, qui est *de Ravensberg;* sur le tout fascé d'or et de sable de 8 pièces, au crancelin ou demi-cercle de couronne de rue de sinople, brochant sur le tout en bande, qui est *du duché de Saxe.*

ric Ier. avec Marie-Catherine, duchesse de Brunswick-Danneberg, sa seconde épouse. Il régnait à Stargard et à Ratzebourg dès le 8 mars 1701, et mourut le 12 mai 1708. Il avait épousé, 1°. le 24 septembre 1684, Marie, fille de Gustave-Adolphe, duc DE MECKLENBOURG-GUSTROW, morte le 14 janvier 1701; 2°. le 20 juin 1702, Jeanne, fille de Frédéric Ier., duc DE SAXE-GOTHA, morte sans enfants le 29 juillet 1704; 3°. le 10 juin 1705, Christine-Amélie-Antoinette, fille de Chrétien-Guillaume, prince DE SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN, morte le 1er. novembre 1751. Les enfants d'Adolphe-Frédéric II furent :

DE MECKLENBOURG : comme à la p. 1.

DE SAXE : comme à la p. 28.

DE SCHWARZBOURG : *

Du premier lit :

1°. Adolphe-Frédéric III, duc de Mecklenbourg-Strélitz, né le 7 juin 1686, mort en 1749. Il avait épousé, le 11 avril 1709, Dorothée-Sophie, fille de Jean-Adolphe, duc *de Holstein-Ploen*, morte le 29 avril 1765, n'ayant eu que deux filles :

A. Marie-Sophie, née le 4 mai 1710, abbesse de Rhunen en 1719, morte le 22 février 1728;

B. Madelaine-Christine, née le 21 juillet 1711, morte le 27 janvier 1713;

2°. Madelaine, née le 25, et morte le 28 avril 1689;

3.° Marie, née et morte au mois d'août 1690;

4°. Gustave-Caroline, née le 12 juillet 1694, mariée, le 13 novembre 1714, avec Christian-Louis II, duc *de Mecklenbourg-Schwerin*, morte le 13 avril 1748;

5°. Sophie-Christine-Louise, née le 12 octobre 1706, morte le 22 décembre 1708;

Du second lit :

6°. Charles-Louis-Frédéric Ier., qui suit.

---

* DE SCHWARZBOURG : parti d'un trait, et sur le tout une croix bandée d'or et d'azur; au premier écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle de sable qui est *d'Arnstadt;* aux 2 et 3 d'argent, au massacre de cerf de gueules, qui est *de Sondershausen;* sur le tout d'azur, au lion couronné d'or, qui est *de Schwarzbourg;* au deuxième du parti, écartelé, aux 1 et 4 échiquetes de gueules et d'argent, qui est *de Hohnstein;* aux 2 et 3 coupés de gueules, au lion d'or, qui est *de Lauterberg*, et fascé d'or et de gueules, de 8 pièces, qui est *de Schartzfels;* sur le tout d'argent, au cerf de sable, qui est *de Klettenberg;* au centre de la croix d'or, à l'aigle de l'empire, chargée sur l'estomac d'un écusson d'argent, à une couronne de prince d'or. En pointe de la grande croix une champagne d'or, chargée d'une fourche et d'une étrille de gueules.

XXIV. Charles-Louis-Frédéric Ier., duc DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ, né le 23 février 1708, successeur du duc Adolphe-Frédéric III, son frère, mourut le 11 décembre 1752. Il avait épousé, le 5 février 1735, Élisabeth-Albertine, fille d'Ernest-Frédéric, landgrave DE SAXE-HILDBOURGHAUSEN, de laquelle sont issus : DE SAXE : comme à la p. 28.

1°. Adolphe-Frédéric IV, né le 5 mai 1738, mort sans postérité, le 2 juin 1794 ;
2°. Charles-Louis-Frédéric II, qui suit ;
3°. Ernest-Gottlob-Albert, né le 27 août 1742, lieutenant-général au service d'Hanovre ;
4°. Georges-Auguste, né le 16 août 1748 ;
5°. Christiane-Sophie-Albertine, née le 6 décembre 1725, chanoinesse de Herworden ;
6°. Sophie-Charlotte, née le 19 mai 1744, mariée, le 8 septembre 1761, à Georges III, roi *d'Angleterre*, morte le 7 novembre 1818.

XXV. Charles-Louis-Frédéric II, duc DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ, né le 10 octobre 1741, succéda au duc Adolphe-Frédéric IV, son frère, le 2 juin 1794, grand-duc le 17 juin 1815, et mourut le 6 novembre 1816. Il avait épousé, 1°. le 8 septembre 1768, Frédérique-Caroline, fille de Georges-Guillaume, prince DE HESSE-DARMSTADT, morte le 22 mai 1782 ; 2°. le 28 septembre 1783, Charlotte-Wilhelmine, sœur de la précédente, morte le 12 décembre 1785. Les enfants de ce prince sont : DE HESSE : comme à la p. 27.

Du premier lit :

1°. Georges-Frédéric-Charles-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Charlotte-Georgine-Louise-Frédérique, née le 17 novembre 1769, mariée, le 3 septembre 1785, avec Frédéric, duc *de Saxe-Hildbourghausen*, morte le 14 mai 1818 ;
3°. Thérèse-Mathilde-Amélie, née le 5 avril 1773, marié, le 25 mai 1789, avec Charles-Alexandre, prince *de la Tour et Taxis ;*
4°. Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, née le 10 mai 1776, mariée, le 24 décembre 1793, à Frédéric-Guillaume III, roi *de Prusse*, morte le 19 juillet 1810 ;
5°. Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine, née le 2 mars 1778, mariée, 1°. le 26 décembre 1793, à Louis, prince *de Prusse*, mort le 28 décembre 1796 ; 2°. le 10 décembre 1798, à Frédéric-Guillaume, prince *de Solms-Braunfels*, mort le 13 avril 1814 ; 3°. le 29 mai 1815,

à Ernest-Auguste, duc *de Cumberland*, fils de Georges III, roi de la Grande-Bretagne;

Du second lit:

6°. Charles-Frédéric-Auguste, né le 30 novembre 1785, lieutenant-général au service de Prusse.

DE HESSE: comme à la p. 27.

XXVI. Georges-Frédéric-Charles-Joseph, grand-duc DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ, né le 12 août 1779, a épousé, le 12 août 1817, Marie-Wilhelmine-Frédérique, fille de Frédéric, landgrave DE HESSE-CASSEL, née le 21 janvier 1796. De ce mariage sont issus :

1°. Frédéric-Guillaume-Charles-Georges-Ernest-Adolphe-Gustave, grand-duc héréditaire, né le 17 octobre 1819;

2°. Caroline-Louise-Wilhelmine-Auguste-Thérèse-Charlotte-Frédérique, née le 31 mai 1818;

3°. Caroline-Charlotte-Marie-Anne, née le 10 janvier 1821.



DE MUN,

SEIGNEURS DE MUN, BARONS DE GUIZERIX, DE MONTÉGUT, D'ASQUE, COMTES D'ARBLADE, MARQUIS ET COMTES DE MUN ET DE SARLABOUS, EN BIGORRE, EN ARMAGNAC ET A PARIS.



ARMES : *L'écu en bannière d'azur, au monde d'argent, cintré et croisé d'or. Supports : Un lion et un griffon. Devise :* NIL ULTRA. *L'écu environné du manteau de pair, et timbré de la couronne de marquis.*

La maison DE MUN (1), qu'on voit figurer depuis plus de six siècles parmi l'ancienne chevalerie de Bigorre, a pris son nom d'un domaine seigneurial et d'un ancien château situés dans la viguerie de Goudon, à quatre lieues de Tarbes, qu'elle a constamment possédés jusqu'à la fin du 17ᵉ. siècle (2). Elle a contracté toutes ses alliances avec les maisons les plus considérables et les plus illustres des pays de Bigorre, d'Armagnac et de Comminges ; a parcouru, dans tous les tems, et avec une égale distinction, la

(1) En latin, *de Muno* et *de Munio*. Dans les anciens actes français ou en idiôme du pays, ce nom est souvent orthographié *de Meun*, *de Mon*, *de Moun*, *de Meung* et *de Munde* ; mais, depuis trois siècles, on le voit presque toujours écrit *de Mun*.

(2) La terre de Mun est passée, par vente, le 27 février 1687, de la maison de Mun, dans celle d'Astorg-d'Aubarède, et, de cette dernière, dans celle d'Astugue de Soréac, en 1745.

carrière militaire, et a été revêtue, depuis plus de cent ans, de plusieurs grades généraux et de divers commandements supérieurs dans la maison militaire de nos rois. Les titres produits au cabinet des ordres du Roi, en 1781, et les preuves faites, en 1782, pour l'admission dans l'insigne chapitre de l'Argentière, les font connaître depuis Austor I de Mun, qui suit.

I. Austor, Ier. du nom, seigneur DE MUN, chevalier, né vers l'an 1180, souscrivit, conjointement avec Fortels de Mun, son frère, un accord passé, en 1208, entre Comte-Bon, seigneur d'Antin, en Bigorre, et Raimond-Suc d'Antin, son fils, d'une part, et l'abbé (Guillaume), et les religieuses du monastère de Berdoues, au diocèse d'Auch, au sujet du domaine de la Grange de Saint-Félix, et des églises de Saint-Jean et du Pouey, que Fortuné de Lavedan avait autrefois donnés à ce monastère. (*Cartulaire de Berdoues, fol.* 179, *verso.*) L'an 1210, Austor de Mun assista, avec l'abbé de Simorre et Mancip de Panassac, à une transaction passée entre Gassion, seigneur de la Serre, et les religieux du même monastère de Berdoues, au sujet de la seigneurie de la Hillère, que Bernard de Mesplède, son oncle, leur avait donnée, disait-il, à son préjudice. (*Ibid. fol.* 10 *et* 11.) Fortels de Mun, frère d'Austor, se rendit garant, en 1217, du don que fit à cette abbaye Comte-Bon, seigneur d'Antin, Raimond-Suc et Arnaud d'Arragon, ses fils, du droit de pacage et d'usages dans toutes leurs terres. (*Ibid. fol.* 99). Austor eut pour successeur Bertrand, qui suit.

N.......

II. Bertrand, Ier. du nom, seigneur DE MUN et de Belmont, chevalier, rendit foi et hommage, en 1266, à Thibaut de Champagne, roi de Navarre et comte de Bigorre. (*Manuscrits d'Oyhenhart, vol. cotté n°.* 48). Il était à la cour d'Eschivat de Chabanais, comte de Bigorre, le 26 octobre 1281, époque à laquelle il souscrivit le traité fait par la médiation de ce comte entre Arnaud-Raimond, baron de Castelbajac, chevalier, seigneur de Séméac, et les habitants de la ville de Tarbes. Bertrand Ier. renouvella et fit rédiger, le 12 de l'entrée de mars 1292, les lois et coutumes données par ses ancêtres à ses vassaux de la terre de Mun. On le voit compris, avec Raimond-Guillaume de Mun, dans un rôle des barons, chevaliers et gentilshommes du pays,

dressé, l'an 1300, par ordre du roi Philippe le Bel, comte de Bigorre. (*Trésor des chartes du roi, à la sainte chapelle, à Paris.*) Bertrand Ier. eut, entr'autres enfants : N.......

1°. Austor II, qui suit ;
2°. Raimond-Guillaume de Mun, damoiseau, vivant en 1300.

III. Austor, IIe. du nom, seigneur DE MUN et de Belmont, damoiseau, fut présent, avec cette qualité, au renouvellement des lois et coutumes de la seigneurie de Mun, fait par son père, en 1292. (*Arch. du château de Mun.*) Il eut, entr'autres enfants : N.......

1°. Bertrand II, dont l'article suit ;
2°. Bernard de Mun, qui épousa Paule *de Sariac*, de laquelle il eut :
Catherine de Mun, mariée, en 1395, avec Pierre *de la Marque*, seigneur de la Palisse, fils de Jean de Marca ou de la Marque, seigneur de Doublet et de la Palisse, capitaine de cinquante arbalétriers, gouverneur de Furnes, et d'Amadine de Rivière ;
3°. Miremonde de Mun, mariée avec Pierre *de Castelbajac*, fils de Raimond-Arnaud de Castelbajac, damoiseau, seigneur de Lubret, et de Brunissende, dame de Cabanac.

IV. Bertrand, IIe. du nom, seigneur DE MUN et de Belmont, damoiseau, est mentionné dans un procès-verbal fait, en 1346, par ordre du roi Philippe de Valois, comte de Bigorre, sur la valeur et les revenus de la viguerie de Goudon, que ce prince avait donnée en récompense militaire au baron de Castelbajac, et dans laquelle était enclavée la terre de Mun, pour laquelle il est dit que Bertrand devait une redevance à Sa Majesté, comme comte de Bigorre. (*Trésor des chartes du roi, au château de Pau.*) On le croit père d'Auger, qui suit. N.......

V. Auger DE MUN, chevalier, né vers l'an 1335, servit dans les guerres contre les Anglais, puis en Espagne, sous le commandement de Bertrand du Guesclin, en 1375 et 1376, ainsi que le constate le rôle des chevaliers et écuyers qui accompagnèrent ce connétable dans ses expéditions militaires. (*Chambre des comptes de Pampelune*). On ne voit pas qu'Auger ait pris la qualité de seigneur de Mun ; ce qui fait présumer qu'il mourut avant Bertrand II. Auger eut pour enfants, suivant l'ordre des tems : N.......

1°. Bertrand III, qui suit ;
2°. Navarre de Mun, dame de Montfaucon, en Bigorre, rappelée dans

l'acte d'une acquisition faite, le 15 février 1470, par noble Auger *de Lavedan*, co-seigneur de Montfaucon, qui la qualifie son aïeule *ejus ava*. Il est vraisemblable que cette dame avait épousé N....., baron *de Gerderest*, en Béarn, seigneur de Montfaucon, en Bigorre.

VI. Bertrand, IIIe. du nom, seigneur DE MUN et de Belmont, est qualifié chevalier dans le testament que fit, au mois d'octobre 1415, Arnaud, baron d'Antin, chevalier, qui lui fit un legs de 100 florins d'or. Il avait épousé, avant l'an 1400, Bertrande DE LA BARTHE, aux droits et au nom de laquelle il fit hommage, le 8 octobre 1419, de la terre de la Barthe, au pays de Magnoac, à Bernard, comte d'Armagnac. (*Titres originaux de la famille, et du cabinet des ordres du roi, ainsi que tous ceux cités sur les degrés suivants.*) Bertrand III eut, entr'autres enfants, Odet Ier, qui suit.

DE LA BARTHE : d'or, à quatre vergettes de gueules.

VII. Odet, Ier. du nom, seigneur DE MUN, de Luby et de Belmont, chevalier, servait en cette qualité dans les guerres du roi Charles VII contre les Anglais, en 1425, et se trouva en armes, le 25 mai 1430, pour marcher contre les routiers, troupes de brigands qui désolaient le Vivarais et le Valentinois. Il fut présent, en 1435, à un accord passé entre Arnaud-Raimond, seigneur de Castelbajac, et la ville de Tarbes. Odet Ier. mourut, après le 20 juin 1462, ayant eu, entr'autres enfants :

N.......

1°. Arnaud-Guillaume, dont l'article suit ;
2°. Bertrande de Mun, mariée, par contrat passé au château de Mun, le 24 janvier 1457, avec Arnaud *de Cardeilhac*, seigneur de Sarlabous, en Nébouzan.

VIII. Arnaud-Guillaume, seigneur DE MUN, de Belmont, de Luby, etc., chevalier, épousa, par contrat passé au château de Mun, le 20 juin 1462, devant Bernard Domec, notaire, Marguerite DE VILLAMBITS, fille d'Auger, chevalier, seigneur de Villambits, de Sère, de Villefranche et de Visker, en Bigorre, et de Brunette de Barbasan, et sœur d'Auger, seigneur de Villambits, et de Marie de Villambits, alliée, en 1461, avec Bertrand de Peguilhan, seigneur de Termes, laquelle fut aïeule de Paul de la Barthe de Termes, maréchal de France. Ce mariage fut contracté en pré-

DE VILLAMBITS : de gueules, à la croix d'argent.

sence de noble Arnaud de Gerderest, seigneur de Montfaucon. Arnaud-Guillaume en eut :

1°. Aner, dont l'article suit ;
2°. Carbon de Mun, qui assista au contrat de mariage de Jean de Béarn, seigneur de Saint-Maurice, avec Jeanne d'Antin, le 16 octobre 1493 ;
3°. Bertrand de Mun, vivant le 3 mai 1494.

IX. Aner, seigneur DE MUN, de Belmont et de Luby, chevalier, qualifié noble et puissant homme, comme le furent depuis tous les aînés de ses descendants, épousa, par contrat passé au château de Séméac, devant Bernard de Peyrus, notaire, le 8 février 1488, en présence et de l'avis d'Auger, seigneur de Villambits, son oncle maternel, et de Pierre-Arnaud, baron de Castelbajac, Florette DE MONTLEZUN, fille de feu noble Jean de Montlezun, seigneur de Séailles et de Saint-Jean-Poutge, et de Marguerite de Miossens. Le 3 mars 1494, Aner de Mun passa un accord, devant Dominique de Thil, notaire public et apostolique, avec les habitants de la communauté de Mun, auxquels il inféoda, sous certaines redevances, le territoire et le bois de Bernet, par autre acte du 30 juin 1523. Il fut présent, avec Odet de Mun, son fils aîné, le 3 juin 1517, à une procuration donnée par les habitants de Clarac à l'un d'eux, pour prendre à ferme, en leur nom, de l'église cathédrale d'Auch, les dîmes et revenus du même lieu de Clarac. Les 15 et 16 novembre 1524, Florette de Montlezun et Aner, seigneur de Mun, donnèrent deux quittances à noble Bertrand de Montlezun, seigneur de Séailles et de Saint-Jean-Poutge, leur frère et beau-frère, pour tout ce qu'ils pouvaient prétendre dans la succession des père et mère du même Bertrand. Aner ne vivait plus le 17 novembre 1532. Il eut, entr'autres enfants :

DE MONTLEZUN : d'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de neuf corneilles de sable en orle, becquées et membrées de gueules.

1°. Odet II, qui suit ;
2°. Auger de Mun, prieur d'Artigues, en 1521 ;
3°. Jeanne de Mun, à laquelle Odet II, son frère, assigna la somme de deux cents écus petits, sur la terre de Belmont, le 17 novembre 1532 ;
4°. Marie de Mun, femme de Bernard *de Bazus*, seigneur d'Espenan, dont elle était veuve le 12 août 1542.

X. Odet, IIe. du nom, seigneur DE MUN, de Belmont, de

Clarac, de Luby, de Peyraube et de la Marque, chevalier, naquit en 1492. Il servait dans les guerres d'Italie en 1512 et 1520; faisait partie, en 1525, des hommes d'armes de la compagnie du roi de Navarre ; et obtint, le 10 juillet 1531, conjointement avec Jean de Castelbajac, chanoine de l'église cathédrale de Tarbes, un arrêt du parlement de Toulouse, qui le maintint dans la possession de la terre et seigneurie de Clarac, acquise de Jeanne de Goyrans, veuve de Sanche-Garcie, baron de Castelbajac, pour la somme de 1400 livres. Le 27 février 1535, Odet de Mun donna quittance aux consuls de Clarac de la somme de 30 écus petits qu'ils lui avaient payés pour les droits et devoirs qui lui étaient dus depuis le temps de noble Bertrand, baron de Castelbajac (celui contre lequel intervint l'arrêt du parlement de Toulouse, en 1531), jusqu'au 10 décembre 1533. Il reçut le serment de fidélité de ses vassaux de Mun, le 11 août 1536; rendit hommage au roi de Navarre, comte de Bigorre, pour sa maison forte de Mun, le village de Belmont, et les seigneuries de Clarac, de la Marque et de Luby, le 11 septembre 1541, et reçut diverses reconnaissances féodales des habitants du lieu de la Marque, le 25 mai 1544. Il avait épousé, le 28 janvier 1525, Gabrielle DE LA BARTHE, fille de Jean de la Barthe, baron de Montcorneil et de Guiserix, et de Brunette d'Izalguier de Clermont. Il en eut Barthélemy, qui suit.

DE LA BARTHE: comme à la page 4.

XI. Barthélemy, seigneur DE MUN, de Belmont, de Clarac, de Luby et de la Marque, fut d'abord homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de M. de la Valette, en 1568, puis lieutenant de celle de Raimond de Cardeilhac, seigneur de Sarlabous, en 1570. Il donna, en cette dernière qualité, les 30 août 1570 et 26 décembre 1573, deux quittances de ses appointements militaires, scellées du sceau de ses armes, représentant un *écartelé, aux* 1 *et* 4, *un arbre*; *aux* 2 *et* 3 *un monde croisé.* Par acte du 25 mars 1578, passé devant de Treilhe, notaire du lieu de Bordes, en Bigorre, il racheta des habitants de Mun le terroir et le bois de Bernet; obtint divers arrêts du parlement de Toulouse, des années 1582, 1583 et 1584, en qualité d'héritier de Jean de la Barthe, baron de Montcorneille, contre les seigneurs de Castelnau, de Giscaro, de Marestang et du Lau, et passa avec eux une

transaction devant Laudes, notaire, le 22 décembre 1584. Il avait épousé, par contrat passé devant Constans, notaire de Rieumes, en Comminges, le 12 janvier 1559, Paule DE LA PENNE, fille de feu Pierre, seigneur de la Penne, et d'Isabeau de Saint-Lary-Bellegarde. Barthélemy de Mun donna quittance de la dot de sa femme à sa belle-mère, par acte passé devant Pierre Viguier, notaire de Montpezat, en Comminges, le 15 avril 1579. Paule de la Penne paraît comme veuve de Barthélemy dans deux accords passés avec son fils aîné, les 11 avril 1593 et 13 janvier 1600, et dans un bail qu'elle passa, le 28 juin de cette dernière année, au profit d'Arnaud de la Caze. Elle fit son testament devant Marque, notaire, le 12 avril 1608, et mourut peu de temps après, le 3 janvier 1613. Ses enfants furent :

DE LA PENNE : d'azur, à trois pals d'or.

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Alexandre de Mun, auteur de la branche des *marquis de Sarlabous*, rapportée ci-après ;
3°. Jean-Blaise de Mun, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, au grand prieuré de Toulouse, en 1601 ;
4°. Georgette de Mun, mariée, le 19 juin 1588, avec Frix *d'Ustou*, seigneur de la Molette, fils de Pierre d'Ustou, seigneur du même lieu. Elle eut, en dot, deux mille écus sol, que son père lui assigna sur la seigneurie de la Marque ;
5°. Miremonde de Mun, mariée, le 10 novembre 1592, avec Joseph *d'Astorg*, seigneur d'Aubarède, fils puîné de Bernard d'Astorg, baron de Montbartier, vicomte de Larboust, seigneur de Cardeilhac, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, et gouverneur du Masgarnier.

XII. Jean, seigneur DE MUN, de Belmont, de la Marque, de Luby, de la Lane et de Clarac, baron de Guizerix, d'Organs et de Betpouy, chevalier, fut gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Henri IV et Louis XIII, gouverneur des ville et citadelle de Dijon, sous la charge du duc de Bellegarde, son cousin, ensuite gouverneur de Quillebœuf, puis capitaine châtelain de Montoussé, en Nébouzan, par brevet du 19 décembre 1615. Il avait acquis les terres de Guizerix, d'Organs et de Betpouy, au pays de Magnoac, d'Hélène, de Françoise et de Marguerite de la Barthe, par contrat du 3 août 1602, et il en rendit hommage en 1634 et 1635. Il fit son testament devant Montlong, notaire royal du

lieu de Puntois, au pays de Magnoac. Il avait épousé, par contrat passé devant Daurignac, notaire royal d'Auradé, en rivière Verdun, le 7 février 1606, Madelaine DE GOYRANS, fille de Jean de Goyrans, seigneur de Montégut et de Castelnau, et de Françoise de Tersac de Montberaut. Leurs enfants furent :

DE GOYRANS : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'or.

1°. Jean-Jacques, dont l'article suit ;
2°. Roger de Mun, né en 1678, reçu chevalier de Malte, en 1630, et depuis capitaine dans le régiment du duc de Candale, et gouverneur de la citadelle de Dijon, sous le duc d'Epernon, son cousin. Il quitta l'ordre de Malte, et épousa Paule *d'Ustou de la Molette*, au nom de laquelle il passa une transaction, le 3 mars 1653, avec Jacques de Montlezun, baron de Saint-Lary-Betplan ;
3°. N..... de Mun, capitaine au régiment de Guienne, blessé au siége de Fontarabie, au mois de juillet 1638 ;
4°. Marguerite de Mun, alliée, le 4 février 1651, à Jean, seigneur *de Lupé*, baron d'Arblade.

XIII. Jean-Jacques, marquis DE MUN, chevalier, baron de Guizerix et de Montégut, seigneur de Belmont, de la Marque, de Luby, de Clarac, etc., fut lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du duc d'Epernon, en 1648. Il avait épousé, par contrat passé devant Vigneroux, notaire de Drudas, le 9 janvier 1641, Louise DE LÉAUMONT, fille de Gilles de Léaumont, chevalier, seigneur baron de Puygaillard, de Drudas, de Mauroux, etc., et d'Isabeau Jaubert de Barrault. Leurs enfants furent :

DE LÉAUMONT : d'azur, au faucon perché d'argent.

1°. Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Jean de Mun, reçu chevalier de Malte, en 1672 ;
3°. Jean-Jacques de Mun, reçu chevalier du même ordre, en 1675 ;
4°. Madelaine de Mun, mariée, le 5 juillet 1656, avec François *de Verdusan*, comte de Miran.

XIV. Alexandre, marquis DE MUN, chevalier, seigneur et baron de Montégut, de Belmont, de Guizerix, de la Marque, de Clarac, de Drudas, d'Encausse, de Puygaillard, de Mauroux, de Goudourville, etc., épousa, par contrat passé devant Lafitau, notaire de l'Isle-en-Jourdain, le 10 août 1681, Marie-Anne DE LUPÉ, dame d'Arblade, fille et héritière de Jean, seigneur de Lupé, baron d'Arblade, et de Marguerite de Mun. Alexandre, marquis de Mun, mourut avant le 27 février 1687, ne laissant qu'un fils, qui suit.

DE LUPÉ : d'azur, à trois bandes d'or.

XV. Jean-Paul-François, marquis DE MUN, seigneur et baron de Belmont, de la Marque, de Guizerix, d'Organs, de Montégut, d'Encausse, de Drudas, de Puygaillard, de Mauroux et de Goudourville, mourut, sans avoir été marié, en 1701. Dès le 27 février 1687, sa mère avait vendu les terres de Mun, de Belmont et de la Marque, à M. d'Astorg, baron d'Aubarède. Elle se remaria 1°. avec François de Montlezun, comte de Campagne; 2°. avec N.... de Verdusan; 3°. avec N.... de Polastron, seigneur de Haumont. Elle n'eut point d'enfants de ces trois mariages, et institua son légataire du comté d'Arblade, le marquis de Bonas, lieutenant-général des armées du roi, avec clause de retour à la maison de Mun. Cette terre ayant été adjugée par arrêt à Jean-Louis, comte de Mun, il en disposa en faveur d'Alexandre-François, comte de Mun, son neveu.

BARONS, PUIS MARQUIS DE SARLABOUS.

XII. Alexandre DE MUN, Ier. du nom, chevalier, seigneur baron de Sarlabous, de Bize, de Bulan, d'Esparros, etc., second fils de Barthélemy, seigneur de Mun, et de Paule de la Penne, reçut la donation que sa mère lui fit de tous ses biens, par acte passé devant Marque, notaire de Tournay, le 17 novembre 1599. Il fut successivement gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII; capitaine d'une compagnie au régiment de Picardie, qu'il augmenta successivement, depuis 1605 jusqu'en 1613, de 35 à 150 hommes; commandant pour le roi dans la ville et citadelle de Boulogne en 1620, et, en 1635 et 1636, dans la citadelle de Metz et le pays Messin, en l'absence du duc d'Epernon et du cardinal de la Valette, qui, dans leurs lettres et commissions, le qualifient de leur cher cousin et parent. Le 6 novembre 1636, le roi lui donna une commission de mestre de camp d'un régiment d'infanterie française de 10 compagnies de 100 hommes chacune. Il avait épousé, par articles du 26, ratifiés par contrat du 31 juillet 1606, passé devant Picqué, notaire royal d'Avizac, en Nébouzan, Jacquette DE CARDEILHAC, fille et héritière en partie de noble seigneur Jean de Cardeilhac, seigneur de Sarlabous et de Bize, et de Jeanne de Caliege, dame de la Houblonnière, près de Lisieux, en Normandie. Par ce contrat, il fut spécialement stipulé que les

DE CARDEILHAC: d'azur, à une tige de trois chardons d'or, feuillée de sinople.

enfants qui proviendraient de ce mariage, seraient tenus de porter le nom et les armes de la maison de Cardeilhac-Sarlabous. Jacquette fit son testament au château de Bize, le 3 octobre 1625. Elle voulut être inhumée dans l'église des minimes de Tournay, au tombeau de son père, et institua Alexandre de Mun, son fils aîné, son héritier universel, à la charge de porter le nom et les armes de Cardeilhac-Sarlabous. Alexandre de Mun fit ses dispositions testamentaires, le 28 mars 1637, et élut sa sépulture dans une tombe qu'il avait fait construire devant le maître autel de la même église. Il eut de son mariage :

1°. Alexandre II, qui suit ;
2°. Bernard de Mun, légataire de son père, en 1637. Il fut successivement capitaine et major du régiment d'Épernon, puis mestre-de-camp de cavalerie, et fut tué au siége de Valence, en Italie ;
3°. Jeanne de Mun, mariée, le 28 mai 1635, avec Jean-Antoine *de Verdelin*, baron de Montagut, en Comminges, capitaine au régiment de Champagne. Elle eut, en dot, la somme de douze mille livres ;
4°. Marguerite de Mun, religieuse-bénédictine au monastère de Momères, près de Tarbes ;
5°. Catherine de Mun, religieuse-bénédictine au couvent de Salinques, au diocèse de Mirepoix ;
6°. Marie de Mun, à laquelle son père légua dix mille livres. Elle mourut sans avoir été mariée ;
7°. Charlotte de Mun, qui, se destinant à être religieuse, n'eut que quinze cents livres et une pension de quarante livres ;
8°. Anne de Mun, à laquelle sa mère légua, ainsi qu'à ses sœurs, la somme de cinq cents écus. Elle épousa, le 24 juillet 1645, Jean *de Fosseriès*, seigneur de Gonès, de Galès et de Lizos.

XIII. Alexandre DE MUN DE CARDEILHAC, IIe. du nom, chevalier, seigneur et baron de Sarlabous, de Bize, d'Asque, de Clarac, de Bulan, d'Anères, d'Esparros, etc., d'abord enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Normandie, obtint une compagnie dans le même régiment, le 22 novembre 1650, et fut nommé, le 3 novembre 1651, aide-de-camp dans les armées du roi. Il acquit, le 26 novembre 1661, la seigneurie de Clarac, d'Alexandre de Mun, seigneur de Guizerix ; reçut acte de la représentation de ses titres de noblesse, de M. du Mas, subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, le 26 mai 1667 ; fut maintenu dans son ancienne extraction noble, par jugement de M. Lambert

d'Herbigny, du 6 avril 1694, et par autre de M. Le Gendre, intendant de Montauban, le 23 janvier 1700, et fit son testament le 3 juillet de cette dernière année. Il avait épousé, par acte passé dans la maison seigneuriale de Barbazan, diocèse de Comminges, le 10 octobre 1643, Gabrielle DE MAULÉON, fille de Géraud de Mauléon, seigneur et baron de Barbazan et de Lasfos, capitaine-gouverneur du château de Fronsac, et de Catherine de Tersac de Montberaut. Ils firent un testament mutuel le 14 septembre 1686, et eurent pour enfants :

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'or.

1°. Alexandre III, qui suit ;

2°. César de Mun, co-seigneur de Bize, capitaine au régiment Royal-des-Vaisseaux, marié avec Jeanne-Françoise *de Casaux*, mort sans postérité, après avoir fait donation des terres de Bise et de Nestes, à Pierre-Alexandre de Mun, son neveu, le 2 octobre 1709 ;

3°. François de Mun, seigneur de Clarac, abbé de Sarlabous, présent, avec ces qualités, au contrat de mariage d'Alexandre III, son frère, avec Brandelise de la Marque, le 15 janvier 1687 ;

4°. Autre François de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, chevalier de Malte, lieutenant-colonel de cavalerie, exécuteur testamentaire de Brandelise de la Marque, sa belle-sœur, le 6 avril 1715 ;

5°. Jean de Mun, reçu chevalier de Malte, en 1671, depuis mestre-de-camp de cavalerie, mort sans postérité avant le 14 septembre 1686 ;

6°. Catherine de Mun, mariée avec Paul *de Cardeilhac*, seigneur de Lomné, en Bigorre ;

7°. Jeanne de Mun, mariée, le 5 février 1701, avec Emmanuel *de Timbrune*, marquis de Valence ;

8°. Anne de Mun, femme de N.... *du Casse*, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Tarbes ;

9°. Thérèse de Mun, alliée à Jean-François *de Verdelin*, seigneur d'Avantignan, près Montrejeau, capitaine au régiment de Verdelin ;

10°. Marguerite de Mun, } religieuses en 1686. Elles vivaient encore
11°. Catherine II, de Mun, } en 1700.

XIV. Alexandre DE MUN DE CARDEILHAC, IIIe. du nom, chevalier, marquis de Sarlabous, seigneur de Clarac, de Bize, d'Anères, de Bulan, etc., nommé capitaine au régiment des Vaisseaux, en 1673, avait, en 1691, la tutelle de Jean-Paul-François, marquis de Mun, chef de la branche aînée. Il mourut en 1692, et avait épousé, par contrat passé à Gensac, le 25 janvier 1687, devant Sabatier, notaire à Castelnau de Magnoac, Brandelise DE LA MARQUE, fille de Pierre-François de la Marque,

DE LA MARQUE : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux lionceaux du même.

chevalier, seigneur et baron de Gensac, de Sedillac, etc.; et de Julienne de Timbrune de Valence. Elle fit, au château de Bize, le 6 avril 1715, son testament qui fut ouvert après son décès, le 8 avril 1722, et par lequel elle ordonna sa sépulture en l'église des minimes de Tournay, au tombeau de son mari et de ses prédécesseurs. Les enfants d'Alexandre de Mun furent :

1°. Pierre-Alexandre, dont l'article suit;
2°. César de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, mort sans postérité;
3°. Jean-Louis, marquis de Mun de Cardeilhac, comte d'Arblade, major du régiment de Noailles, avec rang de mestre-de-camp; créé, le 20 mars 1747, brigadier de cavalerie des armées du roi; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et mort sans alliance, en 1774, après avoir légué tous ses biens à Alexandre-François, comte de Mun, son neveu;
4°. Julienne-Alexandrine de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, mariée, le 7 octobre 1709, avec Charles-Aimeric *de Gontaut-Biron*, marquis de Saint-Blancard, mestre-de-camp de cavalerie, fils de Jean-Louis de Gontaut-Biron, marquis de Saint-Blancard, et de Marthe de Timbrune de Valence. Elle mourut en 1767;
5°. Isabeau de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, légataire de son aïeul, le 3 juillet 1700, décédée religieuse de l'ordre de Fontevrault, à Longages.

XV. Pierre-Alexandre DE MUN DE CARDEILHAC, marquis de Sarlabous, seigneur de Clarac, de Bize, de Bulan, de Nistros, d'Asque et d'Anères, servit d'abord en qualité de cornette dans le régiment de Pelleporc, et fut nommé ensuite capitaine de cavalerie au régiment de Putanges, par commission du 16 avril 1710. Il passa successivement avec le même grade dans les régiments de Monteils et de Royal Pologne, cavalerie, et fut nommé par le roi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont il reçut la décoration des mains du maréchal d'Asfeld, au camp devant Kapenheim, le 25 août 1734. Il fit les campagnes de la guerre de la succession d'Espagne, et celles de la guerre qui fut terminée par le traité de Vienne, et mourut en 1741. Il avait épousé, le 29 octobre 1720, Marie-Michelle FILHOL DE CAILLAVET, morte le 6 novembre 1783, fille de Jacques Filhol de Caillavet, et d'Isabeau de Batz de Lagors. Leurs enfants furent :

FILHOL : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois pates de griffon d'or, qui est DE FILHOL; aux 2 et 3 DE MONTLEZUN (p. 5).

1°. Jacques-Alexandre de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, né en 1723, cornette dans le régiment Royal-Pologne, mort en 1742;
2°. Jean-Antoine, dont l'article suit;

3°. Charles de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, né le 31 octobre 1727, archidiacre et grand vicaire de l'église de Comminges; abbé de Saint-Pé de Génerès, au diocèse de Tarbes, dont il donna sa démission au mois de février 1782; nommé abbé de Bouzonville, en Lorraine, au mois de mai 1784; mort à Saint-Bertrand, en 1811;

4°. Alexandre-François, auteur de la branche des *comtes et marquis de Mun*, rapportée ci-après;

5°. François de Mun de Cardeilhac, *dit* l'abbé de Sarlabous, mort jeune au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris;

6°. Bernard de Mun de Cardeilhac, qualifié d'abord vicomte de Mun, puis comte de Sarlabous, né au château de Bize, le 3 décembre 1740, lieutenant dans le régiment de Noailles, le 4 mars 1757; cornette dans les carabiniers, le 28 avril 1761; capitaine, le 23 mai 1766; aide-major d'une brigade de carabiniers, le 20 avril 1768; major du régiment de Noailles, en 1769; breveté mestre-de-camp, le 4 août 1770; lieutenant-colonel dans Noailles, en 1773; nommé chevalier de Saint-Louis, en 1774; mestre-de-camp en second du même régiment, le 11 juin 1776; colonel du 6e. régiment de chasseurs à cheval, le 13 avril 1780; brigadier de cavalerie, le 5 décembre 1781; chef de brigade des gardes-du-corps de S. M., le 1er. mars 1784; maréchal-de-camp, le 9 mars 1788; commandant pour le roi, à Valenciennes et dans la province de Hainaut, en 1790; mort en 1813;

7°. Elisabeth-Françoise de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, religieuse-ursuline au monastère de Saint-Gaudens;

8°. Marie-Anne de Mun de Cardeilhac, *dite* madame de Sarlabous, morte en 1785;

9°. Jeanne-Marie de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, *dite* madame de Mun, religieuse-ursuline à Saint-Gaudens, morte le 25 août 1783;

10. Alexandrine de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, mariée, le 17 mars 1760, avec Pierre-Jean-François *de Genibrouse*, comte de Castelpers, seigneur de Devèse, du Puy, de la Lane, d'Ariès, de Villemur, etc., baron de Saraquigne, fils de Bernard de Genibrouse, vicomte de Saint-Amans, et de Marguerite de Percin de Montgaillard, dont sont issus:

A. Jacques-Alexandre-Michel de Genibrouse, né le 30 août 1761, mort le 4 octobre 1763;

B. Jean-Louis-Gabriel de Genibrouse, né le 8 février 1763, mort le 19 novembre 1775;

C. Jean-Louis-Marie de Genibrouse, comte de Castelpers, né le 9 juillet 1769, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au grand prieuré de Toulouse, en 1775, ancien officier supérieur, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

11°. Bernarde-Elisabeth de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, mariée à Thomas-François, comte *de Chappuys*, seigneur de Bezeril-la-

Barthe, chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, morte à Saint-Gaudens, en 1812;

12°. Anne-Henriette de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, décédée religieuse ursuline, à Tarbes, en 1797.

XVI. Jean-Antoine DE MUN DE CARDEILHAC, marquis de Sarlabous, baron d'Asque, seigneur de Bize, de Nistros, de Clarac, d'Anères, de Bulan, etc., baptisé le 13 juillet 1724, servit en qualité de cornette dans le régiment de Noailles, cavalerie. Il rendit hommage au roi, en la chambre des comptes de Navarre, à Pau, le 4 juillet 1755. Il avait épousé, par contrat passé devant Adema, notaire, le 1er. août 1749, Marie-Catherine DE BINOS, fille de feu Louis de Binos, écuyer, seigneur et baron de Clarac, en Comminges, capitaine au régiment Royal-Marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Catherine de Bernoult de la Pointe. De ce mariage sont issus :

DE BINOS : d'or, à deux vaches l'une sur l'autre de sable ; au chef d'azur, chargé d'une roue de sainte Catherine d'argent.

1°. Alexandre-Jean-François, dont l'article suit ;

2°. François-Antoine de Mun de Cardeilhac, *dit* le comte de Sarlabous, né en 1760, reçu page de la reine, en 1775, officier à la suite du régiment de Noailles, puis, en 1782, dans le 6e. régiment de chasseurs à cheval, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, le 1er. septembre 1802, avec Marie-Anne *de Saint-Félix*, dont sont issus :

A. Jules-Célestin-Fortuné de Mun, né le 10 janvier 1809 ;

B. Marie-Alexandrine de Mun, née le 31 mai 1803 ;

3°. Antoine-François de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, né en 1773, mort en 1807, sans avoir été marié ;

4°. Marie-Jeanne de Mun de Sarlabous, née le 7 octobre 1753, reçue, en 1782, chanoinesse-comtesse en l'insigne chapitre de Notre-Dame de l'Argentière, morte à Sarragosse en 1795 ;

5°. Marie-Brigitte-Alexandrine de Mun de Cardeilhac, *dite* mademoiselle de Sarlabous, morte sans alliance ;

6°. Marie-Françoise-Jeanne-Fortunée de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, mariée, en 1801, avec François *du Barry* ;

7°. Marie-Louise-Rosalie de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, née le 5 mai 1768, morte en 1800 ;

8°. Elisabeth-Charlotte-Paule-Nicolasse-Sophie-Melchiore de Mun de Cardeilhac-Sarlabous, née le 23 septembre 1774 ;

9°. Armande-Alexandrine-Andrée-Françoise-Honorée-Charlotte-Julie de Mun de Sarlabous, née le 23 mars 1778, morte en 1814.

XVII. Alexandre-Jean-François DE MUN DE CARDEILHAC, *dit* le

marquis de Mun de Sarlabous, né à Tarbes, le 5 juillet 1758, premier page de la reine, depuis 1775 jusqu'en 1777; sous-lieutenant au régiment de Noailles, dragons, avec rang de capitaine, par commission du 3 septembre 1779; sous-lieutenant dans la première compagnie des gardes-du-corps du roi, le 15 décembre 1781, a fait les preuves par-devant M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du roi, le 19 avril 1781, et a obtenu les honneurs de la cour, le 4 avril 1786. Il a été nommé, en 1814, maréchal des camp et armées du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé: 1°. en 1794, à Londres, Marie-Jeanne **Standich**, dont il a eu un fils, Louis de Mun, né à Londres, et marié; 2°. en 1815, Marie-Edme-Jean-Baptiste **de Casteras-de la Rivière**, fille de Henri-Guillaume de Casteras de la Rivière, et de Marguerite de Cistac de Cieutat.

Standich :

de Casteras : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable; au 2 d'azur, à 3 massues d'or; au 3 d'or, à 2 tourteaux de gueules.

COMTES ET MARQUIS DE MUN.

XVI. Alexandre-François, comte **de Mun**, en Bigorre, et d'Arblade-Comtat, en Armagnac, seigneur d'Anères, de Lupé, de Bascoles, de Capmorterès, etc., quatrième fils de Pierre-Alexandre de Mun de Cardeilhac, marquis de Sarlabous, et de Marie-Michelle Filhol de Caillavet, fut d'abord cornette au régiment de Noailles, cavalerie. Ayant été réformé, il entra aux pages, et fut depuis capitaine au même régiment de Noailles. Il y fit les campagnes de Flandre et la guerre *dite* de sept ans. Blessé, en 1759, à la bataille de Minden, il reçut à la suite de cette action la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Passé ensuite dans les gardes du corps du roi, il fut nommé successivement brigadier, lieutenant, puis chef d'escadron, en 1784. Dès le 1er. mars 1780, il avait reçu le brevet de brigadier de cavalerie des armées du roi. Il obtint celui de maréchal-de-camp, le 24 février 1784; fut nommé, le 25 août suivant, commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis; grand-croix du même ordre le 28 août 1814, et lieutenant-général des armées du roi, le 12 novembre de la même année. Le comte de Mun est décédé le 16 mars 1816. Du mariage qu'il avait contracté, en 1772, avec Elisabeth-Charlotte **Helvetius**, morte le 6 avril 1799, fille de Claude-Adrien Helvetius, et d'Anne-Catherine, comtesse de Ligniville et du Saint-Empire, sont issus :

Helvétius : de sinople, au rocher de trois coupeaux d'or, sommé d'une colombe d'argent, portant en son bec un anneau du même émail.

1°. Jean-Antoine-Claude-Adrien, dont l'article suit;

2°. Adrienne-Claire-Julie de Mun, née le 17 juillet 1779, morte le 21 avril 1794.

XVII. Jean-Antoine-Claude-Adrien, marquis DE MUN, pair de France, né le 19 décembre 1773, reçu surnuméraire dans les gardes du corps du roi, au mois de novembre 1788; fut nommé membre du conseil-général du département de Seine et Marne, en 1800 et pour les années suivantes; membre de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 30 novembre 1814; créé pair de France par ordonnance du roi du 17 août 1815, et par lettres-patentes du 20 décembre 1817, portant institution de majorat au titre de marquis et pair héréditaire en sa famille; nommé, le 12 octobre 1820, président du collége électoral du même département de Seine-et-Marne, et le 8 mai 1821, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Le marquis de Mun a épousé, le 23 février 1805, Henriette-Emilie-Ferdinande D'URSEL, fille de Wolfgang-Joseph-Léonard-Vital, duc d'Ursel (1) et d'Hobocque, prince d'Arches et de Charleville, comte du Saint-Empire, maréchal héréditaire de Brabant, chambellan de l'empereur d'Autriche, et de Marie-Flore-Françoise-Auguste-Caroline, princesse d'Arenberg. De ce mariage sont issus :

D'URSEL : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules.

1°. Adrien-Alexandre-Adélaïde-Henri, comte de Mun, né le 17 octobre 1817, appelé à la pairie;

2°. Adrienne-Alexandrine-Alix de Mun, née le 22 mars 1806;

3°. Antonine-Flore-Emilie de Mun, née le 29 octobre 1809.

---

(1) Wolfgand-Joseph-Léonard-Vital, duc d'Ursel, est issu au huitième degré de la reine Marie-Stuart, ainsi qu'il est constaté par la table suivante :

I. Marie STUART, reine de France et d'Écosse, née en 1542, décapitée en 1587, eut pour fils :

II. Jacques Ier, roi D'ANGLETERRE, qui, né en 1566, et mort en 1625, avait eu d'Anne, princesse *de Danemark*, son épouse :

III. Élisabeth STUART, sœur du roi Charles Ier, née en 1596, morte en 1662, épouse de Frédéric V, électeur palatin, roi *de Bohême*, dont elle eut, entr'autres enfants :

IV. Édouard, prince PALATIN, né en 1624, mort en 1663, laissant d'Anne *de Gonzague*, la célèbre princesse PALATINE du temps de la Fronde :

V. Marie-Louise, princesse PALATINE, née en 1646, morte en 1679, femme de Charles-Théodore-Othon, prince *de Salm*;

VI. Eléonore-Christine-Élisabeth, princesse DE SALM, leur fille, née en 1678, morte en 1737, avait épousé Conrad, duc *d'Ursel*, dont est issu :

VII. Charles, duc D'URSEL, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, lieutenant-général des armées de l'Empereur, et gouverneur de Bruxelles, né en 1715, mort en 1775. Il avait épousé Marie-Josephe-Éléonore, princesse *de Lobkowits*, dont il a eu :

VIII. Wolfgang, duc D'URSEL, né en 1750, mort en 1804, époux de Marie-Flore-Françoise-Auguste-Caroline, princesse *d'Arenberg*.

ROUILLÉ DU COUDRAY,

SEIGNEURS DES MARETS, DE LA GRANDCOUR, DE MARBEUF ET DE SAINT-SEINE, COMTES DE MESLAY, MARQUIS DU COUDRAY, PAIRS DE FRANCE, A PARIS.



ARMES : *de gueules, à trois gantelets senestres d'or ; au chef du même, chargé de trois molettes d'éperon de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise :* Moderatur et urget. *L'écu environné du manteau de pair.*

La famille DE ROUILLÉ, illustrée par plus de trois cents ans d'exercice des premières charges de la magistrature, et par de nombreuses alliances avec les maisons les plus considérables du royaume, est originaire de la province de Bretagne, et s'est établie en l'Ile-de-France et à Paris vers la fin du quinzième siècle. Ses titres en établissent la filiation suivie depuis Pierre Rouillé dont on va parler.

I. Pierre ROUILLÉ, Ier du nom, est nommé parmi les notables de l'évêché de Nantes qui, à la sollicitation du duc de Bretagne, tinrent conseil, le 8 février 1471, à l'effet de nommer des ambassadeurs vers le pape Sixte IV, pour faire à S. S., au nom du prince et des états, des remontrances sur la félonie d'Amaury d'Acigné, évêque de Nantes, qui refusait de prêter serment au duc pour le temporel de son évêché, qu'il avait mis en interdit. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par D. Morice, t. III, col.* 234.) Pierre Rouillé avait épousé à Saint-Brieuc, le 17 juin 1466, Marie BIGOT, fille de Geoffroi Bigot, et

BIGOT : d'argent, au lion morné de gueules.

de Jeanne Clergeault. De ce mariage sont issus dix-sept enfants, entr'autres :

1°. N.... Rouillé, auteur d'une branche *dite* des sieurs de Grandchamp, en l'évêché de Rennes, éteinte vers la fin du 17ᵉ. siècle;
2°. N.... Rouillé, qui fut aumônier de la duchesse de Bretagne;
3°. Jean Iᵉʳ., dont l'article suit.

LESCHASSIER : d'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq mouchetures de sable, et accompagné de trois demi-vols d'or.

II. Jean ROUILLÉ, Iᵉʳ. du nom, le sixième fils de Pierre Rouillé et de Marie Bigot, vint s'établir dans la ville de Paris, où il épousa, au mois de janvier 1505, Charlotte LESCHASSIER, fille de Dreux Leschassier et de Catherine le Bossu. Il en eut, entr'autres enfants:

1°. Jacques Iᵉʳ., dont l'article suit;
2°. Jean II, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après;
3°. Denise Rouillé, mariée, le 22 mars 1547, avec Pierre *Canaye*, sieur de Pancourt, décédé en 1598;
4°. Marie Rouillé, épouse de Jacques *Danès*, seigneur de Marly-la-Ville, secrétaire du roi. Elle mourut en 1573;
5°. Catherine Rouillé, femme de Jean *Charpentier*, dont descendent les seigneurs du Mée et du Martroy.

LE TELLIER : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

III. Jacques ROUILLÉ, conseiller du roi, général en la cour des monnaies, ainsi qualifié dans un acte du 6 mai 1564, ne vivait plus le 21 juin 1581. Il avait épousé Madeleine LE TELLIER, fille de Robert Le Tellier et de Jacqueline Langlois. Il en eut un fils, nommé Jean, qui suit.

BARILLON : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles, et en pointe d'une rose, le tout du même.

IV. Jean ROUILLÉ, IIᵉ du nom, seigneur des Marets, fut nommé maître des comptes à Paris par lettres du 27 janvier 1581, et fut reçu le 11 février suivant. Il mourut le 25 mai 1608. Il avait épousé Catherine-Louise BARILLON DE MORANGIS, décédée le 27 novembre 1730. Leurs enfants furent :

1°. Philippe Rouillé, chantre de l'église d'Avranches;
2°. Charles Rouillé, chantre de l'abbaye de Saint-Denis;
3°. Jean Rouillé, mort sans postérité;
4°. Suzanne Rouillé,
5°. Marie Rouillé, } mortes jeunes;
6°. Jeanne Rouillé,
7°. Louise Rouillé, mariée avec Jean *de Villemontée*, reçu correcteur des comtes le 3 avril 1599, mort le 18 octobre 1531, et fils de Jean de Villemontée, écuyer, et de Madeleine Texier de Hautefeuille. Louise Rouillé mourut le 27 novembre 1630;

8°. Madeleine Rouillé, mariée avec Etienne *de la Bistrade*, reçu conseiller au grand conseil, le 29 mai 1601;

9°. Marguerite Rouillé, morte le 6 mai 1652, sans enfants de Jacques *Le Bret*, décédé doyen des conseillers au châtelet de Paris;

10°. Claire Rouillé, épouse de Jean *Tronçon*, seigneur du Coudray, reçu correcteur des comptes le 13 mars 1614.

SECONDE BRANCHE, *éteinte.*

III. Jean ROUILLÉ, IIe du nom, second fils de Jean et de Charlotte Leschassier, fut consul de la ville de Paris en 1583, juge en la juridiction consulaire en 1597, et échevin la même année. Il s'allia avec Marguerite GOBELIN, fille de Jacques Gobelin et de Marie le Bossu. Leurs enfants furent :

GOBELIN : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un demi-vol du même.

1°. Jean III, qui suit;

2°. Jacques, auteur de la troisième branche, rapportée plus loin;

3°. Philippe Rouillé, mort sans enfants d'Anne *Le Gras*, son épouse;

4°. Pierre Rouillé, mort sans postérité;

5°. Marguerite Rouillé, femme de Nicolas *de Castille*, maître-d'hôtel du roi;

6°. Madeleine Rouillé, femme de Claude *du Resnel;*

7°. Marie Rouillé, épouse de Gui *Pasquier*, seigneur de Bussy, nommé auditeur en la chambre des comptes, le 21 novembre 1598;

8°. Anne Rouillé, femme de Noël *Regnouard*, seigneur du Grand-Boinville et de Chalo-Saint-Mars en partie, reçu correcteur des comptes le 10 juin 1608, et décédé le 14 juillet 1628. Sa veuve lui survécut jusqu'au 11 novembre 1637;

9°. Suzanne Rouillé, femme de François *du Four*, reçu secrétaire du roi le 19 octobre 1612.

IV. Jean ROUILLÉ, IIIe du nom, nommé auditeur des comptes par lettres du 8 juillet 1595, reçu le 20 octobre suivant, nommé maître des comptes le 15 et reçu le 23 novembre 1610, fut breveté conseiller d'état le 11 avril 1621, et mourut le 28 juillet 1645. Il avait épousé, le 12 décembre 1598, Marie LE PICART, veuve de Jean Magnard, seigneur du Guez, et fille de Jean Le Picart, seigneur du Plessis et de Périgny, avocat-général au grand conseil, et de Madeleine de Lestoile de Soulers. Elle mourut en 1652, laissant :

LE PICART : d'azur, au lion d'or.

1°. Jean Rouillé, auditeur des comptes, mort sans alliance;

2°. Jacques Rouillé, protonotaire du Saint-Siége, chantre de l'église d'Avranches, mort en 1672;

3°. Louis Rouillé, ecclésiastique, licencié en droit canon, mort le 9 janvier 1696, à 84 ans;

4°. Philippe, dont l'article suit;

5°. Anne Rouillé, femme d'Antoine *Barthélemy*, seigneur d'Oinville reçu maître des comptes le 3 octobre 1613. Elle mourut en 1683;

6°. Marguerite Rouillé, épouse de Jean *Jaupitre*, seigneur de Louciennes, maître-d'hôtel du roi, morte en 1687.

GUESDON : d'azur, à trois fallots d'or, allumés de gueules.

V. Philippe ROUILLÉ, secrétaire du Roi le 8 janvier 1646, office qu'il résigna au mois de décembre 1653, épousa Marguerite GUESDON, de laquelle il eut deux fils et deux filles :

1°. Louis Rouillé, seigneur de la Grandeour, mort célibataire, en 1732;

2°. Philippe Rouillé, mort jeune;

3°. Marguerite Rouillé, vivante en 1742, non mariée;

4°. Anne Rouillé, morte sans alliance en 1733.

TROISIÈME BRANCHE.

Comtes de Meslay, éteints.

DE BAIGNAUX : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois feuilles de groseiller d'argent.

IV. Jacques ROUILLÉ, écuyer, seigneur de Meslay, second fils de Jean II et de Marguerite Gobelin, fut receveur-général des finances de Normandie, et pourvu d'une charge de secrétaire du Roi, dans laquelle il fut reçu le 23 novembre 1611. Il avait épousé, le 28 février 1609, Marguerite DE BAIGNAUX, fille de Christophe de Baignaux, sieur de Beaufort, et d'Antoinette Rousseau. Il en eut :

1°. Jean III, qui suit;

2°. Jacques Rouillé, reçu successivement auditeur et correcteur des comptes, les 11 septembre 1636 et 24 octobre 1640, puis maître-d'hôtel du roi, mort célibataire, en 1653;

3°. Pierre II, auteur de la quatrième branche, rapportée ci-après;

4°. Philippe Rouillé, seigneur de Membrolles, en Beauce, reçu auditeur des comptes, au lieu de Jacques, son frère, le 5 février 1641; ensuite conseiller au parlement de Rouen; mort sans avoir été marié, en 1687;

5°. Anne Rouillé, alliée, le 12 février 1632, avec Pierre *Roque*, seigneur de Varangeville, conseiller au parlement de Rouen, puis secrétaire des commandements du duc d'Orléans;

6°. Marguerite Rouillé, femme de Nicolas *Lavocat*, reçu maître des comptes le 7 octobre 1632, et secrétaire du roi le 8 janvier 1646, au lieu de Jacques Rouillé, son beau-père; il est mort en 1662, et sa veuve en 1691;

7°. Marie Rouillé, qui épousa, le 10 février 1630, Henri *Feydeau*, seigneur de Brou, de la Villeneuve et de Prunelay, conseiller au grand conseil, puis au parlement de Paris, le 4 mars 1622, mort doyen de la grand-chambre, en 1655, fils de Denis Feydeau, seigneur des

mêmes terres, conseiller du roi en tous ses conseils, et de Marie le Maire, sa première femme. Elle mourut en 1690;

8°. Madeleine Rouillé, religieuse au Val-de-Grâce, à Paris;

9°. Louise Rouillé, religieuse ursuline au couvent de la rue Ste.-Avoie;

10°. Elisabeth Rouillé, femme de Henri *Lambert*, seigneur d'Herbigny, marquis de Thibouville, conseiller au parlement de Paris, en 1650, maître des requêtes en 1660, intendant en Berry, Bourbonnais, Champagne et Lyonnais, conseiller d'état, mort le 23 novembre 1700; fils de François Lambert, seigneur d'Herbigny, conseiller d'état ordinaire, et de Jeanne de Mesmes de Roissy; Élisabeth Rouillé lui survécut jusqu'en 1728.

V. Jean Rouillé, IIIe du nom, comte de Meslay-le-Vidame, conseiller en la cour des aides de Paris, reçu maître des requêtes le 25 obtobre 1653, nommé, en 1672, intendant en Provence, et conseiller d'état en 1680, obtint l'érection de la seigneurie de Meslay en titre de comté, par lettres-patentes du mois d'octobre 1688, registrées le 2 mars 1689; et mourut le 30 janvier 1698, à l'âge de quatre-vingt-onze ans moins deux mois. Il avait épousé, en 1655, Marie de Comans d'Astric, morte le 30 novembre 1717, fille de Thomas de Comans, sieur d'Astric, maître-d'hôtel ordinaire du Roi, et de Jeanne Forget. De ce mariage sont issus : de Comans :

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2°. Esprit Rouillé de Meslay, né le 3 novembre 1662, mort en Allemagne, non marié;

3°. Marie-Anne Rouillé de Meslay, née le 13 août 1659, mariée, le 21 décembre 1677, avec Charles-Denis *de Bullion*, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles et d'Esclement, prévôt de Paris en 1685, gouverneur du Maine en 1698, morte le 29 septembre 1714, et lui le 20 mai 1721. Il était fils de Noël de Bullion, premier marquis de Gallardon, président au parlement de Paris, et de Charlotte de Prie;

4°. Marguerite-Thérèse Rouillé de Meslay, née le 17 juin 1661, mariée 1°. le 4 mai 1687, à Jean-Baptiste-François, marquis *de Noailles* et de Montclar, lieutenant-général au gouvernement de la Haute-Auvergne, maréchal des camps et armées du roi, décédé le 23 juin 1699, quatrième fils d'Anne, duc de Noailles, pair de France, marquis de Montclar et de Mouchy, lieutenant-général des armées du roi, chevalier du St.-Esprit, et de Louise Boyer de Ste.-Geneviève; 2°. le 20 mars 1702, à Armand-Jean *de Vignerot du Plessis*, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, marquis de Pontcourlay, chevalier des ordres du roi, général des galères, chevalier d'honneur de la Dauphine, fils de François de Vignerot, IIe. du nom, marquis de Pontcourlay, chevalier des

ordres du roi, gouverneur des ville et citadelle du Hâvre, et de Marie-Françoise de Guemadeuc. Marguerite-Thérèse Rouillé de Meslay mourut le 27 octobre 1729, laissant la plus grande partie de ses biens aux ducs de Richelieu, de Noailles et de Mouchy, au préjudice de ses parents;

5°. Elisabeth Rouillé de Meslay, née le 22 juin 1664, mariée, 1°. le 2 septembre 1683, avec Etienne-Jean *Bouchu*, marquis de Lessart, conseiller au parlement de Metz, puis maître des requêtes en 1685, intendant en Dauphiné et des armées d'Italie, puis conseiller d'état en 1702; 2°. le 20 mars 1731, avec Paul-Sigismond *de Montmorency-Luxembourg*, duc de Châtillon, prince souverain de Luxe, brigadier des armées du roi, veuf de Marie-Anne de la Trémoille, marquise de Royan, et fils de François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, et de Madeleine-Charlotte Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre, duchesse de Piney. Elle mourut le 8 février 1740.

VI. Jean-Baptiste ROUILLÉ, comte de Meslay, né le 15 avril 1656, reçu conseiller au parlement de Paris le 28 juillet 1679, épousa, le 22 juillet 1693, Anne-Catherine DE LA BRIFFE, fille d'Arnaud de la Briffe, marquis de Ferrières, en Brie, maître des requêtes honoraire, procureur-général au parlement de Paris, puis conseiller d'état, et de Marthe-Agnès Potier de Novion, sa première femme. La comtesse de Meslay mourut le 19 février 1701, à 23 ans et demi, et son mari le 13 mai 1715, laissant pour fils unique :

DE LA BRIFFE : d'argent, au lion de gueules; à la bordure d'argent, chargée de six merlettes de sable, trois en chef, deux en flancs et l'autre en pointe.

VII. Anne-Jean ROUILLÉ, comte de Meslay, né le 22 avril 1696, introducteur des ambassadeurs, mort sans alliance, le dernier de sa branche, le 10 avril 1725.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs, puis marquis du Coudray.

Branche aînée actuelle.

V. Pierre ROUILLÉ, IIe du nom, seigneur du Coudray et du Plessis, troisième fils de Jacques Rouillé, seigneur de Meslay, et de Marguerite de Baignaux, fut conseiller au grand conseil, et grand rapporteur en la chancellerie de France, le 17 mars 1646, maître des requêtes le 16 juin 1688, et intendant en Poitou, Picardie et Artois. Il mourut le 25 septembre 1678, à 62 ans. Il avait épousé, le 5 novembre 1646, Jeanne MARCEZ, morte le 18 janvier 1679, fille d'Hilaire Marcez, conseiller au châtelet, puis maître des comptes, et de Jeanne Piques. De ce mariage sont issus :

MARCEZ : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux grappes de raisin d'argent, et en pointe d'un épi de blé d'or; aux 2 et 3 d'azur, à trois éperviers d'argent; au chef d'or, chargé d'une croisette patée de gueules.

1°. Hilaire Ier., dont l'article suit;

2°. Pierre III, auteur de la cinquième branche, mentionné ci-après;

3°. Marguerite Rouillé du Coudray, mariée, le 25 août 1686, avec Antoine *Bitault*, seigneur de Vaillé-Rochereau;

4°. Marie-Françoise Rouillé du Coudray, épouse de Charles *Bouvard*, seigneur de Fourqueux, reçu conseiller au parlement de Paris le 14 avril 1684, puis procureur-général en la chambre des comptes. Elle mourut en 1728.

VI. Hilaire ROUILLÉ, Ier du nom, seigneur du Coudray, de Vosves, de Boislouis et de Fortoiseau, né le 2 novembre 1651, nommé conseiller au grand conseil le 5 mai 1674, grand rapporteur en la chancellerie le 27 décembre suivant, procureur-général en la chambre des comptes de Paris par commission de 1684, et en titre le 8 juillet 1686, directeur-général des finances en 1701, et conseiller d'état en 1703, mourut le 4 septembre 1729 et fut inhumé à Saint-Eustache. Il avait épousé, le 23 février 1675, Denise COQUILLE, fille de Claude Coquille, secrétaire du roi, et de Marie de Maizières. Leurs enfants furent :

COQUILLE : d'azur, au mas alésé d'argent, accompagné de 3 coquilles d'or.

1°. Hilaire-Armand, dont l'article suit;

2°. Denis-Léon Rouillé du Coudray, né le 27 mars 1688, sous-diacre, chanoine de l'église de Paris en 1708, prieur commandataire du prieuré de St.-Symphorien de Bonnelles et de Sainte-Livrade, mort le 1er. juillet 1734;

3°. Pierre Rouillé du Coudray, né en 1697, lieutenant aux gardes-françaises en 1722, mort sans postérité;

4°. Pauline Rouillé du Coudray, religieuse à la Visitation;

5°. Marie Rouillé du Coudray,
6°. Eugénie Rouillé du Coudray,
7°. Angélique Rouillé du Coudray, } religieuses au même monastère;

8°. Denise Rouillé du Coudray, dont on ignore la destinée.

VII. Hilaire-Armand ROUILLÉ, seigneur du Coudray, né au mois de décembre 1684, reçu conseiller au parlement de Paris le 14 août 1709, et maître des requêtes en 1715, épousa, le 10 décembre de la même année, Marie-Louise-Hélène LE FERON, qui devint, en 1738, dame du Plessis-au-Bois, de Cuisy et d'Iverny, près Meaux, par la mort sans enfants de Jean-Baptiste-Maximilien le Feron, son frère, maître des requêtes. Elle était fille de Jean-Baptiste Le Feron, maître en la chambre des comptes et grand-maître des eaux et forêts de France dans les provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, et de Geneviève Titon. De ce mariage sont issus :

LE FERON : de gueules, au sautoir d'or cantonné de deux molettes d'éperon et de deux aiglettes du même.

1°. Hilaire II, qui suit;

2°. Geneviève-Louise Rouillé du Coudray, née le 28 octobre 1717, mariée, le 2 avril 1737, avec Jean-Baptiste *de Machault*, seigneur d'Arnouville, de Garges et de Gonesse, maître des requêtes, puis contrôleur-général des finances, garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la marine, commandeur et trésorier des ordres du roi, décédé le 10 mai 1750, fils de Louis-Charles de Machault, seigneur d'Arnouville, conseiller d'état, chef du conseil de la duchesse d'Orléans, et de Françoise Elisabeth-Milon d'Ammont.

VIII. Hilaire ROUILLÉ, IIe du nom, marquis du Coudray, maréchal des camps et armées du roi, naquit le 19 novembre 1716. Il fit ses premières armes au siége de Kehl, en qualité d'enseigne de la compagnie-colonelle du régiment de Bourgogne, infanterie, dont il avait été pourvu le 8 mai 1733. Devenu lieutenant le 18 janvier 1704, il servit cette année à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg. Nommé, le 11 février 1735, capitaine au régiment de colonel-général des dragons, il commanda sa compagnie sur le Rhin et à l'affaire de Clausen la même année, et en Westphalie au mois d'août 1741. Parvenu au grade de guidon des gendarmes d'Anjou le 30 mai 1742, avec brevet de lieutenant-colonel de cavalerie, il marcha avec la gendarmerie sur les frontières de Bohême, et se trouva au secours de Braunau. Il servit sur le Rhin en 1743, et l'année suivante à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern, à l'affaire de Reischewaux, et au siége de Fribourg. On le nomma sous-lieutenant de sa compagnie le 14 décembre, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il combattit à Fontenoy, et aux siéges de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath, en 1745, et fut nommé capitaine-lieutenant de sa compagnie le 1er décembre de la même année. Il la commanda aux siéges de Mons, de Charleroy et de Namur, et aux batailles de Raucoux en 1746 et de Lawfelt en 1747. Le premier janvier de l'année suivante, il fut nommé capitaine-lieutenant des gendarmes-Dauphin, servit au siége de Maëstricht, et fut créé brigadier de cavalerie le 10 mai. Employé à l'armé d'Allemagne, par lettres du 15 juin 1757, il se trouva à la bataille de Hastembeck et à la prise de Minden et de Hanovre la même année; au combat de Sundershausen, à la prise de Cassel, et à la bataille de Lutzelberg, en 1758; à celle de Minden, en 1759, enfin aux affaires de Corback et de Warbourg, et à la bataille de Clostercamp en 1760. Il fut créé maréchal

de camp le 20 février 1761 (1). Il avait épousé 1°. Catherine DE SAINT-CRISTAU DE MONTAUZET, morte le 17 février 1752; 2°. à Pau, le 2 avril 1753, Marie D'ABADIE, fille de Bertrand d'Abadie, conseiller au parlement de Pau. De ce dernier mariage sont issus :

DE SAINT-CRISTAU: D'ABADIE : d'azur, à l'arbre de sinople; au levrier de gueules, colleté d'argent et attaché par une chaîne du même au fût de l'arbre; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

1°. Hilaire-Jean Rouillé du Coudray, décédé le 15 janvier 1758;
2°. Hilaire III, qui suit.

IX. Hilaire ROUILLÉ, III°. du nom, marquis de Boissy du Coudray, nommé pair de France le 17 août 1815, né à Paris le 23 février 1765, ancien officier au régiment de Languedoc, dragons, est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Marbeuf et de Saint-Seine, éteints.

VI. Pierre ROUILLÉ, III° du nom, seigneur de Marbeuf, né le 5 août 1657, second fils de Pierre II, seigneur du Coudray, et de Jeanne Marcez, fut nommé conseiller au châtelet le 18 avril 1680, lieutenant-général des eaux et forêts le 12 août 1683, président du grand conseil, le 16 avril 1690, ambassadeur en Portugal, en 1697, président honoraire en 1702, et plénipotentiaire en Hollande en 1709, et mourut le 30 mai 1712. Il avait épousé, le 14 septembre 1682, Françoise BITAULT, morte le 14 août 1719, fille de François Bitault, seigneur de Vaillé-Rochereau, conseiller au grand conseil, et de Madeleine de Bailly. Il en eut plusieurs enfants, entr'autres :

BITAULT : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de corbeau de sable, arrachées et allumées de gueules.

1°. Pierre-Antoine, dont l'article suit;
2°. Elisabeth-Françoise Rouillé de Marbeuf.

VII. Pierre-Antoine ROUILLÉ, seigneur de Saint-Seine, d'Arnay et de Thun, né au mois d'avril 1684, fut nommé conseiller au parlement de Paris le 22 juillet 1705, et président au grand conseil le 13 juillet 1711, et mourut au mois de juin 1733. Il avait épousé, le 29 mars 1708, Anne LE GOULZ-MAILLARD, morte le 18 mars 1751, et inhumée en l'église Saint-Paul, fille de Benoît-Étienne Le Goulz

LE GOULZ : de gueules, à la croix denchée d'or, cantonnée de 4 fers de lance d'argent.

---

(1) Voyez le tom. VII, pag. 425 de la *Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4°., Paris, 1764.

Maillard, seigneur d'Arnay et de Saint-Seine, président à mortier au parlement de Dijon, et d'Anne Berthier. Leurs enfants furent :

1°. Pierre Rouillé de Saint-Seine, né le 18 janvier 1709, mort le 9 avril 1711 ;

2°. Emilie-Elisabeth Rouillé de Saint-Seine, mariée, le 12 août 1738, avec Charles, comte de *Montesson*, lieutenant-général des armées du roi, et lieutenant des gardes-du-corps, gouverneur du fort de Brescou, fils de Jean-Baptiste, comte de Montesson, lieutenant-général des armées du roi, et de Catherine de Servon ;

3°. Deux filles, religieuses à Meulan.



DE SESMAISONS,

SEIGNEURS, MARQUIS ET COMTES DE SESMAISONS, EN BRETAGNE; COMTES DE SAINT-SAIRE, EN NORMANDIE, ETC.





ARMES : *De gueules, à 3 maisons d'or* (1). *Couronne de marquis. Supports : deux lions herminés.*

La maison DE SESMAISONS, nommée dans les actes latins *de Suis Domibus*, tenait un rang distingué à la cour des ducs de

---

(1) Ces armoiries sont ainsi constatées dans deux arrêts de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, des 14 et 19 janvier 1669, qui déclarent René, seigneur de Sesmaisons et de la Sauzinière (formant le XIVe. degré de cette généalogie), et René de Sesmaisons, seigneur de Tréambert (mentionné pag. 8), *nobles d'ancienne extraction*, et les maintiennent dans la qualité de *chevaliers*. Elles sont gravées et désignées comme ci-dessus dans l'*Armorial Général de France*, par M. d'Hozier, registre Ier., 2e. partie, pag. 515, dans les *Mémoires sur l'état de la noblesse de Bretagne*, par le père Toussaint de Saint-Luc (Paris, 1691, in-8°., pag. 266), et dans l'*Armorial des principales maisons et familles du royaume*, par Dubuisson (in-12, Paris, 1757, tom. II, pag. 98). Enfin, la même désignation est consignée dans les preuves faites par cette maison au cabinet du Saint-Esprit en 1761 et 1780. Cependant quelques anciens auteurs les expliquent différemment. Gui le Borgne, auteur de l'*Armorial de Bretagne* (in-4°., Rennes, 1681) les dit *de gueules, à 3 châteaux d'or*. Suivant Palliot, en sa *Vraie et Parfaite Science des Armoiries* (in-fol., pag. 634, Paris, 1660), elles sont : *de gueules, à 3 tours carrées et couvertes en pavillon d'or*. Elles sont figurées, sous cette dernière forme, sur les anciens vitraux de l'église de Saint-Similien, à Nantes.

Bretagne, dès le milieu du onzième siècle, et se trouve notée dans les anciennes chroniques parmi les principales de cette province (1). Elle compte parmi ses premiers auteurs Jean *de Sesmaisons*, qui fut présent, le 15 mai 1057, à une assemblée tenue par le comte Eudon, à l'effet de fixer le rang que devaient tenir les nobles auprès de la personne de ce prince lors de la tenue des assises; et Jean-Baptiste *de Sesmaisons*, qui fut présent, en 1185, à la promulgation de l'assise du comte Geoffroi, déterminant la manière dont le partage de la succession des nobles se réglerait à l'avenir. (*Extrait de titres conservés dans les manuscrits du cabinet des ordres du roi*, *certifié par M. Delvincourt*, *généalogiste agrégé du même cabinet*, *le* 15 *juin* 1789.)

Les Annales Nantaises (in-8°., Nantes, 1802, pag. 72 et 79), font mention, sous l'an 1026, des possessions de cette famille, situées sur la route de Nantes à Vannes, près la forêt de Sautron, qui s'étendait alors sur la partie de la ville, formant aujourd'hui le faubourg de Saint-Similien.

On voit, par un acte de 1189, produit à la réformation de 1669, qu'une demoiselle *de Sesmaisons* a retenu par puissance de fief, dans la juridiction de Sesmaisons en Saint-Sébastien, une rente de trois livres sur ses vassaux. L'ordre des temps permet de croire que Jean-Baptiste *de Sesmaisons* dont on a parlé plus haut, et

---

(1) Un auteur, qui écrivait il y a près de cinq cents ans, rapporte un ancien adage en rimes, où sont nommées les principales maisons de chevalerie et de baronnage du duché de Bretagne. Comme un grand nombre de ces familles existe encore, on a cru pouvoir rapporter ici un fragment de cette chronique, d'après le texte qu'en a donné le Laboureur, à la suite de son *Histoire du maréchal de Guébriant*, généalogie de Budes, pp. 4 et 5.

Saint-Gilles, Coetquen, les Vayers,
Maure, Molac, les Montbourchers,
Landins, Ymats, et les Ruffiers,
Saint-Brice, Acigné, puis Boussac,
Les Brieux, Orenge, Québriac,
La Marche, Beaumont, Champagné,
Saint-Pern, Coesmes et Guitté,
La Houssaye, Plédran et Vaucler,
Tremereuc, d'Orfeuil, Chastellier,
La Chapelle, Guignen, Rezay,
Accompagnes de Fontenay,
La meilleure chevalerie
De tout le monde, comme cray.
Encore y en a y de bons,
Carenrais, Carniaux, Goyons,
Botgais, Rousselets, Coetlogons,
Brambéart, Tréal, Lannions,
Les Parcs, Plumaugat, Trémigons,
Boisjean, Beauvois et... ....,
Plœuc, Lanvallay et Cyons,
Les Bart, Quedillac et Corbons,
Hallons, Boulier et les Ferrons,
Maunys, Orgerils et Porcons,
Fernerits, Parigné et Hussons,
Les Budes, Forests et Rogons,
Les Forests, Borgnes, Trecessons,
Les Vaux, Chesnaux, les Aiguillons,
Boutier, Listres et *Sesmaisons*,
Malechat, Giffart et Houdons,
C'estoient si (aussi) gens en armes prompts.

qui vivait encore en 1210, a été père de Jean *de Sesmaisons*, depuis lequel les titres produits, soit dans les différentes recherches ou réformations de Bretagne, soit au cabinet du Saint-Esprit, en 1761 et 1780, établissent la filiation suivie de cette famille.

I. Jean, Ier. du nom, seigneur DE SESMAISONS et de la Sauzinière, chevalier, paraît dans des actes de 1230 et 1235. Il est nommé, avec Alain de Rohan, Etienne de Dol, Pierre de la Motte, Guillaume de la Rivière et plusieurs autres seigneurs, dans une enquête faite, en 1244, par Michel, évêque d'Angers, pour constater les infractions commises par les ducs Pierre Mauclerc et Jean, envers l'évêque et le clergé du diocèse de Nantes. (*Hist. de Bretagne, par D. Morice, t. I, p.* 200.) Les extraits de titres précités portent que Jean de Sesmaisons, chevalier, fut du nombre des nobles qui accompagnèrent le même Pierre Mauclerc à la Terre-Sainte sous le roi saint Louis. Par acte du mois de décembre de l'année suivante, il reçut en don des biens sis au lieu de la Sauzinière, sous la condition qu'ils seraient partagés entre ses enfants par égales portions, clause dérogatoire à la qualité du donataire et à la jurisprudence féodale établie par le comte Geoffroi, pour les baronnies et les chevaleries. Il avait épousé Macée DE SESMAISONS, sa parente, de laquelle il eut, entr'autres enfants: DE SESMAISONS: de gueules, à trois maisons d'or.

1°. David, dont l'article suit;
2°. Matheline de Sesmaisons, alliée avec Geoffroi *Dève*, dit *le Jeune*, dont elle était veuve en 1265.

II. David, seigneur DE SESMAISONS et de la Sauzinière, chevalier, grand bailli et sénéchal d'Anjou et du Maine, passa, en 1282, un acte avec Geoffroi de Mauvain, dans lequel paraît Marguerite DE CHAMPIGNY, sa première femme, et où est rappelée Macée de Sesmaisons, sa mère. DE CHAMPIGNY: Le comte d'Anjou, pour récompenser les services que lui avait rendus David de Sesmaisons, son sénéchal, acquit, le dimanche après la Saint-André 1290, la terre de Miniac, de Guillaume de Sel, et lui en fit don (1). David épousa, en secondes noces, le samedi avant la fête de Saint-

(1) L'acte de cette donation porte qu'elle était faite, *ne tanta domus pereat.*

DE THOIRÉ:

Simon et Saint-Jude, Olive DE THOIRÉ, fille de Guillaume, seigneur de Thoiré, en Anjou, chevalier. David de Sesmaisons vivait encore en 1335. Il eut de son premier mariage Olivier, qui suit.

III. Olivier, seigneur DE SESMAISONS et de la Sauzinière, chevalier, passa, au mois de février 1304, une transaction avec Alain de Lanvaux, baron de Bretagne, sur le partage des biens de demoiselle Lagora, sœur cadette de l'épouse de ce baron. En 1307, Olivier reçut de son père la donation de tous ses biens du comté Nantais, sous la réserve de 100 livres de rente. Dès le mois d'août 1299, il avait épousé Agnès DE DERVAL, d'une illustre et ancienne maison issue des comtes de Nantes, puînés des anciens rois et ducs de Bretagne, au rapport de du Paz. Cette dame et Olivier de Derval firent, en 1308, une demande à Alain de Lanvaux de 10 livres de rente, pour compléter les 100 livres de rente qu'il devait à la même Agnès. Olivier de Sesmaisons est nommé dans des lettres du roi Philippe de Valois, de l'an 1331, ordonnant le renvoi au duc de Bretagne, d'une cause pendante au parlement de Paris, entre le même Olivier et l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, relativement à certaine exécution d'Olivier contre les religieux de ce monastère. (*Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, par D. Morice, t. III, col.* 57). Il eut, entr'autres enfants :

DE DERVAL : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à deux fasces de gueules; aux 2 et 3 d'hermine.

1°. Jean II, dont l'article suit ;

2°. Guillaume de Sesmaisons, qui partagea, avec son frère aîné, le 13 mai 1334.

IV. Jean, IIe. du nom, seigneur DE SESMAISONS et de la Sauzinière, chevalier, épousa, par contrat du lundi après la Saint-Michel 1337, Agnès DE ROUGÉ, fille de Jean de Rougé, qui, par acte du lundi de Quasimodo, lui fit une constitution de 60 livres de rente. Il fut nommé, en 1347, avec le duc de Bretagne, le sire de Rieux et Raoul de Séran, exécuteur du testament de Jean de Derval. Jean II eut pour fils :

DE ROUGÉ : de gueules, à la croix patée d'argent.

1°. Guillaume Ier., dont l'article suit ;

2°. Jean de Sesmaisons, nommé dans un plaid tenu aux états de Rennes, en 1386.

V. Guillaume, Ier. du nom, seigneur **DE SESMAISONS**, de la Sauzinière, etc. servit dans les guerres de son temps en qualité de chevalier bachelier, sous la bannière d'Olivier de Clisson, connétable de France, pendant les années 1375, 1376, 1379 et 1380. (*Ibid*, *t. II*, *col.* 101, 102, 103, 172, 203, 204, 206, 208, 246, 254.) L'an 1378, Guillaume de Sesmaisons fonda, dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, devant la chapelle de Saint-Eutrope, trois messes par semaine, qui se célébraient encore en 1669, en présence de la famille. Il avait épousé, avant l'an 1377, Philippe **LE VAYER**, fille de Guillaume le Vayer, écuyer, et d'Anne de Guignac de Guerpi. Ses enfants furent :

LE VAYER : de gueules, à neuf losanges d'or.

1°. Robert, dont l'article suit ;
2° Jean de Sesmaisons, chevalier, nommé, le 1er. avril 1416, écuyer du corps et de la chambre de Jean, duc de Bretagne. On le voit figurer parmi les barons, les chevaliers et les officiers de ce prince, qui l'accompagnèrent en son voyage à Rouen, au mois de février 1418. Jean de Sesmaisons entra, au mois d'octobre 1420, dans la ligue formée par la noblesse de Bretagne, contre Olivier et Charles de Blois ;
3°. Olivier de Sesmaisons, vivant en 1406.

VI. Robert, seigneur **DE SESMAISONS**, de la Sauzinière, etc., chevalier, régla le partage de ses juveigneurs, suivant l'assise du comte Geoffroi, le 9 novembre 1406. Il avait épousé, par contrat passé le jeudi après la Saint-Nicolas 1401, Louise **DE GOULAINE**, fille de Jean, IIe. du nom, seigneur de Goulaine et de la Tour-Gosselin, et de Jeanne de Ramé des Vignes, sa seconde femme. Il vivait encore en 1442. De son mariage sont provenus :

DE GOULAINE : mi-parti d'Angleterre et de France.

1°. Gilles, dont l'article suit ;
2°. Jean de Sesmaisons, nommé abbé de Saint-Sauveur de Redon, par bulle du pape Eugène IV, de l'an 1439.

VII. Gilles, seigneur **DE SESMAISONS**, de la Sauzinière, etc., écuyer, fit une acquisition, le 30 juin 1412, de biens-fonds, relevants de son fief de Sesmaisons. Il était, en 1427, au nombre des gendarmes du duc de Bretagne. On le voit porté pour la somme de 80 livres tournois dans un compte de Jean de Mauléon, de l'an 1434, contenant l'état d'un emprunt de 10,000 livres, fait par le duc de Bretagne. (*Mém. ibid.*, *col.* 1206, 1270.) Il avait épousé, 1°. par



DU CHASTELIER : de gueules, au dextrochère d'argent, tenant une fleur de lys, et cantonné de 4 besants en sautoir, le tout du même.

DE CLERBAUT :

contrat du 24 octobre 1427, Patrice DU CHASTELIER, fille de Pierre du Chastelier, écuyer, et de Béatrix Chesnel. Par acte du 4 novembre de la même année, Jean d'Albret, chevalier, seigneur de Thoiré, s'engagea à assigner la dot de cette dame, et exécuta cette promesse le 31 juillet 1434; 2°. par contrat du 1er. juillet 1438, Catherine DE CLERBAUT, fille de Sylvestre de Clerbaut, écuyer. Il fut stipulé dans ce dernier contrat que, dans l'intérêt des enfants mâles de son premier lit, ceux qui proviendraient du second lit ne pourraient rien prétendre en propre dans sa succession : mais en même temps Gilles de Sesmaisons leur garantit une rente de 120 livres. Il laissa de sa première femme :

1°. Jean III, dont l'article suit;

2°. François de Sesmaisons, dont on ignore la destinée;

3°. Perrine de Sesmaisons, mariée, 1°. avec Pierre *le Bel*, écuyer, seigneur de la Chartière; 2°. avec Jean *du Cellier*, écuyer, dont elle était veuve en 1484.

VIII. Jean, IIIe. du nom, seigneur de SESMAISONS, de la Sauzinière, de Kermainguy et de Portechèze, était, en 1452, écuyer, et, en 1455, chambellan de Pierre, duc de Bretagne. Il servait, en 1464, sous le commandement du sire de Lohéac, et se joignit aux nobles que le duc engagea, en 1471, à nommer une députation vers le pape, pour porter plainte à Sa Sainteté contre l'évêque de Nantes. En 1474, Jean de Sesmaisons ayant été fait prisonnier de guerre, et imposé à une rançon de 1,000 réaux, un timbre de martre et six arbalètes de passe, le même duc, considérant les services que ce seigneur et sa famille lui avaient rendus, se rendit caution de cette somme considérable, et obtint la délivrance de Jean de Sesmaisons, en la faisant payer par son chancelier, à Louis, seigneur de Belleville et de Montagu, chevalier, conseiller et chambellan du roi. (*Ibid.*, *t. II*, *col.* 1604, 1643, 1685; *t. III*, *col.* 123, 233, 264.) Il avait épousé, par contrat du 4 février 1450, Thomase DE MUZUILLAC, fille de noble Guillaume de Muzuillac, écuyer, seigneur de Kermainguy et de Trevaly, lequel, par ce contrat, assigna, pour la dot de sa fille, la somme de 100 livres de rente, s'obligeant en outre d'entretenir les deux époux dans sa maison pendant dix ans, avec un gentilhomme, une

DE MUZUILLAC : de gueules, au lion léopardé d'hermine.

demoiselle et deux chevaux pour leur service. De ce mariage vinrent :

1°. Guillaume II, dont l'article suit ;

2°. Françoise de Sesmaisons. Le duc de Bretagne, s'étant chargé de son éducation, la remit, par acte du 11 avril 1486, entre les mains de Gilles Thomas, seigneur de Gorge, son trésorier-général. Elle épousa, avant le 28 septembre 1492, Vincent *de Herlet*, qui passa une transaction avec Guillaume de Sesmaisons, son beau-frère, le 11 avril 1493, au sujet des biens de la succession de Jean III de Sesmaisons, et de celle de Thomase de Muzuillac, dans lesquelles il réclamait la part de son épouse; mais il fut reconnu que la demande n'était point admissible, attendu que ces biens n'étaient pas partageables.

IX. Guillaume, II[e], du nom, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de Kermainguy, de la Berrière, de Trevaly, de Tréambert, etc., faisait partie, en 1484, des hommes d'armes composant la garnison de Nantes. (*Ibid.*, *t. III*, *col.* 459.) Il ne vivait plus le 12 mai 1492, et est rappelé dans des actes des 5 avril 1535 et 16 juin 1645. Il avait épousé Marguerite DE GOULAINE, fille d'Édouard de Goulaine, seigneur de la Berrière en la Chapelle-Basse-Mer, et d'Aimée Pantin de la Hamelinière, sa seconde femme. Guillaume II laissa de ce mariage :

DE GOULAINE : comme à la page 5.

1°. Jacques, qui suit;

2°. Françoise de Sesmaisons, mariée avec Thibault *de Brehand*, seigneur de la Roche-Brehand et de Launay-Baudouin, dont elle fut la seconde femme;

3°. Madeleine de Sesmaisons, épouse de Jacques *de Geruth*, écuyer, seigneur du Vivier et de la Sangle.

X. Jacques, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de la Berrière, de Kermainguy, de Tréambert, de Portechèze, etc., paraît dans des actes des 10 septembre 1511, 24 avril 1520 et 3 avril 1535. Il avait épousé, par contrat du 20 août 1512, Anne ÉDER DE BEAUMANOIR, fille de Jean Eder, seigneur de Beaumanoir et de la Haye-Eder, et de Jeanne le Sénéchal. Elle le rendit père de :

EDER : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 quintefeuilles du même.

1°. Christophe de Sesmaisons, seigneur de Kermainguy, de Questoir et de Tréambert, qui céda à François de Sesmaisons, son frère puîné, la terre de la Sauzinière, par acte du 2 juin 1561, et celle de Sesmaisons

par le partage qu'ils firent ensemble le 12 septembre 1564. Il avait épousé Françoise *de Brehand*, nommée, avec son mari, dans un aveu qu'ils rendirent à la chambre des comptes, le 8 juin 1545, et dans un contrat du 24 novembre 1564. Ils eurent deux filles :

A. Perrine de Sesmaisons, mariée avec Nicolas *de Lescouet*, fils de Jacques de Lescouet, écuyer, seigneur de la Mocquelays, et de Marie de Launay, sa première femme ;

B. Françoise de Sesmaisons, femme d'Amauri *de Lescouet*, écuyer, frère de Nicolas, qui précède, et fils de Jacques de Lescouet, seigneur de la Mocquelays, et de Catherine de la Moussaye, sa seconde femme ;

2°. François, qui continue la descendance.

POYET : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à 3 colonnes rangées d'or; aux 2 et 3 de gueules, au dragon d'or.

FERGEON : de sable, à 3 crocs renversés d'argent; au chef d'or.

XI. François, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de Tréambert, du Perray, etc., épousa, 1°. le 25 décembre 1560, Marguerite POYET, veuve de René Cheminard, seigneur de Chalonge, maître des comptes à Nantes. Elle était nièce de Guillaume Poyet, baron de Beyne, chancelier de France, et fille de Pierre Poyet, seigneur des Granges, d'Escharbot et de Malitourne, conseiller du roi, lieutenant-général au siége présidial de la ville d'Angers, et de Charlotte Thevin, sa première femme ; 2°. Françoise FERGEON, fille de Robert Fergeon, écuyer, et de Marie Roumier de la Motte-Quesnel. François de Sesmaisons a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Christophe, dont l'article suit ;

2°. Jean de Sesmaisons, écuyer, vivant le 26 décembre 1593 ;

Du second lit :

3°. François de Sesmaisons, écuyer, seigneur de Tréambert, de Guerdouze, de Trevaly, de la Ville-au-Chat, de Villeneufve et de Keruet, marié, en 1616, avec Renée *de Kermeno*, fille de Prégent de Kermeno, écuyer, seigneur de Keralio, de Quifistre, de Lauvergnac, de la Hautière, de Baudeuc, etc., et de Jeanne Charette de la Chevaleraye. Il laissa de ce mariage :

A. Hilarion de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Trevaly, de Keruet, etc., marié, en 1665, avec Perrine *de Sesmaisons de la Sauzinière*, dont il a eu des enfants ;

B. René de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Tréambert, de Villeneufve, etc., qui s'allia avec N..... *Juchault de Blottereaux*. Leur fille unique fut :

Renée de Sesmaisons, dame de Tréambert, qui épousa Jean-Baptiste *de Bec-de-Lièvre*, II°. du nom, chevalier, seigneur de la

Brunelays, premier président en la chambre des comptes de Bretagne, mort en 1736, à l'âge de 84 ans;

C. Jean-Baptiste de Sesmaisons, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au prieuré d'Aquitaine, le 29 septembre 1654. Il devint commandeur, puis grand-bailli du même ordre. (*Voyez ses preuves à la fin de cette généalogie*);

D. Françoise de Sesmaisons, mariée, en 1652, avec Charles *du Rochier*, seigneur de Lestier et de Beaulieu;

4°. Louis de Sesmaisons, seigneur de la Menautière et de Lisle, auteur d'une branche établie en Anjou, en 1667. Cette branche a donné plusieurs officiers de marine, notamment un capitaine de vaisseau en 1731. Elle s'était alliée, dès l'an 1645, à la maison de Beauvau, dans la personne de Jeanne de Sesmaisons (petite-fille de Louis) avec Jacques *de Beauvau*, IIIe. du nom, seigneur de Tigny;

5°. Françoise de Sesmaisons, femme de René *Pitard*, seigneur de la Pitardière.

XII. Christophe, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière et du Perray, servait, en 1592, sous M. le duc de Mercœur. Le 26 décembre 1593, il donna à Jean de Sesmaisons, son frère germain, la part qui revenait à ce dernier, comme juveigneur, dans la succession de leur père. Christophe épousa, avec dispense, et par contrat du 26 septembre 1595, Françoise DE LESRAT, sœur de Guy de Lesrat, conseiller d'état, et fille de Guillaume de Lesrat, seigneur de Lancrau, président au parlement de Bretagne, et de Françoise Grignon. De ce mariage sont issus :

DE LESRAT : d'azur, à une tête de loup arrachée d'or; au chef d'argent.

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Françoise de Sesmaisons, femme de François *de la Bourdonnaye*, seigneur de Liré, conseiller au parlement de Rennes;

3°. Marie de Sesmaisons, épouse de Gilles *Poessau*, écuyer, dont elle était veuve, lorsque son frère lui assigna, le 10 février 1637, la part qui lui revenait en la succession paternelle.

XIII. Claude, chevalier, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, du Perray et des Danets, chevalier de l'ordre du Roi, il fut élu, en 1669 et 1675, par la noblesse de Bretagne, pour présider les états de cette province en l'absence des barons. Le roi lui avait donné le collier de son ordre en 1655, et il avait été maintenu dans sa noblesse d'extraction d'ancienne chevalerie, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 19 janvier 1669, établissant sa filiation depuis Jean

de Sesmaisons, son dixième aïeul. Il avait épousé, par contrat du 19 janvier 1634, Barbe LE BIGOT, fille de Jean le Bigot, seigneur de la Porte, conseiller du roi, auditeur en sa chambre des comptes, et de Barbe Viau. De ce mariage sont issus :

LE BIGOT: d'argent, au lion morné de gueules.

1°. René, dont l'article suit;

2°. Françoise de Sesmaisons, mariée, le 22 octobre 1655, avec Gui-Urbain *de Laval*, marquis de Laval-Lezay et de la Plesse, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller aux conseils d'état et privé, fils de Pierre, marquis de Laval-Lezay, baron de Trèves, comte de la Bigeottière, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'état, et d'Isabeau de Rochechouart-Mortemart. Françoise de Sesmaisons fut mère de la duchesse de Roquelaure, et bisaïeule de M. le duc de Laval actuel;

3°. Angélique de Sesmaisons, nommée fille d'honneur de la reine, par brevet du 22 avril 1660, et mariée, le 2 février 1666, avec Isaac *Huchet de la Bédoyère*, seigneur du Plessis-Cintré, de la Hidouze et de Kerbignet, fils de Briand Huchet de la Bédoyère, seigneur des mêmes lieux, chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise Rabinard de la Fleuriaie;

4°. Perrine de Sesmaisons, mariée, en 1665, avec Hilarion *de Sesmaisons*, chevalier, seigneur de Trevaly, son cousin.

XIV. René, seigneur DE SESMAISONS, de la Sauzinière, de Portechèze, etc., fut d'abord sous-lieutenant au régiment des gardes du roi, puis, en 1674, capitaine d'une compagnie de la noblesse du comté de Nantes. Il avait épousé, 1°. le 17 mars 1668, Judith HUTEAU, fille de Jacques Huteau, écuyer, seigneur de Buron, conseiller du roi, président de la chambre des comptes de Bretagne, et de Charlotte Thevin; 2°. Guyonne DES CHAMPSNEUFS. Ses enfants furent :

HUTEAU: d'azur, à 3 étoiles d'argent.

DES CHAMPSNEUFS: d'azur, à 3 croissants d'argent.

Du premier lit :

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. René de Sesmaisons, successivement chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, abbé de Saint-Clément de Metz et de Ham, aumônier du roi, nommé, au mois de janvier 1731, à l'évêché de Soissons, dont il remit le brevet au mois de mai suivant. Il mourut à Paris, le 24 mars 1742;

Du second lit :

3°. Renée de Sesmaisons, qui épousa, le 21 janvier 1703, Christophe *de Coutances*, écuyer, seigneur de la Celle et de la Bouvardière;

4°. Guyonne de Sesmaisons.

XV. Charles, marquis DE SESMAISONS, chevalier, seigneur de Sesmaisons, de la Sauzinière, de Malleville, de Portechèze et de la Caillière, épousa, 1°. par contrat du 5 juin 1701, Cécile DU PÉ D'ORVAUX, fille d'Armand du Pé, écuyer, seigneur d'Orvaux et de Liancé, et de Louise Viau; 2°. par contrat du 7 novembre 1705, Julie LE PENNEC, dame de Lesnerac, d'Escoublac, de Trevecar et de Boisjollan, fille de Charles le Pennec, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne Gorge. Le marquis de Sesmaisons a eu pour enfants:

DU PÉ: de gueules, à trois lionceaux d'argent.

LE PENNEC: de gueules, à trois bustes de pucelles d'argent, chevelées d'or.

Du premier lit:

1°. Marie-Louise de Sesmaisons, qui épousa, le 9 décembre 1721, Louis-François *de Bruc de Montplaisir*, chevalier, marquis de la Guerche;

Du second lit:

2°. Claude-François, qui continue la descendance;
3°. Louis-Jules de Sesmaisons, né le 4 septembre 1712;
4°. Marie-Camille-Adélaïde de Sesmaisons, née en 1710, abbesse de Bival, en Normandie, puis abbesse de Saint-Nicolas de Pontoise;
5°. Françoise-Julie de Sesmaisons, née en 1722, mariée avec N........, comte *d'Andigné*, en Bretagne.

XVI. Claude-François, marquis DE SESMAISONS, en Bretagne, comte de Saint-Saire, en Normandie, seigneur de la Sauzinière, de Lesnerac, d'Escoublac, de Trevecar, de Boisjollan, de Bois-Savary, d'Ust et de Saint-André, lieutenant-général des armées du roi, naquit le 29 mai 1709. Il fut reçu page du roi en la grande écurie, le 16 mars 1725; entra dans les mousquetaires en 1727, et fut fait cornette au régiment de Béthune, cavalerie, le 18 mars 1729. En 1730, il servit au camp de la Meuse, obtint une compagnie de cavalerie au régiment de Beaucaire, le 27 septembre 1731, la commanda au siége de Kehl, en 1733, et à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg, en 1734. Le marquis de Sesmaisons fut nommé, le 4 avril 1735, exempt des gardes-du-corps du roi, et obtint, le 9 avril 1740, une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il servit en Flandre en 1742; fut blessé, l'année suivante, à la bataille de Dettingen; suivit le roi dans toutes ses campagnes, depuis 1744 jusqu'en 1748; fut nommé, le 1er. février de cette dernière année, brigadier de

cavalerie, et, le 1er. janvier 1755, deuxième enseigne de sa compagnie; fut promu au grade de maréchal-de-camp le 10 février 1759, et à celui de lieutenant-général des armées le 16 avril 1767; fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et lieutenant des gardes-du-corps du roi, et mourut en 1779 (1). Le marquis de Sesmaisons avait épousé, par contrat du 11 mars 1743, Marie-Gabrielle-Louise DE LA FONTAINE-SOLARE, fille aînée de François de la Fontaine-Solare, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant pour le roi au gouvernement de Dieppe, et de Marie-Anne Henriette de Boulainvilliers. De ce mariage sont issus :

DE LA FONTAINE : bandé d'or et d'azur, les bandes d'or échiquetées de gueules de 3 tires.

1°. Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, qui suit;
2°. Louis-Henri-Charles-Rogatien, mentionné après son frère aîné;
3°. Anne-Marie-Sidonie-Charlotte de Sesmaisons, née le 5 avril 1753, religieuse.

XVII. Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, comte DE SESMAISONS, né le 23 juin 1749, entra, le 3 avril 1764, dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Beauvau, et fut nommé, en 1769, capitaine au régiment de dragons du Dauphin, et depuis colonel en second du régiment du Roi, cavalerie, puis colonel en second de Royal-Roussillon, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le 1er. mars 1778, le comte de Sesmaisons devint colonel du régiment de Condé, infanterie. En 1792, il refusa sa promotion au grade d'officier-général, émigra avec son frère, le vicomte de Sesmaisons, et fit avec lui les campagnes aux armées des princes et de Condé. Le comte de Sesmaisons a été créé, le 10 décembre 1797, maréchal des camps et armées du roi, à prendre rang du 1er. mars 1793. Il est décédé en 1804. Du mariage qu'il avait contracté, au mois de septembre 1778, avec Renée-Modeste GOYON DE VAUDURANT, fille de Louis-Claude, comte de Goyon de Vaudurant, décédé lieutenant-général des armées du roi, commandant pour S. M. en Bretagne, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-

GOYON : d'argent, au lion de gueules, couronné d'or.

(1) Les services du marquis de Sesmaisons, et ceux des comte et vicomte de Sesmaisons, sont mentionnés dans le *Dictionnaire Historique des Généraux Français*, par M. de Courcelles, t. IX, 1823, pp. 166 et 167.

Louis, et de Renée-Pélagie-Pauline Saget de la Jonchère, sont issus :

1°. Claude-Louis-Gabriel-Donatien, dont l'article suit ;
2°. Marie-Camille-Adélaïde-Céleste de Sesmaisons, née en 1783, mariée, en 1802, avec Marie-Antoine *de Giverville de Saint-Aubin*, aujourd'hui lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

XVIII. Claude-Louis-Gabriel-Donatien, comte DE SESMAISONS, né le 23 décembre 1781, colonel chef d'état-major de la première division de la garde royale, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et gentilhomme de la chambre du roi, a épousé, en 1805, Anne-Charlotte-Françoise DAMBRAY, née en 1786, fille de messire Charles-Henri Dambray, chevalier, chancelier de France, commandeur des ordres du roi, et de Marie-Charlotte-Antoinette de Barentin, fille du chancelier de Barentin. Par ordonnance du roi, du 23 décembre 1823, le comte de Sesmaisons a été substitué à la pairie de monseigneur le chancelier de France, son beau-père. Ses enfants sont :

DAMBRAY : d'azur, à trois tours d'argent : au lionceau d'or en abîme.

1°. Marie-Charles-Donatien-Yves de Sesmaisons, né en 1805 ;
2°. Marie-Charlotte-Hermine de Sesmaisons, née en 1806 ;
3°. Marie-Armelle-Charlotte de Sesmaisons, née en 1814 ;
4°. Marie-Charlotte-Similienne de Sesmaisons, née en 1817 ;
5°. Marie-Charlotte-Céleste-Maclovie de Sesmaisons, née en 1820.

XVII. Louis-Henri-Charles-Rogatien, vicomte DE SESMAISONS, né le 22 mars 1751, reçu page du roi en la petite écurie, au mois de juillet 1765, et garde-du-corps, compagnie de Beauvau, au mois de mars 1768, fut nommé exempt de la compagnie de Noailles, le 30 juin 1771, et sous-lieutenant le 1er. janvier 1776 ; reçut le brevet de mestre-de-camp de cavalerie le 30 juin 1777 ; et fut créé lieutenant des gardes-du-corps le 22 décembre 1782, chevalier, en 1783, puis commandeur de l'ordre de Saint-Lazare ; lieutenant-général des armées du roi et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 31 août 1814 ; grand-croix du même ordre, en août 1823, et gentilhomme d'honneur de S. A. R. *Monsieur*, frère du roi. Le vicomte de Sesmaisons a épousé, au mois d'août 1776, Paule-Mélanie DE LAVERDY, fille de Clément-

DE LAVERDY : d'azur, à la bande de gueules, chargée d'un renard du champ.

Charles-François de Laverdy, marquis de Gambaye, ministre d'état, contrôleur général des finances, et d'Elisabeth-Catherine de Vins. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Humbert, comte de Sesmaisons, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et membre de la chambre des députés, pour le département de la Loire-Inférieure. Il a épousé N..... *le Loup de Chasseloir*, fille de Louis-Marie le Loup, comte de Chasseloir, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, et de Marie-Thérèse-Félicité Guérin, marquise de Saint-Brice. Le comte Humbert de Sesmaisons n'a pas d'enfants ;

2°. Claude-Gabriel-Clément-Rogatien, qui suit ;

3°. Gabriel, comte de Sesmaisons, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;

4°. Elisabeth-Marie-Modeste de Sesmaisons, mariée, le 15 novembre 1802, avec Alexandre-Louis-Henri, vicomte *de la Tour du Pin-Chambly de la Charce*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et ancien capitaine d'état-major, fils de René-Charles-François, comte de la Tour du Pin-Chambly, colonel des Grenadiers-Royaux de Bourgogne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Angélique-Louise-Nicole de Bérulle.

DE SAVARY : écartelé d'argent et de sable.

XVIII. Claude-Gabriel-Clément-Rogatien, comte DE SESMAISONS, lieutenant-colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a épousé Alphonsine..... DE SAVARY-LANCOSME. De ce mariage sont issus :

1°. Olivier de Sesmaisons ;

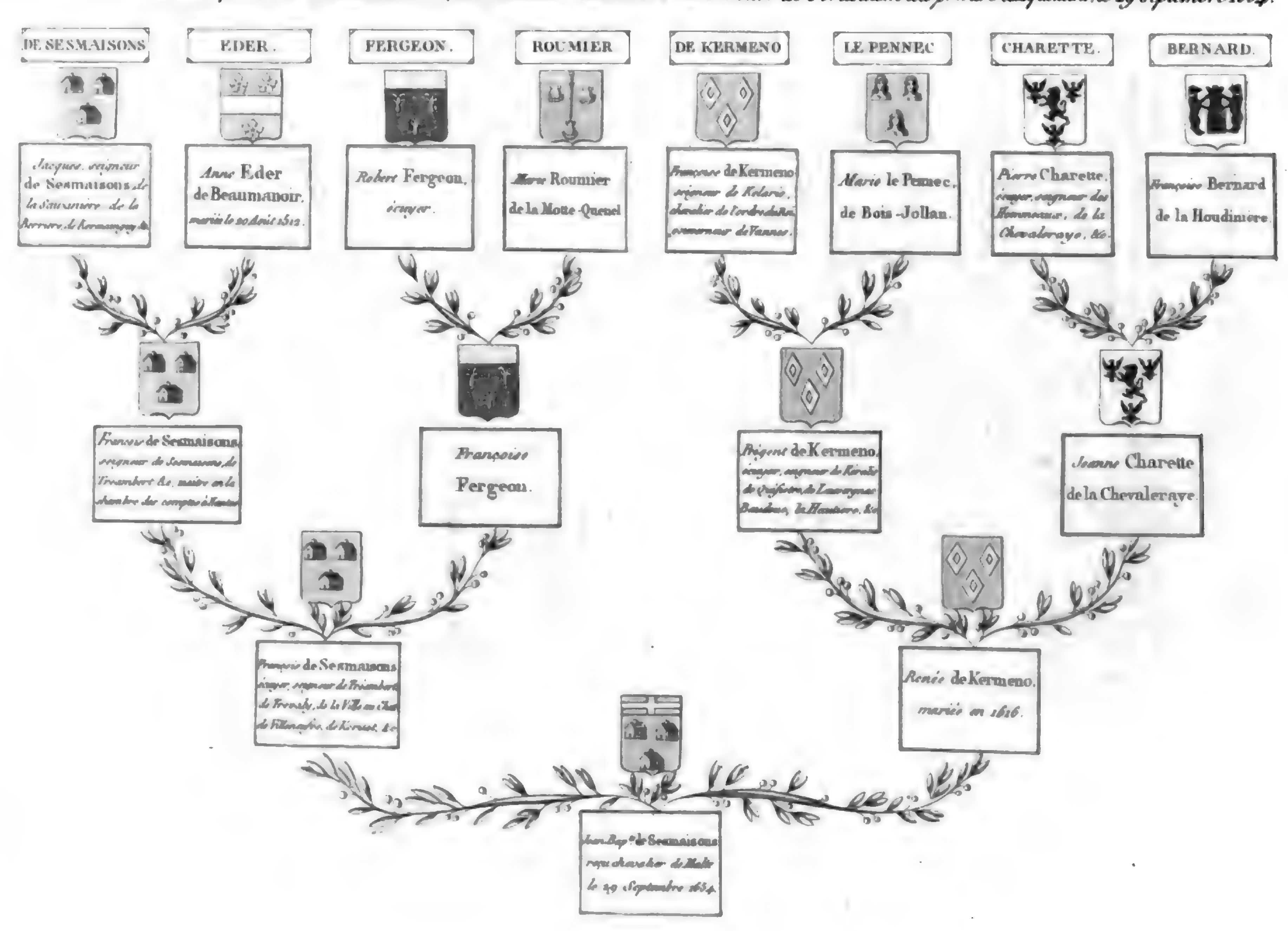
2°. Robert de Sesmaisons ;

3°. Rogatienne de Sesmaisons ;

4°. Paul de Sesmaisons ;

5°. Marie-Thérèse de Sesmaisons.

PREUVES *de Jean Baptiste* de Sesmaisons, *reçu Chevalier de l'ordre de S.t Jean de Jérusalem au prieuré d'Aquitaine, le 29 septembre 1654.*



EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Jean-Baptiste *de Sesmaisons*, reçu chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au prieuré d'Aquitaine, le 29 septembre 1654, était fils de François *de Sesmaisons*, écuyer, seigneur de Tréambert, Guerdouze, Trevaly, la Ville-au-Chat, Villeneuve et Keruet, et de Renée *de Kermeno*. François était fils d'autre François, seigneur *de Sesmaisons*, de la Sauzinière, de Tréambert et du Perray, maître en la chambre des comptes de Nantes, et de Françoise *Fergeon*, sa seconde femme, laquelle était fille de Robert *Fergeon*, écuyer, et de Marie *Roumier de la Motte-Quesnel*. François était fils de Jacques, seigneur *de Sesmaisons*, de la Sauzinière, de la Berrière, de Tréambert et de Kermainguy, et d'Anne *Eder de Beaumanoir*.

Renée *de Kermeno*, mère, était fille de Prégent *de Kermeno*, écuyer, seigneur de Keralio, de Bopilio, de Quifistre, de Lauvergnac, de Baudeuc, des Hommeaux, de la Hautière, etc., et de Jeanne *Charette*, fille de Pierre *Charette*, écuyer, seigneur des Hommeaux et de la Chevaleraye, et de Françoise *Bernard de la Houdinière*. Prégent était fils de François *de Kermeno*, seigneur de Keralio, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur de la ville de Vannes, et de Marie *le Pennec de Bois-Jollan*.

De Sesmaisons : de gueules, à 3 maisons d'or.

Eder : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 quintefeuilles du même.

Fergeon : de sable, à trois crocs renversés d'argent ; au chef d'or.

Roumier : d'azur, au bourdon de pèlerin d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent.

De Kermeno : de gueules, à 3 mâcles d'argent.

Le Pennec : de gueules, à 3 bustes de pucelle d'argent, chevelés d'or.

Charette : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, accompagné de 3 aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules.

Bernard : d'argent, à la tour de sable, accostée de deux ours affrontés du même, lampassés et colletés de gueules.



DU TILLET,

SEIGNEURS DU TILLET, BARONS, PUIS MARQUIS DE LA BUSSIÈRE, VICOMTES DE SAINT-MATHIEU, BARONS DE PONTCHEVRON, COMTES DE NOGENT; SEIGNEURS DE GOUAIX, DE LORÉ ET DE MARÇAY; SEIGNEURS DE MONTRAMÉ, VICOMTES D'AY, D'AUNAY, DE LA MALMAISON, MARQUIS DU TILLET; SEIGNEURS D'AUBEVIE ET DES ROUSSELIÈRES; SEIGNEURS DES VERGNES ET DE VILLARS, ETC. EN ANGOUMOIS, EN BRETAGNE, EN POITOU, EN BRIE ET A PARIS.



ARMES : *d'or, à la croix patée et alésée de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant. Devise :* Nil parum, nil nimis.

La maison DU TILLET, distinguée par son ancienneté et les hommes recommandables qu'elle a fournis à l'église, à l'épée, à la magistrature et aux lettres, a pris son nom d'un fief situé en Angoumois, dont elle est en possession depuis près de sept siècles. Guillaume, archevêque de Tyr, chancelier du royaume de Jérusalem, fait mention, dans son histoire de la guerre sainte (1), des services importants rendus au comte de Toulouse, par un gentilhomme, nommé Guillaume du Tillet, pendant la première croisade. Ce gentilhomme est le premier sujet connu de cette maison.

On trouve dans la seconde partie de *l'armorial général de France*, une généalogie incomplète et inexacte de cette famille, tant par

---

(1) Traduction de Gabriel du Préau. *Paris*, 1575, *livre VI*, *chap.* 12.

rapport à ses diverses branches, qu'à l'égard de l'ancienneté de sa noblesse. Lors de la publication de cet ouvrage, MM. du Tillet s'empressèrent de réclamer contre l'insuffisance et l'inexactitude de cette généalogie, et produisirent au juge d'armes tous les titres qui constatent leur filiation depuis le commencement du treizième siècle. M. d'Hozier a fait imprimer sur ces titres une généalogie in-4°. de la maison du Tillet, dont nous avons extrait presqu'en totalité celle qui va suivre.

N....... I. N....., seigneur DU TILLET, en Angoumois, eut deux fils :

1°. N..... seigneur du Tillet, qui suit ;

2°. Guillaume du Tillet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, rappelé avec cette qualité dans une transaction du 5 des ides de mai 1200 * (1), où il est dit avoir fait hommage du fief de Boffol, en 1121. Guillaume du Tillet avait accompagné le comte de Toulouse à la première croisade. Guillaume de Tyr en fait aussi mention. « Le comte de » Toulouse, ayant mis toutes ses affaires qu'il avait en ce pays (d'Albare), ès mains d'un gentilhomme nommé Guillaume du Tillet, » auquel il se fiait totalement, le fit son lieutenant et lui bailla pour » sa garde, et pour lui servir d'escorte contre les ennemis de la foi, sept » lances et trente hommes de pied ; lequel du Tillet, toutefois quelque » peu de temps après, fit tant par sa fidélité et bonne volonté qu'il » avait envers son seigneur, et par la soigneuse administration de ses » affaires et conservation du droit des chrétiens, que pour sept hommes » de cheval, qui par sondit maître lui avaient été baillés, en gaigna » quarante autres qu'il reçut avec lui, et plus de quatre-vingts de pied, » au lieu de trente qui lui avaient été délaissés, multipliant tous les » jours les biens de son seigneur. » Guillaume eut pour fils :

Alexandre, qualifié d'ancien seigneur du Tillet, de la Salle, de Raix, et autres lieux en Angoumois, dans un contrat d'échange qu'il passa, en 1195, avec Heriot du Tillet, prieur et archiprêtre du Peyrat.

N....... II. N....., seigneur DU TILLET, eut, entr'autres enfants, trois fils :

(1) On a marqué d'un astérisque tous les actes de cette généalogie qui ont été produits en originaux à M. d'Hozier, et certifiés véritables par le P. Bernard de Montfaucon, célèbre antiquaire, et par les sieurs Lespart et Leroy, experts jurés écrivains, les 6 et 20 juillet 1738.

1°. Pierre, seigneur du Tillet, varlet, mort avant l'an 1240;
2°. Arnaud, dont l'article suit;
3°. Etienne du Tillet, varlet, qualifié co-seigneur du Tillet, avec Arnaud, son frère, dans le censif qui fut fait de ce fief, en 1240 *. Il fut père de Pierre du Tillet, varlet, qui fit, en 1293 *, un partage avec Pierre du Tillet, son cousin germain, fils d'Arnaud.

III. Arnaud DU TILLET, varlet, seigneur du Tillet, fut arbitre, avec Pierre son frère, d'une transaction passée, le 5 des ides de mai 1200 *, entre Aimeri, seigneur de Mareuil et de Villebois, chevalier, et Ytier de Villebois, écuyer, seigneur de la Rochebeaucourt, au sujet d'une contestation qui s'était élevée autrefois entre Hugues de Mareuil, chevalier, et Ytier de Villebois, aïeul dudit seigneur de la Rochebeaucourt, sur la mouvance du fief de Boffol, dont il avait été fait hommage, en 1121, par Guillame du Tillet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, oncle desdits Pierre et Arnaud du Tillet. Ce dernier eut deux fils : N.......

1°. Pierre Ier., qui suit;
2°. Ytier du Tillet, archiprêtre de Mathas, en 1293 *.

IV. Pierre DU TILLET, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Tillet et de Saint-Epar, fit, le mardi avant les Rameaux de l'an 1293 *, un partage avec Pierre du Tillet, varlet, son cousin germain, des biens qu'ils possédaient en commun, savoir, du fief du Tillet, du fief de Boffol et autres. Il est rappelé, avec la qualité de chevalier, dans un acte de l'an 1296 *, cité au degré suivant, et avec celle de damoiseau dans des lettres du mois de décembre 1350. Il avait fait hommage du fief du Tillet, relevant de la châtellenie de Villebois, à messire Aimeri de Mareuil, chevalier. N..... Il eut pour fils :

V. Guillaume, Ier. du nom, seigneur DU TILLET, chevalier, ainsi qualifié dans l'acte de vente qu'il fit le jeudi avant Pâques 1296 *, à Guillaume Gauthier, seigneur d'Eydon. Il fit hommage au roi du fief du Tillet, et mourut avant le 5 des ides de janvier N..... 1332 *. Il eut trois fils :

1°. Hugues, dont l'article suit;
2°. Pierre du Tillet, damoiseau, qui, en 1340, obtint du roi Jean, des lettres de sauve-garde, pour avoir blessé mortellement Rogenon de Lage,

dans un duel qu'ils avaient eu ensemble. Pierre du Tillet a formé une branche en Angoumois;

3°. Guillaume du Tillet, damoiseau, seigneur du Tillet, qui a cette qualité et celle de paroissien de l'église de Magnac, dans un acte du mardi après la fête de saint Jacques, apôtre, 1352*.

VI. Hugues DU TILLET, chevalier, seigneur du Tillet et de Villars, fit hommage, 1°. le 5 des ides de janvier 1332, à Ytier de Villebois, écuyer, seigneur de la Rochebeaucourt; 2°. le 29 avril 1364 ** (1), au prince de Galles, pour une maison qu'il possédait dans la ville d'Angoulême; 3°. le 28 novembre 1369 *, à Raimond de Mareuil, chevalier, seigneur de Villebois, à cause de la terre du Tillet, relevante de la châtellenie de Villebois; hommage dans lequel sont rappelés ceux rendus par Guillaume du Tillet, damoiseau, et Pierre du Tillet, varlet, père et aïeul du même Hugues, à Aimeri de Mareuil, chevalier, seigneur de Villebois, aïeul de Raimond, pour le même fief du Tillet. Hugues vivait encore le 5 avril 1373 **, date d'une commission relative au service du roi, et qui lui fut donnée par le duc de Berry. Il avait épousé Anne DE VILLE, de laquelle il eut Raimond, qui suit.

DE VILLE:

VII. Raimond DU TILLET, damoiseau, seigneur du Tillet et d'Estaulles, épousa, par contrat du 5 des ides de novembre 1374*, Marie D'HAUTEFAYE, fille de messire Geoffroi d'Hautefaye, varlet, et d'Alymunde Lamberte. Il fut témoin, le 6 des ides de juillet 1377 *, à une transaction passée entre Pierre Guillaume, damoiseau, et un habitant de la paroisse de la Rochebeaucourt, et fit, le 2 octobre 1418 *, son testament, par lequel il voulut être enterré dans la paroisse de Dignac, au tombeau de ses prédécesseurs et ancêtres, seigneurs du Tillet. Il eut deux fils et deux filles:

D'HAUTEFAYE:

1°. N..... co-seigneur du Tillet, qui suit;
2°. Ytier du Tillet, seigneur d'Estaulles, vivant en 1418;

(1) Tous les actes désignés dans cette généalogie par deux astérisques, sont énoncés dans une sentence de l'élection d'Angoulême, du 7 septembre 1662, rendue en faveur d'Hervé du Tillet, sieur de la Jaumerie, et de Pierre du Tillet, sieur des Dauphins, son neveu.

3°. Alymunde du Tillet ;
4°. Susanne du Tillet.
} Leur père fit à chacune d'elles un legs de 360 livres.

VIII. N..... DU TILLET, damoiseau, co-seigneur du Tillet, ne vivait plus le 2 octobre 1418, lors du testament de son père, où il est rappelé, mais non dénommé. Il avait alors pour fils unique : N. . : . . :

IX. Naudin DU TILLET, damoiseau, seigneur du Tillet, de Saint-Sulpice, de Boutiers, de Vaugerimpe, etc., institué héritier universel de son aïeul, le 2 octobre 1418. Il fit un hommage, le 10 juin 1454 **, des choses nobles qu'il possédait dans l'étendue de la châtellenie de Villebois ; obtint de la duchesse d'Albret, le dernier février 1472 *, une commission pour lever une compagnie de cent soixante hommes de guerre pour le service du roi, et est nommé dans un acte capitulaire de l'église cathédrale de Saintes, du 29 mai 1477, par lequel le chapitre lui donna part aux indulgences qui avaient été accordées l'année précédente par le pape Sixte IV, en faveur des personnes qui avaient contribué et qui contribueraient au rétablissement de cette église. Naudin fit un codicille, le 17 juin 1466 **, et vécut encore long-temps, puisque, le 28 avril 1492, Charles de Valois, comte d'Angoulême, lui donna la charge d'administrateur et intendant de toutes ses affaires en la province d'Angoumois. Ses enfants furent : N. . . . . ;

1°. Elie Ier., dont l'article suit ;
2°. Jean du Tillet, auteur de la branche des *seigneurs des Vergnes*, *d'Aubevie et des Rousselières*, rapportée en son rang ;
3°. Anne du Tillet, qui vivait encore le 30 mai 1514*.

X. Elie DU TILLET, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Tillet, d'Estaulles, de Saint-Sulpice, de Boutiers, de Vaugerimpe, de Gouaix, de Pouyaux, de la Salle, de Raix et de Villars, fut d'abord secrétaire et contrôleur général des finances de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, puis maître d'hôtel ordinaire de ce prince, après la mort duquel, Louis, duc d'Orléans, comme tuteur honoraire des enfants du même comte d'Angoulême, son frère, le confirma dans cette charge par lettres du 26 janvier 1496 *, dans lesquelles il est qualifié *chevalier* (1).

---

(1) D'après l'énoncé de tous les titres qui précédent et qui constatent l'an-

Le roi François Ier., en considération des notables et importants services d'Elie du Tillet, le pourvut de l'office de vice-président de la chambre des comptes de Paris, par lettres du 8 janvier 1514. Le 30 mai de la même année 1514 (v. st.), il avait, avec Jean du Tillet, écuyer, seigneur de Raix, son frère, passé une transaction, par laquelle il avait été convenu que Jean du Tillet remettrait au domaine de la seigneurie du Tillet, appartenante à Elie, toute la part qui en avait été distraite pour supplément de son partage, et remettrait aussi à son hôtel et seigneurie du Tillet d'Angoumois, toute la réserve que feu messire Naudin du Tillet, leur père commun, seigneur du Tillet, de Vaugerimpe, de Saint-Sulpice et de Boutiers, s'était faite par constitution de dot de mariage dudit Jean du Tillet, son fils, moyennant quoi Elie donnerait au même Jean tout son fief d'Estaulles, et le droit qui lui appartenait en la seigneurie de Raix. Elie fit son testament le 24 avril 1526, et est rappelé dans un acte du 13 septembre 1582. Il avait épousé Mathurine PETITONNE, et des mémoires lui donnent pour seconde femme Catherine CHABOT. Du premier lit sont issus;

PETITONNE :

CHABOT : d'or, à 3 chabots de gueules.

1°. Séraphin du Tillet, qualifié chevalier dans un acte du 26 janvier 1518, par lequel Anne de Montmorency, chevalier, seigneur de la Rochepot, et Philippe Chabot, chevalier, seigneur de Brion, lui vendirent l'office de protonotaire, secrétaire et greffier civil de la cour du parlement de Paris, que le roi leur avait donné, charge dont Séraphin du Tillet fut pourvu le 5 novembre suivant, et pour laquelle il prêta serment le 4 février 1519. Il avait épousé, par contrat du 4 février 1518, Marie *Pichon*, fille de Nicole Pichon, seigneur de Poncy, de Berthemont, de Tressancourt, etc., protonotaire et secrétaire du roi, et de Marie Thiboust, dame de Boisbriant, près Corbeil. Il laissa deux filles :

A. Françoise du Tillet, mariée avec Pierre *Pinart*, seigneur de Dampierre et de Chalisert, conseiller du roi, maître en la chambre des comptes de Paris, morte avant l'an 1582;

---

cienne extraction de la maison *du Tillet*, depuis le 11e. siècle, on ne voit pas sur quel fondement ont pu être accordées, à Elie du Tillet, des lettres de noblesse, datées du mois d'avril 1485, et citées dans le registre Ier., IIe. partie, p. 556, de l'armorial général de M. d'Hozier. Ce qui, outre la série de titres originaux qu'on vient de rapporter, prouve l'inexactitude de cette citation de l'armorial général, c'est qu'il n'en est pas fait mention dans le nouveau travail de M. d'Hozier, sur lequel a été dressée cette généalogie.

B. Anne du Tillet, mariée, avant le 23 septembre 1563, avec Etienne *Lallement*, chevalier, seigneur de Vouzé, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel. Elle vivait encore le 10 août 1597;

2°. Jean Ier., qui continue la descendance;

3°. Guillaume du Tillet, reçu conseiller au parlement de Paris, en 1536;

4°. Jean du Tillet, chanoine d'Angoulême, en 1533, évêque de Saint-Brieuc, en 1553, puis de Meaux, en 1567. Ce prélat se rendit célèbre par son érudition profonde, et par le zèle avec lequel il s'opposa aux progrès du calvinisme, dans un ouvrage qu'il publia, en 1566, sous le titre de *Réponse d'un évêque aux ministres des églises nouvelles*, et dans un autre imprimé, en 1567, sous celui d'un *Avis à MM. les gentilshommes séduits par les piperies des églises nouvelles.* (1) Le 6 octobre 1570, il fit son testament, par lequel il voulut être inhumé dans l'église de Saint-André-des-Arcs, près de la sépulture de Jean du Tillet, son frère, et mourut à Paris, le 19 novembre suivant;

5°. Louis du Tillet, chanoine, puis archidiacre d'Angoulême, curé de Claix, qui embrassa les erreurs de Calvin, dont il avait été l'élève, et sortit du royaume avec cette hérésiarque; mais son frère, l'évêque de Meaux, alla le chercher en Allemagne, lui fit rompre tout commerce avec ce novateur, et le fit rentrer dans le sein de l'église catholique. (*Moréri, édit. de* 1725, *t. VI*, *p.* 772, *Florimond de Raimond*, *histoire de l'hérésie*, *liv. VII*, *chap.* 9 *et* 10, *pp.* 883, 889 *et* 890);

6°. Anne du Tillet, mariée, le 11 novembre 1508, avec Pierre *Regnier*, sieur de la Planche, docteur en droit, conseiller du roi, lieutenant de la sénéchaussée de Poitou;

7°. Marie du Tillet, femme de Nicolas *Grandette*, écuyer, seigneur de Deuil, secrétaire du roi, morte avant le 13 septembre 1582;

---

(1) Jean du Tillet, évêque de Meaux, est auteur des ouvrages suivants. I. *Traités de Pacien, évêque de Barcelonne*, 1538. II. *Canons des apôtres et treize conciles;* 1540. III. Les huit premiers livres corrigés du *Code Théodosien*, et ensuite les huit autres entiers, 1550. IV. L'*Évangile de saint Mathieu*, en hébreu et en latin, 1555. V. *Traité de la religion chrétienne.* VI. *Traité de l'antiquité et de la solennité de la messe;* Paris, 1567. VII. Les *Exemples des actions de quelques pontifes, comparées avec celles des princes païens*, en latin, publié à Amberg, en 1610. VIII. *Œuvres de Lucifer de Cagliari.* IX. Les *Livres carolins.* X. *Chronique* latine *des rois de France, depuis Pharamond jusqu'en* 1547, l'un des plus savants et des plus parfaits ouvrages que nous ayons sur notre histoire. Cette chronique a été traduite en français, continuée jusqu'en 1604, et insérée dans le recueil des rois de France, en 1618. Jean du Tillet avait encore fait publier, à Paris, en 1549, un vieux manuscrit intitulé : *Charlemagne.*

8°. Anne du Tillet, la jeune, mariée, au mois de septembre 1532, avec David *des Andrieux*, écuyer, seigneur de Gademoulins.

XI. Jean DU TILLET, l'aîné, Ier. du nom, seigneur du Tillet, de la Salle, de Raix, de Louche-Langloix, en Angoumois; de Mareuil près Montfort-l'Amaury, de Goueux-les-Provins, du Pouyaux, de Villars, d'Estaulles, de Puyrobert, de Mareuil-le-Guyon, d'Aulaigne, de la Bussière, de Villeplate et de Boisruffier, en Bretagne, fut pourvu, le 15 juin 1521, de l'office de protonotaire, secrétaire du roi et greffier civil de la cour de parlement de Paris, sur la résignation de Séraphin du Tillet, chevalier, son frère aîné. Jean du Tillet s'est acquis une grande célébrité dans les lettres; et ses nombreuses recherches, ses travaux laborieux sur l'histoire de France, l'ont placé au nombre de nos meilleurs historiens, parmi ceux-mêmes dont la postérité a mieux fait ressortir le mérite et consolidé la réputation (1). Le roi Henri II, pour récompenser ses services et l'indemniser des dépenses considérables qu'il avait faites dans ses recherches, lui promit, par brevet du 19 février 1557, la première abbaye qui viendrait à vaquer, du

---

(1) Voyez l'éloge historique de Jean du Tillet, dans les dictionnaires de *Moréri* et de *Bayle;* dans les *Éloges des hommes illustres*, par Scévole de Sainte-Marthe, édit. de Paris, 1644, p. 200, et dans l'*histoire de François II*, par Louis de Regnier, sieur de la Planche, p. 372. On a de Jean du Tillet un grand nombre de *Mémoires* et d'*Ouvrages* sur l'histoire de France; mais celui qui devait mettre le sceau à sa réputation, est son *Recueil des Rois de France*, auquel ses fils joignirent, par additions, 1°. le *Recueil des rangs des grands de France;* 2°. l'*Inventaire sur chaque maison des rois et grands de France;* 3°. le *Recueil des guerres et traités de paix, trèves et alliances entre les rois de France et d'Angleterre;* 4°. les *Mémoires et advis sur les libertés de l'église gallicane.* On distingue encore parmi les ouvrages de Jean du Tillet : I. Discours sur la séance des rois de France en leurs cours de parlement. II. Institution des princes chrétiens; Paris, 1563, in-4°. III. Instruction d'un père à ses enfants; Paris, 1563, in-4°. IV. Sommaire de l'histoire de la guerre faite contre les Albigeois; Paris, 1590, in-8°. V. *Pontificum aliquot Romanorum exempla cum anticorum principum gestis comparata;* 1576. Tous les ouvrages de Jean du Tillet furent faits avec autant de soin que d'exactitude, sur la plupart des titres originaux de notre histoire. Le manuscrit de son *Recueil des rois de France*, supérieurement exécuté sur vélin, avec un grand nombre de portraits en miniature, et présenté par l'auteur lui-même au roi Charles IX, se trouve à la bibliothèque du roi.

revenu d'environ 1300 écus, pour en faire pourvoir l'un de ses enfants ou autres de ses parents ; et sur les mêmes motifs et pour en disposer de même, le roi Charles IX lui fit don, le 18 mai 1568, de l'état et office de conseiller-clerc en la cour de parlement de Paris, vacant ou près à vaquer par la mort de Nicole le Maître. Jean du Tillet avait obtenu, à titre de don, le 1er. février 1698, de haute et puissante dame Gabrielle de Mareuil et de Villebois, le droit de justice haute, moyenne et basse dans son fief du Pouyaux. Il mourut à Paris, le 2 octobre (et non le 11 novembre) 1570, et fut inhumé dans l'église de Saint-André-des-Arcs, à Paris. Il avait épousé, par contrat du 9 février 1533, Jeanne BRINON, fille de Jean Brinon, seigneur de Pontillaud et de la Bussière-lès-Briare, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, et de Jeanne Lhuillier. Elle fit son testament le 30 novembre 1570, mourut le 8 décembre de la même année, et fut enterrée à côté de son mari. Leurs enfants furent :

BRINON : d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent ; au chef denché du second émail.

1°. Jean II, dont l'article suit ;

2°. Elie II du Tillet, auteur de la branche des *seigneurs de Loré et de Marçay*, rapportée ci-après ;

3°. Jacques du Tillet, seigneur de Puy-Robert, de la Salle, de Raix et de Louche-Langloix, etc., reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 14 janvier 1569. Il obtint, le 2 janvier 1578, l'office de greffier en chef du parlement. Il était abbé de Saint-Etienne de Dijon, avant le 5 octobre 1572, et mourut chartreux ;

4°. Louis du Tillet, seigneur de Boisruffier, par le partage qu'il fit avec ses frères et sœurs, le 3 septembre 1571 ; reçu, le 28 juin 1572, conseiller au parlement de Paris, et vivant le 20 août 1597 ;

5°. Séraphin, seigneur du Tillet, nommé, le 30 mars 1560, abbé de Beaulieu au diocèse du Mans, puis aumônier de la reine-mère, vivant le 13 septembre 1582 ;

6°. Madeleine du Tillet, mariée, le 3 septembre 1571, avec Jacques *de St.-André*, vicomte héréditaire de Corbeil, seigneur de Tigery, conseiller du roi en ses conseils et premier président aux requêtes du palais, à Paris. Elle fit son testament le 18 janvier 1619, et nomma Charlotte du Tillet sa légataire universelle ;

7°. Marie du Tillet, dame de Mareuil-le-Guyon, mariée, avant le 17 novembre 1576, avec Pierre *Séguier*, IIe. du nom, chevalier, seigneur

d'Aultry, marquis de Sorel, baron de Saint-Brisson, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant civil de la prévôté de Paris, depuis président à mortier au parlement et conseiller d'état, mort le 6 avril 1602. Il était fils de Pierre Séguier, seigneur de Sorel, l'Etang-la-Ville, St.-Brisson, Aultry, etc., président au parlement de Paris, et de Louise Boudet de la Bouilliée. Elle mourut le 24 avril 1621, et fut inhumée dans l'église de Saint-André-des-Arcs ;

8°. Charlotte du Tillet, dame de Lassay, de Marcilly et de Loré, vicomtesse de Saint-Mathieu, l'une des dames d'atours de la reine-mère. Elle fit son testament le 1er. juillet 1634, mourut le 28 janvier 1636, après avoir fait un codicille le 26 du même mois.

XII. Jean du Tillet, IIe. du nom, baron de la Bussière, conseiller, notaire, secrétaire et protonotaire du roi et greffier civil du parlement de Paris, fut pourvu de cette charge le 24 juillet 1552. Il partagea la succession paternelle avec Elie du Tillet, son frère, le 23 avril 1576. Du mariage qu'il avait contracté, le 13 septembre 1567, avec Jeanne Nicolaï, fille de Louis-Aymar Nicolaï, chevalier, seigneur de Goussainville, de Saint-Victor et de Louvre-en-Parisis, premier président en la chambre des comptes de Paris, et d'Anne Baillet, dame de Goussainville, sa seconde femme, sont issus :

Nicolaï: d'azur, au levrier courant d'argent, colleté d'un collier de gueulles, bouclé d'or.

1°. Jean du Tillet, baron de la Bussière, pourvu de la charge qu'exerçait son père, le 4 mars 1588, créé conseiller d'état avant le 23 février 1633, mort au mois de décembre 1646, à l'âge de 78 ans, sans avoir été marié, et inhumé à Saint-André-des-Arcs. Bayle rapporte qu'il donna, pendant sa vie, plus d'un million en charités, en aumônes et en libérali tés;

2°. Elie II, qui continue la descendance, et dont l'article suit ;

3°. Séraphin du Tillet, qui, après avoir servi en qualité de mestre-de-camp, renonça au monde et se fit capucin ;

4°. Madelaine du Tillet, } mortes sans alliance ;

5°. Anne du Tillet, } mortes sans alliance ;

6°. Charlotte du Tillet, religieuse.

Fils naturel de Jean II et de Claude Gaudron:

François du Tillet, *sieur de Mauvoisin, légitimé au mois de mars* 1615.

XIII. Elie du Tillet, IIe. du nom, baron de la Bussière et d'Anglure, seigneur de Nogent-lès-Montargis, de Pannes, de Girolles,

de Courvon, de Milleron, de Chenevières et de la Brosse-Montcresson-lès-Nogent, conseiller maître-d'hôtel du roi, épousa, par contrat du 18 juillet 1604, Françoise DE FAUCON, fille de Claude de Faucon, chevalier, seigneur de Ris, de la Borde, de Messy et du fief Bouchard, conseiller d'état, premier président au parlement de Bretagne, et de feue Etiennette Huault de Montmagny. De ce mariage sont issus:

DE FAUCON: *écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une pate de lion d'or en bande, surmontée d'un lambel d'argent, qui est de Faucon; aux 2 et 3 d'argent, au taureau furieux de sable, portant au cou un écusson de gueules, chargé d'une croix d'or, qui est de Bucelli.*

1°. Jean III, dont l'article suit;

2°. François du Tillet, seigneur de Pannes, pourvu, en 1638, de la charge de conseiller, protonotaire et secrétaire du roi, et greffier en chef du parlement, marié, au mois d'avril 1640, avec Charlotte *de la Fin de Salins*, dame de Bellefaye, en Poitou, fille de Philippe de la Fin de Salins, seigneur de la Nocle, et de Charlotte de Saint-Gelais. François du Tillet étant mort le 3 janvier 1673, Charlotte de la Fin se remaria, le 30 août suivant, avec Henri de la Grange, marquis d'Arquien, chevalier des ordres du roi, créé cardinal en 1695, et père de la reine de Pologne, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien. Charlotte de la Fin, marquise d'Arquien, était morte au mois d'avril 1692. Elle eut de son premier mari:

A. Jean du Tillet, mort le 12 juin 1657;

B. Jean-François du Tillet, chevalier, seigneur de Laune, de Pannes, de Bellefaye et de Rossay-lès-Epernon, né le 23 avril 1645, reçu avocat général aux requêtes de l'hôtel en 1666, et greffier en chef du parlement au mois de décembre 1672, mort sans postérité le 9 février 1711;

C. François-Charles du Tillet, écuyer, qui fut admis aux pages de la chambre du roi en 1673;

D. Marguerite du Tillet, mariée, en 1668, avec Noël *Fauche*, seigneur de Dannemois, près Falaise, depuis conseiller au grand conseil;

E. Isidore du Tillet, alliée, le 10 août 1670, avec Michel *Jabin*, seigneur de Lavau, en Bourbonnais;

F. Charlotte du Tillet, religieuse, et ensuite prieure de Saint-Robert de Montluçon;

3°. Elie du Tillet, chevalier, seigneur de la Bussière et de Girolles, reçu, le 26 mars 1624, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

4°. Madelaine du Tillet, mariée, en 1631, avec François-Virginie *Bon de Montbel*, comte d'Entremont en Savoie, et de Montbel en Dauphiné, marquis de Montillier et de Saint-Maurice, morte le 30 septembre 1692.

LE PICART : d'azur, au lion d'or.

FREZON : de sable, à deux liens adossés et passés en sautoir.

XIV. Jean du Tillet, IIIe. du nom, chevalier, baron de la Bussière, seigneur de Nogent, de Milleron et de Chenevières, reçu, le 26 mars 1632, conseiller au parlement de Paris, depuis conseiller de grand-chambre, et conseiller du roi en ses conseils, président aux requêtes du palais, épousa, 1°. Claire LE PICART, morte le 14 mars 1646, et inhumée à Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle était fille de Jean le Picart, seigneur du Plessis et de Périgny, conseiller au parlement, et de Jeanne Sublet de la Guichonnière; 2°. par contrat du 3 septembre 1651, Marguerite FREZON, morte au mois de septembre 1684, fille de François Frezon, conseiller du roi, correcteur ordinaire en la chambre des comptes de Paris, et de Catherine Feydeau de Vaugien. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jeanne du Tillet, mariée, en 1667, avec Antoine *Turgot*, chevalier, seigneur de Saint-Clair, de Lanteuil, de Belon, de Sainte-Honorine, etc., conseiller du roi en ses conseils, mort, le 15 février 1713, sous-doyen des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel et intendant de Limoges, fils de Jacques Turgot, seigneur de Saint Clair, de Seresmont et de Sainte-Croix, conseiller d'état, président à mortier au parlement de Paris, et d'Anne Favier du Boulay. Jeanne du Tillet mourut le 12 mai 1728;

Du second lit :

2°. Charles, qui suit.

XV. Charles DU TILLET, chevalier, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, seigneur de Nogent, de Milleron, de Chenevières et du Château-du-Bois, fut nommé successivement le 1er. mars, et reçu, le 27 avril 1674, conseiller au parlement de Paris, **puis conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, par provisions du 1er. mars 1685, dans lesquelles S. M. dit qu'elle « voulait reconnaître en sa personne les longs » et agréables services qu'elle et ses prédécesseurs rois avaient » reçus de la famille du Tillet pendant plusieurs siècles. » Il prêta serment le même jour en cette qualité; ensuite, le 20 avril 1685, pour le titre de conseiller d'état, qu'il avait obtenu le 18 du même mois, et fut nommé, le 30 mars, et reçu, le 7 avril 1690, président au grand conseil. Il obtint les lettres d'honneur de maître des requêtes, le 8 mars 1693, mourut le 8 juin 1708, et**

fut inhumé en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, de la paroisse de Saint-André-des-Arcs, sépulture de ses ancêtres. Il avait obtenu l'érection de sa baronnie de la Bussière, en titre de marquisat, par lettres-patentes du mois de novembre 1679, registrées le 12 avril 1680. Il avait épousé, par contrat du 19 juillet 1677, Jeanne-Marie BRUNET DE CHAILLY, fille de Jean-Baptiste Brunet, chevalier, seigneur de Chailly, de Travoisy, de Grandchamp, etc., conseiller d'état, garde du trésor royal et président de la chambre des comptes de Paris, et de Marie de Cadolu. Leurs enfants furent :

BRUNET : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au levrier de gueules, colleté d'or, à la bordure crénelée de sable ; aux 2 et 3 d'argent, à la tête de maure de sable, tortillée d'argent.

1°. Jean-Baptiste-Charles, dont l'article suit ;
2°. Catherine-Angélique du Tillet, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, à Paris.

XVI. Jean-Baptiste-Charles DU TILLET, chevalier, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, comte de Nogent, de Sérigny et de Chailly, né le 8 mars 1687, fut nommé le 30 mars, et reçu le 16 mai 1708, conseiller au parlement de Paris ; créé le 14 et reçu le 19 décembre 1714, président en la chambre des enquêtes, charge dont il obtint les lettres d'honneur le 15 avril 1727. Il fut nommé conseiller d'honneur au parlement de Paris, en 1738, décéda le 8 octobre 1744, et fut inhumé à Saint-André-des-Arcs. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1708, Jeanne LE FEVRE D'ORMESSON, fille d'Antoine-François-de Paule le Fevre, chevalier, seigneur d'Ormesson, de Cheray, etc., conseiller aux conseils d'état et privé, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, intendant de la généralité de Soissons, et de Jeanne-Françoise le Fevre de la Barre. Il en eut :

LE FEVRE : d'azur, à 3 lys au naturel.

1°. Charles-Jean-Baptiste, qui suit ;
2°. Antoine-Charles du Tillet, chevalier, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, seigneur de Pannes, de Montboin, etc., né à Paris, le 8 juin 1713, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au mois de septembre 1714, reçu conseiller honoraire au parlement, le 28 mai 1732, et conseiller du roi en ses conseils, président de la chambre des comptes de Paris, au mois de juillet 1738, marié, en 1760, avec Marie-Adèle-Charlotte *du Tillet de Montramé ;*
3°. Anne-Louise du Tillet, mariée, le 29 avril 1740, avec Marie-François-de-Paule *le Fevre d'Ormesson*, chevalier, marquis d'Amboille,

conseiller d'état, intendant des finances, fils de Henri-François-de-Paule le Fevre, baron de la Queue, seigneur d'Ormesson, d'Amboille, etc., et de Catherine de la Bourdonnaye;

4°. Jeanne-Françoise du Tillet, religieuse à la Visitation de Sainte-Marie, à Paris.

XVII. Charles-Jean-Baptiste DU TILLET, chevalier, seigneur de Villarceaux, de Sérigny et de Chailly, né le 23 avril 1710, fut nommé le 18 janvier, et reçu le 26 mars 1732, conseiller au parlement de Paris; conseiller aux conseils du roi et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, le 3 février 1736, charge dont il obtint les lettres d'honneur le 25 septembre 1756. Il avait épousé, par contrat du 16 août 1744, Henriette-Louise D'ILLIERS D'ENTRAGUES, fille de Henri, comte d'Illiers, capitaine de vaisseau, et de Madelaine-Marguerite-Rénée de Selle. Ils n'eurent que deux filles:

D'ILLIERS: d'or, à 6 annelets de gueules.

1°. N..... du Tillet, mariée avec N..... *de Clermont*, marquis de Montoison;

2°. N...... du Tillet, épouse de N..... marquis *de Fumel*, maréchal des camps et armées du roi.

SEIGNEURS DE LORÉ ET DE MARÇAY, *éteints.*

XII. Elie DU TILLET, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Gouaix, de Montramé et de Servolles, second fils de Jean du Tillet, l'aîné, et de Jeanne Brinon, fut nommé secrétaire ordinaire du Dauphin, par lettres du roi, du 14 mars 1557; conseiller du roi, maître en la chambre des comptes de Paris, le 8 mai 1569; grand-maître, conseiller enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, aux bailliages, prévôtés et sénéchaussées des gouvernements de Champagne, Provins, Bourgogne, Auxerre, Lyonnais, Bourbonnais, Auvergne, Forez, Mâconnais, la Marche et Limosin, par provisions du 12 juin 1572, qui lui furent accordées en considération des services rendus par lui et ses prédécesseurs, depuis long-temps, au roi, à la reine-mère, et aux feus rois prédécesseurs de S. M. Le 3 mars 1583, il fut nommé conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du roi, sur la démission de Gaspard d'Aligre, seigneur et baron de Viverod, chevalier de

l'ordre du roi, et mourut peu avant le 23 juillet 1608. Il avait épousé, 1°. par contrat du 5 octobre 1572, Philippe **Viole**, fille de Jacques Viole, seigneur d'Aigremont et d'Andrezel, conseiller au parlement de Paris, et de Philippe de Bailly; 2°. Marie **le Fevre de Caumartin**, veuve de Jean-Jacques de la Vergne, seigneur de Saint-Leu, conseiller aux conseils du roi et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et fille de Jean le Fevre, seigneur de Caumartin, baron de Saint-Port, trésorier de France et général des finances en Picardie, et de Marie Warlet de Gibercourt. Cette seconde femme mourut sans enfants avant le 10 août 1597. Ceux du premier lit furent :

Viole : d'or, à 3 chevrons brisés de sable.

le Fevre : d'azur, à 5 triangles d'argent.

1°. Jean II, dont l'article suit ;

2° Jacques du Tillet, auteur de la branche des *seigneurs de Montramé, vicomtes de la Malmaison*, rapportée ci-après ;

3°. Louis du Tillet, seigneur de Servolles et de Mézières, reçu conseiller au parlement de Paris, le 7 juillet 1606, mort conseiller d'état et doyen des conseillers-clercs de la grand'chambre, le 28 mars 1653, et inhumé à Saint-André-des-Arcs ;

4°. Charlotte du Tillet, mariée, le 15 mai 1595, avec Gédéon *de Béthisy*, chevalier, seigneur de Mézières, d'Ignaucourt et de Campvermont, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de cinquante chevau-légers des ordonnances. Elle mourut le 7 mai 1613 ;

5°. Angélique du Tillet, femme de Philippe *de Marle*, seigneur d'Orcheux et de Vérigny, maître-d'hôtel ordinaire du roi, fils de Jérôme de Marle, seigneur des mêmes lieux, maître des cérémonies de France, et de Madelaine de Barbezy d'Hérouville.

XIII. Jean **du Tillet**, II°. du nom, écuyer, seigneur de Gouaix, de Loré et du Bourg-Bauldouin, conseiller au grand conseil, le 21 juillet 1605, maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, le 22 février 1608, conseiller d'état avant le 23 juillet de la même année, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, le 14 janvier 1612, charge dont il obtint les lettres d'honneur le 25 janvier 1635, fut employé dans diverses négociations diplomatiques, et nommé conseiller d'état ordinaire le 16 juin 1643. Il mourut le 2 juillet 1647, et fut inhumé aux Capucins, à Paris. Il avait épousé, par contrat du 10 août 1597, Marie **de la Vergne**, fille de Jean-Jacques de la Vergne, conseiller du roi en

de la Vergne : écartelé, aux 1 et 4 coupés émanchés d'azur et d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fasces ondées d'argent, à la bordure de gueules, chargée de 8 besants d'or.

ses conseils, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et de Marie le Fevre de Caumartin. Leurs enfants furent :

1°. Jean III, qui suit ;
2°. Jean du Tillet, le jeune, chevalier, vivant le 17 septembre 1662.

XIV. Jean DU TILLET, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Loré, de Gouaix, de Mauny, de Blanay et de Saint-Leu, reçu conseiller au parlement de Paris, le 3 février 1623, et depuis conseiller en la grand'chambre, mourut le 15 mars 1668, et fut enterré à Saint-Paul. Il avait épousé, 1°. par contrat du 23 juillet 1623, Madelaine DE BRAGELONGNE, qui eut en dot 120,000 l., somme très-considérable pour ce temps, fit son testament le 5 et mourut le 8 juin 1649. Elle était fille de Pierre de Bragelongne, conseiller d'état, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et de Marthe Charron ; 2°. Marie DAURAT, fille de Pierre Daurat, et d'Antoinette le Grand, et veuve de François Martin, secrétaire du roi. Elle vivait encore au mois d'août 1688. Jean du Tillet eut pour enfants :

DE BRAGELONGNE : de gueules, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable, et accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or.

DAURAT : parti, au 1 d'argent, à 3 mouchetures de sable : au 2 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 étoiles d'azur.

Du premier lit :

1°. Séraphin, dont l'article suit ;
2°. Jean du Tillet, abbé, seigneur et prieur commendataire de Sainte-Marie-Madelaine de la Fontaine-aux-Bois, en Berry, et de Notre-Dame de Villars, en Mâconnais. Il fit son testament le 20 août 1707, mourut le 23 octobre 1708, et fut inhumé à Saint-Jean en Grève, à Paris ;
3°. Autre Jean du Tillet, écuyer, } morts jeunes ;
4°. François du Tillet, écuyer, }

Du second lit :

5°. Louis-François du Tillet, écuyer, seigneur de Gouaix, commissaire de la marine, mort célibataire en 1697 ;
6°. Marie du Tillet, femme de François *du Bellay*, chevalier, seigneur de Ternay, des Hayes, de Drouilly, gouverneur de Vendôme et du Vendômois, lieutenant des maréchaux de France et juge de la noblesse au même pays ;
7°. Marthe-Charlotte du Tillet, dame de la Châtaigneraye, mariée, en 1688, avec Jean, chevalier, seigneur *d'Yvry* et de Goy de Ferrières, secrétaire du roi ;
8°. Charlotte du Tillet, religieuse au monastère du Calvaire, à Paris, vivante le 9 juillet 1705.

XV. Séraphin DU TILLET, chevalier, seigneur de Loré et de Rancy, né à Paris, le 21 juin 1632, fut reçu, le 30 décembre 1661, conseiller en la première chambre des enquêtes du parlement de Paris, puis, au mois d'avril 1698, conseiller en la grand'chambre, mourut subitement le 14 avril 1705, et fut inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs. Il avait épousé, par contrat du 17 septembre 1662, Anne CAZET DE VAUTORTE, sœur de Jacques Cazet de Vautorte, chambellan du duc d'Orléans, et fille de Sébastien Cazet, écuyer, secrétaire du roi, et de Marie le Blanc. Elle mourut au mois de mai 1693, laissant:

CAZET:

1°. Élie III, dont l'article suit;
2°. Marie-Anne-Charlotte du Tillet, mariée, le 7 avril 1703, avec Claude *Bonneau*, chevalier, seigneur de Purnon, de Ferrières, etc., premier maître-d'hôtel de la duchesse, puis du duc d'Orléans, et chambellan de ce prince. Elle mourut le 11 mars 1708.

XVI. Élie DU TILLET, IIIe. du nom, chevalier, seigneur de Loré et de Marçay, près Mirebeau en Poitou, de Mondon et de la Tour de Ry, né à Paris, le 22 octobre 1676, fut successivement nommé lieutenant dans le régiment Royal-Dragons, le 12 octobre 1685, capitaine dans celui de Lassay, infanterie, le 11 janvier 1702, sergent-major du même régiment, le 3 avril suivant, capitaine de grenadiers avant le 9 juillet 1705, et enfin lieutenant-colonel le 12 janvier 1707. Il épousa, le 15 novembre suivant, Marie-Renée DU BELLAY, sa cousine-germaine, et en eut:

DU BELLAY: d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur en orle.

1°. Élie-Claude du Tillet, seigneur de Marçay, né le 29 juin 1710, reçu page du roi, en la petite écurie, le 8 mars 1724, nommé capitaine au régiment des Gardes-Françaises, le 26 janvier 1744, et tué au choc de Richevaux sur le Rhin, le 24 août suivant;
2°. Jean-François du Tillet, né le 23 août 1714, prieur d'Iffendic de Champrond, au diocèse de Chartres, et de Châtillon-sur-Marne, mort le 18 février 1742;
3°. Marthe-Renée du Tillet, née le 10 août 1713;
4°. Marie-Anne du Tillet, mariée, le 3 février 1742, avec Charles-Léon *de Ferrières*, seigneur de la Lande, de la Coudre et du Tillon, officier de dragons;
5°. Susanne-Angélique du Tillet, née le 4 janvier 1722, mariée, avec dispense et par contrat du 10 mars 1751, avec Jean-François *de Musset*,

3

son cousin germain, chevalier, marquis de Cogners, seigneur de la Bonaventure, capitaine de grenadiers au régiment de Chartres, mort le 14 février 1771 et fils de Charles-Antoine de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure et de Pathay, capitaine de dragons au régiment de Lautrec, et de Marguerite-Angélique du Bellay de Ternay.

SEIGNEURS DE MONTRAMÉ, VICOMTES DE LA MALMAISON.

XIII. Jacques DU TILLET, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Montramé et de Bouy, au bailliage de Provins, de Chalautre-la-Petite, de Servolles, de Saint-Sauveur, de Barre, de Lunay et de Hautesvesnes, vicomte de la Malmaison et de Saint-Mathieu, en Poitou, second fils d'Élie du Tillet, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Gouaix, et de Philippe Viole, sa première femme, fut fait échanson ou servant ordinaire du roi, le 22 mars 1601, sur la résignation de Charles de la Grange de Montigny, et conseiller maître-d'hôtel ordinaire de S. M., le 18 avril 1630. Il avait acquis, à titre d'échange, par acte du 18 août 1602, de Louis Fretel, écuyer, seigneur de Bazoches, les deux tiers de la terre et seigneurie de Bouy, et des fiefs et seigneuries de la Malmaison et de Lunay; devint, par donation de Charlotte du Tillet, sa tante, vicomte et seigneur usufruitier en partie de Saint-Mathieu, et mourut au mois de décembre 1643. Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1605, Madelaine LE MAITRE, dame de Hautevesne, veuve de Jean de Fitte, écuyer, seigneur de Marivaux-lès-Chartres-sous-Montlhéry, et fille de Gilles le Maître, chevalier, seigneur de Ferrières, de Barmainville, etc., et de Marie Hennequin, dame de Barmainville. De ce mariage sont issus:

LE MAITRE: d'azur, à 3 soucis d'or.

1°. Jacques II, dont l'article suit;
2°. Jean-François du Tillet, comte de Saint-Mathieu, vicomte d'Ay et d'Aunay, qui fut nommé gentilhomme ordinaire du roi, le 20 juin 1638, sur la résignation de son père; cornette de la compagnie des chevau-légers de la garde de la reine-mère, le 14 mars 1646, et maréchal de camp, le 18 juillet 1651. Il leva, par commission du 24 septembre de la même année, un régiment de cavalerie de son nom, qu'on licencia en 1652, après la pacification des troubles. Depuis il fut nommé successivement capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde de la reine-mère, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et lieutenant-

général des armées, qualité qu'il a prise dans le contrat de mariage de Séraphin du Tillet, seigneur de Loré, son cousin, du 17 septembre 1662. Il mourut le 27 juin 1675, et fut inhumé à Saint-André-des-Arcs. Il avait épousé, 1°. le 17 mai 1646, Marie *de Brunfay*, veuve 1°. de Jean-Baptiste de la Roère de Guesdon, chevalier, vicomte de Saconnay, 2°. d'Hector d'Ancieuville, seigneur de Villiers-aux-Corneilles, dont elle fit rompre le mariage, et fille et héritière de François de Brunfay, chevalier, seigneur de Brunfay, de Quincy et d'Origny, en Picardie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Charlotte du Drac; 2°. Jeanne-Marguerite *de Boham de Nanteuil*, fille unique de Louis de Boham, chevalier, comte de Nanteuil, maréchal des camps et armées du roi, et de Susanne de Roland. Étant demeurée veuve sans enfants, elle se remaria avec Anne-Charles, comte de la Roère, chevalier, seigneur de Chamois, etc. Jean-François du Tillet eut de sa première femme :

A. Jean-François du Tillet, chevalier, comte de Saint-Mathieu, vicomte d'Ay, seigneur de Quincy, mort sans postérité avant le 6 janvier 1712;

B. Marie-Berthe-Gombertine-Marguerite du Tillet, *mademoiselle de Nanteuil*, mariée, le 8 octobre 1708, avec Charles-François *de Cauchon*, chevalier, marquis de Sommièvres. Le 5 janvier 1712, elle partagea avec sa sœur les biens de leur père, et eut pour son lot Quincy, Villars, le Breuil, Savigny, Oussigny et le Chesne-Guillemot;

C. Claire-Charlotte-Séraphine du Tillet, *mademoiselle de Saint-Mathieu*, dame de Mareuil-sur-Ay, de Saint-Palais, et des vicomtés d'Ay et d'Aunay, par le même partage, mariée, le 8 octobre 1712, avec François *du Prat*, comte de Barbançon, premier veneur du duc d'Orléans, régent, et colonel d'un régiment d'infanterie, fils de François du Prat de Nantouillet, comte de Barbançon, marquis de Cany, premier maître-d'hôtel du duc d'Orléans, et d'Anne-Marie Colbert du Terron;

3°. Élie du Tillet, qui fut récolet;

4°. Louis du Tillet, vicomte du Tillet, qui embrassa l'état ecclésiastique et se fit jésuite;

5°. Madeleine du Tillet, religieuse au Paraclet, en Champagne;

6°. Philippe du Tillet, religieuse au couvent de Hautes-Bruyères;

7°. Angélique du Tillet, religieuse à Boissy-lès-Troyes;

8°. Anne du Tillet, mariée, le 22 février 1642, avec Jean *de Caillaux*, chevalier, seigneur de Loisellerie et de Claix, en Angoumois.

XIV. Jacques DU TILLET, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Montramé, de Bouy-en-Brie et de Chalautre-la-Petite, vicomte

de Saint-Mathieu et de la Malmaison, reçu conseiller au parlement de Paris, le 17 juin 1644, fut depuis conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, mourut le 6 septembre 1662, et fut inhumé à Saint-André-des-Arcs. Il avait épousé, par contrat du 28 février 1647, Madelaine MAYNARD DE LOIRÉ, fille de Barnabé Maynard, chevalier, seigneur de Loiré, du Treuil-aux-Secrets, de Bellefontaine et des Viviers, conseiller du roi en ses conseils, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, maître d'hôtel ordinaire de S. M., et de Madelaine de Seigneuret. Leurs enfants furent :

MAYNARD : d'azur, à une main d'argent en fasce, brûlant dans une flamme d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

1°. Louis, dont l'article suit ;
2°. François du Tillet, chevalier, seigneur de Challemaison, baptisé le 12 avril 1657, marié, le 18 février 1684, avec Marie-Madelaine *Simon*, fille de Jacques Simon, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, et de Madelaine le Clerc. Il eut pour fils unique :
    Louis-François du Tillet, chevalier, seigneur de Saint-Sauveur, de Challemaison et de Bernay, né le 22 août 1688, marié, le 13 juin 1714, avec Guillemette-Marguerite *du Tillet*, sa cousine germaine ;
3°. Louis du Tillet, dont on ignore la destinée.

XV. Louis DU TILLET, chevalier, seigneur de Montramé, de Chalautre et de Bouy, vicomte de la Malmaison, épousa, par contrat du 4 mars 1685, Marie-Marguerite DE BELOT DE FERREUX, fille de Claude de Belot, chevalier, seigneur de Ferreux, de Quincé et de la Motte, grand bailli d'épée du palais, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, et de Marguerite Sevin. Elle fut maintenue, avec François du Tillet, seigneur de Challemaison, son beau-frère, par ordonnance de M. Phelypeaux, intendant de Paris, du 9 août 1700. Ses enfants furent :

DE BELOT : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un buste de licorne du même.

1°. Charles-Claude, dont l'article suit ;
2°. Jean-Alexandre du Tillet, mort avant le 8 janvier 1694 ;
3°. Guillemette-Marguerite du Tillet, mariée, le 13 juin 1714, avec Louis-François *du Tillet*, chevalier, seigneur de Challemaison, son cousin germain ;
4°. François du Tillet, dont on ignore la destinée.

XVI. Charles-Claude, marquis DU TILLET, chevalier, seigneur

de Montramé, de Bouy, de Soisy, de Challemaison et autres lieux, vicomte de la Malmaison, né à Paris, le 14 mars 1693, fut successivement lieutenant réformé à la suite du régiment Royal-Piémont, puis capitaine au régiment de la Reine, cavalerie, le 7 juin 1726, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; exempt des gardes du corps du roi, le 10 juin 1733; mestre-de-camp, cavalerie, le 12 juillet 1737; brigadier des armées du roi, le 20 mars 1747; puis major des gardes du corps. Il avait épousé, par contrat du 19 janvier 1723, Marie-Marguerite DE CŒURET DE NESLE, fille de Louis de Cœuret, chevalier, marquis de Nesle, mestre-de-camp de cavalerie, et de Henriette-Jeanne de Bruc de Montplaisir. De ce mariage sont issus :

DE NESLE: d'argent à 3 cœurs de gueules.

1°. Charles-Claude-François, dont l'article suit;

2°. Charles-Louis-Edouard du Tillet, né le 30 mars 1728, reçu page de la reine au mois de novembre 1741; brigadier des gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 1er. février 1743; chevalier de Malte en 1750, et depuis commandeur et bailli du même ordre; exempt des gardes du corps le 20 janvier 1753; mestre-de-camp de cavalerie le 1er. janvier 1759; brigadier des armées le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 1er. mars 1780;

3°. Guillaume-Louis du Tillet, né le 20 février 1730, prêtre en 1755, docteur en Sorbonne, vicaire général de Châlons-sur-Marne, et évêque d'Orange, en 1773. Il se démit alors d'un riche prieuré, sa conscience ne lui permettant pas de conserver deux bénéfices. Pendant le rude hiver de 1784, il fit toutes les dépenses que lui permettait sa fortune pour soulager les malheureux. On le vit, malgré les rigueurs de la saison, traverser un torrent dangereux pour leur porter des secours. Il fut élu député aux états-généraux, en 1789; et, lors de la suppression de l'évêché d'Orange, il vécut paisible dans la solitude jusqu'à l'époque où les fureurs de la persécution le poursuivirent. Rendu à la liberté par le concours de l'évêque de Blois, il mourut, en 1794, à Lesmetz-sur-Seine, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Le sous-préfet d'Orange, M. de Stassart, a fait ériger à la mémoire de ce vertueux prélat un monument dans la cathédrale de cette ville;

4°. Jean-Louis du Tillet, écuyer, né le 7 mars 1731, entré aux mousquetaires en 1746, capitaine de cavalerie le 10 janvier 1762 et mort sans postérité;

5°. Alexandre-Charles-Sébastien du Tillet, écuyer, né le 4 novembre 1735, et reçu page de la reine, en 1751. Il fut fait lieutenant aux grenadiers de France en 1754, lieutenant au régiment Royal-Infanterie en 1760,

et capitaine au même régiment, au mois de septembre de cette même année. Il est mort sans enfants;

6°. Alexandre-Charles-Pierre, vicomte du Tillet, né le 4 novembre 1736, reçu page de la reine, en 1752, lieutenant au régiment des grenadiers de France en 1765, lieutenant, puis capitaine au régiment Royal-Infanterie en 1760, retraité major d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et marié avec Alexandrine-Avoie-Delphine *du Roux de Sigy*, dont sont issues deux filles :

A. Antoinette-Louise-Odille du Tillet, mariée, le 24 août 1819, avec Albert-Nicolas-Gui *du Val d'Angoville*, ex-chevau-léger de la garde du roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;

B. Alexandrine-Avoie-Françoise de Paule-du-Tillet, mariée, le 6 août 1822, avec André *de Beru*;

7°. Marie-Marguerite du Tillet, née en 1724, mariée, le 2 août 1749, avec N..... *Châtelain de Villars*, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis;

8°. Rosalie-Louise du Tillet, née en 1725, mariée, le 5 fevrier 1755, avec Jean-Baptiste *du Champ d'Assant*, chevalier, seigneur de la Motte, ancien capitaine d'infanterie;

9°. Marie-Odille-Charlotte du Tillet, née le 13 juillet 1732, élevée à Saint-Cyr en 1740, et mariée, en 1760, avec Antoine-Charles *du Tillet*, marquis de la Bussière.

XVII. Charles-Claude-François, marquis DU TILLET, chevalier, seigneur de Montramé, de Challemaison, etc., vicomte de la Malmaison, né le 30 mars 1726, entra dans les mousquetaires le 1er. janvier 1738, et fut successivement cornette et lieutenant de cavalerie au régiment de Mestre-de-Camp, le 1er. janvier 1741; fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis à l'âge de 25 ans, sur le champ de bataille, dans la guerre dite de *sept ans;* capitaine de dragons, le 6 septembre 1752; colonel du régiment Royal-Infanterie (1), le 10 février 1759; brigadier des armées du roi, le 22 janvier 1769; et maréchal-de-camp, le 1er. mars 1780. Il mourut le 20 novembre 1783. Il avait fait ses preuves de noblesse, le 2 novembre 1741, pour être reçu page de

(1) Le colonel de ce régiment, composé de quatre bataillons, nommait à toutes les places vacantes de son corps, excepté celle de lieutenant-colonel, qui était à la nomination du roi.

la reine, et avait épousé, par contrat du 12 juin 1763, signé par le roi, la reine et toute la famille royale, Charlotte-Geneviève PELLARD DE SEBBEVAL DE BEAULIEU, morte en 1793, victime de la révolution, et fille de Crescent-Antoine-Pierre Pellard de Sebbeval de Beaulieu, écuyer, ancien conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général des eaux et forêts de France, au siége de la table de marbre du palais, à Paris, et de Charlotte-Frédérique-Catherine Grisot. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

PELLARD : d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

1°. Antoine du Tillet, mort sans alliance;
2°. Charles-Louis-Alphonse, qui suit.

XVIII. Charles-Louis-Alphonse, marquis DU TILLET, né le 7 septembre 1768, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, aujourd'hui lieutenant-commandant le deuxième escadron de la compagnie d'Havré, des gardes du corps du roi, était entré au service en 1782, en qualité de sous-lieutenant, a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792, comme chef d'escadron du régiment Dauphin, cavalerie, à l'armée de Condé, et a continué de servir en qualité de capitaine des Hulans britanniques, dont il a commandé successivement quatre compagnies différentes en Flandre et en Allemagne. Le marquis du Tillet a épousé, par contrat du 18 février 1808, Anne-Justine-Henriette DE TOURAILLE, fille de Constantin de Touraille, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Normandie, et de Justine Chantal-Gouin. De ce mariage sont issus :

DE TOURAILLE : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux croisettes patées d'argent; aux 2 et 3 de sinople, au lion d'or.

1°. Charles-Élie-Maximilien du Tillet, né le 13 septembre 1816;
2°. Charlotte-Stéphanie du Tillet, née le 13 septembre 1808;
3°. Nathalie du Tillet, née en 1812, et décédée à l'âge de six mois.

SEIGNEURS DES VERGNES, D'AUBEVIE ET DES ROUSSELIÈRES.

X. Jean DU TILLET, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Raix, homme d'armes de la garde du roi, second fils de Naudin, seigneur du Tillet, damoiseau, partagea avec Élie, seigneur du

Tillet, son frère, les successions de leurs père et mère; par acte passé le 20 septembre 1509 **, en l'hôtel du repaire du Tillet. Ces deux frères transigèrent sur ce partage, le 30 mai 1514. ** Jean est encore qualifié écuyer et fils de Naudin, dans un arrêt du parlement de Bordeaux, du 19 mai 1501 **. Il avait épousé, par contrat du 14 juin 1590 **, Guillemette GUITTARD D'ANGLEVERT, veuve douairière de Salles, laquelle comparut à l'acte du 20 septembre 1509, ainsi que messire Séraphin du Tillet, chevalier, fils aîné d'Élie. De ce mariage est né Bertrand, qui suit.

GUITTARD: d'azur, au mouton d'argent.

XI. Bertrand DU TILLET, écuyer, seigneur de Raix, juge-sénéchal du marquisat d'Aubeterre, en Angoumois, épousa, par acte du 19 janvier 1523 **, Marie DE ROULLÈDE, et vivait encore le 6 janvier 1538, ** date d'une sentence rendue entre lui et Bertrand de Roullède, son co-héritier. Ses enfants furent :

DE ROULLÈDE:

1°. Michel, dont l'article suit ;
2°. Jeanne du Tillet, mariée, le 27 février 1568 **, avec Guillaume *Mousnier.*

DE GENTILS: d'or, à l'épée d'argent, sur laquelle broche un chevron du même, accompagné de 3 roues de Ste.-Catherine d'or.

XII. Michel DU TILLET, écuyer, avocat au parlement, épousa, par contrat du 5 décembre 1574 **, Dauphine DE GENTILS, de laquelle sont provenus :

1°. Abraham, dont l'article suit ;
2°. Bertrand-Jacques du Tillet, sieur de Villecador, qui obtint, le 16 juillet 1654, une sentence de l'élection d'Angoulême, contre les habitants de la paroisse de Gardes, près la Valette. Il fut aïeul de N..... du Tillet, capitaine de vaisseau à Toulon, qui a laissé un fils, lieutenant de vaisseau dans le même port.

XIII. Abraham DU TILLET, écuyer, sieur des Dauphins, épousa, par contrat du 22 février 1601 **, Peyronne D'AMPERNAUD, de laquelle il eut :

D'AMPERNAUD:

1°. Nicolas du Tillet, écuyer, sieur des Dauphins, marié, le 12 février 1620 **, avec Anne *Imbert de Vaumarseau*, et père de Pierre du Tillet, sieur des Dauphins, vivant le 7 septembre 1662 ;
2°. Hervé du Tillet, écuyer, sieur de la Jaumerie, qui obtint, avec Pierre du Tillet, son neveu, le 7 septembre 1662, une sentence de l'élection d'Angoulême, contre les habitants de la paroisse de Courlat. Il avait épousé, le 19 février 1634 **, Marie *des Roches*, avec laquelle il a

formé une branche connue sous la dénomination *de seigneurs de la Jaumerie et du Belair*;
3°. Jean II, qui suit.

XIV. Jean DU TILLET, IIe. du nom, sieur des Vergnes, juge-sénéchal des châtellenies de Sury, de Mazières et du Chambon, épousa Jeanne TARDIEU, avec laquelle il vivait au château du Chambon, en 1660, et qui était veuve de lui en 1673. Leurs enfants furent :

TARDIEU : d'or, à la bande ondée de sable.

1°. Léonard, dont l'article suit ;
2°. Henri du Tillet, seigneur de Maquantin, juge-sénéchal des châtellenies de Sury et du Chambon, marié, le 18 septembre 1670, avec Catherine *Brebion*, dont il a eu plusieurs enfants ;
3°. Joseph du Tillet, auteur de la branche des *seigneurs de Villars*, rapportée ci-après.

XV. Léonard DU TILLET, Ier. du nom, écuyer, épousa, par contrat du 24 mai 1660, Françoise LE VACHER, dont il eut :

LE VACHER : d'azur, à 3 bandes d'argent.

1°. Jean III, dont l'article suit ;
2°. Gabriel du Tillet, seigneur du Terme, d'Aubevie et de Grangemont, capitaine d'une compagnie des milices bourgeoises de la ville d'Angoulême, et juge-sénéchal de Courrière, marié, le 5 juillet 1694, avec Marguerite *Tullier*, dont est issu ;
Léonard du Tillet, écuyer, seigneur d'Aubevie et du Terme, conseiller du roi, procureur de S. M. en la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Angoumois, marié, le 23 juin 1727, avec Madeleine *le Vacher*, fille de François le Vacher, conseiller du roi, premier avocat de S. M. en le sénéchaussée d'Angoumois. Il en eut deux fils :
a. Jean-Léonard du Tillet, écuyer, seigneur d'Aubevie, du Terme, de la Salle, de Plainbeau, de Fouquebrune, etc., conseiller du roi et de monseigneur le comte d'Artois, leur procureur en la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Angoumois, marié, au château de la Marguerie, le 19 juin 1763, avec Marguerite *du Tillet*, mariage dont le contrat avait été passé le 18 février de la même année ;
b. Dominique du Tillet, seigneur de Villonneur, capitaine d'infanterie, marié avec Marie *Maret*, et décédé à la Nouvelle-Orléans.

XVI. Jean DU TILLET, IIIe. du nom, écuyer, seigneur des

Rousselières, juge-sénéchal de la baronnie de la Roche-Audry, de Torsac et de Vougezac, marié, par contrat du 7 novembre 1680, avec Marie MORICET, qui le rendit père de :

MORICET :

1°. Jean du Tillet, seigneur de la Marguerie, conseiller au présidial d'Angoulême, marié, le 26 juillet 1722, avec Jeanne *Gomien-Desnord;*

2°. Simon du Tillet, seigneur des Rousselières, des Tessonnières et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et premier avocat de S. M. en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois, époux de Marguerite *Mallat de l'Étanche*, et père de

Marguerite du Tillet, dame des Rousselières, mariée, le 5 juillet 1773, avec Thibaut, comte *de Gulard de Béarn*, chevalier, seigneur de Nadaillac et d'Argentine ;

3°. Mathieu du Tillet, seigneur de Beauvais et de Landolle, sénéchal de Torsac, marié, le 13 septembre 1723, avec Marguerite *des Bordes.*

SEIGNEURS DE VILLARS.

XV. Joseph DU TILLET, sieur des Vergnes, second fils de Jean II du Tillet et de Jeanne Tardieu, épousa, par contrat du 19 avril 1673, Jeanne AUGERAUD, de laquelle il laissa :

AUGERAUD :

1°. Jean du Tillet, seigneur des Vergnes, de Chezjamet et de Mézières, capitaine des milices, lieutenant de prévôt et lieutenant en l'élection d'Angoumois, marié, le 1er. janvier 1700, avec Geneviève *Tullier.* Leur fils unique :

Martial du Tillet, écuyer, seigneur des mêmes terres, juge-prévôt royal d'Angoumois, premier conseiller honoraire en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois, interprète de la reine, mourut sans postérité ;

2°. Simon, qui continue la descendance, et dont l'article suit ;

3°. Jeanne du Tillet, mariée avec N..... *de Villemorien*, sieur des Combes, lieutenant au régiment Royal-Roussillon, cavalerie.

XVI. Simon DU TILLET DE VILLARS, né en 1684, épousa, le 8 mars 1713, Marie-Julienne THUET. Il partagea, avec son frère et sa sœur, les successions de leurs père et mère, par acte du 15 juin 1728, et mourut le 3 janvier 1739, laissant :

THUET :

XVII. Jean-Joseph DU TILLET DE VILLARS, écuyer, né le 1er. juin 1714, gouverneur des pages de la chambre du roi, qui obtint,

le 12 août 1772, une sentence de l'élection de Montfort, contre les habitants de la paroisse de Bailly, qui par erreur l'avaient compris au rôle des contribuables. Il mourut à Versailles, le 7 mai 1793. Du mariage qu'il avait contracté, le 8 février 1733, avec Anne-Catherine TOURETTE DE FLAMENAC, sont issus : TOURETTE : d'azur, à 3 tours d'argent.

1°. Léonard-Antoine, dont l'article suit ;

2°. François du Tillet, né le 1er. août 1741, ancien officier d'infanterie, conseiller au présidial de Poitiers, marié, le 19 janvier 1774, avec Jeanne-Françoise *d'Aussayes de la Villatte*, dont il a eu deux filles et un fils mort en émigration ;

3°. Marguerite du Tillet, née le 10 janvier 1746, mariée, par contrat signé par le roi et la famille royale, le 6 janvier 1765, avec Antoine-Jean *Georgette du Buisson de la Boulaye*, écuyer, gouverneur des pages de la chambre de S. M., décédé le 6 octobre 1786.

XVIII. Léonard-Antoine DU TILLET DE VILLARS, écuyer, né au château de la Rivière, en Angoumois, le 17 avril 1738, avocat au parlement de Paris, membre de l'académie des Arcades de Rome, fut nommé, le 14 janvier 1781, héraut d'armes des ordres du roi, et le 28 décembre suivant, commissaire de la marine et des colonies. Il fut convoqué, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris, et mourut à Versailles au mois de décembre 1809. Il avait épousé, par contrat du 2 février 1777, Marguerite-Jeanne DE BOUCHEMAN, après le décès de laquelle il obtint la garde noble de Joseph-Henri du Tillet, leur fils unique, par sentence du bailliage royal de Versailles, du 20 novembre 1782. DE BOUCHEMAN :

XIX. Joseph-Henri DU TILLET DE VILLARS, écuyer, né à Versailles le 20 mai 1780, suivit le roi à Gand, en 1815, et fut employé en qualité de chef d'escadron, ainsi que le constate un certificat donné, le 1er. janvier 1816, par S. A. R. Mgr. le duc de Berry. Le 30 avril de la même année, le roi le nomma héraut d'armes de ses ordres : « voulant, disent les provisions, lui donner une » marque de notre satisfaction de sa fidélité, de son attachement, » et du dévouement qu'il a constamment conservé pour notre » personne, et dont il nous a donné des preuves dans les cir- » constances les plus orageuses ». Le 25 septembre de la même

année, il fut nommé chevalier de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe; en 1817, chevalier de l'ordre de Dannebrog, quatrième classe, et en 1821, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a été nommé président de la cour prévôtale du département de Seine-et-Oise à Versailles, et en a rempli les fonctions jusqu'à l'époque de la suppression de ce tribunal. Il a épousé, par
D'IZANGREMEL: contrat du 15 décembre 1807, Anne-Marie-Catherine D'IZANGREMEL D'HÉRISSART, fille de feu Pierre d'Izangremel, écuyer, seigneur d'Hérissart, conseiller honoraire du roi au conseil souverain du Port-au-Prince, île de Saint-Domingue, maître en la cour des comptes de Paris, et de Marie-Catherine Thiveud. De ce mariage sont issus:

1°. Léonce-Marie du Tillet de Villars, né à Versailles, le 18 septembre 1808;

2°. Auguste-Antoine-Raimond du Tillet de Villars, né le 3 janvier 1814;

3°. Marie-Marguerite-Gabrielle-Esther du Tillet de Villars, née à Versailles, le 22 janvier 1810.



DE LA TRÉMOÏLLE,

SIRES OU BARONS DE LA TRÉMOILLE, D'APREMONT, DE BOURBON-LANCY, DE CHATEAU-GUILLAUME, DE CRAON, DE JONVELLE, DE L'ISLE-BOUCHARD, DE MAREUIL, DE LA MOTHE-ST.-HÉRAY, DE ROCHEFORT, DE SAINTE-HERMINE, DE SEMBLANÇAY, DE SULLY, DE VITRÉ; VICOMTES DE BROSSE, DE MARCILLÉ, DE RENNES, DE TOURS; COMTES D'APREMONT, DE BOULOGNE, DE BENON, DE GUINES, DE JOIGNY, DE LAVAL, DE LIGNY, DE MONTFORT, D'OLONNE: MARQUIS D'ATTICHY, D'ESPINAY, DE ROYAN; PRINCES DE TALMONT, DE MORTAGNE, DE TARENTE; DUCS DE THOUARS, DE LOUDUN, DE NOIRMOUTIER, DE ROYAN, DE CHATELLERAULT, DE TAILLEBOURG; PAIRS DE FRANCE, etc.





ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, qui est* de France; *au 2 contre-écartelé en sautoir, en chef et en pointe d'or, à quatre vergettes de gueules, et en flancs d'argent, à l'aigle de sable, qui est* d'Aragon, Naples; *au 3 d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de seize alérions d'azur, qui est* de Laval; *au 4 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande, qui est* de Bourbon. *Sur le tout d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules, qui est* de la Trémoïlle. *Tenants : deux anges. L'écu timbré d'une couronne royale fermée et croisetée, et environné du manteau de pair, sommé de la couronne de duc.*

La maison DE LA TRÉMOILLE (1) doit à huit siècles de splendeur et d'illustrations politiques le rang qu'elle tient dans l'ordre de la noblesse française. Elle a pris son nom de la baronnie ou sirerie *de la Trémoïlle*, ancien fief du domaine des

(1) Le nom de cette maison se prononce *la Trémouille*, et est orthographié

premiers comtes héréditaires de Poitou, située sur les frontières de la Marche, près Montmorillon et Belabre, et dont le démembrement paraît remonter à la fin du dixième siècle, temps auquel les cadets des maisons souveraines et puissantes commencèrent à prendre et à perpétuer le nom de leur apanage. Une charte, que cette maison conservait dans ses archives, en partie brûlées, perdues ou dispersées lors des troubles de la Vendée et des diverses occupations de Thouars par les troupes républicaines, prouvait littéralement cette illustre origine, en établissant sa filiation depuis Guillaume III, comte de Poitou, qui régna de 990 à 1029, jusqu'à Pierre Ier. du nom, sire de la Trémoïlle, qui vivait en 1040, et fut le fondateur de cette maison.

Les sires *de la Trémoïlle*, hauts barons ou grands feudataires des comtes de Poitou, ont toujours été appelés dans les conseils de ces princes ou à la tête de leurs armées. Plus tard on les voit figurer avec éclat, et acquérir à leur nom une célébrité durable, dans les hautes charges diplomatiques et militaires à la cour des ducs de Bourgogne et à celle des rois de France. Les services multipliés et considérables qu'ils n'ont cessé de rendre à la monarchie depuis le règne de Louis-le-Jeune, leur ont acquis sous les successeurs de ce monarque une grande influence sur les affaires publiques, et leur ont mérité d'antiques et glorieuses distinctions. Telles sont, entr'autres, la dignité de premier duc à la cour, depuis 1563, et l'investiture de la quatrième pairie du royaume, érigée sur le duché de Thouars, en 1595, par le roi Henri IV. Cette maison tenait dès-lors par ses alliances à plusieurs têtes couronnées, et ses titres constatent que, depuis plus de quatre cents ans, les sires de la Trémoïlle sont qualifiés du titre de *cousins* par nos rois, ainsi que par les princes du sang issus des branches d'Alençon, de Bourgogne, de Berry et de Bourbon. Les archiducs d'Autriche, les rois d'Espagne, les comtes et ducs de Savoie, les ducs de Milan et plusieurs autres maisons souveraines les qualifiaient du même titre.

Par suite d'un mariage contracté, en 1521, par François de la

---

la Trimouille dans les titres antérieurs au seizième siècle et dans la plupart des anciennes chroniques.

Trémoïlle, prince de Talmont, avec l'héritière des comtes de Laval et de Montfort, née du mariage de Gui XVI, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric III, roi de Naples, la maison de la Trémoïlle est devenue, en 1605, héritière des droits reconnus les plus immédiats et les plus légitimes à la possession du royaume de Naples; et l'usurpation de Ferdinand-le-Catholique, consacrée par une bulle du pape Jules II, du 3 juillet 1510, a pu seule lui ravir un trône qui lui était dévolu par les droits de successibilité établis dans le royaume de Naples. C'est en vertu de ces droits souverains (droits qu'elle a été autorisée par nos rois à revendiquer aux congrès de Munster, en 1643, de Nimègue, en 1674, de Ryswick, en 1697, d'Utrecht, en 1712, de Bade, en 1714, et d'Aix-la-Chapelle, en 1748), que la maison de la Trémoïlle jouissait à la cour, avant la révolution, du rang et des honneurs de *prince étranger*, et du titre d'*altesse*. Le fils aîné de la branche ducale de Thouars a toujours porté le titre de *prince de Tarente*, qui était autrefois celui du prince royal de Naples.

I. Pierre Ier., du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, vivait sous le règne de Henri Ier., roi de France (sacré en 1027, et décédé en 1060). Il souscrivit, vers l'an 1040, une charte de manumission avec Guillaume VI, duc de Guienne et comte de Poitou, Geoffroi, frère de ce prince, Adelard de Château-Gontier, Géraud de Vouvent, Auger de Doué, et Foucher de Vendôme. (*Cartulaires de Saint-Aubin d'Angers et de la Trinité de Vendôme.*) Pierre Ier. eut pour fils :

1°. Guillaume, sire de la Trémoïlle, qui souscrivit, avec Géraud, son frère, une charte donnée, vers l'an 1070, par Geoffroi, comte de Poitou et duc de Guienne, en faveur de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, à laquelle il accorda la restitution de l'église de Quincé;

2°. Géraud de la Trémoïlle, vivant vers l'an 1070;

3°. Audebert Ier., dont l'article suit;

4°. Josbert de la Trémoïlle, mentionné dans une charte de Saint-Jean-d'Angély, vers l'an 1084, avec Guillaume VII, duc de Guienne et comte de Poitou, Bertrand de Varaise, Guillaume, vicomte d'Aunay, Guillaume de Mastas et Geoffroi de Niort.

II. Audebert, Ier. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, chevalier, seigneur de Lussac-les-Eglises et de Villesalem, fondateur du prieuré de ce nom, suivant une charte de l'an 1089, par laquelle il céda aux religieuses de Fontevrault la justice haute et basse de Villesalem, se rendit arbitre d'un accord passé entre l'abbé de Saint-Pierre de Poitiers et l'abbesse de Fontevrault, qui donna au sire de
N . . . . . la Trémoïlle et à *Pasquette*, son épouse, un marc d'argent et un manteau de fourrure. Pierre, évêque de Poitiers, confirma ce concordat, en 1109, en présence de ces deux époux, qui furent inhumés à Villesalem. (*Besly, p.* 407; *Cartulaires des abbayes de Fontevrault et de Fontgombaut et du prieuré de Villesalem.*) Audebert Ier. fut père de Gui, qui suit.

III. Gui Ier. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, chevalier, qualifié *valeureux chef de guerre* dans un titre de l'an 1098, extrait du cartulaire de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, qu'il avait fait rebâtir, avait accompagné Godefroi de Bouillon, en 1096, à la conquête de la Terre-Sainte. Vers l'an 1140, Gui Ier. confirma à Isaac, abbé de l'Etoile, les dons que ses ancêtres avaient faits à cette abbaye. (*Cart. des abbayes de Saint-Remy de Reims et de l'Etoile*; *histoire de la maison d'Auvergne, par Justel.*) Il
N . . . . . laissa Guillaume Ier., qui suit.

IV. Guillaume, Ier. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, de Palanges, de Lussac et de Mainac, fit don de cette dernière terre à la Maison-Dieu de Montmorillon, vers 1149, du consentement de
N . . . . . *Melissende*, son épouse, et de ses deux fils aînés. Cette dame, après la mort de son mari, confirma cette donation, et y ajouta l'émancipation à perpétuité de tous les hommes qui viendraient s'établir dans la terre de Mainac, de quelque lieu qu'ils fussent, excepté du fief (de *l'honneur*) de la Trémoïlle. Cette seconde charte sert à fixer à peu près le temps de la première donation, en ce qu'elle rappelle qu'elle avait été faite par Guillaume, sire de la Trémoïlle, à son retour de Jérusalem, et l'on sait que ce seigneur avait accompagné Louis-le-Jeune dans cette expédition en 1147. Melissende fit encore don, vers 1160, au même hospice de Montmorillon de la terre de Palanges, au comté de la

Marche, avec quelques moulins et droits de pêche. (*Cart. de Montmorillon.*) Guillaume II en eut six fils :

1°. Guillebaud, dont l'article suit ;
2°. Guillaume de la Trémoïlle, qui fit un don à Montmorillon peu avant le voyage de Louis-le-Jeune à la Terre-Sainte ;
3°. Thibaut de la Trémoïlle, nommé, avec ses frères, dans le Cartulaire de Montmorillon, comme un des bienfaiteurs de cette abbaye ;
4°. Hugues de la Trémoïlle, seigneur de Martreuil et de Champ-Trémoïlle, qui souscrivit un acte, approuvé par *Marguerite*, son épouse, par lequel Guillaume, seigneur de Langle, en Poitou, fit don du bois de Gastine à l'abbaye de la Mercy-Dieu. Il eut pour fils :
Jean de la Trémoïlle, seigneur de Martreuil et de Champ-Trémoïlle, qui, de concert avec son père, fit don de ces deux seigneuries à l'aumônerie de Montmorillon ;
5°. Humbert de la Trémoïlle, } mentionnés dans le Cartulaire de Montmorillon.
6°. Pierre de la Trémoïlle, }

V. Guillebaud, sire DE LA TRÉMOÏLLE, de Lussac, etc., est nommé le premier dans les actes passés par Guillaume II, son père, et Melissende, sa mère. Vers 1170, Guillebaud combattit contre Bernard, seigneur de Montmorillon, qui voulait le contraindre à lui faire hommage. Plusieurs seigneurs puissants s'engagèrent dans cette querelle, et Giraud de Montfort y périt (*Cart. de Montmorillon.*) Il laissa : N.....

1°. Audebert II, qui suit ;
2°. Guillaume de la Trémoïlle.

VI. Audebert, II°. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, des Ormes, de Lussac, etc., donna, vers 1180, de concert avec Guillaume de la Trémoïlle, son oncle, les terres et borderies de Deux-Tisons et d'Escurol à l'Hôtel-Dieu de Montmorillon. Cet acte fut souscrit par Giraud de Brosse, Geoffroi du Pin, Thibaud Jousserand, Ranulphe Derramat et Giraud de Lussac. (*Cart. de Montmorillon.*) Audebert II en eut six fils : N.....

1°. Humbert, dont l'article viendra ;
2°. Pierre de la Trémoïlle, chevalier, seigneur des Ormes, qui par charte de l'an 1215, donna en perpétuelle aumône aux religieux de la Colombe, ses sujets de la terre des Ormes, ainsi que l'eau qui passait par leur couvent ;

3°. Audebert de la Trémoïlle,
4°. Amiel de la Trémoïlle,
5°. Geoffroi de la Trémoïlle,
qui paraissent, dans plusieurs chartes, comme bienfaiteurs de l'église de Montmorillon;

6°. Thibaut de la Trémoïlle, qui suivit le roi saint Louis à la Terre-Sainte, en 1248, et périt à la bataille de la Massoure, le 8 février 1250. Du Bouchet lui donne pour femme Alix *de Castro*, qui, selon Texera, était venue d'Espagne, en 1214, avec la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis. Il eut trois fils:

A. Imbert de la Trémoïlle,
B. N.... de la Trémoïlle,
C. N.... de la Trémoïlle,
tués à la bataille de la Massoure le 8 février 1250. Du Bouchet donne pour femme à Imbert, Jeanne *de Châlons*, issue des ducs de Bourgogne.

DE CHATEAU-GUILLAUME:

VII. Humbert, sire DE LA TRÉMOÏLLE, de Château-Guillaume, d'Abaron, de Lussac, etc., fit don, en 1205, à l'Hôtel-Dieu de Montmorillon de la terre d'Abaron, du consentement de Pierre, Amiel, Audebert et Thibaut de la Trémoïlle, ses frères. Il épousa Mathilde, dame DE CHATEAU-GUILLAUME, veuve de N..., seigneur de Dommone, chevalier, laquelle fut inhumée, en 1240, en l'église de la Colombe, près de Guillaume de la Trémoïlle, son fils aîné. (*Cart. de Montmorillon et de la Colombe.*) Humbert laissa cinq fils et deux filles:

1°. Guillaume, sire de la Trémoïlle et de Château-Guillaume, qui scella du sceau de ses armes un acte de l'abbaye de la Colombe, de l'an 1219, par lequel il pacifia le différend qui s'était élevé entre Geoffroi Paumud, chevalier, et les moines de ce lieu, auxquels il fit don de la terre de Bernier. Il mourut avant l'an 1240;
2°. Audebert III, qui continue la descendance;
3°. Amiel de la Trémoïlle, seigneur de Telleis et en partie de Lussac-lès-Églises, qui fit don de 60 sous de rente à l'abbaye de la Colombe, en 1229, à charge par les religieux de faire bâtir une chapelle où l'on célébrerait tous les jours une messe pour le repos des âmes de ses père et mère et de ses ancêtres. Il mourut avant 1257, n'ayant eu qu'une fille, nommée;
Agathe de la Trémoïlle, dame d'Angle et de Lussac, femme, avant 1261, de Guillaume *de Lezay*, chevalier;
4°. Guillebaud de la Trémoïlle, seigneur de Châteauvieux, de la Faye et en partie de Lussac, marié avec Fère *de Razès*, fille d'Hélie, seigneur châtelain de Razès, chevalier. Elle fit son testament en 1231, mourut la même année, et fut inhumée en l'abbaye de Grandmont, à laquelle

elle avait fait plusieurs dons qui furent confirmés et augmentés par son mari. Ils eurent un fils cité dans un titre de l'abbaye de la Colombe ;

5°. Gui de la Trémoïlle, co-seigneur de Lussac, qui céda, en 1214, à l'abbé de la Colombe tout ce qu'il pouvait prétendre du chef de ses ancêtres, en la terre de Bernier, au comté de la Marche, et lui donna la dîme de Laignac et plusieurs autres droits, en présence de Guillaume Chevreuil, de Pierre de Vouhec et de plusieurs autres chevaliers ;

6°. N..... de la Trémoïlle, femme de Geoffroi *de Preuilly*, IIIe. du nom, fils d'Eschivard II, seigneur de Preuilly et de la Roche-Sozay, chevalier ;

7°. N..... de la Trémoïlle, femme de N....., seigneur *d'Azay*, en Poitou, chevalier.

VIII. Audebert, IIIe. du nom, chevalier, sire DE LA TRÉMOÏLLE, de Château-Guillaume, de Lussac, de Preissac et de Rocheblond, sénéchal de la Marche, a cette dernière qualité dans un titre de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, de l'an 1239. Il fut exécuteur du testament de Mathilde, sa mère, avec Geoffroi, seigneur de Dommone, chevalier, son frère utérin. Désirant être ensevelis dans l'abbaye de la Colombe, ces deux seigneurs fondèrent cent sous de rente à prélever sur la terre de la Roche-Sozay, par charte du mois d'août 1240, qu'Audebert III scella du sceau de ses armoiries. Il fit deux testaments, le premier avant la fête de l'Invention de Saint-Etienne 1247, et le second le vendredi après l'Assomption 1260 ; légua son palefroi à Audebert Godet, chevalier; institua ses légataires Geoffroi de Vouhec, chevalier, et Ascaline, sa sœur ; donna à *Herminie*, épouse de lui, testateur, sa maison de Rocheblond, avec ses biens meubles, et nomma pour ses exécuteurs testamentaires l'abbé de la Colombe, et Gui d'Azay, son neveu. Ayant survécu à ce testament et à sa première épouse, Audebert III s'allia en secondes noces avec *Aliénor*, laquelle fit son testament dans l'octave de la Nativité de Jésus-Christ 1262, et fut inhumée à la Colombe. (*Cart. des abbayes de Saint-Cyprien et de la Colombe.*) Du premier lit sont issus : (1)

N....

N....

1°. Gui II, dont l'article suit ;

2°. Pierre de la Trémoïlle, qualifié chevalier en 1262 ;

---

(1) Scévole de Sainte-Marthe, dans l'*Histoire généalogique de la maison de la Trémoïlle*, qu'il a publiée en 1668, in-12, p. 83, et après lui le P. Anselme,

3°. Guillaume de la Trémoïlle, qui était marié en 1258, et ne vivait plus en 1268. Il laissa :

Alix de la Trémoïlle, nommée dans une lettre d'Alfonse, fils de France, comte de Poitou et duc de Guienne, de l'an 1269 ;

4°. N.... de la Trémoïlle, femme de Gui *de Pocquières*, chevalier, seigneur en partie de la Trémoïlle, du chef de sa femme, ainsi qu'il paraît par un titre du prieuré de Villesalem, de l'an 1290.

IX. Gui IIe du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, de Château-Guillaume et de Lussac, chevalier, a cette qualité et celles de feudataire et d'homme-lige du prince Alfonse, comte de Poitou et duc de Guienne, dans un registre d'hommages du comté de Poitou de l'an 1269. Dès l'an 1261, il avait eu un différend avec les religieuses du prieuré de Villesalem, à raison de la justice haute et basse de ce lieu et de quelques villages voisins. (*Cart. de*
N..... *Fontevrault et de Villesalem.*) Gui II vivait encore en 1301, et laissa deux fils :

1°. Gui III, dont l'article suit ;

2°. Geoffroi de la Trémoïlle, chevalier, seigneur du Bois de la Carte, qui épousa Jeanne *de Couhé*, fille d'Emery de Couhé, chevalier, de laquelle il eut:

Désirée de la Trémoïlle, qui fut présente à un acte de l'an 1321, par lequel Geoffroi de la Trémoïlle donna le bois de la Carte à Geoffroi Vernon, chevalier.

X. Gui, IIIe. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, de Château-Guillaume, de Lussac et de Rochefort en Berry, est nommé dans un ancien rôle des nobles qui relevaient de la châtellenie de Montmorillon, vers l'an 1316, avec le vicomte de Brosse et plusieurs autres seigneurs. Lui et sa femme, dont le nom n'est pas connu, furent inhumés dans l'abbaye de la Colombe, ainsi qu'on le voit par le testament de Gui IV, leur fils aîné. (*Trésor des chartes du*
N..... *roi et Cart. de l'Abbaye de la Colombe.*) Gui III eut deux fils :

1°. Gui IV, dont l'article suit ;

---

disent les enfants qui suivent, issus d'Aliénor et non d'Herminie, sans doute sur ce qu'Aliénor, en nommant Gui et Pierre de la Trémoïlle, ses exécuteurs testamentaires, les nomme *ses fils*. Ces historiens n'ont pas fait attention que le mariage de cette seconde femme d'Audebert a dû être postérieur à l'année 1260.

2°. Guillaume de la Trémoïlle, seigneur de Rochefort en Berry, dont il rendit hommage, en 1341, à Pierre de Naillac, chevalier, seigneur du Blanc. Il fut père de :

A. Guillaume de la Trémoïlle, seigneur de Rochefort, mort sans enfants, et inhumé dans l'église de Sauzelles, en Berry, près de la tombe de sa sœur ;

B. Aiglantine de la Trémoïlle, dame de Rochefort, femme, en 1350, de Pierre *d'Aloigny*, chevalier, seigneur de la Millandière en Poitou. Ils se firent un don mutuel, le 27 septembre 1374. Aiglantine fit son testament en 1380, et vécut jusques vers l'an 1410. Elle s'était remariée, 1°. avec N.... *du Puy ;* 2°. avec Louis *du Breuil*, chevalier.

XI. Gui IVᵉ. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, de Vouhec, de Vazois, de Château-Guillaume, de Lussac, de la Fosse-Saint-Michel, de Preissac, de Lignac, etc., rendit hommage de la terre de Château-Guillaume, en 1321, au cardinal d'Aux, évêque de Poitiers, et paya un besant d'or pour le devoir de cette terre envers la baronnie d'Angle. Il accorda de nouveaux bienfaits à l'abbaye de la Colombe, en 1326 et 1353. Le premier de ces dons fut fait lors de son départ pour la Lombardie. Le sceau de ses armoiries est appendu à ces deux actes, aussi bien qu'au premier testament qu'il fit en 1327. Il en fit un second en 1351, et mourut le 14 octobre 1360. Il avait épousé, en 1135, Alix DE VOUHEC, fille unique et héritière de Guillaume, seigneur de Vouhec, de Fontmorand et de Vazois, chevalier, laquelle mourut le 2 juillet 1361, et fut inhumée à la Colombe, à côté de son mari, en une tombe sur laquelle ils étaient représentés en relief. (*Trésor des chartes de l'église de Poitiers et Cart. de la Colombe.*) De ce mariage sont issus :

DE VOUHEC : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 fleurs de lys d'or.

1°. Gui V, qui va suivre ;

2°. Amiel de la Trémoïlle, auteur de la branche des *seigneurs de Fontmorand*, mentionnée plus loin ;

3°. Blanche de la Trémoïlle, à laquelle son père, en 1327, assigna une dot pour se marier ;

4°. Plusieurs filles destinées par leur père à prendre le voile.

XII. Gui DE LA TRÉMOÏLLE, Vᵉ du nom, seigneur de Lussac, de Vazois, etc., fut nommé par le roi Jean grand panetier de

France, en considération des services importants qu'il avait rendus à ce prince. (*André Duchêne*, *Histoires de Montmorency et de Bethune.*) Il est cité avec cette qualité dans un arrêt du parlement de Paris de 1353. Gui V mourut avant son père, à Loudun, le 18 août 1350, et fut inhumé en l'abbaye de la Colombe. Il avait épousé Radegonde GUENAND, fille de Guillaume Guenand II, chevalier, seigneur des Bordes et du Blanc, en Berry, et de Brunissende de Thiern. Elle se remaria avec Guillaume Pot, chevalier, seigneur de la Prugne et de la Roche de Nolay, mourut le 12 décembre 1387, et fut inhumée à côté de son premier mari, qu'elle avait rendu père de :

GUENAND : d'or, à 3 fasces et 2 demies de gueules, accolées en fasces.

1°. Gui VI, dont l'article suit ;

2°. Guillaume II de la Trémoïlle, auteur de la branche des *seigneurs d'Uchon*, *comtes de Joigny*, rapportée plus loin ;

3°. Pierre II de la Trémoïlle, auteur de la branche des *barons de Dours*, mentionnée en son rang.

XIII. Gui, VIe. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE, de Sully, de Craon et de Jonvelle, comte de Guines, baron de Dracy, de Sainte-Hermine et de Mareuil, seigneur de Courcelles, de Conflans-Sainte-Honorine, de Montigny, de Ruffey, de Bières, de Villiers, de Brillac, de Rochemé on, de Château-Guillaume, de Maillebrun, de Saint-Loup et de Beaumont en Vaux, porte-oriflamme de France, conseiller et chambellan du roi, premier et grand chambellan héréditaire de Bourgogne, fut un des plus illustres et des plus puissants seigneurs de son temps, et mérita par ses exploits le surnom de *vaillant chevalier*. Il était déjà parvenu à cette dignité militaire dès l'an 1370. En 1377, il suivit le roi Charles V en Picardie, et commanda une compagnie de cinquante hommes à la prise d'Ardres sur les Anglais. En 1379, il accompagna Philippe-le-Hardi, duc de Bougogne, qui l'honorait d'une affection particulière, lors du secours que ce prince conduisit au comte de Flandre, son beau-père, dont les sujets avaient pris les armes pour soutenir leur révolte. En 1380, le sire de la Trémoïlle marcha avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon au secours de la ville de Troyes, menacée par les Anglais. En 1381, il acquit de Gautier de Musigny la charge de grand-chambellan héréditaire

de Bourgogne, dont il rendit aussitôt hommage au duc (1). Appelé par le roi Charles VI pour seconder ce monarque, en 1382, dans la guerre contre les Flamands, il franchit le premier les fossés de la place de Bourbourg. La même année, il reçut des mains du roi l'oriflamme, en l'église de Saint-Denis, et la porta dans la campagne contre les Anglais. Il fut choisi, l'année suivante, avec le connétable de Clisson et plusieurs autres seigneurs, comme médiateurs, pour ramener à l'obéissance les habitants de Paris, qui s'étaient soulevés pendant le voyage de Charles VI en Flandre. Il fut ensuite député, avec l'archevêque de Cologne, le duc de Lorraine et le sire de Coucy, pour terminer les différends qui s'étaient élevés entre Guillaume VI, comte de Juliers, et la duchesse de Brabant. En 1384, le sire de la Trémoïlle fut un des plénipotentiaires envoyés à Calais pour conférer sur les préliminaires de la paix avec la Grande-Bretagne. Sa valeur n'était pas moins renommée dans les pays étrangers, que sa sagesse et son habileté dans les conseils. Pierre de Courtenay, célèbre chevalier anglais, jaloux de se mesurer avec un homme de son mérite, passa exprès la mer pour venir le défier au combat. La Trémoïlle reçut de Charles VI l'autorisation d'accepter ce défi. Les deux champions combattirent en champ-clos, en présence du roi et de toute la cour et d'une multitude innombrable de seigneurs et de dames les plus qualifiés. Leurs lances s'étant rompues sans avantage de part ni d'autre, le roi, ravi de l'adresse et de l'intrépidité des deux combattants, ne voulut point qu'ils s'exposassent davantage, et les fit séparer. En 1385, Gui VI prit part à l'expédition formidable préparée contre les Anglais au port de l'Ecluse, et reçut de Philippe-le-Hardi 4,000 livres pour les frais de son voyage, et la solde des chevaliers qu'il avait réunis sous sa ban-

(1) On voit par une déclaration de Philippe-le-Hardi, du mois de juin 1381, confirmative de tous les priviléges attachés à cette charge, que le grand-chambellan devenait grand-maître de la maison du prince aussitôt qu'il était parvenu à la chevalerie. Dans toutes les fêtes publiques données par le duc de Bourgogne, tous les couvercles de la vaisselle servie au repas, soit d'or ou d'argent, soit de toute autre matière, appartenaient au grand-chambellan; et celui-ci devenait aussi possesseur de toutes les tentures de l'appartement où se célébraient les noces du duc.

nière. (*Hist. de Bourgogne*, *t.* III , *p.* 88.) La même année , le sire de la Trémoïlle fut choisi par le roi, pour être, avec ses oncles, les ducs de Bourgogne et de Bourbon , Jean , comte de Vendôme , et plusieurs autres chevaliers , les tenants d'un tournoi donné à Paris lors de l'entrée en cette ville de la reine Isabelle de Bavière. Il n'y eut point d'affaires importantes sous ce règne , soit pour l'administration ou le gouvernement du royaume , soit dans les relations étrangères , où l'on ne vit figurer d'une manière active le sire de la Trémoïlle. En 1390, il accompagna le duc de Bourbon lors du secours que ce prince conduisit aux Génois contre les Maures d'Afrique , qui désolaient le commerce de cette république par leurs pirateries. Froissard rapporte qu'au siége de la ville d'Afrique, un chevalier mahométan ayant proposé un combat de neuf Africains contre pareil nombre de Français , le sire de la Trémoïlle accepta le combat, choisit Guillaume de la Trémoïlle, son frère , Boucicaud , le Jeune , Hélion de Lignac , et cinq autres chevaliers , mais qu'étant entrés en lice , au rendez-vous assigné , les Barbares n'osèrent paraître. Le 13 avril 1392 , Gui VI fit , à Pavie, un traité avec Jean-Galéas Visconti , duc de Milan, et reçut de lui cent florins d'or de pension , à la charge de l'assister contre toutes personnes , et de ne faire alliance avec qui que ce soit contre ce prince. La même année, le sire de la Trémoïlle refusa l'épée de connétable, qui lui avait été offerte après la retraite de Clisson. L'année suivante (1393), Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie , confirma *à son cher cousin* , Gui de la Trémoïlle , le don que lui avait fait le comte Amédée, son mari, d'une somme de 10,000 livres une fois payée, avec 500 livres de pension, à la charge d'employer 6,000 livres à l'acquisition d'un domaine relevant du comté de Savoie, et de l'assister envers et contre tous, excepté le roi de France , les ducs de Berry , de Bourgogne , d'Orléans et de Bourbon. Ces deux traités désignent assez le rôle important que le sire de la Trémoïlle remplissait sur la scène politique ; et l'influence qu'il exerçait sur les affaires de son temps. La même année, Gui VI fut choisi, avec les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans , pour statuer sur le gouvernement de la Savoie , entre les deux duchesses douairières , Bonne de Bourbon et Bonne de Berry , dont les contestations furent terminées à Chambéry le

8 mai 1393 (et non 1383). En 1394, le pape Clément VII, voulant reconnaître les services que lui avait rendus le sire de la Trémoïlle, pendant le schisme qui divisait alors l'église, lui fit don d'une pension de 600 francs d'or. Il donna quittance de la première année de cette pension, le 23 août ; et à cet acte pend le sceau de ses armoiries, écartelées *de la Trémoïlle* et *de Jonvelle*. Lorsque Jean de Bourgogne, comte de Nevers, eut résolu de marcher en Hongrie contre les Turcs, au secours de l'empereur Sigismond, Enguerrand VII, sire de Coucy et comte de Soissons, chargé du commandement de cette armée, s'adjoignit le sire de la Trémoïlle et Guillaume, seigneur d'Antigny, son frère. Après la sanglante défaite de l'armée française, sous les murs de Nicopolis, le 28 septembre 1396, et la prise du comte de Nevers et des principaux officiers qui avaient survécu, le sire de la Trémoïlle fut envoyé, avec le maréchal de Boucicaud, vers le sultan Bajazet, pour obtenir qu'ils fussent mis à rançon, afin qu'étant en liberté ils pussent procurer celle des autres seigneurs chrétiens. Ces propositions ayant été admises, le sire de la Trémoïlle sortit de sa captivité pour rentrer en France; mais, étant tombé malade à Rhodes, il y mourut en 1398, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean, comme il l'avait ordonné par ses dernières volontés testamentaires. (*Froissard, liv. IV, chap.* 88; *Hist. du maréchal de Boucicaud; Dictionnaire historique des Généraux Français,* 1823, *t. IX, p.* 349.) Ce seigneur emporta les regrets de toute l'armée. Sa perte fut surtout sensible au comte de Nevers et au duc de Bourgogne, qu'il avait pendant vingt ans assistés de ses conseils et de son épée. Philippe-le-Hardi l'honorait d'une estime et d'une affection singulières. Lors du premier testament fait par ce prince, le 13 septembre 1386, il avait choisi le sire de la Trémoïlle pour l'un des exécuteurs de ce testament, et, après avoir élu sa sépulture aux Chartreux de Champmol-lès-Dijon, avait ordonné que lorsque le même Gui, sire de la Trémoïlle, son très-cher et féal *cousin* et grand chambellan, viendrait à mourir, il fût inhumé à ses pieds dans la même chapelle. (*Histoire de Bourgogne, t. III, p.* 96.) Les mêmes volontés de ce prince sont exprimées dans le premier testament que fit Gui VI, sire de la Trémoïlle, le 19 avril 1393, et dont il remit l'exécution aux ducs de Bourgogne et de Berry, aux

évêques de Châlons-sur-Saône, de Poitiers et d'Arras, et à ses deux frères, Guillaume et Pierre de la Trémoïlle. Il avait épousé, vers l'an 1382, Marie, dame DE SULLY, de Craon (1), d'Orval, et de quinze autres terres considérables, souveraine de Boisbelle, comtesse de Guines, fille unique et héritière de Louis, sire de Sully, prince de Boisbelle, et d'Isabelle de Craon. En faveur de ce mariage, le roi Charles VI, par lettres du 4 novembre 1386, ordonna, qu'après la mort de Jeanne d'Eu, comtesse d'Étampes et de Guines et duchesse d'Athènes, dont Marie de Sully était héritière présomptive, ces deux époux jouiraient de tous les domaines que possédait Raoul II, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, frère de Jeanne, et qui avaient été adjugés à cette dame par confiscation. Marie de Sully avait épousé en premières noces Charles de Berry, comte de Montpensier, prince du sang, qui mourut vers 1381. Elle se remaria en troisièmes noces à Charles, sire d'Albret, comte de Dreux, connétable de France, qui périt à Azincourt, en 1415. De son second mariage avec Gui VI, sire de la Trémoïlle, sont issus :

DE SULLY : d'azur, semé de molettes d'éperon d'or ; au lion du même, brochant sur le tout.

1°. Gui, dit Guiot de la Trémoïlle, mort jeune, en 1390, et inhumé en l'église des Jacobins de Paris ;

2°. Georges, dont l'article suit ;

3°. Jean de la Trémoïlle, seigneur de Jonvelle, baron de Dracy, Saint-Loup, Conflans-Sainte-Honorine, Saint-Just, Sainte-Hermine, Sully, Saint-Gaudon, Courcelles, Beaumont, Antilly, Bauché, Amboise, Montrichard et Bleré, grand-maître et grand-chambellan de Jean et de Philippe, ducs de Bourgogne, et chevalier de la Toison-d'Or. Il accompagna, en 1409, le sire de Gaucourt, général des troupes qui marchèrent au secours des Génois contre Jean-Marie Visconti, duc de Milan. Ce seigneur suivit le parti du duc de Bourgogne, son souverain, dans les longs et funestes démêlés qu'il eut avec la maison d'Orléans, et commandait une partie de l'armée de ce prince, lorsqu'elle parut sous les murs de Paris. En 1418, il fut député par le duc Jean et par la reine Isabelle de Bavière, avec l'archevêque de Sens et l'évêque de Langres, pour assister au conseil assemblé à Montereau, qui tenta, mais sans succès, de réconcilier les deux maisons ennemies. Le 11 juillet 1419, Jean de la Trémoïlle fut un des signataires du traité du Ponceau,

(1) *Craon* et *Sully* étaient les seconde et troisième des quatre grandes baronnies de France. Les deux autres étaient *Coucy* et *Beaujeu*.

avec le comte de Saint-Pol, Guillaume de Vienne, Jean de Luxembourg, le sire de Montagu et Pierre de Bauffremont, grand-prieur de France. Deux mois après, Jean de la Trémoïlle fut témoin de la sanglante catastrophe du pont de Montereau. Il commandait les troupes du duc Jean, conjointement avec les seigneurs de Toulongeon et de la Baume. Aussitôt qu'il fut instruit de l'attentat commis sur la personne du duc Jean, il se jeta dans le château de Montereau, où, bientôt assailli par les troupes du Dauphin, il dut accepter une capitulation favorable. Le sire de Jonvelle, s'étant retiré à la cour du roi Charles VI, fut appelé au conseil d'état de ce prince, et se signala à la bataille de Mons en Vimeu ou de Saint-Riquier, livrée contre les partisans du Dauphin. Philippe-le-Bon, pour reconnaître les services importants qu'il avait reçus du seigneur de Jonvelle en cette bataille, où il combattait à ses côtés, le créa chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, lors de la création de cet ordre, en 1429. Il avait épousé, par traité du 17 juillet 1424, Jacqueline *d'Amboise* (1), dame d'honneur de la reine Isabelle, fille d'Ingelger d'Amboise IIe. du nom, seigneur de Roche-Corbon, de Marans et de Fontenay, vicomte de Tours, et de Jeanne de Craon. Elle eut en dot les seigneuries de Talmont et d'Olonne, dans la Vendée. Elle vivait encore, étant veuve et sans enfants, le 7 mai 1449. (Jean de la Trémoïlle, comme puîné, brisait ses armoiries *d'une bordure de gueules*);

3°. Gui de la Trémoïlle, qui, le 3 octobre 1407, commandait une compagnie de cinq écuyers et d'un arbalêtrier, dans un secours de troupes envoyé au duc de Brabant;

4°. Isabeau de la Trémoïlle, mariée 1°., en 1409, avec Pierre *de Tourzel*, seigneur d'Alègre et de Précy, fils puîné de Morinot de Tourzel, seigneur baron d'Alègre, de Puichagut et de Milhaud, conseiller et chambellan du roi Charles VI, et de Smaragde de Vichy; 2°. avec Charles, seigneur *de la Rivière*, comte de Dammartin, mort en 1429, fils de Bureau, seigneur de la Rivière, chambellan du même roi Charles VI, et de Marguerite, dame d'Aunean et de Rochefort, en Iveline; 3°. avec Guillaume *de Thil*, seigneur de Châteauvillain, grand-chambrier de France, mort en 1489, fils de Jean de Thil, seigneur de Châteauvillain et de Marigny, et de Jeanne, dame de Grancey. Elle

---

(1) Les noces du seigneur de Jonvelle et de Jacqueline d'Amboise furent extrêmement brillantes. Elles eurent lieu en l'hôtel d'Artois, à Paris, aux dépens du duc de Bourgogne, qui fit célébrer, dans cette journée, des danses, des joutes et des tournois publics. Elles se firent en présence de la reine, du duc de Bedfort, de la duchesse sa femme, sœur du duc de Bourgogne, des comtes de Salisbury et de Suffolck, de l'évêque de Thérouenne, et d'un grand nombre de chevaliers et de dames de condition.

institua Louis Ier., sire de la Trémoïlle, son neveu, son héritier universel, le 22 janvier 1440;

5°. Marie de la Trémoïlle, alliée, en 1402, avec Louis II *de Châlons*, comte d'Auxerre et de Tonnerre, tué à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424, fils du comte Louis I, surnommé le chevalier Vert, et de Marie de Parthenay. Elle eut en dot 20,000 francs d'or (263,000 francs, monnaie actuelle). Le comte Louis II, sous prétexte de parenté, répudia Marie de la Trémoïlle, pour épouser Marie de Périlleux, qu'il avait enlevée: mais la première de ces deux épouses fut toujours regardée comme la seule légitime. Le duc de Bourgogne, irrité de la conduite du comte d'Auxerre, fit assiéger par ses troupes le château de Tonnerre, qui fut livré aux flammes, ainsi que les places de Laignes, de Grisolles, de Crusy, d'Argenteuil et de Channes; et, par suite de cette guerre, Louis II de Châlons perdit son comté de Tonnerre. Marie de la Trémoïlle mourut vers l'an 1433;

7°. Marguerite de la Trémoïlle, première femme de Renaud VI, sire *de Pons*, comte de Blaye, de Bergerac, de Montfort et de Marennes, vicomte de Turenne et de Riberac, lieutenant-général pour le roi en Poitou et en Saintonge, célèbre par ses exploits contre les Anglais, en Guienne. Il était fils de Renaud V, sire de Pons, comte de Blaye, vicomte de Carlat, et de Marguerite de Périgord, sa seconde femme.

XIV. Georges, sire DE LA TRÉMOÏLLE, comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, baron de Sully, de Craon, de Sainte-Hermine et de l'Isle-Bouchard, seigneur de Jonvelle, de Gençay, de Rochefort, de Doué, de Château-Guillaume, de Mareuil, de Donzenac, de Boussac, d'Amboise, de Montrichard, de Bleré, de Conflans-Sainte-Honorine, de Beaumont en Vaux et de Maillebrun, grand chambellan de France, premier ministre du roi Charles VII, gouverneur du royaume, et lieutenant-général en Bourgogne, naquit vers l'an 1384. Élevé à la cour du duc Jean-sans-Peur, il fut choisi par ce prince, en 1409, pour combattre dans une des trois journées d'armes qu'il avait assignées à Lille en Flandre, entre trois chevaliers bourguignons et trois chevaliers anglais. Georges de la Trémoïlle combattit à la seconde journée, le 3 décembre, contre d'Aufreville, et reçut du duc une somme de 500 livres, pour le défrayer des dépenses qu'il avait faites dans ce voyage. (*Hist. de Bourgogne*, *t. III*, *p.* 302.) L'an 1413, il avait accompagné le duc Jean à Paris. Ce seigneur, ayant voulu interposer son autorité dans une émeute populaire excitée pour surprendre la Bastille, fut bientôt assailli lui-même par la multi-

tude, et eût péri sous les coups des factieux, si le duc ne fût venu promptement le secourir et lui sauver la vie (*ibid.*, *p.* 383). Le 18 mai de la même année, le roi Charles VI nomma le sire de la Trémoïlle grand-chambellan de France, et souverain maître réformateur général des eaux et forêts du royaume. Il combattit à Azincourt, le 25 octobre 1415, et fut fait prisonnier par les Anglais. Ayant recouvré sa liberté, au moyen d'une rançon considérable, il revint à la cour, et fut choisi pour médiateur de la paix faite, le 23 mai 1418, entre le roi Charles VI et les princes. Honoré de la faveur du roi Charles VII, qui avait su apprécier la Trémoïlle comme guerrier et comme homme d'état, il fut appelé dans les conseils de ce prince à son avènement au trône, en 1422, et fut bientôt chargé de la direction des affaires. En 1426, le roi l'envoya vers le duc de Bourgogne, pour négocier la paix; mais, ayant été surpris dans sa route par un parti anglais, il fut fait prisonnier et imposé à une grosse rançon. En indemnité de ses pertes et des dépenses considérables qu'il avait faites dans la dernière guerre, pour l'entretien de la gendarmerie, dont il avait le commandement, Charles VII lui fit don, le 20 juillet, du château de Melle, en Poitou, sous la faculté de rachat, et de 100,000 écus d'or, que ce prince assigna sur les revenus de la ville du Pont-Saint-Esprit, et le domaine de Château-Thierry. L'année suivante, 1427, le sire de la Trémoïlle fut nommé premier ministre, surintendant des finances, et chef du conseil-d'état. Il assista aux états tenus à Gien, fut nommé lieutenant-général au duché de Bourgogne, soumit au roi Vezelay et Auxerre, par composition; et après la réduction de Baugency, de Jargeau et de Troyes, il assista, le 17 juillet 1429, au sacre de Charles VII, à Reims, où il représenta un des pairs de France, avec les comtes d'Alençon et de Clermont, princes du sang. L'élévation du sire de la Trémoïlle, et la haute faveur dont le roi l'honorait, lui avaient acquis de nombreux ennemis. Pour se prémunir contre leurs mauvais desseins, il avait fait, dès le 28 mai 1428, avec le duc d'Alençon, un traité par lequel ce prince, et réciproquement le seigneur de la Trémoïlle, qu'il qualifiait son très-cher *cousin*, se promettaient de se servir mutuellement auprès de la personne du roi, du dauphin et du duc d'Orléans, et de concourir de tous leurs efforts au bien de

S. M., au recouvrement de ses seigneuries, et à chasser les ennemis du royaume. Une première conjuration fut formée contre le sire de la Trémoïlle, en 1432, par les seigneurs de Lezay et de Vivonne; mais un grand nombre des complices furent condamnés à mort, par arrêt du parlement, séant à Poitiers, du 28 mai de la même année. Cependant, la reine Marie d'Anjou, le connétable de Richemont et le comte du Maine, voulant avoir la direction des affaires, conjurèrent la perte du premier ministre. Richemont, que ses services et sa naissance rendaient puissant à la cour, avait déjà fait périr le seigneur de Giac et Camus de Beaulieu, prédécesseurs de la Trémoïlle; et, quoique ce dernier dût en partie son élévation à ce prince violent et ombrageux, le nouveau ministre, dont le caractère était peu fait pour plier sous un maître, avait usé presqu'aussitôt de son pouvoir pour éloigner le connétable. Depuis plus de cinq ans, le comte de Richemont méditait une vengeance éclatante. L'occasion s'en présenta à Chinon, où était la cour, en 1435. Il fait surprendre la Trémoïlle au milieu de la nuit. Le ministre, accablé par le nombre et couvert de blessures, est enlevé et enfermé étroitement dans le château de Montrésor, où sa liberté fut taxée à une rançon excessive. Charles VII fut très-irrité de cette violence; mais, voyant la reine elle-même à la tête de cette révolution, il céda à ses instances. Le connétable fut rappelé, et la place de premier ministre donnée à Charles d'Anjou, comte du Maine, frère du roi. Néanmoins ce prince, voulant témoigner au sire de la Trémoïlle sa satisfaction personnelle de ses services, lui confirma ses appointements par lettres du 26 septembre 1435, et ordonna que lui et son épouse jouiraient de toutes leurs terres, situées en Poitou, en Limosin, en Touraine, en Berry, en Orléanais et ailleurs. Le 11 novembre de l'année suivante, Charles VII lui donna le commandement d'un corps de troupes destiné à soumettre Montereau-Faut-Yonne et Montargis. Cependant, le sire de la Trémoïlle était demeuré sensible à une disgrâce aussi inattendue; on le vit donc, en 1439, devenir l'âme de la faction de *la Praguerie*, qui comptait pour chefs le dauphin, depuis Louis XI, les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois, le bâtard de Bourbon, qui en fut seul victime, et plusieurs autres seigneurs que le connétable

de Richemont avait indisposés. On a des lettres du dauphin, du 13 avril 1440, par lesquelles il promet au sire de la Trémoïlle, *son très-cher et très-amé cousin*, de le faire jouir d'une pension de 9,000 francs par an. Il assista à Chinon, en 1445, à l'hommage que le duc de Bretagne rendit au roi, mourut le 6 mai 1446, et fut inhumé dans l'église du château de Sully. Il avait épousé, en premières noces, à Aigueperse, en Auvergne, le 1er. novembre 1416, Jeanne, IIe du nom, comtesse d'AUVERGNE, de Boulogne et de Comminges, veuve de Jean, fils de France, duc de Berry (3e fils du roi Jean), et fille unique et héritière de Jean, comte d'Auvergne et de Boulogne, et d'Éléonore de Comminges. Il fut stipulé que le premier enfant mâle qui naîtrait de ce mariage, et à son défaut le second fils, aurait en partage les comtés d'Auvergne et de Boulogne, avec la baronnie de Sully, et porterait le nom et les armes de Boulogne. Cependant, au mépris de ce contrat, par lequel les deux époux s'étaient donné réciproquement l'usufruit de tous leurs biens leur vie durant, la comtesse Jeanne institua son unique héritière, le 12 octobre 1418, Marie de Boulogne, dame de la Tour, sa cousine; puis, s'étant retirée au château de Saint-Sulpice, sur le Tarn, elle y mourut vers la fin de 1422, sans avoir eu d'enfants. Georges de la Trémoïlle épousa, en secondes noces, le 2 juillet 1425, Catherine DE L'ISLE-BOUCHARD, dame des baronnies et seigneuries de l'Isle-Bouchard sur la Vienne, de Rochefort-sur-Loire, de Doué en Anjou, de Gençay en Poitou, et de Selles en Berry, morte le 1er juillet 1474, à l'Isle-Bouchard, où elle fut ensevelie. Elle était fille unique de Jean, baron de l'Isle-Bouchard, et de Jeanne de Bueil. De ce mariage sont issus :

D'AUVERGNE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au gonfalon de gueules, frangé de sinople, qui est *d'Auvergne*; aux 2 et 3 de gueules, à 4 otelles d'argent, adossées en sautoir, qui est *de Comminges*.

DE L'ISLE-BOUCHARD : de gueules, à deux léopards d'or.

1°. Louis Ier., dont l'article suivra;

2°. Georges de la Trémoïlle, baron de Craon, comte de Ligny, seigneur de Jonvelle, de l'Isle-Bouchard, de Rochefort, de Châteauneuf, de Buron, de Dracy, de Courcelles et d'Antilly, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller et premier chambellan de S. M., grand-maître et grand-chambellan héréditaire de Bourgogne, gouverneur de Touraine, de Champagne et Brie, du Barrois, des deux Bourgognes, des pays de Charolais et de Mâconnais, des villes de Reims, de Laon, de Sens, de Langres, de Châlons et de l'évêché de Verdun, capitaine de cent lances, connu dans l'histoire sous le nom de *sire de Craon*. Il assista aux

états-généraux tenus à Tours, en 1467, et, l'année suivante, contribua à la prise de Liége, assiégé par Louis XI et le duc de Bourgogne. Le monarque français nomma le sire de Craon chevalier de l'ordre de St.-Michel, à la première création qu'il en fit à Amboise, en 1469, et lui fit don, l'année suivante, des châteaux de Montmirail et de Villeneuve, en Albigeois, confisqués sur Jean, comte d'Armagnac. Il fut un des plénipotentiaires du traité signé à Ancenis, le 6 juin 1470. Le 21 septembre, Louis XI lui donna le commandement de l'armée de Champagne, destinée à marcher contre le duc de Bourgogne; et, le 31 octobre suivant, ce prince y ajouta le commandement des gens d'armes des ordonnances de l'arrière-ban et des francs archers, avec la lieutenance particulière des villes de Reims, Laon, Châlons, Sens, etc. Le sire de Craon se porta sur la frontière de la Lorraine, menacée par les Bourguignons et reprit la ville de Verdun. Le roi lui donna les revenus de l'évêché de cette ville, confisqués sur Guillaume de Haraucourt, et lui confia le gouvernement militaire de cette place. Le 26 février 1474, le sire de Craon fut appelé à la lieutenance générale des provinces de Champagne et de Brie, du duché de Bar, du comté de Ligny, etc. Le roi lui fit don de ce comté au mois de janvier 1475. Le 7 juillet 1477, il fut nommé chef de l'armée française destinée, après la mort de Charles-le-Téméraire, à soumettre les deux Bourgognes. Il assiégea et prit Dijon; mais, ayant échoué devant Dôle, il perdit la faveur du roi, qui, sans égard aux services importants qu'il avait rendus à l'état, notamment en négociant la première alliance des sept cantons suisses avec la France, lui retira le gouvernement de Bourgogne. Le sire de Craon mourut vers l'an 1481, sans laisser d'enfants de Marie *de Montauban*, qu'il avait épousée le 8 novembre 4146. Elle était fille et héritière de Jean, sire de Montauban, maréchal de Bretagne, depuis amiral de France, et de Jeanne de Kerenrais, et veuve de Louis de Rohan, Ier. du nom, baron de Gié, seigneur de Guémenée. Elle épousa, en troisièmes noces, Jean de Keradreux, seigneur de Neufvillette, et mourut en 1497;

3°. Louise de la Trémoïlle, dame de Bommiers, de St.-Just, de Boussac, de Corrèze et de Donzenac, qu'elle eut en dot avec mille écus d'or, lorsqu'elle épousa, le 30 janvier 1444, Bertrand, VIe. du nom, sire *de la Tour*, comte d'Auvergne et de Boulogne, puis de Lauragais, général de l'armée française, qui envahit la Bresse, en 1468, et fils de Bertrand Ier. de la Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne et de Jacqueline ou Jacquette ou Peschin. Ce mariage termina le différend qui existait entre les maisons de la Trémoïlle et de la Tour, au sujet de la succession de la comtesse Jeanne II d'Auvergne. Louise de la Trémoïlle mourut le 10 avril 1474, comme porte son épitaphe gravée sur une lame de cuivre, dans l'église de l'abbaye de St.-Genest-lès-Clermont-Ferrand. Neanmoins elle fut inhumée en l'abbaye du Bouchet, près de Vic-le-Comte, qu'elle avait fondée avec son mari, et où ils sont sculp-

tés à genoux sur leurs tombes. Le comte d'Auvergne lui a survécu jusqu'au 26 septembre 1497.

Enfants naturels de Georges, sire de la Trémoïlle.

I. *Jacques*, bâtard de la Trémoïlle, *seigneur de St.-Ciavan, en Berry, qui combattit à Formigny, en 1450, et vivait encore en 1467. Il a peut-être été père, par l'une de ses deux femmes, Jeanne* Toutessan, *ou Louise* de Fontaines, *remariée à Pierre de Rieux*, de Jacques de la Trémoïlle, qui, avec Françoise *de Beaumont*, sa femme, a formé le rameau des *seigneurs de Fontangier*, en Berry, allié aux maisons de Launay, de Vouhec et de Bolinars, et maintenu par l'intendant de Bourges, le 15 octobre 1668 (1);

II. *Jean*, bâtard de la Trémoïlle, *seigneur de l'Hébergement, en Poitou, terre que lui donna son père, en 1445, lorsqu'il le légitima, et lui permit de porter les armes de la Trémoïlle, brisées d'un lambel de gueules. Le comte de Richemont lui donna, et au sire de Montauban, maréchal de Bretagne, la conduite de l'arrière-garde à la bataille de Formigny, le 15 avril 1450. Jacques de la Trémoïlle fut nommé ensuite gouverneur de Craon et de Châteauneuf, et mourut en 1490, laissant de Thomine* Jousseaume, *sa femme :*

A. René de la Trémoïlle, seigneur de l'Hèbergement, marié, par contrat du 3 janvier 1483, avec Françoise *de Sainte-Flaive*, fille de Gui de Sainte-Flaive, chevalier, seigneur de Longvilliers et de Sigournay, en Poitou. Il en eut :

a. Claude de la Trémoïlle, *dite* de l'Hébergement, femme de Louis *Guineuf*, chevalier, lieutenant du sire de la Trémoïlle au gouvernement de Dijon;

b. Marie de la Trémoïlle, *dite* de l'Hébergement, élevée auprès de la reine Anne de Bretagne, qui la maria, en 1516, avec Jean *Hébert*, dit *d'Ossonvilliers*, chevalier, baron de Courcy, conseiller et chambellan ordinaire de Louis XII, gouverneur de la ville de Mortagne, au Perche, fils de Jean Hebert d'Ossonvilliers, général des finances sous Louis XI. La reine donna à Marie de la Trémoïlle 50 mille livres, en faveur de ce mariage. Elle vivait encore en 1553, étant veuve depuis 1522;

B. Jean de la Trémoïlle, co-seigneur de l'Hébergement, dont les biens passèrent à ses deux nièces, en 1530, par sa mort sans postérité;

C. Marie de la Trémoïlle, *dite* de l'Hébergement, mariée, par contrat du 14 mai 1481, à Innocent *Goulard*, chevalier, seigneur de Boisbelle, fils de Jean Goulard, chevalier, et de Françoise du Puy-du-Fou;

III. *Marguerite*, bâtarde de la Tremoïlle, *dame de Saint-Fargeau, mariée*

---

(1) Ce rameau portait : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 aiglettes de sable, et en pointe d'une étoile d'azur.*

à Sully, le 31 *octobre* 1441, *avec Jean* de Salazar, *célèbre chevalier espagnol, seigneur de St.-Just, de Marcilly, de Montagu, de Laz, de Bouzonville, de Loncac, de Conflans, de Fontaines et d'Issoudun, terres qui furent la récompense de ses actions militaires. Il était écuyer et conseiller du roi Charles VII, et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances. Ce seigneur commanda l'avant-garde à la bataille de Montlhéry, avec le grand sénéchal de Normandie et le brave Barbazan. Il se jeta ensuite dans la ville de Paris pour la défendre contre les princes ligués; conduisit* 400 *lances et* 6,000 *archers au secours des Liégeois, contre leur évêque; soutint, en* 1469, *le siége de Beauvais contre le duc de Bourgogne, sous le comte de Dammartin et Joachim Rouhaut de Gamaches, maréchal de France; contribua à la conquête de la Franche-Comté; fut pourvu du gouvernement de Gray, et mourut, à Troyes, le* 12 *novembre* 1479. *Marguerite de la Trémoïlle était décédée dès le dimanche avant Noël,* 1457.

XV. Louis Ier. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE (1), comte de Guines et de Benon, vicomte de Thouars, prince de Talmont (2), baron de Craon, de Selles, de l'Isle-Bouchard, de Sainte-Hermine, de Mareuil, de Rochefort, de Doué, de Gençay, de Mauléon, de Saint-Loup, de Donzenac, de Courcelles, de Château-Guillaume, de Lussac, de Bommiers, de Conflans, de Saint-Just, de Puy-Belliard, de Luçon, d'Olonne, de Marans, de Berrie, de Montrichard et de Bléré, grand-chambellan héréditaire de Bourgogne, naquit vers 1431. Il accompagna Charles VII au siége de Rouen, en 1449, et à la conquête de Harfleur, de Caen et de Falaise. Louis I partagea les biens de sa maison, le 14 octobre 1457, avec Georges de la Trémoïlle, son frère puîné, en présence de Catherine de l'Isle-Bouchard, leur mère, de Barthélemi de Beauvau, chevalier, seigneur de Précigny, d'Amauri d'Estissac et d'autres chevaliers. Par lettres du 23 août 1460, Louis Ier, sire de la Trémoïlle, voulant récompenser les services que lui avait rendus Guyon de Puygiraud, écuyer, seigneur de Colonges, le

(1) Il écartelait, aux 1 et 4 *de la Trémoïlle;* aux 2 et 3 losangés d'or et de gueules, qui est *de Craon;* sur le tout de *l'Isle-Bouchard.*

(2) Le château de *Talmont*, ancien chef-lieu d'un petit pays nommé le *Talmontois*, fut bâti vers le commencement du 11e. siècle par Guillaume Ier., seigneur de Talmont. Ce dernier eut deux fils et une fille, Guillaume II, seigneur de Talmont, fondateur, vers l'an 1047, du prieuré de Fontaines, au diocèse de Luçon, et Pepin de Talmont, mort sans postérité. Asseline, dame de Talmont, leur sœur, porta cette seigneurie en mariage à Cadelon IIe., vicomte d'Aunay.

pourvut de la capitainerie du château et de la baronnie de Sainte-Hermine, office qui était alors vacant par le décès du seigneur d'Estissac. Le sire de la Trémoïlle ne prit aucun parti dans la guerre *dite* du bien public. Il ratifia le traité d'Ancenis, le 6 juin 1470, suivit l'armée de Louis XI en Picardie, et assista au traité fait à Péquigny, entre ce prince et Édouard, roi d'Angleterre, le 29 août 1475. Depuis, le sire de la Trémoïlle quitta la cour, pour finir ses jours dans ses terres, où il mourut peu de temps après avoir assisté aux états tenus à Tours, sous le roi Charles VIII, en 1483. Il avait épousé à Poitiers, le 22 août 1446, Marguerite D'AMBOISE, sœur puînée de Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, et fille de Louis, sire d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont, et de Marie de Rieux, sa première femme. Elle eut en dot la principauté de Talmont, les terres de Berrie, les Olonnes, Curson, Château-Gontier, la Chaume, Marans et les Sables, dans la Vendée. Depuis, elle hérita de la vicomté de Thouars*, et en eut outre les seigneuries de Mauléon, des îles de

D'AMBOISE : écartelé, aux 1 et 4 palés d'or et de gueules, qui est *d'Amboise*; aux 2 et 3 d'or, semés de fleurs de lys d'azur; au franc-canton de gueules, qui est *de Thouars*.

* ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

La maison des *premiers vicomtes héréditaires de* THOUARS, dont les sires de la Trémoïlle ont recueilli le riche héritage au milieu du quinzième siècle, tenait, par son antiquité et ses nombreux domaines, un rang illustre dans la hiérarchie politique. La vicomté de Thouars, second des quatre grands fiefs qui formaient le comté de Poitou, étendait sa juridiction sur vingt-deux baronnies; sept cents vassaux nobles en relevaient immédiatement, et les vicomtes de Thouars ont conduit jusqu'à trente-deux bannerets à la guerre. Le plus ancien de ces vicomtes, que l'histoire fasse connaître, est Aimeri Ier., qui, du consentement d'Aremburge, sa femme, fit un don à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers en 926; ce vicomte n'eut point de postérité; il avait deux frères dont l'un, nommé Savari, a continué la descendance; le second, Adémar de Thouars, était abbé de Redon, au diocèse de Vannes, en 924.

I. Savari Ier., vicomte DE THOUARS, paraît dans deux actes, l'un promulgué par lui en faveur des chanoines de Saint-Martin de Tours, le 19 mai 926, et le second de l'an 936, par une dame nommée Senegonde, en faveur de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers (*Besly, Hist. des comtes de Poitou, preuves, p.* 218, 224 et 249). Il eut deux fils.

N. . . . .

Ré, en Poitou, de Montrichard, en Touraine, et de plusieurs autres domaines. Dès le 28 mars 1451, Louis Ier., sire de la Trémoïlle, avait passé à Bourges, avec Charles, sire d'Albret, comte de Dreux, une transaction au sujet de la riche succession de la maison de Sully; et, la même année, il fit hommage à Philippe-le-Bon de la charge de grand-maître héréditaire et grand-chambellan de Bourgogne, qu'il céda, en 1457, à Georges de la Trémoïlle, son frère puîné. Le 23 juin 1464, Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, fit don du comté de Benon, en Aunis, à

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

1°. Aimeri II, qui suit;
2° Savari II, vicomte de Thouars, vivant en 955.

N. . . . . .

II. Aimeri II, vicomte DE THOUARS, en 955, donna, de concert avec *Alienor*, dite aussi *Hardouine*, sa femme, divers héritages à l'abbaye de Bonneval, du consentement du roi Lothaire. Aimeri II laissa deux fils:

1°. Herbert Ier., qui suit;
2°. Savari III, vicomte de Thouars, vivant au mois d'août 994.

D'AUNAY: d'or, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or.

III. Herbert Ier., vicomte DE THOUARS, en 959 et 969, épousa Hildegarde D'AUNAY, fille de Cadelon, vicomte d'Aunay, laquelle était veuve du vicomte Herbert en 994. De ce mariage sont provenus:

1°. Aimeri III, vicomte de Thouars et comte de Nantes. Il dut l'investiture de ce dernier comté à ses exploits sous Foulques Nerra, comte d'Anjou, contre Conan-le-Tort, comte de Rennes, notamment à la bataille de Conquereux et au siége de Nantes en 992. Il mourut après l'an 1008 sans avoir eu d'enfants *d'Helvis*, sa femme;
2°. Savari IV, dont l'article suit;
3°. Geoffroi Ier., vicomte de Thouars en 994 et 1003;
4°. Thibaut de Thouars, vivant en 994;
5°. Raoul Ier., vicomte de Thouars en 1005, époux *d'Aremburge*, et père, entre autres enfants, de:
  A. Aimeri de Thouars;
  B. Aldéardé de Thouars, mariée, avant l'an 1015, avec Hugues IV, surnommé *le Brun*, sire de *Lusignan*, fils de Hugues III, dit *le Blanc*, sire de Lusignan.

Louis II, sire de la Trémoïlle, son neveu, en en réservant l'usufruit à Marguerite d'Amboise, sa mère, sœur de la donatrice, qui mourut en 1475, et laissa :

1°. Louis II, dont l'article suivra;

2°. Jean de la Trémoïlle, archevêque d'Auch, en 1490, et administrateur perpétuel de l'évêché de Poitiers, en 1505, créé cardinal du titre de St.-Martin-aux-Monts, par bulles du pape Jules II, données à Bologne le 4 janvier 1506. La même année, ce prélat accompagna Louis XII dans son expédition d'Italie contre les Génois, avec le cardinal d'Amboise,

---

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

IV. Savari IV, vicomte DE THOUARS, consentit à la donation qu'Aimeri III, son frère, fit de l'église de Saint-Michel en l'Hermitage à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur au mois d'août 994, et vivait encore en 1003. Il fut père de Geoffroi II, qui suit. N.....

V. Geoffroi II, vicomte DE THOUARS, assista de ses forces et de sa personne Geoffroi Martel, comte de Vendôme, dans la guerre qu'il fit en 1034, à Guillaume VI, duc de Guienne; et mourut après l'an 1043, laissant *d'AEnor*, dite aussi *Aldéarde*, son épouse, Aimeri IV, qui suit. N.....

VI. Aimeri IV, vicomte DE THOUARS, en 1048, accompagna Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, et se distingua à la fameuse journée d'Hasting, le 14 octobre 1066. Il fit divers dons aux religieux de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, en 1088 et 1092. et mourut en 1093. Il avait épousé, 1°. Aurengarde DE MAULÉON, sœur de Raoul de Mauléon, laquelle vivait encore en 1069, 2°. *Améline*, qui survient à son mari. Aimeri IV eut pour enfants

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'argent.

N.....

Du premier lit :

1°. Herbert II, vicomte de Thouars, en 1099, qui laissa *d'Almodis*, sa femme (1);

(1) Le P. Anselme, t. IV, p. 191, de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, la dit sœur et héritière de Boson, comte de Charroux; mais il est certain que, dès l'an 1091, Almodis de la Marche, sœur et héritière de Boson III, comte de la Marche de Charroux, était mariée avec Roger II de Montgommery, comte de Lancastre. Il se pourrait néanmoins qu'elle eût été d'abord mariée à Aimeri IV, vicomte de Thouars, dont elle aurait pu être séparée ensuite pour cause de parenté, mais cela n'est qu'une simple conjecture, et il est plus probable que le P. Anselme s'est trompé sur cette alliance.

son oncle, et les cardinaux de Ferrare et de St.-Sever, et assista à l'entrée solennelle que ce prince fit à Milan. Il mourut à Rome, au mois de juillet 1507. Son corps fut transporté en France, et inhumé dans l'église collégiale de N. D. du château de Thouars;

3°. Jacques de la Trémoïlle, chevalier, seigneur de Mauléon, de Bommiers, de Conflans-Ste.-Honorine, de Gençay, de Château-Renard, de Marcy et de Neuvy-Pailloux, et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances. En 1494, Jacques de la Trémoïlle accompagna le roi Charles VIII en Italie; se trouva à l'entrée de ce prince à Pise, après la conquête de Sarzane, à Florence, à Rome, à Capoue et à Naples. Il accompagna Louis XII, en 1499, dans la guerre de Lombardie, contre

---

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

A. Aimeri VI, vicomte de Thouars, qui mourut en 1139 sans enfants *de Sibylle*, sa femme;

B. Gui de Thouars, *C.* Hugues I[er]. de Thouars, *D.* Geoffroy de Thouars, *E.* Raimond de Thouars, *F.* Marie de Thouars *G.* Amiable de Thouars,	Mentionnés dans une concession faite par le vicomte Aimeri VI, leur frère aîné, au prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise et aux moines de Saint-Florent, vers l'an 1138. Ces quatres frères ont tous dans cet acte la qualité de *vicomtes*.

2°. Geoffroi III, dont l'article suit;

3°. Hildegarde de Thouars, mariée, avant l'an 1095, avec Hugues VI, surnommé *le Diable*, sire de *Lusignan*, fils de Hugues V, sire de Lusignan et d'Almodis de la Marche;

4°. Savari de Thouars, vicomte de Fontenay, qui figure dans des chartes des années 1054, 1068 et 1076;

5°. Raoul II, vicomte de Thouars en 1068;

Du second lit :

6°. Geoffroi, seigneur de Tiffauges en 1104;

7°. Hugues de Thouars;

8°. Ænor de Thouars, épouse de Boson, vicomte *de Châtellerault*.

VII. Geoffroi III, vicomte DE THOUARS, né en 1040, vivait en 1120, à l'âge de quatre-vingts ans. Il laissa d'*Améline*, sa femme :

N. . . . . .

1°. Aimeri V, qui suit;

2°. Geoffroi de Thouars, 3°. Pierre de Thouars,	mentionnés dans un don fait par leur père à l'abbaye de St.-Florent de Saumur en 1120.

VIII. Aimeri V, vicomte DE THOUARS, en 1126, décédé avant

Ludovic Sforce, duc de Milan; et, de concert avec les seigneurs de Chabannes et de Silly, il fit prisonnier de guerre le général Merillane, qui commandait trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux. Au siége de Capoue, Jacques de la Trémoïlle fit prisonnier Fabrice Colonne, connétable du royaume de Naples, qui lui paya 14,000 ducats de rançon. Il accompagna aussi le seigneur de la Palisse, général de l'armée française d'Italie contre les Espagnols. En 1515, il conduisit en France Maximilien Sforce, duc de Milan, avec le comte de Pontremoli, et combattit à Marignan contre les Suisses, le 14 septembre de la même année. Il mourut, sans avoir eu d'enfants d'Avoie *de Chabannes*, son épouse, fille de Jean de Chabannes, comte de Dammartin,

---

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

l'an 1135, avait épousé Agnès DE POITIERS, fille de Guillaume IX, comte de Poitou et duc de Guienne, et de Mahaut, comtesse de Toulouse, sa seconde femme. Elle se remaria à Ramire II, surnommé *le Moine*, roi d'Aragon, ayant eu de son premier époux :

DE POITIERS : de gueules, au léopard d'or.

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Gui de Thouars, seigneur d'Oiron en 1139, qui se signala à la Terre-Sainte;
3°. Geoffroi de Thouars, seigneur de Tiffauges en 1139 et 1153. Il laissa un fils :
Savari de Thouars, seigneur de Tiffauges en 1200.

IX. Guillaume, vicomte DE THOUARS, en 1139, par succession d'Aimeri VI, son cousin, épousa Aimée DE LUSIGNAN, fille de Hugues VII, sire de Lusignan, de laquelle il eut cinq fils et deux filles :

DE LUSIGNAN : burelé d'argent et d'azur.

1°. Aimeri VII, dont l'article suivra;
2°. Gui de Thouars, qui prit en 1199, le titre de comte de Bretagne, en épousant Constance, comtesse *de Bretagne*, fille de Conan IV, comte de Bretagne et de Richemont, et de Marguerite d'Écosse. Constance avait eu pour premier époux Geoffroi d'Angleterre, mort le 19 août 1186, fils de Henri II, roi d'Angleterre; et avait contracté un second hyménée avec Ranulfe, comte de Chester, qui fut chassé par les Bretons en 1189. Gui demeura veuf de cette princesse en 1201. En 1204, il prit les armes pour venger la mort du duc d'Artur, fils du premier lit de Constance; que Jean, roi d'Angleterre, avait immolé de sa main. Le comte Gui, après s'être emparé de la ville de Dol, entra en Normandie, s'empara du Mont-Saint-Michel qu'il réduisit en cendres le 29 avril, soumit Avranches et fit de grands ravages dans la province.

baron de la Tour et de Toucy, seigneur du pays de Puisaye et de St.-Fargeau, et de Susanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, et dame de Montpensier en Loudunois. Avoie était veuve d'Aimon de Prie, baron de Busançois, grand-queux de France, et se maria en troisièmes noces avec Jacques de Brizay, chevalier, seigneur de Villegongis, de Beaumont et de Brin, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante lances des ordonnances, sénéchal de la haute et basse Marche, et l'un des lieutenants-généraux pour S. M. en Bourgogne. Elle vivait encore le 27 février 1542;

4°. Georges de la Trémoïlle, chevalier, seigneur de Jonvelle, baron de Dracy, de Courcelles, de St.-Loup et de Conflans-Ste.-Honorine, sei-

---

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

Mais l'année suivante, s'étant aliéné l'amitié du roi Philippe Auguste, ce prince n'attendit pas qu'il fût en état de lui résister pour s'emparer de la Bretagne, et Gui fut même contraint de lui ouvrir les portes de la capitale de ce duché. Cependant, dès que le roi de France fut sorti du pays, le comte de Gui se ligua avec le roi d'Angleterre en 1206, et ravagea l'Anjou, la Mée, et tout le pays entre la Loire et la Villaine, ainsi que le territoire de Rennes. Philippe-Auguste revint alors sur ses pas, ravagea à son tour toutes les possessions du vicomte de Thouars, et força le comte Gui à lui demander la paix. Ce dernier portait dans ce temps le titre de régent de la Bretagne pendant la minorité d'Alix, sa fille aînée. Il se retira dans ses terres avec Eustache *de Mauléon*, dame de Chemillé sa seconde femme, et mourut le 13 avril 1213. Son corps fut transporté à l'abbaye de Villeneuve, en 1224, et inhumé à côté de la comtesse Constance, dont il avait eu :

A. Alix, comtesse de Bretagne et de Richemont, mariée en 1213, avec Pierre *de Dreux*, surnommé *Mauclerc*, qui du chef de sa femme devint la souche de la dernière dynastie des ducs de Bretagne;

B. Catherine de Bretagne, mariée, en 1212, avec André, baron *de Vitré*;

3°. Hugues II, vicomte de Thouars en 1208 et 1227. Il n'eut point d'enfants de Marguerite, dame *de Montagu* et de la Garnache, en Poitou, laquelle devint la seconde femme de Pierre de Dreux, *dit* Mauclerc, duc de Bretagne;

4°. Geoffroi de Thouars;

5°. Raimond de Thouars, qualifié vicomte en 1224, 1230 et 1242;

6°. Marie de Thouars, } nommés avec leurs frères dans une charte du
7°. Amielle de Thouars, } prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise.

gneur de Château-Guillaume, de Coron, de Lussac et de Château-Renard, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller et chambellan de Louis XII et de François Ier., et lieutenant-général en Bourgogne. Il partagea les domaines de sa maison avec ses frères, le 6 juillet 1484; accompagna Louis XII en son voyage à Gênes, en 1502; et, en 1513, contribua à la défense de Dijon contre les Suisses, avec Louis II, sire de la Trémoïlle, son frère aîné, gouverneur de Bourgogne, et Charles, prince de Talmont, son neveu. Il fut un des négociateurs du traité de neutralité des duché et comté de Bourgogne, conclu le 2 juillet 1522, entre le roi François Ier. et l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, traité dans lequel Georges de la Trémoïlle est

---

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

X. Aimeri VII, vicomte DE THOUARS, en 1194, surnommé *Dieu-donné*, commandant en Poitou l'armée de Jean, roi d'Angleterre, fut vaincu et fait prisonnier en 1208, avec le vicomte Hugues II, son frère, par Adam II, vicomte de Melun. En 1224, Aimeri fit une trève avec le roi Louis VIII, rendit hommage à ce monarque, à Paris, le 21 juillet 1225, et mourut l'année suivante, ayant eu des enfants de ses deux femmes *Sibylle* et *Marie*, savoir; N. . . . . .

Du premier lit :

1°. Amaurie de Thouars, seconde femme de Geoffroi IV, baron *de Chateaubriand*, l'un des chevaliers qui s'illustrèrent à la Terre-Sainte, sous le roi saint Louis, en 1250. Il mourut le 29 mars 1263;

2°. Belle Assez de Thouars, première femme de Geoffroi V, baron *de Châteaubriand*, fils de Geoffroi IV, baron de Châteaubriand, et de Sibylle, sa première femme;

Du second lit :

3°. Gui Ier., dont l'article suit :

4°. Aimeri de Thouars, seigneur de la Chaise-le-Vicomte, de Puy-Béliard et de la Roche-sur-Yon, en 1214, 1218 et 1229, qui eut de Béatrix *de Machecoul*, sa femme, dame de Luçon et de la Roche-sur-Yon :

A. Aimeri de Thouars, mort jeune;

B. Jeanne de Thouars, dame de Luçon et de la Roche-sur-Yon, femme 1°. de Hardouin IV, baron *Maillé*; 2°. de Maurice *de Belleville*, fils de Brient de Belleville, seigneur de Montagu, avec lequel elle vivait en 1252;

5°. Geoffroi de Thouars, vicomte, mort au mois d'août 1245, laissant de Marguerite *de Tonnay*, fille de Geoffroi, seigneur de Tonnay, une fille nommée;

qualifié lieutenant-général de S. M., aux duché de Bourgogne et pays adjacents, en l'absence du sire de la Trémoïlle, son frère. Il avait épousé, le 8 février 1508, Madeleine *d'Azay*, veuve de Bonaventure de Rochechouart, seigneur de Fontmoreau, qui se remaria en troisièmes noces avec Guillaume de la Marche, seigneur de Jametz, capitaine des cent Allemands de la garde du roi François Ier., et en quatrièmes noces, en 1532, avec Gilles de Linières, baron d'Orvau. Elle eut de son second mari :

Jacqueline de la Trémoïlle, dame de Jonvelle, de Dracy, de St.-Loup, de Conflans, de Mery, de Courcelles, et de Château-Guillaume, qui avait été accordée, le 20 février 1516, à Guillaume,

---

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

Almodis de Thouars, seconde femme de Gui, vicomte *de Comborn*, en 1277;

6°. Guillaume de Thouars, baron de Candé, seigneur du Lyon d'Angers, de Chalain et de Chanzeaux, terres qu'il céda, en 1245, à Geoffroi IV, baron de Châteaubriand. Il avait épousé, avant l'an 1237, Isabeau *de la Guerche*, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants.

DE MAULÉON : comme à la pag. 25.

XI. Gui Ier., vicomte DE THOUARS, en 1226 et 1242, mort avant 1247, avait épousé Alix, dame DE MAULÉON, de Talmont et de Benon, fille de Savari, seigneur de Mauléon, chevalier célèbre, et d'Amielle de Ré. Ses enfants furent :

1°. Aimeri VIII, dont l'article suit;
2°. Renaud de Thouars, seigneur de Vihiers et de Tiffauges, mort en 1269, sans enfants, d'Aliénor *de Soissons*, sa femme, fille de Jean II, comte de Soissons, et de Marie, dame de Chimay et du Tour. En 1274, Aliénor transigea avec Gui II, vicomte de Thouars, neveu de feu son mari, au sujet de leurs prétentions respectives sur le Talmontais et l'île de Ré. Elle vivait encore au mois de février 1279;
3°. Savari de Thouars, vivait en 1260 et 1269.

DE LUSIGNAN : burelé d'argent et d'azur ; à six lionceaux de gueules, brochants sur le tout.

XII. Aimeri VIII, vicomte DE THOUARS, en 1250, mort avant l'an 1269, avait épousé Marguerite DE LUSIGNAN, fille de Hugues X, sire de Lusignan, comte de la Marche, et d'Isabelle d'Angoulême. Elle avait épousé, en premières noces, Raimond VIII, comte de Toulouse, dont elle avait été séparée par sentence du Saint-Siége de l'an 1245. Ayant survécu au vicomte Aimeri, elle épousa, en troisième noces, Geoffroi V, baron de Châteaubriand, dont elle fut la seconde femme,

baron de Montmorency, lequel n'avait alors que treize ans. Ce mariage n'ayant pas eu lieu, elle épousa, le 13 janvier 1526, Claude *Gouffier*, duc de Roannais, comte de Caravas et de Maulevrier, marquis de Boisy, baron de St.-Loup, de Pouzauges, de Passavant, et de Bourg-sur-Charente, alors chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent gentilshommes de l'ancienne bande de S. M., premier gentilhomme de la chambre, et depuis grand-écuyer de France. Il était fils aîné d'Artus Gouffier, comte d'Etampes, de Caravas et de Maulevrier, grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné, et d'Hélène de Hangest-Genlis, dame de Magny. Elle mourut du vivant de son mari, en 1548;

---

et mourut en 1283. Elle avait eu d'Amauri VIII, vicomte de Thouars, son second mari :

1°. Gui II, dont l'article suit;
2°. Alix de Thouars, première femme de Geoffroi VII, baron *de Châteaubriand*, fils de Geoffroi VI, baron de Châteaubriand, et d'Isabeau de Machecoul. Elle fit son testament en 1310, et fut inhumée dans l'église de Pouzauges.

XIII. Gui II, vicomte DE THOUARS, en 1269, sire de Talmont, chevalier, mourut le 26 septembre 1308. Il avait épousé Marguerite DE BRIENNE, fille de Jean de Brienne, Ier. du nom, comte d'Eu, et de Béatrix de Châtillon-Saint-Pol. Elle mourut le 20 mai 1310, laissant :

DE BRIENNE : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, semés de billettes d'or; au lion du même, qui est *de Brienne*; aux 2 et 3 *de Champagne*, et sur le tout de *Jerusalem*.

1°. Jean, qui suit;
2°. Louis de Thouars, sire de Talmont, en 1330 et 1357;
3°. Hugues de Thouars, qualifié vicomte, chevalier, seigneur de Pouzauges et de Mauléon. Il défendit les côtes de la Rochelle en 1295, avec Jean II sire de Harcourt, et s'opposa à une descente qu'avait projetée Edouard Ier., roi d'Angleterre. Il servait encore en 1303, et mourut en 1324. Il avait épousé 1°. Isabeau *de Noyers*, fille de Miles V, sire de Noyers, et de Marie de Châtillon; 2°. Jeanne *de Bauçay*. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. Miles de Thouars, Ier. du nom, seigneur de Pouzauges et de Tiffauges, qui servait, en qualité de chevalier bachelier, en 1340 et 1353, et s'allia avec Jeanne, dame *de Chabanais* et de Confolens, dont il eut :

5°. Anne de la Trémoïlle, mariée 1°. le 26 novembre 1464, avec Louis *d'Anjou*, bâtard *du Maine*, baron de Mezières, seigneur de St.-Aubin, de Villènes et de Ferrières, gouverneur et sénéchal du Maine, fils naturel de Charles Ier. d'Anjou, comte du Maine. Il fit son testament en 1478; 2°. avec Guillaume *de Rochefort*, chevalier, seigneur de Pleuvaut, chancelier de France, mort le 12 août 1492, fils de Jacques, seigneur de Rochefort, et d'Agnès de Cléron; 3°. le 16 janvier 1494, avec Jacques *de Rochechouart*, seigneur de Charroux, du Bourdet, d'Yvoy et de Fontmoreau, fils de Geoffroi de Rochechouart, seigneur du Bourdet, et d'Isabeau Brachet, dame de Charroux;

6°. Antoinette de la Trémoïlle, alliée, le 8 juillet 1473, avec Charles

---

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

a. Renaud de Thouars, chevalier, sire de Pouzauges de Chabanais et de Confolent, qui servit à l'armée de Guienne, sous le connétable du Guesclin, en 1371, suivit le roi dans la campagne de Flandre, 1382, et contribua à la prise de Bourbourg. Il s'allia avec Catherine *de Lohéac*, fille d'Eon, sire de Lohéac, et de Béatrix de Craon. Il en eut deux fils et une fille.

I. Miles de Thouars, IIe. du nom, chevalier, sire de Pouzauges, de Chabanais et de Confolent. Il fut nommé gouverneur de Fontenay-le-Comte, le 30 janvier 1411, et vivait en 1419. Il avait épousé Béatrix de *Montejean*, fille de Briant V, sire de Montejean, de Briançon et de Becon, et de Marie de Montrelais. Elle se remaria avec Jacques Meschin, chevalier, seigneur de la Roche-Ayraut et de la Bâtardière, chambellan du roi et du duc de Berry, en 1423. Elle eut de son premier mari :

Catherine de Thouars, dame de Pouzauges, de Chabanais et de Confolent, mariée 1°. le 30 novembre 1420, avec Gilles *de Laval*, seigneur de Raix, maréchal de France, mort le 23 décembre 1440, fils aîné de Gui de Laval, IIe. du nom, seigneur de Blazon, et de Marie de Craon, dame de Chantocé et d'Ingrande; IIe. avec Jean *de Vendôme*, IIe. du nom, vidame de Chartres, chevalier, conseiller et chambellan du roi, fils de Robert de Vendôme, chevalier, seigneur de Lassay, de la Ferté-Arnaud et de Villepreux, et de Jeanne de Chartres. Elle mourut après l'an 1460, ayant porté tous les

de Husson, comte de Tonnerre, baron de Saint-Aignan et de Selles, mort en 1492, fils de Jean de Husson, comte de Tonnerre, et de Jeanne Sanglier. Elle eut en dot 16,000 écus d'or (environ 175,000 francs, monnaie actuelle), avec la terre de la Pile St.-Mars, en Touraine;

7°. Catherine de la Trémoïlle, abbesse de Ronceray, près d'Angers.

Fils naturel de Louis Ier., sire de la Trémoïlle, et de Jeanne de la Rue.

Jean, bâtard de la Trémoïlle, *seigneur de la Brèche et de Sully-sur-Loire, que le roi Charles VIII légitima par lettres du mois de janvier 1485. Son père lui fit don de 2,090 écus d'or. Il épousa Charlotte* d'Autry, *fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis XII, et fille d'Olivier*

---

biens de sa branche dans la maison des vidames de Chartres;

II. Jean de Thouars, mort jeune;

III. Béatrix de Thouars, femme de Geoffroi V, comte *de Quintin*. Elle ne vivait plus en 1414.

b. Gaucher de Thouars, seigneur de Tiffauges, mort sans enfants de Jeanne *d'Amboise*, qui, d'abord veuve de Geoffroi de Mortagne, vicomte d'Aunay, se remaria en troisièmes noces avec Guillaume Flotte, seigneur de Revel, chancelier de France. Elle était fille de Pierre Ier., seigneur d'Amboise et de Jeanne, dame de Chevreuse.

B. Aimeri de Thouars, vivant le 12 juillet 1362;

C. Renaud de Thouars, élu évêque de Luçon, le 16 mai 1334, décédé le 13 mars 1353;

D. Jean de Thouars, chevalier, seigneur de Pouzauges, décédé avant l'an 1340, sans enfants de Jeanne *de Mathas*, son épouse.

E. Marie de Thouars, femme de Robert, seigneur *de Mathas*:

F. Louise de Thouars, mariée avec Louis *de Beaumont*, seigneur de Bressuire.

Du second lit:

G. Gui de Thouars, seigneur de la Chaise, mort sans hoirs, après l'année 1353;

H. Eléonore de Thouars, femme de Gérard *de Machecoul*, seigneur de la Benaste et du Bourgneuf, fils de Gérard de Machecoul, seigneur du Coutumier et de la Benaste, et d'Eustache Chabot. Eléonore de Thouars mourut le 26 décembre 1363;

4°. Marguerite de Thouars, seconde femme de Guillaume *l'Archevêque*,

d'Autry, seigneur de la Brosse, et de Catherine de Giverlay. Leurs enfants furent :

I. N...... de la Trémoïlle, mort jeune, et inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléry;

II. André de la Trémoïlle, archidiacre de Poitiers, qui céda son droit d'aînesse à Louis, son frère puîné;

III. Louis de la Trémoïlle, seigneur de la Brèche et en partie de Sully-sur-Loire, marié avec Antoinette *de Ternant*, fille de Philippe de Ternant, seigneur de la Motte et d'Apremont, chevalier de la Toison d'Or, et de Jeanne de Roye. Elle fut mère de vingt-deux enfants, entr'autres :

---

sire *de Parthenay*, de Vouvant et de Mervant, fils de Hugues l'Archevêque, 3e. du nom, sire de Parthenay, et de Valence de Lusignan;

5e. Isabeau de Thouars, mariée avec Louis *de Sancerre*, chevalier, seigneur de Sagonne, fils aîné de Jean Ier., comte de Sancerre, et de Marie, dame de Vierzon.

XIV. Jean, vicomte DE THOUARS, sire de Talmont, de Mauléon et de l'île de Ré, fut armé chevalier par le roi Philippe-le-Bel, le jour de la Pentecôte 1313, et mourut le 25 mai 1332. Il avait épousé Blanche DE BRABANT, qui mourut le 21 juillet 1306. Elle était fille puînée de Geoffroi de Brabant, seigneur d'Arschot, et de Jeanne, dame de Vierzon. Ils eurent deux fils :

DE BRABANT : de sable, au lion d'or.

1e. Louis, dont l'article suit;

2e. Jean de Thouars, chevalier, seigneur de la Chaise-le-Vicomte, en 1341 et 1354, mort sans avoir eu d'enfants de Marguerite *de Parthenay*, son épouse.

XV. Louis, vicomte DE THOUARS, sire de Talmont, de Mauléon et de l'île de Ré, servit en qualité de chevalier banneret en 1338, 1339, 1340, 1341 et 1345, et mourut le 7 avril 1370. Il avait épousé, 1e. Jeanne IIe., comtesse DE DREUX, dame de Saint-Valéry et de Gamaches, morte en 1355, fille de Jean II, comte de Dreux, de Braine et de Joigny, grand-chambrier de France, et de Perronnelle de Sully, sa seconde femme; 2e. Isabeau D'AVAUGOUR, veuve de Geoffroi VIII, baron de Châteaubriand, et fille de Henri, IVe. du nom, seigneur d'Avaugour et de Jeanne de Harcourt. Cette seconde femme fit son testament le

DE DREUX : échiqueté d'or et d'azur; à la bordure de gueules.

D'AVAUGOUR : d'argent, au chef de gueules.

A. Jean de la Trémoïlle, chevalier, seigneur de la Brèche, co-seigneur de Sully, qui fut assassiné dans sa maison de Dormans. Il avait épousé, 1°. en 1554, Luce *d'Autry*, dame de Venteuil, veuve d'Antoine d'Ancienville, chevalier, seigneur de Villiers et de Venteuil, écuyer tranchant ordinaire du roi, capitaine (gouverneur) et bailli d'épée de Sezanne, et fille de Louis d'Autry, seigneur de Courcelles, et de Marguerite de Veausse. Elle transigea, le 1er. septembre 1556, avec Claude d'Autry, son frère aîné, et ne vivait plus le 18 février de la même année (V. S.); 2°. Marguerite *de la Haye*, fille aînée et principale héritière de Charles

---

5 juin 1400, et mourut sans postérité. Les enfants issus du premier lit furent :

1°. Jean de Thouars, seigneur de la Chaise-le-Vicomte et de Mortagne, qui servait en qualité de chevalier en 1345, et mourut avant sa mère;

2°. Simon de Thouars, comte de Dreux, lequel fut accordé, le 1er. juillet 1362, avec Jeanne *d'Artois*, fille de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabeau de Melun. Il périt dans un tournoi donné le jour même de la célébration de ses noces, en 1365;

3°. Perronnelle, vicomtesse de Thouars, comtesse de Dreux et de Benon, dame de Marans et de Talmont, mariée 1°. avec Amauri IV, sire *de Craon*, lieutenant pour le roi en Poitou, Limosin, Saintonge, Angoumois et Périgord, décédé sans postérité le 30 mai 1371, fils de Maurice VII, sire de Craon et de Sablé, et de Marguerite de Mello; 2°. vers 1378, avec Clément *dit* Tristan *Rouault*, chevalier, qui du chef de sa femme prit les titres de comte de Dreux et de vicomte de Thouars. Il était fils d'André Rouault, seigneur de Boismenant et de la Rousselière, et de Marie de Montfaucon. Il fit son testament, n'ayant point d'enfants, le 15 mars 1390. Sa veuve mourut l'an 1393;

4°. Isabeau, dont l'article suit;

5°. Marguerite de Thouars, dame de la Chaise-le-Vicomte, de Talmont, de Cuizou, et de la troisième partie du comté de Dreux, qu'elle vendit au roi Charles V, en 1377. Elle était alors mariée à Gui *Turpin*, Ve. du nom, sire de Crissé et de Vihiers, chevalier-banneret, fils de Gui Turpin IVe. du nom, sire de Crissé et de Jeanne d'Avoir. Elle vivait encore le 23 octobre 1404.

XVI. Isabeau DE THOUARS, comtesse de Dreux et de Benon, vicom-

de la Haye, baron de Dormans, seigneur de Nogent-l'Artaut et de Nesle, et de Marguerite de Louan. Elle se remaria avec Louis d'Ancienville, baron de Réveillon, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances. Jean de la Trémoïlle eut pour enfants :

Du premier lit :

a. Anne de la Trémoïlle, dame de la Brèche, de Grand-Georges, de Sébouville, en Gâtinais, et en partie de Sully-sur-Loire, épouse de François *de Menon*, seigneur

---

DE NESLE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, semés de trèfles d'or ; à deux bars adossés du même, qui est *de Nesle* ; aux 2 et 3 bandés d'or et de gueules, avec un franc canton *de Montmorency Beausault*.

D'AMBOISE : palé d'or et de gueules.

DE HARCOURT : de gueules, à deux fasces d'or.

tesse de Thouars, dame de Talmont, de Mauléon et de l'île de Ré, épousa, 1°. Gui II DE NESLE, seigneur de Mello et de Guinemicourt, chevalier, maréchal de France, tué au combat de Moron, en Bretagne, le 14 août 1352, fils de Jean Ier. de Clermont-Nesle, seigneur d'Offemont, de Mello et de Thorote, conseiller et chambellan du roi, et grand-queux de France, et de Marguerite, dame de Mello ; 2°. Ingerger, Ier. du nom, dit *le Grand*, seigneur D'AMBOISE, chevalier, mort en 1373 ; fils de Pierre Ier., seigneur d'Amboise, de Montrichard et de Berrie, chevalier banneret, et de Jeanne, dame de Chevreuse ; 3°. Guillaume DE HARCOURT, chevalier, sire de la Ferté-Imbault, fils de Jean IV, comte de Harcourt, vicomte de Châtellerault, seigneur d'Elbeuf et de Brionne, et d'Isabeau de Parthenay. Du mariage d'Isabeau de Thouars et d'Ingerger d'Amboise sont issus :

1°. Pierre II, seigneur d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Benon, mort en 1422, sans postérité des deux alliances qu'il avait contractées 1°. avec Jeanne *de Rohan*, veuve de Robert d'Alençon, comte du Perche, et fille d'Edouard de Rohan, vicomte de Léon, et de Marguerite de Châteaubriand ; 2°. avec Isabeau *Goyon de Matignon*, fille de Bertrand Goyon, IIIe. du nom, sire de Matignon, et de Marie de Rochefort ;

2° Ingerger II, qui suit ;

3°. Perronnelle d'Amboise, femme d'Olivier *du Guesclin*, comte de Longueville, frère du connétable du Guesclin.

DE CRAON ; losangé d'or et de gueules.

XVII. Ingerger D'AMBOISE, IIe. du nom, seigneur de Marans, de Rochecorbon, épousa Jeanne DE CRAON, fille aînée de Pierre, sire de

de Turbilly, fils de François de Menon, seigneur de Turbilly, et de Marie de la Roussière;

b. Marie de la Trémoïlle, alliée, 1°. avec N...... *de Vauberger*, seigneur de Landeronde, 2°. avec René *de Bodio*, seigneur de la Coudre et de la Lande-Chasse, en Anjou;

Du second lit:

c. Léonore de la Trémoïlle, mariée avec Ambroise *de Guérin*, seigneur de Poisieux;

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

Craon, seigneur de la Suse et de Chantocé, et de Catherine de Machecoul, sa seconde femme. Ingerger mourut en 1410, laissant:

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Jacqueline d'Amboise, mariée, le 17 juillet 1424, avec Jean *de la Trémoïlle*, seigneur de Jonvelle;

3°. Perronnelle d'Amboise, mariée, le 13 juin 1412, avec Hardouin, baron *de Maillé;*

4°. Isabelle d'Amboise, femme de Jean *d'Ancenis*, seigneur de Martigné-Ferchaut.

XVIII. Louis, sire D'AMBOISE, chevalier, vicomte de Thouars, prince de Talmont, comte de Guines et de Benon, seigneur de Mauléon, de Montrichard, de l'île de Ré et de Marans, mort en 1469, avait épousé, 1°. Marie DE RIEUX, dame de Nozay et de Fougeré, morte le 24 janvier 1465, fille de Jean III, sire de Rieux et de Rochefort, baron d'Ancenis, vicomte de Donges, et de Béatrix de Montauban, sa première femme; 2°. le 24 janvier 1466, Nicole, *aliàs* Colette DE CHAMBES, morte sans enfants le 12 mai 1442, fille de Jean de Chambes, II°. du nom, baron de Montsoreau, et de Jeanne Chabot. Du premier lit sont issues:

DE RIEUX: d'azur, à 10 besants d'or, 3 3, 3 et 1.

DE CHAMBES: d'azur, semé de fleurs de lys d'argent; au lion du même, lampassé, armé et couronné de gueules, brochant.

1°. Françoise d'Amboise, comtesse de Benon, mariée en 1431, à Pierre II, duc *de Bretagne;*

2°. Perronnelle d'Amboise, première femme de Guillaume *de Harcourt*, comte de Tancarville, connétable héréditaire de Normandie. Elle mourut le 28 juillet 1453;

B. Claude, *aliàs* Gabrielle de la Trémoïlle, qui épousa Anduette *de Crécy*, dont il eut :

Elisabeth de la Trémoïlle, femme, en 1570, de Louis *de Jaucourt*, seigneur de Villarnoul, fils de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, chevalier, et de Françoise de Bar, dame d'Etrechy;

C. Trois fils qui embrassèrent l'état ecclésiastique;

D. Valentin de la Trémoïlle, qui n'eut point d'enfants d'Anne *de Valory*, son épouse;

E. Anne de la Trémoïlle, femme de N..... *des Croix*, seigneur de St.-Antoine du Rocher, près Tours;

F. Quatre autres filles, qui furent religieuses.

XVI. Louis IIe. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE (1), vicomte de Thouars, prince de Talmont, comte de Guines et de Benon, baron de Sully, de Craon, de Montagu, de l'Isle-Bouchard et de Mauléon, seigneur des îles de Ré et de Marans, chevalier de l'ordre du Roi, premier chambellan de S. M., amiral de Guienne et de Bretagne, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne et successivement au duché de Milan, en Bretagne, en Normandie,

(1) Il portait : écartelé aux 1 et 4 *de la Trémoïlle;* au 2 *de Thouars;* au 3 *de Craon;* et sur le tout *de l'Isle-Bouchard.*

ANCIENS VICOMTES DE THOUARS.

3°. Marguerite d'Amboise, princesse de Talmont, dame de Berrie, des Olonnes, de Château-Gontier, de Marans, des Sables, etc., mariée, le 22 août 1446, à Louis Ier. sire *de la Trémoïlle.*

ARMES *des anciens vicomtes de Thouars :* d'or, semé de fleurs de lys d'azur; au franc canton de gueules.

Nota. Il existait au XIVe. siècle, dans les Pays-Bas, une famille *de Thouars,* qui n'avait rien de commun que l'orthographe du nom, avec les anciens vicomtes de Thouars, dont on vient d'esquisser la généalogie. Cette famille de Thouars possédait les seigneuries de Lovense et de Mortaigne sur la Dyle, à cinq quarts de lieue de Jemmapes. Elle s'est alliée aux familles de la Bouverie, de Broyart-Calckenbourg, de Cambry-Houplines, de Carnaux, de Clutin-d'Oissel, de Grebert, de Prud'homme-d'Haillies, de le Walle, etc., elle portait pour armoiries : *De gueules, semé de trèfles d'or; au léopard du même, brochant sur le tout.*

en Poitou, en Saintonge, en Angoumois, au pays d'Aunis et en Anjou, général des armées françaises en Italie, naquit le 20 septembre 1460. Sa haute valeur et ses vertus publiques et privées lui ont mérité de ses contemporains et de la postérité le surnom glorieux *de chevalier sans peur et sans reproches*, qu'il n'a partagé qu'avec Bayard, son émule et son compagnon d'armes, et il dut à son expérience et sa sagesse, celui de *grand capitaine* (1) dans le siècle des Nemours et des Gonzalve de Cordoue. Elevé parmi les pages de Louis XI, il fit ses premières armes sous Georges de la Trémoïlle, sire de Craon, son oncle; servit à la conquête du Roussillon, en 1475, puis en 1477 à celle de l'Artois, du Cambresis et du Hainaut, et accompagna Chaumont d'Amboise dans l'expédition de Bourgogne, en 1479. Ce seigneur sut déployer dans ces diverses campagnes un courage et une capacité bien remarquables, puisque, dès l'âge de vingt-huit ans, Charles VIII, étant à Tours, le choisit pour commander en chef l'armée rassemblée pour l'expédition de Bretagne, qui avait pour objet de soumettre le duc d'Orléans (depuis Louis XII), les ducs d'Alençon et d'Angoulême, et le vicomte de Narbonne, ligués contre le roi, et soutenus dans leur rebellion par le duc de Bretagne (2). La Trémoïlle ne fut pas long-temps à justifier une confiance qui pouvait paraître prématurée. Il se met en marche au mois d'avril 1488, prend Châteaubriand par composition après neuf jours de siége, réduit Ancenis après quatre jours de tranchée, et n'en emploie que huit pour obliger Fougères à capituler. Effrayés de la rapidité de ses progrès, les princes ligués marchent vers Saint-Aubin du Cormier, où ils espèrent arrêter la marche victorieuse des troupes royales. La Trémoïlle leur livre bataille le 28 juillet, et met leur armée dans une déroute complète (3). Les villes de Rennes, de Di-

---

(1) Guichardin lui donne le titre de *premier capitaine du monde*, et Paul Jove ajoute qu'il fut *la gloire de son siècle*, *et l'ornement de la monarchie française*.

(2) On a été induit en erreur par Anquetil, lorsqu'on a dit, tome IX, page 351, du *Dictionnaire historique des Généraux Français*, que la Trémoïlle eut ce commandement en 1485, à l'âge de vingt-quatre ans.

(3) L'armée bretonne avait à sa solde deux corps auxiliaires, allemand et

nan, de Saint-Malo, et cinq ou six autres places importantes ouvrent leurs portes aux Français, et le duc de Bretagne est contraint de demander humblement la paix, qui lui est accordée le 21 août. On sait quelles furent les suites de cette expédition glorieuse, au succès de laquelle paraissaient attachés le sort de la Bretagne, et la réunion ultérieure de cette belle province à la France, par suite du mariage de la duchesse Anne, avec les rois Charles VIII et Louis XII. Le premier de ces deux mariages fut le fruit de nouveaux succès obtenus, en 1491, par la Trémoïlle. La duchesse Anne, qui était fiancée à Maximilien, roi des Romains, n'avait voulu se rendre qu'après avoir soutenu un siége dans Rennes, et après avoir été réduite à capituler. Aussi habile négociateur que grand général, la Trémoïlle fut envoyé en ambassade vers ce même Maximilien, devenu empereur, et ensuite vers le pape Alexandre VII, pour disposer ces souverains à favoriser le passage des troupes de Charles VIII en Italie. En 1494, le sire de la Trémoïlle accompagna ce prince à la conquête du Milanais et du royaume de Naples. Lors du retour de l'armée française, réduite à neuf mille hommes, il sauva l'artillerie, qu'on proposait d'enclouer, en la faisant hisser dans les Apennins(1). Cette résolution fut le salut des Français, qui, peu de jours après, le 5 juillet 1495.

---

anglais. Elle laissa trois mille hommes sur le champ de bataille; six mille prisonniers, avec tous les bagages, tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Cette journée fut d'autant plus meurtrière qu'on ne fit aucun quartier aux Anglais, ni aux officiers et soldats français qui s'étaient attachés aux princes mécontents. Cependant le duc d'Orléans et le prince d'Orange reçurent du sire de la Trémoïlle tous les égards dus à leur rang. Il les invita à sa table, avec les capitaines qui les accompagnaient; mais à la fin du repas il se lèva, et, leur adressant la parole, il leur dit d'une voix véhémente : « Princes, il ne m'appartient pas de » prononcer sur votre sort. Mais vous, capitaines, qui avez été pris en » combattant contre votre prince et votre patrie, mettez promptement ordre » aux affaires de votre conscience. » Les princes firent d'inutiles sollicitations pour obtenir la grâce de ces officiers; tous eurent immédiatement la tête tranchée.

(1) Cette opération avait été regardée jusqu'alors comme impraticable. Le sire de la Trémoïlle, pour animer ses soldats par son exemple, se chargea lui-même de divers projectiles en fonte, et marcha à leur tête dans des montagnes presque inaccessibles.

se trouvèrent en présence de 40,000 coalisés, près du village de Fornoue, sur le Tar. La Trémoïlle eut la principale part à cette victoire signalée, en commandant le corps de bataille où se trouvait le roi Charles VIII avec ses neuf preux. Ce fut la Trémoïlle qui, lorsque l'avant-garde française, ébranlée par le choc d'une masse aussi formidable, commençait à plier, rétablit le combat, et bientôt après fixa la victoire sous ses drapeaux, en dispersant un corps de 800 lances (4,000 chevaux) que commandait le marquis de Mantoue, général en chef de l'armée ennemie. A son retour en France, il fut pourvu de la lieutenance générale de Poitou, de Saintonge, d'Angoumois, d'Anjou, d'Aunis et des marches de Bretagne. Au mois d'avril 1498, il représenta le grand chambellan de France aux obsèques de Charles VIII. Louis XII, en montant sur le trône, donna un témoignage public d'estime pour le sire de la Trémoïlle, en le chargeant immédiatement des négociations les plus délicates, telles que la rupture de son premier mariage avec Jeanne de France, et la signature des articles de son second hymen avec la veuve de Charles VIII. Des courtisans, jaloux de la confiance du prince dans ce grand capitaine, se plurent à lui rappeler la fatale journée de Saint-Aubin du Cormier : mais le monarque, aussi généreux que digne appréciateur du vrai mérite, répondit que « si la Tré» moïlle avait si bien servi son souverain contre lui, il ne dou» tait pas qu'il ne servît son nouveau prince avec la même affec» tion contre les ennemis de l'état, et qu'on pouvait compter » que le roi de France ne vengerait pas les injures faites au duc » d'Orléans. » Par lettres de 1499, où Louis XII qualifie le sire de la Trémoïlle *son cher et amé cousin*, son conseiller et chambellan et chevalier de son ordre, celui-ci fut mis à la tête d'une armée de 5,000 Français et de 10,000 Suisses, destinés à la conquête du Milanais. Ce général, après avoir soumis toute la Lombardie, s'avança, en 1500, près de Novare, coupa la retraite à Ludovic Sforce, usurpateur du duché de Milan, le fit prisonnier le 9 avril et le fit conduire en France. A son retour, le sire de la Trémoïlle fut nommé gouverneur-général de Bourgogne ; puis, en 1502, il fut pourvu de la charge d'amiral de Bretagne, vacante par la mort du prince d'Orange, et ensuite de la dignité d'amiral de

6

Guienne. En 1503, il prit le commandement de l'armée destinée à combattre le fameux Gonzalve de Cordoue, général de Ferdinand d'Espagne dans le royaume de Naples. Louis XII avait choisi la Trémoïlle pour cette expédition, comme le seul chef qu'il pût opposer à un aussi grand capitaine; mais, la Trémoïlle étant tombé malade, son armée fut confiée provisoirement au marquis de Mantoue (Jean-François de Gonzague), dont l'irrésolution et l'inhabileté préparaient des revers aux Français. A peine la santé du sire de la Trémoïlle fut-elle rétablie, qu'il reprit son commandement, et il se disposait à marcher au secours de Gaëte, en 1404, lorsque Gonzalve fit conclure la paix, en donnant en échange de cette place tous les prisonniers français qui étaient en son pouvoir. Lorsque Louis XII, tombé dangereusement malade, fit son testament en 1505, il voulut, dans le cas où il viendrait à décéder pendant la minorité de ses enfants, que la Trémoïlle fût un des grands par lui désignés à qui fût confiée la direction des principales affaires du royaume. Il assista la même année au mariage de Ferdinand, roi d'Espagne, et de Germaine de Foix; fit la campagne de 1509 contre les Vénitiens, et commanda, le 14 mai, le centre de l'armée à la victoire d'Agnadel, où le célèbre Alviane fut fait prisonnier, et qui entraîna la soumission de Caravagio, Bergame, Brescia, Crémone, Peschiera, Vérone, Vicence et Padoue. En 1513, il fut chargé de négocier une capitulation avec les Suisses, et partagea avec Trivulce le commandement en chef de l'armée d'Italie, abandonnant à ce général la direction des marches et des campements, dans un pays qui l'avait vu naître et dans lequel depuis vingt ans il avait fait la guerre avec succès. La Trémoïlle fut bientôt désabusé de la trop grande confiance qu'il avait dans les lumières de son collègue. Trivulce fit prendre à l'armée, près de Novare, dont la Trémoïlle formait le siége, des positions tellement désavantageuses, sur un sol coupé de canaux et de ravins, qu'il ne put faire agir sa cavalerie. Les Suisses, profitant de cette faute, tombent sur les Français le 6 juin, et remportent une victoire qui force ceux-ci d'évacuer l'Italie. Ce revers, que suivit bientôt la défaite de Piennes, gouverneur de Picardie, à la honteuse journée d'Enguinégate, près de Thérouenne, réduisit les Français, si long-

temps conquérants, à défendre leurs propres foyers contre des armées considérables. La Trémoïlle se jette dans Dijon, place alors presque sans défense, mais où un homme de cœur pouvait encore tenir long-temps. Investi, le 7 septembre de la même année 1513, par 30,000 Suisses, que commande Jacques de Watteville, par le duc de Wurtemberg et le comte de Furstemberg, qui couvrent le siége à la tête d'une brillante et nombreuse cavalerie, enfin par les troupes de Franche-Comté, qui, sous les ordres du maréchal de Vergy, traînent à leur suite la grosse artillerie de l'empereur, la Trémoïlle se prépare à une vive résistance; néanmoins, prévoyant l'issue inévitable d'une lutte aussi disproportionnée, il sème adroitement la défiance, et bientôt la discorde dans le camp ennemi, et parvient par un traité secret à détacher de la coalition les Suisses, qui, moyennant une somme de 20,000 écus, abandonnent une conquête aussi importante que facile (1). En 1515, il commanda un corps d'armée dans le Milanais, et contribua, le 13 novembre, à la victoire remportée sur les Suisses à Marignan (2). Appelé au gouvernement de la Picardie après la défection du connétable de Bourbon, il défendit cette province, en 1523, contre les armées réunies de l'empereur Charles-Quint, et de Henri VIII, roi d'Angleterre. Il marcha en Provence, en 1524; et, de concert avec le maréchal de la Palisse, il força, au mois de septembre, le connétable de Bourbon de lever le siége de Marseille. Enfin, ayant rejoint le roi François Ier. en Italie, il fut tué sous les yeux de ce monarque à la bataille de Pavie, qui avait été livrée le 24 février 1525 (N. St.),

---

(1) Ce traité, fruit de la sagesse et de l'habileté de la Trémoïlle, fut le plus grand service qu'il ait rendu à la France; la défection des Suisses déconcerta tous les projets de l'empereur et du roi d'Angleterre, que rien ne pouvait empêcher de venir à Paris après la prise de Dijon. Les vingt mille écus furent levés parmi les officiers de la Trémoïlle, et lui-même leur montra l'exemple, en donnant tout ce qu'il possédait. Il avait promis aux Suisses 400,000 ducats en trois paiements; mais le roi ne voulut point ratifier ce traité.

(2) L'action dura deux jours; 15,000 Suisses restèrent sur le champ de bataille. Les Français ne perdirent que 4,000 hommes; mais le sire de la Trémoïlle eut la douleur de voir périr sous ses yeux son fils unique, le prince de Talmont, gouverneur de Bourgogne.

malgré ses représentations (1), et par l'avis de Bonnivet, qui succomba également dans cette funeste journée, où périt l'élite de la noblesse française, et où le roi fut fait prisonnier. La Trémoïlle était dans sa soixante-cinquième année, et il avait consacré cinquante ans au service des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier. (*Dict. hist. des Généraux Français*, *t.* IX, *p.* 351). Son corps fut transporté en France, et inhumé en l'église collégiale de N.-D. de Thouars, qu'il avait fondée dans son château, sur le modèle de la Sainte-Chapelle de Paris. Il avait épousé 1°. à Montferrand, le 9 juillet 1485, Gabrielle DE BOURBON, morte à Thouars le 31 décembre 1516, fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier et de Clermont, dauphin d'Auvergne, et de Gabrielle de la Tour, dite de Boulogne, sa seconde femme; 2°. à Paris, le 7 avril 1517, Louise BORGIA, duchesse de Valentinois, fille de César Borgia, duc d'Urbin, de Camerin, de Valentinois, etc., gonfalonnier de l'église, et de Charlotte d'Albret, sœur de Jean, roi de Navarre. Il n'eut point d'enfants de cette seconde femme, qui se remaria, le 3 février 1530, avec Philippe de Bourbon, seigneur et baron de Busset. Du premier lit est issu Charles, qui suit.

DE BOURBON : de *France*, à la cotice de gueules, chargée en chef d'un écusson d'or à un dauphin d'azur, peautré et crêté d'argent.

BORGIA : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à une vache paissante de gueules; à la bordure du même, semée de flammes d'or, qui est *de Borgia*; aux 2 et 3 contre-écartelés *de France* et *d'Albret*.

---

(1) La Trémoïlle était à Milan, lorsque l'armée impériale parut sous les murs de Pavie, dont François Ier. pressait vivement le siége. Appelé par ce monarque pour prendre part à l'action, il osa presque seul dans le conseil s'opposer à une attaque imprudente dont les résultats ne pouvaient être douteux, l'armée française, excédée de fatigues et affaiblie par les secours qui en avaient été tirés pour le royaume de Naples et pour Milan, se trouvant entre une ville dont la garnison montait à 5,000 hommes d'infanterie, et une armée fraîche présentant une masse plus que double des troupes du roi. La Trémoïlle fut d'avis de lever immédiatement le siége, prétendant que les lansquenets, qui formaient une partie des forces de l'ennemi, voyant la guerre tirer en longueur, ne manqueraient pas d'exiger le paiement de leur solde, ce qui devait amener infailliblement le désordre et la division parmi les Impériaux; enfin, pour vaincre la répugnance de François Ier. au seul mot de retraite, il ajouta que celle qu'il proposait devait procurer à l'armée des avantages plus réels que le gain d'une bataille, et qu'il n'y avait pas moins d'honneur à rendre vains les efforts de ses adversaires par l'industrie et la patience, qu'à combattre hardiment et vaillamment. Mais les sages conseils de ce vieux général furent rejetés par les courtisans, et leur présomption prévalut dans l'esprit du monarque.

XVII. Charles DE LA TRÉMOÏLLE (1), prince de Talmont et de Mortagne, comte de Taillebourg, baron de Royan, gouverneur de Bourgogne, né en 1487, fut tenu sur les fonts de baptême par le roi Charles VIII. En 1498, il assista aux obsèques de ce prince, avec les ducs de Montpensier, de Guise, de Dunois et d'Albanie. Il accompagna Louis XII avec l'armée qui soumit Gênes en 1507, et combattit à l'avant-garde à la bataille d'Agnadel, le 14 mai 1509. Nommé gouverneur de Bourgogne le 9 mai 1513, pendant l'absence de son père, il se distingua à la défense de Dijon, marcha contre les Suisses en 1515, et périt à la bataille de Marignan le 14 septembre de la même année. La perte de ce jeune seigneur, qui donnait les plus belles espérances, excita les regrets du roi et de toute l'armée. Son corps, criblé de plus de soixante blessures, fut transporté du champ de bataille en l'église de N.-D. de Thouars. Il avait épousé, le 7 février 1501, Louise DE COETIVY, morte à Berrie en 1553, et inhumée près de son époux. Elle était fille unique et héritière de Charles de Coetivy, comte de Taillebourg, prince de Mortagne-sur-Gironde, baron de Royan, et de Jeanne d'Orléans-Angoulême, tante du roi Francois Ier. De ce mariage est issu un fils qui suit.

DE COETIVY : écartelé, aux 1 et 4 fascés d'or et de sable, qui est *de Coetivy* ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en barre, qui est *de France légitimé*.

XVIII. François, sire DE LA TRÉMOÏLLE (2), vicomte de Thouars, prince de Talmont, comte de Guines, de Benon et de Taillebourg, baron de Craon, de Royan, de Sully, de Montagu, seigneur de l'Isle-Bouchard, de Brandois, de Mauléon, de Mareuil, de Marans, de Ré, de Rochefort, de Sainte-Hermine, de Doué, etc., capitaine de cent hommes d'armes, nommé, le 4 avril 1527, lieutenant-général des provinces de Poitou et Saintonge et du pays d'Aunis, et chevalier de l'ordre du Roi le 29 septembre de la même année, avait assisté à la bataille de Pavie, le 24 février 1525. Fait prisonnier dans cette funeste journée, il paya 9,000 écus d'or pour racheter sa liberté. En 1527, il fit la campagne d'Italie sous Odet

---

(1) Il portait : écartelé, aux 1 et 4 tiercés en pal *de la Trémoïlle*, *de Thouars*, et *de Craon* ; aux 2 et 3 *de Bourbon-Montpensier*.

(2) Il portait : coupé de 3 traits, partis d'un ; au 1 *de la Trémoïlle* ; au 2 *de Bourbon* ; au 3 *de Coëtivy* ; au 4 *de Valois* ; au 5 *de Thouars* ; au 6 *de Craon* ; au 7 *de Milan* ; au 8 *de Coëtivy*.

de Foix, vicomte de Lautrec, et celle de Naples en 1528; fut chargé par François Ier de recevoir Charles-Quint à Poitiers, lorsque ce monarque passa par la France, en 1540, pour aller réprimer les Gantais révoltés, et fut ensuite envoyé en Guienne et en Languedoc pour pacifier les troubles qui s'étaient élevés dans ces provinces. Il mourut en son château de Thouars, le 5 janvier 1541, à l'âge de 39 ans. Il avait épousé à Vitré, le 23 février 1521, Anne DE LAVAL, morte à Craon en 1554, fille de Gui XVI, comte de Laval, de Montfort et de Quintin, vicomte de Rennes, sire de Vitré et de la Roche, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, du chef de laquelle la maison de la Trémoïlle est devenue héritière des droits les plus directs à la possession du royaume de Naples. De ce mariage sont issus :

DE LAVAL : d'or, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent, et cantonnée de 16 alerions d'azur.

1°. Louis III, dont l'article suit;

2°. François de la Trémoïlle, comte de Benon, baron de Montagu, de Mareuil, de Mornac, etc., seigneur de Curson et de Champdolent. Il accompagna le vicomte de Thouars, son père, en 1540, lorsque celui-ci reçut l'empereur Charles-Quint à Poitiers; assista, à Saint-Denis, en 1549, au couronnement de la reine Catherine de Médicis; partagea avec ses frères et sœurs, en 1550 et 1554; contribua, en 1552, à la défense de Metz, contre les forces de l'Empire, et mourut, en 1555, sans enfants de Françoise *du Bouchet*, fille de Charles du Bouchet, chevalier, seigneur de Puygreffier et de Sainte-Gemme, et de Madeleine de Fonsèque, et veuve d'André de Foix, vicomte de Villemur et de Castillon, général des armées du roi de Navarre;

3°. Charles de la Trémoïlle, baron de Mauleon, de Marans et de Doué, protonotaire du Saint-Siége, abbé de Saint-Laon et de Notre-Dame de Chambon, près de Thouars;

4°. Georges II de la Trémoïlle, auteur de la branche des *marquis de Royan, comtes d'Olonne*, mentionnée ci-après;

5°. Claude de la Trémoïlle, auteur de la branche des *marquis, puis ducs du Noirmoutier*, rapportée en son rang;

6°. Gui de la Trémoïlle, né en 1527, décédé en 1538;

7°. Anne de la Trémoïlle, morte jeune;

8°. Louise de la Trémoïlle, dame de Rochefort, vicomtesse de Monségur, mariée, le 15 septembre 1538, avec Philippe *de Levis*, marquis de Mirepoix, comte de Pardiac et de Fezensac, maréchal de la Foi, sénéchal de Carcassonne et de Beziers, fils de Jean V de Levis, baron de

Mirepoix, lieutenant-général en Languedoc, et de Charlotte d'Estouteville, sa seconde femme;

9°. Jacqueline de la Trémoïlle, baronne de Marans, des îles de Ré, de Brandois, de la Mothe-Achard et de Sainte-Hermine, mariée, en 1559, avec Louis *de Bueil*, comte de Sancerre, grand-échanson de France, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine des cent gentilshommes de la garde de S. M., fils puîné de Jacques, sire de Bueil, comte de Sancerre et de Sagonne, et de Jeanne de Sains, sa seconde femme. Elle mourut en 1599;

10°. Charlotte de la Trémoïlle, qui prit le voile à Fontevrault, le 10 janvier 1535, et vivait encore en 1553.

Fille naturelle de François, sire de la Trémoïlle.

Charlotte légitimée de la Trémoïlle, *baronne de Bourneseau, mariée avec Charles* Rouhaud, *chevalier, seigneur de Landreau, fils d'André Rouhaud, et de Joachime d'Appelvoisin. Elle mourut avant son mari, qui épousa en secondes noces Catherine de la Rochefoucauld, veuve du seigneur du Puy-du-Fou.*

XIX. Louis III[e]. du nom, sire DE LA TRÉMOÏLLE (1), premier duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmont, comte de Taillebourg, de Guines et de Benon, baron de Sully, de Craon, de Mauléon, de l'Isle-Bouchard, de Berrie, de Briolay, de la Chaise-le-Vicomte, de Sainte-Hermine, de Neuvy, de Bommiers, etc., capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, naquit en 1521. Dès l'âge de neuf ans, il assista, en 1530, au couronnement de la reine Eléonore d'Autriche. Il paraît dans un acte du 18 juin 1542, avec la qualité de gouverneur et lieutenant-général pour le roi des provinces de Poitou, de Saintonge et de la Rochelle. La même année, il accompagna le dauphin Henri et le maréchal d'Annebaut en Roussillon. Il servit, au mois d'août, au siége de Perpignan, puis contre les Anglais, en Picardie, en 1543, sous le maréchal du Biez. En 1547, il fut un des quatre barons (François de Montmorency, Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues, Claude, sire de Rieux, et lui), qui furent donnés pour otages de la sainte ampoule, lors du sacre du roi Henri II. Il passa en Angleterre avec

(1) Il portait : parti de 3 traits, coupés d'un; au 1 *de la Trémoïlle;* au 2 *de Bourbon;* au 3 *de Coëtivy;* au 4 *d'Orléans;* au 5 *de Milan;* au 6 *de Laval;* au 7 *de Thouars;* au 8 *de Craon.*

François de Bourbon, comte d'Enghien, François de Lorraine, marquis de Mayenne, le baron de Montmorency, et plusieurs autres seigneurs, pour se constituer otages du traité qui avait été signé à Boulogne, le 24 mars 1550, entre Henri II et Edouard VI. La même année, il partagea les biens de sa maison avec ses frères et sœurs. Employé à l'armée de Piémont, sous le maréchal de Brissac, en 1551, il se distingua à la prise d'assaut d'Ulpian. Il commandait cinquante hommes d'armes des ordonnances, et était chevalier de l'ordre du Roi, lorsque Charles IX lui fit don de lods et ventes, le 27 janvier 1561. Le même prince, pour reconnaître les services que lui avait rendus le sire de la Trémoïlle, érigea en sa faveur le vicomté de Thouars en duché, par lettres-patentes données à Gaillon, au mois de juillet 1563, vérifiées au parlement le 21 octobre suivant. En 1567, il commanda dans les pays situés le long de la Loire, joignit l'armée du duc d'Anjou, opposée au prince de Condé, et, en 1576, fut nommé lieutenant-général d'une armée levée en Poitou, pour combattre le comte du Lude, gouverneur de cette province pour les protestants. Après avoir soumis quelques places, il mit le siége devant Melle; mais, étant tombé malade dans son camp, il mourut le 25 mars 1577, le jour même de la reddition de cette ville : son corps fut transporté à Thouars, et inhumé près de ses ancêtres. Il avait épousé, le 29 juin 1549, Jeanne DE MONTMORENCY, nommée dame d'honneur de la reine Élisabeth d'Autriche, et décédée à Sully, le 3 octobre 1596. Elle était fille puînée d'Anne, duc de Montmorency, pair, grand-maître et connétable de France, gouverneur de Languedoc, et de Madeleine de Savoie. De ce mariage sont provenus :

DE MONTMORENCY : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur.

1°. Anne de la Trémoïlle, prince de Talmont, } morts jeunes;
2°. Louis de la Trémoïlle, comte de Benon, }
3°. Claude, dont l'article suit;
4°. Louise de la Trémoïlle, morte jeune;
5°. Charlotte-Catherine de la Trémoïlle, mariée, à Saint-Jean-d'Angely, le 16 mars 1586, avec Henri I *de Bourbon*, prince de Condé, duc d'Enghien, comte de Soissons, etc., gouverneur de Picardie, fils de Louis Ier. de Bourbon, prince de Condé, et de Léonore de Roye-Roucy. Son époux lui avait fait embrasser la réforme, qu'elle abjura en 1596. Elle mourut à Paris, en l'hôtel de Condé, le 28 août 1629, après quarante-

un ans de viduité, et fut inhumée dans l'église des religieuses de Sainte-Claire de *l'Ave-Maria*.

Fils naturels de Louis III, sire de la Trémoïlle:

I. *Louis*, bâtard de la Trémoïlle, *légitimé au mois de septembre* 1551;
II. *François*, bâtard de la Trémoïlle, *baron de Bournezeau, seigneur de Molinfron et de Jouy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre. Il vivait en* 1583, *et avait épousé, le* 12 *octobre* 1581, *Jeanne* de Cugnac, *fille de Louis de Cugnac, baron d'Imonville, seigneur de Richerville, de Jouy, de la Rivière, d'Etrechy, etc., et de Mathée de Prunelé d'Herbault.*

XX. Claude, sire DE LA TRÉMOÏLLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmont, comte de Guines, de Benon et de Taillebourg, baron de Sully, de Craon, de l'Isle-Bouchard, de Montagu, de la Chaise-le-Vicomte, de Mareuil, de Sainte-Hermine, de Doué, de Mauléon, de Berrie, de Didonne et de Rochefort, conseiller du roi aux conseils d'état et privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, naquit en 1566. Dès l'âge le plus tendre, il joignit l'armée de Poitou, commandée par le duc de Montpensier, et fit les campagnes depuis 1574 jusqu'à la paix de Poitiers, en 1577. Il s'était trouvé à la reprise de Fontenay-le-Comte et de Talmont sur les religionnaires. En 1586, il servit en Guienne, contre le roi de Navarre, en qualité de général de la cavalerie française. Le sire de la Trémoïlle, ayant embrassé la religion prétendue réformée, joignit le prince de Condé, et contribua à la défaite du régiment de Tiercelin, où il fut grièvement blessé. A Coutras, le 20 octobre 1587, il combattit à l'aile droite des calvinistes contre Lavardin et le seigneur de Bellegarde, gouverneur de Saintonge, qui périt dans cette journée. Le roi de Navarre (depuis Henri IV) envoya le sire de la Trémoïlle, avec Châtillon, au secours du roi Henri III, lorsque le duc de Mayenne attaqua ses troupes dans la ville de Tours. En 1589, il suivit ces deux monarques au siége de Paris. A l'avènement de Henri IV, il fut nommé pour commander en Touraine, d'où, après avoir repris quelques places sur les ligueurs, il rejoignit l'armée du roi, en Normandie, assista à la prise du château de Meulan, se signala, le 14 mars 1590, à la bataille d'Ivry, où il rompit un escadron de gardes wallonnes; servit ensuite au fameux siége de

DE NASSAU : écartelé, au 1 d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même, lampassé et armé de gueules, qui est *de Nassau*; au 2 d'or, au léopard - lionné de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, qui est de *de Catzenellnbogen*; au 3 de gueules, à la fasce d'argent, qui est *de Vianen*; au 4 de gueules, à 2 lions léopardés d'or, lampassés et armés d'azur, qui est *de Dietz*; sur le tout contre-écartelé aux premier et quatrième de gueules, à la bande d'or, qui est *de Châlons*; aux second et troisième d'or, au cor de chasse d'azur, lié et virolé de gueules, qui est *d'Orange*; sur le tout du tout 5 points d'or équipolés à 4 d'azur, qui est *de Genève*.

Rouen, en 1591 et 1592, puis à celui de Poitiers, et combattit à Fontaine-Française, au mois de juin 1595. Henri IV, pour récompenser les services éminents que lui avait rendus le sire de la Trémoïlle, qui, dans cette dernière campagne, avait amené au monarque un secours de cinq cents gentilshommes et de deux mille hommes de pied, levés dans l'étendue de ses domaines, érigea le duché de Thouars en pairie, par lettres du mois d'août 1595, registrées au parlement, le 7 décembre 1599. Le sire de la Trémoïlle mourut en son château de Thouars, le 25 octobre 1604, après avoir fait son testament le 26 mars de la même année. Il avait épousé, par traité passé à Châtellerault, le 11 mars 1598, Charlotte-Brabantine DE NASSAU, morte à Château-Renard, au mois d'août 1631, fille du célèbre Guillaume II, comte de Nassau, prince d'Orange, capitaine-général des Provinces-Unies des Pays-Bas, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. De ce mariage sont issus :

1°. Henri, dont l'article suit;
2°. Frédéric de la Trémoïlle, comte de Benon et de Laval, baron de Mauléon et de Didonne, mort, à Venise, au mois de février 1642, d'une blessure qu'il reçut dans un combat singulier contre le sieur de Bourbon-Montpensier. Il laissa un fils naturel d'Anne *Orpe*, demoiselle anglaise, nommé Henri-Édouard, qui ne fut point légitimé, et une fille de N..... *de Moussi*, Vénitienne;
3°. Elisabeth de la Trémoïlle, morte jeune;
4°. Charlotte de la Trémoïlle, femme de Jacques *Stanlay*, comte d'Erby, prince souverain de l'île de Man, baron de Stange, de Knoc et de Kiny, fils aîné de Guillaume Stanlay, comte d'Erby, chevalier de l'ordre de la Jarretière, et d'Élisabeth de Vère. Elle mourut à Chester, le 31 mars 1664.

Fils naturel de Claude, sire de la Trémoïlle, et d'Anne Garand :

Annibal, bâtard de la Trémoïlle, *seigneur de Marcilly, gouverneur et lieutenant pour le roi du château de Taillebourg, légitimé et anobli au mois de mai* 1630.

XXI. Henri, sire DE LA TRÉMOÏLLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmont, comte de Laval, de Montfort, de Guines, de Benon, de Taillebourg et de Jonvelle, marquis d'Épinay, vicomte de Rennes et de Raix, baron de Vitré, (et en cette qualité président-né de la noblesse des états de Bretagne), de Mauléon, de Berrie et de Didonne, seigneur de Lou-

dun, chevalier des ordres du roi, mestre-de-camp de la cavalerie légère de France, naquit en 1599. En 1628, il joignit l'armée du roi Louis XIII, et servit au siége de la Rochelle, pendant lequel il fit abjuration de la religion prétendue réformée, entre les mains du cardinal de Richelieu, général en chef de l'armée du roi. S. M. l'investit immédiatement de la charge de mestre-de-camp de la cavalerie légère de France. En 1629, il fit la campagne d'Italie, contribua, le 6 mars, à l'enlèvement des barricades du Pas de Suze, et fut blessé, en 1630, d'un coup de mousquet au genou, en allant reconnaître, à la tête de quatre cents chevaux, la ville et le château de Carignan, dont il se rendit maître, ce qui facilita la levée du siége de Casal. Au mois de novembre 1636, il servit à la reprise de Corbie; et, le 17 décembre de la même année, il présida les états de Bretagne. En 1643, le duc de Thouars remplit les fonctions de grand-maître de France aux obsèques du roi Louis XIII. En 1648, Louis XIV l'autorisa à se faire représenter par un envoyé au congrès de Munster, pour faire valoir les droits qu'il avait au royaume de Naples, du chef d'Anne de Laval, sa bisaïeule paternelle; mais, l'Espagne n'ayant point accédé à la paix qui fut conclue avec l'Empereur, le duc de Thouars ne put alors tirer aucun avantage de ses prétentions. Louis XIV accorda au même duc Henri et à ses descendants, en 1651, le rang et les honneurs de princes étrangers en France. Il mourut en son château de Thouars, le 21 janvier 1674. Il avait épousé, le 19 janvier 1619, Marie DE LA TOUR D'AUVERGNE, sa cousine, morte à Thouars le 24 mai 1665, fille aînée de Henri de la Tour, comte d'Auvergne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et de Raucourt, comte de Montfort et de Negrepelisse, vicomte de Turenne et de Castillon, baron de Montgascon et d'Oliergues, maréchal de France, et d'Elisabeth de Nassau, princesse d'Orange, sa seconde femme. De ce mariage sont issus:

LA TOUR D'AUVERGNE : écartelé, au 1er d'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la tour d'argent, brochante sur le tout, qui est *de la Tour*; au 2 d'or, à 3 tourteaux de gueules, qui est *de Boulogne*; au 3 coticé d'or et de gueules, qui est *de Turenne*; au 4 de gueules, à la fasce d'argent, qui est *de Bouillon*; sur le tout d'or au gonfalon de gueules, frangé de sinople, qui est *d'Auvergne*.

1°. Henri-Charles, dont l'article suit;

2°. Louis-Maurice de la Trémoïlle, comte de Laval, qui commanda un régiment d'infanterie en Italie, en 1642, sous le duc de Longueville et le prince de Carignan; se trouva aux siéges et à la prise de Crescentin, de Nice de la Paille et de Tortone la même année, et, en 1640, à la prise de Thionville, sous le duc d'Enghien. Il quitta le service pour embrasser

l'état ecclésiastique, fut abbé de Charroux et de Sainte-Croix de Talmont, et mourut en 1681;

3°. Arnaud-Charles de la Trémoïlle, comte de Montfort et de Taillebourg, né le 15 juin 1635, mort le 13 novembre 1643;

4°. Élisabeth de la Trémoïlle, née le 18 juillet 1628, morte au mois de mars 1640;

5°. Marie-Charlotte de la Trémoïlle, mariée à Paris, le 18 juillet 1662, avec Bernard *de Saxe-Veimar*, duc d'Iéna, mort le 3 mai 1678, fils de Guillaume, duc de Saxe-Veimar, et d'Éléonore-Dorothée, princesse d'Anhalt.

XXII. Henri-Charles DE LA TRÉMOÏLLE (1), prince de Tarente et de Talmont, comte de Laval, de Taillebourg, de Montfort, de Guines et de Benon, marquis d'Epinay, vicomte de Rennes et de Raix, baron de Vitré, de Mauléon, de Berrie et de Didonne, chevalier de l'ordre de la Jarretière, général de la cavalerie des états de Hollande, et gouverneur de Bosleduc, avait été nommé précédemment, en 1648, commandant de la cavalerie du landgrave de Hesse-Cassel. Son attachement pour le prince de Condé lui ayant fait abandonner la cour dans la guerre de la Fronde, dont il fut un des chefs, il suivit ce prince en Flandre, et de là, passa au service des Etats de Hollande. Il revint en France en 1655. Lorsque l'évêque de Munster eut déclaré la guerre aux Hollandais, en 1664, il fut investi, le 7 mars 1665, du gouvernement de Bosleduc, l'une des plus importantes places du duché de Brabant. Le 11 février 1666, il défit 800 hommes des troupes de ce prélat guerrier, qui s'étaient retranchés à Ouden-Bosc, et en fit un grand nombre prisonniers, entr'autres, le colonel qui les commandait, ainsi que plusieurs officiers. Les Hollandais lui conférèrent, au mois de mars suivant, le grade de général de cavalerie des Etats. Il abjura le protestantisme entre les mains de l'évêque d'Angers, le 3 septembre 1670, mourut avant son père en son château de Thouars, le 14 septembre 1672, et fut inhumé au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé, le 1er mai 1648, Amélie DE HESSE-CASSEL, fille de Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, et d'Amélie-

DE HESSE-CASSEL : parti d'un trait, coupé de deux; au 1 d'argent, à la croix patriarcale de gueules, qui est *de Hirschfeld*; au 2 coupé de sable, à l'étoile d'or et d'or plein, qui est *de Ziegenhayn*; au 3 *de Catzenellubogen*; au 4 *de Dietz*; au 5 coupé de sable, à deux étoiles d'or, et d'or plein, qui est *de Nidda*; au 6 de gueules, à 3 feuilles d'ortie appointées en forme de pairle renversé et anglées de 3 clous de la passion, le tout d'argent, qui est *de Holstein*; sur le tout d'azur, au lion burelé d'argent et de gueules, couronné d'or, qui est *de Hesse*.

(1) Le prince Charles-Henri, ainsi que ses descendants, écartelèrent leurs armoiries comme à la page première.

Elisabeth, comtesse de Hanau-Muntzenberg. Elle mourut à Francfort, le 23 février 1693, ayant eu deux fils et trois filles :

1°. Charles-Belgique-Hollande, dont l'article suit ;

2°. Frédéric-Guillaume de la Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg, seigneur du duché de Châtellerault, né en 1658. Il fut d'abord abbé de Charroux et de Sainte-Croix de Talmont, au mois de mars 1681, et fut reçu chanoine de Strasbourg en 1684. Il quitta l'état ecclésiastique, le 2 avril 1689, pour entrer dans les mousquetaires. Il fit ses premières armes en Flandre, et obtint, le 1er. octobre 1690, une compagnie dans le régiment Royal-Étranger, qu'il commanda aux siéges de Mons et de Namur, et au combat de Steinkerque, en 1691 et 1692. Le roi le nomma, le 31 mars 1693, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom (Talmont), qui prit ensuite le nom de Balincourt. Il servit en Allemagne jusqu'au traité de Ryswick, puis à l'armée de Flandre en 1701. Nommé brigadier de cavalerie, le 20 janvier 1702, il contribua à la défaite des Hollandais sous les murs de Nimègue, puis à la victoire d'Eckeren, le 30 juin 1703. Il fut créé maréchal de camp le 26 octobre 1704. Il combattit à Ramillies en 1706, fit la campagne de 1707, à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Villars, et celles de 1708 et 1709, sous les maréchaux de Berwick et de Harcourt. Promu au grade de lieutenant-général, le 29 mars 1710, il fit toutes les campagnes à l'armée du Rhin jusqu'à la paix, et se distingua particulièrement au siége de Landau, où il fut blessé, en commandant la tranchée du 17 juillet 1713. Le 25 mars 1717, il fut pourvu du gouvernement de Sarre-Louis, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arivée le 21 janvier 1739. (*Dict. hist. des Généraux Français*, *t. IX*, *p.* 356.). Dès le mois d'octobre 1719, le prince de Talmont avait été proposé pour exercer la charge de premier gentilhomme de la chambre du roi, en attendant que Charles-Armand-René, duc de la Trémoïlle, son petit-neveu, fût en âge d'en faire les fonctions. Il avait épousé, le 2 décembre 1707, Élisabeth-Anne-Antoinette *de Bullion*, fille puînée de Charles de Bullion, marquis de Galardon, seigneur de Bonnelles, prévôt de la ville de Paris, et de Marie-Anne Rouillé. De ce mariage sont issus :

A. Anne-Charles-Frédéric de la Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg, créé duc de Châtellerault, par brevet du mois d'octobre 1730, puis mestre-de-camp-lieutenant du régiment Royal-Pologne, cavalerie ; nommé, au mois de février 1739, gouverneur de Sarre-Louis ; créé brigadier de cavalerie au mois de février 1743, et décédé le 20 novembre 1759. Il avait épousé, le 2 octobre 1730, Marie-Louise *Jablonowska*, qui obtint les grandes entrées de la cour, le 1er. janvier 1763. Elle était fille aînée de Jean, prince Jablonowski, grand porte-en-

seigne de la couronne de Pologne. En 1758, cette princesse avait eu un procès avec les héritiers du duc d'Ossolinski, son beau-frère. Par arrêt du conseil du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, rendu au mois de mars de la même année, il lui fut adjugé 100,000 livres sur les fermes générales de Lorraine, 100,000 florins, argent de Pologne, pour sa dot, et 50,000 florins pour ses diamants. Le fils unique du duc de Châtellerault et de la princesse Jablonowska fut :

Louis-Stanislas de la Trémoïlle, comte de Taillebourg, né en 1731. Il entra dans les mousquetaires en 1748, fut nommé colonel dans le corps des grenadiers de France au mois de mars 1749, créé duc de Taillebourg, pair de France au mois de mai suivant, et mourut à Paris, le 17 septembre de la même année, dans la seizième année de son âge ;

B. Charles-Félicité de la Trémoïlle, comte de Taillebourg, mort jeune ;

3°. Charlotte-Amélie de la Trémoïlle, née en 1652, mariée à Copenhague, le 29 mai 1680, avec Antoine, comte *d'Altembourg*, gouverneur des comtés d'Oldembourg et de Delmenhorst ;

4°. Henriette-Céleste de la Trémoïlle, née le 18 juillet 1662 ;

5°. Marie-Sylvie de la Trémoïlle, *dite* la princesse de Tarente, morte à Paris, en 1692.

XXIII. Charles-Belgique-Hollande, sire DE LA TRÉMOÏLLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Montfort, de Laval, de Guines, de Benon, de Jonvelle, vicomte de Rennes, de Raix, de Brosse, de Marcillé et de Berneuil, baron de Vitré et de Mauléon, né en 1655, premier gentilhomme de la chambre du roi, fut reçu chevalier du St.-Esprit, le 31 décembre 1688. Au mois d'octobre 1697, le duc de la Trémoïlle fit faire, entre les mains du baron de Lillieroot, ambassadeur extraordinaire de Suède, et médiateur du traité de Ryswick, une protestation semblable à celle qu'il avait déjà faite au congrès de Nimègue, en 1678, pour la conservation des droits de la maison de la Trémoïlle sur le royaume de Naples, comme aîné des descendants de Frédéric d'Aragon. Il mourut à Paris, le 1er. juin 1709. Son corps fut transporté à Thouars, et inhumé au tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé, le 3 avril 1675, Madeleine DE CRÉQUY, morte le 12 août 1707, fille unique et héritière de Charles, duc de Créquy, pair de France, prince de Poix, chevalier des ordres

DE CRÉQUY : d'or, au créquier de gueules.

du roi, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris, et d'Armande de Saint-Gelais de Lansac, première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. De ce mariage sont provenus :

1°. Charles-Louis-Bretagne, qui suit;

2°. Marie-Armande-Victoire de la Trémoïlle, née en 1677, mariée, le 1er. février 1696, avec Emmanuel-Théodose *de la Tour-d'Auvergne*, son cousin, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand-chambellan de France, fils aîné de Godefroi-Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand chambellan de France, comte de Beaumont-le-Roger et d'Evreux, vicomte de Turenne, et de Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Elle fut sa première femme, et mourut le 5 mars 1717.

XXIV. Charles-Louis-Bretagne, sire DE LA TRÉMOÏLLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval, de Montfort, de Guines, de Benon et de Jonvelle, marquis d'Atticby, vicomte de Rennes, de Raix, de Brosse, de Marcillé et de Berneuil, baron de Vitré et de Mauléon, premier gentilhomme de la chambre du roi, naquit en 1685. Entré dans les mousquetaires en 1700, il fit la campagne de 1701 en Flandre; obtint une compagnie de cavalerie, dans le régiment Royal, le 11 janvier 1702, et se distingua à la bataille de Frédelingen, le 14 octobre de la même année. Le 14 janvier 1703, il reçut une commission pour lever un régiment de cavalerie de son nom, qu'il commanda au combat d'Eckeren, le 30 juin. Il servit à l'armée de Flandre, en 1704, et à celle de la Moselle, en 1705. Il combattit à Ramillies en 1706, et à Oudenarde en 1707; fut nommé brigadier de cavalerie le 29 janvier 1709, et devint duc de Thouars, pair de France et premier gentilhomme de la chambre du roi, à la mort de son père, le 1er. juin de la même année. Il se signala à la bataille de Malplaquet; fit la campagne de 1710 en Flandre; se trouva à l'attaque de Denain en 1711; au combat livré près de Douay le 12 juillet; et en 1712, aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain. En qualité de président de la noblesse de Bretagne, il fut député par les états de cette province vers le roi, au mois de janvier 1717. Il fut créé maréchal-de-camp le 1er. mars 1719, et mourut le 9 octobre de la même année. (*Dict. des Généraux Français*,

t. IX, *p.* 357.) Il avait épousé, le 13 avril 1706, Marie-Madeleine MOTIER DE LA FAYETTE, morte le 6 juillet 1717, fille unique de René-Armand Motier, marquis de la Fayette, brigadier des armées du roi, et de Marie-Madeleine de Marillac, dame d'Attichy. De ce mariage est issu Charles-Armand-René, qui suit.

MOTIER DE LA FAYETTE : de gueules, à la bande d'or; à la bordure de vair.

XXV. Charles-Armand-René, sire DE LA TRÉMOÏLLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval, de Montfort, de Guines, de Benon et de Jonvelle, marquis d'Attichy, vicomte de Rennes, de Raix, de Brosse, de Marcillé et de Berneuil, baron de Vitré et de Mauléon, premier gentilhomme de la chambre du roi, naquit le 14 janvier 1708. Nommé colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, le 7 octobre 1728, il s'en démit pour le régiment de Champagne, le 24 septembre 1731. Il le commanda aux siéges de Gerra d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan; en 1733, à ceux de Novare et de Tortone; et apporta au roi la nouvelle de la reddition de cette dernière place, au mois de février 1734. Il rejoignit immédiatement l'armée d'Italie, et reçut une contusion à la cuisse, à l'attaque de Colorno, où sa conduite brillante lui mérita des éloges publics. Au mois de juillet, il combattit à la bataille de Parme, où il fut légèrement blessé, et donna de nouvelles preuves de sang-froid et de valeur à la bataille de Guastalla. Il reçut le brevet de brigadier d'infanterie, le 18 octobre de la même année 1734. Il commanda une brigade aux siéges de Révéré et de Guastalla, en 1735. Rentré en France avec son régiment, au mois de janvier 1736, il fut reçu au parlement en qualité de pair de France, le 18 juin suivant, et nommé, le 6 mars 1738, l'un des quarante de l'académie française. Le 17 mars 1741, il fut appelé au gouvernement général de l'Ile-de-France, sur la démission du comte d'Evreux, et en se démettant du gouvernement du Pont-de-Remy dont il avait été pourvu depuis longtemps. Le duc de la Trémoïlle mourut le 23 mai de la même année. (*Chronol. militaire, par Pinard, t. VIII, p.* 366). Il avait épousé, le 27 janvier 1725, Marie-Hortense-Victoire DE LA TOUR D'AUVERGNE, sa cousine-germaine, fille d'Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand-chambellan de France, comte d'Evreux et

DE LA TOUR D'AUVERGNE : comme à la p. 51.

de Beaumont-le-Roger, vicomte de Turenne, et de Marie-Armande-Victoire de la Trémoïlle. De ce mariage est issu Jean-Bretagne-Charles-Godefroi, qui suit.

XXVI. Jean-Bretagne-Charles-Godefroi, sire DE LA TRÉMOÏLLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmont, comte de Laval au Maine, et de Montfort, en Bretagne, baron de Vitré, et en cette qualité premier baron et président de la noblesse de Bretagne, naquit le 5 février 1737. Il entra au service dans les mousquetaires, et fut nommé successivement colonel au corps des grenadiers de France, le 30 mai 1752, puis le 10 octobre 1755, mestre-de-camp-lieutenant du régiment d'Aquitaine (depuis Artois), cavalerie, brigadier de cavalerie le 26 juillet 1762, et maréchal-de-camp le 3 janvier 1770. Le duc de la Trémoïlle est mort en émigration. (*Dictionnaire hist. des Généraux Français, t. IX, p. 357*). Il avait épousé, 1°. le 18 février 1751, Marie-Geneviève de DURFORT, morte sans enfants, le 10 décembre 1762, fille unique de Gui-Michel de Durfort, duc de Lorges et de Randan, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, et d'Elisabeth-Philippine de Poitiers de Rie; 2.° le 24 juin 1763, Marie-Maximilienne-Louise-Françoise-Sophie, princesse de SALM-KIRBOURG, née le 19 mai 1744, fille de Philippe-Joseph, prince de Salm-Kirbourg, grand d'Espagne, béer de Flandre, et de Marie-Thérèse-Josèphe, princesse de Hornes. De ce dernier mariage sont issus :

DE DURFORT : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, qui est *de Durfort;* aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent, qui est *de Lomagne;* au lambel de gueules, brochant sur les deux premiers quartiers.

DE SALM-KIRBOURG: écartelé, aux 1 et 4 de sable, au léopard d'argent, ayant la queue fourchée, qui est *des Wildgraves;* aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules, couronné d'azur, qui est *des Rheingraves;* sur le tout contre écartelé, au I de gueules, à 3 lionceaux d'or, qui est *de Kirbourg;* au 2 d'or, à deux saumons adossés de gueules, qui est *de Salm;* au III de gueules, à la colonne d'argent, le socle, la base, et le chapiteau couronné d'or, qui est *d'Anholt;* au IV d'azur, à la fasce d'argent, qui est *de Vinslingen*

1°. Charles-Bretagne-Marie-Joseph, dont l'article suit;

2°. Antoine-Philippe de la Trémoïlle, prince de Talmont, frère jumeau du prince abbé de la Trémoïlle, dont on va parler, né à Paris, en 1765, et général de la cavalerie royale vendéenne. Émigré avec sa famille, en 1791, il joignit les princes à Coblentz. Rentré en France la même année, il fut arrêté, en 1792, comme ayant pris part à la conjuration du marquis de la Rouairie, contre les principes révolutionnaires. Enfermé à Angers, il parvint à s'échapper des mains des gendarmes qui le conduisaient de cette ville à Laval. Il rejoignit l'armée vendéenne à Saumur, au mois d'avril 1793, et fut nommé général de la cavalerie. Le 29 juin, lors du siége de Nantes, il chargea les républicains qui fuyaient par la route de Vannes, leur prit deux pièces de canon et les força de rentrer dans la ville. Le prince de Talmont eut un cheval tué sous lui dans cette affaire. Le 30 juillet, il sauva l'armée vendéenne, en couvrant la retraite avec la cava-

lerie, à la suite des combats de Pont-Charron, de Bessay et de Luçon. Il se distingua aux combats de Doué, le 14 septembre, de Clisson, le 21, de la Tremblaye, le 15 octobre, et, de concert avec M. d'Autichamp, il s'empara de Varades, ce qui assura à l'armée royale le passage de la Loire. Il prit part au combat et à la prise de Laval, le 22 octobre, et au siége de Granville, le 14 novembre. A la bataille d'Antrain, le 18 du même mois, le prince de Talmont, à la tête de 400 hommes, soutint tous les efforts de l'armée républicaine, et donna le temps aux royalistes, qu'une terreur panique avait dispersés, de se rallier, et de remporter eux-mêmes la victoire. Ce beau trait de dévouement et d'héroïsme fut admiré par toute l'armée royale, dont les chefs se plurent à répéter qu'ils lui devaient leur salut. Il donna de nouvelles preuves de valeur au combat qui précéda la prise du Mans, le 10 décembre (1), et le 12, à la sanglante action qui eut lieu dans cette ville, et qui fut suivie de la déroute de l'armée royale, dont les débris se rallièrent à Laval. Peu de jours après ce désastre, les officiers ayant élu, à Blain, le chevalier Fleuriot pour général en chef, le prince de Talmont, dont les services signalés semblaient lui avoir mérité cette distinction, fut piqué de cette préférence, et se retira de l'armée. Arrêté à Laval, le 4 janvier 1794, et condamné à mort, le 26, par une commission militaire républicaine établie à Rennes, il ne démentit point, dans ses derniers moments, la grandeur d'âme et la fermeté qu'on lui avait connues sur les champs de bataille, et reçut la mort dans la cour de son château de Laval. (*Dict. des Généraux Français, t. IX, p.* 358.) Le prince de Talmont avait épousé, par contrat signé du roi, le 23 janvier 1785, Henriette-Louise-Françoise-Angélique *d'Argouges*, fille unique de Michel-Pierre-François, comte d'Argouges, marquis de la Chapelle-la-Reine et de Bournezeau, lieutenant-général des armées du roi, et de Henriette-Charlotte-Marie de Courtarvel de Pezé. Ils ont eu un seul fils, nommé :

Léopold de la Trémoïlle, né en 1787, mort en bas âge ;

3°. Charles-Godefroi-Auguste, prince abbé de la Trémoïlle, comte de Laval, né en 1765, nommé, en 1774, chanoine, et depuis grand doyen du chapitre de Strasbourg, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 15 juin 1794 ;

4°. Louis-Stanislas-Kotska, prince de la Trémoïlle, né le 12 juin 1767, reçu chevalier de Malte le 15 septembre 1770, entré au service en 1781, émigré avec sa famille en 1791, et créé lieutenant-général des armées

(1) Dans ce combat, un hussard républicain osa défier le prince de Talmont, qu'à son écharpe blanche il reconnut pour général. Le prince tourne bride et lui crie : *Je t'attends.* Puis, s'avançant lui-même au devant de son adversaire, il fond sur le cavalier et lui partage la tête d'un coup de sabre.

du roi, à prendre rang du 11 mars 1814. Le prince de la Trémoïlle a épousé, le 1er. avril 1802, Geneviève-Adélaïde *Andrault de Langeron*, fille de Charles-Claude Andrault de Maulevrier, marquis de Langeron, lieutenant-général des armées du roi, chevalier du Saint-Esprit et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XXVII. Charles-Bretagne-Marie-Joseph duc DE LA TRÉMOÏLLE et de Thouars, pair de France, prince de Tarente, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et grand-croix des ordres militaires de Bade, est né à Paris, le 24 mars 1764. Entré au service le 4 avril 1778, il fut nommé sous-lieutenant au régiment de l'Ile-de-France, le 18 avril 1779, et passa avec le même grade dans le régiment Royal-Normandie, cavalerie, le 22 juin 1781. Le duc de la Trémoïlle était colonel de cavalerie, à l'époque de son émigration avec sa famille, en 1791. Passé depuis au service de Bade, il a été promu au grade de lieutenant-général, et a été appelé à la pairie de France par S. M. Louis XVIII, le 4 juin 1814. Il a épousé, 1.° le 20 juillet 1781, Louise-Emmanuelle DE CHATILLON, née en 1763, dernier rejeton de cette illustre maison, fille de Louis-Gaucher, duc de Châtillon, pair de France, lieutenant-général de la Haute et Basse-Bretagne, et d'Adrienne-Emilie-Félicité de la Baume-le-Blanc de la Vallière; 2°. Le 9 juin 1817, Marie-Virginie DE SAINT-DIDIER, fille du comte Antoine de Saint-Didier. Du premier mariage n'est issue qu'une fille nommée

DE CHATILLON : de gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or.

DE SAINT-DIDIER : d'azur, au lion d'argent; à la bordure de gueules, chargée de 8 fleurs de lys d'or.

Caroline de la Trémoïlle, née en 1788, décédée en 1791.

SECONDE BRANCHE.

Marquis de Royan et comtes d'Olonne, éteints.

XIX. Georges DE LA TRÉMOILLE (1), IIe. du nom, baron de Royan, des Olonnes, d'Apremont, de Pleslo, de Boussac et de Gençay, seigneur de Saujon, de Kergorlay, de Las, de St.-Août, etc., chevalier des ordres du roi, conseiller aux conseils d'état et privé, sénéchal de Poitou et capitaine du château de Poitiers,

(1) Il portait : parti de deux traits coupés d'un; au 1 *de la Trémoïlle;* au 2 *de Bourbon*; au 3 *de Coëtivy;* au 4 *de Milan;* au 5 *de Laval;* au 6 *d'Orléans.*

quatrième fils de François Ier. de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, et d'Anne de Laval, partagea les biens de sa maison avec ses frères en 1550. Il servit le roi Charles IX, contre les religionnaires, en 1568 et 1569; fut député par le corps de la noblesse de Poitou, en 1576 et 1577, pour assister aux états de Blois, et fut nommé par Henri III, en 1584, sénéchal de Poitou, et gouverneur du château de Poitiers, sur la démission de Gaspard d'Alègre, seigneur de Viverols. Il n'en jouit pas long-temps, étant mort à Poitiers au mois de décembre de la même année 1584. Son corps fut transporté à Thouars, et inhumé dans l'église de Notre-Dame, au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé, le 13 novembre 1563, Madeleine DE LUXEMBOURG, fille de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, et de Charlotte de Bretagne. Elle eut en dot les baronnies d'Apremont, en Poitou, et de Pleslo, en Bretagne, et Jeanne de Bretagne, sa tante, lui légua celle de Boussac, en 1571. De ce mariage est né un fils unique, nommé Gilbert, qui suit.

DE LUXEMBOURG : d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, ayant la queue fourchée, nouée et passée en sautoir.

XX. Gilbert DE LA TRÉMOÏLLE (1), marquis de Royan, comte d'Olonne, baron d'Apremont, seigneur de Preslo et de Champfreau, chevalier des ordres du roi, commandant d'armée, et conseiller-d'état, commença à servir de bonne heure contre les protestants. Le 1.er avril 1587, il leva un régiment d'infanterie de son nom, qu'il commanda cette année et la suivante contre le duc de Guise, chef de la ligue. Devenu sénéchal de Poitou et capitaine de 50 hommes d'armes, Henri III lui donna, le 9 octobre 1589, le commandement de l'armée de Touraine, avec laquelle il fit le siége de Montrichard. Henri IV, voulant reconnaître les services que Gilbert lui avait rendus, tant dans ses conseils que dans ses armées, érigea la baronnie de Royan en marquisat, par lettres du mois d'octobre 1592, registrées au parlement de Paris, le 6 septembre 1594, et en celui de Bordeaux, le 16 juin 1595; et le nomma, le 10 mai 1594, capitaine de l'ancienne compagnie des 100 gen-

(1) Il portait, ainsi que ses descendants : parti de 3 traits, coupés d'un; au 1 *d'Orléans;* au 2 *de Milan;* au 3 *de Bourbon-Montpensier;* au 4 *de Bretagne-Penthièvre;* au 5 *de Savoie;* au 6 *de Luxembourg;* au 7 *de Coëtivy;* au 8 *de Laval;* sur le tout *de la Trémoïlle.*

tilshommes de la maison du roi. Les nouveaux services qu'il rendit à ce prince, en lui soumettant plusieurs villes du Poitou qui avaient embrassé le parti de la ligue, furent récompensés par son admission dans l'ordre du St.-Esprit, le 5 janvier 1597, et par l'érection en comté de la baronnie d'Olonne au mois de janvier 1600, érection dont les lettres furent registrées au parlement, le 6 mars 1602. Gilbert de la Trémoïlle mourut en son château d'Apremont, le 25 juillet 1603. (*Dict. hist. des Généraux Français*, *t. IX*, *p.* 354). Il avait épousé, à Chartres, le 12 septembre 1592, Anne HURAULT, qui se remaria, le 7 janvier 1612, avec Charles de Rostaing, comte de Bury, et mourut le 16 avril 1635. Elle était fille de Philippe Hurault, comte de Chiverny et de Limours, chancelier de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Orléanais, pays Chartrain, Blaisois, Dunois, Amboise et Loudunois, et d'Anne de Thou. Le marquis de Royan en eut trois fils et deux filles :

HURAULT : d'or, à la croix d'azur, cantonnée de 4 ombres de soleil de gueules.

1°. Philippe, dont l'article suit;
2°. Gilbert de la Trémoïlle, né en 1599, abbé de Chambon, décédé en 1619;
3°. Georges de la Trémoïlle, né en 1601, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, mort en 1623;
4°. Catherine de la Trémoïlle, co-adjutrice, puis, en 1640, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers. Elle fut bénie par l'archevêque de Reims, le 14 septembre 1649, et mourut au mois d'avril 1650;
5°. Marie-Marguerite de la Trémoïlle, abbesse du Lys en 1628, puis de Jouarre en 1638, morte en 1657.

XXI. Philippe DE LA TRÉMOÏLLE, marquis de Royan, comte d'Olonne, baron d'Apremont et de Commequiers, seigneur de Pleslo, etc., sénéchal de Poitou, et gouverneur du château de Poitiers, naquit en 1596. Il servit le roi Louis XIII contre les Rochelais, en 1621 et 1625, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes qu'il avait levée parmi ses vassaux. Lors de la rupture de la paix avec l'Espagne, en 1635, il conduisit en Picardie l'arrière-ban de la noblesse de Poitou. Il eut ensuite à s'opposer aux entreprises des religionnaires du Bas-Poitou, dont il fit démolir plusieurs temples. Il mourut le 8 août 1670. Il avait épousé 1°. en 1622, Madeleine CHAMPROND, morte au mois de novembre 1641, fille unique de Michel Champrond, chevalier, seigneur de Hanches, président aux enquêtes du parlement de

CHAMPROND : d'or, au griffon d'azur.

MARTIN :

Paris ; 2°. le 11 juin 1647, Judith MARTIN, fille d'Ambroise Martin, avocat-général au parlement de Rennes, morte sans enfants au mois de mars 1676. Ceux du premier lit furent :

1°. Louis de la Trémoïlle, comte d'Olonne, né en 1626, sénéchal de Poitou. Il servit en Allemagne contre les Impériaux et les Bavarois, et se trouva à la bataille de Nortlingen, le 3 août 1645. Depuis, il suivit le prince de Condé en Catalogne, et prit part au siége de Lérida, en 1647. Il mourut à Paris, le 5 février 1686, sans enfants de Catherine-Henriette *d'Angennes*, qu'il avait épousée en 1652, et qui lui survécut jusqu'au 13 juin 1714. Elle était fille de Charles d'Angennes, baron d'Amberville, seigneur de la Louppe, et de Marie du Raynier ;

2°. César-Joseph de la Trémoïlle, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, puis jésuite, mort subitement à Paris, le 25 avril 1698 ;

3°. Paul-Augustin de la Trémoïlle, seigneur de Hanches, près Épernon, né en 1635, mort le 24 janvier 1688 ;

4°. François II, dont l'article va suivre ;

5°. François-Auguste de la Trémoïlle,
6°. Charles-François de la Trémoïlle,
7°. Angélique de la Trémoïlle,
} morts jeunes ;

8°. Catherine-Marie de la Trémoïlle, morte religieuse à Sainte-Croix de Poitiers ;

9°. Madeleine de la Trémoïlle, abbesse du Pont-aux-Dames en 1672, morte le 16 novembre 1679 ;

10°. Calliope de la Trémoïlle, nommée abbesse du Pont-aux-Dames, le 17 novembre 1679, morte en 1701.

XXII. François DE LA TRÉMOÏLLE, II°. du nom, marquis de Royan, comte d'Olonne, sénéchal de Poitou et gouverneur de Poitiers, né en 1637, mourut subitement à Paris, le 12 juin 1690. Il avait épousé, le 31 décembre 1675, Yolande-Julie DE LA TRÉMOÏLLE, fille puînée de Louis II de la Trémoïlle, duc de Noirmoutier, et de Julie-Renée Aubry de Tilleport. Elle mourut à Paris, le 10 mai 1693. De ce mariage sont issus :

DE LA TRÉMOÏLLE : comme à la p. 65.

1°. Georges de la Trémoïlle, marquis de Royan, comte d'Olonne, né le 14 février 1683, mort le 15 juin 1691 ;

2°. Augustin-Louis de la Trémoïlle, né le 23 novembre 1686, mort jeune ;

3°. Henriette-Renée de la Trémoïlle, morte en bas-âge ;

4°. Marie-Anne de la Trémoïlle, marquise de Royan, comtesse d'Olonne, née le 10 novembre 1676, mariée, le 6 mars 1696, avec Paul-Sigismond *de Montmorency-Luxembourg*, duc de Châtillon, comte de Luxe, fils

puîné de François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, et de Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre. Elle mourut le 2 juillet 1708.

TROISIÈME BRANCHE.

Marquis, puis ducs de Noirmoutier, éteints.

XIX. Claude DE LA TRÉMOÏLLE (1), baron de Noirmoutier et de Mornac, seigneur de Châteauneuf-sur-Sarthe, de Saint-Germain, de Buron, de la Roche-Diré, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, cinquième fils de François Ier., sire de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, et d'Anne de Laval, partagea, avec ses frères, les domaines de sa maison, le 6 novembre 1550, et en 1554. Il servit les rois François II et Charles IX pendant les premiers troubles de la religion, et mourut en 1566. Il avait épousé, le 23 février 1557, Antoinette DE LA TOUR-LANDRY, dame de Saint-Mars de la Jaille, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis, fille de Jean, baron de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, seigneur de Bourmont, et de Jeanne Chabot. Elle était veuve, en premières noces, de René le Porc de la Porte, baron de Vezins, en Anjou. Elle épousa, en troisièmes noces, Claude Gouffier, duc de Roannais, grand-écuyer de France, dont elle fut la cinquième femme. Elle fit son testament le 20 mars 1585, et fut inhumée aux Cordeliers d'Angers, en la chapelle de Craon. Elle eut, de Claude de la Trémoïlle, un fils unique, qui suit.

DE LA TOUR-LANDRY : écartelé, au 1 d'or, à la fasce crénelée de gueules de 3 pièces, maçonnée de sable, qui est *de la Tour-Landry*; au 2 d'or, à 3 chabots de gueules, qui est *de Chabot*; au 3 d'or, à 3 fasces nébulées de gueules, qui est *de Maillé*; au 4 d'hermine plein, qui est *de Bretagne*; sur le tout parti *de Bourbon* et *de Chauvigny*.

XX. François DE LA TRÉMOÏLLE, IIe du nom, marquis de Noirmoutier, par lettres d'érection du mois d'octobre 1584, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf et de Semblançay, seigneur de Mornac, de Montagu, de Mareuil, de Buron, de Craon, de la Ferté-Milon et de la Roche-Diré, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, servit très-utilement les rois Henri III et Henri IV pendant les guerres

(1) Il portait : parti de deux traits, coupés d'un ; au 1 *de la Trémoïlle;* au 2 *de Bourbon ;* au 3 *de Coëtivy ;* au 4 *de Milan ;* au 5 *de Laval ;* au 6 *d'Orléans.*

civiles du royaume. En 1588, il défendit l'île de Noirmoutier contre les ligueurs, et servit, en 1592, dans l'armée du prince de Conti, lorsque ce prince fut chargé de soumettre les provinces de Poitou, d'Anjou et de Berry. Il mourut au mois de février 1608, et fut inhumé aux Cordeliers d'Angers, en la chapelle de Craon. Il avait épousé, le 18 octobre 1584, Charlotte DE BEAUNE, dame de la Ferté-Milon, dame d'atours de la reine Catherine de Médicis, morte le 30 septembre 1617, et inhumée aux Célestins, à Paris. Elle était fille unique de Jacques de Beaune, baron de Semblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Carte, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la chambre, et de Gabrielle de Sade, et veuve de Simon de Fizes, baron de Sauve, conseiller d'état. François de la Trémoïlle laissa un fils unique, qui suit.

DE BEAUNE : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or

XXI. Louis DE LA TRÉMOÏLLE, I.er du nom, marquis de Noirmoutier, baron de Châteauneuf et de Semblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Roche-Diré, de la Carte et de la Ferté-Milon, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, fut nommé, le 15 juin 1613, lieutenant-général en haut et bas Poitou, Châtelleraudais, Loudunois, et en la ville de Poitiers. Il obtint ensuite d'autres lettres pour commander en chef, en l'absence du duc de Sully, gouverneur du Poitou, et du duc de Roannais, gouverneur de la ville de Poitiers. Il mourut à Paris, étant sur le point d'aller prendre possession de ces diverses charges, le 4 septembre de la même année 1613, à l'âge de vingt-sept ans, et fut inhumé aux Célestins, à Paris. Il avait épousé, le 13 mars 1610, Lucrèce BOUHIER, fille aînée de Vincent Bouhier, chevalier, baron du Plessis-aux-Tournelles, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, intendant de l'ordre du Saint-Esprit, et de Marie Hotman. Elle se remaria, en 1617, avec Nicolas de l'Hôpital, marquis, puis duc de Vitry, maréchal de France, gouverneur de Provence, et rendit son premier mari père de deux fils :

BOUHIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 3 croissants d'argent, et en pointe d'un rencontre de bœuf d'or.

1°. Louis II, dont l'article suit ;

2°. François de la Trémoïlle, baron de Châteauneuf, né posthume, mort le 27 novembre 1616, et inhumé aux Célestins.

XXII. Louis de la Trémoïlle (1), II.e du nom, marquis, puis duc de Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Semblançay et de Châteauneuf, seigneur de la Ferté-Milon, de la Roche-Diré, de Charsay, et de la Carte, conseiller aux conseils d'état et privé, lieutenant-général des armées du roi, naquit le 25 décembre 1612. Il fit ses premières armes comme volontaire, en 1635, dans le Luxembourg, contre les Espagnols, se trouva à la défaite du prince Thomas de Savoie, à Avein, le 20 mai, et servit aux siéges de Tirlemont et de Louvain. Nommé capitaine d'une compagnie au régiment de Bellefonds, il la commanda, en 1636, au siége de Corbie, et, en 1637, à ceux d'Yvoy et de Damvilliers, et à la défaite des Espagnols, près de Pont-de-Vaux, sous le vicomte de Turenne. L'année suivante, il servit sous le duc de Longueville; se trouva à la défaite du duc de Lorraine, à la prise de Poligny et au siége et à la réduction de Brisach. Il fit les campagnes de 1639, 1640 et 1641, sous le maréchal de la Meilleraye; combattit aux siéges de Lillers, de Hesdin, de Charlemont, de Mariembourg, d'Arras et de Perpignan. Il fit la campagne de 1643, en Allemagne, sous le maréchal de Guébriant; fut créé maréchal-de-camp, le 26 mai, et pourvu, le 5 juin, de la lieutenance générale au gouvernement d'Anjou. Il commanda un corps séparé en Allemagne; dirigea une des quatre attaques au siége de Rottweil, et se distingua à Tuttlingen, aux combats de Fribourg, et à la prise de Bingen, de Creutzenach et de Landau. Fait prisonnier à la bataille d'Etlingen, il rentra en France au mois d'octobre 1644. L'année suivante, le marquis de Noirmoutier se trouva, sous Monsieur, aux siéges et à la prise de Mardick, de Linck, de Béthune, de Lillers, de la Mothe, d'Armentières, du Quesnoy, de Warneton, de Commines, de Marchiennes, de Pont-à-Vendin, de Lens, d'Orchies, de l'Écluse et d'Arleux. Au mois de mars 1646, il se distingua dans l'expédition du maréchal de Gassion sur les quartiers du prince Charles de Lorraine. Le 13 mai, il prit le commandement des troupes de l'armée de Flandre qu'il réunit

(1) Louis II et ses enfants portaient : parti de 3 traits, coupé d'un; au 1 *de France;* au 2 *de Jérusalem;* au 3 *d'Orléans;* au 4 *de l'Empire;* au 5 *de Luxembourg;* au 6 *de Milan;* au 7 *de Laval;* au 8 *de Craon;* sur le tout *de la Trémoïlle.*

à celles du roi. Il contribua à la reddition de Courtray, à la reprise du fort de Mardick, et à la réduction de Furnes et de Dunkerque. Le marquis de Noirmoutier fut blessé au siége de Dixmude, au mois de juillet 1647. Appelé, le 15 mai 1648, au commandement de la cavalerie de l'armée de Flandre, il concourut à la victoire de Lens et à la défaite des Espagnols par le grand Condé. Il commanda l'armée d'Anjou en 1649. Louis XIV, voulant récompenser les services de ce général, érigea son marquisat de Noirmoutier en duché-pairie, par lettres du mois de mars 1650, et transféra cette dignité sur la baronnie de Montmirail, le 8 février 1657. Promu au grade de lieutenant-général, le 7 juillet 1650, il fut employé, sous le maréchal du Plessis-Praslin, au secours de Guise; s'empara de Châteauneuf dans la nuit du 5 au 6 septembre; contribua à la reprise de Rethel sur les Espagnols, le 14 décembre, et, le lendemain, à la victoire remportée, sous les murs de cette place, sur don Estevan de Gamare, et le vicomte de Turenne. Employé à l'armée du maréchal d'Aumont, en 1651, il marcha au secours de Vintimille; fut ensuite nommé gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe; et, le 11 avril 1653, contribua à la défaite des ennemis devant Couvains. Il reçut Louis XIV dans son gouvernement du Mont-Olympe, lorsque ce monarque revint du siége de Montmédy, en 1657, et mourut à Châteauvillain, le 12 octobre 1666. (*Dict. hist. des Généraux Français*, *t. IX*, *p.* 355.) Le duc de Noirmoutier avait épousé, au mois de novembre 1640, Renée-Julie AUBERY, morte le 20 mars 1679, fille unique de Jean Aubery, chevalier, seigneur de Tilleport, maître des requêtes, conseiller d'état ordinaire, et de Françoise le Breton de Villandry. Leurs enfants furent :

AUBERY : d'or à 5 trangles de gueules.

1°. Louis-Alexandre de la Trémoïlle, né en 1642, qui entra au service de Portugal, et fut tué dans la guerre contre les Espagnols, au mois de mars 1667;

2°. Antoine-François, dont l'article suit;

3°. Henri de la Trémoïlle, comte de Noirmoutier, tué au combat de Seneff, le 11 août 1674;

4°. Joseph-Emmanuel de la Trémoïlle, abbé de Lagny, de Sorèze, de Haute-Combe en Savoie, de Grandselve, de Saint-Arnaud, près de Tournay, et de Saint-Étienne de Caen. Il fut nommé auditeur de rote à Rome, en 1693, charge qu'il remplit avec autant de capacité que

d'intégrité. Créé cardinal du titre de la Trinité-du-Mont, par le pape Clément XI, le 17 mai 1706, il fut chargé des affaires de France à Rome, au départ du cardinal de Janson. Louis XIV le nomma commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 27 mai 1708; évêque de Bayeux, au mois de janvier 1716; puis, au mois d'avril suivant, archevêque, prince de Cambray. Le pape Clément XI le sacra à Rome, le 30 mai 1719, assisté des cardinaux Tanare, Paulucci, Pignatelli, Ottoboni, Albani et Olivieri. Il mourut à Rome, le 9 janvier 1720;

5°. Robert de la Trémoïlle, mort en 1670, à l'abbaye de Jard, près Melun, étant muet;

6°. Anne-Marie de la Trémoïlle, mariée 1°. en 1659, avec Adrien-Blaise *de Talleyrand*, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, mort au village de Mestre, près Venise, en 1670, fils de Charles de Talleyrand, II°. du nom, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, comte de Grignols, et de Charlotte de Pompadour; 2°. au mois de février 1675, avec Flavio *Ursini*, duc de Bracciano et de San-Gemini, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, fils de Ferdinand Ursini, duc de San-Gemini, et de Justinienne Ursini. Elle fut camera-major de la reine d'Espagne, et connue sous le nom de la *princesse des Ursins*. Elle mourut à Rome, le 5 décembre 1722;

7°. Yolande-Julie de la Trémoïlle, morte à Paris, le 10 mai 1693, veuve de François *de la Trémoïlle*, II°. du nom, marquis de Royan, comte d'Olonne, qu'elle avait épousé le 31 décembre 1675;

8°. Louise-Angélique de la Trémoïlle, mariée, au mois de novembre 1682, avec Antoine *de la Rovère*, duc de Lanti, prince de Belmare, chevalier des ordres du Roi, fils d'Hippolyte de la Rovère de Lanti, et de Christine d'Altemps. Elle mourut à Paris, le 25 novembre 1698, et le duc de Lanti à Rome, le 5 mai 1716;

9°. Charlotte de la Trémoïlle, qui vivait en 1668.

XXIII. Antoine-François DE LA TRÉMOÏLLE, duc de Royan, connu sous le nom de duc de Noirmoutier, seigneur de la Ferté-Milon, etc., né aveugle, et destiné à l'état ecclésiastique, quitta le séminaire à la mort de son frère aîné, et obtint l'érection de son marquisat de Royan, en titre de duché, par lettres-patentes du 19 avril 1707, registrées au parlement le 19 mai suivant, et mourut à Paris, sans postérité, le 18 juin 1733. Il avait épousé 1°. au mois de février 1688, Marguerite DE LA GRANGE-TRIANON, morte le 20 août 1689, fille de Louis de la Grange-Trianon, seigneur de Marconville, président aux requêtes du parlement de Paris, et de Marguerite Martineau; 2°. le 22 mai 1700, Marie-

LA GRANGE-TRIANON: de gueules, au chevron d'argent, chargé d'un chevron vivré de sable, et accompagné de 3 étoiles d'or.

Duret de Chevry : d'azur, à 3 diamants taillés en losange d'argent, châtonnés d'or ; en cœur un souci d'or, tigé de sinople.

Elisabeth Duret de Chevry, morte à Paris, le 13 septembre 1733, fille de François Duret, chevalier, seigneur de Chevry et de Villeneuve, président en la chambre des comptes de Paris, et de Marie-Elisabeth Bellier de Platbuisson.

QUATRIÈME BRANCHE (1).

Seigneurs d'Uchon et de Bourbon-Lancy, comtes de Joigny, éteints.

XIII. Guillaume de la Trémoïlle, IIe. du nom, chevalier, seigneur d'Uchon, d'Epoisses, de Bourbon-Lancy et d'Antigny, conseiller et chambellan des rois Charles V et Charles VI, et du duc Philippe-le-Hardi, souverain-capitaine de ses gens d'armes et maréchal de Bourgogne, second fils de Gui V, sire de la Trémoïlle, grand panetier de France, et de Radegonde de Guenand, naquit vers l'an 1345. Il fit ses premières armes en 1370, en qualité d'écuyer dans la compagnie de Güi du Tremblay, chevalier. En 1377, Jean de Neufchâtel, seigneur de Villafans, frère de la comtesse Isabelle de Neufchâtel, ayant pris le parti du comte de Montbéliard contre le duc de Bourgogne, son suzerain, entra dans le duché à la tête de ses gens d'armes, et ravagea tout ce qu'il soumit sur son passage. Guillaume de la Trémoïlle, alors chambellan du duc, s'étant joint à Gui VI, sire de la Trémoïlle, son frère, marcha au-devant de ce seigneur rebelle ; et, de concert, ils défirent complètement ses troupes et le firent prisonnier de guerre. Ces faits sont rappelés dans des lettres du duc de Bourgogne du 15 août 1378, par lesquelles il accorda un don considérable à ces deux frères, pour les indemniser des frais de cette guerre, et les récompenser d'un service aussi important. (*Hist. de Bourgogne*, *t. II, p.* 54.) La même année 1377, Guillaume de la Trémoïlle fut nommé capitaine des gens d'armes du duc Philippe-le-Hardi, qu'il accompagna en Picardie contre les Anglais. Il combattit d'une manière si remarquable à Rosebecq, le 27 novembre 1382, contre les Gantais révoltés, qu'il fut armé chevalier sur le champ de bataille. Il est qualifié cham-

(1) Cette branche portait les armes *de la Trémoïlle*, sans écartelures.

bellan du roi, dans l'acte d'un don que lui fit Charles VI au mois de juin 1383. Le 13 septembre 1386, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, nomma Guillaume de la Trémoïlle et Gui, sire de la Trémoïlle, son frère, exécuteurs de ses volontés testamentaires, conjointement avec le roi, le duc de Berry, la duchesse de Bourgogne, le comte de Nevers, le duc de Bourbon, le chancelier de Dauphiné, Jean de Vienne, amiral de France, Jean Canard, chancelier de Bourgogne, le comte de Bourgogne, Gui de Pontailler, maréchal, Anseau de Salins et Oudard de Chazeron (*Ibid. p.* 96). Il était souverain capitaine des gens d'armes de Bourgogne, en 1387, époque à laquelle le roi Charles VI et le duc Philippe-le-Hardi l'envoyèrent avec une armée au secours de Jeanne, duchesse de Brabant, attaquée par les Anglais. Il accompagna Philippe dans son expédition contre le duc de Gueldre, dont il ravagea les états. En 1388, il servit en Allemagne; et, l'année suivante, il signa, avec plusieurs princes et seigneurs considérables, le contrat de mariage de Gaston, comte de Foix, seigneur de Béarn, avec Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne. En 1390, Guillaume de la Trémoïlle accompagna le duc de Bourbon dans son expédition d'Afrique; succéda, en 1395, à Gui de Pontailler dans la dignité de maréchal de Bourgogne; accompagna le duc de Bretagne, en 1394, puis, en 1396, Jean, comte de Nevers, en Hongrie, et fut fait prisonnier (et non pas tué, comme le dit Froissart) à la bataille de Nicopolis, le 28 septembre. Conduit à Burse, en Bithynie, il fut présent, avec plusieurs autres chevaliers, au codicille qu'Enguerand VII, sire de Coucy, fit, dans cette ville, le 18 février 1397 (n. st.). Il paraît que Guillaume de la Trémoïlle mourut en captivité. Il avait épousé Marie DE MELLO, dame d'Uchon, d'Epoisses et de Bourbon-Lancy, fille et héritière de Gui de Mello, seigneur des mêmes terres et de Givry, et d'Agnès de Cléry. De ce mariage sont provenus:

DE MELLO: d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de 8 merlettes du même en orle, 3, 2 et 3.

1°. Guillaume de la Trémoïlle, seigneur d'Uchon, qui servait en Guienne, avec neuf écuyers, au mois d'août 1398, et mourut célibataire;

2°. Philippe de la Trémoïlle, seigneur de Montréal, tué à Nicopolis, le 28 septembre 1396. Il n'eut point d'enfants d'Éléonore *de Culant*, sa femme, fille d'Eudes, seigneur de Culant en Berry, et de Marguerite de Joinville, sa seconde femme. Elle épousa, en secondes noces, Guichard *Dauphin*, IIe. du nom, seigneur de Jaligny et de la Ferté-Chau-

dron en Nivernais, grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné, tué à Azincourt, en 1415;

3°. Gui VI, dont l'article suit;

4°. Jean de la Trémoïlle, co-seigneur d'Uchon, qui servit dans la guerre contre les Liégeois, révoltés contre Jean de Bavière, leur évêque, et fut tué, le 13 septembre 1408, dans la bataille livrée près de la ville de Tongres. Le duc de Bourgogne ordonna que son corps fût transféré à Maëstricht, pour y être inhumé;

5°. Jeanne de la Trémoïlle, femme de Jean, seigneur *de Rochefort* en Iveline, de Rochefort en Anjou, de Rochefort-sur-Armançon, de Rochefort-sur-Brinon, de Châtillon-en-Bazois et du Puiset;

6°. Marguerite de la Trémoïlle, mariée, le 12 octobre 1391, avec David, IIe. du nom, baron *d'Auxy*, surnommé *de Famechon*, seigneur de Hangest, conseiller et chambellan du roi Charles VI, fils aîné de Jean III, sire ou baron d'Auxy, et de Catherine de Melun. Il accompagna le roi au second voyage qu'il fit en Flandre, en 1383, puis, en 1408, le duc de Bourgogne contre les Liégeois, et fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415;

7°. Alix de la Trémoïlle, dame de Givry, qui était mariée, en 1410, avec Jean *de Cottebrune*, chevalier, maréchal de Bourgogne;

8°. Bonne de la Trémoïlle, dame de Givry après sa sœur Alix, mariée avec Mathieu *de Longwy*, seigneur de Raon, fils unique de Jean de Longwy, seigneur de Beaumont-sur-Corin, et de Fontaine-Française, et de Henriette de Vergy. Elle mourut le 20 septembre 1434, et fut inhumée aux Cordeliers de Dôle.

XIV. Gui DE LA TRÉMOÏLLE, VIe. du nom, chevalier, comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, seigneur d'Uchon, d'Antigny, de Pouilly, de Prémartin, de Césy et de la Ferté, suivit le parti du duc de Bourgogne contre la maison d'Orléans, et fit partie du conseil convoqué à Rouvres au mois d'avril 1410, par la duchesse Marguerite, pour administrer le duché pendant l'absence de Jean-sans-Peur. En 1412, il eut un commandement dans l'armée qui fut opposée aux princes ligués, notamment au comte de Tonnerre (*Hist. de Bourg. t. III, p.* 310, 341). Ce seigneur fut un de ceux qui contribuèrent le plus à sauver la Bourgogne des désastres dont elle était menacée; mais le comté de Joigny, se trouvant sur les limites de ce duché, souffrit beaucoup des hostilités du parti opposé aux Bourguignons, et fut presqu'entièrement dévasté. Pour dédommager Gui de la Trémoïlle, le roi d'Angleterre, alors régent de France, fit expédier au nom

de Charles VI, des lettres patentes datées de St.-Faron-lès-Meaux, le 24 janvier 1421 (V. St.), qui lui adjugèrent les châtellenies de la Loupière, de Brion, de Brécy, de Vieuxchamp, de Chambre, de la Grange et de Cervoise; lettres dans lesquelles le roi le qualifie de *cousin*. L'an 1423, Gui de la Trémoïlle et le maréchal de Toulongeon, à la tête de 4,000 chevaux, volent au secours de Crévant, dans l'Auxerrois, assiégé par le dauphin (depuis Charles VII), et défendu par le sire de Châtelus. Ayant été joint par les comtes de Suffolck et de Salisbury, ils livrent bataille, le 31 juillet, à l'armée du dauphin, qui fut battue. Gui de la Trémoïlle mourut avant l'an 1438. Il avait épousé, en 1409, Marguerite DE NOYERS, comtesse de Joigny, dame d'Antigny, de Pouilly et de Prémartin, fille de Louis de Noyers, comte de Joigny, et de Jeanne de Joinville, et petite-fille de Miles de Noyers, comte de Joigny, et de Marguerite de Ventadour, dame d'Antigny. De ce mariage sont issus :

DE NOYERS : d'azur, à l'aigle d'or.

1°. Louis de la Trémoïlle, comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, seigneur d'Antigny, d'Uchon et de Prémartin, qui suivit le roi Charles VII au siége de Pontoise, en 1441. Il mourut sans avoir été marié, et sa succession fut partagée, le 4 juin 1467, entre les enfants de ses deux sœurs;

2°. Jeanne de la Trémoïlle, comtesse de Joigny, mariée avec Jean *de Châlons*, sire d'Arlay, baron de Vitteaux, de Chevannes et de l'Orme, troisième fils de Jean de Châlons, sire d'Arlay, et de Marie de Baux, princesse dOrange. Elle mourut en 1454, et fut inhumée à côté de son époux, dans l'abbaye de Vezelay ;

3°. Claude de la Trémoïlle, dame d'Antigny et de Bourbon-Lancy, mariée, le 15 janvier 1434, avec Charles *de Vergy*, chevalier, seigneur d'Autrey, de Vaugrenant, de Fonvent, de Champlitte, d'Arc et de Frolois, sénéchal de Bourgogne, fils de Jean de Vergy, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et d'Antoinette de Salins. Elle fit son testament le 2 août 1438, mourut le surlendemain, et fut inhumée au monastère de Tulay, en la chapelle des seigneurs de Vergy. Son mari épousa, en secondes noces, Marguerite de Cusance, veuve de Gui de Pontailler, seigneur de Talmey, chevalier de la Toison-d'Or et maréchal de Bourgogne. Il mourut, en 1467, avec une grande réputation d'expérience dans l'art militaire et de générosité. Son corps fut inhumé près de celui de sa première femme.

CINQUIÈME BRANCHE (1).

Barons de Dours et d'Engoutsen, éteints.

XIII. Pierre DE LA TRÉMOÏLLE, IIe. du nom, chevalier, baron de Dours et d'Engoutsen, seigneur de Planguyères, de Cloué, de Hubessen et de Sangueville, conseiller et chambellan du roi Charles VI et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1390, troisième fils de Gui V, sire de la Trémoïlle, et de Radegonde de Guenand, reçut de Jean Le Flament, trésorier des guerres, 500 francs d'or pour ses appointements militaires et ceux des hommes d'armes qu'il avait sous sa charge. Il est qualifié protecteur de l'abbaye de Luxen, dans un titre du 17 juillet 1397. Le 3 août de la même année, le duc de Bourgogne lui donna une pension de 1,000 francs d'or, à prélever chaque année sur la recette du bailliage d'Auxois. Au mois de septembre 1402, il accompagna ce prince en son voyage à Nantes; et fut envoyé, en 1410, vers le roi, à Etampes, pour concerter avec ce monarque les mesures à prendre pour rompre la ligue de Gien (*Hist. de Bourg, t. III, p.* 241, 306). Il acquit la baronnie de Dours en 1413, et vivait encore en 1426. Il avait épousé, en 1402, Jeanne DE LONGVILLIERS, dame baronne d'Entgoutsen, dame de Hubessen et de Sangueville, fille de Jean de Longvilliers, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Boullencourt. En faveur de ce mariage et pour indemniser Pierre de la Trémoïlle des frais du voyage de Bretagne, le duc de Bourgogue lui fit don de 10,000 livres, et de deux autres sommes, l'une de 2,000 écus d'or pour acheter une maison à Arras, et l'autre de 600 écus d'or pour acheter de la vaisselle d'argent le lendemain de ses noces (*Ibid. p.* 189). De ce mariage sont issus :

DE LONGVILLIERS: écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix ancrée de gueules, qui est *de Longvilliers*; aux 2 et 3 d'azur, semés de fleurs de lys d'or, au lion naissant d'argent, qui est *de Soissons-Moreuil*.

1°. Jean Ier., dont l'article suit;
2°. Lancelot de la Trémoïlle, seigneur de Hubessen, mort célibataire;
3°. Gui de la Trémoïlle, décédé sans postérité;
4°. Marguerite, *aliàs*, Isabelle de la Trémoïlle, femme de Jean *de Hornes*, seigneur de Houtkerque, de Locros, de Hébuterne, de Gaesbecke, vicomte de Berghes-Saint-Vinox, sénéchal de Brabant, et l'un

(1) Cette branche portait : *de la Trémoïlle*, et pour brisure une fleur de lys d'argent sur le chevron.

des généraux de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fils d'Arnoul de Hornes, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Hondtschoote, dame de Houtkerque. En 1439, elle avait été choisie par le duc de Bourgogne, avec la comtesse de Namur, pour aller recevoir, à Cambray, Catherine de France, fille du roi Charles VII, lorsque cette princesse vint épouser le comte Charolais. Elle resta veuve peu de temps avant l'année 1452; elle était, en 1468, première dame d'honneur de Marguerite d'York, épouse du duc de Bourgogne Charles le Téméraire;

5°. Agnès de la Trémoïlle, mariée le 15 novembre 1438 avec Philibert *de Jaucourt*, chevalier, seigneur de Villarnoul, du Vaux, de Mareau, etc., dont elle était veuve sans enfants, en 1462. Il était fils aîné de Gui de Jaucourt, seigneur des mêmes lieux, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et de Jeanne de Damas. Elle fit son testament en 1488, et donna les deux tiers de ses biens à Agnès du Plessis, femme de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, neveu de son mari, et l'autre tiers à Marguerite de la Trémoïlle, sa nièce, femme du seigneur de Crèvecœur;

6°. Jacqueline de la Trémoïlle, mariée 1°. avec Philippe *de Toulongeon*, nommé chevalier de la Toison-d'Or, en 1432, mort en Palestine, où il était allé en pélerinage; 2°. en 1439, à Jean *de Luxembourg*, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Hautbourdin, chevalier de la Toison-d'Or, l'un des plus célèbres capitaines de son temps, fils naturel de Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny, connétable de France, et d'Agnès de Brie.

XIV. Jean DE LA TRÉMOÏLLE, Ier. du nom, chevalier, baron de Dours et d'Engoutsen, seigneur d'Allonville et de la Motte en Santerre, fut armé chevalier, en 1452, par Jean, seigneur de Croy, chef de l'arrière-garde de l'armée du duc de Bourgogne, lors de l'attaque de l'armée des Gantais révoltés. Il paraît qu'il mourut la même année; du moins il est certain qu'il ne vivait plus en 1453. Il avait épousé 1°. Renaude de MELLO, fille de Louis de Mello, chevalier, seigneur de Saint-Parise, et de Jeanne d'Aumont; 2°. Jeanne DE CRÉQUY, fille de Jean V, sire de Créquy et et de Canaples, surnommé l'Etendart, et de Jeanne de Roye. Elle vivait encore en 1466, et fut mère d'un fils et de quatre filles:

DE MELLO: comme à la p. 69.

DE CRÉQUY: d'or, au créquier de gueules.

1°. Jean II, dont l'article suit;

2°. Jeanne de la Trémoïlle, troisième femme de Josse *de Hallwin*, chevalier, seigneur de Piennes, de Basserode, etc., conseiller et chambellan des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, souverain bailli de Flandre, fils puîné de Jean, seigneur de Hallwin, et de Jacqueline

de Ghistelles. Elle fut mariée par contrat du 13 septembre 1449, et mourut au mois de mars 1470. Josse de Hallwin lui survécut jusqu'au 24 septembre 1472;

3°. Marguerite de la Trémoïlle, dame d'Esquerdes, mariée 1°. avec Philippe *du Bos d'Annequin*, fils de Jean, seigneur du Bos, et de Catherine de Poix; 2°. avec Jacques *de Crèvecœur*, chevalier, seigneur de Thois, de Thiennes et de Calonne, gentilhomme ordinaire de la chambre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, membre de son conseil, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, et bailli d'Amiens, plénipotentiaire au traité d'Arras, et successivement ambassadeur du duc en Angleterre et en France. Il était veuf de Bonne de la Viefville, dame de Thiennes et de Thois, et fils de Jean de Crèvecœur, et de Blanche de Saveuse;

4°. Jeanne de la Trémoïlle, femme de Jean *de Rouvroy*, chevalier, seigneur de Saint-Simon et de Rasse, fils de Gaucher de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon, et de Marie de Sarrebruck, dame de Commercy;

5°. Louise de la Trémoïlle, épouse de Jean *de Saint-Severin*, comte de Conversan. De leur mariage sont sortis les princes de Salerne et de Besignan, et les ducs de Venouse et d'Amalfi, au royaume de Naples.

XV. Jean DE LA TRÉMOÏLLE, IIe du nom, baron de Dours, d'Engoutsen et de la Motte en Santerre, seigneur d'Allonville, etc., accompagna Charles, comte de Charolais, lorsque ce prince alla à Bruxelles, au-devant de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui revenait de la conquête du Luxembourg. Il épousa Marguerite DE CONTAY, fille de Guillaume, seigneur de Contay, en Picardie, premier maître-d'hôtel du duc de Bourgogne, et de Marguerite, dame de Lully. Ils ont eu pour fille unique :

DE CONTAY : fascé d'argent et de gueules; à la bordure d'azur.

Marguerite de la Trémoïlle, dame de Dours, d'Engoutsen et de la Motte en Santerre, femme d'Antoine, seigneur *de Crèvecœur*, de Thiennes, de Calonne et de Thois, grand louvetier de France, puis gouverneur d'Arras, fils de Jacques de Crèvecœur, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Bonne de la Viefville, sa première femme. Elle vivait encore le 16 mai 1496, ayant alors la tutelle de ses enfants.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Fontmorand, éteints.

XII. Amiel ou Amé DE LA TRÉMOÏLLE, chevalier, seigneur de Fontmorand, de Signac, de Pressac et de Vouhec, second fils de

Gui IV, sire de Château-Guillaume, et d'Alix, dame de Vouhec, fut substitué à Gui V, son frère aîné, par le codicille de leur père, de l'an 1327. Ces deux frères partagèrent la succession paternelle en 1377, et Gui VI, neveu d'Amiel, lui légua 500 francs d'or par un premier testament, qu'il fit le 19 avril 1393. Amiel avait épousé Jeanne DE POCQUIÈRES, de la maison des seigneurs de Belabre, en Poitou. De ce mariage sont issus :

DE POCQUIÈRES: d'argent à 5 fusées et deux demies accolées en fasce.

1°. Jacques de la Trémoïlle, qui servit en Flandre, et se trouva à la prise d'Oudenarde, en 1384;
2°. Jean, dont l'article suit;
3°. Louis de la Trémoïlle, conseiller de Philippe, duc de Bourgogne, élu évêque de Tournay, en 1389. Il fit son testament, le 31 juillet 1410, et mourut à Paris, le 5 octobre de la même année;
4°. Persuie de la Trémoïlle, mariée 1°. avec Jean *de Brillac*, chevalier, seigneur de Mons en Loudunois; 2°. le 22 novembre 1411, avec Hebles, seigneur *de la Roche-Bernard*, chevalier.

XIII. Jean DE LA TRÉMOÏLLE, surnommé *Trouillart*, seigneur de Fontmorand, fut nommé, en 1410, exécuteur du testament de Louis, évêque de Tournay, son frère. Il épousa Jacquette D'ORADOUR, fille d'André d'Oradour, chevalier, de laquelle il laissa Aimé, qui suit.

D'ORADOUR: d'or, à la croix vidée, clechée et pommetée de gueules.

XIV. Aimé DE LA TRÉMOÏLLE, chevalier, seigneur de Fontmorand, épousa Anne DE MORTEMART, de laquelle il eut :

DE MORTEMART: d'or, au chef de gueules; au pal de vair, brochant sur le tout.

1°. Antoine de la Trémoïlle, qui servait, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie du comte de Penthièvre, seigneur de Sainte-Sevère, en 1455;
2°. André, dont l'article suit.

XV. André DE LA TRÉMOÏLLE, seigneur de Fontmorand, vivait en 1480. Il est nommé dans un titre de l'évêque de Poitiers, de l'an 1480, et est qualifié cousin de Louis de la Trémoïlle, comte de Benon. Il fut père de Philippe, qui suit.

N. . . . .

XVI. Philippe DE LA TRÉMOÏLLE, seigneur de Fontmorand, vivait lors du mariage de Gabrielle, sa fille, de l'an 1523. Il avait épousé Marguerite DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNÉLON, de laquelle il eut :

DE SALIGNAC: d'or, à 3 bandes de sinople.

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Gabrielle de la Trémoïlle, mariée, le 7 juillet 1523, avec René *d'Aloigny*, chevalier, seigneur de Rochefort.

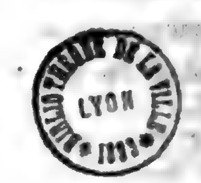
d'Aubusson : d'or, à la croix ancrée de gueules.

XVII. Claude DE LA TRÉMOÏLLE, seigneur de Fontmorand, décédé en 1539, avait épousé Madeleine d'AUBUSSON, fille de Jean d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, de la Villedieu et de Gencieux, et de Jeanne, dame de Vouhec. Il fut père de :

Pot : d'or, à la fasce d'azur.

XVIII. François DE LA TRÉMOÏLLE, seigneur de Fontmorand, de Châtelet et de Chassingrimont, qui ne vivait plus le 4 février 1584. Il avait épousé Marguerite POT, fille de François Pot, chevalier, seigneur de Chassingrimont, et de Gabrielle de Rochechouart. Il ne laissa que deux filles :

1°. Marguerite de la Trémoïlle, dame de Fontmorand, mariée avec Charles *Pot*, seigneur de Chemeaux en Gâtinais, fils de Guyot Pot, seigneur du même lieu, et de Marie de Hangest;
2°. Louise de la Trémoïlle, dame de Châtelet, de Chassingrimont et de la Renousière, femme de Guillaume *d'Aubusson*, chevalier, seigneur de Soliers, fils puîné de François d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, et de Louise Pot de Chemeaux.



DE TREVEY,

SEIGNEURS DE BUFFRÈDE, DE PASCALET, D'AUTRAMA, BARONS DE CHARMAIL, EN BRETAGNE, EN GUIENNE ET AUX PAYS-BAS.





ARMES : *d'or, au sautoir tréflé d'azur. Couronne de marquis. Supports : deux lions.*

La famille DE TREVEY, établie en Guienne au milieu du quinzième siècle, est originaire de la province de Bretagne, où est situé un fief de son nom, à une forte lieue de Loudéac. Ce fief paraît avoir formé l'apanage d'un puîné de l'illustre et ancienne maison de LE BARBU *, dont celle de Trevey a tou-

---

* Le nom de LE BARBU a subsisté avec éclat en Bretagne jusques au milieu du dix-septième siècle, et s'est éteint, peu après l'an 1656, dans la personne d'Olivier *le Barbu*, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Bonrepos, au diocèse de Quimper.

Jean *le Barbu*, écuyer, vivant en 1320, fut père de:

1°. Jean qui suit;
2°. Jeanne *le Barbu*, mariée, en 1360, avec Hervé *de Kerouartz*, écuyer.

Jean *le Barbu*, Ier. du nom, fut député, en 1360, par Jean de Bretagne, comte de Montfort, aux conférences de Calais, pour négocier la paix entre ce comte et Charles de Blois, relativement à leurs prétentions respectives à la souveraineté du duché de Bretagne. (*Histoire de*

jours conservé les armes pleines, ainsi qu'il est justifié par une enquête juridique, faite au mois d'avril 1545, devant le bailli ducal de Léon, et souscrite par treize gentilshommes des maisons les plus qualifiées du pays; enquête visée dans un arrêt du parlement de Bordeaux, du 7 mars 1628. Le premier, qu'on voit figurer sous le nom de Trevey dans l'histoire de Bretagne, est Jean-Lucas, cité parmi les nobles qui, le 13 juillet 1396, rendirent hommage au vicomte de Rohan. (*Don Morice, t. II, col.* 669). Ce Jean-Lucas de Trevey pourrait

---

cette province, par D. Morice, t. 1, *page* 298). Jean *le Barbu* eut quatre fils et une fille :

1°. Jean II, dont l'article suit;

2°. Henri *le Barbu*, nommé avec son père dans le testament d'Hervé de Léon, seigneur de Noyon, de l'an 1363. Henri, ayant embrassé depuis l'état ecclésiastique, fut abbé de Prières, et fut mis en possession du siége épiscopal de Vannes, en 1384, par Thomas, archevêque de Naples et légat du Saint-Siége en Bretagne. L'an 1387, Henri *le Barbu* ratifia le douaire accordé à la duchesse Jeanne de Navarre, et assista aux états de Nantes, en 1389. Nommé ensuite à la dignité de chancelier de Bretagne, il accompagna le duc Jean à Tours, en 1391, et fut témoin de l'accord fait entre ce prince et le connétable Olivier de Clisson. Il fut transféré au siége épiscopal de Nantes, en 1404, et mourut le 17 avril 1419. (*Hist. de Bret., au catalogue des évêques, t. II, p. XXXIV; et Preuves pour servir à l'Histoire de Bretagne, par le même auteur, tome I, col.* 1564.)

3°. Gui *le Barbu*, évêque de Léon, en 1385, qui fut envoyé, en 1390, en ambassade vers le Roi de France, pour la restitution au duc de Bretagne des terres de Nevers et de Rethel. Il assista, par procureur, au concile de Pise, en 1409, et mourut le 5 décembre 1410. (*Catalogue des évêques de Bretagne*, ibid. *p. XLI.*)

4°. Autre Jean *le Barbu*, ecclésiastique, en 1384;

5°. Adelice *le Barbu*, abbesse de Notre Dame de la Joie, au diocèse de Vannes, en 1390, morte en 1416. (*Ibid. p. CLVIII.*)

Jean *le Barbu*, deuxième du nom, chevalier, chambellan du duc Jean, ratifia le traité de Guérande, le 20 avril 1381. Il souscrivit, en 1404, un hommage rendu au Roi par le duc Jean V, et vivait encore en 1420.

avoir été l'aïeul de Tannequin, depuis lequel les titres établissent littéralement la filiation de cette famille.

I. Tannequin DE TREVEY, écuyer, seigneur de Buffrède, né vers l'an 1435, à Saint-Pierre-de-Plouguerneau, près de Lesneven, diocèse de Léon, en Bretagne, aux termes de l'enquête de 1545, ayant été conduit, par les guerres de son temps, dans la province de Guienne, s'établit à Lauzun, où il épousa, par contrat passé devant Dicennie, notaire royal, le 4 août 1471,

---

(*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, t. II, col.* 275, 624, 735, 1014, 1061.) Jean II eut, entr'autres enfants :

1°. Yves, dont l'article suit ;

2°. Jean *le Barbu*, écuyer, sire du Quiliou, écuyer du duc de Bretagne, en 1433, servant dans les armées en 1445, et vivant encore en 1455. (*Ibid., col.* 1260, 1396, 1562, 1604, 1627, 1646.)

3°. Marguerite *le Barbu*, abbesse de Notre-Dame de la Joie, après sa tante, en 1416, morte en 1446 ;

4°. Adelice *le Barbu*, mariée 1°., avant l'an 1437, avec Guillaume *Simon*, écuyer, seigneur de Treaumenec, fils d'Yvon Simon, écuyer, et de Catherine de Kerouséré ; 2°. avec Hervé *de Kergadiou*, vivant en 1460, fils de Hamon de Kergadiou, et de Jeanne du Chastel.

Yves *le Barbu*, est nommé comme ambassadeur du roi à Rome, dans un compte de Jean Dronyon, trésorier et receveur-général de Bretagne, du 13 avril 1423 au 1er novembre 1426. (*Ibid., col.* 1195.) Il eut, entr'autres enfants :

1°. Gui *le Barbu*, prévôt d'Alby, qui fut l'un des ambassadeurs députés à Rome, en 1459, pour annoncer au Saint-Père l'avénement de François II au duché de Bretagne. (*Hist. de Bretagne, t. II, p.* 71.)

2°. Jeannette *le Barbu*, qui, veuve de Henri *du Juch*, chevalier, fonda pour le repos de l'ame de son mari un anniversaire en l'église de Quimper, au mois de février 1465. (*Ibid., col.* 1013.)

Deux autres demoiselles *le Barbu* épousèrent, l'une vers 1550, Olivier *de Lansulien*, écuyer, seigneur de Keranroch et de Pennanrun, l'autre, Marguerite *le Barbu*, vers l'an 1580, Christophe *de Kerivon*, écuyer, fils de Jean, seigneur de Kerivon, et de Marie de Gouzillon.

DU GUA : noble demoiselle Marguerite DU GUA, d'une des plus anciennes familles du pays. De ce mariage est issu, entr'autres enfants, Jean Ier. qui suit.

II. Jean DE TREVEY, Ier. du nom, seigneur de Buffrède, terre que son père avait acquise en Agénois, épousa, par contrat passé devant Deslores, notaire royal, le 20 juillet 1505, visé, ainsi que celui de son père et ceux de ses descendants, dans un arrêt de la cour des aides et finances de Guienne, du 5 mars 1760, demoiselle Jacquette DE GAIGNAC, de laquelle il laissa Arnaud, qui suit.

DE GAIGNAC :

III. Arnaud DE TREVEY, écuyer, seigneur de Buffrède, ayant été inquiété dans la jouissance des droits réservés à sa qualité de gentilhomme, par le comte de Lauzun, fit faire, au mois d'avril 1545, une enquête juridique devant le bailli ducal de Léon, attestant sa noblesse d'extraction, originaire de Bretagne, et l'établissement de Tannequin de Trevey, son aïeul, dans la province de Guienne. Arnaud de Trevey avait épousé, par contrat passé devant Bonalise, notaire royal, le 15 février 1538, demoiselle Louise DE GENESTE, de laquelle il eut :

DE GENESTE : d'argent, au genêt de sinople.

1°. Jean II, dont l'article suit;

2°. Autre Jean de Trevey, écuyer, seigneur de Fermoret,
3°. Autre Jean de Trevey, écuyer, seigneur de la Forêt,
} qui furent présents au contrat de mariage de Jean III de Trevey, leur neveu, du 5 décembre 1597.

IV. Jean DE TREVEY, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Buffrède, épousa, par contrat passé le 26 janvier 1564, demoiselle Françoise DE BIGOS, sœur de noble Barthelemi de Bigos, écuyer, seigneur de Saint-Quentin. Leurs enfants furent:

DE BIGOS: d'azur, au levrier d'argent, surmonté de 3 tours du même, maçonnées de sable.

1°. Jean III, dont l'article suit;

2°. François de Trevey, écuyer, seigneur de Charmail, vivant le 12 mai 1632.

V. Jean DE TREVEY, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Buffrède et d'Autrama, passa la plus grande partie de sa vie dans le service militaire. Le comte de Lauzun ayant renouvelé des prétentions qu'Arnaud de Trevey, aïeul de Jean III, avait fait évanouir, en justifiant de sa qualité, par l'enquête de 1545, il in-

tervint un arrêt du parlement de Bordeaux, du 7 mars 1628, qui, faisant droit aux conclusions du sieur de Trevey, le reconnut noble d'extraction, débouta le comte de Lauzun de ses prétentions comme mal fondées, et le condamna à 10,000 livres en cas de récidive. Jean de Trevey avait épousé, par contrat passé devant Bornel, notaire royal, le 5 décembre 1597, noble demoiselle Charlotte DE GODIÈGES, avec laquelle il fit un testament conjonctif, devant Charon et Madran, notaires royaux, le 25 août 1621, testament qui fut ouvert devant le lieutenant particulier de Bergerac, le 12 mai 1632. Leurs enfants furent :

DE GODIÈGES : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois tourteaux du champ.

1°. Gabriel, dont l'article suit;
2°. Paul de Trevey, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après;
3°. Jean de Trevey, légataire de son père, le 25 août 1621.

VI. Gabriel DE TREVEY, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Charmail, vendit la terre et seigneurie de Pascalet à Paul de Trevey, son frère, par acte passé devant Brungère, notaire royal, le 20 janvier 1648. Gabriel de Trevey servit avec distinction dans les guerres de son tems, fut nommé lieutenant de Roi de la ville d'Auxonne, et promu au grade de maréchal des camps et armées, par brevet du 27 mars 1653. Il avait épousé, l'an 1622, demoiselle Françoise DU FOUR, fille de Jean-Baptiste du Four, capitaine de la ville de Metz, et de Jeanne d'Eltouf de Pradine, de laquelle il laissa Jean-Baptiste qui suit.

DU FOUR : d'azur, au chevron d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

VII. Jean-Baptiste DE TREVEY, chevalier, seigneur et baron de Charmail, colonel d'un des régiments d'infanterie de S. M., épousa, par contrat du 16 juin 1666, demoiselle Madelaine DE RABAINE, fille de Jean de Rabaine, écuyer, seigneur de Briagne, et de Françoise Daste, qui le rendit père de

DE RABAINE : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 vannets renversés du même.

1°. Gabriel II, dont l'article suit ;
2°. Jean de Trevey, écuyer, qui fit registrer ses armoiries à l'armorial général de Guienne, en 1696, (*fol.* 684).

VIII. Gabriel DE TREVEY, IIe. du nom, chevalier, seigneur et baron de Charmail, colonel d'infanterie et inspecteur général des Gardes-côtes, fit registrer ses armoiries, en 1696, à l'armorial général de Guienne, généralité de Bordeaux (fol. 12),

GUIBERT : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent.

et épousa, l'an 1698, demoiselle Scholastique GUIBERT, fille de Louis Guibert, écuyer, seigneur de Landes, et de Scholastique Lambert. De ce mariage sont issus :

1°. Bertrand, dont l'article suit;

2°. Jean-Martin de Trevey de Charmail, né le 27 avril 1712, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, le 3 août 1726; pourvu de la commanderie de Montpellier, en 1778; décédé le dernier rejeton mâle de cette branche. (*Voyez ses preuves à la fin de cette généalogie.*)

THIERRY : d'azur, à trois têtes de levrier d'argent, colletées d'un collier de gueules, bordé et bouclé d'or.

IX. Bertrand DE TREVEY, chevalier, baron de Charmail, nommé, le 1er. avril 1748, capitaine de l'un des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, l'an 1734, demoiselle Catherine THIERRY DE LA PRÉVALAYE, dont il n'eut que deux filles :

1°. *N*.... de Trevey de Charmail, épouse de M. *du Paty*, conseiller au parlement de Bordeaux;

2°. *N*.... de Trevey de Charmail, mariée à *N*...., comte *de Grégoire des Gardies de Saint-Rome.*

SECONDE BRANCHE.

DE CHABRIER : d'azur, à la croix d'or, pommetée de gueules, cantonnée de quatre chèvres saillantes et affrontées d'argent.

VI. Paul DE TREVEY, écuyer, seigneur de Buffrède et d'Autrama, second fils de Jean III, et de Charlotte de Godièges, acquit la seigneurie d'Autrama de Gabriel, son frère, par acte passé devant Brejon, notaire royal, le 2 novembre 1640, et s'allia, par contrat passé devant le notaire d'Abeillon, le 18 novembre 1641, avec demoiselle Anne DE CHABRIER, fille de Gabriel de Chabrier, sieur de Champs, et de Louise de Longuival. Elle fit son testament devant Lescuret, notaire royal, le 29 septembre 1686, et eut pour fils :

1°. Pierre de Trevey, écuyer, seigneur de Buffrède, mort sans postérité;

2°. François, dont l'article suit.

DE REDON : d'azur, à deux tours rangées d'argent.

VII. François DE TREVEY, écuyer, seigneur d'Autrama, épousa, par contrat passé devant Blave et Brugière, notaires royaux, le 15 novembre 1681, demoiselle Marthe DE REDON, fille de noble Laurent de Redon, écuyer, sieur de Montplaisir, et de Marie de Méteau, et sœur de noble François de Redon, écuyer, sieur

de Montplaisir, capitaine au régiment de Beauce, infanterie. Il en eut, entr'autres enfants, Étienne, qui suit.

VIII. Étienne DE TREVEY, écuyer, seigneur d'Autrama, fut nommé lieutenant d'infanterie, par brevet du 4 février 1703, et s'allia, par contrat passé devant Moynier, notaire royal, le 27 septembre 1713, avec demoiselle Marie-Madelaine DE MATHIEU, fille de Pierre-Louis de Mathieu, sieur de la Mothe, avocat au parlement, et d'Anne de Gastebois. Étienne fit son testament devant Bonnet, notaire royal, le 4 juillet 1744, et eut cinq fils et une fille :

DE MATHIEU : d'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent; au chef d'or, chargé de 3 étoiles d'azur.

1°. Jean de Trevey, prêtre;
2°. Autre Jean de Trevey, époux de demoiselle Marie *Paute*, dont il n'eut pas d'enfants;
3°. Jean IV, dont l'article suit;
4°. Autre Jean de Trevey, mort sans postérité de son mariage avec demoiselle Marie *Clary*, son épouse;
5°. Charles-Armand-Antoine de Trevey, né le 16 juillet 1729, mort sans enfants;
6°. *N*.... de Trevey, épouse de Jean-Hyacinthe *de Mathieu*, avec lequel elle vivait le 7 juin 1744.

IX. Jean DE TREVEY, IVe. du nom, *dit* le chevalier d'Autrama, né le 7 novembre 1717, fut maintenu dans son ancienne extraction sur titres filiatifs, produits depuis Tannequin de Trevey, écuyer, seigneur de Buffrède, son septième aïeul, par arrêt de la cour des aides et finances de Guienne, du 5 mars 1760. Il avait épousé, par contrat reçu par Bonnet, notaire royal, le 7 juin 1744, demoiselle Claire DE MOREAU, fille de noble Pierre de Moreau, conseiller du Roi, gouverneur de Monségur, et de Françoise de Borie. De ce mariage sont issus :

DE MOREAU : de gueules, à l'épée d'argent, garnie d'or, la pointe en bas.

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Antoine de Trevey, écuyer, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, capitaine de hussards de la légion britannique, mort à la Jamaïque, en 1797. Il a laissé un fils, nommé Raymond de Trevey, lequel a été adopté par son oncle, comme il sera dit plus bas;
3°. Jean V, rapporté après son frère aîné;
4°. Françoise de Trevey;
5°. Barthélemie de Trevey;
6°. Radegonde de Trevey;

7°. Sophie de Trevey ;
8°. Marie de Trevey.

X. Pierre DE TREVEY, écuyer, *dit* le chevalier de Charmail, reçu garde du corps du Roi, le 27 mars 1767, ancien chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, se fit représenter à l'assemblée de la noblesse, tenue à Agen, le 19 mars 1789, pour la nomination des députés aux états-généraux du royaume, par Jean du Chanain, garde du corps du Roi, qu'il avait chargé de sa procuration. Il a épousé, par contrat passé devant Cessac, notaire royal, le 3 octobre 1786, demoiselle Anne DE GALZ, fille de Jean-Pierre de Galz, écuyer, seigneur des Faudons et du Cluzeau, et d'Anne de la Perche. N'ayant pas eu d'enfants de ce mariage, Pierre de Trevey, par acte du 2 octobre 1817, homologué par arrêt de la cour royale d'Agen, du 24 juin 1818, enregistré sur les registres de l'état civil de Tonneins, le 12 août suivant, en conformité de l'article 359 du code civil, a adopté pour son fils:

DE GALZ : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au coq hardi d'or, crêté et barbé de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même.

XI Raymond DE TREVEY, écuyer, son neveu, fils d'Antoine de Trevey.

X. Jean DE TREVEY, V^e^. du nom, écuyer, baron de Charmail, reçu garde du corps du Roi au mois de juin 1773, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et présentement établi à La Haye, aux Pays-Bas, où il a épousé 1°. en 1794, demoiselle Jeanne-Jacques SCHUMACHER, veuve de Jean-Armand de Kinsbergen, capitaine de vaisseau au service des Provinces-Unies, et frère de l'amiral de Kinsbergen, comte de Doguesbanc, chevalier des ordres de Russie et de Danemark, et grand-croix de l'ordre de Nassau. Elle mourut sans postérité; 2°. demoiselle Marie-Élisabeth DE ROEST D'ALKEMADE, fille de Théodore-Jean, baron de Roest d'Alkemade, chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, et de Margueritte-Jacqueline de Wassenaëer-Warmond, d'une maison aussi illustre qu'ancienne, dont la branche catholique vient de s'éteindre dans la personne du baron de Wassenaër-Warmond, ancien prévôt du chapitre de Saint-Servais, à Maëstricht, décédé à Liège, le 14 septembre 1817. De ce second mariage est issu :

SCHUMACHER : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au mont de 6 coupeaux d'or ; aux 2 et 3 d'azur, au cygne d'argent, becqué et membré de gueules.

DE ROEST : de sinople, au lion d'argent, lampassé de gueules, accompagné en pointe de 3 canettes d'argent.

XI. Pierre-Eugène-Henri-Marie DE TREVEY, écuyer.

PREUVES *de Jean Martin* de Trevey de Charmail, *reçu Chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, en la langue de Provence, le 3 août 17[illegible]*

de Trevey.	du Four.	de Rabaine.	Daste.	Guibert.	de Polignac	Lambert.	Rousselet
Gabriel de Trevey, *II.e du nom, écuyer seig. de Charmail, maréchal des camps et armées du Roi*	*Françoise* du Four, *mariée en 1620.*	*Jean* de Rabaine, *écuyer seigneur de Briagne.*	*Françoise* Daste, *mariée en 1622.*	*Henri* Guibert, *écuyer seigneur de Landes.*	*Diane* de Polignac d'Escoveux, *mariée en 1643.*	*Jean* Lambert, *écuyer.*	*Marie* Rousselet, *mariée en 1655.*

Jean Baptiste de Trevey, *chevalier seigneur baron de Charmail, colonel d'infanterie.*

Madelaine de Rabaine, *mariée le 16 juin 1666.*

Louis Guibert, *écuyer, seigneur de Landes.*

Scholastique Lambert, *mariée en 1660.*

Gabriel de Trevey, *3.e du nom, chevalier, baron de Charmail, colonel d'infanterie, [illegible]*

Scholastique Guibert de Landes, *mariée en 1698.*

Jean Martin de Trevey de Charmail, *reçu chevalier de Malte le 3 août 1726.*

EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Jean-Martin *de Trevey de Charmail*, reçu, le 3 août 1726, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en la langue de Provence, était fils de Gabriel de Trevey, IIe. du nom, chevalier, seigneur et baron de Charmail, colonel d'infanterie, et de Scholastique *Guibert de Landes*. Gabriel était fils de Jean-Baptiste *de Trevey*, chevalier, seigneur et baron de Charmail, colonel d'infanterie, et de Madeleine *de Rabaine*. Jean-Baptiste était fils de Gabriel *de Trevey*, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Charmail, maréchal des camps et armées du roi, et de Françoise *du Four*, fille de Jean-Baptiste *du Four*, capitaine de la ville de Metz, et de Jeanne *d'Eltouf de Pradine*, mariés en 1607; cette dernière, fille de Jean d'Eltouf de Pradine, seigneur de Semontier, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jeanne de la Tour-en-Voivre. Madeleine *de Rabaine* était fille de Jean *de Rabaine*, écuyer, seigneur de Briagne, et de Françoise *Daste*, fille de Pierre *Daste*, écuyer, et de Marie *d'Alesme*; et Jean était fils de René *de Rabaine*, écuyer, seigneur de Briagne, et de Jeanne *de la Lande*, qu'il avait épousée en 1600.

Scholastique *Guibert de Landes*, mère, était fille de Louis *Guibert*, écuyer, seigneur de Landes, et de Scholastique *Lambert*, fille de Jean *Lambert*, écuyer, et de Marie *Rousselet*. Louis était fils de Henri *Guibert*, écuyer, seigneur de Landes, et de Diane *de Polignac*, fille de Louis de Polignac, chevalier, baron d'Argence, seigneur d'Escoyeux et de Parensay, et de Suzanne *Geoffroy de Dampierre*, qu'il avait épousée le 4 mars 1614. Henri était fils de Pierre *Guibert*, écuyer, seigneur de Landes, et d'Isabelle *Herbert*, mariés en 1613.

De Trevey : d'or, au sautoir tréflé d'azur.

Du Four : d'azur, au chevron d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

De Rabaine : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 vannets renversés du même.

Daste : de gueules, à 3 pals d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une épée d'or en fasce.

Guibert : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent.

De Polignac : écartelé, aux 1 et 4 fascés d'argent et de gueules; aux 2 et 3 de sable, au lion d'or, lampassé de gueules, couronné et armé d'argent.

Lambert : d'or, au chêne arraché de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

Rousselet : d'or, au poirier arraché de sinople, fruité d'or.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Maison DE FRANCE, branche de Bourbon-Busset, pag. 95, dernière ligne, *au lieu de* dame d'honneur de S. A. R. Madame la dauphine, *lisez* : aujourd'hui gouvernante de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

Pag. 117, degré XLI, art. 2°. après le mot décédé, *ajoutez* en 1807; art. 3°, mort en 1780, *lisez* mort en 1808.

Art. D'ARMAGNAC DE CASTANET, pag. 4, *ajoutez* aux enfants de Jean Castanet, outre Guilhot, son fils aîné:

2°. N.... de Castanet, chevalier de l'ordre de Malte;
3°. Jacqueline de Castanet, mariée avec Antoine *de la Peyre*, écuyer, seigneur de Peyrilles, en Quercy.

Et pag. 5, aux enfants de Guilhot de Castanet, *ajoutez :*

Hyacinthe de Castanet, mariée à son cousin-germain Antoine *de la Peyre*, seigneur de Peyrilles, dont le fils, Méric de la Peyre, fut reçu chevalier de Malte le 5 mai 1533.

Art. DE BETHISY, pag. 16, *ajoutez :* le comte Charles de Béthisy, promu augra de de lieutenant-général, pendant la campagne d'Espagne, en 1823, a été nommé pair de France le 23 décembre de la même année.

Art. DE BONNECHOSE, pag. 10, dernière ligne, *ajoutez* le mariage de Louis-Gaston, chevalier de Bonnechose, contracté pardevant Litte; notaire à Amsterdam, le 25 septembre 1796, avec Sara-Maria *Schas*, fille de François-William Schas (1), membre de la régence de Rotterdam, et d'Anna-Maria Dutry de Haesten (2).

---

(1) Cette famille est très-ancienne en Hollande et des mieux alliées. Elle y a possédé plusieurs domaines seigneuriaux au 16e. siècle. Laurens Schas, seigneur d'Oudwulve, près Utrecht, eut pour fils Hendrik, qui, ayant passé aux Indes Occidentales, y fonda, sur la rivière de Surinam, plusieurs plantations importantes, dont sont encore propriétaires les enfants de François-William, ci-dessus mentionné. Cette famille porte pour armoiries : *coupé, au 1er. d'or, au lion léopardé de gueules; au 2e. d'or, à 3 perdrix d'azur,* 2 *et* 1.

(2) La famille Dutry ou Dutrieu, que la tradition dit originaire de Languedoc,

P. 11, degré XIV, *ajoutez* le second mariage de François-Aignan-Henri de Bonnechose, contracté pardevant Pillot, notaire à Caen, le 5 août 1779, avec Françoise-Renée DE GUENAND (1), ci-devant chanoinesse du chapitre de Saint-Louis de Troarn, veuve en premières noces du comte de Chazot, lieutenant-général des armées du roi, et fille du marquis de Guenand, maréchal de camp. Il n'est pas né d'enfants de ce second mariage.

Art. DE LA ROCHE-FONTENILLES, pag. 18. Il faut rétablir ainsi les degrés X, XI et XII.

X. Gilles-Gervais DE LA ROCHE-FONTENILLES, Ier. du nom, marquis de Gensac, seigneur du Claux, épousa Marguerite DE FLEYRES, laquelle vivait, étant veuve, le 23 janvier 1702. De ce mariage sont issus :

DE FLEYRES :

1°. Gilles Gervais *l'aîné*, dont l'article suit;
2°. Antoine de la Roche-Fontenilles-Lomagne, marquis de Gensac, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, au mois de juillet 1702, tué au siége de Landau, en 1703;
3°. Gilles-Gervais de la Roche de Lomagne, marquis de Gensac, le *jeune*, né en 1682, créé brigadier des armées le 1er. février 1719, maréchal de camp le 20 février 1734, et lieutenant-général des armées le 1er. mars 1738, décédé sans postérité;
4°. Catherine de la Roche de Gensac, mariée, par contrat du 3 juin 1700, avec Jean-François-Gaston *de Siregand*, vicomte d'Erce, capitaine de dragons, dont est né, le 23 janvier 1702, Jean-Pierre Gaston de Siregand, tenu sur les fonts de baptême par Marguerite de Fleyres, son aïeule, alors veuve de Gilles-Gervais de la Roche, marquis de Gensac;

---

figure depuis une longue suite de générations en Brabant, où elle a occupé d'honorables emplois. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, Jean Dutrieu, fils de Laurens, se réfugia et se maria à Amsterdam, où il changea, dit-on, son nom et ses armoiries *de Dutrieu* en celui *de Dutry*. Denis, son fils, fut fait baronnet par le roi d'Angleterre. Il mourut à Bordeaux en 1718. Benjamin Dutry, frère puîné de Denis, aïeul d'Anna-Maria, devint seigneur de Haesten, près Boemel, possédée présentement par Corneille Dutry, seigneur aussi d'Asperen, ancienne ville de Hollande, comme héritier de feu le baron de Boetzlaar, comte du Saint-Empire. Les armes actuelles de cette famille sont : *d'azur, à 3 étoiles d'or, et en cœur un étrier d'argent, lié de gueules.*

(1) DE GUENAND : d'or, à 3 fusées et 2 demies de gueules accolées en fasce.

5°. Guillemette de la Roche-Fontenilles-Gensac, mariée, en 1707, avec François, baron de *Baudéan;*

6°. Marie-Thérèse de la Roche-Fontenilles-Gensac, mariée, en 1708, avec Jean-Antoine *de Pechpeyrou*, baron de Beaucaire.

XI. Gilles-Gervais DE LA ROCHE-FONTENILLES-LOMAGNE, *l'aîné*, II[e]. du nom, marquis de Gensac, né à Bressols, le 6 octobre 1681, épousa Anne-Thérèse DE CHASTENET, dame de Puységur, fille unique de Louis de Chastenet, seigneur de Puységur et de la Grange, et de Marie de Roquette. De ce mariage est issu:

DE CHASTENET : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion léopard du même; au chef d'or.

XII. Jacques DE LA ROCHE-FONTENILLES-LOMAGNE, marquis de Gensac, né à Bressols, le 20 janvier 1728, tenu sur les fonts de baptême par son oncle Gilles-Gervais de la Roche de Gensac, alors brigadier des armées du roi, représentant Jacques de Chastenet de Puységur. Il a épousé, par contrat du 22 septembre 1752, signé du roi et de la famille royale, le 15 octobre suivant, Anne-Jeanne-Amable DE CAULET DE GRAMMONT, née à Versailles, le 9 août 1732. De ce mariage est issue madame la comtesse de Montmorency-Laval, décédée au mois de novembre 1823.

DE CAULET : de gueules, au lion d'or; à la fasce de sable, chargée de trois étoiles d'argent, brochante sur le tout.

TOME SECOND.

ART. DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, pag. 25, art. 3°. Bernard de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Pontville, *ajoutez* son second fils, qui fut:

B. Adrien de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Fontenilles, seigneur de Saint-Mer, de Drouchat et de la Rigale, qui fut père de Joseph de Beaupoil, chevalier de Saint-Aulaire, officier au régiment de Berry, marié, en 1746, avec N..... *de la Poterie des Landes*, morte le 26 avril 1772. Son mari est décédé sans postérité dans sa terre de Pontville, en 1786.

Page 27. *Supprimez* la branche établie en Lorraine, qui, en 1771, était parvenue, à l'aide de faux titres et d'une généalogie supposée, à se faire reconnaître par quelques membres de cette famille. La véritable origine de ces Beaupoil ayant été juridiquement reconnue, il intervint au parlement de Paris, en 1777 et 1778, deux arrêts qui leur firent défense de prendre le nom *de Saint-Aulaire* et les armes *de Beaupoil*.

Il résulte de ces deux arrêts que Jean Beaupoil, qui forme le Xe. degré, était fils de Jacques Beaupoil, manœuvrier d'Ameuvelle, et d'Anne Vollot; que ce Jean, et Jeanne Bertrand, qu'il avait épousée le 22 octobre 1715, furent cardeur et cardeuse de laine à Vougécourt, en Franche-Comté, où Jean mourut le 5 décembre 1731, et sa femme le 23 janvier 1732; enfin que Martin, leur fils (XIe degré), né le 26 novembre 1716, avait été successivement tailleur d'habits, soldat, receveur des traites, capitaine-général des gabelles, et enfin commis à la descente des sels, à Bourges.

Pag. 39, à la fin de l'art. de Jean-Yriex de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, maréchal des camps et armées du roi, *au lieu de :* il n'est pas marié, *lisez :* Il a épousé, par contrat passé devant notaire, à Londres, le 16 mars 1797, en présence de Charles-Thomas et Gui de Beaupoil de Saint-Aulaire de la Dixmerie, de Joseph, comte de Montaignac et de Louis Cousinet, baron de Sommevesle, Marie DE REBOUL, dont il a eu un fils nommé :

DE REBOUL:

Dominique-Hyppolite de Beaupoil de Saint-Aulaire, mort au service de Russie, à Bucharest, au mois de février 1811.

Art. DE BIAUDOS DE CASTÉJA, pag. 2, *ajoutez* les armoiries DE BERRAUT, qui sont *d'argent, au chevron de gueules; au chef du même.*

Pag. 4, *ajoutez* celles DE CAULE, qui sont : *d'or, à la bande componée d'argent et de sable.*

Art. BRILLET, pag. 13, ligne 1re., *au lieu* de degré XIII, *lisez* : degré XII.

Art. DE DAMAS, pag. 10, lettre F, Pierre Damas, *ajoutez* qu'il fut seigneur de Bussières, et eut pour fille : Claude Damas, mariée, vers 1491, à Jean IV, seigneur de *Fontête*, de Chevanay et de Remilly, son cousin germain.

Jeanne Ire. Damas, lettre G, épousa Jean III, seigneur de Fontête, de Verrey, de Quincerot et de Chevanay, armé chevalier à la guerre de Liége, en 1468, et fut mère de Jean IV, seignenr de *Fontête*, mentionné ci-dessus.

Jeanne IIe. Damas, lettre I, sœur de Jeanne Ire. et de Pierre Damas,

seigneur de Bussières, épousa, avant l'an 1489, Philippe de *Fontête*, écuyer, seigneur de Chevanay et de Verrey, frère de Jean IV.

Pag. 12, art. 8. Philibert d'*Aurecourt* (peut-être d'Haraucourt), *supprimez* cette parenthèse, et *lisez :* Philibert d'*Avrecourt*, d'une maison d'ancienne chevalerie du Bassigny, qui portait pour armoiries : *d'argent, à trois jumelles de gueules*.

Pag. 29, degré XII du baron Maxence de Damas, lieutenant-général des armées du roi, *ajoutez* : il a été créé pair de France, le 9 octobre 1823, et nommé ministre secrétaire d'état au département de la guerre, le 19 du même mois.

DE GONTAUT, pag. 42, lig. 12, au lieu de 1788, *lisez* : 1798. Pag. 46, lig. 2, de l'article 2°., 1741. *lisez* : 1751. Pag. 47, art. 5°., lig. 3, *décédé* maréchal-de-camp, supprimez le mot *décédé*, et lisez *retraité*. Pag. 48, lig. 4, vice-président, *lisez* : président. Même page, art. 4°., *ajoutez* à l'article du comte Charles de Gontaut, qu'il est président du collége départemental de l'Orne. Pag. 51, ligne 22, Argentan, *lisez* Argenton.

Art. DE MESNARD, pag. 18. Le comte de Mesnard, maréchal de camp, premier écuyer de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, a été nommé pair de France, le 23 décembre 1823.

Art. DE SOLAGES, pag. 32, ajoutez les armes *de la Gorrée*, qui sont : *d'or, à 3 rameaux d'olivier de sinople, tigés de gueules*.

Art. DE TOURNON, pag. 30, *ajoutez* : le comte de Tournon, conseiller d'état, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, a été nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, le 21 août 1822, et créé pair de France, le 23 décembre 1823.

TOME TROISIÈME.

Art. D'ADHÉMAR, pag. 7, lig. 1, Sigue, *lisez* : Signe. Pag. 18, lig. 3, du degré XI, Aime, *lisez* : Anne. Pag. 48, *ajoutez* les armoiries de DANIEL, qui sont : *de gueules, au lion d'or, tenant une épée d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles à 8 rais d'or*. Dernière ligne de la même page, *ajoutez* : le comte Maurice d'Adhémar de Lantagnac, colonel du

35e. régiment a été nommé maréchal de camp, le 3 décembre 1823, par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, généralissime de l'armée française en Espagne, en considération de la bonne conduite de ce régiment pendant toute cette campagne, notamment à Saint-Sébastien, et à Galeijos.

Art. D'ANGOSSE, p. 5, l. 10, en remontant, *de Luppe*, lisez: *de Luppé*.

Art, BATAILLE, pag. 4, avant-dernière ligne, avant la note, au lieu de du prince de Mornay, *lisez* : de Pierre de Mornay. Pag. 16, lig. 22, Grandier, *lisez* : Grandrier.

Art. DE BESIADE D'AVARAY, lig. 16, *ajoutez* à l'art. de Joseph-Théophile-Parfait, marquis d'Avaray, maréchal des camps et armées du roi, qu'il a été nommé par S M. Louis XVIII, le 23 décembre 1823, premier chambellan et maître de la garde-robe du roi, en remplacement du duc d'Avaray, son père, qui conserve le titre de sa charge et les honneurs du service.

Art. DE BOISGELIN, pag. 9, lig. 17, de Rechon, *lisez* : du Rechou. Pag. 20, lig. 17 et 18, de Farey, *lisez*: de Farcy.

Art. DE CASTILLON, page 30, XIe. degré. Le legs fait, en 1327, par le vicomte du Boulonnais, Arnaud-Guillaume de Castillon, est rapporté, comme il suit, dans l'Histoire des Croisades :

« Nous avons eu sous les yeux un testament fait à cette époque, dans » lequel un gentilhomme, de la famille de Castillon, déjà illustre au » temps des croisades, donne une somme pour les frais de la guerre » sainte. Nous regrettons de ne pouvoir publier le texte de cette pièce, » qui nous a été communiquée par la famille elle-même ». (*Histoire des Croisades, par M. Michaud, de l'Académie française*. Volume 4, page 509.)

Page 34, XIIe. degré. Pons, Ve. du nom, baron de Castillon et de Montségur, seigneur de la Marque, Saint-Mambert, etc. Noble et puissante dame, Thomasse de Pons, (*Thomasia de Pontibus*), son épouse, fille de Renaud, sire de Pons, chevalier, vicomte de Turenne, de Carlat et de Blaye, seigneur de Riberac, etc., et gouverneur de Navarre, et de Jeanne d'Albret, fille d'Amanieu VIII, et de Rose du Bourg, dame de

Verteuil et de Vayres. Thomasse avait été mariée en premières noces avec Jacques de Lavie de Villemur, neveu du pape Jean XXII, fils de Pierre Lavie, vicomte de Villemur et de Calvignac, chevalier, et frère de Marie, alliée, en 1333, à Beraud Ier., comte de Clermont et dauphin d'Auvergne (1); elle était veuve en 1366.

Pag. 39, XIXe. degré. Michel de Castillon, Ier. du nom, chevalier, baron de Mauvesin, arrière-petit-fils d'Aimeri de Castillon, capitaine-gouverneur des villes et pays d'Eauze et Besaudun, et de la ville et du pays de Bazus, par la résignation du sire d'Albret, est celui qui, d'après les Antiquités bordelaises, parvint au grade de maréchal de bataille. (*Variétés* ou *Antiquités bordelaises*, tom. IV, article Castillon.)

Catherine de Castillon, sa fille, mariée à noble Blaise de Noaillan, de l'illustre maison de ce nom, alliée à celle d'Albret, et des quatorze hauts barons de la province de Guienne, eut deux filles : la première, Claire de Noaillan, épouse, le 31 janvier 1642, de messire Jean-Bernard de Melignan, chevalier, seigneur de Trignan, et la seconde, Jeanne de Noaillan, épouse de Jean-Paul, comte de Narbonne, seigneur d'Aubiac, et trisaïeule du duc de Narbonne et de sa sœur, épouse du comte de Montesquiou-Marsan-Fezensac.

Pag. 45, art. 5e., Jean-François de Castillon, chanoine et sous-chantre de l'église royale de Saint-Denis, *lisez :* chanoine seulement.

Pag. 49, XXVIe. degré. Thomas-Marie-Joseph, baron de Castillon, a épousé demoiselle Caroline Colla de Pradines, fille de messire Louis Colla de Pradines, chevalier, seigneur de Valmousse, en Provence, et de noble demoiselle Caroline du Cayla.

Pag. 50, *ajoutez :* Sa Majesté, voulant honorer par un témoignage

(1) Jacques de Lavie, étant encore impubère, ainsi que sa future épouse, passa contrat de mariage le 13 juin 1319, avec Eremburge de Périgord, fille de Hélie VIII, comte de Périgord, et de Brunissende de Foix, et sœur puînée de Jeanne de Périgord, qui avait été destinée en mariage, dès l'an 1307, à Pons, fils d'autre Pons, seigneur de Castillon.

De cette illustre maison, étaient encore Jacques de Lavie, honoré de la pourpre romaine sous Philippe le Long, et Jean-Marie de Lavie, président à mortier au parlement de Guienne, député de la noblesse de cette province aux états-généraux de 1789.

solennel de sa satisfaction, le dévouement des otages qui s'étaient offerts pour Louis XVI, la reine et son auguste famille, ordonna, à sa rentrée en France, que des exemplaires du *Fac Simile* du testament de Louis XVI, de sainte mémoire, et de la lettre de la reine son épouse, seraient délivrés à messieurs les otages.

En vertu de cet ordre, les six otages de la maison de Castillon reçurent chacun un exemplaire de ce *Fac Simile*, souscrit comme il suit :

« En vertu des ordres du roi, le présent *Fac Simile* a été délivré à monsieur l'abbé de Castillon, aumônier de madame Adélaïde, en sa qualité d'otage de Louis XVI et de sa famille, par moi soussigné, assisté de M. Regnaud de Paris, notre doyen. Paris, le 30 avril 1817, signé Boulage, et Regnaud de Paris, doyen des otages. »

Les exemplaires expédiés à MM. le comte Joseph de Castillon, Dominique, vicomte de Castillon, Joseph, baron de Castillon, Joseph, chevalier de Castillon, et Antoine de Castillon, aumônier de S. M. la reine de France, sont également authentiques.

Page 57, ligne 2 en remontant, Gérande, *lisez :* Gérande. Page 58, ligne 4, de Mutleydier, *lisez :* de Mouleydier.



TABLE GÉNÉRALE.



Nota. On a désigné en caractères italiques les familles dont les armoiries sont décrites dans le cours de ce volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

(1) Dans l'explication des armoiries, au lieu de 5 triangles, *lisez* 5 trangles.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

S.

U.

V.

W.

Y.



Z.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU TOME TROISIÈME.





